



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

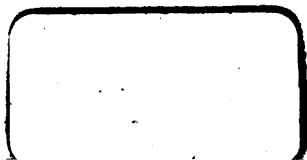
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



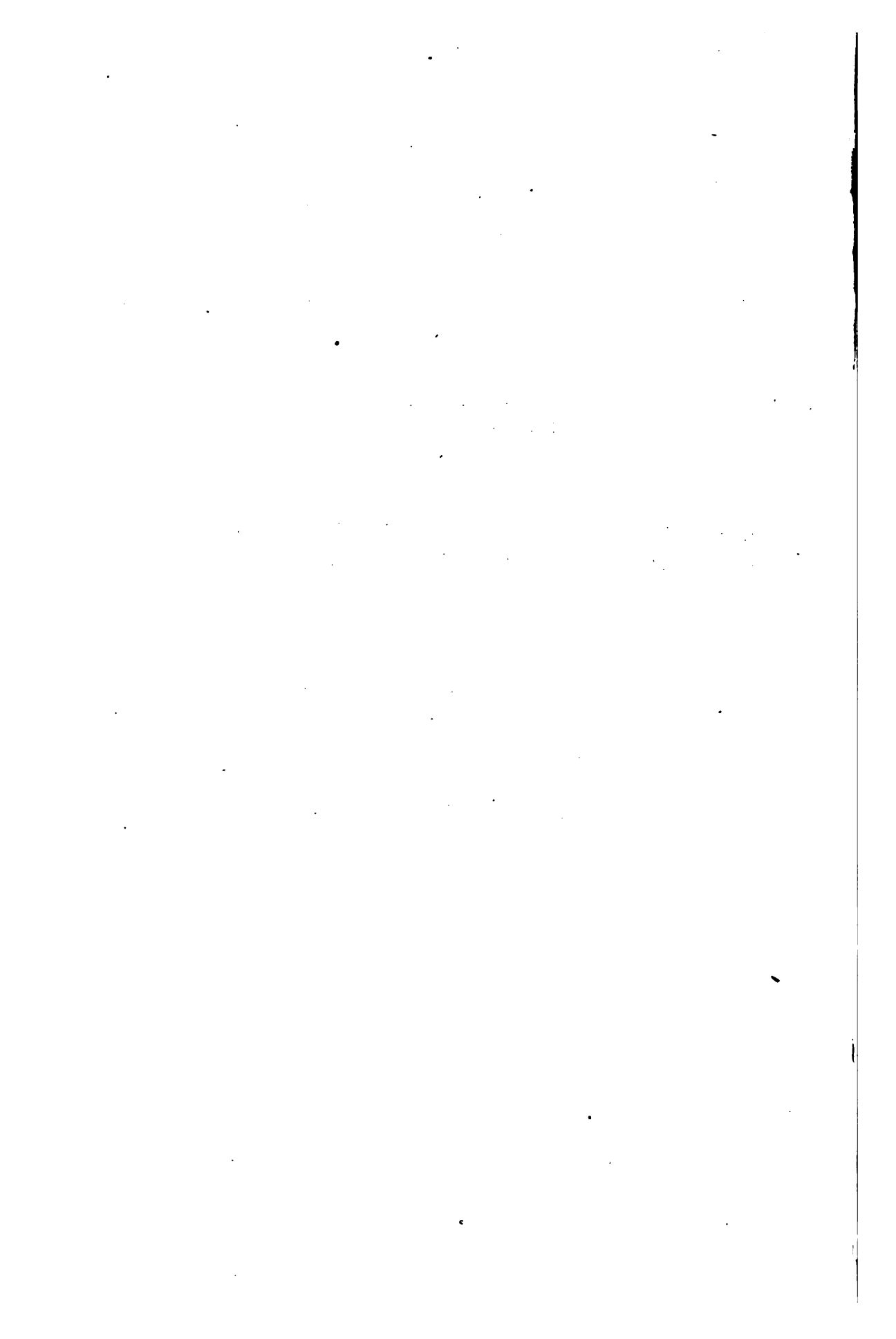
BVX

Maslatni

HISTOIRE
DE
L'ILE DE CHYPRE

SOUS LE RÈGNE DES PRINCES

DE LA MAISON DE LUSIGNAN.



Les press

HISTOIRE DE L'ILE DE CHYPRE

SOUS LE RÈGNE DES PRINCES

DE LA MAISON DE LUSIGNAN,
Jacques Marie Joseph Louis (comte)
PAR M. L. DE MAS LATRIE,

CHEF DE SECTION AUX ARCHIVES DE L'EMPIRE,
SOUS-DIRECTEUR DES ÉTUDES À L'ÉCOLE DES CHARTES,

D'APRÈS UN MÉMOIRE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Ex monumentis testes excitamus.
Cic. De finib. II, 21.

I.

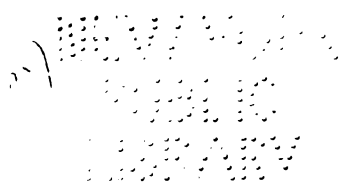


PARIS.

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DE L'EMPEREUR

A L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LXI.



- 26567 -



ROY WAIN
1894
V. 101

HISTOIRE.

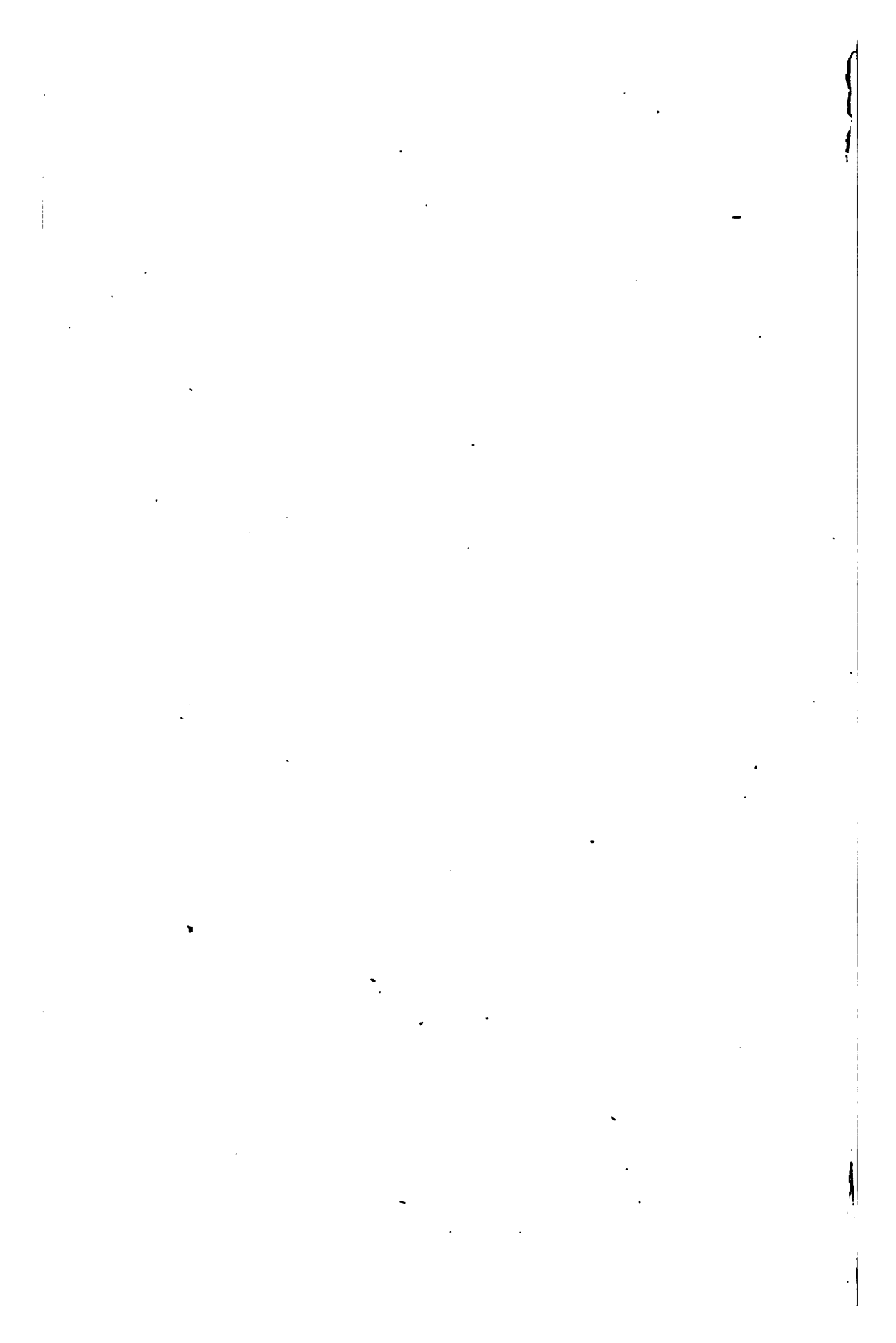


TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
AVERTISSEMENT.	IX

LIVRE PREMIER.

Chap. I.	Conquête de l'île de Chypre	1
Chap. II.	Établissement de la domination latine dans l'île de Chypre. Guy de Lusignan	41
Chap. III.	Coup d'œil sur la géographie de l'île et son histoire ancienne..	58
Chap. IV.	Domination byzantine.	76
Chap. V.	Suite de la domination byzantine.	99
Chap. VI.	Amaury de Lusignan, roi de Jérusalem et de Chypre.	120
Chap. VII.	Suite du règne d'Amaury de Lusignan.	149
Chap. VIII.	Hugues I ^{er} de Lusignan, roi de Chypre.	170
Chap. IX.	Henri I ^{er} de Lusignan, roi de Chypre, seigneur du royaume de Jérusalem	197
Chap. X.	Suite du règne de Henri I ^{er}	225
Chap. XI.	Suite du règne de Henri I ^{er}	254
Chap. XII.	Suite du règne de Henri I ^{er}	301
Chap. XIII.	Suite et fin du règne de Henri I ^{er}	333
Chap. XIV.	Hugues II de Lusignan, roi de Chypre, seigneur du royaume de Jérusalem	363
Chap. XV.	Fin du règne de Hugues II de Lusignan.	398
Chap. XVI.	Hugues III d'Antioche-Lusignan, roi de Chypre, puis de Jérusalem.	421
Chap. XVII.	Fin du règne de Hugues III d'Antioche-Lusignan.	445
Chap. XVIII.	Jean I ^{er} et Henri II de Lusignan, rois de Jérusalem et de Chypre.	475
Chap. XIX.	De l'impossibilité de nouvelles croisades à la fin du XIII ^e siècle, et de la situation nouvelle faite à l'île de Chypre par la chute du royaume de Jérusalem.	499
Table chronologique des matières.		517



AVERTISSEMENT.

Je ne mettrai ni préface ni introduction à cette histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes français.

J'ai dit, dans les avertissements placés au commencement de mes deux volumes de pièces justificatives, les circonstances qui m'ont déterminé à entreprendre et à publier cet ouvrage, les recherches auxquelles je me suis livré pour en retrouver les sources originales, le plan général sur lequel je l'ai conçu. Je n'ai rien à ajouter à ces explications préliminaires et indispensables.

En tête du récit, une introduction m'a paru moins nécessaire.

Pour une histoire qui n'est, à ses débuts, qu'un épisode des croisades, le sujet de cette exposition ne pouvait guère être pris ailleurs que dans l'histoire même des guerres saintes ou dans l'histoire intérieure de l'île qu'un événement fortuit a rattachée si intimement au sort du royaume chrétien de Jérusalem. Un tel ensemble de notions réunies à l'entrée du récit prenait, ce me semble, une apparence de considérations un peu ambitieuse et des proportions que n'exige point mon programme.

D'ailleurs, pour en suivre l'entier développement, il eût fallu donner à ces prolégomènes une conclusion morale ou politique. Si j'eusse exposé d'abord l'histoire et la situation de l'île de Chypre avant le temps du gouvernement latin, motif le plus naturellement indiqué de l'introduction, comment me refuser à dire, par comparaison ou par com-

plément, ce que devint le pays sous les Turcs, ce qu'il pourrait être en de meilleures mains. Cette extension légitime du sujet, je l'ai reconnue, et j'ai cherché à y satisfaire en partie, par la simple insertion dans mes preuves de quelques documents originaux, dépassant par leur date le terme chronologique du règne des Lusignan. L'admettre dans le cadre même de ma narration, c'eût été changer tout à fait le caractère et la disposition de mon ouvrage, qui doit rester exclusivement historique.

Puis, le dirai-je ? je ne vois pas, en dehors des conséquences immédiates et inévitables d'une occupation de trois cents ans, occupation qui fut, on peut l'affirmer, l'une des époques les plus prospères et l'un des régimes les moins oppressifs qu'ait eus l'île ; je ne vois pas ce que les Français ont laissé en Chypre. Dans l'ordre politique, pas plus que dans la sphère des choses religieuses, pas plus en Chypre qu'en Syrie ou à Constantinople, les Francs n'ont communiqué aucun principe nouveau aux Orientaux, même aux Orientaux chrétiens, et ne leur ont fait aucun emprunt.

Ils se sont imposés aux vaincus tels qu'ils vivaient et tels qu'ils se gouvernaient en Occident, avec leur culte, leur langue, leur législation, leurs arts même, qui étaient comme les traits propres de leur nationalité et les signes visibles de leur domination. Quelques détails secondaires et superficiels ont été seuls modifiés dans les habitudes et les institutions. Les milieux ont constamment résisté, de part et d'autre, à toute assimilation. Le génie des deux peuples s'est refusé à toute concession, qui eût semblé un abaissement ou une impiété. Les Arméniens seuls, pour ne parler que des grandes races, ont accepté cordialement l'union de croyance, de sang et de destinée avec les Latins. Les mariages entre familles arméniennes et européennes ont été très-fréquents au moyen âge. Les Grecs ont toujours gardé une arrière-pensée d'espérance et de dédain dans leurs relations, leurs alliances ou leurs soumissions. Nous pouvons regretter, mais nous n'avons pas le droit de blâmer cette énergique et honorable résistance d'un peuple qui ne s'abandonnait pas et qui comptait toujours sur un avenir meilleur.

En Chypre, pays où le joug des Européens fut certainement le moins lourd, les Francs et les Grecs ont transigé par la modération ou la lassitude de la victoire et l'impuissance de la défaite. Ils se sont assez tôt accordés pour vivre en paix sur le même sol; pour fonder l'union religieuse et politique d'où pouvait sortir une nouvelle nation, jamais.

Les Francs de l'île de Chypre, et je comprends sous ce nom aussi bien les Vénitiens que les Français, ont vécu pendant quatre cents ans à côté des Grecs sans se mêler à eux, sans chercher à former ensemble un seul peuple, sans même le désirer. Tout ce qu'ils avaient apporté d'immatériel dans l'île, en morale, en politique, en civilisation, a repassé la mer avec eux quand la barbarie turque est venue replonger le pays dans les misères qu'il n'avait pas connues depuis tant de siècles. Quelques mots adoptés par la langue vulgaire, des monuments magnifiques encore quoique en ruines, seraient les seuls souvenirs de notre long séjour sur ce sol pénétré de toutes les influences grecques, si l'on comptait pour rien cette vague tradition persistant jusqu'au milieu des campagnes les plus éloignées d'une ancienne domination franque, vaniteuse peut-être, mais, au fond, débonnaire et éclairée, dont les Chypriotes rêvent instinctivement le retour pour échapper à la stupide oppression des Turcs.

Mais, je le répète, je n'ai pas à toucher à ces questions trop voisines de la polémique contemporaine. Je me borne au pur récit des événements qui appartiennent immédiatement à l'histoire de Chypre, durant les trois cents ans que les Lusignan ont régné sur l'île, heureux si j'ai pu en présenter l'enchaînement avec intelligence et clarté !

Quelque désir que j'eusse d'éloigner les préliminaires historiques et de me renfermer dans les limites de mon titre, il m'était impossible de ne pas dire un mot à mes lecteurs de l'ancienne histoire de l'île et des événements généraux des croisades, au milieu desquels eut lieu la nouvelle conquête des Francs. Ces renseignements rétrospectifs, je les ai placés dans l'histoire même, quand la résistance grecque est brisée et l'occupation latine bien établie, au moment où ils me semblent devenir indispensables pour que l'esprit, satisfait sur le passé, s'attache avec

plus de connaissance, et je dirais volontiers, si je pouvais l'espérer, avec plus d'intérêt, à la suite du récit.

Lorsque le roi Richard quitte l'île de Chypre, conquise si inopinément par ses armes, quand il va débarquer en Palestine, il faut que le lecteur sache en quel état se trouvait le royaume des croisés, et par l'effet de quelles circonstances Guy de Lusignan, qui est le premier personnage de notre histoire, après avoir reçu la couronne de Jérusalem, s'était vu dépouillé de toute autorité en Syrie. Je réunis ces notions à la fin de mon premier chapitre.

Quand l'île de Chypre, rachetée par le roi Guy, va passer définitivement, et pour plusieurs siècles, sous le régime franc, il m'a paru nécessaire de jeter un coup d'œil rapide sur l'histoire ancienne du pays, sur sa constitution et ses ressources physiques, sur le caractère de ses diverses populations, leurs aptitudes et leurs dispositions à l'égard de ces maîtres étrangers dont ils allaient subir la domination. C'est l'objet de mes chapitres III, IV et V.

Cette reconnaissance géographique et historique une fois terminée, je reprends, avec le règne d'Amaury, premier roi français de l'île de Chypre, le cours de mon récit, m'arrêtant aussi peu qu'il m'est possible aux faits extérieurs, sans négliger toutefois ce qui concerne le royaume de Jérusalem, dont l'histoire est alors inséparablement unie à celle de Chypre. Cette connexion dure jusqu'à la prise de Saint-Jean-d'Acres par les Arabes en 1291, événement qui met fin au royaume fondé par les croisés, qui clôt définitivement l'ère des croisades et l'époque militante de l'histoire des Lusignan.

Une première période, bien différente de celles qui vont suivre, se trouve ainsi déterminée naturellement dans mon sujet. J'en ai fait un premier livre. Par un pur effet du hasard, ce livre comprend exactement un siècle, de l'an 1191, date de la prise de l'île de Chypre par le roi d'Angleterre, jusqu'en 1291. C'est le temps de l'établissement, de l'organisation et des premiers développements du nouveau royaume des Francs d'outre-mer. C'est la période la plus considérable, la plus remplie de faits, celle où les événements de Syrie et d'Europe se mêlent

forcément, par le mouvement des croisades, à l'histoire propre du domaine et de la politique des rois de Nicosie, qui furent presque toujours en même temps rois ou régents de Jérusalem.

Une nouvelle situation s'ouvre pour Chypre à la chute du royaume de Terre sainte. L'île s'appartient davantage et multiplie ses relations directes avec l'Occident. A la différence du royaume de Jérusalem, Chypre est surtout un royaume pacifique, industriel et commerçant. Les croisades sont à jamais finies pour elle. Ce qu'elle demande avant tout aux princes et aux États de l'Europe, ce sont des acheteurs, des colons, des consuls, des armateurs. Tout grandit et prospère sous les princes qui la gouvernent : l'administration, l'agriculture, l'industrie manufacturière ; le commerce d'entrepôt prend une immense importance ; les arts et les lettres ne sont point négligés. Chypre est alors un des pays les plus peuplés de la chrétienté, Famagouste une des villes les plus riches de la Méditerranée. L'histoire de cette période courte et brillante dure jusqu'à la conquête de Famagouste par les Génois, en 1372. Elle remplit mon second livre.

Le temps de la décadence arrive ensuite. Le commerce avait fait la fortune de Chypre, l'éloignement des marchands fit sa ruine, et l'agression des Génois fut la cause la plus immédiate de cette révolution. En s'efforçant de concentrer le commerce de l'île dans leur colonie et de monopoliser à leur profit, les Génois tuèrent la poule aux œufs d'or qui avait enrichi les rois Lusignan et toutes les grandes maisons de la république. Les marines chrétiennes, gênées par les exigences de la banque de Saint-Georges, devenue cessionnaire de la colonie, allèrent chercher ailleurs leurs chargements. Le trésor des rois de Chypre s'épuisa ; les affaires mêmes de la ville génoise périclitèrent au milieu de l'affaiblissement général du gouvernement de Gênes et de ses colonies. Les dettes des Lusignan vis-à-vis de leurs créanciers s'accumulèrent de règne en règne. Le désordre se mit dans l'administration royale ; les institutions militaires, qu'on aurait dû entretenir, non pour la conquête mais pour la seule défense, tombèrent en décadence. Il fallut recourir à des flottes

et à des troupes étrangères. D'imprudentes agressions et d'odieuses complicités rendirent les rois de Chypre tributaires des sultans d'Égypte. Un dernier rejeton mâle des Lusignan, fils naturel du roi Jean II, prince de génie et de résolution, reprit Famagouste aux Génois et tenta de relever la couronne que les ducs de Savoie n'avaient pu défendre. Venise profita de la mort, peut-être criminellement préparée de Jacques II, et régna effectivement depuis lors sur le pays, au nom de Jacques III et de Catherine Cornaro. Quand la république, dans sa guerre contre les Turcs, jugea opportun de couvrir ostensiblement l'île de son pavillon, pour la facilité de ses communications avec le grand Caraman et le roi de Perse, une courte ambassade eut facilement raison des résistances de Catherine et décida son abdication.

Mon troisième et dernier livre comprend l'histoire de cette période de cent dix-sept années, de 1372 à 1489, époque de luttes continuelles, de difficultés et de désorganisations de tout genre, temps de guerres civiles et de guerres étrangères, durant lequel les Lusignan tentèrent, sans réussir, d'appeler enfin à eux et d'unir au reste de la race franque la population grecque, qui jusque-là, et par l'effet des institutions passées dans l'île avec Guy de Lusignan, avait été tout à fait laissée en dehors de la société européenne.

Telles sont, en quelques mots, la donnée et les divisions principales de mon récit.

Je n'ai pu atténuer des faits qui éclatent dans tout le cours de cette histoire: C'est la profonde répulsion née des dissentiments religieux des siècles précédents et maintenue, pendant tout le moyen âge, entre les Latins et les Grecs par l'humiliation de la conquête.

Mais, si l'histoire a ses exigences, elle a aussi des leçons et des espérances. Elle montre que, plus les hommes ont été instruits, plus ils ont été disposés à la tolérance et à la concorde. Dans l'insuffisance des renseignements et à la distance où nous sommes, nous ne voyons que deux ou trois noms remarquables parmi les Grecs lettrés de l'île de Chypre admis, durant le moyen âge, au commerce et à l'intimité des familles franques. Au XIII^e siècle, l'île de Chypre donne à l'Église de Constantinople l'élo-

quent patriarche Georges-Grégoire, sujet des rois Henri I^{er} et Hugues II de Lusignan; esprit poli et bienveillant, porté vers les voyages dès l'âge de vingt ans par le désir d'accroître les connaissances qu'il avait acquises dans les écoles de Nicosie; considéré comme apparenté de très-près à la nation latine, tant il se montra toujours favorable au rapprochement des diverses communions chrétiennes, jusqu'à ce que les suggestions d'Andronic I^{er} eussent troublé son équité naturelle en le poussant vers les fonctions ecclésiastiques. Au xiv^e siècle, le savant Georges Lapithès, l'heureux possesseur de beaux domaines sur la côte du canal de Carmanie, près des châteaux royaux de Saint-Hilarion et de Cérines, où il était souvent convié, nous apparaît comme le modèle de ces riches primats grecs restés dans l'île, tels qu'étaient aussi les parents de Georges-Grégoire, jouissant, chez les Grecs et chez les Latins, de tous les avantages que pouvaient donner l'aisance, le talent, la considération, hormis les droits politiques, réservés aux gens de la race conquérante.

Combien d'autres hommes honorables du clergé et du monde helléniques, cultivant les lettres dans une sécurité que leurs armes n'auraient pu sans doute assurer à l'île, entre les Turcs d'Asie Mineure et les Arabes d'Afrique, durent voir, pendant le règne de nos princes, qu'il était possible, en respectant de part et d'autre les formes traditionnelles du culte, d'entretenir d'avantageuses communications avec les familles franques, et de partager même les joies de leurs foyers.

Que les clergés orientaux s'instruisent donc! Que les écoles se multiplient dans leur sein et autour d'eux! et les vieilles barrières des défiances politiques tomberont, l'antique union dans la foi avec la diversité des rites nationaux pourra se rétablir, et les populations chrétiennes, soutenues par l'Europe civilisée, auront bientôt conquis l'affranchissement, l'indépendance et les garanties qui leur sont dus.

Je ne veux pas davantage cacher des croyances dont l'expression aura peut-être été marquée quelquefois dans ce livre, sans que j'en aie jamais désiré le moment; mais j'affirme qu'en aucune occasion ces sentiments ne m'ont empêché de rechercher librement, dans le domaine des faits historiques, et d'exposer franchement, en toute circonstance,

ce que j'ai cru être la vérité, la vérité seule. Je ne crains, à cet égard, ni examen ni critique. Si, dans les questions d'un autre ordre, que j'ai dû incidemment aborder, quelque involontaire erreur m'est échappée, j'en offre le désaveu et la condamnation entière à l'Église de Rome, comme une humble et vive adhésion aux principes que d'autres ont eu le bonheur de défendre.

Mars 1861.

HISTOIRE

DE

L'ILE DE CHYPRE

SOUS LE RÈGNE DES PRINCES
DE LA MAISON DE LUSIGNAN.

HISTOIRE.

LIVRE PREMIER.

DE LA CONQUÊTE DE L'ÎLE PAR LES LATINS À LA PRISE
DE SAINT-JEAN D'ACRE PAR LES ARABES.

1191. — 1291.

CHAPITRE PREMIER.

CONQUÊTE DE L'ÎLE.

1191. — 1192.

Croisade des rois de France et d'Angleterre. Le roi Richard veut reposer sa flotte sur les côtes de l'île de Chypre. Mauvaises dispositions d'Isaac Comnène, maître de l'île, à l'égard des croisés. Il refuse le débarquement aux Anglais. Richard descend à Limassol. Il convie Isaac Comnène à une entrevue et essaye de s'entendre avec lui. Fausses promesses d'Isaac. Le roi Richard bat les Grecs et s'empare de leur camp. Guy de Lusignan vient joindre le roi d'Angleterre à Limassol. Richard épouse Bérengère de Navarre. Secondé par Guy de Lusignan, il se décide à poursuivre Comnène dans l'intérieur de l'île de Chypre. Combat de

1191. Tremithoussia et prise de Comnène. Occupation de Nicosie. Situation et force des quatre châteaux du nord de l'île. Ils sont attaqués et pris par les Anglais. Soumission des Chypriotes. Butin considérable que le roi Richard emporte de l'île de Chypre.

Aperçu de l'histoire du royaume de Jérusalem depuis sa fondation. Sa faiblesse géographique. Autres causes de décadence. État du royaume sous le règne de Baudouin IV. Guy de Lusignan épouse la sœur du roi. Il est reconnu roi de Jérusalem. Élévation et conquêtes de Saladin. Prise du roi et de la ville de Jérusalem. Nouvelle croisade. Le roi Guy entreprend le siège d'Acce. Mort de la reine Sibylle. On conteste à Lusignan son titre de roi. Divisions dans l'armée chrétienne. Arrivée des rois de France et d'Angleterre devant Saint-Jean d'Acce. Discussions au sujet de la royauté de Jérusalem et de l'île de Chypre.

Soulèvement des Chypriotes contre les Anglais. L'ordre du Temple achète l'île au roi Richard. Prise de Saint-Jean d'Acce. Accord au sujet de la royauté. Le roi Richard reste seul en Syrie. Soulèvement des Chypriotes contre les Templiers. Nouvelles divisions entre les croisés et les barons d'outre-mer. Henri, comte de Champagne, est élu roi de Jérusalem. Guy de Lusignan achète l'île de Chypre. Le roi Richard quitte la Palestine. Trêve avec les musulmans. Résultats de la troisième croisade.

Croisade
des
rois de France
et
d'Angleterre.

Les rois de France et d'Angleterre, unis dans une grande croisade qu'avaient déterminée les conquêtes de Saladin et la perte de Jérusalem, se rencontrèrent, au milieu de l'année 1190, dans le port de Messine, faisant route l'un et l'autre avec leur armée vers la Syrie. La persistance des vents contraires n'ayant pas permis aux flottes alliées de franchir le détroit du Phare avant la mauvaise saison, les princes se résolurent à passer l'hiver en Sicile. Ce long séjour dans les mêmes lieux de deux armées rivales et inoccupées faillit compromettre l'expédition à laquelle elles s'étaient dévouées, en réveillant entre leurs chefs des querelles à peine assoupies. Les conseils de la prudence et de la religion finirent cependant par l'emporter, et un traité conclu à Messine, au mois de mars 1191, renouvela l'alliance des deux rois, en autorisant Richard à épouser Bérengère, fille du roi de Navarre, à la place d'Alix, sœur du roi de France, déjà sa fiancée¹.

Philippe-Auguste, prenant les devants, quitta Messine le 30 mars, le jour même où Éléonore de Guyenne, irréconciliable ennemie de la famille de Louis VII, amenait à son fils Bérengère de Navarre, dont elle voulait faire sa bru. Il avait donné rendez-vous au roi d'Angleterre devant la ville de Saint-Jean d'Acce, que les chrétiens de Palestine assiégeaient depuis huit mois,

¹ Rigord, *Gesta Philippi Aug.* ap. D. Bouquet, *Script. Franc.* t. XVII, p. 32; Guill. le Breton, *ibid.* p. 163; G. Vinisauf, *Richardus regis itiner. Hierosol.* ap. Gale, *Hist. Angl. script.* t. II, p. 313; Jean Brompton, *Chro-*

nicon, ap. Twisden et Selden, *Script. Angl.* t. I, col. 1195; Benoît de Péterborough, *De Vita et gestis Henrici II et Richardi*, éd. Hearn, Oxford, 1735, t. II, p. 642, ann. 1190.

et près de laquelle il débarqua lui-même heureusement le 13 avril suivant, veille de la fête de Pâques.

Mai 1191.

Le roi Richard, après avoir engagé sa foi à Bérengère par la cérémonie des fiançailles, et pris congé de sa mère, qui retourna en Aquitaine, mit à la voile le 10 avril, emmenant avec lui sa sœur Jeanne, veuve du dernier roi de Sicile, et sa future épouse. Les mauvais temps ralentirent sa navigation; il gagna péniblement l'île de Rhodes et la côte d'Asie Mineure; à peine parvenu à la hauteur du golfe de Satalie, toujours dangereux, il fut assailli par une violente tempête qui dispersa ses vaisseaux.

Aux premiers moments de calme, se voyant isolé des siens, il se hâta de gagner les côtes méridionales de l'île de Chypre, d'où il se trouvait le plus rapproché, afin de rallier sa flotte et de rejoindre au plus tôt Philippe-Auguste. Il ignorait les désastres occasionnés par l'ouragan à ses navires, et était bien loin de soupçonner les événements qui allaient le retenir malgré lui dans l'île vers laquelle il se dirigeait, et l'amener à en faire la conquête.

Richard
vent reposer
sa flotte
sur les côtes
de
Chypre.

Trois vaisseaux, entraînés par les vents, s'étaient brisés sur les rochers de la côte; les naufragés, dépouillés et maltraités par une population hostile, quoique chrétienne, n'avaient pu qu'avec peine gagner les premières habitations de Limassol, à l'ouest des ruines de l'ancienne ville d'Amathonte, où ils étaient retenus comme prisonniers. Le navire sur lequel se trouvaient sa sœur et sa fiancée, éloigné plus que les autres du corps de la flotte, était parvenu avec peine dans la rade de Limassol, y cherchant un abri; les marins, après avoir vainement demandé l'accès du port, où les princesses, fatiguées d'un mois de traversée, voulaient débarquer, s'étaient vus obligés de jeter l'ancre loin du rivage, dans une mer ouverte et encore agitée¹.

L'île de Chypre, l'une des provinces les plus fertiles de l'empire byzantin, était depuis quelques années sous la souveraineté d'un prince de la famille impériale. Isaac Comnène avait été d'abord gouverneur de l'Arménie, vaste contrée dont les limites politiques, souvent modifiées, confinaient alors, vers le sud-est, à la principauté des Francs d'Antioche. Obligé de s'enfuir du pays

Mauvaises
dispositions
d'Isaac
Comnène.

¹ Vinisauf, p. 318-321; *Contin. de Guill. de Tyr*, dans les *Hist. occid. des croisades*, t. II, p. 159 et suiv. Brompton, col. 1197; Roger de Hoveden, *Annal. ap. Savile, Script. Angl.* p. 690; Benoît de Péterb. t. II, p. 644-

646; Guill. de Neubrige, *Historia sive Chronicon*, éd. Hearn, 1719, t. II, ana. 1191; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 3. Nous désignerons sous ce dernier titre les deux volumes de nos preuves déjà publiés.

Mai 1191. où il avait voulu se rendre indépendant lors de l'avènement d'Andronic I^{er}, son ennemi personnel, Isaac s'était réfugié en Chypre. Il avait commencé par établir son autorité en publiant de fausses lettres impériales, qui l'instituaient duc ou catapan de l'île, titre affecté ordinairement aux gouverneurs des provinces de l'empire¹. Ne songeant dès lors qu'à augmenter sa fortune afin d'assurer son indépendance, et sacrifiant tout à ses vues d'ambition, il avait traité odieusement les habitants de l'île, les accablant d'impôts, confisquant arbitrairement le patrimoine des familles les plus opulentes, réservant ses seules faveurs aux soldats venus avec lui ou à ceux qu'il appelait dans l'île. Ses forces et ses richesses s'accrurent bientôt assez pour lui faire dédaigner le pardon de Constantinople, qu'on lui avait offert déjà. Rassuré d'ailleurs sur une attaque d'Andronic, qui manquait de marine, il se fit proclamer empereur de Chypre, en attendant l'occasion d'arriver, s'il lui était possible, à une plus haute destinée². Sa haine contre les Francs, naturelle chez les Grecs d'autrefois, s'était accrue à la suite de démêlés qu'il avait eus avec eux dans son gouvernement d'Asie; ses appréhensions l'avaient augmentée encore depuis les préparatifs de la nouvelle croisade des princes d'Europe. Il communiquait à Saladin tous ses renseignements sur les armements des Latins; il gênait les approvisionnements que les Francs de Syrie avaient facilement obtenus jusque-là de l'île de Chypre³; il les soumettait à des droits exorbitants, ou les prohibait tout à coup; enfin, par un excès de défiance qui faisait surtout sa sécurité et qui devait occasionner sa perte, il avait défendu de laisser aborder dans l'île aucun navire des croisés⁴.

Il refuse
le débarquement
aux Anglais.

En recevant les nouvelles des côtes du sud-ouest, il accourut à Limassol, et fit diriger des forces sur ce point, afin de repousser les Latins, s'ils s'y présentaient. La Chronique d'outre-mer lui reproche, à cette occasion, quelques actes de cruauté qui sont peu vraisemblables⁵. Mais Comnène, s'il ne fit pas massacrer les naufragés, ne témoigna aucune pitié pour eux; il refusa de rendre leurs biens, il en exigea durement des otages, et les obligea de cher-

¹ *Hist. de Chypre*, t. III, p. 812.

² Nicéas Choniate, t. I, p. 5, éd. Bonn. p. 377; le moine Néophyte, *De calamitatibus Cypri*, lettre écrite en 1196, ap. Cotelier, *Æcclesiæ græcæ monumenta*, t. II, p. 457; Reinhard, *Geschichte des König. Cypern*, Erlangen, 1766, t. II, p. 5-6.

³ Guill. de Tyr, *Hist. Hierosol.* t. I, p. 310, 834, 835; Vinisauf, p. 319, 328, 332.

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr.* p. 159-160; Roger de Hoveden, p. 595; Raoul de Coggeshale, *Chron. angl.* ap. Martène, *Ampliss. collectio*, t. V, col. 817; Guill. de Neubrige, t. II, p. 419; Raoul de Dicet, *Imagines histor.* ap. Twisden et Selden, t. I, col. 660; Guill. le Breton, *Philipp.* ap. D. Bouquet, t. XVII, p. 164.

⁵ *Contin. de Guill. de Tyr.* p. 162-163.

cher des lieux de refuge en dehors de la ville, leur défendant de s'arrêter dans l'intérieur. Espérant ensuite retirer une forte rançon de Jeanne de Sicile et de sa nièce, s'il parvenait à se rendre maître de leurs personnes, il invita les princesses, par un message amical, à venir sans crainte à terre, en leur offrant de riches cadeaux et des vivres du pays : des pains de froment, des viandes de chevreaux et du vin renommé que produisent les riches coteaux au nord de Limassol. Les marins, plus expérimentés, engagèrent les princesses à se défier des propositions d'Isaac, et à profiter seulement de son apparente hospitalité en faisant renouveler la provision d'eau douce par quelques hommes de l'équipage. Isaac refusa cette permission, et, pour empêcher tout débarquement, il fit aussitôt couvrir le rivage de Limassol, dont l'abondance est naturellement sans défense, de corps de vaisseaux hors de service, de grosses pierres et de meubles divers, employant jusqu'aux portes des maisons des Grecs et des Arméniens qui habitaient la ville. Irrité de voir repousser ses nouvelles offres, et craignant que le navire, objet de sa convoitise, ne lui échappât, il faisait déjà préparer les galères du port, les chargeant de s'en emparer, quand les marins lèvent l'ancre et gagnent la haute mer, où ils retrouvent le vaisseau du roi Richard, et bientôt le reste de la flotte anglaise¹.

Mai 1191.

Les événements qu'il apprit contrarièrent le roi Richard. Il désirait se hâter d'arriver à Saint-Jean d'Acce en ménageant ses hommes; il n'aurait pas voulu être contraint d'exiger par la force le repos et les vivres qui leur étaient nécessaires. Une tentative en faveur des naufragés, et une nouvelle demande d'eau douce pour les navires, n'ayant reçu qu'une réponse dérisoire, le roi se décida cependant à faire descendre une partie de son armée sur les terrains bas et faciles qui forment la plage de Limassol. Il ordonna à ses troupes de s'avancer lentement vers la ville, pendant qu'il les suivait lui-même avec la flotte en côtoyant le rivage². Instruit des préparatifs de défense d'Isaac, et sachant que des troupes avaient été échelonnées sur le bord de la mer, Richard s'attendait à une assez vive résistance. Quel ne fut pas son étonnement lorsque des Latins, à qui Comnène permettait de séjourner à Limassol en s'occupant probablement de commerce³, viennent le trouver à bord de sa galère, et lui annoncent qu'Isaac, effrayé du débarquement de l'armée, s'était enfui vers les montagnes, abandonnant la ville, où restaient seulement un peuple inf-

Richard descend
à Limassol.

¹ Vinisauf, p. 321; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 161.

² *Hist. de Chypre*, t. II, p. 4, 20.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 164; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 4, note 2; p. 133, note 2.

Mai 1191. sensif et des marchands désireux d'être placés sous sa sauvegarde ! Le roi, satisfait de ces dispositions de bon augure, et croyant ne pas être obligé de prolonger son séjour dans l'île, envoya deux chevaliers assurer les Grecs de sa protection. Il vint en même temps à terre, fit camper l'armée dans les vergers de Limassol, sans lui permettre d'entrer dans la ville, et publia un ordre sévère, menaçant d'un châtiement immédiat tout soldat qui violerait le domicile d'un homme du pays, ou qui ne respecterait pas ses propriétés et sa personne¹.

Les auteurs du temps ne sont pas d'accord sur le sort des croisés contraints de chercher un asile dans les lieux mêmes où se trouvait alors l'armée anglaise. Il semble, d'après les mieux informés, que la plupart des naufragés durent en ce moment, ou peu après, rejoindre leurs compatriotes, et qu'ils ne furent pas entraînés par Isaac dans sa retraite précipitée vers les montagnes de l'Olympe. La mer avait rejeté sur la côte les cadavres de ceux qui étaient morts dans la tempête. Parmi ces corps défigurés se trouva celui du chancelier d'Angleterre. Un paysan grec détacha le sceau royal suspendu encore à son cou ; il apporta cet objet curieux dans les tentes chrétiennes, et le vendit au roi².

Il convie
Isaac
à
une entrevue.

Richard I^{er} espérait encore qu'une entrevue avec Isaac, en rassurant le prince sur les intentions des Francs, le rendrait plus favorable à leur entreprise, et permettrait à la flotte de reprendre prochainement sa route. Après deux jours donnés aux soins du débarquement et au repos, il choisit deux moines du pays et les envoya au bourg de Kilani, où était campée l'armée grecque, à six lieues au nord dans les montagnes. Les caloyers portaient à Isaac des paroles de paix, et l'engageaient à une conférence avec le roi. Comnène, habile à approprier aux circonstances ses sentiments et son langage, acquiesça volontiers à leur proposition. Aussitôt que le roi Richard lui eut adressé, sur sa demande, un sauf-conduit, que lui porta un chevalier normand nommé Guillaume de Préaux³, Isaac descendit dans la plaine avec la plus grande partie de ses hommes, et vint établir ses tentes à Kolossi, village à deux lieues au couchant de Limassol, où fut plus tard le chef-lieu de la commanderie de Rhodes. Il se rendit peu après lui-même au camp des Anglais, accompagné d'un brillant entourage.

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 164.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 165 ; *Hist. de*

Chypre, t. II, p. 5.
² Vinisauf, p. 320 ; Brompton, col. 1198 ; Roger de Hoveden, p. 690.

Mai 1191.

Le roi Richard, qui n'avait pas encore ses chevaux avec lui¹, s'avança à pied hors de sa tente, à la distance d'une portée de trait, escorté par ses chevaliers. Comnène, dès qu'il l'aperçut, mit pied à terre et s'approcha du roi en s'inclinant plusieurs fois profondément. Richard répéta les mêmes saluts, prit Isaac par la main et le fit asseoir à côté de lui dans sa tente, sur un siège recouvert d'un drap de soie, au bas duquel se plaça un interprète². « Je m'étonne, seigneur empereur, » lui dit affectueusement le roi, « qu'un prince chrétien comme vous, témoin comme vous des souffrances de la Terre sainte où Notre-Seigneur Jésus-Christ a été crucifié, n'ait fait aucun effort pour la délivrer du joug des infidèles. Vous voyez les besoins des chrétiens qui assiègent Saint-Jean d'Acre, et non-seulement vous refusez de leur envoyer des vivres, mais vous considérez comme ennemis ceux qui viennent à leur aide. Au nom de Dieu et de la chrétienté, je vous le demande, faites cesser les plaintes qui s'élèvent contre vous de toutes parts. Venez vous joindre à nous avec votre armée, et qu'à l'avenir tout le monde puisse librement acheter en Chypre les provisions nécessaires aux croisés³. » Comnène répondit avec assurance et en remerciant le roi : « Je sais, sire, quel honneur j'acquerrais en suivant vos conseils ; mais, si je m'absentais de cette île, je n'y rentrerais plus. L'empereur de Constantinople m'en conteste la souveraineté ; les gens du pays eux-mêmes se lèveraient contre moi, si je m'éloignais. Je veux cependant vous seconder autant qu'il dépend de moi : jusqu'à ce que la ville de Saint-Jean d'Acre soit prise, j'entreprendrai un corps de deux cents hommes dans l'armée des chrétiens, et j'affranchis désormais de tous droits ceux qui viendront acheter des provisions pour eux⁴. » Le roi d'Occident fut charmé des manières du prince grec et de la confiance qu'il lui témoignait. Isaac acheva de le gagner en lui disant qu'avant de se séparer de lui il voulait que sa fille, le bien le plus cher qu'il eût au monde, lui fût remise comme otage de son alliance et de sa fidélité. L'empereur fut conduit à une tente élégante, qu'on avait placée non loin de celle du roi ; il y trouva des tables dressées pour son repas et tout préparé pour son sommeil⁵.

Fausse
promesse
d'Isaac.

Isaac Comnène n'avait accepté l'entrevue à laquelle on l'avait convié qu'afin d'apprécier par lui-même les desseins et les forces du roi Richard. Pensant que le prince était trop désireux de se rendre en Syrie pour se hasarder à

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 167.² *Ibid.* p. 165.³ *Ibid.* p. 166.⁴ *Ibid.* p. 166 ; cf. Vinisauf, p. 325, et Brompton, col. 1199.⁵ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 166.

Mai 1101. le poursuivre dans l'intérieur d'une île inconnue, comptant d'ailleurs sur la valeur de ses troupes, il crut pouvoir le braver sans danger. A la faveur de la nuit, pendant que les hommes du camp étaient livrés au repos, Comnène sort furtivement de sa tente, à peine vêtu, s'élançe sur un cheval, et rejoint son armée à Kolossi. Hors des atteintes du roi, il lui fait annoncer avec hauteur que, s'il ne quitte bientôt l'île de Chypre, il viendra lui montrer le peu de cas qu'il fait de sa personne et de tous les Latins¹.

Richard
bat les Grecs.

Déconcerté de tant de fausseté, indigné surtout de cette arrogance, qui blessait à la fois sa religion et sa dignité de roi, Richard se résout à interrompre sa croisade; il veut humilier l'orgueil des Grecs, venger les naufragés, et poursuivre jusqu'au bout l'occasion que le sort lui présente, et dont l'incertitude, pleine encore de périls, plaisait à son esprit aventureux. Il fait débarquer sa cavalerie, et vient sans retard attaquer Isaac, le met en déroute, enlève son camp, et rentre à Limassol avec un immense butin, suivi de prisonniers et de nombreux troupeaux². Parmi les trophées de Kolossi figura l'étendard impérial, riche étoffe tissée de soie et d'or. Richard l'offrit dès lors au roi saint Édmond, dont il avait été demander la protection avant son départ pour la croisade; et, de retour en Angleterre, il le fit déposer sur le tombeau du prince martyr, dans l'abbaye de son nom, au comté de Suffolk³.

Guy de Lusignan
vient rejoindre
le roi
d'Angleterre
à
Limassol.

L'arrivée de divers seigneurs du royaume de Jérusalem suspendit les dispositions que prenait Richard pour se mettre sur les traces d'Isaac. Averti de l'approche du roi d'Angleterre par quelques vaisseaux rendus déjà à Saint-Jean d'Acre, Guy de Lusignan, prétendant être toujours roi de Jérusalem, bien qu'on lui refusât le nom même et les égards dus à la royauté, était venu à sa rencontre, afin de le disposer en sa faveur et de s'en faire un appui. Geoffroy de Lusignan, célèbre depuis sous le nom de *Geoffroy à la Grand'dent*, vassal du roi d'Angleterre à cause de ses seigneuries de Poitou, s'était joint à son frère, ainsi que Humfroy de Toron, beau-frère du roi Guy, Boémond, prince d'Antioche, et Léon, frère de Roupen, seigneur de la petite principauté d'Arménie dans les gorges du Taurus, que les Latins appelaient Rupin de la Montagne⁴.

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 167.

² Brompton, col. 1198; Benoit de Péterb. t. II, ann. 1191; Roger de Hoveden, p. 691.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 167; Vinisauf, p. 323-324; Brompton, col. 1198;

Monasticon Anglic. t. III, p. 104-105; *Hist. de Chypre*, t. III, p. 592.

⁴ Brompton, col. 1198; Vinisauf, p. 324; Roger de Hoveden, p. 691; cf. *Contin. de Guill. de Tyr*, v. 213. ch. xxv.

Le roi Richard, heureux de ses premiers succès, voulut profiter de la présence d'une si noble compagnie, et fit célébrer son mariage avec la fille du roi de Navarre, avant de reprendre sa marche contre les Grecs. La cérémonie eut lieu à Limassol, le dimanche 12 mai, fête des saints Pancrace, Achille et Nérée¹. En présence des seigneurs, des prélats et des troupes sous les armes, le chapelain du roi célébra l'office divin et consacra l'union de Richard et de Bérengère. Après la bénédiction, l'évêque d'York déposa sur la tête de la princesse la couronne de reine d'Angleterre².

12 Mai 1191.

Richard
épouse Bérengère
de
Navarre.

Instruit bientôt qu'Isaac Comnène avait reformé son armée dans le centre de l'île, Richard laissa les princesses à Limassol avec les bagages sous une garde suffisante, remet la flotte avec une partie de ses forces au roi Guy pour suivre les côtes, et se charge lui-même de conduire la principale armée, qui reste à terre. Craignant cependant de s'aventurer dans le haut pays, où les guides et les vivres auraient pu lui manquer, il tourne le groupe de montagnes qui s'étendent de l'Olympe au Sainte-Croix, et s'avance ainsi par une route facile et sûre, jusqu'à Larnaca, l'ancien *Citium*, sans avoir perdu de vue sa flotte. Comnène, après sa défaite, avait en effet traversé les montagnes du Kilani avec ses troupes, et s'était porté dans les vastes plaines au milieu desquelles est située Nicosie, capitale de l'île, d'où il faisait observer la marche de l'armée anglaise³.

Il poursuit
Comnène
dans l'intérieur
de l'île.

Les historiens du temps sont, ici, pleins d'obscurités et d'assertions contraires, parce que la plupart, à l'exception du continuateur de Guillaume de Tyr, avaient probablement des notions inexactes sur la disposition géographique de l'île de Chypre. L'on ne peut arriver à une connaissance satisfaisante des faits qu'ils racontent, qu'en rectifiant leurs récits les uns par les autres, et qu'en tenant compte surtout de la configuration topographique du pays où les événements s'accomplissaient.

Il paraît que les deux rois, après s'être réunis à Larnaca⁴, se séparèrent de nouveau en échangeant leurs commandements. Guy de Lusignan, à la tête d'un corps détaché, s'avança vers l'est, et se dirigea sur la ville maritime de Famagouste, qu'il occupa facilement⁵. Cette grande cité, relevée à

¹ Vinisauf, p. 324; Brompton, col. 1199; Roger de Hoveden, p. 691; Benoît de Péterb. t. II, p. 650.

² Brompton, col. 1199; Benoît de Péterb. t. II, p. 518; Roger de Hoveden, p. 691;

cf. observat. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 5, note 5.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 167.

⁴ *Ibid.*

⁵ Vinisauf, p. 326.

Mai 1191. quelques lieues des ruines de l'ancienne Salamine de Teucer, était le port et l'arsenal de l'île de Chypre, après en avoir été la capitale. Le roi Richard, hésitant encore à pénétrer dans l'intérieur de l'île, amena d'abord sa flotte en ce lieu¹. Il y reçut des messagers du roi de France, qui le pressait de hâter son départ pour Saint-Jean d'Acre. Mais, engagé dans une entreprise où son honneur était aujourd'hui attaché, Richard ne pouvait l'abandonner sans avoir obtenu une entière satisfaction. Rassuré sur le sort de ses galères et de ses navires, qui tous avaient rejoint successivement l'île de Chypre; certain, au cas d'insuccès, de trouver à Famagouste une retraite assurée et les moyens de reprendre la mer, il se décida enfin à marcher sur Nicosie.

Combat
de
Tremithoussia.

Comnène, qui avait rassemblé ses divers corps de troupes, n'attendit pas le roi. En apprenant le mouvement de l'armée anglaise, il se porta résolument à sa rencontre, et établit son camp près du village de Tremithoussia², l'ancien *Tremithus*, au milieu de la plaine de la Messorée, où il pouvait développer sa cavalerie. Tout indique que là fut l'effort le plus considérable de la défense. Les deux chefs ennemis donnèrent, dans l'action, des preuves de courage, et prirent une part personnelle au combat. Mais l'armée grecque ne put résister longtemps à l'impétuosité de l'attaque des Anglo-Normands. Au moment où le succès était encore incertain, Isaac Comnène, voulant ranimer les siens, se précipite au milieu des rangs opposés, parvient jusqu'au roi d'Angleterre, et le frappe d'un coup de sa masse d'armes. Enveloppé aussitôt par les chevaliers et les sergents, il est renversé de cheval et fait prisonnier³. Sa chute acheva d'ébranler les soldats grecs, qui se dispersèrent, sans songer à défendre Nicosie. Le souvenir du combat de Tremithoussia et de la prise de Comnène se perpétua en se dénaturant dans l'île de Chypre. Longtemps après, les savants du pays voyaient, dans les ruines grecques et peut-être phéniciennes de *Tremithus*, l'effet de l'attaque du roi des Anglais, qui, suivant leur opinion, aurait assiégé et rasé l'antique ville jusqu'en ses fondements⁴.

Occupation
de
Nicosie.

Les habitants de Nicosie ne s'opposèrent pas plus que ceux de Limassol aux étrangers. Les primats de la ville allèrent au-devant du roi d'Angleterre,

¹ Vinisauf, p. 326.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 168.

³ *Ibid.*; Raoul de Coggeshale, col. 816.

⁴ Le P. Étienne de Lusignan, *Hist. de*

Cypre, Paris, 1580, fol. 30; l'archimandrite Kyprianos, *Ἱστορία τῆς νήσου Κύπρου*, Venise, in-4°, 1788, p. 42.

et lui jurèrent fidélité, en l'assurant de l'obéissance de leurs concitoyens. S'il faut en croire un chroniqueur du temps, le roi, comme signe de sa domination nouvelle, aurait ordonné alors aux Chypriotes d'abattre les longues barbes qu'ils portaient, et de raser leurs mentons à la manière des Normands¹.

Mei 1191.

Famagouste et Nicosie occupées, il fallait réduire les châteaux qui tenaient encore pour Isaac dans le nord de l'île. La force de ces places de refuge, la disposition des lieux, la facilité de leur défense, tout commandait à l'armée envahissante de s'en emparer sans délai, afin que les Grecs des villes et des campagnes, restés paisibles jusqu'ici, ne fussent pas tentés de s'y rassembler et d'organiser un soulèvement général.

L'île de Chypre est protégée, dans sa partie nord-est, par une chaîne de montagnes escarpées qui prend naissance au cap Cormakiti, l'ancien *Crommyon*, et s'étend, en s'affaissant un peu, jusqu'à l'extrémité du cap Saint-André, ou Dinarète. Cette muraille de trente lieues de longueur domine au sud les plaines de Morpho, de Nicosie et de la Messorée, dont les populations peuvent apercevoir les feux allumés sur ces cimes. Au nord, elle forme de courtes vallées, et se termine par une étroite lisière de terrain fertile, sur laquelle s'ouvrent le port de Cérines et de nombreux mouillages, d'où les navires, par un vent favorable, gagnent facilement la côte d'Anatolie en cinq ou six heures. Quelques passages sinueux, profonds et aisés à défendre, permettent seuls de franchir la chaîne des montagnes. Le principal défilé est celui qu'on appelle *la Gorge de Cérines*, ou *de Nicosie*, des deux villes qu'il met en communication. Trois pics d'un difficile accès dominent les autres crêtes de la montagne, et s'élèvent au-dessus de la mer de Caramanie comme les vigies naturelles de l'île de Chypre, exposée de tout temps aux descentes des pirates. A l'orient est Kantara, appelé par les Turcs *Yuz bir ev*, les Cent et une chambres, à cause des restes du grand château qui le termine. Plus rapproché de Nicosie est le mont Lion, nommé aussi *Buffavent*, ou Château de la reine. Enfin, plus à l'ouest, de l'autre côté du pas de Cérines, se trouvent le mont et le château de Saint-Hilarion, que les Français, maîtres de l'île, appelèrent peu après le *Château du Disu d'Amour*, dénomination où paraissent confusément réunis, par l'altération étrangère, le nom hellénique de la montagne, *Didymos*, et les souvenirs du vieux culte chypriote².

Situation
et force
des
quatre châteaux
du
nord de l'île.

¹ Vinisauf, p. 329. — ² Voy. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 2, note.

Mai 1191. Ces trois sommets, ainsi que la position de Cérines, clef de la défense de toute la côte, ont dû être fortifiés dès les temps les plus anciens, et nous verrons, dans l'histoire des princes qui va nous occuper, les partis ennemis s'en disputer souvent la possession. Les empereurs grecs n'en avaient pas négligé la garde; ils entretenaient avec soin les châteaux forts qui les défendaient, et Isaac Comnène avait renfermé dans leurs murs, comme dans des retraites assurées, sa famille, ses bijoux et les réserves de ses trésors¹. C'est aussi dans ces lieux que se réfugièrent, après leur défaite, les derniers soldats décidés à servir encore l'empereur de Chypre.

Ils sont pris
par
les Anglais.

Retenu malade à Nicosie², le roi Richard fut contraint de remettre quelque temps la conduite des troupes à Guy de Lusignan. L'ancien roi de Jérusalem avait accompagné Richard dans l'intérieur de l'île depuis la prise de Famagouste, et il figure au milieu de ces circonstances de la conquête de Chypre agissant et dirigeant, comme s'il avait déjà la connaissance du pays³, où il avait pu venir, en effet, de Syrie, avant son élévation à la royauté. Attaqué le premier par terre et par mer, le château de Cérines capitula bientôt, livrant aux Anglais la fille, la femme et les trésors d'Isaac. Le roi Guy, après avoir laissé une garnison à Cérines et hissé la bannière du roi d'Angleterre sur ses remparts⁴, rentra dans la gorge de Nicosie, par où seulement sont accessibles les ravins qui mènent au mont Saint-Hilarion. Le fort, étagé sur les pics les plus escarpés, opposa une vive résistance. Du haut des murs et des rochers où le pied de la chèvre semble seul pouvoir parvenir, les soldats grecs faisaient pleuvoir impunément sur leurs ennemis une grêle de traits et de pierres. Les flèches des assiégeants retombaient dans leurs rangs sans pouvoir atteindre à ces hauteurs presque invisibles, et les Anglais auraient été réduits vraisemblablement à entourer le château pour le prendre par la famine, si l'empereur Isaac n'eût envoyé l'ordre à ses défenseurs de cesser de combattre. Les châteaux de Buffavent et de Kantara ouvrirent peu après leurs portes au roi Richard, revenu après quelques jours de repos à la santé⁵.

Soumission
des Chypriotes.

La soumission du pays était dès lors assurée, et le roi pouvait penser à se

¹ Vinisauf, p. 327-328; Brompton, col. 1200; Raoul de Coggeshale, col. 817.

² Vinisauf, p. 327.

³ «Ipsa duce, dit Gautier Vinisauf, qui

«vias planas et loca novit aspera.» (*Itiner. Richardi*, p. 327.)

⁴ Vinisauf, p. 327; Brompton, col. 1197.

⁵ Vinisauf n. 2.

rendre à Saint-Jean d'Acre, où Philippe-Auguste retardait à dessein ses attaques, en l'attendant. Les primats grecs, contraints par les vainqueurs, ou séduits par l'espoir qui accompagne toujours la chute d'un pouvoir despotique, abandonnèrent volontairement au roi Richard la moitié de leurs biens, disent les chroniqueurs anglais¹, en obtenant de lui, par une charte munie du sceau royal, la faculté de jouir des privilèges et des coutumes qu'ils avaient du temps de l'empereur Manuel, avant la tyrannie d'Isaac. On ignore quelles pouvaient être les franchises dont le rétablissement paraissait aux Grecs une si grande amélioration à leur sort. Le principal avantage qu'ils pussent attendre de la concession royale était sans doute une diminution des impôts exigés d'eux jusque-là par Isaac; mais leur espoir ne tarda pas à être cruellement déçu par les événements, sans qu'ils pussent en rien accuser la bonne foi du roi d'Angleterre, resté quelques mois seulement maître de l'île de Chypre.

Richard I^{er}, loin d'avoir constitué en ces circonstances, comme on l'a dit, un royaume et tout un gouvernement royal en Chypre, se borna à prendre les mesures indispensables à la conservation du pays que le sort des armes venait de lui livrer. Il plaça sans doute des garnisons dans les châteaux forts; il nomma deux lieutenants dans l'île, Richard de Canville et Robert de Tornham, depuis sénéchal d'Anjou, qui l'avaient aidé dans la conquête². Il leur remit un corps de troupes et quelques bâtiments; il laissa sous leurs ordres plusieurs intendants, chargés de former des approvisionnements de blé, d'orge et de bestiaux, qui devaient être transportés régulièrement en Syrie, pour la nourriture de l'armée³. Le roi alla ensuite retrouver les reines sa femme et sa sœur à Limassol. Il leur confia la fille d'Isaac Comnène, et les fit partir avant lui vers Saint-Jean d'Acre, avec les vaisseaux à voile qui avançaient plus vite que les galères⁴. Il avait remis la surveillance particulière d'Isaac Comnène à son chambellan privé⁵, et voulant, dit-on, respecter sa dignité d'empereur en prévenant cependant son évasion, il avait, sur sa demande, fait lier son prisonnier de chaînes d'or et d'argent⁶. Arrivé en

¹ Brompton, col. 1200; Roger de Hoveden, p. 692; Benoît de Péterb. t. II, ann. 1191.

² Brompton, Roger de Hoveden, Benoît de Péterb. *loc. cit.*

³ Vinisauf, p. 328.

⁴ *Idem, ibidem*; Brompton, col. 1200; Raoul de Dicet, *Imagines historiarum*, apud

Twisden et Selden, *Script. Anglic.* t. I, col. 660.

⁵ Brompton, col. 1200; Roger de Hoveden, p. 692; Benoît de Péterb. t. II, ann. 1191.

⁶ Vinisauf, p. 328; Guill. de Neubrige, t. II, p. 420; Richard de Devises, p. 49. (*Voy. Hist. de Chypre*, t. II, p. 6, note 7.)

5 Juin 1191. Syrie, le roi pria les frères de l'Hôpital, depuis chevaliers de Rhodes, de se charger de la garde d'Isaac. Les chevaliers firent renfermer le prince dans leur château de Margat, près de Tripoli, où il mourut peu après, regrettant, dit l'histoire à son éloge, l'éloignement de son enfant bien plus que ses immenses trésors¹.

Butin
considérable
que
Richard emporta
de Chypre.

Les dépouilles emportées de l'île de Chypre par le roi Richard sont un des plus magnifiques butins que les croisades aient fait tomber au pouvoir des chrétiens. Indépendamment des vivres et des sommes d'argent qu'il trouva dans les villes et les châteaux², le roi acquit et partagea avec les chefs de son armée une quantité prodigieuse de bijoux, de vases ciselés, d'armures de prix, de harnachements, de meubles et de vêtements somptueux, où l'art byzantin semblait chercher par la profusion des ornements à racheter la perte du goût antique³. L'imagination des contemporains ne voyait rien de comparable à ces monceaux d'or et de pierreries que les trésors du roi Crésus⁴; treize siècles auparavant, les Romains avaient cependant retiré de l'île de Chypre, vouée comme une proie par ses ressources à la cupidité universelle, des richesses plus considérables encore⁵.

De Limassol, Richard se rendit à Famagouste, où s'étaient peu à peu rassemblées les galères, en suivant lentement les côtes⁶. Il y donna ses dernières recommandations aux officiers préposés à la garde de Chypre, et partit enfin le 5 juin⁷, ne sachant encore ce qu'il ferait de sa conquête, égale à elle seule en étendue au quart de son royaume d'Angleterre.

En un mois à peine, une révolution aussi rapide qu'inattendue s'était accomplie : un nouveau fleuron était tombé de la couronne de Constantin ; un des Comnène, déchu de la position élevée qui lui permettait de disputer l'empire, était devenu le captif d'un prince latin et d'étrangers odieux ; le vieux gouvernement grec, institué dans l'île par le fils de sainte Hélène lui-même, était aboli en Chypre, pour n'y plus être rétabli. En même temps,

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 169, 200, et les extraits du ms. D. de la ville de Lyon, *ibid.* Arnold de Lubek, *Chron. Slav.* ap. Leibnitz, *Script. Brunsvic.* t. II, p. 683; Brompton, col. 1250; Roger de Hoveden, p. 759.

² Vinisauf, p. 328; Brompton, col. 1200; Raoul de Coggeshale, col. 817; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 169; Sicardi, *Chronic. Cremonense*, ap. Muratori, *Script. Ital.* t. VII, col. 613; Néophyte, *De calamitatibus Cypri*,

ap. Reinhard, t. II, p. 6; Rymer, *Fœdera*, nouv. édit. t. I, p. 69. (Voy. M. Reinaud, *Chron. arabes*, p. 304.)

³ Vinisauf, p. 322, 324, 328.

⁴ *Id.* p. 328.

⁵ Plutarque, *Cato Min.* XLV.

⁶ Vinisauf, p. 328.

⁷ Brompton, col. 1200; Roger de Hoveden, p. 692; Benoît de Pôterb. t. II, ann. 1191.

les chrétiens de Syrie, resserrés depuis quelques années dans les villes de la côte, où la disette les exposait souvent aux derniers périls, acquéraient à leur proximité un pays renommé par sa fertilité, et qui allait, en assurant leurs approvisionnements, permettre à l'armée franque de reprendre l'offensive contre les Sarrasins.

Juin 1101.

Il est nécessaire que le lecteur s'habitue à ces expressions anciennes en leur attribuant le sens qu'elles avaient autrefois et que plusieurs ont conservé jusqu'à nos jours en Orient. Tous les chrétiens de l'Europe occidentale, tous les peuples rattachés à la loi de l'Église romaine, quelque différence qu'il y eût d'ailleurs entre leurs pays et leurs langues, étaient et sont encore aujourd'hui indistinctement des *Latins* pour les Grecs. Quant aux musulmans, ils appelaient les Occidentaux ligués contre eux par la guerre sacrée du nom générique de *Francs*, indépendamment de leurs nationalités respectives, dont ils n'avaient qu'une idée très-confuse. De même, les populations diverses de l'islamisme recevaient indifféremment de nos croisés les noms de *Turcs* ou de *Sarrasins*. A mesure que nous avancerons dans cette histoire, il faudra distinguer les races et les croyances diverses que confondaient ces dénominations un peu trop vagues.

Le voyage des rois de France et d'Angleterre n'est pas l'objet qui doit particulièrement nous occuper. Au milieu des actions de guerre dont la Palestine fut alors le théâtre, nous devons nous attacher surtout aux circonstances qui concernent l'île de Chypre et sa nouvelle situation. Mais il convient, en raison de la communauté d'intérêts qui va se former entre les Latins de Chypre et de Syrie, par suite des événements mêmes au milieu desquels nous sommes engagés, de rechercher rapidement les causes déjà anciennes qui avaient affaibli l'établissement des Francs en Terre sainte et les faits plus récents qui le menaçaient d'une destruction complète, quand les plus puissants princes de l'Europe passaient la mer pour le secourir.

Aperçu
de
l'histoire
du royaume
de
Jérusalem.

L'élan qui avait produit la première croisade et amené la délivrance des saints lieux, en fondant un État destiné à les protéger, suffit encore, pendant un demi-siècle, à fournir des défenseurs au royaume des croisés, et lui permit de se fortifier en se développant. Devenus maîtres de presque tout le littoral de la Syrie, depuis la Judée jusqu'au golfe d'Alexandrette, les chrétiens, au moyen des vaisseaux de l'Italie et de la Provence, entretenirent dès lors de faciles rapports avec l'Europe, d'où, pendant longtemps, ils durent tirer exclu-

Sa faiblesse
géographique.

1006-1180. sivement leurs renforts. Assurés par là du recrutement des hommes, leur premier besoin, ils auraient fini par occuper au fond de la Méditerranée une position peut-être inexpugnable, s'ils avaient réussi à étendre leur domination jusqu'au désert, dans le nord comme dans le sud du pays conquis d'abord par leurs armes. A ces conditions seules, ils pouvaient empêcher les populations turcomanes de l'Asie de s'unir contre eux aux Arabes de l'Égypte et de la Syrie. A l'est de l'Oronte et du Jourdain, entre les terres chrétiennes et le bord du désert, se trouvait en effet une route naturelle que suivaient les immenses caravanes de marchands, de soldats et de pèlerins, semblables à l'émigration d'une ville entière, qui, rassemblées du fond du Curdistan et de l'Asie Mineure, se rendaient au Caire pour le commerce, et à la Mecque, pour le pieux voyage exigé de tout bon musulman une fois au moins en sa vie.

C'est par la même voie que se sont rassemblées et entretenues, souvent combattues, mais plus souvent réunies contre les ennemis de l'islamisme, les armées innombrables des atabecs, des sultans et des émirs de l'Afrique et de l'Asie. Les lieux où les caravanes, à leur entrée en Syrie, se reposaient, en se grossissant de tous les pèlerins du pays, et achevaient leurs préparatifs pour la grande traversée, sont Alep et Damas. Ceux qui étaient maîtres de ces deux villes tenaient en leurs mains les clefs du passage entre l'Égypte et la Mésopotamie. Aussi les Francs, tant qu'ils ont conservé un coin de la Palestine, et les Européens qui vinrent à leur aide, depuis le roi Louis VII, au XII^e siècle, jusqu'aux dernières croisades du XIII^e, alors même qu'ils dirigeaient leurs principaux efforts sur l'Égypte, ont-ils toujours cherché à s'emparer de tout le pays situé au delà de l'Anti-Liban jusqu'au désert de la Palmyrène, afin de couper les communications entre le Tigre et le Nil. Mais ils ne parvinrent jamais à conquérir ces frontières avancées, que ne pouvait leur donner la bravoure sans l'union et la persévérance. Les inconvénients du régime politique importé par eux en Orient empêchèrent non-seulement le succès de toutes ces expéditions éloignées et laborieuses; ils mirent en péril l'existence même du royaume de Jérusalem dès son origine.

Autres causes
de
décadence.

La constitution fondée sur les Assises de Jérusalem, en respectant l'indépendance des grands vassaux, et permettant aux feudataires de contester le service militaire hors des limites de l'État¹, réduisit souvent la royauté à une

¹ Ce fut un perpétuel sujet de discussions entre la noblesse et la royauté féodale en

Orient. (M. Beugnot, *Assises*, t. I, p. 427 et suiv. t. II, p. XIX.)

sorte d'isolement et d'impuissance aussi gênante qu'avait été celle des rois de France aux premiers temps de la féodalité. La situation fut plus funeste encore en Syrie, au milieu d'une population toujours hostile, qui n'acceptait que de courtes trêves, parce que la loi du pays autorisait plus expressément les seigneurs et les ordres de chevalerie à traiter individuellement et à leur gré de la paix ou de la guerre avec l'ennemi commun¹. Les concessions de terre accordées par les princes aux bourgeois, aux églises et quelquefois aux seigneurs mêmes, avec dispense totale ou partielle du service militaire, altérèrent le régime féodal et amoindrirent la défense du royaume². Enfin l'arrivée des secours d'Europe amenait souvent des rivalités d'où les prérogatives de la couronne sortaient presque toujours compromises et méconnues. Les croisés ne voulaient recevoir d'ordre que des chefs de leurs nations, et l'impatience de se signaler par quelque action d'éclat, dès qu'ils se voyaient en présence des infidèles, leur fit aveuglément négliger les leçons de l'expérience et sacrifier à l'amour-propre du moment les succès définitifs de la guerre. Le roi ne pouvait dominer ces forces diverses et les maintenir assez longtemps dans une action commune. Aussi ne doit-on pas s'étonner que tant d'expéditions aient été inutilement entreprises, tant d'efforts et de sang vainement prodigués sur les limites orientales du royaume.

Les successeurs de Godefroy de Bouillon, trop faibles contre les sultans d'Alep et de Damas, que soutenait l'islamisme entier de l'Asie centrale, cherchèrent à se garantir au moins de leurs attaques, et à gêner leurs communications avec l'Égypte, en couvrant de remparts leurs villes frontières. Ils multiplièrent les châteaux forts sur la ligne de l'Oronte au Jourdain. Leurs principaux points d'observation et de résistance dans cette direction, indépendamment des forteresses destinées à protéger Édesse et Antioche, s'étendirent de Napa, Marra et Cafarda, entre Alep et Homs, jusqu'au gué de Jacob et au château du Saphed, que défendaient les Templiers, près de la mer de Tibériade. Ce lac et la mer Morte, mis en communication par le Jourdain, formaient, à la suite des forts supérieurs, une protection continue jusqu'au désert qui sépare la Syrie de l'Arabie et de l'Égypte. Le passage de l'Idumée et de la Syrie Sobal fut surveillé par la ville de Gaza, où finit le sol

¹ Les préambules des diplômes royaux en Syrie développent quelquefois ce principe. (Paoli, *Cod. diplom. del sacro ordine Gerosol.* t. I, p. 43, etc. M. Beugnot, *Assises*, t. I, p. XLVI.)

² M. le comte Beugnot, *Mémoire sur le régime des terres dans les principautés fondées en Syrie par les Francs.* (Bibliothèque de l'école des chartes, 3^e série, t. V, p. 46, 52, 427.)

1096-1180. cultivable, et par l'occupation de plusieurs oasis avancées au milieu des sables, où l'on avait élevé des fortifications : telles que le Daron, en avant de Gaza, vers l'Égypte, la Pierre du désert et le Crac de Montréal, au delà de la mer Morte, vers l'Arabie; Éla, aujourd'hui Akaba, à l'extrémité orientale de l'isthme, sur les bords de la mer Rouge. Ces postes nombreux, mais disséminés et insuffisants, permirent aux chrétiens d'inquiéter la marche des armées d'Afrique et d'Asie, sans jamais les arrêter; et, si les princes musulmans dont les États les entouraient n'eussent été eux-mêmes aussi souvent désunis que les Francs, le Saint Sépulcre n'eût pas vu sur ses dalles deux générations de fidèles nées à Jérusalem.

La prise d'Ascalon, en 1153, sous le roi Baudouin III, complétait la défense du royaume dans le sud, quand déjà la perte du comté d'Édesse, conquis en 1144 par le sultan d'Alep, l'avait dégarni d'une de ses plus utiles défenses au nord. Le royaume, ébranlé depuis cet échec irréparable, ne fit plus que chanceler, bien qu'il trouvât encore parfois en lui-même les ressources d'une énergique offensive. Amaury I^{er}, succédant à Baudouin III, à une époque où les princes du Caire cherchaient à se détacher de la suzeraineté des sultans d'Asie, saisit l'occasion propice, et concentra ses expéditions vers l'Égypte. Il attaqua le Delta par terre et par mer; il traversa plusieurs fois le désert à la tête de son armée; il s'avança jusqu'aux palmiers de Belbeis, où ses barons lui imposèrent une assise restreignant le service militaire¹. Contrarié par les chevaliers, il dut renoncer à ses projets, et ne put pénétrer jusqu'à la ville du Caire, que les historiens des croisades appellent, à cause de sa grandeur et de sa magnificence, la *nouvelle Babylone*. Plus malheureux à la fin de son règne, il lui fut impossible de sauver Gaza et le Daron, dont la perte ouvrit la Palestine aux ennemis et les rapprocha de Jérusalem.

L'émir qui lui avait enlevé ces deux positions, après avoir gouverné les provinces du Nil au nom des atabecs d'Alep, s'était depuis peu déclaré indépendant. A la mort de Noureddin, fils de Zenghi, Saladin, non content du royaume d'Égypte, prend le titre de sultan, soumet à son autorité toutes les principautés musulmanes de Syrie, étend ses conquêtes sur la Mésopotamie entière, et forme dès lors le dessein d'anéantir les États chrétiens, qu'il enveloppait de tous côtés.

C'est au moment où s'élevait cette redoutable puissance que le roi Amaury I^{er}

¹ M. Beugnot, *Assises*, t. I, p. xxx, 455, note.

mourut, laissant un fils digne du trône et capable peut-être de résister à Saladin, qu'il battit deux fois, si la lèpre ne l'eût enlevé à l'âge de vingt-cinq ans. Le royaume de Jérusalem, après un court moment de force et de sécurité, voyait arriver le temps de sa décadence. Accru et protégé dans son intégrité par ses quatre premiers rois, énergiquement défendu encore par leurs trois successeurs, il déclina rapidement depuis la maladie de Baudouin IV, et les troubles du règne de Baudouin V, son neveu, mort à l'âge de sept ans.

1180.

Ce jeune enfant était fils de Sibylle, l'aînée des filles d'Amaury I^{er}, veuve alors de Guillaume de Montferrat dit *Longue-Épée*, mort en Palestine. Dans les dernières années de sa vie, le roi Baudouin IV, malade et sans enfants, craignant les entreprises du prince d'Antioche et du comte de Tripoli¹, avait engagé sa sœur à se remarier. Au lieu d'associer à sa fortune un des grands barons du royaume, dont le pouvoir ou les talents pussent balancer l'influence qu'on redoutait, et défendre la couronne de son fils, Sibylle préféra donner sa main à un simple chevalier poitevin alors en Palestine, nommé Guy de Lusignan, frère du connétable de Jérusalem. Guy, l'un des fils cadets de Hugues le Brun, sire de Lusignan en Poitou, ne possédait ni seigneuries ni dignités en Syrie; il n'avait pas l'intention de se fixer en Orient², où il était encore considéré comme étranger³. Ses qualités, d'ailleurs, ne l'avaient point fait distinguer: la droiture de son caractère passait pour de la simplicité⁴; mais ses manières et sa belle figure avaient plu au roi et à sa sœur⁵. L'affection de la princesse l'entraîna même, dit un contemporain⁶, à une faute que le mariage seul pouvait réparer. Sibylle épousa Guy de Lusignan en 1180⁷, et lui donna pour son patrimoine particulier le comté de Jaffa et d'Ascalon, qu'elle avait eu en dot.

État du royaume
sous
Baudouin IV.

1180.

Guy de Lusignan
épouse
la sœur du roi.

Ce mariage mécontenta la noblesse et finit par déplaire au roi lui-même, qui s'était trop hâté de le conclure. La famille de Guy de Lusignan ne put s'expliquer sa fortune. Un de ses frères aînés, Geoffroy, alors en Poitou, venu depuis en Palestine, où nous l'avons déjà vu, s'écria, dit-on, ironiquement

¹ Guill. de Tyr, lib. XXII, cap. 1, p. 1062.

² Vinisauf, p. 281.

³ Guill. de Neubrige, t. I, p. 306; Sicardi, *Chron. ap. Murat. Script. Ital.* t. VII, col. 603.

⁴ « Simplex erat et minus astutus. » (Vinisauf, p. 392; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 23.)

⁵ Guill. de Tyr, p. 1062; Benoît de Péterb. t. II, p. 443; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 22-23, note.

⁶ Benoît de Péterb. t. II, p. 443.

⁷ Guill. de Tyr, p. 1063; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 23.

1186. en l'apprenant : « Si mon frère Guy est devenu roi, certainement il deviendra Dieu¹. » On ne voulut pas permettre que le mari de la reine fût tuteur du jeune héritier, ni régent du royaume, pendant la maladie du roi Baudouin. De l'assentiment des barons réunis en haute cour, la tutelle du prince fut confiée à Jocelin, autrefois comte d'Édesse; et Raymond, comte de Tripoli, dont les Arabes reconnaissaient eux-mêmes l'habileté², dut se charger de la régence du royaume.

Il est reconnu
roi
de Jérusalem.

La mort de Baudouin V arrivée sur ces entrefaites (1186), en éteignant la race masculine des rois de Jérusalem, donna de nouveau du crédit et des amis à sa mère. Se trouvant l'aînée des deux seules héritières survivantes du roi Amaury I^{er}, Sibylle était légalement appelée au trône, suivant la loi des Assises de Jérusalem, qui régissait le royaume. Excités cependant par le comte de Tripoli, les barons de la haute cour retirés à Naplouse, dans les montagnes de la Samarie, refusaient de reconnaître Guy de Lusignan³. Ils auraient voulu donner la couronne à Isabelle, sœur cadette de Sibylle, et faire sacrer en même temps cette princesse et son mari Humfroy, fils et petit-fils de gentilshommes de Touraine établis en Syrie, élevés à la connétablie du royaume sous les rois précédents, et connus sous le nom patronymique de Humfroy de Toron⁴, à cause d'un château bâti par les Français dans les environs de Tyr, dont ils étaient seigneurs. Dès l'âge de huit ans, Isabelle avait été fiancée au sire de Toron, très-jeune lui-même; elle l'épousa en 1183, dès qu'elle eut atteint sa douzième année⁵. Mais Humfroy inspirait moins de confiance encore à l'armée que Guy de Lusignan lui-même : « Il était « doux comme une femme, disent les anciennes chroniques, calme dans « ses paroles et lent dans toutes ses actions⁶. » Le cadi de Jérusalem, qui le vit en 1192, rapporte que c'était un jeune homme de la plus grande beauté, « à cela près, ajoute-t-il, qu'il avait la barbe rasée, suivant la mode des

¹ François Pipino, *De acquisitione Terræ sanctæ*, ap. Murat. t. VII, col. 783; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 23.

² M. Reinaud, *Chron. arabes*, p. 183.

³ Suivant un continuateur de Guillaume de Tyr dont le ms. est conservé à la bibliothèque de la ville de Lyon, les partisans de Guy de Lusignan témoignaient leur opposition aux gens d'outre-mer, généralement favorables à Humfroy de Toron, comme plus tard à Conrad de Montferrat, en chantant

dans les rues de Jérusalem une chanson dont le refrain était :

Maugré le Polein,
Aurons nous roi Poitevin.

(Renseignement transmis
par M. Steyert.)

⁴ *Toron*, en vieux français, veut dire *éminence, colline*, et, par extension, *château*.

⁵ Guill. de Tyr, p. 1068, 1124.

⁶ Vinisauf, p. 291; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 153.

Francs¹. » Effrayé des propositions qu'on lui fit, inquiet du rôle qu'il lui faudrait soutenir, Humfroy s'enfuit à Jérusalem, se jeta aux pieds de sa belle-sœur, lui fit hommage comme à sa reine; et déclara que c'était malgré lui qu'on voulait l'élever à la royauté².

1187.

Sibylle profite aussitôt des circonstances. Secondée par l'ordre du Temple, dont elle s'était assuré l'appui, elle fait couronner son mari roi de Jérusalem, et parvient peu à peu à calmer les grands vassaux, qui reconnurent la nécessité de s'unir pour faire face aux nouveaux dangers du royaume.

Saladin, proclamé sultan dans les mosquées de l'Égypte et de la Mésopotamie, avait annoncé la guerre sainte et appelé à son aide tous les pays musulmans. Il avait rassemblé de nombreuses troupes, et s'était jeté au centre du royaume de Jérusalem, menaçant à la fois sa capitale et Saint-Jean d'Acree, son port le plus considérable. Les désastres se succédèrent dès lors sans interruption en Palestine. Le 3 avril 1187, l'armée fut détruite à Hittin, sur les bords du lac de Tibériade; le bois de la vraie croix, qu'on avait porté au combat pour exciter le courage des soldats, tomba au pouvoir des Arabes; le roi Guy de Lusignan, fait prisonnier dans la même journée, avec son frère Amaury, connétable du royaume, ne recouvra la liberté, l'année suivante, qu'en échange de la ville d'Ascalon, dont la possession établit Saladin maître de la route directe entre Damas et le Caire. Saint-Jean d'Acree avait été forcé le 8 avril, cinq jours après la prise du roi; Tibériade, Jaffa, Sidon, Beyrouth, Botron, Naplouse, enlevées et saccagées peu après; Jérusalem enfin, obligée de capituler le 2 octobre. Arrêté deux fois devant Tyr, par la défense de Conrad, marquis de Montferrat, frère de Guillaume Longue-Épée, Saladin poursuivit ailleurs ses conquêtes; il occupa ou détruisit dans le sud tous les postes qui gênaient ses communications avec l'Égypte; au nord, il soumit Tortose, Valénie, Giblet, Laodicée; en tout, plus de trente villes ou forteresses.

Conquêtes
de
Saladin.
Prise du roi
et
de la ville
de Jérusalem.

A la fin de l'année 1188 il ne restait plus aux chrétiens que trois places de quelque importance dans toute la Syrie: Tyr, défendu toujours par le marquis Conrad, Antioche et Tripoli, que tenaient le prince Boémond et Raymond, son fils. Saladin, après avoir dévasté tout le pays autour de ces villes, avait réuni ses forces, comptant s'en emparer avant l'arrivée des secours que les Francs ne pouvaient tarder à recevoir d'Occident.

¹ Boha-Eddin. (Voy. M. Reinaud, p. 328.) — ² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 152.

1180-1190.

Nouvelle
croisade.

La perte de Jérusalem avait consterné la chrétienté; l'œuvre de Godefroy de Bouillon semblait anéantie. A la voix des légats apostoliques et de l'archevêque de Tyr, l'historien d'outre-mer, venu lui-même en Europe, il y eut un mouvement général qui rappela les temps de Pierre l'Hermitte et de saint Bernard. De toutes parts les fidèles s'armèrent et apportèrent leurs offrandes à la croisade d'où dépendait la nouvelle délivrance du saint tombeau. On établit une contribution spéciale pour combattre Saladin, dont le nom s'était répandu en Europe comme celui des conquérants qui l'avaient autrefois ravagée. Guillaume de Tyr remit de sa main la croix de pèlerin aux rois de France et d'Angleterre; il passa ensuite en Allemagne et souleva les populations de ces contrées, restées jusque-là presque étrangères à la guerre sacrée. Les seigneurs et les paysans le plus tôt préparés, sans attendre le départ de l'empereur, allèrent s'embarquer sur les bords de la mer du Nord; il en partit depuis la Baltique jusqu'à la mer d'Angleterre. Montés sur leurs navires à rames et à voile, les nouveaux croisés longèrent les côtes de l'Océan, franchirent le détroit de Maroc, et se dirigèrent, pleins de confiance, vers la Palestine¹.

1190.

Le roi Guy
entreprind
le
siège d'Acre.

Pendant ce temps Guy de Lusignan, relevé par l'Église du serment que Saladin lui avait imposé de ne plus porter les armes contre l'islamisme, avait formé le dessein de reprendre Saint-Jean d'Acre. C'était, en effet, la place dont il importait le plus de s'emparer avant de songer à une expédition contre Jérusalem. Jaffa n'offrait pas un refuge assez certain à une armée avancée dans l'intérieur des terres; Tyr et les villes du nord étaient trop éloignées de la Judée. Ptolémaïs, au contraire, l'un des meilleurs ports de la côte de Syrie, à deux journées de Jaffa, était la ville la plus forte qu'eussent perdue les chrétiens, et, à l'époque où ils l'occupaient, l'entrepôt le plus considérable du commerce de l'Europe avec l'Orient. « On y voyait de l'or, dit un Arabe contemporain, de l'argent, de l'écarlate, des étoffes de Venise, du sucre et d'autres objets de prix. C'était le rendez-vous des marchands de la Grèce et de tous les pays des Francs². » Placé au nord d'une immense rade dont le Carmel forme au sud l'extrémité, Saint-Jean d'Acre peut être

¹ Vinisauf, p. 268-269; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 128; Godefroy de Saint-Pantaleon, *Chronic.* ap. Struve, *Script. Germ.* t. I, p. 348 et suiv. Anshert, *Hist. de exp. Fride-*

rici imper. publié par Dobrowski, Prague, in-8°, 1827, p. 16 et suiv.

² M. Reinaud, *Chron. arabes*, p. 201; Vinisauf, p. 252.

attaqué ou secouru promptement par les armées du dehors, qui trouvent toujours un accès facile sur sa plage.

Le roi aurait voulu d'abord mettre la reine Sibylle en sûreté dans la ville de Tyr, et disposer de là son expédition, de concert avec Conrad. Tyr, appartenant pour un tiers à la république de Venise, faisait autrefois partie du royaume proprement dit, ou du vaste domaine réservé à la couronne des rois de Jérusalem, depuis Beyrouth et Ptolémaïs jusqu'à Gaza; mais Conrad, qui considérait cette ville comme sa conquête et sa propriété particulière, craignant que Guy de Lusignan, une fois rentré dans ses murs, n'y reprît l'autorité, refusa d'ouvrir les portes au roi. Lusignan ne se détourna pas cependant de son projet. Les chevaliers du Temple et ceux de l'Hôpital promettaient de l'aider; il avait auprès de lui le patriarche, les prélats, avec un certain nombre de seigneurs du royaume, entre autres ses deux frères, le connétable Amaury et Geoffroy, arrivé depuis peu en Syrie¹. Ainsi assisté, il forme une petite armée d'environ neuf mille hommes²; il engage l'amiral de Sicile, le fameux Margarit, alors à Tripoli, à venir le joindre, et, avec une résolution qui étonne les anciens chroniqueurs³, il vient mettre le siège devant la place, dont Saladin avait encore augmenté les fortifications depuis deux ans qu'il en était maître. On se trouvait alors au mois d'août de l'an 1189⁴. « Ce fut merveille, dit un vieil écrivain, de voir le roi aller assiéger Acre avec si peu de monde, car il y avait bien quatre Sarrasins dans la ville pour un chrétien qui fût dehors⁵. »

Guy de Lusignan s'était établi sur une montagne à l'est des remparts, près d'un affluent du Bélus, où s'abreuvait sa cavalerie. Au moyen de quelques vaisseaux que l'on mit en pièces, on éleva de fortes palissades autour du camp. L'on fut bientôt à couvert dans une position où l'on pût résister aux attaques de l'armée de Saladin, qui tenait la campagne. Les premiers secours du nord de l'Europe parvinrent peu après au roi Guy⁶; les Lombards arrivèrent en même temps⁷; les Génois⁸, les Marseillais et probablement les commerçants de Montpellier, déjà en Orient⁹, prêtèrent également

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 124-125, note; Vinisauf, p. 266; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 22.

² Vinisauf, p. 267.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 125.

⁴ M. Reinaud, *Chron. arabes*, p. 244; Vinisauf, p. 267; Brompton, col. 1163; Sicardi, col. 606.

⁵ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 125.

⁶ *Ibid.* p. 128; Vinisauf, p. 268-269; Brompton, col. 1164.

⁷ Sicardi, ap. Murat. t. VII, col. 606.

⁸ *Contin. de Caffaro, Annal. Gen. ap. Murat.* t. VI, col. 362; cf. *Antiq. Ital.* t. II, col. 291; Raoul de Dicet, ann. 1191.

⁹ Document de 1190; L. Méry, *Hist. de*

1190.

assistance au roi, qui s'en montra plus tard reconnaissant¹; ils lui fournirent de l'argent, des navires et quelques hommes d'armes. Guy de Lusignan crut disposer dès lors de forces assez considérables pour donner plusieurs fois l'assaut à Saint-Jean d'Acre; mais la garnison, souvent ravitaillée et soutenue au dehors par Saladin, repoussa toutes ses attaques.

L'étendue des préparatifs des rois de France et d'Angleterre retardant leur départ, l'empereur d'Allemagne et une partie de la noblesse française partirent les premiers, les Français par mer, les Allemands par les routes de terre, toujours fatales aux croisés. L'armée allemande, obligée d'ouvrir sa marche par des combats continuels à travers l'Asie Mineure, où les Grecs et les Turcs s'unirent contre elle, fut encore décimée par les maladies, et perdit l'empereur au passage d'une rivière de Cilicie. Le duc de Souabe, fils de Frédéric, ramena les débris de ses troupes devant Acre, où il mourut lui-même au mois de janvier suivant. Plus heureux, les Français débarquèrent à Tyr, et vinrent prendre leur place autour de la ville assiégée, apportant avec eux une partie des machines de guerre du roi Philippe et une provision considérable de viandes qui soulagea l'armée, car la rareté des vivres s'y faisait cruellement sentir, depuis que Saladin était maître de la plaine². Dans le nombre des nouveaux croisés se trouvaient quelques-uns des plus grands seigneurs du royaume de France: l'évêque de Beauvais, Philippe de Dreux, déjà connu en Terre sainte; les comtes de Sancerre et de Clermont, le comte de Blois et le comte de Champagne, Henri, neveu du roi de France et du roi d'Angleterre, devenu peu après roi de Jérusalem³.

A mesure que ces hauts personnages parvenaient au camp de Saint-Jean d'Acre, le rôle et le crédit de Guy de Lusignan diminuaient. On oubliait qu'il avait reçu l'onction royale, que seul dans l'armée où se trouvaient tant d'illustres princes, il pouvait parler comme roi de Jérusalem, et que le premier, quand personne n'eût osé l'entreprendre, il avait commencé le siège de la ville devant laquelle se rendait aujourd'hui la chrétienté entière.

Mort de la reine
Sibylle.

Un accident malheureux survenu en ce moment vint réveiller encore les querelles des chevaliers d'outre-mer, et faire contester son titre de roi à Guy de

la municip. de Marseille, t. I, p. 194; Guesnay, *Hist. eccl. Massil.* p. 336; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 28.

¹ Voy. le privilège de Conrad aux Marseillais en 1187; Méry, *ibid.* t. I, p. 190.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 150; M. Reinaud, §§ 54-55, p. 293 et suiv. Vinisauf, p. 293 et suiv.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 150; Vinisauf, p. 269, 279.

Lusignan. La reine Sibylle, sa femme, mourut au camp avec ses deux dernières filles, vers le milieu de l'été de l'année 1190¹. Si l'on eût consulté les précédents établis par la haute cour des barons, Isabelle, la sœur cadette de la reine défunte, devenant reine, aurait associé son époux Humfroy de Toron à la royauté, comme Guy de Lusignan avait partagé autrefois le trône de Sibylle. Tel fut en effet l'avis de quelques seigneurs et de plusieurs prélats désireux de conserver les traditions d'hérédité. Mais Humfroy était malheureusement d'un caractère irrésolu et sans énergie. On l'avait vu une première fois refuser une couronne qu'il se sentait incapable de porter; il ne pouvait devenir le chef d'un État désorganisé, qui avait besoin plus que jamais de direction et de défense. D'ailleurs l'ordre du Temple et une partie des chevaliers de Syrie déclaraient que Guy de Lusignan, ayant été sacré roi, devait conserver l'autorité. Un parti plus puissant et plus nombreux s'était formé pour Conrad de Montferrat. Les plus grands barons de Terre sainte, toujours hostiles au roi Guy, bien qu'ils n'eussent plus avec eux le comte de Tripoli, son principal adversaire, mort ou tombé en démence vers ce temps²; la reine veuve d'Amaury I^{er} elle-même, Balian d'Ibelin, son nouvel époux; le légat apostolique, archevêque de Pise, le corps entier des Pisans, nation commerçante, alors la plus considérable en Syrie³; enfin les Français et tous ceux qui, par raison ou par calcul, demandaient un nouveau roi, un roi influent et respecté, désignaient le marquis de Montferrat, l'héroïque défenseur de Tyr, comme seul capable de sauver le royaume, et voulaient qu'il reçût la couronne avec la main de la fille d'Amaury. Les Vénitiens, dans la crainte de compromettre leurs droits à la propriété du tiers de la seigneurie de Tyr, paraissent être restés neutres dans ces discussions⁴.

Ce qui augmentait le trouble et les difficultés, c'est qu'Isabelle, à peine âgée de vingt ans, et fortuitement éloignée de son mari, qu'on empêchait de revenir auprès d'elle, déclarait publiquement qu'elle aimait toujours Humfroy de Toron, son légitime époux, et qu'elle refusait de se séparer de lui. On finit cependant par la circonvenir. Sa mère, le bouteiller de France, les partisans que l'or et les promesses de Conrad avaient séduits jusque dans le sein du clergé, troublèrent la conscience de la jeune reine sur la validité

1190-1191.

On conteste
à
Lusignan
son titre de roi.
Divisions
dans l'armée
chrétienne.

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 151, 154.

² *Vinisauf*, p. 292.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 202; ms. D. Dal Borgo, *Dipl. Pisani*, in-4°; Ughelli, t. III, p. 415; Murat. *Antiq. It.* t. II, p. 911.

⁴ Peu après, Conrad, agissant comme roi, confirma leurs possessions à Tyr et dans tout le royaume. (*Fontes rer. austr.* t. XII, *Doc. de Venise*, t. I, p. 212, Vienne, 1856. in-8°.)

1191. de son mariage, arrêté irrégulièrement, lui disait-on, avant l'âge de sa puberté¹. Sa première union fut déclarée nulle et sans effet. Humfroy avoua lui-même qu'il ne pourrait jamais se charger de gouverner un royaume². Isabelle consentit donc à divorcer d'avec lui, en le comblant de faveurs³, et à épouser Conrad, ignorant sans doute que ses ennemis accusaient le marquis d'avoir déjà deux femmes vivantes, l'une en Italie, l'autre à Constantinople, où il s'était signalé contre les Turcs avant de venir à Tyr⁴. « Jamais, dit un auteur du temps, jamais la reine n'aurait permis qu'on la séparât d'Humfroy, si par bonheur elle eût été auprès de lui quand on songea au mariage du marquis; et il n'est pas douteux qu'une si méchante action n'ait amené tous nos malheurs⁵. »

Conrad, en effet, bien qu'il se fût mis, dès son mariage, en possession des droits de la royauté, n'eut guère plus d'autorité que n'en exerçait Lusignan lui-même dans le camp de Saint-Jean d'Acro, représentant alors par les personnages qui s'y trouvaient réunis le royaume entier de Jérusalem. Les étrangers, dont le nombre augmentait sans cesse, ceux qui avaient été le plus favorables au marquis comme les autres, se croyaient dispensés de lui obéir et ne reconnaissaient que leurs chefs. Guy de Lusignan, obligé de s'éloigner, protestait avec ses amis contre l'illégitime royauté de Conrad, et en appelait à la décision des rois de France et d'Angleterre⁶.

Tels étaient les sentiments et les débats qui agitaient l'armée des chrétiens d'Orient en s'envenimant chaque jour, au moment où le roi de France était arrivé en Palestine, et où le roi Guy de Lusignan avec Humfroy son beau-frère, et Geoffroy de Lusignan, son frère, étaient venus joindre le roi d'Angleterre en Chypre.

Arrivés
des
rois de France
et
d'Angleterre
deyant
Saint-Jean
d'Acro.

L'établissement sous les murs de Saint-Jean d'Acro de deux nouvelles armées, assurées de leurs subsistances, devait faire tomber promptement la ville assiégée au pouvoir des croisés. Une maladie, suite habituelle du changement de climat, atteignit les rois et retarda cependant leurs opérations. Les querelles des barons d'outre-mer, renaissant sans cesse au sujet de la royauté, passionnaient aussi les nouveaux croisés dès leur débarquement, et empêchaient de concerter les attaques. Leur ancienne hostilité, surexcitée

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 152, 154;
Vinisauf, p. 292; *Brompton*, ann. 1190.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 153.

³ *Ibid.* p. 154.

⁴ *Vinisauf*, p. 292.

⁵ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 154.

⁶ *Roger de Hoveden*, p. 679; *Benoît de Péterb.* t. II, ann. 1190.

par le mariage de Richard, que les Français considéraient comme un outrage, et la belle conquête des Anglais, qu'ils enviaient, occasionnaient, dans les loisirs du camp, de fréquentes collisions entre les chevaliers et les sergents des deux nations. Guy de Lusignan, dès que les rois alliés avaient été réunis, s'était empressé de porter ses réclamations dans les formes légales devant leur cour de justice.

1191.

Les princes, sans juger en ce moment le fond du débat, avaient décidé que ni Conrad ni Guy de Lusignan ne jouiraient des privilèges attachés à la dignité royale, et que les ordres du Temple et de l'Hôpital feraient conjointement percevoir par leurs préposés les revenus de la couronne¹. La source la plus importante des droits régaliens était alors, indépendamment des terres et des châteaux qui pouvaient rester de l'ancien domaine royal, les tarifs divers prélevés sur les nombreux marchés que nécessitait l'entretien d'armées considérables, et sur les navires abordant à la plage d'Acres². Les Aquitains, les Anglais, et avec eux les chevaliers de l'ordre du Temple, qui avaient élu vers ce temps pour grand maître Robert de Sablé, un des seigneurs du Maine venus en Orient avec le roi Richard, leur suzerain, auraient voulu abaisser davantage l'orgueil de Conrad, le candidat des Français.

Discussions
au sujet
de la royauté
de
Jérusalem
et de
l'île de Chypre.

Geoffroy de Lusignan se chargea de lui adresser un défi. Son caractère brave et mesuré avait acquis à Geoffroy une grande considération dans l'armée, et donnait de la gravité à toutes ses déterminations. Il accusa Conrad de foi-mentie, de trahison et de parjure à l'égard du roi de Jérusalem et de la chrétienté; il déposa en même temps son gage d'appel contre lui, ce qui, d'après la procédure féodale du temps, devait amener un combat singulier entre les deux adversaires. Le marquis, indigné, car son courage ne peut être soupçonné, refusa de répondre à une citation outrageuse, et se retira à Tyr avec les siens. Il en fut rappelé ensuite par le roi de France, qui chaque jour se prononçait davantage en sa faveur; Conrad prit place dès lors parmi les officiers habituels de sa cour et de ses conseils. A son instigation, Philippe-Auguste réclama peu de temps après, du roi d'Angleterre, la moitié de l'île de Chypre et la moitié du butin fait sur les Grecs, en prétextant qu'un semblable partage devait découler du traité d'alliance arrêté entre eux

¹ Brompton, col. 1202; Sicardi, ap. Murat. t. VII, col. 614.

² Brompton, col. 1202; Benoit de Péterb. t. II, ann. 1191.

1191. à Messine, bien qu'en réalité rien de pareil ne se trouve dans cet accord, dont la teneur nous est parvenue¹.

Richard répondit qu'il donnerait volontiers la moitié de l'île de Chypre à son frère d'armes, si le roi de France consentait à lui céder une part du comté de Flandre et des autres terres échues depuis peu à sa couronne par suite du décès de Philippe d'Alsace, mort devant Acre. On abandonna bientôt ces récriminations inspirées par le ressentiment plus que par la raison, et l'on convint dans un acte public qu'il serait seulement fait un partage des villes et des biens conquis dans le royaume de Jérusalem et sur les infidèles².

Soulèvement
des Chypriotes.

Il faut maintenant retourner pour un moment dans l'île de Chypre, où nous avons laissé un corps de l'armée anglaise isolé au milieu d'une population infiniment supérieure en nombre et surprise par l'invasion. Quelle qu'ait été la force du détachement chargé par le roi Richard de la garde de l'île, les Anglais ne purent occuper, au moyen de garnisons nécessairement peu considérables, que les châteaux du nord et les villes principales : Nicosie, Cérines, Famagouste, Limassol et peut-être Paphos. Tout le reste du pays échappait à leur action et à leur surveillance. Des rassemblements, que les historiens des conquérants appellent séditieux, s'y formèrent dès le départ du roi d'Angleterre. Les chroniques laissent ignorer dans quelle partie de l'île les premières agitations se manifestèrent; ce fut probablement vers l'ouest, dans la vaste région montagneuse du Machera et de l'Olympe, où les étrangers ne pouvaient sans danger pénétrer, et où les Grecs, qui ne s'étaient pas soumis, pouvaient librement se plaindre et se concerter. Le mouvement paraît s'être propagé avec beaucoup de rapidité, et avoir pris tout à coup le caractère d'une insurrection nationale. Les révoltés appelèrent à eux tous les hommes libres et généreux qui voulaient défendre l'indépendance du pays contre les Latins; ils se donnèrent un chef, et proclamèrent comme empereur de Chypre un moine grec, parent d'Isaac Comnène³.

Dans les dangers semblables, quand un peuple entier menace de s'armer contre ses envahisseurs toujours moins nombreux, ce n'est que par la décision et la rapidité de l'action que l'on peut conjurer le péril et conserver le prestige de la puissance. L'un des lieutenants du roi Richard avait alors quitté

¹ Rigord, *Gesta Phil. Ang.* ap. D. Bouquet, t. XVII, p. 32; Rymer, *Fœdera*, nouv. édit. t. I, p. 54.

² Brompton, col. 1202; Roger de Hoveden, p. 693; Benoît de Péterb. t. II, p. 667.

³ Brompton, col. 1203.

l'île de Chypre, et se trouvait au camp de Saint-Jean d'Acre. Robert de Tornham, resté seul chargé du commandement, marcha directement au foyer de la rébellion, dispersa les rassemblements encore mal organisés, s'empara de leur chef, et le fit attacher à une potence¹. Les chroniqueurs ne disent pas qu'il y ait eu en Chypre, depuis ce temps, d'autres soulèvements contre les Anglais.

1191.

Le roi Richard, quoique ses troupes eussent facilement conservé l'avantage contre les Grecs dans cette première insurrection, redouta pour elles de nouveaux dangers. Il désirait réunir toutes ses forces à Saint-Jean d'Acre, où il faisait construire de nombreuses machines de siège, et augmentait par des enrôlements le nombre de ses hommes d'armes. La pensée lui vint, dans ces circonstances, de se défaire de l'île de Chypre et de céder sa conquête aux Templiers. Le nouveau grand maître de l'ordre était, comme nous l'avons vu, un de ses feudataires du comté du Maine. Le roi entra facilement en arrangements avec Robert de Sablé à ce sujet, et vendit ou engagea l'île de Chypre aux chevaliers du Temple, moyennant cent mille besants d'or², qu'on appelait *besants sarrasins*, parce que les besants frappés par les princes croisés étaient généralement en argent. Quarante mille pièces d'or furent immédiatement remises au roi d'Angleterre, et le paiement des soixante mille besants restants assuré en différents termes par l'occupation de l'un des châteaux de l'ordre situé en Palestine³.

L'ordre
du Temple
achète l'île
au
roi Richard.

Rendus enfin aux soins de la croisade, les deux rois unirent leurs efforts, et Saint-Jean d'Acre, vainement secouru par Saladin, capitula le 13 juillet. On régla les conditions du partage de la ville, en respectant les droits des anciens propriétaires chrétiens dépossédés par la conquête musulmane⁴. Après qu'on eut pourvu à l'installation des armées dans la capitale provisoire du royaume, les rois résolurent d'examiner solennellement la question de la souveraineté, restée pendant entre les deux compétiteurs. Les discussions dont elle était la cause avaient failli plus d'une fois ensanglanter le camp, et s'étaient renouvelées avec plus de vivacité depuis la prise de Saint-

Prise
de Saint-Jean
d'Acre.

¹ Brompton, col. 1203; Benoît de Péterb. t. II, ann. 1191, p. 657.

² Cette somme, dans sa valeur matérielle et intrinsèque, peut être estimée à 950,000 francs de notre monnaie actuelle. La valeur relative, qui est au fond la seule

vraie, serait environ de huit millions de francs. (Voy. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 7.)

³ Voy. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 189, ch. XI, et les extr. du ms. c. p. 170; extr. du ms. D. p. 184 et 186.

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 176.

1191. Jean d'Acre. Pour les Français, Conrad de Montferrat, marié à la reine Isabelle, était le vrai roi de Jérusalem; et Philippe-Auguste retombé malade, abandonnant déjà la poursuite de la croisade, avait par avance transféré au marquis toute sa part des biens qui lui revenaient, et des conquêtes que ses troupes pourraient effectuer dans la suite en Syrie¹.

Le roi d'Angleterre, bien qu'il désirât la retraite de Philippe-Auguste, refusait de reconnaître cette donation, qui conférait à un de ses ennemis des avantages presque égaux aux privilèges de sa couronne. Jaloux du nombre des hommes d'armes français, il avait offert une paye plus élevée à tous ceux qui délaisseraient leurs compagnies et passeraient à son service²; il avait fait répandre de faux bruits sur la santé du prince Louis, fils aîné du roi Philippe, afin de déterminer son départ, ou d'aggraver sa maladie³. Mais le roi de France, qui, dans ces circonstances, montra un grand esprit d'équité et de conciliation, ne voulut pas quitter la Palestine sans avoir assuré par son assentiment régulier l'exercice de l'autorité royale à l'un des prétendants.

Accord au sujet
de
la royauté.

Les 27 et 28 juillet, une grande assemblée ou parlement des seigneurs et des prélats du royaume, auxquels se joignirent les chefs des armées confédérées, eut lieu à Saint-Jean d'Acre. Il y fut reconnu que Guy de Lusignan, déjà sacré, conserverait seul le titre de roi de Jérusalem; mais on décida en même temps que les revenus du royaume devraient être partagés entre le roi Guy et le marquis Conrad. On déclara que, si Guy de Lusignan se remariait, ses enfants ne pourraient rien prétendre dans la succession royale. La possession héréditaire de la ville de Tyr fut assurée à Conrad; on y ajouta Beyrouth et Sidon, qu'on espérait reprendre, sous l'obligation habituelle du service militaire dû au roi de Jérusalem. Au cas de prédécès de Guy de Lusignan, les deux époux Conrad et Isabelle, et après eux leurs enfants, devaient succéder à la plénitude de la royauté. Enfin Geoffroy de Lusignan, frère du roi, reçut héréditairement le comté de Jaffa et la ville de Césarée⁴.

Le roi Richard
reste
seul en Syrie.

Quelques jours après la délibération de Saint-Jean d'Acre, Philippe-Auguste se sépara du roi d'Angleterre pour retourner en France. Au premier

¹ Vinisauf, p. 342; M. Reinaud, *Chron. arabes*, p. 318.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 180; cf. Vinisauf, p. 332.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 180.

⁴ Roger de Hoveden, p. 697, 714; Benoît de Péterb. ann. 1191; Sicardi, ap. Murat. t. VII, col. 614; Brompton, col. 1208; Vinisauf (p. 342) dit: «le comté de Jaffa et d'Ascalon.»

succès, reconnaissant sans doute les difficultés de l'entreprise, il renonçait à l'objet principal de la croisade, satisfait d'avoir arrêté au moins le cours des victoires de Saladin. Il laissa le reste de son armée, amoindrie par les maladies, mais comptant encore dix mille hommes¹, aux ordres du duc de Bourgogne, et alla s'embarquer à Tyr le 3 août, suivi uniquement de sa maison. Richard se réjouit seul du départ du roi de France, qu'il signala en Europe comme une honteuse défection². Débarrassé d'un suzerain à qui les lois de la vassalité l'obligeaient de témoigner des déférences blessantes pour son orgueil, sûr de paraître aujourd'hui au premier rang, il espérait dominer toutes les volontés et diriger à son gré les opérations de la guerre. Il était de cette race chevaleresque et réfléchie, qui, après avoir envahi l'Angleterre et les Deux-Siciles, semblait chercher encore de nouvelles conquêtes. Plus prudent, peu guerrier de son naturel, Philippe-Auguste frappa moins l'imagination des Arabes et fut éclipsé par son rival.

Avant tout, le roi Richard aspirait à remettre la chrétienté en possession du Saint Sépulcre. A ce vœu, dont la réalisation était le but et l'âme de la guerre sacrée, se joignait en lui l'ambition secrète de jouir d'un triomphe dans la capitale du royaume reconquise par ses armes. Comptant sur le succès, qu'il avait depuis longtemps annoncé dans ses États comme certain, et qu'il eût peut-être obtenu, s'il eût été mieux secondé, il descend dans le sud de la Palestine, en suivant le bord de la mer de Saron. Il rencontre et bat complètement l'armée de Saladin dans la plaine d'Arsur, où Guy de Lusignan commanda un corps de Poitevins³; il arrive à Jaffa, ordonne de reconstruire les remparts de la ville, et s'avance, au cœur de l'hiver de 1192, vers Jérusalem⁴. Mais, à peine entreprise, la grande expédition dut être abandonnée. Les Français, jaloux d'être conduits par un chef étranger, furent les premiers à lui refuser leurs services⁵; la désunion se mit aussitôt dans l'armée, et Richard, obligé de regagner la côte, dut se borner à faire relever les murs des forteresses de la Samarie et de la Judée, démantelées par ordre de Saladin.

Sa bravoure et sa force extraordinaires avaient répandu dès lors une sorte de terreur dans toute la contrée, et jusque sous la tente des Arabes éloignés.

¹ Vinisauf, p. 388.

² Rymer, *Fœdera*, t. I, p. 54.

³ Vinisauf, p. 354, 360. L'armée chrétienne, dit Boha-Eddin, était partagée en trois corps, chacun en état de se défendre. Le premier, commandé par l'ancien roi de

Jérusalem, formait l'avant-garde. (M. Reinaud, p. 324.)

⁴ Au commencement de janvier 1192. (Vinisauf, p. 372.)

⁵ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 183, extr. du ms. D. 186; Vinisauf, p. 374.

1102.

Il suffisait aux femmes sarrasines, dit une ancienne chronique, de prononcer le nom de Richard pour faire taire sur-le-champ leurs petits enfants¹. On avait vu le roi, vêtu d'une simple cotte de mailles et armé de la hache da-noise à deux tranchants², se jeter au plus fort de la mêlée et décider la vic-toire; quelquefois, monté sur un cheval doré, d'une extrême agilité, qu'il avait amené de Chypre³, il entraînait les soldats à l'attaque, ou protégeait seul la retraite. Les reines, sa femme et sa sœur, établies à Saint-Jean d'Acre dans le palais qui lui avait été attribué lors du partage de la ville, l'avaient accompagné dans quelques-unes de ses marches. Toutes les fois que les his-toriens de la croisade parlent de Jeanne de Sicile et de Bérengère de Navarre, ils nomment aussi la fille d'Isaac Comnène, qui ne quittait pas les princesses latines depuis leur départ de Chypre⁴.

Le grand maître du Temple avait cru suffisant d'envoyer dans cette île quelques chevaliers seulement, sous les ordres d'un commandeur nommé Arnaut Bouchart, pour prendre possession du pays et l'administrer au nom de l'ordre⁵.

Soulèvement
des Chypriotes
contre
les Templiers.

Leur nouvelle acquisition n'était dans les mains des Templiers qu'une grande ferme, d'où ils se proposaient de retirer le plus de produits possible. « Les frères du Temple, dit un contemporain, voulurent traiter les gens de « l'île de Chypre comme ils auraient mené les vilains d'un de leurs casaux « (villages) de Syrie. Ils les imposaient, ils les battaient, et prétendaient que « l'île entière obéît à une vingtaine de leurs chevaliers⁶. » Non contents des

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 189.

² *Ibid.* p. 196, extr. du ms. D.

³ « *Equus suus favellus Cyprus, equus fa-
vellus Cyprius.* » (Vinisauf, p. 364, 372.)
Il est très-probable, comme l'a pensé M. Mi-
chaud, qu'il s'agit, dans ces passages, d'un
cheval de couleur fauve ou orange, origi-
naire et venu de l'île de Chypre (*Hist. des
croisades*, 5^e édit. t. IV, p. 474; t. VI,
p. 425); néanmoins l'expression *Cyprus* et
Cyprius de Vinisauf désigne la couleur plus
positivement que le pays du cheval de Ri-
chard. Le *Cyprus*, le *Botrus Cypri*, où tant
de commentateurs du Cantique des Can-
tiques ont vu du raisin de Chypre (*Hist. de
Chypre*, t. II, p. 35, 212, note), est un ar-
brisseau appelé *henné* par les Arabes, dont

les feuilles et les petites grappes, semblables
aux bouquets du sureau, donnent une nuance
jaune foncé. Les femmes d'Orient sont dans
l'usage de colorer leurs ongles avec cette
plante; et nos Français-Chypriotes, suivant
en cela une vieille habitude du pays, tei-
gnaient souvent de même les crins de leurs
chevaux et les poils de leurs chiens de
chasse. (Voy. le P. Lusignan, *Hist. de Chypre*,
fol. 224 v°.)

⁴ Brompton, col. 1207, 1213, 1236; Ro-
ger de Hoveden, p. 698; Benoît de Péterb.
et Vinisauf, *passim*.

⁵ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 190.

⁶ *Ibid.* variantes du ms. D. de la ville de
Lyon, p. 184; *Hist. de Chypre*, t. III, p. 593,
extr. du ms. de Florence.

revenus des terres et des taxes exigées des personnes, ils avaient établi sur les marchés un droit assez élevé, que devait acquitter le vendeur comme l'acheteur¹. Les paysans, habitués de tout temps à servir et à payer un maître, se seraient peut-être résignés à leur sort; mais les habitants des villes et des bourgs, qui avaient encore conservé leurs richesses et leurs habitudes², ne purent supporter de telles vexations. Une conspiration se forma parmi eux à Nicosie même. On convint de surprendre un jour la petite troupe des chevaliers, et de la massacrer tout entière sans qu'il en échappât un seul. On fixa l'exécution de ce projet, qui parut très-audacieux, à un samedi, jour où les gens de la campagne venaient à la ville pour le marché, et l'on parait avoir choisi le samedi saint, veille de Pâques, solennité que les Orientaux et les Latins célébraient alors à la même époque. Cette circonstance indiquerait le 5 avril 1192 pour le jour précis où éclata le nouveau mouvement des Grecs³.

Les Templiers, prévenus du complot, n'eurent que le temps de réunir leurs hommes et de se renfermer dans le château de Nicosie, avec le petit nombre de Latins qui habitaient la ville. Ils se trouvèrent ensemble quatorze frères à cheval, vingt-neuf autres cavaliers, et soixante et quatorze hommes à pied⁴: en tout à peu près cent vingt hommes, bien armés, mais manquant de vivres. « Or le château de Nicosie, dit la chronique d'outre-mer, se trouvait alors très-faible, et n'était pas tel que le roi Guy l'a fait depuis⁵. » Effrayés de l'effervescence et de la multitude des gens attroupés devant eux, certains de ne pas leur résister longtemps, les Templiers proposèrent aux Grecs de quitter le pays et de se retirer en Syrie. Mais le peuple, enhardi par leur crainte, ne voulait rien écouter; il demandait à grands cris vengeance pour les parents et les amis que les étrangers avaient fait périr dans l'île depuis un an.

Alors l'imminence du péril et quelques nobles paroles du commandeur électrisent cette poignée d'hommes, qui prend une résolution désespérée. La nuit se passe dans les prières et les préparatifs du combat. Au point du jour, les Latins entendent la messe; ils reçoivent tous le pain de la communion, puis ils s'arment, ouvrent subitement les portes et fondent sur les Grecs, qui, ne pouvant s'attendre à une attaque, étaient restés la plupart

¹ *Chronique de Florio Bustron*, fol. 70; *Chronique d'Amadi*, fol. 9.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, ms. D. p. 185.

³ *Voy. Hist. de Chypre*, t. II, p. 7, note 3;

Contin. de Guill. de Tyr, p. 185, extr. du ms. G. p. 187, extr. du ms. C.

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 190.

⁵ *Ibid.* p. 190.

1192.

mal armés. Un vieil auteur compare les chevaliers tombant sur la foule amassée autour du château à un loup qui se précipite au milieu d'un troupeau de moutons¹. Les Templiers, sûrs de la mort s'ils ne triomphaient pas, traversèrent les flots de la population, renversant ou massacrant tout ce qu'ils rencontraient sur leur passage. La terreur et le désordre gagnèrent bientôt la ville entière, et la défense devint impossible. Une multitude épouvantée s'était jetée dans une église de la Vierge, en fermant sa retraite; les chevaliers, ne craignant et ne respectant plus rien, forcent l'entrée du temple et immolent tout sans pitié². Ils parcourent ensuite les places et les rues, poursuivant et frappant partout les fuyards. « Le massacre fut tel, disent les chroniques chypriotes, que le sang rougit la rivière depuis le pont du Sé-néchal ou du Lodron jusqu'au pont de la Berline³. » Une grande pierre, qui se trouvait en ce dernier endroit, destiné à l'exposition des criminels condamnés au pilori, passait, dans la ville de Nicosie, comme un souvenir de la terrible exécution des Templiers.

La ville était complètement soumise, mais à peu près déserte; l'effroi s'était répandu dans les campagnes, et les paysans, abandonnant leurs villages, s'étaient enfuis dans les montagnes⁴. Les frères du Temple ne pouvaient plus, dans cette situation, conserver un domaine qui leur devenait à charge. Robert de Sablé, informé de ce qui s'était passé en Chypre, vint trouver le roi d'Angleterre, et le pria de reprendre l'île, en rendant à l'ordre l'argent qu'il en avait reçu et le château qu'il occupait. Les événements de la Palestine se prêtaient à un arrangement qu'accepta Richard, et qui régla d'une manière définitive le sort de l'île de Chypre.

Nouvelles
divisions
entre les croisés
et
les barons
d'outre-mer.

La convention conclue sous les auspices des rois de France et d'Angleterre, au mois de juillet précédent, en assurant à Guy de Lusignan le titre de roi et quelques avantages de la royauté, n'avait pas augmenté le nombre de ses partisans. Depuis lors, les seigneurs d'outre-mer, représentant en réalité le parti national de la Syrie, s'étaient, au contraire, déclarés presque tous avec plus de force pour Conrad de Montferrat. Les chevaliers du Temple eux-mêmes n'étaient plus aussi favorables au mari de Sibylle, et ne soutenaient ses prétentions que par égard pour leur grand maître. L'Hôpital, sans agir ouvertement, inclinait plutôt vers le seigneur de Montferrat et le parti français. Le roi Richard n'osait imposer son choix à l'armée, qu'il savait dis-

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 186, var.

³ *Amadi*, fol. 10; *Fl. Bustron*, fol. 72.

² *Ibid.* p. 191.

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 191.

posée à ne point l'accepter. La désunion avait fait de tels progrès parmi les croisés et rendu si difficile toute entreprise commune, que les barons de Terre sainte, au milieu de ce conflit d'intérêts et de vues contraires, avaient sagement ocherché à négocier un accord direct avec Saladin, en arrêtant, au nom de Conrad, qu'ils considéraient comme leur roi, le partage de la ville et du royaume de Jérusalem¹.

Dans l'état encore précaire où se trouvait la Palestine, dans un moment où le départ subit des croisés pouvait laisser les chrétiens de Syrie exposés seuls aux forces et au ressentiment de Saladin, ce traité semblait renfermer les meilleures dispositions qu'il fût possible d'obtenir. Les chroniqueurs anglais, aux yeux de qui tout acte indépendant paraissait une atteinte à la suprématie que s'arrogeait le roi Richard, qualifient néanmoins ce projet de trahison criminelle. Pour eux, Balian d'Ibelin et Renaud de Sidon, en allant à Jérusalem traiter à ces conditions de la paix avec Saladin, se couvrirent d'infamie², et le roi Richard eut à se féliciter d'avoir déjoué leurs manœuvres.

La situation s'empirait ainsi chaque jour, et le découragement gagnait les hommes les mieux intentionnés. Le roi Richard, préoccupé depuis longtemps de son retour en Angleterre, aurait voulu remettre en partant l'autorité souveraine à son neveu Henri de Champagne; mais rien d'efficace et de rassurant ne pouvait s'arrêter, tant que la dignité et le nom même de roi étaient un objet de dérision et de disputes dans l'armée. D'un côté se trouvait le droit de Guy de Lusignan, fortifié encore de la reconnaissance qui en avait été faite au congrès de Saint-Jean d'Acrc; de l'autre, le vœu presque unanime de l'armée et du pays. Richard, pour sortir de cette difficulté, fit un appel à la volonté générale, afin que le choix populaire vint réformer ou sanctionner ce que les décisions d'une assemblée régulière n'avaient pu faire accepter. Une réunion de la population et de l'armée ayant été convoquée par ses soins, soit à Ascalon, dont le roi faisait réparer les fortifications, soit plutôt à Saint-Jean d'Acrc, siège du gouvernement, tous les hommes présents aux délibérations, les chevaliers comme le menu peuple, amis ou ennemis de l'ancien roi de Jérusalem, tous demandèrent que le sire de Montferrat fût aussitôt reconnu et couronné roi³. Richard céda enfin, et de Saint-Jean d'Acrc⁴ il envoya sans retard des messagers annoncer son élection à Conrad; mais un crime, dont l'opinion

¹ Vinisauf, p. 385.

² *Idem*, p. 385-386.

³ Vinisauf, p. 385; Brompton, col. 1243.

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 194, ch. xiv.

1192. générale fit, injustement sans doute ¹ remonter la pensée jusqu'au roi d'Angleterre, compromit tout à coup l'espoir qu'on avait eu.

Le jour même où Conrad reçut à Tyr les lettres et les députés du roi d'Angleterre l'engageant à venir prendre les insignes de la royauté, le prince fut assassiné par deux Arabes de la secte des Ismaéliens, adonnés à l'usage enivrant du hachich, qui avaient, quelque temps auparavant, demandé le baptême ².

Henri, comte
de Champagne,
est élu roi
de Jérusalem.

En apprenant cette catastrophe, les chevaliers et le peuple de la ville de Tyr, ainsi que l'armée des Français campée sous ses murs, désignèrent tout d'une voix, pour succéder à Conrad, le comte de Champagne lui-même, arrivé sur ces entrefaites dans la ville ³, ou, suivant un autre récit, déjà venu à Tyr comme un des messagers du roi d'Angleterre ⁴. Les vœux de Richard furent ainsi promptement accomplis par les événements, et cette circonstance toute fortuite est peut-être l'origine des bruits fâcheux que les ennemis du roi répandirent sur le meurtre du marquis.

Le nouveau roi de Jérusalem était un jeune homme d'une grande distinction ⁵. Se trouvant à la fois neveu des rois de France et d'Angleterre, demeuré étranger jusque-là aux dissensions des partis, Henri de Champagne pouvait plus qu'un autre ramener l'union dans le royaume, et compter sur le dévouement des deux armées. Il était cependant désireux de revenir en France; mais il avait fini par acquiescer aux projets de Richard, et, cédant à ses nouvelles instances, dès le jeudi, troisième jour après le meurtre de Conrad ⁶, il se laissa proclamer officiellement roi de Jérusalem à Tyr, sans vouloir cependant ceindre le diadème ⁷. En même temps, ou

¹ Voy. *Contin. de Guill. de Tyr*, ch. XIII, p. 192, et p. 190 les extr. du ms. D. Les faits naturels rapportés ici par le continuateur de Guillaume de Tyr servent mieux à disculper Richard des accusations passionnées de ses ennemis que les attestations d'innocence bien suspectes du Vieux de la Montagne, insérées par les chroniqueurs anglais dans leurs histoires, et admises jusque dans le recueil de Rymer (*Fœdera*, t. I, p. 61-62).

² Cf. Vinisauf, p. 386; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 195; Roger de Hoveden, p. 716; Rigord, p. 37; Sicardi, col. 616; *Nouv. rech. sur les Ismaéliens ou Bathiniens de Syrie*, plus

connus sous le nom d'Assassins, par M. Defrémery, Paris, 1855, p. 70.

³ Vinisauf, p. 385.

⁴ Cf. Vinisauf lui-même, p. 388, et le *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 194.

⁵ «Excellentissimus juvenis.» (Rigord; ap. Bouquet, t. XVII, p. 37.)

⁶ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 195; Sicardi, ap. Murat, t. VII, col. 616.

⁷ Dans un diplôme de 1195 il s'intitule seulement : «Henricus Trecus, comes palatinus, Tyri et Accon dominus.» (*Liber jur. reip. Genuesis*, t. I, col. 411, *Monumenta Patriæ*. Turin, in-fol.)

peu de jours après, il épousa Isabelle, veuve du marquis. Le roi d'Angleterre, à la nouvelle de la mort du sire de Montferrat, avait précipité toutes ces résolutions, craignant peut-être quelque nouvel effort des amis de Guy de Lusignan. Afin d'asseoir davantage l'autorité de Henri de Champagne, il se dessaisit peu après en sa faveur de la partie de Saint-Jean d'Acre qui lui appartenait, et de toutes les terres qui lui avaient été réservées en Syrie par le traité de partage fait avec le roi de France¹.

Mai 1192.

Durant le cours de ces événements rapides, l'insurrection des Chypristes contre les Templiers avait éclaté, et Guy de Lusignan, éloigné pour toujours de la couronne de Jérusalem, avait conçu la pensée de faire l'acquisition de l'île de Chypre, que les frères ne voulaient plus conserver. Il proposa au roi d'Angleterre de reprendre l'île, en se substituant aux droits des chevaliers. Richard consentit à l'arrangement, sans vouloir rendre cependant à l'ordre le château qu'il occupait², et, vers le même temps où il inaugurerait la royauté du comte de Champagne, il remit au roi Guy la propriété de l'île de Chypre³.

Guy de Lusignan achète l'île de Chypre.

Les conditions de la vente furent les mêmes que celles de la cession faite précédemment au grand maître Robert de Sablé. Guy de Lusignan s'engagea à rembourser dans deux mois à l'ordre du Temple les 40,000 besants d'or déjà remis au roi d'Angleterre, et à payer, après la prise de possession de l'île, les 60,000 besants, complément du premier prix d'achat⁴. Le roi Richard se montra, du reste, facile à cet égard; sans renoncer à sa créance, il ne réclama plus rien personnellement au roi Guy. Pierre d'Angoulême, évêque de Tripoli, demeura toujours auprès de Lusignan comme chancelier du royaume de Jérusalem, le seconda activement en cette occasion⁵. Il se rendit dans sa ville épiscopale, où résidaient de riches marchands, et, avant l'époque fixée pour le premier paiement, il fournit au roi tout l'argent nécessaire, par l'entremise d'un Syrien nommé Saïs, et par les bons offices de quelques autres notables, au nombre desquels la Chronique d'outre-mer

¹ Vinisauf, p. 390; Brompton, col. 1245, Roger de Hoveden, p. 717.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 187, extr. du ms. D. de Lyon; *Hist. de Chypre*, t. III, p. 592.

³ Vinisauf, p. 391; Brompton, col. 1250; Roger de Hoveden, p. 716. C'est par erreur que la vente de l'île de Chypre est présentée,

chez quelques chroniqueurs anglais, comme une donation généreuse du roi Richard au roi Guy. (*Voy. Hist. de Chypre*, t. II, p. 21.)

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 191, ch. XII, et cf. le récit du ms. D. p. 187; *Amadi*, fol. 10; *Fl. Bustron*, fol. 73.

⁵ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 187, extr. du ms. D. *Hist. de Chypre*, t. III, p. 594.

1192. nomme seulement Jean de la Monnaie¹. Ce nom, à forme française, désigne probablement un Italien et peut-être un Génois; car l'on sait d'autre part que les marchands de la commune de Gênes, alors en Orient, firent un prêt considérable au roi Guy de Lusignan, lors de l'achat de l'île de Chypre².

Richard
quitte
la Palestine.

Les dernières mesures du roi Richard, au sujet de la royauté de Jérusalem, et l'abandon de ses conquêtes, annonçaient assez son intention de quitter prochainement la Palestine. Les nouvelles qu'il avait reçues en diverses occasions d'Angleterre, sur les relations de son frère Jean-sans-Terre avec Philippe-Auguste, l'engageaient à ne pas prolonger davantage son absence³. Il voulut cependant tenter encore une fois la fortune des armes en Judée. La concorde semblant rétablie entre les partis, au commencement du mois de juin 1192, il dirige de nouveau les troupes vers Jérusalem, et vient camper au château de Beïtnouba, ou Betenoble, dans les environs d'Emmaüs, à une journée de la ville sainte⁴. Quelques succès l'encouragèrent d'abord dans sa résolution.

Depuis que Saladin avait détruit les positions chrétiennes de la Syrie Sobal, à l'est de la mer Morte, les caravanes de Damas évitaient le long détour que l'occupation de Jérusalem les avait obligées de faire jusque-là, et gagnaient les routes intérieures de la Palestine, pour arriver plus directement en Égypte. Instruit par ses éclaireurs de l'approche d'un immense convoi en deçà de la mer Morte, Richard le surprend aux environs d'Hébron, défait les deux mille soldats qui l'escortaient, et rentre à Betenoble avec plus de quatre mille chameaux chargés de vivres et de marchandises⁵. Ce brillant avantage ne put cependant dissimuler aux hommes expérimentés les difficultés de l'entreprise où l'on s'était engagé. Un conseil de guerre de vingt personnes, où l'on vit figurer, sous forme d'arbitrage et en nombre égal, les délégués des seigneurs d'Orient, de l'ordre du Temple, de l'ordre de l'Hôpital et de l'armée des croisés, reconnut qu'on ne pouvait commencer en ce moment, avec chance de succès, le siège d'une ville aussi bien fortifiée que

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 187.

² *Chronique de Dionède Strambaldi*, ms. de Rome, fol. 7; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 21, note 3.

³ Vinisauf, p. 394 - 395; Brompton, col. 1245; Raoul de Coggeshale, ap. Martène, *Ampliss. collect.* t. V, col. 829.

⁴ Raoul de Coggeshale, col. 821; Vinisauf, p. 399; Jacques de Vitry, *Hist. Hierosol.* ap. Bongars, p. 1123; M. Reinaud, *Chron. arabes*, p. 341.

⁵ Raoul de Coggeshale, col. 821-822; Vinisauf, p. 405; Brompton, col. 1245; M. Reinaud, p. 341.

l'était alors Jérusalem, qui se trouvait en position d'être secourue à la fois par les corps d'armée de l'Égypte et de Damas. Les chefs furent d'avis qu'il fallait se déterminer, pour conquérir Jérusalem, à aller battre Saladin en Égypte, et qu'il valait mieux rentrer à Saint-Jean d'Acre que de continuer en Judée une guerre sans résultats¹.

1192.

Le roi, forcé par les circonstances de renoncer définitivement à l'espoir qui avait été le mobile et le soutien de sa croisade, ne songea plus dès lors qu'aux moyens de faire la paix avec Saladin et à préparer son départ, déjà si retardé. On recourut encore à l'expérience de Balian d'Ibelin, estimé du sultan autant que des chrétiens depuis sa défense et sa belle capitulation de Jérusalem². Le frère de Saladin, nommé Seif-Eddin, le *Saphadin* de nos chroniques, le *Malec-Adel* des romans, lié d'une amitié particulière avec le roi Richard, suivit aussi les négociations, et les facilita, car tout le monde désirait alors la paix en Syrie.

Le 10 du mois d'août 1192, on conclut une trêve de trois ans, trois mois, trois semaines et trois jours³; ce qui promettait le repos aux croisés jusqu'à la fin de l'année 1195. Saladin avait consenti à laisser aux Francs toutes les villes qu'ils avaient autrefois occupées sur la Méditerranée avec leurs territoires, depuis et y compris Antioche jusqu'à Jaffa, convention qui fut mal observée; il avait exigé la destruction entière des fortifications d'Ascalon, de Gaza et du Daron⁴, trop voisines des frontières d'Égypte. Il avait garanti d'ailleurs toutes facilités aux chrétiens pour commercer avec ses États, et il avait assuré de sa protection les pèlerinages au Saint Sépulcre⁵. Satisfait de ces conditions, bien qu'elles n'offrissent pas les avantages que Balian avait pu espérer un moment au nom de Conrad de Montferrat, le roi d'Angleterre partit de Saint-Jean d'Acre le jour de la fête de Saint-Denis⁶, 9 octobre; il était accompagné des deux reines et de la fille de l'ancien empereur de Chypre, à laquelle de nouvelles aventures étaient réservées. Indépendamment de ses possessions territoriales en Palestine, il avait attribué à son neveu Henri de Champagne, auprès de qui restèrent

Trêve
avec
les musulmans.

¹ Brompton, col. 1245; Roger de Hoveden, p. 716; M. Reinaud, p. 345; Vinisaufr, p. 403-404.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 199, extr. du ms. D. cf. p. 88 et suiv. M. Reinaud, p. 208.

³ Brompton, col. 1249; M. Reinaud, p. 356.

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 199, extr. du ms. D. Jacques de Vitry, *Hist. Hierosol.* apud Bongars, p. 1123.

⁵ Brompton, col. 1249; M. Reinaud, p. 346-347, 355-357.

⁶ Brompton, col. 1249; Roger de Hoveden, p. 717.

1192. quelques-unes de ses troupes, les 60,000 besants dus encore, sur le prix d'acquisition de l'île de Chypre, par le roi Guy de Lusignan¹, rendu depuis plusieurs mois dans sa nouvelle seigneurie.

Résultats
de la troisième
croisade.

Ainsi se termina la guerre préparée et soutenue durant cinq années par les efforts réunis de l'Allemagne, de la France et de l'Angleterre. Si cette expédition, formidable dans ses commencements, n'atteignit pas le but annoncé et tant espéré d'abord, elle eut néanmoins, plus qu'aucune de celles qui parvinrent en Terre sainte après la conquête, des avantages étendus et durables. La Syrie chrétienne lui dut évidemment son salut. Quand les premiers volontaires de la troisième croisade partirent de leur pays, le royaume de Jérusalem était, de tous côtés, envahi par des forces supérieures, devant lesquelles il lui était impossible de ne pas succomber : il n'avait plus ni armée, ni roi, ni capitale; on pouvait en réalité compter les derniers jours de sa résistance. A la fin de la croisade, le royaume était reconstitué et raffermi; ses limites reconnues et respectées, son chef obéi; un port et une place forte de premier ordre, devenue sa nouvelle capitale, abritait son gouvernement et assurait ses communications avec l'Europe; le Saint Sépulcre était au moins accessible à la dévotion des pèlerins, on avait même recouvré l'espérance de le reconquérir un jour; enfin, dans une île voisine, se fondait un État qui allait donner une vie nouvelle à la chrétienté d'Orient.

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 193, ms. D. de Lyon; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 10 et 31.

CHAPITRE II.

ÉTABLISSEMENT DE LA DOMINATION LATINE DANS L'ÎLE DE CHYPRE.

GUY DE LUSIGNAN.

1192. — 1194.

Relations amicales des princes chrétiens avec Saladin. Guy de Lusignan annonce au sultan son acquisition de l'île de Chypre. Établissement de Guy de Lusignan en Chypre. Guy distribue des fiefs et des revenus à ceux qui viennent se fixer dans l'île. Nombre et nature diverse de ces concessions. Ressources que trouva le roi Guy en Chypre pour ses donations. Origine du domaine des rois Lusignan. Caractère de l'occupation de l'île de Chypre par les Français. La population indigène est réduite à l'état de vasselage. Classes diverses de cette population. Démêlés de Guy de Lusignan avec le roi Richard I^{er} et avec Henri de Champagne. Les Pisans veulent livrer la ville de Tyr au roi Guy. Henri de Champagne menace de chasser les Pisans de la Syrie. Ses différends avec Amaury de Lusignan, connétable du royaume. Mort du roi Guy de Lusignan.

1192.

Guy ne porta point le titre de roi de Chypre. Jugements divers émis sur ce prince. Guy de Lusignan ne put prendre toutes les mesures que lui attribuent les modernes. La société latine passe en Chypre telle qu'elle existait en Syrie. Origine de la législation et de la constitution du royaume de Chypre. État encore imparfait de l'établissement des Latins en Chypre à l'époque de la mort de Guy. La prise de possession seule consommée.

On vit pour la première fois, durant la troisième croisade, les chefs musulmans et les chefs chrétiens, au milieu des représailles d'une guerre souvent barbare, entretenir des relations amicales, se visiter en plus d'une occasion, et porter dans leurs rapports personnels les attentions et la véritable courtoisie des temps modernes. L'art, en s'emparant de ces notions, les a sans doute beaucoup exagérées, mais il en a trouvé la pensée et les premiers indices dans la tradition historique; et cette situation étrange et nouvelle, qu'on serait disposé à considérer comme une invention des poètes et des romanciers, a réellement existé un moment dans le royaume de Jérusalem. Les chroniques arabes, comme les chroniques chrétiennes, attestent toutes cet échange de communications prévenantes et délicates que la

Relations
amicales
des chrétiens
avec
Saladin.

1192. chevalerie des Francs avait inspirées au génie de Saladin, et qui cessèrent après lui¹.

Lusignan
annonce
au
sultan
son acquisition
de Chypre.

La loyauté du sultan avait surtout frappé les chrétiens. Telle était leur confiance dans la générosité de son caractère, que le roi Guy de Lusignan, bien qu'il eût à se reprocher à son égard un manque de parole, n'hésita pas, lorsque le roi d'Angleterre lui eut cédé l'île de Chypre, à donner avis de cette circonstance à Saladin, en lui demandant conseil sur ce qu'il avait à faire pour s'assurer la paisible possession de son nouvel État. « Je n'aime point le roi Guy, répondit le sultan aux envoyés de Lusignan; mais, puisqu'il s'adresse à moi, je le satisferai de mon mieux; car l'homme consulté par un autre, fût-il son ennemi, doit répondre franchement à sa confiance. J'engage donc le roi Guy, s'il veut conserver l'île de Chypre, à la donner tout entière². »

Il est possible que le vieil auteur où nous trouvons le premier récit de ces faits, rappelés depuis avec les mêmes particularités par la plupart des historiens des guerres sacrées, n'ait pas gardé son véritable sens à la démarche de Guy de Lusignan. Peut-être, en adressant un message à un prince voisin, longtemps son ennemi, l'ancien roi de Jérusalem voulait-il seulement, par une sorte de déférence prévoyante, témoigner au sultan son désir de vivre désormais en paix avec lui. Mais les dispositions que prit Guy de Lusignan en s'établissant dans sa seigneurie semblèrent dictées par une pensée si sage et si prudente, que l'opinion générale en attribua le mérite à Saladin.

Établissement
de
Guy de Lusignan
ou Chypre.

Dès que Guy de Lusignan eut reçu du roi d'Angleterre la possession, ou, comme l'on disait alors, la *saisine* de l'île de Chypre, il s'empressa de rassurer les paysans chypriotes, effrayés encore de la vengeance des Templiers, les engageant à regagner leurs villages et leurs labours; il assura de sa protection les habitants des villes, et fit replacer des gardiens dans les châteaux. Il distribua aux chevaliers venus avec lui, comme récompense de

¹ Philippe-Auguste et Richard donnèrent des bijoux à Saladin, qui offrit plusieurs fois aux princes les plus beaux chevaux de ses écuries. Quand le roi d'Angleterre fut malade, la neige, les pêches et les autres fruits rafraîchissants dont il eut besoin lui furent envoyés, par ordre de Saladin, des vergers

de Damas. (Voy. Vinisauf, p. 340, 368, 380, 419; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 196, 197, 198, extr. du ms. D. M. Reipaud, *Chron. arabes*, p. 354, 355.)

² *Contin. de Guill. de Tyr*, extr. du ms. D. p. 188; *Chronique de Strambaldi*, fol. 8, fol. 9 v°; *Hist. de Chypre*, t. III, p. 594.

leur dévouement, les terres et les premières habitations dont il put disposer; il fit en même temps annoncer dans les villes de Syrie qu'il donnerait des fiefs, des biens et des franchises à tous ceux qui se rendraient dans l'île avec l'intention de s'y fixer¹.

Mai 1102.

Un grand nombre de personnes répondirent à son appel, et vinrent en Chypre de Saint-Jean d'Acre et des villes voisines; il en arriva également de la principauté d'Antioche et de l'Arménie. Beaucoup de chevaliers et de sergents d'armes, que les conquêtes de Saladin avaient privés de leurs seigneuries ou de leurs maîtres, oubliant leurs anciennes querelles avec Guy de Lusignan, demandèrent des terres, en jurant fidélité. Les femmes et les enfants de ceux qui étaient morts dans la guerre passèrent aussi dans l'île, avec beaucoup de gens du peuple, indigènes ou occidentaux, vivant du travail de leurs mains ou de quelque talent, dans l'espoir de trouver en Chypre, avec la sécurité, des moyens plus faciles d'existence. Un écrivain du temps s'étonne des avantages concédés à quelques gens de ces dernières conditions : « On vit, dit-il, de pauvres savetiers, des maçons, des écrivains publics n'ayant eu jusque-là pour vivre que le produit de leurs écritures en langue sarrasinoise, devenir tout à coup, dans l'île de Chypre, Dieu merci, chevaliers et grands propriétaires².

Guy distribue
des fiefs
et des revenus.

C'est la satire toute naturelle et en partie méritée que l'on dut faire de la première émigration, nécessairement très-mélangée, qui vint d'abord avec Lusignan. Mais, quoi qu'en aient pu dire les railleurs du temps, de telles fortunes durent être extrêmement rares. Ce fut encore une dérogation très-exceptionnelle que de voir des hommes de race grecque, admis, comme notre chroniqueur l'assure plus loin, à la possession de terres nobles et à la chevalerie. Les Orientaux et les Européens non nobles qui passèrent alors en Chypre obtinrent plutôt des établissements dans les villes ou dans leur banlieue, en maisons et en enclos. Les fiefs territoriaux, avec les privilèges de la noblesse, furent réservés de préférence aux hommes d'ancienne race franque, héritiers des fondateurs du royaume de Jérusalem, ou aux croisés qui étaient venus d'Europe depuis la conquête et qui étaient leurs successeurs naturels. S'il y eut, dès ce temps, quelque infraction à ce principe fondamental de la féodalité d'outre-mer, découlé comme une conséquence

¹ *Cont. de Guill. de Tyr*, p. 188, extr. du ms. D. p. 191, chap. XII; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 8; t. III, p. 594.

² « Et as Griffons et as chevaliers... et as car-verriers et as massons et as escrivains en sarracinois. » (*Cont. de G. de Tyr*, p. 189, ms. D.)

1192. inévitable du système féodal de l'Europe, ce ne put être qu'en faveur des Grecs-unis, presque assimilés par le culte aux Latins, et surtout en faveur des Arméniens, leurs alliés habituels contre les musulmans et contre les Grecs eux-mêmes. A leur arrivée en Chypre, les hommes obtinrent des concessions de terre, les veuves et les orphelins furent mariées convenablement, en recevant pour dot, sur les domaines réservés au prince, une rente fixe et en rapport avec leur condition¹.

Nombre et nature
de
ces concessions.

Une certaine règle s'établit peu à peu dans la distribution des terres et dans l'assignation des revenus. Après les premières concessions, forcément hâtives et peu régulières, on décida que les fiefs seraient donnés dans les proportions suivantes. Un chevalier eut droit à une terre rapportant 400 besants blancs; un écuyer, à un fief d'un revenu de 300 besants; un sergent à cheval, à un fief d'un revenu de 300 besants également; enfin un fief d'un revenu semblable fut attribué à chaque *turcople* possédant deux chevaux et portant le haubert ou cotte de mailles, qui était l'armure des nobles². Les Francs désignaient alors sous le nom de *Turcoples* une milice à cheval, accessible aux roturiers, et recrutée indifféremment parmi les Européens comme parmi les chrétiens orientaux. Ce corps, intermédiaire entre la noblesse et les hommes à pied de la bourgeoisie, prit beaucoup de développement dans le royaume de Chypre, et son chef devint, sous le nom de *Grand turcoplier* ou *Grand tricoplier*, un des principaux officiers de la couronne.

La donation des fiefs eut lieu à titre héréditaire, et chaque feudataire reçut une charte ou privilège comme titre de propriété³. Une restriction, toute favorable au suzerain, fut apportée aux usages suivis dans les inféodations de Syrie. Tandis que, sous le régime pur des Assises de Jérusalem, on admettait en Terre sainte que les fiefs passaient du premier possesseur à tous ses héritiers, qu'ils fussent en ligne directe ou en ligne collatérale, en Chypre, soit dès les premières donations féodales de Guy de Lusignan, soit plutôt dans la révision et la nouvelle collation qu'en fit exécuter Amaury son successeur, il fut expressément déclaré que les terres et les revenus donnés en fief étaient seulement transmissibles aux héritiers immédiats du premier

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 139, extr. du ms. D. p. 191, liv. XXVII, ch. XII; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 8; t. III, p. 594, extr. du ms. de Florence.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 192; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 8.

³ Philippe de Navarre, *Assises de Jérus. et de Chypre*, t. I, p. 504.

concessionnaire, *nés de femme épouse*, et qu'à défaut de descendance directe et légitime, les biens concédés feraient retour à la couronne¹. Cette modification passa en principe dans la législation du royaume de Chypre, et fut toujours maintenue comme une disposition réparatrice, qui, de temps à autre, venait atténuer les effets de la trop grande libéralité des princes, et ramenait au domaine royal quelques-unes des terres aliénées.

Guy de Lusignan dota ainsi, territorialement, trois cents chevaliers et deux cents écuyers ou turcoples. Ce fut le premier noyau de la noblesse et des corps privilégiés du royaume de Chypre. Entre ces classes, particulièrement favorisées, et la foule de gens inoccupés ou vivant de petites industries, à qui suffisait la protection du pouvoir pour se déterminer à chercher fortune dans un pays nouveau, se trouvait un grand nombre d'habitants des villes, commerçants ou artisans, que Guy s'attacha d'une manière plus directe, en leur donnant des propriétés urbaines nommées *bourgeoisies*, ou des revenus, soit en argent, soit en nature². Ces dernières concessions, très-fréquentes au moyen âge, se percevaient en différents termes sur les terres du souverain, et s'appelaient des *garnisons*, des *assénements*; ceux qui en jouissaient étaient des *assénés* ou *soudoyers*. En Chypre, les donations de ce genre devinrent très-habituelles même pour les chevaliers, et furent considérées comme de véritables fiefs. Elles consistaient généralement en livraisons de grains, tels que le blé et l'orge, en provisions de légumes, de sucre, d'olives ou d'huile, destinées à la vente ou à la consommation des gens de la maison, auxquelles on ajoutait souvent des fournitures de paille pour les chevaux du feudataire³.

Par ces mesures libéralement appliquées, le roi Guy attira et parvint à fixer au milieu des populations mélangées de l'île de Chypre les premiers représentants d'une nation nouvelle, presque entièrement européenne et généralement française, dévouée instinctivement à sa politique par la communauté de race, de religion et d'intérêts. Sur cette première base s'éleva et se développa peu à peu le nouvel ordre social, qui dura en Chypre près de trois siècles, en conservant toujours, au milieu de ses modifications, l'esprit et les principes de la féodalité française d'où il était sorti. « Quand

¹ Voy. les observations de M. le comte Beugnot sur Ibelin et sur Philippe de Navarre. (*Assises de Jérusalem*, t. I, p. 235, note a, et 504, note.)

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 190, extr.

du ms. D. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 9; t. III, p. 595.

³ *Hist. de Chypre*, t. II, p. 434, note; t. III, p. 179, note 4, 193 et suiv. 201, 246, 247, note, 256, 851.

1192. « il eut ainsi peuplé l'île, dit l'auteur anonyme que nous citons précédemment, quand il eut tant donné, il resta à peine au roi Guy de quoi entretenir vingt chevaliers pour sa propre maison. » Puis il ajouta sagement : « Je vous dirai que, si le comte Baudouin de Flandre eût ainsi peuplé la terre de Constantinople en devenant empereur, il eût certainement conservé sa couronne. Il a voulu tout garder pour lui, et il a tout perdu, l'empire et la vie, conformément au proverbe : *Qui tout convoite, tout perdra*¹. »

Ressources
que trouva
le
roi Guy
pour
ses donations.

Les ressources que l'île de Chypre offrit à Guy de Lusignan pour suffire à ses donations durent être immenses; mais leur nature et leur provenance ne sont indiquées nulle part d'une manière précise dans les monuments contemporains. Nous ne trouvons ici aucun des renseignements que fournissent, pour la Syrie et la Romanie, les chartes et les chroniques de presque toutes les nations d'Europe; encore moins avons-nous un livre des fiefs, comme celui que fit dresser Guillaume le Conquérant en Angleterre. C'est par des inductions tirées de l'histoire générale du temps et du pays que nous parvenons à connaître les propriétés diverses dont le roi Guy put avoir la disposition, et à reconstituer ainsi, à sa première origine, le domaine royal des Lusignan.

Origine
du domaine
des
rois Lusignan.

Le nouveau souverain de l'île, se trouvant naturellement substitué aux droits des empereurs de Constantinople et du dernier prince de Chypre, s'empara d'abord de l'ancien domaine public, que les confiscations d'Isaac Comnène avaient dû accroître notablement. Ce premier fonds, déjà considérable, dut être beaucoup augmenté par les biens des particuliers éloignés ou frappés par la conquête.

On se souvient que, lors de l'invasion du roi Richard, les Grecs offrirent aux Anglais la moitié de leurs biens, afin de rentrer en jouissance des franchises qu'ils avaient eues sous l'empereur Manuel Comnène. Il n'est plus trace, dans les chroniques latines, de ce dépouillement volontaire de la nation subjuguée. Vraisemblablement les Français n'en maintinrent point l'obligation, car ils n'accordaient aux Chypriotes aucun privilège qui pût en être considéré comme le prix ou le dédommagement. Tous les Grecs qui se soumirent, tous ceux qui acceptèrent pleinement le joug et les charges de la nouvelle domination, durent conserver leurs terres, leurs domaines et leurs

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 190, extr. du ms. D. Cf. Martène, *Amplic. Collect.* t. V,

col. 638; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 9; t. III, p. 595, extr. du ms. de Florence.

maisons; mais les autres perdirent pour la plupart et presque en totalité leurs biens.

1192.

Sans porter aucune atteinte à la fortune des habitants paisibles, Guy de Lusignan acquit ainsi et put distribuer la propriété de ceux qui s'étaient déjà enfuis de l'île, ou qui avaient particulièrement provoqué les rigueurs des Français, à la suite des premières collisions et des premiers combats. Il eut aussi à sa disposition les biens des Grecs, plus nombreux encore, qui s'expatrièrent volontairement, lorsqu'ils virent les Latins occuper l'île définitivement et par véritables colonies. Le silence de nos chroniqueurs à cet égard ne peut faire croire en effet qu'aucune exigence du vainqueur, aucune dépossession du vaincu n'ait eu lieu, au milieu de l'arrivée tumultueuse de gens qui se croyaient, quel que fût leur rang, les dominateurs du pays, par cela seuls qu'ils étaient Francs, et dont les usages, les prétentions ou les droits, comme la langue et le culte, étaient opposés à tout ce qui avait existé jusque-là dans l'île.

L'établissement des Français en Chypre ne fut pas accompagné sans doute des scènes violentes qui marquèrent la conquête de l'Angleterre par les Normands et l'occupation des royaumes de Jérusalem et de Constantinople par les croisés. Il n'y avait, chez Guy de Lusignan et chez les hommes venus avec lui en Chypre, ni le ressentiment national, ni la convoitise aveugle qui amènent les invasions, ni la colère de vainqueurs qu'ont irrités de longues résistances. Certains de rester maîtres du pays où ils entraient sans effort, il était de leur intérêt et ils eurent la sagesse d'éviter tout ce qui pouvait aigrir la population indigène sans contribuer à sa soumission. Mais, quelques ménagements qu'ils apportassent dans les mesures de gouvernement et dans leur conduite privée, leur immigration, qui eut dès le principe le caractère d'une prise de possession définitive et générale, troubla plus profondément les habitudes et l'existence entière des Grecs que la domination plus tyrannique mais toute locale des Anglais et des Templiers casernés dans quelques châteaux forts.

Caractère
de l'occupation
des
Francs.

Il faut se représenter un peuple aussi vieux par ses croyances et ses traditions que le sol qu'il foule aux pieds, habitué depuis un temps immémorial à être gouverné par des magistrats et des princes de sa race, qui voit tout à coup une nation ennemie venir partager ses foyers, se distribuer la meilleure partie des terres, s'emparer exclusivement du gouvernement et des emplois. Il y eut nécessairement alors un conflit des deux sociétés: beau-

1192. coup de fortunes furent amoindries, des existences ruinées; beaucoup de familles, qui avaient courbé la tête sous les premières exigences, pour laisser passer l'orage, préférèrent émigrer que de vivre désormais sous la loi de l'étranger. Une lettre écrite par un moine grec, peu d'années après l'arrivée de Guy de Lusignan en Chypre, est parvenue jusqu'à nous comme un écho des plaintes et des souffrances de ces fugitifs¹.

La population indigène est réduite à l'état de vasselage.

D'autres témoignages non moins directs, sans décrire les particularités de l'antagonisme des deux peuples et le déplacement qu'il occasionna en Chypre, nous font connaître le sort général réservé à la population indigène, et la grande démarcation qui la sépara de la population nouvelle. « Les maîtres de ce pays, dit un voyageur venu en Chypre sous le second successeur de Guy de Lusignan, sont les Francs. Les Grecs et les Arméniens leur obéissent comme colons; ils ont tous été réduits à la servitude et leur payent tribut². »

Les Chypriotes furent donc complètement asservis par les Francs. Mais cette mesure ne put atteindre d'une manière uniforme et refouler au même niveau de sujétion tous les individus de la race indigène : l'ancien primat, le possesseur de terres, le riche marchand des villes et le pauvre laboureur de la campagne. Les mêmes distinctions sociales, que la naissance et la fortune avaient perpétuées en Chypre depuis l'antiquité et pendant toute la durée du gouvernement byzantin, continuèrent à exister entre les Chypriotes après l'introduction du régime féodal; seulement, toutes les classes supérieures furent, par le fait même de l'établissement du nouveau système, rabaisées d'un degré.

Classes diverses de cette population.

Les plus favorisées, celles qui jouissaient de la liberté personnelle, se trouvèrent réduites à un état analogue à celui des premiers bourgeois, sortis récemment en Europe du servage. Elles abandonnèrent les petites localités et se réfugièrent généralement dans les villes de la côte, Famagouste, Nicosie, Amathonte, Paphos. Depuis longtemps elles ne possédaient plus aucune espèce de prérogative politique; elles achevèrent de perdre, sous les rois francs, ce qu'elles pouvaient avoir reconquis ou conservé encore de droits ou

¹ Lettre du moine Néophyte, écrite en 1196, *De calamitatibus Cyprî*, ap. Cotelier, *Monum. Eccles. græcæ*, t. II, p. 457; Reinhard, *Hist. de Chypre*, t. II, pr. p. 3.

² Willebrand d'Oldembourg, *Itinerar. Terræ sanctæ*, ann. 1211, ap. Leon. Allat. *Synmicta*, p. 141; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 35. note.

d'habitudes de participer au règlement des affaires intérieures de la cité. A quelque nationalité qu'ils appartenissent, ce qui restait des primats grecs, arméniens ou syriens, mis dès lors au rang des vilains de France, sans obtenir leurs privilèges municipaux, eut à payer comme eux les tailles et les impôts, indépendamment des contributions extraordinaires qui étaient demandées en diverses circonstances.

Après les temps d'épreuve et d'agitation des premiers règnes, quand les Orientaux eurent pris enfin leur parti de la nouvelle domination, et cherchèrent une amélioration à leur sort dans l'industrie ou le commerce, la classe de ces indigènes riches et libres s'augmenta beaucoup par l'accession des affranchis ou élésthères de la campagne rachetés du servage, et par l'arrivée de nouvelles colonies chrétiennes, que la perte de Saint-Jean d'Acre poussa hors de la Syrie à la fin du XIII^e siècle. On vit quelques-uns de ses membres entreprendre les grandes opérations du commerce maritime, pour lesquelles l'île de Chypre était si heureusement située alors, et réaliser des fortunes extraordinaires¹; plusieurs préférèrent la carrière des armes, et entrèrent dans le corps des turcoples; d'autres, admis aux emplois de l'administration, s'élevèrent aux premières charges du royaume², et finirent par conquérir une place dans les rangs de la noblesse française.

Les paysans souffrirent peut-être moins que les possesseurs de terre. Lides ou colons, ils cultivèrent, pour des maîtres nouveaux ou pour leurs anciens patrons, les mêmes domaines, à peu près dans les mêmes conditions: la dépendance corporelle et le travail obligé. Sous les dénominations grecques de *pariques* et de *perpiriens*, qui restèrent en usage dans l'île, ils devinrent, comme les paysans arabes et syriens de Terre sainte, les serfs de la glèbe et les hommes de mainmorte de nos coutumes françaises. Ils eurent à payer, comme auparavant, des cens en argent ou des rentes en nature; ils durent fournir les corvées personnelles, les prestations de chevaux, les moyens de transport nécessaires au seigneur, que désigna toujours l'antique expression d'*angaries*. La féodalité les soumit de plus, dans certaines terres, à la juridiction de leurs seigneurs. Les contestations survenues entre eux, les délits secondaires dont ils se rendaient coupables, furent jugés directement par leurs maîtres, sans arriver aux tribunaux supérieurs. Quand l'objet du débat s'élevait, quand il s'agissait de la condition du serf ou de la propriété de

¹ Les frères Lachanopoulo, par exemple, sous Hugues IV et Pierre I^{er}.

² Thébat Belpharadge devint grand tri-coplier sous Pierre II.

1192. l'esclave; quand la faute était criminelle et pouvait entraîner la mort ou la mutilation, tolérée alors par la pénalité, le tribunal même des chevaliers, que l'on appelait la *haute cour*, connaissait de la question, car les serfs et les esclaves rentraient, comme propriétés féodales, dans la juridiction du tribunal des seigneurs.

Démétrios de Guy
avec
Richard I^{er}
et
avec Henri
de Champagne.

En racontant précédemment les événements de Palestine, nous avons été insensiblement conduit jusqu'au départ du roi d'Angleterre, et nous avons dépassé l'époque à laquelle Guy de Lusignan, dépouillé de toute autorité en Syrie, s'était rendu en Chypre comme suzerain du pays. Le roi Richard concertait de nouvelles entreprises contre Saladin dans le courant de l'été de l'an 1192, et ne se déterminait à quitter l'Orient qu'au mois d'octobre suivant; le roi Guy était déjà passé en Chypre dès le mois de mai de cette même année, et avait employé le temps écoulé depuis lors aux soins d'établissement et de régularisation du nouvel état de choses au milieu duquel nous l'avons déjà vu transporté.

Le succès de cette œuvre lente et laborieuse faillit être compromis tout à coup par un incident qui, en lui présentant une fois encore l'espoir trompeur de reprendre quelque crédit dans le pays où il avait régné, vint troubler ses bons rapports avec le comte de Champagne et avec le roi Richard. Déjà, avant l'inauguration et la mort si prompte de Conrad de Montferrat, un rapprochement s'était opéré entre le roi Guy et les Pisans, jusque-là ses adversaires, et signalés même par leur attachement au marquis de Montferrat.

Depuis quelque temps, les Pisans, comme les Génois, comme les Vénitiens, comme la plupart des navigateurs appartenant aux nations maritimes, voyaient surtout dans les croisades une occasion de nolisier leurs navires avec de grands bénéfices, de transporter les hommes d'armes et leurs approvisionnements en faisant le commerce, et d'acquérir ainsi des privilèges et des possessions territoriales en Orient. Ils se dévouaient aux intérêts des princes de Terre sainte en proportion des profits qu'ils espéraient de leur protection, et passaient le plus souvent d'un parti à l'autre sans autre mobile que leur propre avantage. N'attendant plus autant des promesses de Conrad depuis le départ du roi de France, les armateurs de l'Arno avaient secrètement offert leurs hommages et leur concours à Guy de Lusignan.

Le roi Richard, à qui ces intelligences n'avaient pu rester entièrement cachées, en avait conçu, si ce n'est de l'ombrage, au moins un vif déplaisir.

Au dire des chroniqueurs d'outre-mer, ce retour momentané d'opinion vers Guy de Lusignan avait beaucoup contribué à hâter les déterminations du roi en faveur du comte Henri. « Je vous donnerai tant de puissance, disait le roi à son neveu, que vous n'aurez plus besoin de revenir en Champagne. Je vous promets, si Dieu me ramène heureusement en Angleterre, de vous rejoindre bientôt avec de telles forces, que je conquerrai pour vous tout le royaume de Jérusalem et davantage sur la terre des païens. Je veux avoir une si grande armée, que je puisse prendre aussi Constantinople. Je veux vous donner encore l'île de Chypre, que j'ai conquise. Le roi Guy ne m'en a pas payé tout le prix; je l'enverrai chercher, et je ne le laisserai partir d'ici qu'il ne m'ait rendu l'île¹. »

1192-1193.

Peu de temps après, le roi Richard dépêcha en effet un chevalier à Guy de Lusignan pour le prier de se rendre à Saint-Jean d'Acres, où lui-même devait prochainement venir. Par une coïncidence fortuite et qui fut très-heureuse, car elle prévint de plus fâcheux résultats, le chevalier débarqua dans l'île de Chypre en même temps qu'un messenger des Pisans y venait proposer au roi Guy de lui livrer la ville de Tyr. Le projet des Toscans transpira aussitôt et devint irréalisable².

Les Pisans
veulent livrer
la
ville de Tyr
au
roi Guy.

Guy de Lusignan, désireux surtout de conserver ses nouvelles possessions, n'avait donné qu'une faible confiance aux propositions de l'envoyé pisan. Il se hâta d'aller à Saint-Jean d'Acres au-devant du roi d'Angleterre, certain de se justifier à ses yeux; mais il ne trouva pas le roi à Ptolémaïs, et les instances du comte de Champagne pour le retenir lui inspirèrent bientôt des soupçons. Ne sachant ce qui pouvait se préparer contre lui, il monta à bord d'un navire pisan, sous prétexte de se rendre à Jaffa, où devait s'embarquer le roi d'Angleterre, et rentra directement en Chypre, laissant le roi Henri désappointé et fort irrité, surtout quand il apprit le projet concerté au nom du roi Guy et peut-être avec son adhésion³. Le roi Richard, préparant déjà son départ, oublia probablement ses griefs; mais le comte de Champagne y fut plus sensible, et son ressentiment contre la famille de Lusignan ne tarda pas à se manifester ouvertement.

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 193, extr. du ms. D. cf. p. 200. Peu avant sa mort, Richard pensait encore à ces projets de conquête en Syrie et regrettait que ses différends avec le roi de France l'eussent forcé à les

ajourner. (*Contin. de Guill. de Tyr*, p. 245; Sanudo, *Secret. fidel.* p. 202.)

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 194, extr. du ms. D.

³ *Ibid.* p. 199, extr. du ms. D.

1193.

Henri
de Champagne
menace
de chasser
les Pisans
de la Syrie.

A cette époque, beaucoup de corsaires pisans, se croyant sûrs de l'impunité, parce que leurs compatriotes avaient les vaisseaux les plus nombreux dans les ports de Syrie, venaient souvent près de la ville d'Acre épier au passage les cargaisons qui se rendaient d'Europe en Asie¹. Les Génois, leurs ennemis naturels, les Vénitiens même, les Marseillais, les Aragonais, étaient tour à tour victimes de leurs agressions. L'audace des forbans redoubla après le départ de la flotte des rois de France et d'Angleterre. Vainement Henri de Champagne fit, à plusieurs reprises, des remontrances aux consuls pisans; les courses de leurs compatriotes ne cessèrent pas, et forcèrent enfin le roi, dans l'impossibilité de satisfaire autrement aux plaintes réitérées des nations commerçantes, de rendre un ordre qui obligeait tous les Pisans à quitter indistinctement le royaume, sous peine de la vie.

Sees différends
avec
Amaury
de Lusignan.

Le connétable de Jérusalem crut devoir faire remarquer au roi combien il serait fâcheux, pour punir quelques corsaires, de chasser du pays une commune aussi riche et aussi considérable que celle des Pisans. « Vous les maintenez contre moi, lui dit le roi courroucé, parce qu'ils veulent rendre la ville de Tyr à votre frère Guy. Et ne croyez pas que je l'ignore, mais je vous en empêcherai bien; et dès maintenant je vous retiens jusqu'à ce que votre frère m'ait rendu l'île de Chypre. — Il ne serait pas juste de me faire arrêter à cause de mon frère, répondit Amaury; car je suis votre homme lige, et je suis connétable de ce royaume. — Je ne sais point que vous soyez connétable, reprit vivement le roi; et certes celui qui vous donna la connétable n'agit point avec raison². »

Le chroniqueur, en rapportant cette scène, ajoute qu'Amaury de Lusignan, saisi aussitôt par les gardes, mais rendu le jour même à la liberté, sur les instances des barons de la haute cour, se démit alors de la connétablie, et se retira auprès de son frère Guy³, qui lui donna la terre de Paphos. Il ne paraît pas cependant que sa mésintelligence avec le roi ait obligé Amaury à quitter alors la Palestine; dans tous les cas, le connétable ne demeura pas longtemps en Chypre, s'il y vint en cette circonstance. La suite des événements montre en effet qu'Amaury de Lusignan, bien que peu d'accord avec Henri de Champagne, resta cependant en Syrie, où il se trouvait encore en 1194, lorsque les circonstances l'appelèrent à recueillir la succession de son frère dans l'île de Chypre.

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 202, extr. du ms. D.

² *Ibid.* p. 202, 203, extr. du ms. D.

³ *Ibid. Hist. de Chypre*, p. 595.

La mort surprit Guy de Lusignan dans la force de l'âge, au mois d'avril de l'année 1194¹, treize mois après avoir enlevé Saladin à l'islamisme. Guy avait porté le titre de roi de Jérusalem pendant six ans, depuis son couronnement avec Isabelle, en 1186, jusqu'à l'élection de Henri de Champagne, en 1192; il possédait seulement depuis un an et onze mois la seigneurie de l'île de Chypre².

1194.
Mort
du roi Guy.

Nous n'avons aucun acte authentique émané du roi Guy pendant le court espace de temps qu'il fut maître de l'île, et nous ignorons les qualifications qu'il jugea à propos de joindre alors à son nom dans le protocole des actes publics. On peut considérer toutefois comme assuré qu'il ne s'intitula pas *roi de Chypre*. Ce nom, que lui donnent plusieurs historiens modernes, apparaît seulement dans quelques monuments altérés ou entièrement apocryphes³. Son successeur immédiat se borna à prendre la dénomination de *seigneur de Chypre*, et ne changea la suscription de ses actes souverains qu'après les circonstances notoires qui le déterminèrent à demander l'érection de ses domaines en royaume. Guy de Lusignan conserva toutefois son titre de roi, ou d'ancien roi de Jérusalem; c'est même par ces titres que les chroniques contemporaines le désignent presque toujours. En sorte que, si nous avons quelques-unes des chartes de ce prince rendues dans l'île, il est probable que nous les verrions intitulées au nom du *roi Guy de Lusignan, seigneur de Chypre*, peut-être avec cette addition assez conforme au style des anciennes chancelleries, *autrefois roi de Jérusalem*⁴.

Guy
ne porta point
le titre
de
roi de Chypre.

Le jugement des hommes qui ont joué un rôle dans l'histoire n'est qu'un vain exercice de style, quand il ne repose pas sur un ensemble de témoignages certains et nombreux. Nous ne pouvons toutefois négliger de rappeler ce qui a été dit avant nous du caractère et des talents du prince que nous trouvons placé à l'entrée de cette histoire, et qui en est le premier personnage, parce que sa vie et ses actions ont été appréciées d'une manière bien différente par les anciens chroniqueurs et par les modernes historiens de Chypre.

Jugements divers
émis
sur ce prince.

Les vieux auteurs, quelques-uns contemporains de Guy de Lusignan, ayant vu le roi de Jérusalem rarement heureux, le tiennent pour un homme

¹ *Hist. de Chypre*, p. 595; Marin Sanudo, *Secr. fidel.* ap. Bongars, t. II, p. 201; cf. Jean d'Ypres, qui est peu exact. *Chr. S. Bertin.* ap. D. Martène, *Thes. anc.* t. III, p. 680; ap. Bouquet, t. XVIII, p. 599.

² *Hist. de Chypre*, t. II, p. 9, note 2.

³ *Ibid.* t. II, p. 30; cf. une charte du règne d'Henri I^{er}, t. III, p. 643.

⁴ *Rex Guido de Lizinaco, dominus Cypri, olim Hierosolymitanus rex.*

1194. faible, dénué de discernement, malhabile et sans expérience¹; les autres, n'apercevant en lui, à la distance de plusieurs siècles, que le fondateur d'une dynastie nouvelle, n'hésitent pas à lui décerner les titres de grand capitaine et de grand roi². On sait assez, d'après les événements où on l'a vu figurer, et d'après l'opinion des hommes le mieux placés dans sa famille et dans le royaume pour le bien connaître, que Guy de Lusignan n'avait en lui rien de ce qui fait les caractères ou les rois éminents. Il ne serait pas juste toutefois de lui refuser la résolution, la bravoure et la circonspection, qui d'ordinaire est la suite de la prévoyance. Tout ce que l'on connaît de lui, lors de son acquisition de Chypre, même ses libéralités excessives, furent des dispositions nécessaires et efficaces, qui appelèrent et retinrent dans l'île une nouvelle population, sans laquelle la force militaire seule et isolée n'eût rien édifié de durable.

Guy
ne put prendre
toutes
les mesures
que
lui attribuent
les
modernes.

Guy de Lusignan, mort dès la seconde année de son séjour en Chypre, ne put réaliser cependant toutes les mesures que les modernes lui ont attribuées, en le représentant comme le législateur du royaume de Chypre, le fondateur de villes nouvelles, l'organisateur du gouvernement féodal et de l'Église catholique dans l'île. Les institutions dont on rapporte l'origine à son règne passèrent sans doute en germe avec lui dans l'île où régna sa famille, mais ne se développèrent qu'après lui. Leur importation fut bien moins l'effet de la volonté d'un homme, libre de suspendre ou de changer à cet égard ses résolutions, que la suite inévitable du passage simultané d'une partie considérable de la population latine en Chypre.

Il était impossible, en effet, qu'une société issue, dans son universalité presque entière, de la société féodale et chrétienne, comme celle qui accompagna en Chypre l'ancien roi de Jérusalem, ne conservât pas, lors de sa migration en corps dans un nouveau pays, ses habitudes, ses lois et son culte. Dès l'arrivée de Guy de Lusignan, il y eut donc, dans les principales villes de l'île, des prêtres et probablement des moines latins pour suffire aux besoins religieux des colonies naissantes. Mais aucune décision expresse n'institua le clergé romain dans l'île, et plusieurs années s'écoulèrent encore avant que l'autorité civile sollicitât l'intervention apostolique pour l'y organiser en Église³.

¹ *Hist. de Chypre*, t. II, p. 23; ci-dessus, p. 19-20.

² Loredano, *Istorie de're Lusignani*, p. 21;

Jauna, *Hist. des roy. de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie*, t. I, p. 381, etc.

³ Le *Liber censuum* de l'Église romaine,

C'est aussi par une conséquence toute naturelle du régime politique sous lequel vivaient les Francs en Palestine, et sans qu'il ait été, pour cela, besoin d'une détermination spéciale du pouvoir ou d'une manifestation de la volonté publique, que les coutumes appelées *Assises de Jérusalem* furent introduites dans l'île de Chypre. Guy de Lusignan et ses chevaliers apportèrent dans cette partie de l'empire grec les usages de la féodalité pratiquée en Orient depuis l'origine des croisades, comme Godefroy de Bouillon et ses compagnons avaient les premiers importé en Terre sainte les principes de la féodalité d'Europe.

Même au temps de Guy de Lusignan, les Assises de Jérusalem n'étaient point encore ce que l'on entend rigoureusement par une loi écrite; c'était toujours une coutume ou une jurisprudence de tradition et d'usages, qui se perpétuait sans le secours et en dehors des textes législatifs. L'unique exemplaire qu'on se fût décidé à faire écrire, des conventions ou des Assises arrêtées pour le gouvernement de l'État fondé dans le pays conquis après le succès de la première croisade, périt en 1187, lors de la prise de la ville sainte par Saladin. Le livre que nous possédons aujourd'hui, sous le titre d'Assises de Jérusalem, n'est pas le code de Godefroy de Bouillon; c'est un recueil de traités composés longtemps après la mort du roi Guy de Lusignan et ayant pour objet d'exposer théoriquement les principes de ce code ou de cette première charte¹. Les dispositions et l'esprit général de la législation se conservaient et se transmettaient encore au XII^e siècle dans l'empire des croisés, par la mémoire, par la pratique, par l'application journalière qu'en faisaient les chevaliers dans leurs cours de justice. Il est sans doute suffisant de rappeler ici les résultats que la critique moderne a si savamment mis en lumière², sans rentrer dans une discussion à laquelle il nous serait impossible de rien ajouter. Disons seulement qu'outre les preuves reconnues par les jurisconsultes dans les textes mêmes des Assises à l'appui de cette théorie, l'histoire, qui est le commentaire et le contrôle obligé des monuments législatifs, en confirme de tous points les conséquences.

dressé la seconde année du pontificat de Célestin III (1192-1193), ne comprend pas encore l'île de Chypre parmi les pays chrétiens devant le cens au Saint-Siège. (Murat. *Antiq. Ital.* t. V, col. 896.)

¹ Le livre des *Assises de la cour des bourgeois* est sans doute bien antérieur aux Assises

de Jean d'Ibelin de Jaffa, et fut écrit peut-être du temps même que les Francs étaient encore à Jérusalem; mais ce livre, tout de pratique et de police bourgeoise, est entièrement étranger à la constitution féodale et politique de l'État.

² *Assises de Jérusalem*, t. I, p. xxv-xxx.

1194.

La société latine
passe
en Chypre
telle
qu'elle existait
en Syrie.

1194.
Origines
de
la législation
et
de la constitution
du royaume
de
Chypre.

Guy de Lusignan et les hommes venus avec lui en Chypre continuèrent la société franque, telle qu'elle s'était constituée depuis un siècle en Palestine. Les rapports réciproques des chevaliers, les droits et les obligations des liges et des bourgeois vis-à-vis du suzerain, les conditions auxquelles ils jouissaient de leurs propriétés, furent réglés presque sans modification, comme ils l'étaient en Syrie, et dans les mêmes formes : par la réunion des chevaliers ou la *haute cour*, pour les nobles; par la cour inférieure ou *basse cour*, formée des notables bourgeois, pour les non nobles.

En Chypre comme en Syrie, les hommes liges, dans la première cour, dite aussi *cour du roi*, parce que le roi ou son lieutenant la présidait, et, à certains égards, les jurés de la seconde cour ou *cour du vicomte*, étaient à la fois, quand ils siégeaient, juges et législateurs. La jurisprudence, ou l'usage appliqué et devenant à son tour précédent, remplaçait ainsi la législation, qui reposait uniquement sur le souvenir des juges et des plaideurs, mais à laquelle chacun s'efforçait de demeurer scrupuleusement fidèle. C'est pour aider la jurisprudence à conserver les anciens principes des Assises, que divers seigneurs de Palestine et de Chypre, vieillis dans la pratique judiciaire de la cour, composèrent, au XIII^e siècle, les traités dogmatiques intitulés, d'après la destination même de la loi qu'ils commentaient, *Assises de la haute cour*; et c'est au siècle suivant seulement, sous le dixième successeur de Guy, afin de consacrer définitivement la coutume féodale du royaume de Chypre, troublée par une longue interprétation et par les empiètements réciproques des rois et de la noblesse, qu'on prit le parti de donner force de loi au livre de Jean d'Ibelin, comte de Jaffa, le plus estimé de ces commentateurs. Un habitant de Nicosie rédigea aussi, au XIV^e siècle, pour l'île de Chypre, un abrégé des *Assises de la cour des bourgeois*, ouvrage d'un ancien jurisconsulte de Syrie, et le premier, à ce qu'il paraît, qu'eût inspiré le désir de propager la connaissance du droit féodal d'Orient.

La composition ou l'adoption de ces différents livres, résumant dans leur ensemble la législation des Assises de Jérusalem, appropriée au royaume de Chypre, ne se rattache donc que par les motifs les plus éloignés au règne du premier Lusignan, et n'émane en rien de son initiative.

État
encore imparfait
de
l'établissement
des Latins.

A la mort du roi Guy, l'établissement des Latins en Chypre se trouvait encore dans un état très-incomplet. Les deux dernières années de la vie de l'ancien roi de Jérusalem, passées tout entières dans l'île, et les premiers temps du règne de son successeur en Chypre, suffirent à peine aux soins

immédiats et, pour ainsi dire, matériels, du partage des biens de la conquête, à l'établissement des nouvelles familles dans les villes et dans la campagne, à la réparation des châteaux forts et à la disposition des gardes militaires dans les lieux qu'il importait le plus d'occuper. Pendant cette première époque, où l'on songea bien plus à l'installation qu'à l'organisation, à l'exploration et à la distribution du butin territorial, à la sécurité bien plus qu'à l'administration politique, on vécut en quelque sorte de la vie des camps, et non de la vie de cité. La société latine était transportée en Chypre, mais elle n'y était pas constituée; elle y cherchait encore son assiette, ses convenances et ses demeures définitives.

1194.

La prise de possession était cependant irrévocablement consommée, et, aux signes d'abattement des Grecs, qui ne tentèrent nulle part de résister, préférant l'exil à la lutte, on reconnaissait bien que tout espoir d'indépendance était éteint dans les cœurs les plus ardents. Chypre se trouvait complètement sous la loi et à la merci des Latins. Bien que peu nombreux encore, les Francs possédaient dès lors dans l'île, comme autrefois leurs aïeux dans les Gaules et les Turcs en Asie Mineure, cet ascendant moral, supérieur à la puissance des armes, qui assujettit souvent à quelques milliers d'hommes, préparés pour la conquête, des populations entières, et qui les maintient dans la soumission par la crainte plus que par l'emploi de la force. La domination des Occidentaux s'était irrévocablement étendue sur l'île, libre depuis des siècles du joug étranger, et ne devait plus y rencontrer à l'intérieur de sérieux dangers.

La prise
de possession
seule
consommée.

Le moment est donc venu pour nous de prendre une connaissance un peu générale des conditions géographiques de la contrée où nous allons voir se former et se maintenir, pendant trois cents ans, un gouvernement entièrement français. Il est utile aussi, pour la suite de nos études, de rechercher quels avaient été autrefois les éléments de sa richesse, et de voir en quelles mains la souveraineté du pays était successivement passée, depuis l'antiquité jusqu'au temps où nous prenons notre récit. Nous devons surtout recueillir les souvenirs et les noms de ces saints illustres devenus les bienfaiteurs de l'île en y propageant le christianisme, et reconnaître les populations diverses qui s'y fixèrent dans cette nouvelle ère. La Chypre moderne, la Chypre que possédèrent et gouvernèrent les Francs, date en réalité tout entière, par ses mœurs, ses sentiments et ses plus intimes traditions, de l'époque chrétienne.

CHAPITRE III.

COUP D'ŒIL SUR LA GÉOGRAPHIE DE L'ÎLE ET SON HISTOIRE ANCIENNE.

Constitution physique de l'île. Sa fertilité. Premiers temps de son histoire. Colonies japhétiques et phéniciennes. Autres colonies. Multiplicité des colonies grecques. Prospérité des neuf royaumes chypriotes. Fin de l'indépendance chypriote. L'île est soumise aux Égyptiens et aux Perses. Décadence de l'île sous les Lagides. Domination romaine. Résumé. Établissement du christianisme en Chypre. Premiers patrons de l'Église chypriote. Son métropolitain.

Constitution
physique
de l'île.

L'île de Chypre, la plus grande île de la Méditerranée après la Sicile et la Sardaigne, est d'une forme irrégulière, très-allongée de l'ouest à l'est, échancrée sur tous ses bords par des caps et des golfes nombreux. Dans sa plus grande longueur, elle présente cinquante-cinq lieues environ de développement, depuis le cap Saint-Épiphané jusqu'au cap Saint-André ou Dinartète ; sur sa largeur la plus considérable, du cap Gavata au cap Kormakiti, elle a vingt et une lieues ; aux endroits les plus étroits, ses deux rives ne sont éloignées que d'une à deux lieues. Sa plus grande superficie est à l'ouest, du golfe de Pendaia à la rade de Larnaca ou de Citium.

Toute la région occidentale est occupée par des groupes de montagnes, et ne présente de parties plaines qu'au fond des vallées et sur certaines côtes, principalement vers Paphos, Piskopi, Limassol et Larnaca. Les points culminants des hauteurs sont le mont Troodos, l'ancien Olympe, la plus haute montagne de Chypre, où la neige apparaît en hiver, l'Adelphé, au nord de Limassol, le Machéra plus à l'est, mais encore très-avancé dans les terres, et le Stavro-Vouni dit Sainte-Croix, près de Larnaca, la seule élévation que remarquent, à cause de son isolement et de sa proximité des côtes, les navigateurs longeant les rives méridionales de l'île. L'extrémité nord-ouest des montagnes, vers le cap Saint-Épiphané, porte le nom d'Acamas, l'un des émigrants hellènes passés en Chypre après la guerre de Troie. Le pays y est couvert de hautes broussailles, où se sont retirées les dernières races de bêtes

fauves, si nombreuses encore au moyen âge et presque entièrement épuisées aujourd'hui¹.

Au nord-est, l'île se termine par un cap considérable, qui s'avance dans la direction même du golfe d'Alexandrette, d'où il semble avoir été détaché par l'immersion de terrains inférieurs. Ce vaste promontoire, comprenant tout le comté ou district du Karpas, est formé par le prolongement de la chaîne de Cérines, que nous avons eu l'occasion de signaler dès la première arrivée des croisés anglais en Chypre.

Entre les deux régions dominantes du nord et de l'ouest s'étendent transversalement d'immenses plaines, séparées l'une de l'autre par de longues ondulations de terrain : au nord-ouest, la plaine de Morpho, baignée par le golfe de Pendaïa ; au centre, la plaine de Nicosie, continuation de la première ; et à l'est, la féconde Massaria ou Messorée, l'un des trésors de l'île, qui, partant des montagnes du nord et du pied du Karpas, entoure Famagouste, s'étend vers Nicosie, et s'arrête aux collines de Larnaca et de Dali². Le facile accès de ces plaines, toutes ouvertes sur la mer, les nombreux endroits de mouillages disséminés autour de l'île, dans les golfes et jusqu'au pied des montagnes, ont toujours favorisé la descente des corsaires, qu'attiraient d'ailleurs la richesse et la fécondité du pays. Dans l'antiquité, Chypre eut à souffrir des pirates de la Cilicie et de la Syrie ; au moyen âge, les progrès de la navigation et les conditions du commerce avec les musulmans augmentèrent ses périls en appelant autour de ses côtes les navires plus éloignés de l'Archipel et du fond de la Méditerranée.

Ces dangers sont depuis longtemps passés ; mais l'île est toujours exposée à deux autres fléaux, aussi anciens et aussi terribles : la sécheresse et les sauterelles ou locustes. A l'époque de la première floraison, des nuées de sauterelles, pareilles à celles que souleva la voix de Moïse, s'abattent quelquefois sur les champs en couches épaisses, et dévorent jusqu'à la racine les germes des plantes et des arbres³. La sécheresse du sol est due surtout à cette chaleur accablante que les Romains eux-mêmes redoutaient⁴, et à l'insuffisance des cours d'eau, mal général de l'agriculture en Orient.

¹ Voy. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 215, note, p. 431, note ; t. III, 305, note.

² Mon jeune et savant ami, M. Albert Gaudry, a donné la description la plus satisfaisante de la géographie physique de l'île de Chypre dans son bel ouvrage intitulé :

Recherches scientifiques en Orient, Paris, Imprim. imp. 1855.

³ On évalue, année commune, à un dixième de la récolte les ravages occasionnés en Chypre par les sauterelles.

⁴ Martial, IX, xci, 19.

De petites rivières, perdues dans les plaines, arrivent péniblement à la mer : l'Ourios se jette au nord-ouest, près du village de Morpho, devenu le titre féodal des comtes d'Édesse, établis en Chypre; le Pidiás passe à Nicosie, reçoit ensuite l'Idalia ou Ialia, qui vient de Dali, et se perd dans les marécages de l'ancienne Constantia, au nord de Famagouste, après avoir parcouru en entier la Messorée. Des montagnes de l'ouest descendent des ruisseaux plus rapides et souvent dangereux dans la saison des pluies, mais presque entièrement à sec en été. Quelques-uns seulement conservent de l'eau toute l'année : au sud, le Kouri se bifurque pour arroser les grasses campagnes de Piskopi et de Kolossi, que les Francs se réservèrent en grande partie; le Diariso et le Karo passent au milieu des terres de Baffo, la Paphos des temps de l'empire romain et du moyen âge, et de Kouklia, la vieille Paphos phénicienne, toutes deux renommées sous les Lusignan par leurs récoltes de cannes à sucre; le Vassilipotamos, qui descend du Machéra, n'a mérité le nom pompeux de fleuve royal qu'en souvenir du débarquement de sainte Hélène près de son embouchure. Le Xéropotamos, ou Karis, et le Satrachos, ou Niphatis, coulent au nord de l'Olympe dans le golfe de Pendaia, après avoir fécondé les plantations de la vallée de Solia et les orangers de Lefka, dont les produits sont recherchés en Asie Mineure. Ces minces rivières, où le patriotisme grec voit seul des fleuves, ne peuvent suppléer à la sécheresse que tempèrent à peine, durant un été de huit mois, quelques rosées et de rares nuages.

Sous leur ciel ardent, les massifs de l'Olympe et du Machéra cachent cependant plus d'un paysage qui surprend et ravit le voyageur. Rien ne peut donner une idée à ceux qui n'ont vu de l'île de Chypre que les rivages brûlés de la côte méridionale, depuis Paphos jusqu'à Famagouste, de l'éclat de quelques vallons, restés comme des vestiges, épargnés par le soleil, des premiers âges de la végétation du monde. Le Maréthasse, long défilé arrosé par le Satrachos, au centre du Myrianthoussa, ou pays aux mille fleurs, comparable, s'il était moins désert, aux vallées les plus pittoresques de l'Europe; les vallées de Solia, de Kampo et de Simou, moins accidentées, mais encore belles; les montagnes du Machéra et du Paphos, offrent çà et là des positions charmantes, comme Kampo, Évrikou, Galatha, Prodromo, Nikoklia, Piskopi, ou développent tout à coup, comme Trooditissa et Chrysoroghiatissa, des sites grandioses et brillants de couleurs, bien qu'il y ait dans toute cette nature embrasée, d'où l'homme semble avoir aujourd'hui disparu, où le feuillage est toujours immobile, quelque chose du calme de la mort.

La chaîne septentrionale, sur le versant qu'elle regarde la mer de Caramanie, présente des aspects moins sévères. C'est la région la plus agréable de l'île. Les rois et les seigneurs y eurent de nombreuses maisons de plaisance. La brise, rafraîchie par les courants qui ont passé sur les neiges du Taurus, y entretient toujours un air pur ; les eaux y sont plus fréquentes, les troupeaux moins rares, la campagne couverte, comme un jardin, d'arbres plus variés et toujours verts. Les palmiers, les orangers, les caroubiers, l'androuchia, dont les troncs prennent en vieillissant une couleur cramoisie, s'y mêlent aux arbustes odorants, aux myrtes, aux mélèzes, aux lauriers-roses, qui sont les buissons naturels du pays. Dans cette partie de l'île se trouvent les riches villages de Riso-Karpasso et d'Yaloussa, les châteaux de Buffavent et de Saint-Hilarion, les ruines gothiques de l'abbaye de Lapais, que l'agrément de sa situation a fait appeler *Belpaese*, et l'ancienne ville laconienne de Lapithos, à laquelle un gros ruisseau procure d'épais ombrages et d'abondantes récoltes.

Les plaines de l'intérieur elles-mêmes, poudreuses comme le désert, mais fécondes comme le limon du Nil, renferment çà et là, partout où le sol peut conserver quelque moiteur, de vraies oasis. Les vergers de Nicosie et de Stro-vilo, où le tronc des vignes et des orangers dépasse souvent un pied de diamètre ; les jardins de Chiti, à l'ouest de Citium, où se voient les ruines d'un palais des Lusignan, ceux de Varoschia, près de Famagouste, étaient, sous les Français, et sont encore renommés, ainsi que ceux de Lefka, par la merveilleuse fécondité de leurs arbres. Au nord-est de Nicosie, au bas des montagnes du Château de la Reine, se trouve un petit pays, arrosé par une source abondante, couvert de mûriers et d'orangers, et peuplé de hameaux où tout annonce l'alliance, rare en ce pays, du travail et de la fortune. Au dire des habitants, ce joli canton est l'ancienne Cythère ; mais la critique européenne n'a point accepté cette tradition¹, que semblait autoriser cependant et le nom de Kythrea, donné encore à tout le pays environnant, et le voisinage de ruines antiques, au lieu dit *Palæo-Chytro*, l'ancien Chytro.

Sa fertilité.

Entre Nicosie et Larnaca, sur l'un des plateaux qui séparent les plaines de l'est de celles de l'ouest, se trouve le village de Dali, emplacement incontesté de l'ancienne Idalie. Les bouquets de mûriers et de caroubiers sont

¹ Je ne puis négliger de dire qu'un savant pour qui je garde les plus reconnaissants souvenirs, M. Ch. Lenormant, m'avait sou-

vent parlé de cette erreur archéologique et de son désir d'en établir la démonstration certaine dans un mémoire spécial.

probablement les restes du bois sacré¹; une colline vers l'orient, d'où l'on retire un grand nombre de statuettes de Vénus, de style archaïque, semble recéler les débris d'offrandes présentées au temple de la déesse, ou le dépôt d'une fabrique de figurines qu'emportaient les voyageurs, comme souvenir de leur pèlerinage. Au nord coule le ruisseau nommé encore l'*Idalia*, dont on utilise avec soin le faible cours. Bien que l'île manque presque partout d'eaux naturelles, le sol y est toutefois si généreusement doté, que les pluies d'hiver et de printemps, pour peu qu'elles soient assez fréquentes, assurent au laboureur, nonobstant la sécheresse prolongée de l'été, les plus magnifiques produits.

L'épuisement des cours d'eau provient surtout, en Chypre, du déboisement des terres, et paraît remonter aux époques les plus éloignées des temps historiques. Déjà plus de deux cents ans avant Strabon, un géographe égyptien² faisait remarquer qu'autrefois l'île de Chypre était entièrement couverte de forêts; ce qui montre que, dès le III^e siècle avant notre ère, au moins, les plaines de l'île avaient perdu presque partout leurs hautes futaies, et que les montagnes seules étaient encore boisées. Strabon³, à qui nous devons ce renseignement, ajoute que les premières forêts de l'île avaient été détruites par les habitants pour obtenir le bois nécessaire à l'exploitation des mines de cuivre, de fer et d'argent, une des plus vieilles industries du pays. Les défrichements agricoles, contemporains de l'exploitation métallurgique, la construction des vaisseaux, antique industrie continuée au moyen âge, diminuèrent ensuite les parties boisées, que les ravages des animaux et l'incurie des hommes, surtout durant les trois derniers siècles, ont anéanties ou réduites successivement dans tous les cantons.

L'île de Chypre n'a plus aujourd'hui qu'une seule forêt, l'ancien bois de Jupiter, couvrant les montagnes de l'ouest, depuis le Machéra jusqu'au Troodos, forêt assez grande, mais clair-semée, où les pins dominent, où les chênes et les ormeaux sont mêlés aux sycomores, aux platanes, aux valagnas, aux sclédros et aux autres arbres à feuilles épaisses et lourdes particuliers à ces climats.

D'immenses fourrés d'arbustes précieux, comme l'olivier, le caroubier, le genévrier et le lentisque, croissent spontanément sur les côtes de l'île, au

¹ Voy. Meursius, *Creta, Cyprus, Rhodus, sive de nobilitate harum insularum*. lib. I, p. 38-39. Amsterdam, 1675.

² Ératosthène, cité par Strabon, lib. XIV, cap. vi, § 4.

³ Lib. XIV, cap. vi, § 4.

nord d'Amathonte, où était le bois d'Apollon, au midi depuis Piskopi jusqu'au cap de Chiti, n'attendant que les soins de l'homme pour lui rendre au centuple le prix de ses peines. Le caroubier, qui donne son fruit presque sans travail, y est seul exploité; ses gousses sucrées s'exportent jusqu'au fond de la Russie, où le peuple les recherche pendant les longues abstinences de l'Église orientale. Le palmier croît aussi naturellement en Chypre, mais il y est stérile, comme dans le nord de la Palestine, en Grèce, en Sicile et en Espagne. Cet arbre béni du ciel, dit un naturaliste arabe du XIII^e siècle, refuse ses fruits à la terre infidèle, et les prodigue aux seuls pays de l'islamisme¹. A l'exception de la datte, Chypre recueille néanmoins tous les autres fruits du Levant: les bananes, les pastèques, les grenades, les citrons, les oranges, les caroubes, ces dernières espèces en quantité bien supérieure aux besoins de sa consommation. La diversité d'expositions et de climats que lui procurent ses montagnes lui donne, en outre, la plupart des fruits d'Europe.

Quant à l'agriculture, les produits chypriotes ont peu varié depuis les temps appréciables de l'histoire ancienne jusqu'à nos jours. L'île a toujours conservé ses grandes et belles récoltes de céréales, de vin et d'huile. Aux cultures de l'antiquité le moyen âge ajouta la soie, le coton, la garance et le sucre, seule production considérable que l'île n'ait plus aujourd'hui, et que l'introduction du tabac ne remplace pas. Dans l'exploitation industrielle du sol, qui semble une continuation de l'agriculture, l'île de Chypre a perdu, depuis le déclin de l'empire romain, ses célèbres mines, et en grande partie ses bois de construction; mais elle a gardé ses salines, son principal rapport au XVI^e siècle², et encore aujourd'hui son revenu le plus sûr, parce qu'il est le plus facile à recueillir.

Après toutes les causes de dépérissement et de misère qui ont pesé sur l'île, les poètes pourraient signaler toujours sa fertilité comme la qualité essentielle de son territoire, *Opima Cyprus*³; et un savant géographe du XV^e siècle, monté sur la chaire de saint Pierre, écrirait encore avec raison de l'ancien domaine des Lusignan, « qu'il fournit beaucoup de choses aux contrées étrangères, et n'a guère besoin de leurs productions⁴. » C'est l'idée qu'un ancien exprimait d'une manière plus saisissante en disant que l'île de Chypre

¹ Kazwini, *Chrestomathie arabe* de M. de Sacy, t. III, p. 395.

² Le P. Étienne de Lusignan, *Hist. de Chypre*, fol. 23.

³ *Æneid.* lib. I, v. 622. Cicéron l'appelle *tenera* (Ep. VI, 2); Valère Maxime, *fertilissima deliciarum*, lib. IV, cap. III.

⁴ *Æneas Sylvius, Geogr. de Asia*, cap. xcvi.

est en état de construire, d'équiper et de charger complètement un navire sans rien demander à aucun pays¹.

Premiers temps
de
l'histoire
de Chypre.
Colonies
japhétiques
et
phéniciennes.

Suivant les plus anciennes traditions historiques, l'île de Chypre fut peuplée d'abord par une colonie des Araméens, peuples qui étaient venus des régions de l'est vers l'Asie occidentale, en poursuivant ensuite leur marche le long de la Syrie et du nord de l'Afrique. Les annales de la nation juive attribuent cette migration à un petit-fils de Japhet, nommé *Cethim* ou *Kittim*². Ce dernier nom, donné d'abord par les Juifs à tous les pays situés à l'ouest de la Palestine, particulièrement à la côte et aux îles de l'Asie Mineure³, où les premières populations se portèrent, fut restreint ensuite à l'île de Chypre, et finit par rester à la ville principale qui se forma sur le rivage du midi, vis-à-vis de la Syrie et de l'Égypte. C'est le *Kittion* des Grecs et le *Citium* des Latins, aujourd'hui Larnaca, avec son port de la Scala.

Le souvenir des peuplades primitives fut effacé complètement dans l'île par les Phéniciens, rameau sémitique et le plus intelligent de la race araméenne; population industrieuse et propagatrice, qui, dès ses premières navigations, occupa et exploita l'île de Chypre. La civilisation du pays date de cette époque. Les Phéniciens défrichèrent ses forêts, introduisirent la culture dans ses plaines, travaillèrent ses métaux, ouvrirent des chantiers sur ses côtes, agrandirent Citium, qui devint le centre de leur occupation, et jetèrent les fondements d'un grand nombre de villes⁴. Paphos, Amathonte, Idalie, leur durent naissance, et reçurent d'eux le culte d'Astarté, déesse de la génération, que les Grecs, en l'appropriant à leur mythologie, appelèrent Aphrodite, et les Romains, Vénus.

Autres colonies.

On n'a que des notions fort vagues sur les colonies chypriotes fondées ensuite par les anciens Pélasges de la Grèce, par les Ciliciens, les Lyciens

¹ Ammien Marcellin, liv. XIV; Meursius, *Cyprus*, lib. I, cap. IV, p. 10.

² Josèphe, *Antiq. jud.* lib. I, cap. VI-VII; Zonaras, *Annal.* lib. I.

³ Isaïe, xxiii, 1, 12; Jérém. II, 10; Engel, *Kypros*, t. I, p. 12; Renan, *Hist. des lang. sémit.* t. I.

⁴ Heeren pense que la plupart des anciennes villes de l'île de Chypre sont d'origine phénicienne (*Politique et commerce des peuples de l'antiquité*, t. II, p. 43). J'ai remarqué à

Nicosie, près du bazar, une inscription phénicienne, qui ne paraît pas avoir été signalée par les voyageurs précédents et qui donnerait peut-être aussi une origine sémitique à l'ancienne *Ledra*. — Au moment où je relis ces pages, M. Guillaume Rey, jeune officier d'état-major, connu déjà par une curieuse exploration du Haouran, m'annonce qu'il a découvert et qu'il rapporte de Nicosie plusieurs inscriptions phéniciennes tout à fait inconnues à Pococke et à Drummond.

et les Égyptiens. La coexistence de ces diverses populations sur le sol chypriote devient cependant de plus en plus certaine. La philologie moderne éclaircira sans doute les obscurités de cette question. Déjà les savants ont découvert dans les textes trouvés en Chypre et attribués jusqu'ici exclusivement aux Phéniciens, une écriture chypriote particulière, dans laquelle les signes phéniciens entrent seulement pour une part, avec d'autres caractères proprement lyciens et égyptiens¹.

Le séjour des tribus ou des sectes d'origine phrygienne connues sous les noms de Corybantes, de Dactyles et de Telchines, est attesté par les écrivains de l'antiquité². Comme à Rhodes et en Crète, ces agrégations de familles, vouées aux arts métallurgiques et unies par les pratiques du culte de Cybèle, déesse de la terre, s'occupèrent en Chypre d'extraire et de travailler les métaux. On leur attribuait la fondation de la ville de Golgos, dont Vénus devint la déesse tutélaire³.

Après la guerre de Troie, qui produisit dans l'ancien monde un mouvement semblable à celui de nos croisades, beaucoup de chefs helléniques, contraints par les événements de quitter la Grèce, cherchèrent des établissements sur les côtes et dans les îles d'Asie Mineure où n'existait aucun peuple indigène assez puissant pour s'opposer à eux⁴. Repoussé de Salamine par son père, Teucer vint en Chypre, imposa son alliance au roi phénicien de Paphos, et fonda la nouvelle Salamine, dans la partie orientale de l'île⁵. Acamas, à la tête d'une colonie athénienne, s'établit dans les contrées de l'ouest, où son nom est resté au dernier cap septentrional, et créa la ville d'Æpea, dans la vallée du Klari, ville reconstruite plus tard, au bas de la vallée, sous le nom de Soli, en l'honneur et d'après les conseils de Solon. Agapénor, chef des Arcadiens, jeta les fondements de la nouvelle Paphos ou

Multiplicité
des
colonies
grecques.

¹ M. le duc de Luynes a exposé les preuves et les monuments de sa belle découverte dans l'ouvrage intitulé : *Numismatique et inscriptions cypriotes*. Paris, in-fol. 1852. M. Thomas Graves, mort récemment, commandant du port de Malte, avait découvert en Chypre plusieurs inscriptions qu'il croyait entièrement lyciennes, et que M. Spratt, son lieutenant, a publiées en collaboration de M. Forbes, savant naturaliste attaché à l'exploration hydrographique du capitaine Graves. (Spratt et Forbes, *Travels in Lycia*, 2 vol.

in-8°. Londres, 1847.) Voy. aussi Fellows, *An account of discoveries in Lycia*. Londres, 1841, in-8°.

² Voy. les autorités citées par M. H. Lacroix, *Iles de la Grèce*, p. 16, savant ouvrage de l'un des membres les plus distingués de l'École d'Athènes, et par Engel, *Kypros*, t. I, p. 189, 196.

³ Raoul Rochette, *Colonies grecques*, t. II, p. 397.

⁴ Heeren, *Polit. et com.* t. VIII, p. 130.

⁵ Engel, *Kypros*, t. I, p. 212 et suiv.

Paphos-Néa, près de la mer, à dix milles à l'ouest de la ville phénicienne. Une colonie lacédémonienne, conduite par Praxandre de Thérapné, se fixa sur le rivage du nord et donna naissance aux deux villes voisines de Lapithos et de Cérينيا ou Cérines. Des émigrants d'Argos fondèrent Tembros près de Cérines, et Curium près de Piskopi. Chytrus, petit-fils d'Acamas, donna son nom à une ville et à un petit État qui s'établit à l'ouest de Salamine, et dont les ruines portent ce nom de Palæo-Chytro, que les gens du pays s'obstinent à confondre avec Cythère. D'autres chefs grecs fondèrent Marium à l'est de Curium; Panakron, dont nous croyons pouvoir fixer la situation à l'est du cap Kormakiti, Asiné, Satrachos, Urania, Amamassos, Hylé, Érysthée, dont l'emplacement n'est pas déterminé¹. Les relations entre la Grèce et l'île de Chypre devinrent dès lors habituelles. Les colonies grecques se multiplièrent dans toutes les parties de l'île, absorbèrent les colonies phéniciennes, et propagèrent partout la race hellénique, qui forme encore aujourd'hui le fond général de la population indigène.

Prosperité
des
neuf royaumes
chypriotes.

Au milieu de la décadence des anciens établissements phéniciens et de l'essor des fondations grecques, neuf villes, d'origine diverse, prirent plus d'importance que les autres, et devinrent le siège d'autant de royaumes indépendants. Sur le rivage du sud étaient, au centre, les royaumes de Citium et d'Amathonte, où s'étaient réunis les restes de la population phénicienne; à l'est, Salamine, le plus puissant des nouveaux États grecs; à l'ouest, Curium, et plus loin la nouvelle Paphos, devenue, au détriment de l'ancienne, le sanctuaire principal de la divinité protectrice de l'île. Au nord se trouvaient les royaumes de Cérينيا, de Lapithos et d'Æpæa ou Soli; enfin, dans l'intérieur des terres, à l'est de la ville de Lédra, nommée plus tard Nicosie, le royaume de Chytros ou Chytri, qu'avait créé le petit-fils d'Acamas.

La navigation, l'agriculture, le commerce et les arts qui s'y rattachent rendirent bientôt l'île de Chypre florissante et respectée. Elle comptait autour de ses côtes jusqu'à trente ports ouverts au commerce; elle fabriquait avec les cèdres et les pins de ses forêts et vendait aux autres peuples des bâtiments légers appelés *cercures*. Sémiramis avait fait venir de Chypre des maîtres habiles, qu'elle chargea de construire des bâtiments de cette sorte, qui se démontaient à volonté et qui servaient à la navigation de l'Euphrate². Les flottes de Chypre ne tardèrent pas à prendre rang parmi les plus importantes de

¹ Voy. Engel, *Kypros*, t. I, p. 223; Raoul Rochette, *Col. grecques*, t. II, p. 387.

² Diodore de Sicile, II, XVI; Plin., II, LXXI; Tite-Live, XXXII, XIX; M. Lacroix, p. 43.

la Méditerranée. Un moment même, et pendant une période de trente-trois années que l'on appelle la *thalassocratie chypriote*, la marine de l'île, au rapport de Diodore de Sicile, eut l'empire de la mer¹. C'est la période de la liberté et de la plus grande prospérité du pays. L'île, en état de défendre son indépendance contre les peuples voisins, envoya à son tour des colonies, comme autrefois la Phénicie et la Grèce, dans les pays étrangers, notamment en Macédoine, en Asie Mineure et en Grèce. On fixe la durée de cet âge d'autonomie et de puissance à quatre cents ans, du XII^e au VII^e siècle avant notre ère. Le temps de son plus grand développement fut le IX^e siècle.

A l'époque la plus heureuse de sa fortune et de sa sécurité, l'île paraît avoir éprouvé cependant les malheurs d'une invasion. On présume que Sargon, roi d'Assyrie, père de Sennachérib, dont on a, de nos jours, retrouvé le vaste palais à Khorsabad, fit une descente en Chypre dans le cours de ses campagnes sur la côte de Syrie, au commencement du VIII^e siècle, et retint peut-être l'île quelque temps sous sa domination. Une stèle avec inscriptions cunéiformes, découverte en 1845, au milieu des ruines de Citium², semble être un monument laissé par le roi de Ninive ou par son général, qu'Isaïe appelle Tharthan³, dans l'île de Chypre, comme souvenir de son triomphe et de ses prétentions à la souveraineté du pays. Sargon y est nommé, et représenté en pied, avec les emblèmes de la royauté; mais la conquête assyrienne ne put être qu'une occupation momentanée.

Au VI^e siècle seulement, Chypre, sans cesser d'être riche et florissante, perd son indépendance et commence à obéir réellement à des maîtres étrangers. Vers l'an 550, Amasis, roi d'Égypte, l'envahit, enlève les magnifiques offrandes déposées dans ses temples et la rend définitivement tributaire, en même temps que la Phénicie, dont l'île fut depuis considérée comme une annexe géographique⁴. Peu de temps après (vers 525), les Chypriotes et les Phéniciens, pour échapper au joug des Égyptiens, se soumirent à Cambyse, roi des

Fin
de
l'indépendance
chypriote.
L'île soumise
aux
Égyptiens
et aux Perses.

¹ De l'an 976 à l'an 943 avant J. C. *Reliq.* VII, XIII, édit. Didot; Engel, t. I, p. 238; Lacroix, p. 17.

² Ce curieux monument, signalé d'abord par le savant professeur M. Ross au gouvernement prussien, se trouve aujourd'hui au musée de Berlin. M. de Longpérier en a fait exécuter un plâtre, qui est placé au Louvre dans la salle des monuments du roi Sargon. Arrivé à Larnaca peu de temps après que la

stèle avait été retirée des terrains de Citium, nous en avons envoyé en France une description et des dessins très-imparfaits, qui firent néanmoins apprécier l'intérêt de la découverte. (*Voy. Arch. des missions scientif.* t. I, p. 112; *Revue archéol.* t. III, p. 114, t. VIII, p. 780.)

³ Isaïe, XX, 1.

⁴ Diodore de Sicile, I, LXVIII, § 6; Hérodote, II, CLXXXII, p. 131; Engel, t. I, p. 252.

Perses, qui laissa aux neuf rois, sous sa suzeraineté, le gouvernement du pays. Mais, lors du soulèvement des villes ioniennes, les Chypriotes tentèrent à leur tour de recouvrer la liberté. Pendant près de deux siècles, de l'an 502 à l'an 303 avant J. C. et avec des chances diverses, ils prirent une vive part à la lutte des Grecs contre les Perses. « L'île de Chypre, qui jouissait depuis « longtemps des bienfaits de la paix, dit Diodore de Sicile, regorgeait alors « de biens de toute sorte. Les hommes de guerre, devenus maîtres des champs, « s'y étaient fixés et avaient amassé de grandes richesses. Aussi de nombreux « renforts leur arrivèrent-ils de la Syrie et de la Cilicie pour les aider contre « les Perses et partager les biens de leur île¹. » Les anciennes villes phéniciennes d'Amathonte et de Citium, héréditairement jalouses des Grecs, ne secondèrent qu'à regret ce mouvement; tous les autres États de la confédération chypriote, Salamine et Soli surtout, qui avaient les flottes et les troupes les plus aguerries, soutinrent résolument la guerre. Onésilas et Évagoras s'y couvrirent de gloire. L'énergie de ces chefs, l'assistance des Hellènes, le dévouement particulier des Athéniens, que Cimon lui conduisit, rendirent à l'île quelques moments d'indépendance. Mais plus souvent, Chypre, écrasée par des forces supérieures, fut obligée de recevoir la loi et les garnisons du roi de Perse. Quelquefois même les Chypriotes furent contraints d'envoyer des contingents d'hommes et de navires à l'armée du grand roi contre leurs anciens alliés². L'île était également convoitée par les deux peuples. Pour les Perses, maîtres de tout le littoral environnant, c'était une première défense des côtes asiatiques contre les Occidentaux; pour les Grecs, comme quinze siècles plus tard pour les Croisés et les Vénitiens, c'était un poste avancé d'où l'on pouvait commodément préparer une attaque contre l'Asie Mineure et la Syrie.

Sous Alexandre, Chypre retrouva un moment sa nationalité, en se réunissant volontairement à la monarchie macédonienne et coopérant à ses guerres. Elle participa surtout au siège de Tyr; elle fournit des ingénieurs qui accompagnèrent les Grecs dans la haute Asie et les aidèrent à construire leurs flottes sur l'Indus³. On rapporte qu'Alexandre portait habituellement, durant cette expédition, une épée d'une extrême finesse, que lui avait offerte le roi

¹ Diodore, XVI, XLII, § 8-9.

² Au passage de l'Hellespont, Xerxès comptait dans sa flotte cent cinquante navires longs de l'île de Chypre. (Hérodote, VII, xc, p. 343; Diodore de Sicile, XI, III, § 7.)

³ Arrien, VI, 1; cf. I, xviii; II, xx, XXI; Quint. Curt. II, 1, X, III; Meursius, *Cyprus*, lib. II, cap. xviii; M. Lacroix, *Iles de la Grèce*, *Chypre*, ch. II, p. 27; Engel, *Kypros*, t. I, p. 350.

de Citium, et qui provenait des fabriques de l'île, renommées pour leurs ouvrages de fer et de cuivre¹. Après la mort du héros, dont elle donna le nom à l'une des villes de sa côte septentrionale, l'île, incapable de se défendre seule, retomba dans l'oppression, subjuguée tour à tour par les anciens généraux d'Alexandre, qui se disputaient les provinces de son empire².

Ptolémée Soter ou Lagus, roi d'Égypte, battu d'abord par Démétrius Poliorcète, roi de Macédoine, sur la côte méridionale de Chypre, à la plage depuis longtemps abandonnée de Leucolla, entre Salamine et le cap Pédalion (306 avant J. C.), reprit enfin l'avantage et parvint à conserver l'île, qui resta depuis soumise à ses successeurs pendant deux cents ans³.

Décadence
de l'île
sous les Lagides.

La domination des Lagides, despotique et corruptrice, anéantit les derniers vestiges des institutions particulières au pays. Jusque-là Chypre, quoique tributaire ou vassale, depuis deux siècles, de peuples étrangers, avait conservé ses anciens rois, ses lois et ses troupes nationales. Satisfaits de ces apparences de souveraineté, les princes et les populations avaient gardé la dignité d'une nation alliée plutôt qu'asservie à la domination des Perses ou des Égyptiens. Les Lagides, afin d'ôter aux Chypriotes toute pensée d'indépendance, s'attribuèrent directement le pouvoir, qu'ils remirent, avec un corps de troupes mercenaires, à un lieutenant égyptien, résidant à Salamine. Ce gouverneur, unique et absolu, réunit, à l'autorité civile et religieuse, le commandement de l'armée et de la flotte. Les Lagides ajoutèrent dès lors à leur titre de *rois d'Égypte* celui de *rois de Chypre*, et firent de l'île l'apanage habituel d'un de leurs fils ou de leurs frères. Mais, en désarmant les Chypriotes et en les façonnant à l'obéissance, ils avaient préparé pour d'autres les avantages de leur soumission.

Obligés d'invoquer le secours des Romains, tantôt pour défendre l'île de Chypre contre les Séleucides, tantôt pour l'arracher à un usurpateur sorti de leur propre famille, les derniers Lagides n'avaient plus que la jouissance temporaire de leurs États. Le sénat, projetant déjà la réunion de la monarchie égyptienne au domaine de la république, sépara d'abord l'île de Chypre de l'Égypte, et en fit un royaume particulier, où se succédèrent, sous sa protection, Ptolémée Soter II et son fils naturel Ptolémée. Peu après, l'an 59 avant J. C., sous un vain prétexte, le sénat prononça la déchéance de

Domination
romaine.

¹ M. Lacroix, *Iles de la Grèce, Chypre*, ch. III, p. 42.

² De l'an 323 à l'an 295 avant J. C.

³ De l'an 295 à l'an 81 avant J. C.

Ptolémée et réduisit son pays en province romaine. Le plus intègre des hommes, Caton, contribua à la spoliation d'un allié inoffensif et fidèle, coupable seulement d'avoir une immense fortune et de régner sur une île qu'il convenait à l'ambition romaine de ne plus tarder à occuper. Entre la Syrie déjà soumise, et l'Égypte près d'être envahie, c'était une position indispensable. La confiscation du royaume de Chypre a été flétrie, du reste, par l'antiquité elle-même, comme un des plus honteux abus de la force¹.

Les trésors recueillis à la cour de Ptolémée et dans les villes de l'île, en vases d'or et d'argent, en étoffes de pourpre, en pierreries, en meubles et objets précieux, dépassèrent tout ce que les Romains avaient trouvé jusque-là dans les provinces conquises, et leur révélèrent de nouvelles merveilles du luxe oriental. Caton fit effectuer la vente de ces opulentes dépouilles dans l'île même, comme s'il eût craint de les montrer à Rome; et, à son entrée triomphale, il se borna à exposer dans le Forum les caisses renfermant les sept mille talents² provenant des enchères. Pour lui, de tant de richesses acquises et conservées au peuple, il ne voulut garder qu'un souvenir, la statue de Zénon le stoïcien, qu'il avait rapportée de Citium, patrie du philosophe.

L'occupation romaine acheva l'anéantissement politique de l'île. Un moment cependant la royauté chypriote, sans être affranchie, fut relevée d'abord par César pour Arsinoé, fille de Ptolémée Aulète; puis par Antoine pour Cléopâtre, sœur d'Arsinoé. Mais l'île revint peu après au domaine de l'empire, quand Octave, trente ans avant J. C., mit fin à la monarchie d'Égypte.

Les Chypriotes, au sein de leurs richesses, n'avaient plus la force ni probablement le désir de conserver un gouvernement libre. Leur indifférence finit même par trouver plus commode la suprématie du peuple romain, qui les dispensait de tout effort et de tout souci politique. Ils satisfirent sans murmurer aux exactions des préteurs, qui, sous d'autres noms, firent goûter par anticipation à l'île le régime des pachas turcs. D'honnêtes gouverneurs réparèrent cependant de temps à autres les maux de la rapacité des publicains. Cicéron, un moment proconsul de Chypre et de Cilicie, eut quelques imitateurs. Les empereurs soutenaient d'ailleurs la fortune publique. Par leurs soins les ports et les voies de communication étaient entretenus, les temples réparés, le commerce et la construction des navires encouragés. Les vœux des Chypriotes ne s'étendaient pas plus loin. Les

¹ Velleius Paterc. etc. cités par M. La-croix, *Iles de la Grèce*, p. 34.

² Quarante millions de francs, en valeur absolue.

princes assuraient ainsi le recouvrement des impôts énormes que l'île rapportait; mais leur protection n'en profitait pas moins à la paix et au bien-être des habitants. Administrée par un délégué des rois d'Égypte ou de Syrie, l'île de Chypre, sans voir diminuer ses charges, aurait eu sans doute moins de sécurité.

Quelque insuffisant qu'ait été cet aperçu de la géographie et de l'ancienne histoire de Chypre, le lecteur aura pu y reconnaître lui-même les causes qui ont influé le plus directement sur le développement de la fortune et sur la destinée de l'île. Ses forêts et ses métaux fournirent les premiers matériaux à son industrie, et firent naturellement de l'île de Chypre un pays de constructions navales et une puissance maritime. Il se forma dans ses ports et dans ses chantiers une école de matelots et de constructeurs habiles, auxquels les princes étrangers recoururent plus d'une fois. La marine de Chypre, même à l'époque où l'île ne jouissait plus de l'autonomie, compta jusqu'à cent cinquante et deux cents trirèmes, et concourut à de grandes expéditions. Les arts manuels de la métallurgie, de l'orfèvrerie, du tissage et de la teinture, importations des Phrygiens et des Phéniciens, d'où ne tardèrent pas à sortir les arts plus délicats de la ciselure et de la broderie, dans lesquels Chypre excella de bonne heure et se distingue encore aujourd'hui, fournirent, avec les vastes ressources de son agriculture, d'inépuisables éléments à son industrie.

Résumé.

Au moyen âge, nous verrons le commerce chypriote changer tout à fait de nature. De commerce d'exportation qu'il avait été principalement dans l'antiquité, il devint alors un commerce d'importation et d'entrepôt de marchandises étrangères. Cette révolution ne tient point à des modifications survenues dans le sol ou dans la culture chypriote; elle fut la conséquence, nous le reconnâtrons, des changements politiques arrivés dans les pays au milieu desquels l'île de Chypre est située.

L'abondance de ses produits naturels, l'industrie de ses habitants, l'opulence qui en résulta pour eux, nous expliquent ces fortunes colossales qu'y firent, dans des temps déjà de décadence, quelques gouverneurs intéressés, comme Polycrate et Ptolémée le Mégalopolitain, et les sommes immenses qu'en retirèrent les Romains. C'est en effet à l'époque où l'île fut assujettie aux dominations les plus oppressives qu'elle posséda les plus grandes richesses; mais il faut bien remarquer que les sources de cette prospérité s'étaient ouvertes et fécondées au temps de sa liberté politique.

Indépendants ou appréciant encore les bienfaits de l'indépendance, et combattant pour la maintenir jusqu'à la mort d'Alexandre le Grand, dominés plus tard par les rois d'Égypte et de Syrie, qu'ils servaient et trahissaient tour à tour, opprimés ensuite par les Romains, les Chypriotes étaient devenus l'un des peuples les plus riches et les plus corrompus du monde. La licence des cultes particuliers à l'île ne fut pas la cause principale de l'abaissement des caractères; c'est surtout l'habitude de la domination étrangère qui altéra l'énergie de la race hellénique. La perte de l'indépendance, chez une nation, produit des effets qui ne sont appréciables qu'à de grands intervalles; mais le travail de la dégradation morale n'en est pas moins continu et le résultat certain, si le vainqueur n'élève à lui la population soumise, pour n'avoir plus avec elle qu'une loi et qu'une patrie communes.

Établissement
du
christianisme
en
Chypre.

L'île de Chypre était gouvernée, au nom du sénat et du peuple romain, par un proconsul résidant à Paphos¹, quand les événements évangéliques arrivèrent en Palestine. Ce fut un des premiers pays où la foi nouvelle fut apportée, après la séparation des apôtres. Saint Paul y vint avec un jeune Juif de Salamine, nommé Barnabé², qui avait consacré sa fortune et son existence à la manifestation du Messie enfin révélé. Ils parurent ensemble dans les assemblées publiques et dans les synagogues des Juifs, population très-nombreuse alors en Chypre, où elle s'était adonnée aux travaux des mines de cuivre³, et qui voyait ses familles s'augmenter sans cesse, par suite des dissensions intestines de la Judée. En Chypre, comme ailleurs, le peuple de Dieu refusa de croire aux merveilles qui étaient l'accomplissement de ses espérances. Les Grecs et les Romains, plus éloignés de la vérité, en étaient moins blessés et se montraient moins hostiles à ses disciples. Parvenus à Paphos, après avoir parcouru l'île entière, Paul et Barnabé déterminèrent la conversion du proconsul, nommé Paulus Sergius⁴, et revinrent ensuite en Asie Mineure, où leur mission avait commencé.

Les populations ne pouvaient comprendre les choses étranges que leur racontaient les envoyés d'un Dieu crucifié. Elles se révoltaient quelquefois, et chassaient les blasphémateurs de l'Olympe; mais les âmes étaient peu à peu gagnées par cette douce morale qui relevait les humbles et les affligés, en respectant les puissants de la terre. Il arriva une fois, à Lystre, en

¹ *Act. apost.* XIII, 6, 7.

² *Ibid.* XIII, 2, 4.

³ Josèphe, *Antiq. jud.* lib. XVI, c. IV; cf.

Salvador, *Histoire de la domin. rom. en Judée*, t. II, p. 522.

⁴ *Act. apost.* XIII, 12.

Lycaonie, que la foule émerveillée conduisit des victimes jusqu'aux pieds des voyageurs pour leur offrir un sacrifice. Saint Paul, disert, abondant, toujours inspiré, leur semblait une apparition du dieu de l'éloquence, et ils étaient convaincus que Jupiter se cachait à leurs yeux sous les traits de Barnabé¹. On a remarqué que l'apôtre des Gentils, appelé jusque-là du nom de Saul, ne commence à porter, dans nos livres saints, le nom de Paul qu'après la conversion du proconsul de Paphos, sa plus belle conquête spirituelle en Chypre.

L'amour du pays ramena encore Barnabé dans l'île pour l'évangéliser avec Jean-Marc, son cousin. Attaqué et poursuivi un jour dans sa ville natale par le peuple des synagogues, il périt sous ses coups, lapidé comme saint Étienne. Ses disciples parvinrent à soustraire son corps à la profanation; ils l'inhumèrent secrètement dans la campagne de Salamine, au pied d'un caroubier, et cachèrent si bien sa sépulture, que le souvenir s'en perdit tout à fait².

Les Juifs, soulevés contre les Romains, qu'ils avaient d'abord appelés pour médiateurs au milieu de leurs discordes civiles, traversaient alors une révolution qui devait anéantir leur nationalité. Écrasés en Judée par Vespasien et par Titus, ils résistèrent encore dans les provinces où s'étaient établies leurs colonies. Sous Trajan, une révolte générale de la nation dispersée éclata et fut marquée des excès les plus affreux. En Chypre, ils formèrent une véritable armée, qu'Artémion commanda, et massacrèrent, dit-on, près de deux cent quarante mille Grecs ou Romains. Leur fureur se tournait aveuglément contre les chrétiens, qu'ils accusaient de leurs malheurs, et contre les païens, dont l'indifférence leur semblait complice des malédictions qui les accablaient. On finit par les comprimer; mais la crainte de les voir reprendre un jour par leur nombre quelque pouvoir dans l'île fit décréter une loi, restée longtemps en vigueur, qui leur défendit d'y habiter, et menaça de la peine de mort immédiate tout individu de leur race que l'on y surprendrait³.

Le bannissement des Juifs facilita les progrès du christianisme en Chypre. Les semences déposées par les premiers apôtres purent prendre racine parmi

Premiers patrons
de
l'Église
chypriote.

¹ Les Actes appellent, en cette occasion, saint Paul *Dux verbi*, XIV, 11.

² Le Quien, *Oriens christ.* t. II, p. 1039-1042; Bolland.

³ Eusèbe, Nicéph. Dion Cassius, l. LXVIII, éd. 1752, t. II; Meursius, *Cyprus*, lib. II, cap. XXI, p. 141; Fleury, *Hist. ecclési.* liv. III, ch. XVI, p. 1146.

les habitants, généralement doux et paisibles. De nouveaux apôtres vinrent de Syrie pour continuer les prédications; des familles déjà chrétiennes passèrent en Chypre; des docteurs, des anachorètes ne tardèrent pas à s'y rendre, et consolidèrent la foi des néophytes par leurs enseignements et leurs exemples. Saint Paul et saint Barnabé avaient désigné eux-mêmes ceux des fidèles qui devaient les remplacer auprès de leurs frères, et assuré ainsi la transmission du sacerdoce. Saint Héraclide, établi à Tamassus, au milieu des montagnes du Machéra, puis à Salamine, eut une sorte de délégation générale sur les chrétientés éparses dans les divers cantons de l'île; saint Épaphras, instruit par saint Paul lui-même, demeura dans le pays de Paphos; saint Auxibius, citoyen romain, que Jean-Marc avait baptisé, fut envoyé dans la vallée de Soli; saint Phylagrios, disciple de saint Pierre, arriva ensuite et se rendit dans la même vallée; saint Épaphrodite se fixa au milieu des habitants du Karpas, dans la ville qui conservait encore le nom de *Rivage des Achéens*, près du village moderne d'Agathou; saint Ty-chicos fut chargé par Héraclide de résider à Néapolis, près de l'ancienne ville d'Amathonte. La tradition d'Orient est que Lazare vint terminer sa vie au milieu des populations de l'île de Chypre pour les évangéliser, et fut le pasteur du pays de Citium.

Ces saints personnages, que l'Église chypriote révere comme ses premiers évêques, désignèrent aussi leurs successeurs. C'était le plus souvent l'un des diacres qui les assistaient dans les fonctions sacrées; l'assemblée des fidèles confirmait leur choix, elle y suppléait au besoin par une élection à laquelle prenait part le clergé; quelquefois tous les habitants de la ville ou du district qu'unissait la communauté du baptême. Le nombre et la circonscription de ces premiers diocèses n'avaient, d'ailleurs, rien de rigoureusement limité. Au milieu de populations encore très-attachées aux vieux cultes, à mesure que se formait dans un canton une association de croyants assez nombreuse, on lui donnait un chef particulier, qui étendait les soins de son ministère sur les fidèles et les catéchumènes des villages environnants. Les Églises se multiplièrent ainsi dans les diverses provinces de l'île, au point que les pasteurs dirigeant avec le titre d'évêque auraient été, à une certaine époque, jusqu'au nombre de trente¹. A l'exception de ceux qui résidaient dans les villes, ces premiers évêques étaient plutôt, comme furent ceux du nord de l'Afrique, de simples chefs de paroisses, chorévêques, papas ou curés, réu-

¹ Kyprianos, *Hist. de Chypre*, p. 99 et 391.

nissant et exerçant par eux-mêmes toutes les charges de la prêtrise et de l'épiscopat; et bien souvent, au milieu des loisirs du sacerdoce, labourant de leurs mains le champ qui devait les nourrir, comme les autres paysans, au milieu desquels ils vivaient.

La prééminence des sièges était encore aussi peu définie que leur nombre et leur juridiction. Le plus âgé des évêques, ou celui que l'assentiment général désignait comme le plus versé dans la connaissance des saintes Écritures, était le chef naturel de l'Église, et avait la présidence des réunions ou synodes que l'on assemblait de temps à autre pour les intérêts généraux. La résidence du proconsul romain à Paphos fit cependant considérer longtemps l'évêque de cette ville comme le premier des prélats chypriotes; encore au concile de Nicée, en 312, l'évêque de Paphos signe le premier des envoyés chypriotes, parmi lesquels se trouvait cependant Gélase de Salamine.

Son
métropolitain.

Mais, dès le règne de l'empereur Constantin lui-même, qui avait fait réunir le synode de Nicée, lorsque Salamine, renouvelée vers ce temps sous le nom de *Constantia*, devint la capitale administrative de l'île de Chypre, l'influence du pouvoir civil, débordée déjà par les vœux de la piété publique, qui vénérât le siège de saint Barnabé comme le berceau de la foi chypriote, fit attribuer définitivement aux évêques de Salamine ou de Constantia le titre et les droits de métropolitain de Chypre. Le prélat, héritant de l'ancienne prérogative des évêchés chypriotes, ne dépendait d'aucun patriarche; il ne reconnaissait au-dessus de lui dans l'Église que le successeur de saint Pierre, encore le chef incontesté de toutes les communautés chrétiennes d'Orient et d'Occident.

CHAPITRE IV.

DOMINATION BYZANTINE.

Administration de l'île sous le Bas-Empire. Phénomènes naturels. Bienfaits de sainte Hélène en Chypre. Organisation de l'Église chypriote en quatorze évêchés. Son indépendance et ses privilèges. Introduction de la soie. Ravages des pirates. Incursions et domination des Arabes. Rétablissement du pouvoir impérial. Révoltes des gouverneurs. Chypre échappe aux invasions des Turcs Seldjoucides. Fondation du monastère de Kykko. Saints populaires de l'île de Chypre. Panégyris.

Administration
de l'île.

La translation du siège impérial de Rome à Constantinople n'amena pas de grands changements dans la condition des îles de la Méditerranée, dépendantes toutes du territoire de l'empire. La forme du gouvernement, modifiée dans l'apparence en quelques pays, demeura au fond la même partout. En Chypre, depuis l'annexion des États de Ptolémée aux domaines de la république, effectuée par Caton, l'administration publique, confiée anciennement à des proconsuls, avait été rendue aux descendants des anciennes familles. Ces princes, bien qu'honorés du titre de rois et jouissant de l'hérédité, comme ceux de la Judée, n'exerçaient en réalité, sous leur responsabilité, qu'une délégation de l'autorité souveraine du sénat ou des empereurs. Leur royauté nominale finit néanmoins par donner des ombrages ; elle fut supprimée, et, depuis le règne de Constantin, le pays fut régi tantôt par des consulaires ou conseillers, des stratèges et des présidents, tantôt par des ducs ou des catapans. Le pouvoir suprême, comprenant l'exercice des fonctions politiques, judiciaires et militaires, fut généralement partagé entre deux magistrats, l'un préposé aux affaires civiles, l'autre chargé du commandement des troupes et de la garde des châteaux forts. Souvent l'autorité fut concentrée dans les mains d'un seul dignitaire, qui était duc ou catapan. Ces derniers noms, affectés aux gouverneurs de Chypre, comme à ceux de Naxos et de Candie, semblent indiquer que les commandants militaires, même quand ils partageaient avec un collègue la surintendance des îles, avaient toujours une position prépondérante.

L'étendue de leurs pouvoirs, peu inférieure, sous leur nouveau titre, à celle des anciens rois, éblouit quelquefois les gouverneurs; la facilité de l'isolement séduisit quelques factieux. A diverses reprises, des tentatives furent faites pour reconstituer en Chypre un État indépendant¹. Mais, tant que l'empire conserva une marine, ces soulèvements d'ambitieux, la plupart inconnus, furent aisément comprimés; l'île fut habituellement paisible, probablement heureuse, et n'attira pas l'attention des écrivains.

En l'absence de faits politiques, les chroniques, qui succèdent aux grandes histoires, s'attachent à remarquer les phénomènes naturels, particulièrement les tremblements de terre, si fréquents dans le bassin oriental de la Méditerranée. A quelques incidents près, c'est l'histoire de toutes les îles du Levant, durant les six premiers siècles de notre ère. La quatorzième année avant J. C. une commotion souterraine avait renversé le grand temple de la Paphos nouvelle, et Auguste avait envoyé des secours pour le relever. L'empereur permit à la ville restaurée de prendre le nom d'*Augusta*, qu'elle ajouta seulement comme une qualification honorifique à son ancien nom². Du temps de Vespasien, un tremblement de terre avait détruit trois villes de l'île³. Dans la vingt-huitième année du règne de Constantin, une secousse prolongée ruina l'ancienne Salamine⁴, ébranlée déjà plusieurs fois, comme de nos jours Famagouste, sa voisine et sa fille, par les feux intérieurs. Sous le règne de Titus, une explosion volcanique avait consumé plusieurs villages et embrasé le sommet entier d'une haute montagne. On pense que cet accident terrible arriva près du village de Kapédès, au milieu des montagnes du Machéra, dans un lieu où les terrains sont encore aujourd'hui tout imprégnés de soufre et de nitre⁵.

Phénomènes
naturels.

Un fléau plus fréquent encore, la sécheresse, se fit sentir au commencement du iv^e siècle, et se prolongea, avec une intensité désolante, pendant un laps de dix-sept années consécutives. Ce fut pour l'île une véritable catastrophe. L'insuffisance des récoltes causa une telle misère, qu'un grand nombre d'habitants se virent contraints d'abandonner leurs champs desséchés pour aller chercher les moyens de subsistance dans les pays voisins. Les chroniques locales exagèrent vraisemblablement la durée et les conséquences

¹ Eusèbe, *Chron. can.* lib. II; Aurel. Victor, *De Cæsarib.* ch. XLI.

² Dion Cassius, liv. LIV, t. I, p. 753, éd. Hambourg, 1752.

³ Eusèbe, *Chron. can.* lib. II.

⁴ Cedrenus; Meursius, *Cyprus*, p. 64; Kyprianos, *Hist. de Chypre*, p. 94.

⁵ Kyprianos, p. 94-95.

de cette calamité, en représentant l'île comme absolument dépeuplée par ses effets¹; mais une longue et affreuse disette dut nécessairement amener, pour la population laborieuse, des maux auxquels l'éloignement seul pouvait être un remède.

Bienfaits
de
sainte Hélène.

Frappée de l'aspect désolé de l'île, où elle s'arrêta en revenant de Jérusalem, sainte Hélène s'efforça, par ses largesses et ses fondations, d'y rappeler les habitants. Les légendes chypriotes rapportent à son séjour d'innombrables témoignages d'une prévoyante munificence. Si ces traditions de la gratitude chypriote n'ont pas toutes un fondement bien historique, ce sont au moins des monuments respectables et frappants, par leur multiplicité, du culte de reconnaissance et d'affection que le pays a particulièrement voué à la mère de Constantin.

A peine sainte Hélène eut-elle débarqué sur la côte méridionale de l'île, près du village de Mari, ou *Marion*, que Dieu, disent les Chypriotes, touché de ses regards suppliants, déversa sur la terre épuisée le bienfait de pluies abondantes. Continuant sa route vers l'intérieur le long du Tétios, nommé depuis, en son honneur, *Vassilipotamos*, comme la ville même de Mari, l'impératrice ordonna de jeter un pont sur le fleuve, et fonda sur le pont même la chapelle existant encore, qu'elle dota d'une partie de la vraie croix. Autour de ce pieux sanctuaire se forma peu après le village de Tochni. Parvenue à la montagne de l'Olympe, à l'est des bourgs de Lefkara et bien loin du haut Olympe de l'ouest ou Troodos, sainte Hélène, à la place d'un temple de Vénus, renversé sous ses yeux, posa la première pierre d'une grande église, pour laquelle elle laissa des aumônes et des reliques plus précieuses que tous ses trésors. La croyance générale des fidèles de l'Église d'Orient, chez lesquels la renommée des sanctuaires chypriotes s'est répandue, est que sainte Hélène déposa en ce lieu la croix même du bon larron, telle qu'on la montre encore aujourd'hui sur cette montagne, appelée depuis le *Mont de la Croix*, *Stavro-Vouni*. Les marins et les voyageurs européens parlant la langue franque ont changé ce nom en celui de *Santa-Croce*.

Nous ne pourrions nommer toutes les localités de l'île qui se flattent d'avoir reçu des marques de la libéralité de la sainte voyageuse. Les stations et les camps de César ne sont pas plus multipliés en France. Le village de Koukas prétend avoir en dépôt, depuis le passage de sainte Hélène, la poussière tom-

¹ Kyprianos, p. 96-97.

bée de la croix du Sauveur, quand on reconnut le bois vénéré au pied du Calvaire. Les habitants d'Omodos sont persuadés que leur église tient de la reine, avec un fragment de la croix, une partie des cordes qui lièrent Notre Seigneur marchant au supplice. Dans tous les lieux qu'elle parcourut, les monastères et les églises eurent part sans doute aux bienfaits de l'impératrice, et obtinrent des reliques, des privilèges ou des sommes d'argent¹. Ces largesses, si abondantes qu'elles eussent été, n'auraient pu suffire aux besoins d'un pays épuisé de ressources et d'habitants. De retour à Constantinople, sainte Hélène n'oublia pas son île bien-aimée. Elle détermina l'empereur à exempter de l'impôt, pendant un certain temps, tous les Chypriotes errants qui regagneraient leurs demeures, et à donner des terres aux étrangers qui les accompagneraient. Avec les émigrés, arrivèrent de nombreux colons d'Asie Mineure, de Syrie, de l'Arabie même², et les malheurs passés furent en partie réparés.

L'Église de Chypre, rétablie dans son ancien état par la rentrée de sa population, se régularisa alors en sacrifiant un grand nombre d'évêchés ruraux. La réduction des sièges épiscopaux, postérieure à l'émigration qu'avait occasionnée la grande sécheresse du commencement du siècle, était cependant indépendante de cette émigration, et aurait eu lieu nonobstant la dépopulation. Elle fut amenée surtout par le mouvement général qui s'opère, au iv^e et au v^e siècle, dans le sein de l'Église universelle, pour coordonner partout sa hiérarchie administrative.

Organisation
de
l'Église
chypriote.

Rien de bien précis n'apparaît d'abord dans cette nouvelle organisation, en ce qui touche l'île de Chypre. Les monuments indiquent tantôt douze, tantôt quatorze ou quinze noms de villes épiscopales³. L'Église chypriote finit cependant par se constituer définitivement avec ses quatorze évêchés, répondant aux quatorze provinces civiles établies dans l'île. Ce fut là le nombre normal des sièges épiscopaux. Leur existence passa comme un droit et une nécessité organique dans les traditions de l'Église chypriote. Ils furent religieusement conservés avec leurs immunités tant que la religion grecque eut la souveraineté de l'île; et quand la puissance latine, qui fit accepter sans peine toutes ses exigences politiques, voulut porter la main à cette institution ecclésiastique, elle trouva dans la population indigène une force de résistance qui se prolongea pendant plus de soixante ans.

¹ Chronique de Strambaldi, fol. 25, 97, 98.

² Kyprianos, p. 98.

³ *Ibid.* p. 267, 391; Meursius, p. 158.

Les villes où siégèrent les quatorze évêques furent les suivantes : Salamine ou Constantia, la métropole ; Paphos ; Citium, aujourd'hui Larnaca ; Curium, aujourd'hui Piskopi ; Tamassus ou Saint-Héraclide ; Néapolis ou Limassol, dont le titre fut réuni à celui d'Amathonte ; Arsinoé, aujourd'hui Arsos, ou Poli-tou-Chrysochou ; Lapithos ; Karpasia ou Riso-Karpasso ; Chytri ou Palæo-Chytro ; Trémithus ou Trémithoussia ; Soli, dans la vallée de Solia ; Cérines, et Lédra ou Nicosie.

Le principe qui porta l'Église à suivre, dans l'établissement de ses formes administratives, les divisions mêmes du gouvernement de l'empire romain, eut bientôt pour conséquence d'enlever à la province la liberté religieuse dont elle avait joui dans les premiers siècles, et de la soumettre à l'autorité du patriarche d'Antioche. De même que le magistrat gouvernant l'île au nom des empereurs relevait politiquement du vicaire de l'Orient, résidant à Antioche, il parut naturel que le métropolitain de Chypre fût compris dans la circonscription du patriarcat d'Antioche. L'ancienne capitale des Séleucides reprit alors une sorte de domination sur l'île de Chypre, et perçut le tribut ecclésiastique, signe indubitable de l'obéissance exigée de son clergé. Les liens de cette sujétion furent plus ou moins étroits, plus ou moins acceptés ou contestés, suivant les dispositions personnelles des prélats qui se succédèrent sur les sièges de Chypre et d'Antioche ; mais l'Église chypriote en corps ne cessa de réclamer, tant auprès des conciles généraux qu'auprès des empereurs, contre cette annexion, qui lui semblait une violation de ses anciens privilèges et une infraction aux règles posées par les apôtres eux-mêmes¹.

Son
indépendance
et
ses privilèges.

Elle eût cependant succombé définitivement dans sa lutte, sans la circonstance heureuse qui, l'an 477, fit découvrir par un pâtre le corps de saint Barnabé, ayant encore sur la poitrine un exemplaire de l'Évangile de saint Mathieu, copié par Barnabé, avec lequel on l'avait inhumé. En mémoire de cet événement, qui rendait à l'Église un dépôt si vénérable et de si saintes reliques, l'empereur Zénon affranchit le clergé chypriote de tout assujettissement vis-à-vis du patriarcat d'Antioche ; il lui reconnut le droit de sacrer ses évêques, de tenir ses synodes, de jouir enfin de toutes les prérogatives des Églises-mères, que les Grecs résumaient par le mot d'*autocéphalie*. En même temps Constantia, la nouvelle Salamine, fut confirmée dans sa dignité de

¹ Act. du 3^e concile d'Éphèse, Suidas, Balsamon, Zonaras, cités dans les disserta-

tions spéciales que Kyprianos a consacrées à ce sujet, p. 101 à 104, p. 370, 372.

métropole de Chypre, et un grand monastère, existant encore aujourd'hui sous l'invocation de saint Barnabé, pourvu dès lors de riches dotations, s'éleva au lieu même où l'on avait trouvé le corps du saint apôtre.

Outre les avantages spirituels et politiques de l'indépendance, le métropolitain chypriote participa aux honneurs du cérémonial, qui relèvent l'éclat de l'autorité aux yeux des peuples. Comme les patriarches, il adopta le vêtement de soie pourpre ; au lieu du bâton pastoral des évêques, il porta la haute canne à pomme d'or, semblable au sceptre impérial ; il signa son nom avec le cinabre, en lettres rouges, à l'imitation des empereurs, et prit le nom de *Béatitude* ou *Très-heureux*¹, qu'il a conservé jusqu'à nos jours. Il paraît que l'empereur Zénon avait voulu rattacher, au moins par quelques formes de déférence, l'Église de Chypre à celle de Constantinople, centre de toute l'Église byzantine² ; mais le clergé chypriote finit par rejeter même cette apparence de subordination. Seulement, comme souvenir et dédommagement honorifique de leurs anciennes obligations vis-à-vis des patriarches d'Antioche, dont ils avaient reçu quelque temps l'investiture, les métropolitains chypriotes consentirent à leur demander de temps à autre le saint chrême nécessaire aux ordinations épiscopales. C'est là encore aujourd'hui le seul indice qui reste en Chypre de l'ancienne suprématie du siège d'Antioche. L'Église de Saint-Barnabé, bien que réduite à quatre évêchés, est toujours exempte, tant des patriarches de Syrie que du patriarche de Constantinople. Lorsque, dans une question douteuse, elle recourt au chef nominal de l'Église grecque, c'est par condescendance pour ses lumières et non pour obéir à son autorité, qu'elle peut méconnaître impunément.

Depuis longtemps elle est sortie de l'unité et de l'orthodoxie romaine ; elle a été entraînée avec tout l'Orient dans le grand schisme, malheur du peuple grec, qui date, dans ses premières causes, du temps même où le christianisme recevait le plus de développement par la protection et la piété des princes. Du moment où l'empire de Constantin et de Théodose eut deux maîtres, l'un résidant à Rome et l'autre à Constantinople, il était bien difficile que la séparation politique n'amenât pas la séparation religieuse et ne créât pas deux Églises rivales. L'une retint sous son patronage et dans les traditions apostoliques les populations latines ; l'autre, plus obéissante aux exigences du pouvoir civil, amena de bonne heure des occasions de résister à l'évêque

¹ *Μακαρίωτατος*.

² Cf. Georg. Cedrenus, *Hist.* p. 353, t. I,

éd. 1647. Voy. La Porte du Theil, *Innocent. III, Epist.* p. 955, note.

de Rome, et finit par soulever contre sa primatie toutes les populations d'Orient.

Soutenu par la faveur impériale, l'évêque de Constantinople, d'abord soumis au métropolitain d'Héraclée, s'en détache peu à peu, et étend sa juridiction sur les diocèses qui l'environnent; il devient l'intermédiaire des empereurs dans leurs communications avec le Saint-Siège, dont on n'ose encore se séparer, leur organe naturel pour toutes les affaires ecclésiastiques de l'empire, qui se multiplient chaque jour; il évoque bientôt à son tribunal les causes des patriarchats les plus éloignés. Tous les évêques d'Orient, ceux d'Antioche et de Chypre comme les autres, semblent entrer dans sa conspiration pour lui faire un trône de leur propre abaissement, et l'élever à l'égal de l'évêque de Rome. En 381, cent cinquante prélats levantins, réunis en concile, confèrent à l'évêque de Constantinople un droit de prééminence générale, qui le place, dans la chrétienté, immédiatement après le pape. Les conciles suivants sanctionnent ces inévitables et continuelles usurpations, auxquelles coopèrent comme à leur insu, les hommes les plus vertueux, saint Chrysostome, Jean le Jeûneur, saint Ignace. Rien ne peut plus détourner dès lors le courant qui éloignait de Rome les idées, les sentiments, les passions des Orientaux. En même temps que les empereurs rejettent de leur gouvernement les formes et les dénominations qui conservaient une apparence latine, et adoptent la langue grecque comme langue de l'administration et de la justice, les évêques creusent l'abîme, étendent la séparation par leurs écrits et leurs synodes, et consacrent bientôt la suprématie de leur chef en lui offrant le titre de *patriarche œcuménique*, c'est-à-dire *universel*. Vainement le pape défend l'ancienne tradition; vainement il répond au défi en donnant l'exemple de l'humilité et adoptant le titre de *serviteur des serviteurs de Dieu*, resté depuis dans le formulaire de la cour pontificale. Son autorité et ses exhortations sont méconnues; ses remontrances provoquent l'explosion de rancunes que les hésitations du pouvoir civil ne pouvaient contenir; enfin Photius, prenant prétexte de dissentiments théologiques qu'il eût été facile d'apaiser, si les scrupules de la foi les eussent seuls inspirés, frappe le coup attendu depuis si longtemps, et, l'an 867, il se sépare du pape en lançant contre lui l'anathème.

La violence et les artifices trop manifestes qu'avait employés le nouveau patriarche obligèrent les empereurs, dont les désirs étaient dépassés, à revenir en arrière. La modération de la cour de Rome seconda leur prudence; le mal put être un moment réparé et les deux Églises rapprochées. Mais ce ne fut plus entre elles que l'apparence de l'union; au fond la dissidence, la désaffec-

tion, les préjugés, avaient causé d'irréparables ravages. Les divergences religieuses faisaient désormais partie des croyances et des haines nationales qui divisaient les deux parties du monde romain. Aussi, quand le patriarche Michel Cérulaire, à la suite d'une encyclique à laquelle adhéra expressément l'archevêque de Chypre¹, reprit, en 1053, les prétentions anciennes, et raya peu après le nom du pape des dyptiques de l'Église grecque, il ne fit que consacrer par sa dernière expression une rupture opérée complètement dans les esprits dès le ix^e siècle, et que l'histoire rattachera toujours avec raison au nom de Photius.

Les faits se rattachant à la constitution de l'Église chypriote nous ont conduit bien loin des temps de sainte Hélène et de Zénon. Sans chercher à suivre rigoureusement les annales de l'île de Chypre sous le règne des successeurs de ce prince, nous tenons à rappeler les circonstances marquantes qui ont pu influencer sur la situation, le bien-être et l'industrie de sa population. Les événements de l'époque de nos princes français sont souvent éclairés par les précédents que fournissent l'histoire et l'administration byzantine.

Introduction
de la soie.

Une importation, qui fut une véritable découverte, contribua, au vi^e siècle, à compenser pour l'île la perte de ses anciennes mines, dont les travaux paraissent avoir été abandonnés au milieu des calamités du iv^e siècle. Les étoffes de soie, devenues d'un usage général pour les personnes riches de l'empire, fort recherchées et fort rares encore dans le reste de l'Europe, étaient toujours d'un prix élevé. Les sujets des empereurs de Constantinople ne pouvaient se procurer la soie que par l'entremise de marchands persans, faisant le commerce de caravanes avec la Chine, par les routes du haut Indus, et qui, dans les temps de guerre, étaient obligés de la vendre au poids de l'or. Les Grecs ignoraient comment s'obtenaient ces fils déliés et brillants dont on tissait de si belles étoffes. Ils ne savaient pas bien quelles étaient les contrées où on les récoltait; ils espéraient cependant arracher quelque jour ce secret au pays des Sères, dont ils connaissaient seulement le nom, pour s'affranchir des tributs énormes qu'ils payaient aux étrangers. Deux moines, ayant déjà fait le voyage des Indes, où ils avaient vu des vers à soie, parlèrent de ces précieux insectes à l'empereur Justinien I^{er} et offrirent d'en introduire l'espèce à Constantinople. Leur ingénieux dévouement, excité par les difficultés

¹ Georg. Phrantzès, *Chron.* lib. IV, ch. 1, p. 313, éd. Bonn.

mêmes qu'ils rencontrèrent, eut un plein succès, et, l'an 557, Justinien reçut une quantité suffisante d'œufs de bombyx pour les répartir et en faire essayer l'acclimatation dans plusieurs provinces¹.

L'île de Chypre et le Péloponnèse furent les pays où les vers à soie se propagèrent plus facilement. La température de Chypre, constamment chaude et sans brusques variations, convenait surtout à leur élevage; le sol de l'île était, en outre, extrêmement propice à l'arbre qui les nourrit. La soie ne tarda pas à devenir un des principaux aliments de son travail agricole². Elle est restée jusqu'à nos jours, même dans les temps les plus difficiles, une source de revenus assurés pour l'habitant des villes et des campagnes. La naturalisation des vers à soie dans les pays rapprochés de la Méditerranée amena l'établissement des manufactures dans les mêmes contrées. Les villes de la Chine et de l'Inde ne furent plus les seules à fournir les fines étoffes dont le goût et l'usage se répandaient partout, pour les vêtements des grands et les ornements des églises. Après Mossoul et les autres fabriques de la Mésopotamie, Damas, Alep et les principales villes de l'Asie Mineure, se livrèrent, comme l'île de Chypre, non-seulement à la culture du bombyx, mais au tissage des pièces de soie. Les Arabes introduisirent la nouvelle industrie en Sicile au x^e siècle.

Le règne de Justinien I^{er} est encore cher à d'autres titres aux Chypriotes. La munificence de l'impératrice Théodora, leur célèbre et belle compatriote, les aida à fonder à Nicosie l'église cathédrale de Sainte-Sophie, vocable que l'église a toujours conservé dans ses diverses fortunes et ses reconstructions successives³.

Ravages
des pirates.

Un des soins les plus sérieux des hommes chargés du gouvernement de l'île sous tous les régimes a été de préserver le pays des incursions auxquelles l'expose la fertilité de ses terres. Les pirates ne se présentaient presque jamais en nombre assez considérable pour attaquer les villes; mais ils rançonnaient les navires ou débarquaient à l'improviste sur un point de la campagne; ils pillaient les récoltes et emmenaient les habitants en esclavage. Le Limassol, le Pendaïa, le Karpas, le Paphos et le Chrysocho ont souffert surtout de ces attaques, à cause de leur éloignement du centre de l'île et des

¹ Procope, *De Bello Goth.* lib. IV, ch. xvii; Zonaras, *Annal.* lib. XIV, cap. ix, t. II, p. 69, éd. du Cange. Voy. Mongez, *Habill. des anciens*; *Nouv. mém. de l'Acad. des inscript.*

t. IV, p. 226; M. Pardessus, *Du commerce de la soie*; *nouv. mém.* t. XV, p. 1.

² Kyprianos, *Hist. de Chypre*, p. 105.

³ *Ibid.* p. 104-105.

nombreux mouillages que leurs côtes offrent aux coureurs de mer. Un service de guet, correspondant du rivage aux montagnes et faisant le tour de l'île, fut établi par les ducs byzantins et maintenu par tous leurs successeurs jusqu'aux Vénitiens, pour annoncer, au moyen de signaux de feu et de fumée, l'approche du danger. On retrouve de distance en distance, sur les bords de la mer, tantôt un petit fort abandonné, tantôt une tour ruinée que les paysans appellent *Phanari* ou *Pyrgos*, et dont les fanaux ne s'allument plus depuis les Turcs. C'était les points d'observation et de refuge des surveillants. Les habitants des villages voisins avaient quelquefois pour obligation particulière de fournir un certain nombre d'hommes destinés au guet, et des familles étrangères étaient venues aux mêmes conditions s'établir dans l'île. Les habitants du *Tiliria*, pays montagneux du Chrysocho et du Lefka, près de la localité appelée *Haïa-Héleni* ou Alexandrette, passent pour une colonie de Délos venue en Chypre sous le règne de Constantin, et dotée de terres, à la charge de surveiller la mer sur toute cette partie de la côte du nord-ouest, entre les golfes de Pendaïa et de Chrysocho¹.

Un corps spécial, semblable aux sphakiotes de Crète, recruté parmi les montagnards chypriotes et les stradiotes de la Grèce, fut, en outre, organisé par les gouverneurs grecs, et une contribution particulière, appelée *stratia*, fut établie sur tous les habitants de l'île âgés de quinze à soixante ans pour fournir à son entretien. Les princes francs licencièrent ce corps, devenu dangereux par son indiscipline, et laissèrent d'abord la garde des côtes à la charge des villages riverains. Ce fut une des corvées les plus odieuses à la population indigène, depuis longtemps antipathique à tout service militaire. Les serfs et les affranchis, qui la supportaient presque seuls, furent généralement admis à s'en exonérer par un abonnement. On la conserva seulement dans quelques districts; mais, pour y suppléer, on appela de nouveaux hommes de l'Albanie et de la Bulgarie, en maintenant dans toute l'île l'impôt de la *stratia*, que percevait encore, au xvi^e siècle, l'administration vénitienne².

Les postes disséminés sur les côtes et les troupes de l'intérieur pouvaient suffire à prévenir ou à repousser l'attaque des pirates; toutes les forces de l'île eussent été impuissantes à la préserver de l'ennemi qui envahit les frontières méridionales de l'empire, sous le règne d'Héraclius. A peine sortis de

Incursions
et domination
des
Arabes.

¹ Kyprianos, p. 41.

520, 540; Kyprianos, p. 41, 98; Lusignan,

² Voy. notre *Hist. de Chypre*, t. III, p. 238,

fol. 70, 218; Strambaldi et Fl. Bustron,

la presqu'île de l'Hedjaz, et dès le temps de leur second calife, les Arabes, après avoir conquis la Perse sur les rois Sassanides, se tournèrent vers les provinces byzantines. En 638 ils occupent Jérusalem et sont maîtres de la Palestine entière; en 640, la prise d'Antioche entraîne la soumission de la Syrie; en 641, l'Égypte est subjuguée à son tour, et devient le foyer principal d'où l'irruption musulmane se répand sur toute la côte d'Afrique, et de là en Europe. Dès qu'ils arrivèrent au bord de la Méditerranée, les Arabes s'emparèrent de la marine grecque et commencèrent à attaquer les îles, qui furent toutes successivement subjuguées. Il n'en est peut-être pas qui ait éprouvé plus souvent et plus cruellement les fléaux de l'invasion que l'île de Chypre.

En Égypte, en Sicile, en Espagne, les Arabes, après les premiers excès de la victoire, se sont montrés dominateurs prévoyants et administrateurs habiles. Leur génie, plus porté à l'imitation qu'à la création, sut recueillir, en les appropriant à leur religion, les inventions des peuples de la haute Asie, et les progrès des sciences de la Grèce. Ils ont brillé par les arts et par la littérature à Bagdad, à Damas, au Caire, à Cordoue; ils relevèrent la Sicile de sa décadence; ils ont laissé dans tous ces pays des souvenirs impérissables de leur culture sociale. Dans les îles d'Orient, en Chypre surtout, on ne trouve pour monuments de leur domination que des ruines, des incendies et la dévastation. Durant plus de deux cents ans, du milieu du VII^e siècle jusqu'au X^e, Chypre fut tour à tour subjuguée par les Arabes, reprise par les Grecs, foulée de nouveau par les Barbares. Ses campagnes furent ravagées, ses villes saccagées; sa population exilée erra avec ses prêtres et ses reliques de plage en plage jusqu'auprès de Constantinople et au fond de la Syrie. C'est le temps le plus désastreux de son histoire. On peut rapporter à cette époque la principale dévastation des constructions antiques de Paphos, d'Idalie, d'Amathonte, de Salamine, de Trémithus, qui avaient été épargnées par les tremblements de terre et par le zèle des premiers chrétiens. Les récits des voyageurs¹ montrent que ces monuments, à l'exception des aqueducs, n'existaient plus ou n'offraient plus que des ruines à l'arrivée des Lusignan.

Dès le règne d'Aboubècre, les Arabes avaient opéré quelques reconnaissances sur les côtes de Chypre. En 647, Moaviah, général d'Othman, qui passe pour avoir détruit le colosse de Rhodes, fit la conquête de l'île et la soumit à un tribut annuel². La fille ou la veuve d'Aboubècre avait pris part,

¹ Vinisauf, Willebrand d'Oldembourg, Boldensleve, Ludolphe, etc.

² Const. Porphyrogénète, *De administr. imper. cap. xx, t. III, p. 95, éd. Bonn.*

dit-on, à l'expédition. Morte en Chypre au milieu de son succès, la princesse fut inhumée à Larnaca, près du lac des Salines. Son tombeau, connu sous le nom de l'*Immaret* ou *Tekké de la Sultane*, est soigneusement entretenu par les Turcs et attire toujours la piété des voyageurs musulmans¹.

Les victoires de Justinien II obligèrent Abd al-Melec à partager les revenus et la souveraineté de l'île de Chypre, de l'Arménie et de quelques autres provinces déjà envahies². Dans le traité de paix relatif à cet accord, l'empereur, par un aveugle esprit de vengeance qui tourna au détriment de l'empire, consentit à réprimer les Maronites du Liban, et affaiblit ainsi ses propres frontières. Peu après, en 682, Justinien II, que les Chypriotes considéraient comme un de leurs concitoyens³, renonça aux avantages de son traité en ce qui regardait l'île. Il crut assurer la tranquillité de ses habitants en les faisant transporter dans une province plus rapprochée de la capitale et moins exposée aux incursions des Barbares. Il aggrava leurs malheurs. Une partie de ceux que l'on voulait établir sur les terres de l'Hellespont périt durant la traversée au milieu d'une tempête⁴; les autres, décimés par les fièvres, après leur débarquement, formèrent, près de la ville de Cyzique, une colonie à laquelle l'empereur donna le nom de *Nouvelle Justinianopolis*, et qui fut quelque temps le siège de l'archevêché et de l'Église chypriote⁵.

Plus tard, ce qui restait des familles émigrées ou déportées, tant dans la Propontide qu'en Asie Mineure et en Syrie, put regagner l'île, à la faveur d'une paix momentanée. Le rapatriement aurait été ménagé par Justinien II lui-même, suivant Constantin Porphyrogénète⁶; il paraît toutefois postérieur à la mort de Justinien, et dû plutôt à Léon l'Isaurien⁷, qui régna de l'an 717 à l'an 741. Depuis cette dernière époque jusqu'aux années voisines de la fin du VIII^e siècle, l'île de Chypre demeura aux empereurs, grâce

¹ Les traditions se contredisent au sujet du personnage inhumé dans le tekké de Larnaca; suivant Constantin Porphyrogénète, ce tombeau, dont l'empereur parle comme existant de son temps (*De themat.* lib. I, t. III, p. 40, éd. Bonn.), renfermait le corps de la fille d'Aboubècre et le corps du calife lui-même. D'après quelques auteurs arabes, ce serait la veuve de l'un des compagnons du Prophète, nommée Omm-Haram. Les Chypriotes musulmans l'invoquent dans les temps de sécheresse. (M. Reinaud, *Invasions des Sarrasins*, p. 66.)

² En 678; Théophane, *Chronogr.* t. I, p. 555, éd. Bonn.

³ Constantin Porphyrog. *De admin. imp.* cap. XLVII, t. III, p. 214.

⁴ Théophane, *Chronogr.* t. I, p. 558.

⁵ Voy. les autorités citées par Lebeau, et les observations de Saint-Martin. *Hist. du Bas-Empire*, t. XII, p. 18; cf. Le Quien, *Oriens christ.* t. II, col. 1042.

⁶ *De admin. imp.* cap. XLVII, t. III, p. 214.

⁷ Voy. Lebeau et les observations de Saint-Martin, *Hist.* t. XII, p. 18; cf. Le Quien, *Oriens christ.* t. II, col. 1042.

à la protection de la flotte du préteur des Cibyrrhéotes, officier qui commandait les côtes méridionales de l'Asie Mineure, depuis la Carie jusqu'à la Pamphylie¹.

L'islamisme reparait en Chypre sous Aroun al-Rachid, plus oppressif que jamais, après une provocation de Nicéphore. Aroun avait accepté la paix à la condition que les Grecs payeraient tribut et ne rétabliraient aucune des forteresses détruites dans la Comagène et la Cappadoce. Les Arabes eurent à peine repassé le Taurus, que Nicéphore se hâta de fortifier les positions où il pouvait se mettre à couvert d'une nouvelle attaque. Le calife rompt aussitôt le traité, reprend les villes cédées, et se venge sur l'île de Chypre de la mauvaise foi de l'empereur. L'île fut livrée au pillage, ses églises détruites, des milliers d'habitants massacrés ou réduits en esclavage; la population écrasée d'impôts².

Rétablissement
du
pouvoir
impérial.

Reprise sous Basile le Macédonien et perdue peu après, Chypre ne resta définitivement à l'empire qu'à partir du règne de Nicéphore Phocas, quand l'empereur, vers l'an 966, après avoir chassé les Arabes de l'île de Crète, leur boulevard sur la Méditerranée orientale, dégagea les côtes de la Cilicie et de la Syrie supérieure jusqu'au delà d'Antioche³. L'île était déjà classée comme terre grecque dans l'organisation des thèmes ou divisions militaires de l'empire créées par Basile le Macédonien et décrites par Constantin Porphyrogénète, son successeur, prince plus propre à composer des statistiques et des ouvrages d'érudition qu'à gouverner des peuples. Elle figure dans les cadres des nouvelles provinces avec ses quinze cités, comme quinzième thème

¹ Théophane, *Chronogr.* t. I, p. 653, 721; *Historia miscella*, attribuée à Paul Diacre, lib. XXII, XXIII, ap. Murat. *Script. ital.* t. I, p. 156, 168. Voy. Lebeau, *Hist.* t. XII, p. 202. Sous le calife Mérouan, les Arabes essayèrent de reprendre l'île. Leur flotte, partie d'Alexandrie, aborda en Chypre, dit Théophane (p. 653), *ἐν τῷ λιμένι τῶν Κεραμῶνα*, au port *de Céramée*, traduit Lebeau; in *portu Ciramea*, dans l'*Historia miscella* (p. 156). Il est peu vraisemblable, à moins de circonstances tout à fait exceptionnelles, qu'une flotte égyptienne, destinée à débarquer des troupes en Chypre, se soit exposée aux longueurs d'une navigation autour de l'île pour aller aborder au port de Céramée, *Cerannia*,

Cerynia, sur la côte du nord. Les Arabes, suivant toutes les probabilités, débarquèrent sur les côtes méridionales, et peut-être sur le rivage du Mazoto, entre Citium et Amathonte, où se trouve le pays des Caroubes et le cap Caroubier, auquel cas, nous proposerions de lire dans Théophane : *ἐν τῷ λιμένι τῶν Κερατέων*, car *Céramée* n'est pas une localité connue de l'île de Chypre.

² Théophane, t. I, p. 749, éd. Bonn; *Hist. miscella*, lib. XXIII, ap. Murat. t. I.

³ Zonaras, *Annal.* lib. XVI, cap. xxiii-xxv, p. 201, éd. du Cange; Cedrenus, *Hist.* p. 645, éd. 1647; Léon Diacre, *Hist.* lib. II, cap. viii, p. 16, éd. de M. Hase; Kyprianos, *Hist.* p. 110.

ou préfecture d'Orient¹. Durant cette période, comprise entre le milieu du x^e siècle et la conquête latine à la fin du xii^e, si l'île de Chypre ne fut pas exempte de troubles, du moins elle éprouva une incontestable amélioration. La population augmenta, une certaine aisance revint dans les villes; le développement de l'agriculture et du commerce attira les premiers Occidentaux qui se soient fixés dans ses ports².

Le retour de quelque prospérité et les sentiments de mépris qu'inspiraient les désordres de la cour impériale suscitérent de nouvelles tentatives d'indépendance chez les gouverneurs. En 1042, le duc Théophile Érotique prit prétexte de la rigueur du protospathaire Théophylacte, receveur des impôts publics³, pour soulever la population contre l'avidité de la métropole. L'amiral Constantin Chagès, transporté rapidement dans l'île avec un corps de troupes, battit Théophile avant que sa défense fût assurée, et l'emmena captif devant l'empereur Monomaque, qui, pour tout châtiment, se borna à le priver de ses biens, après l'avoir fait comparaître en sa présence, aux jeux du cirque, sous des vêtements de femme⁴.

Dans les premières années du règne d'Alexis Comnène (1086-1171), l'insurrection du duc Rhapsommatis inquiéta plus sérieusement le gouvernement impérial par sa coïncidence avec le soulèvement de l'île de Crète, et surtout à cause de la défection des troupes laissées en Chypre, qui firent cause commune avec les mécontents. L'inexpérience de Rhapsommatis ne devait pas résister à une attaque bien conduite. Homme d'administration, mais si étranger aux choses de la guerre, qu'il savait à peine monter à cheval⁵, le nouveau gouverneur ne pouvait longtemps soutenir la confiance des soldats. Le grand-duc Jean Ducas, qui avait déjà repris Mytilène et Samos aux Seldjocides, soumit d'abord Candie, puis vint jeter l'ancre devant Cérines et fit débarquer le général Manuel Butumite ou Voutoumitis, à la tête d'un corps d'armée. Au lieu d'attaquer aussitôt les impériaux, pendant que ses partisans étaient encore dans les espérances de la révolte, Rhapsommatis se renferma dans les châteaux forts, laissant aux officiers royaux le temps de se mettre en rapport avec ses hommes, auxquels ils promirent le

Révoltes
des
gouverneurs.

¹ Const. Porphyrog. *Them.* lib. I, t. III, p. 39.

² Camera, *Istoria di Amalfi*, p. 206; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 4.

³ Georg. Cedrenus, *Hist.* p. 757.

⁴ Zonaras, *Annal.* lib. XVII, cap. xxii, t. II, p. 250, éd. du Cange; Michel Glycas, *Annal.* part. IV, p. 594, éd. Bonn.

⁵ Anne Comnène, *Alex.* lib. IX, cap. II, t. I, p. 430, éd. Bonn.

pardon, au nom de l'empereur. Il prépara ainsi sa perte. Abandonné par ses dernières troupes quand il se décida à agir, il fut obligé de s'enfuir dans l'intérieur de l'île. Il essaya de s'embarquer à Limassol, et vint enfin chercher un refuge au milieu des montagnes de Lefkara et du petit Olympe. Saisi dans l'église même du Stavro Vouni, il fut conduit enchaîné à Constantinople avec ses principaux complices.

D'après les ordres de l'empereur, on réorganisa alors le gouvernement de l'île, en divisant le pouvoir entre deux fonctionnaires. Les attributions administratives furent confiées à un magistrat civil, qualifié de *judge et peréquateur*, c'est-à-dire répartiteur des impôts. Un général ou *stratopédarque* eut sous ses ordres un corps de troupes, des navires de guerre et le commandement des châteaux¹.

Chypre échappe
aux
invasions
des Turcs.

L'empire avait, depuis quelque temps, à se défendre contre un nouvel ennemi, qui menaçait à la fois toutes ses possessions d'Asie. Les Seldjocides, appartenant à la grande race pastorale et sauvage des Turcs, issue elle-même des Huns et sortie des montagnes de l'Altaï, n'avaient rien de commun que la religion avec les Arabes, dont la domination s'était si durement appesantie sur l'île.

Établis au x^e siècle dans le sud de la mer Caspienne, auprès de hordes turcomanes qui les avaient précédés, les Seldjocides parcoururent et ravagèrent à leur tour les immenses pays compris entre l'Euphrate et l'Indus. Ils enlevèrent la Perse à la dynastie turque des Gaznévides, et dominèrent la Mésopotamie pour le compte et sous le nom des califes arabes de Bagdad. Vers le milieu du xi^e siècle, deux de leurs tribus des plus nombreuses et des plus guerrières, les seules dont les Européens aient entendu parler, passèrent l'Euphrate et se portèrent vers les contrées de l'ouest. La première conquit l'Asie Mineure sur les empereurs de Constantinople, en lui imposant le nom de pays de Roum, ou des Romains, sous lequel elle le désignait déjà, et d'où est venu le nom de Romanie, que les Latins donnèrent, au moyen âge, à l'Asie Mineure.

La seconde tribu des Turcs Seldjocides, celle que l'on a appelée des Seldjocides de Syrie, enleva d'abord aux émirs arabes les pays d'Alep et de Damas, où elle fonda autant de sultanies indépendantes, et parvint, en 1076, à chasser pour quelque temps les Arabes de toute la Palestine.

¹ Anne Comnène, t. I, p. 430-432, Glycas, p. 621. Calliparios, patricien intègre.

fut nommé peréquateur ou gouverneur, Philocale Eumathios fut général.

La cruauté de ces nouveaux conquérants à l'égard des chrétiens qui habitaient Jérusalem, leurs exactions sur les pèlerins qui se rendaient aux saints lieux, signalées en Occident par les prédications de Pierre l'Hermite, provoquèrent la première croisade. Les Seldjoucides d'Asie Mineure, les plus célèbres et les plus puissants, se maintinrent pendant deux siècles à Iconium, dont ils avaient fait leur capitale, occupant tout le centre du pays, depuis le Pont-Euxin jusqu'à la mer de Chypre, et disputant aux Grecs les provinces occidentales de la Propontide et de l'Archipel. Godefroy de Bouillon les trouva sur toute sa route jusqu'à la ville d'Antioche, au delà de laquelle il eut à combattre les Arabes, redevenus maîtres de Jérusalem et de la Palestine, après le départ de Pierre l'Hermite.

Depuis la séparation de l'empire d'Occident, la puissance byzantine n'avait pas reçu de coup plus funeste que l'invasion seldjoucide. La conquête arabe, au *vi*^e siècle, avait détaché de l'empire des provinces éloignées, l'irruption des Turcs, au *xi*^e, porta les Barbares au cœur du pays, à quelques journées de la capitale. Le choc brisa les ressorts de cette vieille constitution romaine, élaborée par les premiers empereurs, perfectionnée par Constantin, et qui, même dans sa faiblesse, conservait encore, par l'habitude de la centralisation, un ensemble de résistance dans l'administration impériale. Après le débordement des Seldjoucides dans l'Asie Mineure, les rapports des provinces avec Constantinople devinrent plus irréguliers et plus rares; les gouverneurs, moins sûrs de la répression, étendirent arbitrairement leur pouvoirs au détriment des magistrats locaux et achevèrent de détruire partout les anciennes formes municipales.

Comme il arrive souvent dans les malheurs publics, certains pays, loin de souffrir du désastre, se trouvèrent en position d'en retirer des avantages. Quelque atteinte qu'ait pu recevoir alors intérieurement son régime administratif, l'île de Chypre profita de l'invasion turque, bien loin d'en éprouver du dommage. Les Seldjoucides, presque sans marine, songeant surtout à consolider leur domination dans le centre de l'Asie Mineure, ne paraissent pas avoir jamais menacé sérieusement la tranquillité de Chypre; l'île, au contraire, offrit un asile aux populations industrieuses des provinces de l'Arménie et de la Syrie qu'ils avaient dévastées. A une époque où les pays voisins, tout autour du golfe d'Alexandrette, offrent des scènes de désolation et de ruine, Chypre, paisible comme les îles les plus éloignées du fléau, coopère à la réforme monastique dont la Grèce fut le foyer, développe ses institutions religieuses, et voit s'élever le monastère de Kykko, qui est resté

un des sanctuaires les plus vénérés de l'Église d'Orient. Les chroniques chypriotes rapportent ainsi les circonstances relatives à la fondation de cette grande abbaye.

Fondation
du monastère
de Kykko.

Vers l'an 1092, Manuel Voutoumitis, le vainqueur de Rhapsommatis, le même que les croisés trouvèrent cinq ans plus tard à Nicée, étant alors duc de Chypre, chassait dans les montagnes du Myrianthoussa. Là, au milieu de forêts remplies encore de bêtes sauvages, se trouvait un grand nombre de communautés religieuses et d'oratoires isolés, où de pieux anachorètes vivaient dans la retraite. Un de ces moines, Isaïe, effrayé à la rencontre du gouverneur, s'étant détourné de sa route sans saluer le cortège, Voutoumitis courut à lui, le réprimanda sévèrement et s'emporta jusqu'à le maltraiter. Le pied qui avait frappé le saint ermite se dessèche aussitôt, et Voutoumitis n'obtient sa guérison qu'en promettant d'envoyer en Chypre l'image même de la sainte Vierge peinte par saint Luc, appelée l'*Éléousa*, ou la Miséricordieuse, que les empereurs de Constantinople gardaient dans leur palais¹. Alexis Comnène, sollicité par Voutoumitis et par Isaïe venus ensemble à Constantinople pour une si difficile négociation, ne put se résoudre au sacrifice. Après une longue attente, Isaïe était prêt à revenir en Chypre ne rapportant de son voyage que deux tableaux et une bourse d'argent dont Voutoumitis l'avait gratifié, quand la fille de l'empereur, et bientôt l'empereur à son tour sont frappés de la maladie même qui avait atteint le gouverneur de Chypre. Ébranlé par ces présages, déterminé, au milieu de ses hésitations, par une apparition de la sainte Vierge qui lui promet la santé, s'il satisfait Isaïe, Alexis remet enfin la précieuse image et affecte une somme considérable à la fondation d'un monastère pour la conserver au lieu même qu'habitait Isaïe.

Telle est l'origine de Notre-Dame de Kykko, *Panaïa tou Kykkoû*, qui garde toujours pieusement le célèbre tableau. Butumite ajouta à ses premières donations. Alexis Comnène, naturellement porté au développement

¹ Au nombre des portraits de la sainte Vierge que les Grecs attribuent à saint Luc, trois surtout ont de la célébrité : celui du monastère de Kykko, dont il est ici question; une seconde *Éléousa*, conservée en Russie, et l'*Hodigitria* ou Conductrice, appartenant au couvent de Méga-Spiléon dans le Péloponnèse. L'Histoire de l'*Éléousa* de Chypre et

du monastère de Kykko, où elle est conservée, a été publiée par les soins d'un ancien hégoumène. (*Περὶ γράφῃ τῆς ἱερᾶς εὐσεβίας Μαρίας*, etc. Venise, 1 vol. in-4°, 1819, chez Nicolas Glykis.) Strambaldi a consacré aussi quelques pages à la fondation du monastère de Kykko au commencement de sa chronique.

des établissements monastiques, prit sous sa protection spéciale le couvent chypriote. Il garantit par des chrysobules successifs ses privilèges et augmenta ses richesses. Au nombre des terres que la piété des empereurs et celle des particuliers affecta à l'entretien de ses religieux sont les villages de Milos et Milikouri dans le Maréthasse, et celui de Péristérona, dans la plaine située entre Morpho et Nicosie, qui fut depuis un fief des comtes d'Édesse. Ses possessions se sont étendues avec sa renommée dans toutes les provinces de l'Église grecque; il jouit de revenus et de domaines considérables à Constantinople, à Smyrne, en Thessalie, à Satalie et jusq'en Russie¹.

Depuis son arrivée en Chypre, l'Éléousa de Kykko est invoquée avec confiance comme la protectrice du pays. Lors des grandes sécheresses, on promène avec pompe l'image sacrée dans la campagne, et nul n'ôtera au Chypriote l'heureuse confiance qu'il obtiendra, par son intercession, s'il la mérite, la pluie qui doit féconder ses champs. Les Turcs eux-mêmes rendent hommage à la vierge de Kykko; les turbans s'inclinent avec déférence quand l'Éléousa passe devant eux, et plus d'une femme des harems lui envoie secrètement des offrandes, quand elle veut obtenir la guérison d'un fils ou le bonheur de la maternité. Partout, d'ailleurs, l'islamisme entoure Marie de respects et de vénération.

La bienfaisance, la foi, la science, ont des représentants, sortis de tous les rangs et de toutes les conditions, depuis le palais des princes jusqu'à la chaumière du berger, dans le cortège des saints patrons qu'invoque l'Église chypriote après la *Panaïa*, la Toute-Sainte, la Sainteté même, nom de la Vierge chez les Grecs.

Saints
populaires.

On connaît les bienfaits qui ont rendu si populaire le nom de sainte Hélène en Chypre; on sait l'origine et les motifs du culte spécial que reçoivent dans l'île saint Barnabé, saint Lazare, saint Héraclide. A ces noms vénérés se joignirent ceux d'autres saints prélats comme Épiphané, l'illustre évêque de Salamine, Théodote de Curium, Triphylle de Nicosie, Nichita de Chytri, Arcade d'Arsinoé, Léontide d'Amathonte; ceux de confesseurs et de martyrs: Nicanor, l'un des sept premiers diacres, revenu en Chypre, d'où on le croit originaire; Alexandre et Ammon, immolés dans la vallée de Solia; Potamios, Némésios et Didyme, morts également pour la religion; ceux de saints anachorètes, Néophyte, Tharape, Théophane, qui, dans les

¹ L'archimandrite Kyprianos, auteur de l'*Histoire de l'île de Chypre*, publiée à Venise

en 1788, a légué, en mourant, sa bibliothèque au monastère de Kykko.

solitudes ou les cloîtres de l'île, continuèrent par la mortification et la charité l'expiation du Calvaire.

On raconte que les démons faisaient habituellement leur résidence autour d'un vieux temple de Vénus sur les montagnes de Cérines, quand saint Hilarion, quittant la Syrie, son pays natal, vint se fixer en Chypre avec quelques disciples. L'esprit d'impureté, irrité de se voir disputer son dernier asile dans un royaume privilégié, s'acharna contre le pieux cénobite et le poursuivit d'apparitions nocturnes. Le calme et la prière éloignèrent les visions, et saint Antoine triompha encore une fois dans un de ses disciples. Hilarion, le créateur de la vie monastique, mourut saintement en Chypre, l'an 366, au milieu de ses amis, réunis sur la montagne même, d'où le culte de sa mémoire se répandit bientôt dans l'île entière et dans la chrétienté. Une chapelle construite par les Grecs au milieu des restes de l'ancien château féodal, détruit au xv^e siècle, a été desservie jusqu'à ces derniers temps. Elle est devenue à son tour une ruine.

Saint Épiphane, formé comme saint Hilarion aux austérités de la Thébaïde, ensuite évêque, durant trente-six ans, de la ville de Constantia, est une des gloires de l'Église et de la nationalité chypriote. La croyance générale de l'île place le lieu de sa naissance au village de Kalapanaïoti, dans la vallée du Maréthasse, au nord de l'Olympe. Profondément instruit des saints livres, Épiphane figure au nombre de ces prélats dont les écrits et les discours ont fixé l'intégrité du dogme catholique, en le dégageant des erreurs que l'hérésie menaçait d'y introduire, aux premiers siècles du christianisme. L'éloquence moderne a peint en traits admirables la vie active, le génie ardent, l'influence du vaste savoir et de la haute expérience du grand évêque de Salamine¹, qui défendit avec un indomptable courage le maintien de la discipline en Orient et vint à Rome même pour concourir avec saint Jérôme à consolider l'unité de la foi. Si on a regretté la vivacité des discussions où l'entraîna quelquefois la fougue de son zèle, tous ont loué la pureté de sa doctrine, la sainteté de sa vie, l'étendue de sa charité, que servaient si heureusement les revenus d'une riche métropole. Comme il revenait de Constantinople en Chypre, après une dernière lutte contre les doctrines d'Origène, Épiphane mourut, en vue du rivage, le 12 mai 403. On montre à Famagouste une ancienne caverne taillée dans le roc, où le saint vieillard allait quelquefois se retirer dans le recueillement et la prière. Le jour de sa fête,

¹ Villemain, *Tableau de l'éloquence chrétienne au iv^e siècle.*

les murs desséchés laissent tomber, dit-on, des gouttes d'eau, qui rappellent les larmes des pénitences volontaires qu'il s'imposait pour son peuple.

Un trait de la vie de saint Spiridion, évêque de Trémithus, rappelle combien l'Église a toujours possédé l'intelligente tendresse des mères. Dans l'un de ces jeûnes rigoureux des premiers siècles, où, à certaines époques, la ferveur s'interdisait non-seulement les aliments gras, mais toute espèce de nourriture, un voyageur fatigué vient frapper à la porte du pasteur de la Messorée. Le pain même manquait à la maison; on ne trouva pour le repas de l'étranger qu'un reste de porc salé. Spiridion ordonne à sa fille de faire cuire aussitôt la viande, et, quand elle est servie, il porte le premier la main au plat. Comme le voyageur étonné le regardait en disant qu'il était chrétien: « Mange sans crainte, mon enfant, lui répond le saint évêque, tout est pur » pour qui a le cœur pur. » Condamné sous Maximilien aux travaux des mines, probablement en Chypre, où il vivait, délivré ensuite et promu à l'épiscopat, Spiridion assista au concile de Nicée, mais ne put revoir son pays. Il mourut en traversant l'Archipel. Les mariniers transportèrent secrètement son corps dans l'île de Corfou, où il est encore pieusement conservé.

Le culte de plusieurs saints était devenu l'objet spécial de la dévotion de certains lieux, témoins de leur vie ou dotés de leurs reliques. Nicosie possède un couvent nommé *Panaïa Macedonitissa*, Notre-Dame-de-Saint-Macédon, où la mémoire d'un de ses anciens évêques s'est perpétuée jusqu'à nos jours, unie au culte de la Sainte Vierge. Saint Jean l'Aumônier, patriarche d'Alexandrie, sous le règne d'Héraclius, fils d'Épiphanie, gouverneur de Chypre, fut le premier patron d'un grand monastère situé dans les montagnes du Machéra, où l'on croit que le charitable prélat, en quittant l'Égypte, se retira pour mourir après avoir donné le reste de ses biens aux pauvres. Les Grecs de Bythinie honorent aussi un saint Jean l'Aumônier national; sans chercher à concilier les prétentions des deux pays en admettant avec quelques hagiographes deux saints du même nom, nous rappellerons que, d'après l'opinion même des Latins d'Orient, saint Jean l'Aumônier, le patriarche d'Alexandrie, celui en l'honneur duquel fut d'abord consacré à Jérusalem le premier hôpital de saint Jean, d'où sortit l'ordre célèbre des chevaliers de Rhodes et de Malte, était le grand saint chypriote¹.

Les historiens de l'île revendiquent aussi avec assurance sainte Catherine, *Haïa Catherina*, d'où l'on a fait par contraction *Aicatherina*, *Æcatherina*,

¹ Jacques de Vitry, ap. Bongars, *Hist.* cap. LXIV, p. 1082.

comme fille d'un autre duc, ou même d'un roi chypriote vivant au III^e siècle¹. Il est plus sage d'avouer l'ignorance où l'on est au sujet de la patrie et de la vie même de l'illustre sainte du Sinai, vénérée seulement en Orient au VIII^e siècle, après la découverte de son corps par des Arabes chrétiens, et introduite dans la liturgie d'Occident au XI^e siècle par les croisades. Mais saint Jean Lampadiste, le *Brillant*, l'*Illuminé*, est, à juste titre, un des saints populaires de l'île, surtout dans les cantons du nord-ouest, où il est né et d'où est venu vraisemblablement son surnom. Sa vie, peu connue d'ailleurs, paraît n'avoir eu rien d'éclatant, et ne semblerait pas justifier la glorieuse dénomination qui le distingue dans l'Église grecque. La montagne du Troodos, au contraire, l'antique Olympe chypriote, au pied de laquelle Jean vint au monde, a été nommée Lampadiste², à cause des neiges qui, par une exception unique dans l'île, blanchissent quelquefois ses plus hautes cimes. Comme saint Épiphane, Jean était né dans le Myrianthoussa, la partie la plus agréable du Maréthasse, probablement au lieu nommé autrefois *Lampadistou comi*³, le village du Lampadiste, où n'existe plus aujourd'hui qu'un couvent sous cette invocation.

Sainte Akonas ou Ancona, vierge chypriote, a donné son nom à un ancien village de l'Akamas, que paraît rappeler encore une chapelle en ruine près de l'ilot d'Akonas, et à un village de la Messorée. Un saint Georges, évêque de Chypre, est honoré dans la ville de Larnaca, qui lui a élevé deux monastères. Saint Sozonta, jeune pâtre brûlé par les Arabes d'Aboubècre ou d'Aroun, était révééré à Plakonitudio, village qui semble ne plus exister aujourd'hui. Lefkomiati, localité abandonnée près de Nicosie, conservait autrefois le corps de saint Dimidios, disciple de saint Triphylle. Sainte Maure ou la Noire, *Haia Mavra*, originaire de la haute Égypte, vécut en Chypre avec son mari, saint Timothée, au village de Pérapédi, dans les montagnes du Kilani, patrie de Timothée. Convertis depuis peu au christianisme quand les premières persécutions des empereurs s'étendirent dans l'île, les deux époux firent à la foi le sacrifice de leur vie. Les gens du pays sont convaincus que les pierres rougeâtres situées près le lit du Kouri portent encore les traces de leur sang. Il y avait autrefois un monastère de Sainte-Maure sur les bords du torrent.

¹ D'après la tradition chypriote, le père de sainte Catherine est un roi de Salamine nommé Constant.

² Florio Bustron, fol. 32.

³ Dans une Vie de saint Barnabé, M. Miller, *Supplém. aux petits géograph.* p. 141.

La fête de ces saintes mémoires amenait presque partout, au jour de la célébration, des foires et des amusements populaires. Dans tous les pays, les anniversaires religieux, en attirant périodiquement sur certains points un grand concours de population, ont donné lieu à des réjouissances qui semblaient à la piété publique une continuation des cérémonies sacrées. Ces rassemblements étaient, en outre, des occasions précieuses, pour les gens arrivés de districts ou de pays éloignés, de traiter d'affaires de négoce. Les Grecs ont désigné de tout temps, dans l'antiquité comme au moyen âge, par le mot de *panégyries*, les solennités religieuses, accompagnées ainsi de grands marchés qui se prolongeaient souvent pendant plusieurs jours. Malgré l'oppression musulmane, Chypre a conservé encore beaucoup de ces anciennes fêtes locales. L'occupation latine avait pu les modifier sur quelques points; mais elle les avait respectées et entretenues partout.

Les panégyries ont toujours lieu chaque année auprès de Famagouste, le 11 juin, jour commémoratif de saint Barnabé; à Trémithoussia, le 12 décembre, jour de saint Spiridion; à Péra près du couvent de Saint-Héraclide et des ruines de Tamassus, le 17 septembre; dans le Machéra, à la fête de saint Jean l'Aumônier; dans le Maréthasse, aux fêtes de saint Épiphane et de saint Jean Lampadiste et aux deux principales solennités de la vierge de Kykko, pendant lesquelles les marchands de Larnaca et de Nicosie viennent apporter aux habitants des vallées, en échange de leurs récoltes, les ouvrages de l'industrie indigène et les importations étrangères venant principalement d'Europe¹.

Des foires semblables se sont établies dans les localités où de précieuses reliques attirent depuis longtemps les fidèles. A la fête de la Croix, le bourg de Lefkara, situé au pied du Stavro-Vouni, est le rendez-vous des pèlerins et des marchands désireux de visiter l'église qu'enrichit sainte Hélène, en achetant les vins de Commanderie et les produits des oliviers du Mazoto; à la même fête, Omodos, dans le Kilani, vend ses soies, ses bestiaux et ses gros vins; à la Saint-Hermogène, le 5 octobre, les propriétaires des districts d'Avdimo et d'Amathonte se rendent à Piskopi, près de Kolossi, pour tenir

¹ L'industrie manufacturière de l'île de Chypre se borne aujourd'hui à la fabrication de quelques soieries légères, de grosses toiles de coton, de cuirs grossiers servant surtout à faire les bottes que portent les paysans dans la campagne pour se préserver de la morsure des aspics, de poteries communes; enfin, à

la broderie et à la teinturerie assez active de Nicosie.

Les importations consistent principalement en draps, toiles fines, cuirs fins, outils, bois et objets de quincaillerie. Pour les objets de consommation l'importation est insignifiante.

marché et régler les comptes avec les paysans. Péristérona dans la Messorée a une foire le 17 septembre, anniversaire de saint Anastase, où les gens de la plaine s'approvisionnent des bois de construction et des instruments aratoires apportés des montagnes du nord et de l'ouest; près de l'église ruinée d'Achna s'ouvre la grande foire des céréales de la Messorée, au 6 octobre, jour sérial de saint Kendia; Agathou, à l'est de Cérines, où se trouvent le miel le plus estimé et les meilleurs fromages de l'île, tient sa foire le 6 août, fête d'un saint Sauveur dont elle possède les reliques. Sinkrasi et Arnadhi, villages sur les limites de la Messorée et du Karpas, ont de petites panégyries lors de la commémoration de saint Procope et de saint Andronique. Au 29 juin, fête des saints Apôtres, commence à Ktima, près des ruines de la Paphos arcadienne, qu'illustra saint Paul et que releva Auguste, une grande foire de douze jours, où se rendent les principaux commerçants de l'île pour fixer le prix des soies du Paphos, et pendant laquelle les habitants des districts de l'ouest font emplette d'objets manufacturés et de marchandises étrangères.

Le Karpas, district le plus oriental de l'île, riche et tranquille dans sa position reculée, a des saints et des panégyries réservées. Ses villages, comme ceux des provinces de l'ouest, loin de la main rapace des pachas, contrastent d'ailleurs, par leur aspect propre et solide, avec les misérables habitations de la plaine de Nicosie; saint André, saint Andronique et saint Nicolas, sont les patrons les plus ordinaires des églises et des monastères de ce vaste promontoire, où étaient autrefois *Golgos*, *Urania* et *Aphrodisiam*. Le chef-lieu du cap, Riso Karpasso, gros bourg situé presque à l'extrémité des terres, tient, durant la Saint-André, une foire où les habitants de ces parages éloignés se procurent les marchandises de Larnaca. Choma Kébir, près du château de Kantara, est, à la Sainte-Auxence, le centre d'une grande foire pour les produits du district, consistant surtout en bestiaux, en cotons, en soies et en bois de construction. Mais le marché principal des soies du Karpas, les meilleures de l'île, après les belles soies jaunes du Paphos et des vallées du Lefka, s'ouvre le 2 août, au centre du département, à Saint-Andronique, gros village, où une dévotion née sous les Francs, conservée et dénaturée depuis, a réuni à la fête de l'ancien patron celle de sainte Photine, vulgairement Haïa Photou, que l'on croit être une pieuse femme d'Allemagne, venue d'abord d'Europe en Syrie et retirée ensuite en Chypre, où elle fut béatifiée.

CHAPITRE V.

SUIITE DE LA DOMINATION BYZANTINE.

Migrations en Chypre. Autres panégyries. Races diverses de l'île. Fond hellénique de la population. Colonies étrangères. Les Syriens. Les Arméniens. Les Maronites. Autres éléments de la population orientale de Chypre. Chaldéens. Ibériens. Géorgiens. Jacobites. Zingares. Juifs. Derniers temps de la domination byzantine. Villes principales de l'île au moment de la conquête franque.

Les auteurs qui ont recueilli les faits de l'histoire de Chypre, à une époque déjà éloignée des premiers règnes latins et des souvenirs byzantins, rapportent qu'au temps où le royaume de Jérusalem penchait vers sa ruine un grand nombre d'Occidentaux, chassés de la Syrie par les Arabes, se réfugièrent en Chypre, vécurent en ermites dans ses campagnes, et reçurent, après leur mort, les honneurs de nouvelles panégyries¹. Les chroniqueurs chypriotes du xv^e et du xvi^e siècle ont probablement groupé, sur une époque insuffisamment déterminée d'ailleurs, une série de faits et de circonstances appartenant à des temps postérieurs et éloignés les uns des autres. Le passage en Chypre de Francs ou de Franco-Syriens fatigués du monde et consacrés à Dieu, s'il devint assez fréquent lorsque des princes latins résidèrent à Nicosie, dut être bien rare sous le règne des empereurs grecs, dont le gouvernement fut habituellement hostile aux Occidentaux. La migration de trois cents anachorètes, gentilshommes et religieux latins, que mentionnent les monuments d'outre-mer, est certainement voisine de la fin du xiii^e siècle et contemporaine, non pas de la prise de Jérusalem, mais de la perte de Saint-Jean d'Acre, époque où l'île de Chypre représentait encore le royaume de Jérusalem. L'hagiographie chypriote s'enrichit alors d'une page nouvelle, et, parmi les saints qu'accueillit l'église de Saint-Barnabé, nous retrouverons plusieurs noms occidentaux et quelques noms français, au nombre desquels le plus populaire est

Migrations
en
Chypre.

¹ Strambaldi, au commencement de sa chronique; Fl. Bustron, fol. 37 et suiv. Lu-

signan, *Hist. de Cypre*, fol. 63; Kyprianos, *Hist. de Chypre*, p. 352.

celui de saint Jean de Montfort, patron d'une riche église gothique, détruite au xvi^e siècle, lors de la construction des remparts vénitiens de Nicosie.

Les émigrants asiatiques, venus dans l'île lors des ravages des Turcs et des Arabes en terre ferme, comme ceux que l'invasion des croisés poussa hors de la Syrie, au xi^e siècle, apportèrent avec eux en Chypre les ossements de leurs patrons. Ce furent de nouveaux trésors et de nouvelles satisfactions pour la dévotion publique¹.

Autres
panégories.

Depuis une époque très-éloignée, antérieure peut-être à son nom actuel, le village de Saint-Serge, *Haï Serghi*, *Hagios Serghios*, près des ruines de Salamine, célèbre au 7 octobre une panégorie qui paraît avoir été instituée lorsqu'on reçut dans l'île quelques reliques de saint Serge, martyrisé avec saint Bache en Syrie. Mosphiloti, petit village au sud d'Idalie, près du monastère de Sainte-Thècle, est le lieu où se célèbre annuellement une fête religieuse et populaire le 24 septembre, jour de la mort de la jeune fille de Gaza, livrée aux bêtes dans les premiers siècles de l'ère chrétienne. Menikou, dans le Morpho, croit posséder les têtes de saint Cyprien et de sainte Justine, que des prêtres d'Antioche transportèrent en Chypre lors des invasions arabes, et que l'on expose à la vénération publique à la panégorie du 2 octobre. Le bourg de Morpho, au milieu de la plaine baignée par le Pendaïa, ouvre, au 2 septembre, une des plus grandes foires de l'île. C'est la fête de saint Mama, martyr d'Asie Mineure, devenu le patron de la localité, à peu près à l'époque où l'île de Chypre acquérait la célèbre peinture de Constantinople dont nous avons parlé. Les habitants des vallées du Lefka, du Maréthasse et de Solia, y viennent échanger leurs produits contre les marchandises étrangères qu'y envoyaient, au moyen âge, les facteurs de Famagouste, et qu'y portent aujourd'hui ceux de Larnaca. Saint Mama, originaire de la ville d'Alaïa en Pamphylie, appelée chez les Francs Candelore², fut mis à mort par les Turcs Seldjocides, lors de l'invasion de l'Asie Mineure. Son supplice ajouta à la gloire d'une vie de dévouement et lui fit décerner bientôt les honneurs de la béatification. Ses amis l'inhumèrent dans une cuve de marbre antique et traversèrent avec leur dépôt le bras de mer qui les séparait de l'île. Les Chypriotes préfèrent croire que le sarcophage, soutenu par la main de Dieu,

¹ Strambaldi rappelle souvent ces circonstances dans les prolégomènes de sa chronique. (Voy. aussi Lusignan, *Hist. de Chypre*, ch. xiiii et xiv; Kyprianos, p. 345 et suiv.)

² Les Chypriotes assiégèrent cette ville sous le règne de Pierre I^{er}. (*Bibl. de l'éc. des chartes*, 2^e série, t. I, p. 315, 491, 505; t. II, p. 138.)

franchit, comme un léger esquif, la mer de Caramanie. Traîné ensuite par des bœufs depuis les bords du Pendaïa, où il avait abordé, jusque dans l'intérieur de la plaine de Morpho, le tombeau, parvenu au lieu même où il se trouve aujourd'hui et où l'on construisit l'église du monastère de Saint-Mama, fut retenu tout à coup par une force surnaturelle, qui ne permettra jamais, dit-on, son déplacement.

Les habitants de la contrée répètent ce qu'ils ont entendu dire à leurs pères et le transmettent pieusement à leurs enfants. Ainsi se perpétuent les traditions locales, indices souvent dénaturés de faits certains, quelquefois sans doute d'erreurs populaires, mais qu'il ne faut pas néanmoins négliger, et qui peuvent mettre l'érudition moderne sur la voie de curieuses découvertes. Au dire des habitants de Morpho, l'emplacement du monastère de Saint-Mama était autrefois occupé par un temple dédié à Dercéto, à Astarté et aux autres divinités mystérieuses de la Syrie, que la mythologie grecque a métamorphosées en les adoptant.

Le souvenir d'immigrations syriennes, confusément rattaché à ces cultes antiques, s'est conservé dans tout le plat pays qui s'étend autour du golfe de Pendaïa jusqu'au cap Kormakiti. A quelques milles au nord du village de Morpho, vers la mer, une localité a retenu le nom de *Syrianochori*, le village des Syriens. Ces peuples, d'origine sémitique et araméenne, comme les Juifs et les Arabes, étaient encore nombreux en Chypre au moyen âge, et l'ensemble des notions historiques montre qu'ils y étaient établis bien longtemps avant que les Francs ne devinssent maîtres de l'île. Les plus considérables immigrations durent cependant avoir lieu postérieurement à la propagation du christianisme en Syrie.

Il n'y a pas un complet accord entre les monuments législatifs et les monuments historiques, au sujet des diverses races orientales passées dans l'île de Chypre sous le Bas-Empire, et formant avec l'ancienne couche hellénique le fond de la population indigène, au moment de la conquête franque. Les assises de Jérusalem, telles que nous les avons aujourd'hui, bien que plusieurs de leurs auteurs aient écrit en Chypre, et que leurs principes généraux fussent applicables aux deux royaumes de Chypre et de Jérusalem, ont été composées expressément pour reproduire l'usage et les coutumes de Palestine. Aussi l'ensemble de leurs dispositions se rapporte bien plus au régime de la Syrie qu'à l'état de choses existant dans l'île de Chypre. Tout ce qui règle la constitution du gouvernement, les droits de la royauté, les garanties de la

Races de l'île.
Fond
hellénique.

noblesse, la transmission et les obligations de la propriété, tout cet ordre de prescriptions aristocratiques et féodales, sauf quelques modifications secondaires, est commun aux deux royaumes, parce que, en Chypre comme en Syrie, la société occidentale provenait des mêmes sources et était composée des mêmes éléments. Mais les principes des assises concernant l'administration et la police des villes, l'exploitation des terres, l'état des populations agricoles ou urbaines, ne s'appliquaient en Chypre que par voie d'induction et d'interprétation, parce que les conditions des deux pays différaient essentiellement à cet égard.

Les Syriens et les Arabes, ces derniers sous le nom de Sarrasins, répondant au nom moderne de musulmans, tiennent, dans les assises, une place qu'ils n'auraient pas eue, si la loi primitive des croisés eût été rédigée à Nicosie au lieu d'avoir été écrite à Jérusalem. Les indigènes dont le législateur se préoccupe le plus en Palestine sont les Syriens. Ils ont ses premiers soins, ils en obtiennent plus de faveurs que toutes les autres communions chrétiennes et que les paysans arabes¹. Les Arméniens et les Grecs ne sont, à ses yeux, que des familles isolées ou des rameaux détachés du tronc syrien. Quant aux Arabes restés en Palestine après la conquête, quoique complètement asservis, ils sont, comme les Syriens, constamment présents à la pensée du législateur, qui les trouvait partout dans les villes et dans la campagne.

En Chypre, il en fut tout autrement. Au XI^e siècle, il n'y avait plus dans l'île le moindre vestige de la population arabe qui pouvait s'y être établie du VIII^e au IX^e siècle. Depuis le règne de Nicéphore Phocas, qui chassa le croissant de toutes les îles orientales de la Méditerranée, nul Sarrasin libre ne posséda ou ne cultiva un champ dans l'île de Chypre. Si des individus professant l'islamisme parurent alors dans les villes de l'île, ils n'y passèrent qu'en étrangers ou en marchands, pour ne pas parler des esclaves, tous musulmans, et rares d'ailleurs en Chypre. L'immense majorité des habitants de la campagne et des villes était grecque.

Colonies
étrangères.

Tous les autres peuples venus dans l'île depuis sa réduction en province romaine, les Syriens, les Arméniens, les Maronites, disséminés ou agglomérés, ne paraissent être que des colonies ou des groupes isolés au milieu de la masse générale hellénique, dans laquelle s'étaient fondues et unies toutes les races de l'antiquité. Aussi, et nonobstant les termes de la législation ap-

¹ Voy. M. Beugnot, *Assises de Jérus.* t. II, p. 53, note, p. 178, ch. 243; *Mém. sur le*

régime des terres, ch. VIII, *Bibl. de l'éc. des chartes*, 3^e série, t. V, p. 410.

portée de Syrie, la population grecque, dont il n'est presque point parlé dans les assises, est l'objet principal de la sollicitude du pouvoir chypriote, quand il s'occupe de la condition des indigènes. Il y avait en Chypre désaccord complet entre les faits et le texte des assises, fort peu répandu d'ailleurs; tandis qu'au contraire les documents historiques expressément rédigés dans l'île ou pour l'île, tels que les chartes, les bulles et les traités, reproduisent fidèlement dans sa variété l'état de la population. A l'inverse de ce qui se pratiquait en Syrie, c'était ordinairement en Chypre par voie de conséquence qu'on appliquait aux Syriens, aux Arméniens, aux Maronites et autres communions asiatiques ce qui était prescrit d'une manière directe et nominative pour les Grecs¹.

Les Syriens fixés en Chypre sont rarement l'objet d'une disposition directe des actes publics; ils ont à peine attiré l'attention des historiens. Leur nombre, principalement à Nicosie et à Famagouste, était cependant assez considérable, et engagea les princes latins à maintenir la juridiction spéciale, présidée par un reis, qu'on leur avait donnée en Syrie pour leurs affaires civiles². En ce qui touche aux questions si multiples de la compétence ecclésiastique, on les traitait comme des Grecs et on les renvoyait aux prélats grecs³.

Les Syriens.

Moins agriculteurs en Chypre qu'ils ne l'avaient été en Syrie⁴, ils s'établirent de préférence dans les villes, surtout après l'arrivée des Francs, auxquels ils furent très-utiles par leur intelligence et leurs services. Beaucoup entrèrent dans la domesticité, d'autres continuèrent les métiers de tissage et de teinture des étoffes ou de fabrication du sucre, dans lesquels les gens de leur pays étaient très-experts⁵. Parmi ceux qui surent conserver ou se créer

¹ *Hist. de Chypre*, t. I, p. 45 et suiv. t. II, p. 325, 612, 619, 655, 758; *Assises de Jérusalem*, t. II, p. 364; Mansi, *Coll. concil.* t. XXIII, col. 1037 et suiv. Labbe, *Concil.* t. XI, col. 1037.

² *Assises*, t. I, p. 26; t. II, p. xxiv; *Biblioth. de l'éc. de chartes*, 2^e série, t. II, p. 517. Au xiv^e siècle les Syriens-Chypriotes eurent même deux reis, l'un à Nicosie, l'autre à Famagouste. (*Assises*, t. II, p. 377.)

³ *Hist. de Chypre*, t. II, p. 45; t. III, p. 618, 642, 655; *Assises*, t. II, p. 364; Labbe, *Concil.* t. XI, col. 1037, 2358, etc.

⁴ Dans le royaume de Jérusalem, la plus grande partie de la classe agricole était syrienne. (Voy. Jacques de Vitry, ap. Bongars, t. I, p. 1089; Paoli, *Cod. diplom.* t. I, p. 9, 23, 28 etc.; M. Beugnot, *Mém. sur le régime des terres de Syrie*, ch. viii; *Bibl. de l'éc. de chartes*, 3^e série, t. V, p. 409.) Les paysans arabes étaient les plus nombreux après les Syriens.

⁵ Cf. *Hist. de Chypre*, t. III, p. 219; Rinaldi, 1348, § 28, t. XXV, p. 473; F. Michel, *Étoffes de soie*, t. I, p. 347; t. II, p. 148.

des positions plus relevées, plusieurs furent admis dans les emplois publics comme écrivains, ou devinrent régisseurs des domaines possédés par les Francs¹; un grand nombre s'occupèrent de commerce en qualité de courtiers, de marchands ou d'armateurs, et acquirent des fortunes considérables².

Sans méconnaître ce que la longue oppression, subie depuis l'antiquité par les Syriens, imprima d'obséquieux et de dissimulé à leurs habitudes, on est frappé de l'exagération de Jacques de Vitry, même au milieu du ton généralement déclamatoire et passionné de son livre, quand il parle de leurs instincts perfides et de leurs mœurs abjectes³. Les autres historiens des croisades ont traité les chrétiens schismatiques d'Orient avec plus de modération et de justice. La législation civile n'aurait pas conservé pour eux tant d'égards, s'ils eussent été si corrompus et si dangereux.

En perdant l'ancienne langue de leurs pères et toute existence publique, les Syriens avaient dénaturé leur civilisation par des emprunts faits aux peuples qui les avaient subjugués. La langue arabe avait remplacé et remplace encore aujourd'hui, pour eux, la langue syriaque; leurs femmes et leurs filles, à l'exemple de celles des Arabes, vivent loin de la société des hommes, retirées dans les harems, et ne sortent jamais qu'entièrement voilées. Le rite national a péri chez eux comme la vie politique. Quoique convertis des premiers au christianisme, ils n'ont ni églises, ni liturgie, ni évêques qui leur soient propres. Ils se sont fondus dans la grande communion grecque, adoptant sa langue, sa discipline et ses églises, s'identifiant complètement à ses croyances, et, il faut le dire, à ses préventions contre les Occidentaux⁴. Absorbés ainsi par la hiérarchie civile et religieuse des Grecs, ils se sont effacés dans l'histoire de Chypre et ont été plus oubliés que des populations moins nombreuses, mais plus caractérisées. A quatre cents ans de distance, Willebrand d'Oldenbourg et Étienne de Lusignan ne les comptent pas parmi les diverses nations de l'île de Chypre, les considérant en quelque sorte comme formant une seule et unique race avec les Grecs⁵, bien qu'ils en soient profondément distincts par leur origine.

¹ *Hist. de Chypre*, t. III, p. 642.

² Strambaldi, *pass.* Amadi, fol. 226, etc. Fl. Bustron, fol. 409; cf. *Assises*, t. II, p. 365-366, *Ord. des rois*.

³ *Hist. Hierosol.* ap. Bongars, t. I, p. 1089; Sanudo copie littéralement les termes de Jacques de Vitry, ap. Bongars, t. II, p. 181.

⁴ « Quam ad Syros ejusdem regni, eosdem cum Græcis mores, ritus, communisque juris censuram ab antiquis servantes extendimus. » (*Constit. chypriote d'Alexandre IV, du 3 juillet 1260.* Labbe, *Concil.* t. XI, col. 2358.)

⁵ Ap. L. Allat. *Symmicta*, p. 141; *Hist. de*

Les Arméniens, hommes énergiques et opiniâtres, ont plus longtemps défendu leur nationalité et conservé du moins leur Église. Tour à tour formés en vaste royaume ou constitués en deux États, qui s'étendaient de la mer Caspienne à la Méditerranée, en séparant l'Asie Mineure de la haute Asie, ils avaient eu leur temps de grandeur et d'indépendance. Quand le faisceau de leur unité politique fut brisé, quand leur pays fut partagé entre plusieurs maîtres étrangers, une grande partie des habitants s'éloignèrent et se dispersèrent au loin. Leurs colonies se disséminèrent depuis les Indes jusqu'au fond de l'Europe, mais partout les Arméniens, ceux mêmes qui rentrèrent en rapport avec Rome, dont le concile de Tovin s'était séparé au ^{vi} siècle, gardèrent scrupuleusement le rite et les cérémonies religieuses qu'avait réglés, au ^{iv} siècle, saint Grégoire l'Illuminateur, leur premier patriarche, en les éloignant à dessein des pratiques liturgiques des Grecs et des Syriens¹. Pendant tout le moyen âge, soumis à un catholicos unique, chef suprême de leur Église, les Arméniens ont parlé, écrit et célébré les saints offices dans l'antique langue de saint Grégoire et de saint Mezrob, que leur patriotisme croyait avoir été la langue mère des premiers hommes. Quand la puissance ottomane s'étendit sur l'Asie Mineure entière, la nécessité des relations leur fit adopter l'usage de la langue turque, devenue le moyen de communication obligatoire avec le vainqueur. Mais le respect de l'ancien symbole et la communauté de prières sous des prêtres nationaux sont toujours restés pour eux comme le souvenir et l'image de la patrie absente.

A chacune des époques où la Cilicie fut dévastée par les incursions étrangères, des familles arméniennes durent passer dans l'île de Chypre, emmenant leurs femmes et leurs paysans. Dès le commencement de la domination latine, nous trouvons la nation répandue partout dans les villes et dans la campagne², ce qui indique des immigrations et des établissements déjà très-anciens. Ce fut sous les Lusignan la partie de la population indigène la plus ménagée, celle avec laquelle la noblesse française eut le plus de rapports. Aussi, sans obtenir en corps les franchises politiques accordées aux Occidentaux, ni la juridiction spéciale donnée aux Syriens, parce que les assises n'en avaient pas posé le principe, les Arméniens furent les plus estimés et les plus favorisés des Orientaux. C'était le juste prix de l'alliance qu'ils avaient formée avec les Francs, dès le commencement des guerres d'outre-

Chypre, t. II, p. 53; Lusignan, ch. xvi, § 68.

¹ Jacques de Vitry, *Hist. Hierosol.* p. 1094.

² *Hist. de Chypre*, t. II, p. 35, note; t. III, p. 592.

mer, et qu'ils avaient scellée de leur sang. Partout où les croisés les rencontrèrent, ils eurent en eux de précieux auxiliaires : en Syrie, contre les Turcs, les Arabes et les Grecs ; à Constantinople, contre les Grecs et les Bulgares.

Séparés des autres communions d'Asie par des antipathies insurmontables, les Arméniens avaient moins d'éloignement pour l'Église romaine. Ils ne prétendaient point ériger exclusivement leur croyance en orthodoxie, et ne réclamaient que l'égalité ; aussi la cour de Rome eut-elle plus de condescendance pour leur rite que pour les autres. Ils reconnaissaient d'ailleurs la supériorité de la race latine. Ils honoraient la valeur et la piété de ces mêmes hommes que les Grecs traitaient d'incrédules et de barbares¹. La création dans la Cilicie d'un royaume arménien catholique, sous la dynastie de Roupen, sans prévenir les guerres de voisinage, amena de nombreuses unions matrimoniales entre les familles de Chypre et d'Arménie, et ouvrit à celles-ci les rangs et les honneurs de la féodalité latine.

Les Arméniens Chypristes eurent des couvents et des églises dans les principales villes de l'île, et deux évêques résidant l'un à Nicosie, l'autre à Famagouste. Leur rare aptitude au commerce les porta naturellement à se fixer en grand nombre dans la capitale et dans les ports de mer, à Limassol, à Paphos et à Famagouste. La classe agricole paraît s'être dirigée surtout vers le haut de la plaine de la Messorée et vers les montagnes de Célines. C'est là du moins, dans les villages de Spathariko, de Platani et de Kornokipos, encore arméniens sous les Vénitiens², aujourd'hui entièrement turcs ou grecs, que le germe s'en est maintenu le plus longtemps. Éteinte successivement dans la campagne, la nation n'existe plus actuellement qu'à Nicosie. Elle forme dans cette ville une petite colonie de cinquante à soixante familles, toutes groupées dans un quartier qu'on appelle l'*Arménie*, comme du temps des Lusignan³.

Les Maronites.

Les Maronites ont fait des prodiges pour défendre leur liberté civile et leurs croyances religieuses. Leur attachement au catholicisme et à la France mérite bien que nous recueillions avec intérêt les notions les plus certaines

¹ Aux dédains d'Anne Comnène pour les chefs de la première croisade, on peut comparer l'éloge que fait des mêmes hommes l'Arménien Matthieu Éretz. (*Notices et extraits*, t. IX, p. 304).

² Lusignan, *Hist. de Chypre*, fol. 72, 73.

³ Strambaldi, ann. 1373, ms. de Paris, fol. 226, 227. Les Hospitaliers possédaient un village d'*Armenochoiri* au nord de Limassol. (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 110.)

sur les commencements de leurs rapports avec les Francs d'outre-mer, et sur le sort de leur établissement en Chypre.

On conteste à cette brave peuplade l'origine qu'elle s'attribue¹. D'après les travaux de ses savants², elle représenterait, sous le nom de Maronites, les Mardaïtes des auteurs byzantins, et serait la descendance civilisée, sans être asservie, de l'ancienne nation des Mardes, qui vint de la Perse en Syrie, se fixa dans les campagnes d'Antioche, d'Apamée et d'Émesse, où les empereurs lui donnèrent de vastes terrains, et qui fut pendant longtemps, au dire d'un écrivain grec, comme un mur d'airain entre l'empire et les Arabes³. Le nom de Maronites ne paraît guère néanmoins dans l'histoire qu'au VII^e siècle, bien que saint Maron, premier patriarche de la nation, vécût au VI^e. C'était un moine des environs d'Apamée. En poursuivant les conséquences du sentiment d'Eutychès ou des *monophysites*, d'après lequel il n'y eut en Jésus-Christ qu'une seule nature, Maron en était venu à l'opinion de l'unité absolue de volonté dans le fils de Dieu. Le *monothélisme* naquit ainsi. Les doctrines de Maron se propagèrent sur les bords de l'Oronte, et, après sa mort, ses disciples lui élevèrent une grande église dans la ville d'Hamah, la *Chamèle* des croisés, qui devint leur métropole religieuse.

Race distincte et primitive, ou seulement secte religieuse recrutée parmi les Grecs et les Syriens, les Maronites, qu'on appela aussi plus tard Macariens, n'auraient pas tardé à former, par le seul lien religieux, une nation particulière, s'ils ne l'étaient déjà, au milieu des peuples de la Syrie. Le concile général de 681, en condamnant leur hérésie, resserra encore leur union. Chassés des villes où dominaient des opinions hostiles, ils se réfugièrent dans les montagnes du Liban, s'y fortifièrent et fondèrent un gouvernement à la fois fédéral et monarchique, qui sut assurer leur indépendance contre l'autorité des empereurs byzantins, leurs souverains nominaux, et contre les entreprises

¹ Anquetil Duperron a consacré deux mémoires à prouver que les Mardes ou Mardaïtes du Bas-Empire, dont les Maronites croient être les descendants, sont venus d'abord de la haute Asie en Syrie, ont été ensuite repoussés de cette province et existent encore aujourd'hui en Arménie, sans avoir eu jamais rien de commun avec les Maronites. (*Mém. de l'Acad. des inscriptions*, t. XLV, p. 87; t. L, p. 1.) Mais Anquetil Duperron ne s'expliquant point sur la provenance des Maronites et des Mardes, sa dis-

cussion purement négative reste incomplète et laisse encore la question d'origine irrésolue.

² Fauste Nairon, *Dissert. de origine, nomine et religione Maronitarum*, Rome, 1649; Jos. Sim. Assemani, *Biblioth. orientalis recensens manuscriptos*, t. I, p. 496-504, Rome, 1719-1728, in-fol.; *Biblioth. juris orientalis*, lib. IV, part. 2, ch. xxxv, *De Mardaitarum origine ac fide orthodoxa*, t. IV, p. 620, Rome, 1764, in-4°.

³ Théophane, *Chronogr.* t. I, p. 557.

ou les prétentions des émirs arabes. Le nom de Mardaites prit alors, pour les Orientaux restés fidèles aux empereurs, la qualification d'insoumis ou de rebelles¹. En adoptant l'arabe comme langue usuelle, les Maronites conservèrent, dans la célébration des saints mystères, l'antique langue syriaque, que les habitants du pays avaient abandonnée.

Une population ainsi constituée, habituée aux armes², voyant des ennemis dans toutes les races qui l'entouraient, offrait, comme la nation arménienne, un concours tout préparé aux Occidentaux. Les princes croisés surent tirer parti de ses dispositions. Les circonstances religieuses rapprochèrent encore les Maronites des Latins. En 1182, Amaury, troisième patriarche d'Antioche depuis la conquête, suzerain ecclésiastique du Liban, détermina quarante mille sectateurs de Maron à renoncer aux croyances monothélites et à accepter sans restrictions la plénitude du dogme catholique en se soumettant au pouvoir spirituel du souverain pontife³. Depuis lors, les relations des Maronites avec la cour de Rome et avec les Francs devinrent plus fréquentes et plus intimes.

On ne connaît pas l'époque à laquelle eurent lieu leurs premières immigrations en Chypre. En admettant même l'identité de race entre les disciples de Jean Maron et la nation mardaïte, on ne voit rien, dans les faits rapportés par les historiens byzantins, du VII^e au X^e siècle, touchant ce dernier peuple, qui puisse se rattacher au passage de montagnards du Liban dans l'île. Si l'on se borne rigoureusement aux indications des documents écrits, toujours insuffisantes en ce qui concerne les anciennes migrations de peuples, on est obligé de descendre jusqu'au XIII^e ou XIV^e siècle, pour reconnaître d'une manière positive la présence de Maronites sur le sol chypriote⁴. Il faut donc reculer par induction dans les temps précédents; car toutes les con-

¹ Assemani, *Bibl. juris orient.* t. IV, p. 633 et suiv.

² « Viri fortes et in armis strenui. » (Guill. de Tyr. liv. XXII, ch. VIII, p. 1077; Jacques de Vitry, ap. Bongars, p. 1093.)

³ Guill. de Tyr et Jacques de Vitry, *ibid.* Les Maronites n'admettent pas qu'il s'agisse ici d'une conversion générale de leur nation. (Fauste Nairon, *Diss. de orig. etc.* p. 21 et suiv.) Suivant eux, une partie seulement des chrétiens du Liban, restés Monothélites, eut à faire amende honorable au patriarche Amaury, l'ensemble de la nation, depuis le temps de

saint Maron, et saint Maron lui-même, n'es-tant jamais écarté de la doctrine catholique. On ne peut qu'honorer les sentiments qui ont inspiré ces réclamations, même quand l'histoire ne les justifierait pas. Le Quien incline cependant en leur faveur. (*Oriens christ.* t. III, col. 34 et col. 1157.) Mais l'autorité de M. Quatremère ne permet guère de douter que les anciens Maronites n'aient réellement professé l'erreur théologique de l'unité de volonté en Jésus-Christ. (*Mém. sur les Nabatéens*, p. 149-150, Paris, 1835.)

⁴ Labbe, *Concil.* t. XI, col. 1432, 2436.

sidérations géographiques et historiques tendent à prouver qu'un rameau important de la nation s'était fixé en Chypre longtemps avant les croisades. Son premier établissement pourrait remonter au VII^e siècle, à l'époque où Justinien II, pour remplir ses obligations à l'égard d'Abd-al-Melec, et affaiblir des sujets trop redoutés, dispersa une partie de la nation mardaïte sur les côtes méridionales de l'Asie Mineure. Satalie, vis-à-vis de l'île de Chypre, reçut alors, on le sait, une partie des chefs expatriés. Les Mardaïtes étaient gouvernés dans cette ville par un capitaine nommé catapan, dont la dignité fut conservée à Constantinople sous le nom de *Grand Mardaïte*, quand les empereurs perdirent la Pamphylie¹. Des familles maronites durent chercher encore un asile en Chypre dans les siècles suivants, quand la Syrie fut bouleversée par les Arabes et les Turcs. Un dernier passage, et vraisemblablement le dernier, dut avoir lieu à la fin du XI^e siècle, au temps de Guy de Lusignan². Il est bien probable que, parmi les colons appelés par les Francs au partage des terres grecques se trouvaient des familles agricoles et catholiques du Liban. D'autre part, postérieurement aux règnes de Guy et d'Amaury, durant lesquels l'île fut occupée et repeuplée, on ne voit pas que la situation du pays ait permis à une agglomération d'hommes étrangers de prendre dans la campagne une place aussi considérable que celle des Maronites, si la nation n'y avait eu déjà d'anciens centres d'habitation. Les émigrations que détermina, à la fin du XIII^e siècle, la perte des dernières villes du royaume de Jérusalem, furent composées de familles ou d'individus de races et d'occupations très-diverses, mais, pour la plus grande partie, d'origine européenne, et presque tous habitués à résider dans les villes, et n'ayant point, comme les Maronites, d'habitudes agricoles.

Les Maronites conservèrent en effet, en Chypre, le trait principal de leurs mœurs. Ils ne se mêlèrent point aux autres nations; ils fuirent les villes, où se rendaient de préférence les Syriens et les Arméniens³; ils se retirèrent dans les montagnes, se livrant à la culture des terres et à l'élevage du bétail, n'habituant que des villages, où ils ont gardé jusqu'à nos jours leurs coutumes simples et honnêtes. Quoique le gouvernement ait eu rarement à s'occuper d'eux, ils comptaient pour une part très-sensible dans la population asiatique.

¹ Const. Porphyr. *De admin. imp.* ch. L; *Assemani, Bibl. juris, etc.* t. IV, p. 626 à 630.

² Lusignan ne s'éloigna pas de ce sentiment, *Hist. de Chypre*, fol. 73.

³ A l'époque même où les Maronites étaient très-nombreux en Chypre, il y avait

à peine quelques familles de leur nation à Nicosie. (Kyprianos, p. 64.) A Saint-Jean d'Acro, toutes les sectes chrétiennes de Syrie, à l'exception des Maronites, avaient des établissements et un quartier particulier dans la ville. (*Assises de Jérus.* t. II, p. 178.)

Il nous paraît néanmoins impossible de ne pas considérer comme très-exagéré le chiffre de cent quatre-vingt mille âmes qu'ils auraient atteint en Chypre, suivant un grave témoignage, lors de la croisade de saint Louis, en 1249¹. Sous le règne des derniers Lusignan, et sous les Vénitiens encore, ils occupaient trente-trois villages², ce qui indique au moins un ensemble de sept à huit mille âmes. Ils avaient généralement porté leurs établissements dans les montagnes au nord de Nicosie, et s'étaient avancés plus à l'ouest que les Arméniens, jusqu'aux plateaux du cap Kormakiti. Ils étaient régis, sous la juridiction de l'archevêque latin de Nicosie, par un évêque de leur rite, habitant un couvent et un village de Tale ou Attalia dans le Karpas³. Bien qu'ils fussent toujours considérés comme une population exclusivement rurale, ils étaient dans une condition supérieure à celle des cultivateurs libres qu'on appelait éleuthères, et avaient obtenu du gouvernement royal des libertés et des franchises assez étendues⁴.

Après le temps de l'occupation latine, leur condition s'empira, et leur nombre diminua rapidement. On sembla vouloir leur faire expier les faveurs dont ils avaient été l'objet. Un renseignement local constate qu'en 1596 les Maronites n'avaient plus déjà, en Chypre, que dix-neuf villages⁵, ce qui répond tout au plus à une population de quatre mille âmes. Aujourd'hui leur nombre s'élève à peine à douze ou treize cents habitants, répartis dans cinq ou six villages.

On peut suivre dans toutes les montagnes du nord les traces de leur retraite, reconnaissables à des églises ou à des chapelles abandonnées, à des villages devenus turcs ou entièrement déserts. Une assez grande réunion de Maronites a dû exister autour des sources et dans les hameaux du haut Kythrea. Les souvenirs en sont tout vivants. Des prêtres maronites reviennent encore de temps en temps officier dans une église de Saint-Antoine, près des masures en ruines du village de Képhalovrysi. La nation s'est retirée peu à peu vers l'extrémité du district de Lapithos. Elle n'a plus que la moitié du village de Gambili, turc pour l'autre moitié; elle occupe encore tout à fait Assomatos, Karpascha et Kormakiti. Elle a des églises dans ces

¹ *Notice hist. sur la nation maronite*, par S. G. M^{sr} Murat, archevêque maronite de Laodicée, représentant de la nation près le Saint-Siège. Paris, 1844, in-8°, p. 25.

² Lusignan, *Hist. de Chypre*, fol. 73; Kyprianos, p. 63.

³ Lusignan, *loc. cit.* Kyprianos, p. 64.

⁴ Lusignan, fol. 73.

⁵ Le P. Dandini, jésuite, fut envoyé en mission chez les Maronites en 1596. Le récit de son voyage a été imprimé à Césène, en 1656, sous ce titre : *Missione apostolica al patriarcha e Maroniti del monte Libano*, in-4°. (Voy. p. 23.)

villages, quelques autres dans la campagne; un couvent de Saint-Élie à l'est de son hameau de Marghi, aujourd'hui sans un seul habitant. Le curé ou protopapas de Kormakiti, qui porte la crosse, remplace l'évêque maronite de l'île, obligé depuis longtemps, par les persécutions des Grecs, d'aller résider en Syrie¹. Dans ces derniers temps, beaucoup de familles, pour se soustraire à la cupidité des Turcs et aux humiliations dont les Grecs les abreuyaient, avaient cherché la sécurité dans le Liban, où leur nation se relève et prospère². Mais, depuis quelques années, la France a donné aux restes de la colonie des marques d'intérêt qui ont arrêté l'émigration. Nos consuls ont fait cesser les exactions que le clergé grec prélevait sur ses églises; on a obtenu pour ses membres la justice de n'être pas plus mal traités que les autres raïas de l'île.

L'île de Chypre, placée au fond de la Méditerranée, à proximité des trois grands rivages de Syrie, d'Asie Mineure et d'Égypte, a été de tout temps un lieu de refuge pour les populations opprimées du continent. Durant les troubles de la décadence byzantine, des races et des sectes de tous pays y sont venues chercher un asile. Indépendamment des Syriens, des Arméniens et des Maronites, dont nous venons de parler, on y vit passer, à diverses époques, des Nestoriens, des Éthiopiens, des Ibériens, des Géorgiens, des Jacobites, des Coptes, des Zingares et des Juifs. Dispersés quelquefois individuellement dans la masse des autres populations, les colons étrangers vivaient plus souvent en agglomération de familles et de croyances. Plusieurs de ces races ne sont signalées dans l'île qu'au xvi^e siècle, au moment de la conquête turque³. La plupart cependant paraissent s'être fixées dans l'île bien avant la domination latine et dès le temps des gouverneurs grecs. Quelques-unes avaient des établissements religieux dans la campagne; mais leurs membres n'ont jamais fait partie de la population agricole. Occupés ordinairement, du temps des Français, d'industrie et de commerce, ils habitaient avec leur clergé les villes de Nicosie et de Famagouste⁴. Hérétiques ou infidèles, ils furent tous protégés par la législation franque, qui les assimila

Autres éléments
de
la population
orientale
de Chypre.

¹ Au xviii^e siècle déjà l'évêque ou archevêque maronite de Chypre ne pouvait plus habiter l'île. (*Hist. de Chypre*, t. III, p. 577, note.)

² Sans trop compter sur une exactitude statistique, on peut estimer aujourd'hui à plus de deux cent mille le nombre des Ma-

ronites du Liban, que Volney, en 1784, évaluait seulement à cent vingt mille.

³ Lusignan, ch. xvi; *En combien de sortes de nations le peuple de Cypré était divisé*, fol. 71-76.

⁴ Lusignan, *loc. cit.* cf. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 285, note.

aux schismatiques séparés de la discipline romaine¹. Leur condition générale, dans l'ordre civil, fut celle d'affranchis jouissant de la liberté personnelle, mais astreints aux tailles et aux charges des élésthères². Sous le rapport religieux, leur culte et leurs ministres étaient soumis à l'inspection des évêques latins.

Chaldéens,
Ibériens,
Géorgiens.

Quand les Nestoriens de Chypre n'avaient pas un évêque résidant avec eux dans l'île, ils étaient administrés par le métropolitain de Tarsous, dépendant du patriarche de Bagdad³. En diverses circonstances, leurs recteurs se résignèrent à faire acte d'adhésion à la foi catholique; ils assistèrent aux conciles des prélats latins dans le royaume⁴; mais l'union ne fut jamais prononcée que sous la contrainte. Ils restèrent toujours séparés, par le dogme, par le culte et par les sentiments, de l'Église d'Occident. Le Saint-Siège chercha cependant plus d'une fois à leur complaire, en recommandant aux Latins d'abandonner la dénomination de *Nestoriens*, qui leur semblait injurieuse, pour les appeler du nom national de *Chaldéens*⁵.

Les Ibériens, originaires de l'Iméréthie, au nord du Caucase, avaient quelques monastères près d'Alamino, dans le Mazoto. Le corps de la nation, d'ailleurs très-peu nombreux, était fixé à Nicosie, comme la colonie géorgienne; elle obéissait comme elle à l'évêque grec, et suivait presque en toutes choses le rite de Constantinople. Les Ibériens étaient encore plus opposés que les autres rites à la suprématie romaine⁶.

Jacobites.

On comprend sous le nom général de Jacobites tous les partisans de l'hérésie monophysite condamnée au concile de Chalcédoine dans la personne d'Eutychès, renouvelée au vi^e siècle par Jacques Baradéhi, évêque d'Édesse. Les doctrines de ces sectes, engendrées par les développements de l'opinion contraire à la croyance nestorienne, se répandirent surtout dans le patriarcat d'Antioche, en Égypte et en Abyssinie, où elles constituèrent trois Églises différentes. Les Abyssiniens, appelés aussi Éthiopiens ou Indiens, qui pratiquent la circoncision et qui confèrent le baptême avec un

¹ *Assises*, t. II, p. XLIII, 55 et suiv. 178.

² Lusignan, *loc. cit.*

³ *Hist. de Chypre*, t. III, p. 327.

⁴ Labbe, *Concil.* t. XI, col. 2432, 2436.

⁵ *Hist. de Chypre*, t. III, p. 327-328, note; Jos. Louis Assemani, *De catholicis*

seu patriarchis Chaldæorum et Nestorianorum, Rome, in-4°, 1775, p. 205; Jos. Simon Assemani, *Biblioth. orient.* t. IV, p. 434; Rinaldi, *Annal. eccles.* t. XXVIII, p. 466.

⁶ Lusignan, *Hist. de Chypre*, fol. 75; Kyprianos, p. 63.

fer chaud sur le front, par suite d'une fausse interprétation de l'Évangile de saint Mathieu, avaient un évêque à Nicosie. Les Coptes ou Égyptiens, d'une rigidité inouïe dans les jeûnes et les pénitences, résidaient également dans un quartier de Nicosie avec leur évêque envoyé par le patriarche du Caire; ils avaient, en outre, un couvent de Saint-Macaire près du village de Platani¹.

Les Orientaux, que les Francs appelaient proprement *Jacobites*², sont des Syriens et des Gréco-Syriens, tous schismatiques, tant pour l'Église latine que pour l'Église grecque. C'était la partie réfractaire et protestante de la population byzantine. Des mécontentements politiques survenus en Syrie amenèrent ce schisme au vi^e siècle, en provoquant des manifestations contraires aux anciennes croyances orthodoxes et melchites établies dans les premiers conciles œcuméniques, et devenues, depuis le règne de Marcien, comme la religion de l'empire. Du patriarcat d'Antioche, où s'était d'abord prononcée leur opposition, les dissidents, protégés par les rois de Perse, se retirèrent dans la Mésopotamie et se propagèrent plus tard en Afrique. Il est probable qu'ils furent tolérés en Chypre sous le gouvernement des ducs byzantins. Les motifs mêmes de leurs différends avec le gouvernement de Constantinople leur assuraient au moins un traitement équitable de la part des Latins.

Dès le commencement du xiii^e siècle, les Jacobites sont établis dans l'île, ils siègent aux conciles, et font de temps à autre acte de soumission à l'Église latine, sans abandonner en réalité aucune de leurs croyances ni de leurs pratiques³. Le pouvoir civil, qui voulait les retenir dans l'île, leur donna des marques de confiance⁴. De nos jours, quelques Jacobites, par suite de leur vieille animosité contre les Grecs, se rapprochent de Rome en conservant leur rite particulier et tendent à fonder une Église de Syriens catholiques, que l'Europe occidentale et particulièrement la France a grand intérêt à favoriser.

Les Zingares ou Cinguanes, appelés en France *Bohémiens*, peuplade basanée, d'origine hindoue, qui erre depuis un temps immémorial par familles éparses dans les provinces du Levant, en Syrie, en Égypte, en Asie

Zingares,
Juifs.

¹ Lusignan, fol. 73 v°.

² *Assises*, t. II, p. 55, 178; Jacques de Vitry, p. 1091; *Hist. de Chypre*, t. III, p. 618.

³ Labbe, *Concil.* t. XI, col. 2432, 2436; Mansi, *Concil.* t. XXVI; *Hist. de Chypre*, t. III, p. 618.

⁴ *Assises*, t. II, p. 366.

Mineure, d'où elle est venue à Constantinople et en Europe¹, était peut-être passée en Chypre lors de la conquête franque. Elle n'y a plus aujourd'hui un seul représentant. Les monuments ne la montrent dans l'île qu'au xv^e et au xvi^e siècle². Mais, dès 1332, elle avait traversé la Méditerranée orientale et se trouvait déjà établie en Crète³. En Chypre elle campait dans un village près de Nicosie, où on lui avait donné quelques terres à cultiver. Quoique devenus colons et même, en apparence, chrétiens, les Zingares avaient conservé leurs mœurs nomades et vagabondes. Ils parcouraient périodiquement les districts de l'île, sales et mal vêtus, exerçant quelques petits métiers, comme la serrurerie et la vannerie, disant la bonne aventure, volant tout ce qu'ils pouvaient cacher, et rentraient ensuite dans leur village⁴. Libres, du reste, de toute servitude personnelle, ils n'étaient assujettis qu'aux prestations et aux tailles imposées aux affranchis⁵.

Il s'était formé chez les Francs d'Orient un droit public bien supérieur par son esprit de modération et d'équité aux coutumes des États de l'Europe. Obligés de vivre au milieu de populations étrangères et ne pouvant se passer d'elles, les croisés, tout en réservant à leur race les privilèges politiques et la meilleure part de la propriété, n'opprimèrent point les populations soumises. Ils furent pour les Syriens, les Maronites, les Jacobites, les Juifs même, que nous ne devons pas oublier, bien plus tolérants que ne l'avaient été les Arabes et les Grecs, et que ne l'étaient leurs propres compatriotes en Occident. Ils laissèrent les Juifs vivre en paix dans le royaume de Syrie et de Chypre, et s'y occuper librement de commerce, de change, de prêts et d'arts libéraux⁶. Les témoins juifs, que repoussaient les usages d'Europe, étaient admis dans les tribunaux régis par la loi des assises⁷. L'Église toutefois s'efforçait, même outre-mer, d'empêcher les chrétiens de contracter des mariages dans les familles israélites et d'appeler auprès d'eux comme médecins les hommes de cette race toujours détestée⁸. Mal vus de

¹ Voyez les savantes dissertations que M. Paul Bataillard a publiées sur l'apparition et la dispersion des Bohémiens en Europe. (*Bibl. de l'éc. des chartes*, 1^{re} série, t. V, p. 453, 3^e série, t. I, p. 19, 20.)

² Fl. Bustron, ms. de Londres, fol. 198 v^o; Lusignan, fol. 71.

³ C'est dans l'île de Candie et non en Chypre que Simon Siméonis rencontra, en 1332, une bande bohémienne. (*Itin. Simeonis et W. de Worcestre*, publ. par Nasmith, Cam-

bridge, 1778, in-8^o; *Bibl. de l'éc. des chartes*, 3^e série, t. I, p. 21, note, et p. suiv.)

⁴ Lusignan, fol. 71.

⁵ Fl. Bustron et Lusignan, *loc. cit.* *Bibl. de l'éc. des chartes*, 3^e série, t. I, p. 20, note.

⁶ *Assises*, t. II, p. 178; Mansi, *Coll. concil.* t. XXVI, col. 328; Labbe, t. XI, col. 2379, 2392, 2411.

⁷ *Assises*, t. I, p. 98, 114.

⁸ Art. 4 du concile de Limassol de 1298;

la population indigène, les Juifs de Chypre se retirèrent presque tous à Famagouste. Du temps des Vénitiens, une colonie, composée encore de deux mille individus¹, rappelait leur ancienne prépondérance dans la ville et dans l'île d'où la crainte les avait autrefois fait bannir. La loi de défiance qui les frappa, à la suite de la révolte d'Artémion, resta peut-être en vigueur sous les premiers successeurs de Trajan. Elle tomba nécessairement en désuétude sous le Bas-Empire, quand la malheureuse nation qu'elle poursuivait, loin d'offrir un danger politique, n'était plus qu'un objet de pitié. Les Juifs durent être admis dans l'île aux époques où les empereurs de Constantinople y appelaient indistinctement toutes les populations des côtes avoisinantes pour la repeupler. Il est hors de toute vraisemblance que les sujets juifs en fussent encore exclus au XI^e siècle, quand ils pouvaient vivre en paix dans les autres provinces de l'empire, et quand l'île de Chypre, enrichie de nouveau par deux siècles de tranquillité, retrouvait quelque industrie et accueillait des commerçants européens dans ses ports².

Comparativement aux époques antérieures, le XI^e et le XII^e siècle furent, pour l'île de Chypre, une ère de sécurité et de repos, qui dut ramener quelque chose du travail et du bien-être antiques. Les campagnes s'étaient repeuplées, de nouveaux colons étaient arrivés d'Asie Mineure et de Syrie. Tout ce qui, dans le domaine de l'industrie et de l'intelligence, n'était pas entièrement anéanti, avait repris un peu de vie. Les églises relevèrent leurs ruines. Autour du mont Olympe et du Machéra, de nombreux monastères, restaurés ou nouvellement créés, reçurent des moines voués à la prière, à la copie des manuscrits et aux travaux des champs. Chypre ne souffrit pas en particulier du développement excessif des établissements religieux, qui détourna la population byzantine des voies militaires et affaiblit l'empire. Elle y trouva une ressource précieuse pour son agriculture, et la conservation des seuls moyens d'éducation publique qu'elle eût alors. Son principal danger fut toujours l'abondance de ses ressources, qui tour à tour provoquait l'ambition des chefs nationaux ou excitait la cupidité des voisins.

En 1155, Renaud de Châtillon, prince d'Antioche, ne recevant pas une somme promise par l'empereur Manuel Comnène, pour avoir repoussé Thoros l'Arménien de la basse Cilicie, prit le parti, à l'instigation de Thoros lui-même, de se dédommager sur l'île de Chypre. Jean Comnène, neveu de

Derniers temps
de
la domination
byzantine.

Mansi, t. XXVI, col. 349; Labbe, t. XI, col. 2411.

¹ Lusignan, fol. 76.

² *Hist. de Chypre*, t. II, p. 4, note.

l'empereur Manuel, qui commandait alors en Chypre avec Michel Branas, rassembla à la hâte ses forces, mais ne put résister à l'attaque. Renaud parcourut l'île entière, imposa des contributions aux villes, enleva les trésors des églises et traita odieusement les prêtres grecs, faisant couper le nez et les oreilles à un grand nombre¹. Il rentra à Antioche, dit un écrivain franc, maudit des Grecs aussi bien que des Latins, qui vivaient en bonne intelligence avec les Chypriotes, mais enrichi d'une prodigieuse quantité d'or, d'argent, d'étoffes précieuses et de dépouilles de tout genre². Peu après, les frères de Thoros, cherchant leur revanche, s'en prirent encore à l'île de Chypre, qu'ils mirent au pillage³. La pensée de réparer ces désastres engagea vraisemblablement Manuel Comnène, venu en 1159 à Antioche, où il se réconcilia avec Renaud, à concéder aux Chypriotes les faveurs dont ils demandaient le rétablissement en 1191 au roi d'Angleterre, maître de leur île⁴.

Isaac Comnène, gouverneur de Chypre, en proclamant son indépendance, neuf ans avant l'arrivée des Latins, avait été forcé de supprimer ces franchises. L'impôt et la confiscation étaient nécessaires au maintien de son pouvoir usurpé⁵. La violence et l'arbitraire n'eussent pas suffi à sa défense, et Isaac eût été bientôt contraint de résigner son titre d'empereur de Chypre, si Isaac l'Ange eût encore possédé les flottes auxquelles Monomaque et Alexis avaient dû la réduction des révoltes d'Érotique et de Rhapsommatis. Mais, depuis la double invasion des Seldjoucides et des croisés latins, le découragement avait gagné les armées byzantines. Calojean et Manuel, son fils, heureux encore quelquefois contre les Turcs, qu'ils chassèrent de tout l'ouest de l'Asie Mineure, furent impuissants à arrêter le désordre et l'incurie qui gagnaient tous les corps de l'administration. Manuel lui-même commit des fautes irréparables. Effrayé de la diminution des revenus publics, et voulant opérer de promptes économies, il négligea systématiquement la marine, abolit la solde militaire et autorisa les troupes à prélever leur paye sur les contrées qu'elles défendaient. Le mal s'empirait ainsi par les remèdes qu'on employait. A mesure que les ressources de l'État diminuaient, on augmentait l'impôt, et plus l'impôt s'élevait, plus la population se portait dans

¹ Jean Cinname, *Hist.* liv. IV, ch. xvii, p. 178, éd. Bonn.; Grégoire le Prêtre, *Contin.* de Matthieu d'Édesse, *Chron. arm.* trad. par M. Dulaurier, p. 354, 482.

² Guill. de Tyr, p. 834, 859.

³ Voy. Saint-Martin, additions à Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, t. XVI, p. 171.

⁴ Voy. ci-dessus, p. 13, 46.

⁵ Lettre de Néophyte de 1196, ap. Reinhard, t. II, p. 6.

les cloîtres pour échapper au recrutement et au fisc. Chaque règne avançait le dépérissement des institutions et des forces publiques. Élevés dans l'idée que la majesté impériale ne pouvait déchoir, environnés du cérémonial qui en perpétuait le prestige autour d'eux, les princes considéraient comme des épreuves passagères l'invasion de leurs provinces et l'appauvrissement du trésor. Ils partageaient leur vie entre les plaisirs de la cour et les discussions théologiques, quand il eût fallu redoubler de vigilance et d'énergie pour préparer l'empire aux nouveaux dangers qui le menaçaient.

A l'époque où les Francs arrivèrent dans l'île, les villes célèbres que les Phéniciens et les Grecs y avaient autrefois élevées n'existaient plus que de nom. La plupart avaient été remplacées par de nouveaux centres de population, fondés souvent à une assez grande distance des anciennes cités païennes, depuis la conversion du pays au christianisme. Il ne restait plus que des ruines de Salamine, d'Uranie, d'Æpæa, de Golgos, d'Aphrodisium, d'Amathonte, d'Idalie, de la première Paphos, et de tant d'autres villes renommées par leur antiquité, leur commerce ou leurs temples. La nouvelle Paphos d'Agapénor et d'Auguste était remplacée elle-même par une nouvelle ville, édifiée en partie sur son emplacement; le jardin sacré de la déesse était devenu le domaine d'une petite église dédiée aux patronnes tutélaires des navigateurs, la sainte Vierge et sainte Marine. A l'extrémité occidentale de la plaine d'Amathonte, sur le bord de la plage et à deux lieues de la vieille ville, qui semble avoir subsisté plus longtemps que toutes les autres, s'était formée une cité chrétienne, appelée *Neapolis*, Némessos ou Limassol. Larnaca remplaçait ainsi l'antique *Citium* phénicien ou japhétique, la première ville de Chypre; Riso Karpasso, situé dans le haut du Karpas, conservait le nom de *Carpasia*; Piskopi succédait à *Curium*, autrefois le siège de l'un des neuf royaumes de Chypre. Cérines ou *Kerynia*, avec son port; Lapithos, connu par ses chantiers de construction; Idalie, un des vieux sanctuaires chypriotes; Trémithus, où le roi d'Angleterre battit les Grecs; Tamassus, renommé autrefois par ses mines de cuivre, s'étaient renouvelés à peu près sur leurs anciennes positions.

Au temps où le roi Guy devint maître du petit empire d'Isaac Comnène, les villes les plus considérables étaient la nouvelle Salamine ou Famagouste, et *Leucosia*, que les Latins appelèrent Nicosie.

Famagouste, l'*Ammochoustos* des indigènes, construite sur les débris d'une ancienne Arsinoé, située au bord de la mer d'Égypte, n'avait acquis quelque

Villes principales de l'île au moment de la conquête franque.

importance, au VIII^e siècle, qu'en recevant l'archevêché, les habitants, le commerce et jusqu'au nom de *Constantia*, ville éloignée de plusieurs milles à l'est, dont l'existence avait été assez courte. Ruinée sous Héraclius, lors de l'invasion des Arabes en Chypre, *Constantia* avait succédé à la première Salamine, fondée par Teucer, fils de Télamon, qu'un tremblement de terre détruisit au IV^e siècle de notre ère. Famagouste héritait ainsi du nom et des avantages des deux villes de Salamine et de *Constantia*; elle était la métropole religieuse de Chypre, comme autrefois Salamine, et elle possédait, en outre, le meilleur port de l'île, depuis que l'ancien bassin fermé de *Citium* était atterré et à peu près abandonné. Peuplée de Grecs, de Syriens et d'Européens industriels, Famagouste acquit par son commerce, sous les nouveaux maîtres du pays, une prospérité inouïe, et rivalisa quelque temps avec les plus grandes villes commerçantes de l'Orient.

Nicosie, siège d'un évêché, était devenue la résidence des ducs ou catapans gouvernant l'île de Chypre au nom des empereurs. La salubrité de son climat, l'abondance des eaux, l'agrément et la sécurité de sa situation dans l'intérieur des terres, au milieu d'un pays fertile, avaient beaucoup contribué à augmenter sa population, depuis que les musulmans s'étaient emparés des côtes environnantes de l'Asie Mineure et de la Syrie. Nicosie, comme les autres villes de l'île, possédait de vieilles familles de nobles ou primats, qu'on appelait *Phangoumis*¹, la plupart indigènes et descendant des anciennes maisons souveraines, autrefois nombreuses, quelques-uns venus de Constantinople et pourvus par les empereurs de dotations territoriales, d'emplois ou de dignités. Ce que les écrivains de la troisième croisade nous disent de la beauté des harnachements et des armes des Chypriotes, de la quantité de leurs vases précieux et de leurs richesses en tout genre, nous donne une idée avantageuse de la fortune générale du pays, de l'aisance et du luxe de ceux de ses habitants qui se trouvaient au-dessus des classes rurales. Une partie de cette population libre et aisée quitta probablement l'île pour n'y plus revenir, quand les Latins l'envahirent; mais ses habitations, ses souvenirs et la masse de la nation restant dans le pays conservèrent à la race grecque son incontestable et immense prédominance numérique.

C'est au contact de cette civilisation, et à ce qu'ils en avaient déjà recueilli en Syrie, que les Francs durent de nouvelles habitudes de goût et d'élégance. C'est à l'imitation et sous l'influence des Grecs, bien plus encore qu'à

¹ Const. Porphyrogénète, *De adm. imp.* ch. XLVII, t. III, p. 214.

l'exemple des Arabes, qu'ils cherchèrent à se vêtir d'étoffes précieuses et à décorer l'intérieur de leurs habitations, seuls emprunts, à peu près, que les conquérants aient cru pouvoir faire sans déroger de leur nationalité aux populations soumises. Un voyageur venu de Syrie en Chypre au commencement du XIII^e siècle, quand la société franque était complètement établie dans l'île, fut étonné de retrouver, dans toutes les grandes maisons de Nicosie, les peintures et les ornements qui lui rappelèrent la beauté des maisons d'Antioche, la seconde ville de l'empire byzantin¹.

Nicosie est située sur l'emplacement de l'ancienne ville de *Ledra*, dont l'origine peut être phénicienne ou grecque, car il est bien difficile de distinguer les éléments divers qui ont concouru à la fondation des anciennes villes.

Nous allons maintenant reprendre la suite de notre récit, que cet exposé des origines chypriotes, quoique bien rapide et bien incomplet, a depuis longtemps suspendu.

¹ *Hist. de Chypre*, t. II, p. 35, note.

CHAPITRE VI.

AMAURY DE LUSIGNAN,

ROI DE JÉRUSALEM ET DE CHYPRE.

1194. — 1205.

1194. Amaury de Lusignan succède au roi Guy. Il reprend une partie des donations faites par son frère. Création d'un archevêché et de trois évêchés latins en Chypre. Plaintes des Grecs. Amaury demande à l'empereur d'Allemagne le titre de roi. Il est couronné et prête hommage lige à l'empereur. Caractère de cet hommage. Constitution du royaume de Chypre. Prédominance de la haute cour. Rôle militaire de la royauté. Grands officiers de la couronne. Offices et tribunaux divers. Cour des bourgeois. Principales familles de la noblesse chypriote. Seigneuries titulaires de Terre sainte. Seigneurs étrangers. Enlèvement de la reine de Chypre par un pirate grec. Origine du royaume de la Petite Arménie. Henri de Champagne vient en Chypre et fait la paix avec Amaury. Promesses de mariage entre les enfants d'Henri et d'Amaury. Événements divers de la guerre de Syrie. Mort d'Henri de Champagne. Amaury de Lusignan épouse la reine Isabelle. Il est couronné roi de Jérusalem. État géographique du royaume.

Amaury succède
au
roi Guy.

Le roi Guy de Lusignan avait, en mourant, choisi son frère aîné Geoffroy pour lui succéder dans la seigneurie de Chypre¹. Geoffroy, désireux de revenir en Poitou, n'accepta pas l'héritage fraternel. Les lois de la successibilité et le vœu des chevaliers chypriotes désignaient, pour prendre sa place, Amaury de Lusignan, comte de Jaffa, plus jeune que Geoffroy et encore aîné de Guy, homme de grande expérience, élevé à la connétablie du royaume, mais brouillé alors avec le comte Henri de Champagne, qui refusait de le maintenir dans sa charge.

Amaury avait reçu de son frère Guy la seigneurie et le titre de comte de Paphos². Il demeurait cependant en Syrie et habitait sa terre de Jaffa, dont le roi Guy s'était d'abord démis en faveur de Geoffroy, et que celui-ci avait cédée à son frère Amaury³. La nouvelle fortune du connétable réveilla la

¹ Voy. *Hist. de Chypre*, extr. du ms. de Flor. t. III, p. 595, note 5; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 203 et 204; ms. D. cf. p. 208.

² *Hist. de Chypre*, t. III, p. 595. Extr. du ms. de Florence.

³ Conf. sur ces faits assez confus, *Contin.*

jalousie et les récriminations du comte de Champagne. Par prudence Amaury paraît avoir abandonné ou promis d'abandonner alors à Henri la seigneurie de Jaffa; mais il ne voulut pas renoncer à son titre de connétable de Jérusalem¹, bien qu'Henri de Champagne eût remis les fonctions effectives de la connétablie à un membre de la famille d'Ibelin². Les difficultés qui s'étaient élevées entre le connétable et le prince gouverneur du royaume, au sujet de l'office important chargé de régler le service militaire des chevaliers, provenaient vraisemblablement de la situation exceptionnelle où se trouvait Henri de Champagne. Quoique époux de l'héritière du trône, il ne voulait pas prendre le titre de roi, parce qu'il conservait la pensée de rentrer en France³; d'autre part, n'ayant pas le titre de baile ou régent, puisqu'il ne gouvernait point au nom d'un roi mineur, il lui était difficile d'exercer les droits que les assises conféraient au régent légalement reconnu comme tel. Le comte Henri ne pouvait ainsi révoquer les chevaliers qui occupaient les grandes dignités de la couronne; et la loi du pays autorisait Amaury de Lusignan à garder le titre d'un emploi qu'un autre exerçait réellement.

1194-1195.

Rendu dans l'île de Chypre, Amaury fut frappé de la situation que les donations innombrables de son frère et les empiétements des propriétaires avaient faite au souverain du pays. Tous s'étaient agrandis autour de lui et à son détriment. Il y avait tel seigneur dont le fief était devenu plus considérable que le propre domaine resté au suzerain. Les terres à distribuer, dont le fond avait paru d'abord inépuisable, aux premiers jours de l'occupation, s'étaient trouvées bientôt insuffisantes; et, dès que le cours des donations avait été suspendu, la valeur des biens avait monté rapidement. A l'avènement d'Amaury le prix des terres était le double de ce qu'on les estimait lors des premières concessions du roi Guy⁴. Le prince seul, après avoir prodigué ses revenus et ses domaines, amoindri au milieu d'hommes qui avaient tous augmenté leur bien-être, s'était vu obligé de réduire son entourage à un petit nombre de commensaux⁵.

Amaury reprend
une partie
des donations
de
son frère.

Quelque avantage que dût avoir pour l'avenir du nouvel État la générosité conseillée autrefois par Saladin à Guy de Lusignan, ses premiers résultats

de Guill. de Tyr, p. 208; Paoli, *Codice diplom.* t. I, p. 86; *Assises*, t. II, p. 428.

¹ Amaury prend encore ce titre dans un diplôme de Chypre de l'an 1197. (*Hist. de Chypre*, t. III, p. 595, note, et p. 606.)

² *Hist. de Chypre*, t. III, p. 596.

³ Jacques de Vitry, ap. Bong. p. 1123. -

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 189-190, ms. c. édit. Guizot, p. 198; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 8, note.

⁵ *Cont. de Guill. de Tyr*, p. 190, ms. d. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 9, note.

1194 - 1195.

nuisaient à la considération et à l'autorité du chef, qu'elles avaient appauvri. Dépourvu de ressources, il lui était impossible de veiller efficacement à la sécurité du pays; il ne pouvait assurer à ses vassaux la protection et l'assistance qui étaient, pour le suzerain, dans la vie féodale, la conséquence obligée de la fidélité et du service militaire. Amaury n'eut pas de peine à faire comprendre à ses hommes la justice d'une meilleure répartition des biens de la conquête. La plupart consentirent à se dessaisir à son profit d'une portion de leurs terres ou des fournitures qui leur avaient été accordées. Ceux qui refusèrent, car il y eut d'abord quelques résistances¹, furent contraints ou amenés ensuite à faire également leur part de restitution. Amaury se vit bientôt maître de propriétés considérables, que sa vigilante administration sut faire valoir en les augmentant encore.

Un registre fut nécessairement formé alors pour constater l'étendue du fief laissé à chaque homme lige, et la nature des services que le tenancier devait en retour à la couronne. L'office chargé de la conservation de ce registre, de la délivrance des pensions, du paiement des soldes et des revenus en nature donnés par le prince portait, dans le royaume de Jérusalem, le nom de *secrète royale*². L'administration analogue créée en Chypre devint une des institutions principales du gouvernement des Lusignan, par suite de l'accroissement rapide des revenus royaux.

Création
d'un archevêché
et de
trois évêchés
latins.

Après les premiers soins donnés à la restauration des propriétés et de la seigneurie qui lui étaient échues, Amaury s'occupa de l'établissement définitif du clergé latin dans l'île. Déjà les croisés avaient, en Chypre, des prêtres et des religieux de leur rite. Un chapitre de chanoines avait été institué dans la ville de Nicosie³; des oratoires et des églises étaient desservis ailleurs par des prêtres venus de Syrie et entretenus sur les biens que les Occidentaux s'étaient attribués⁴. Ces chapelles, disséminées et provisoires, ne suffisaient plus au développement que l'occupation européenne avait pris. Dans le courant de l'année 1195, Amaury chargea l'archidiacre de Laodicée⁵ de se rendre à Rome et d'exposer à la Cour pontificale la nécessité d'introduire d'une manière générale et définitive, au milieu d'un clergé schismatique, l'Église catholique devenue indispensable aux besoins actuels et à l'avenir de

¹ *Cont. de Guill. de Tyr*, p. 190, ms. G. Martène, *Ampliss. Coll.* t. V, col. 638.

² *Assises*, t. I, Ibelin, p. 227, Navarre, p. 550, *La Clef, etc.* p. 595; t. II, p. xiv.

³ Cartulaire de Sainte-Sophie; *Hist. de Chypre*, t. III, p. 606.

⁴ *Hist. de Chypre*, p. 598.

⁵ *Ibid.* p. 600-606.

la population latine. Célestin III délégua ses pouvoirs à l'archidiacre de Laodicée lui-même et à l'archidiacre de Lidda, Alain, pour que ces deux prélats réglassent ensemble tout ce qui concernait l'institution, la hiérarchie et la dotation de la nouvelle Église chypriote¹.

Sur leur rapport le Saint-Siège, sans toucher encore aux antiques privilèges des rites orientaux, créa un archevêché latin à Nicosie et trois évêchés, ses suffragants, dans les villes de Paphos, Limassol et Famagouste², où résidaient déjà des évêques grecs. L'archevêché latin reçut pour première dotation les deux villages d'Ornitbi et d'Aphandia près de Nicosie³, auxquels s'adjoignirent plus tard sept autres villages, que le métropolitain catholique possédait encore au temps des Vénitiens⁴. Il eut, en outre, la dîme des biens sur un certain nombre de localités les plus importantes de son diocèse, telles que la ville de Nicosie et sa banlieue, les bourgs de Solia, Larnaca, Lapithos, Kythrea, Sigouri et autres, au nombre environ de dix-sept⁵. Son diocèse s'étendait sur tout le centre de l'île, d'une rive à l'autre, depuis le golfe de Pendaïa et la mer de Caramanie jusqu'au golfe de Larnaca. Vers l'ouest il dépassait les vallées de Solia et de Lefka, et s'arrêtait probablement aux limites du district de Lefka, vers la position de la ville ruinée d'Alexandrie, où des croix gravées sur les rochers marquent encore aujourd'hui les confins des évêchés de Paphos et de Cérines. À l'est il renfermait la Messorée presque entière. Il englobait ainsi dans son vaste circuit les évêchés grecs de Leucosia, Trémithus, Citium, Lapithos, Kerynia, Kythrus, Solia et peut-être encore celui de Tamassus, au nord des montagnes du Machéra. Le diocèse de Famagouste, établi sur le territoire des évêchés de Salamine et de Carpasia, dut avoir à peu près les limites mêmes du district actuel de Famagouste, qui comprend la partie la plus orientale de la Messorée et toutes les montagnes du Karpas. L'évêque de Paphos eut dans sa juridiction tout l'ouest de l'île formant les districts modernes de Kouklia et de Chrysochou, et les anciens évêchés d'Arsinoé et de Paphos. Le diocèse de Limassol confinait, à l'ouest, vers le Kilani, à l'évêché de Paphos; au nord et à l'est, aux limites de l'archevêché; dans la direction de l'orient, il n'arrivait pas à

¹ Bulle du 20 février 1196, p. 599-600.

² On ne connaît pas et peut-être n'y a-t-il pas eu de première bulle qui ait, d'une manière générale, institué le clergé latin en Chypre. Il est possible que la création de chacun des quatre nouveaux diocèses ait eu lieu par une bulle spéciale, semblable à celle

qui fut adressée à l'archevêque de Nicosie, et que nous a conservée le cartulaire de Sainte-Sophie; celle-ci est seulement du 13 décembre 1196; *ibid.* p. 601.

³ *Hist. de Chypre*, t. III, p. 601.

⁴ *Ibid.* p. 502.

⁵ *Ibid.* p. 601, 602.

1105-1106. la ville de Larnaca, qui était du ressort de la métropole, mais il dépassait Lefkara¹ et s'arrêtait probablement vers le mont Sainte-Croix.

A chacun des évêchés furent affectées les terres et les dîmes nécessaires à l'entretien de l'évêque et de son Église. Les moines appartenant au clergé régulier reçurent des possessions territoriales, car ils ne devaient pas posséder de dîmes; il leur fut aussi expressément interdit d'exercer les fonctions de curés ou de chapelains. Conformément au nouveau droit canonique, qui avait, depuis plusieurs siècles, substitué l'élection capitulaire à l'ancien mode devenu impraticable de l'acclamation populaire, il fut décidé que les chapitres des quatre églises cathédrales auraient à procéder au choix des prélats destinés à occuper les nouveaux sièges. Leurs successeurs devaient également être désignés par les chanoines². L'archidiacre de Laodicée, qui avait particulièrement donné ses soins à cette organisation, fut élu évêque de Paphos³. Alain fut choisi par le chapitre de Nicosie comme archevêque et resta chancelier de Chypre⁴. Le pape accorda peu après au prélat⁵, pour lui et pour ses successeurs, le droit de porter, aux grandes fêtes de l'année, le pallium, longue étole blanche, qui était, dans l'ancienne Église, la marque la plus éminente de la dignité épiscopale. Il ne fut rien dit, dans les bulles d'institution, de la position de l'archevêque vis-à-vis des patriarches d'Orient. Mais des témoignages postérieurs établissent que l'Église chypriote, durant le règne des Lusignan, ne jouit pas toujours de l'entière autocéphalie qu'elle avait eue sous les ducs byzantins, et qu'elle fut, de fait, soumise, au moins en quelques circonstances, à la visite du patriarche latin de Jérusalem résidant à Saint-Jean d'Acres⁶.

Plaintes
des Grecs.

L'établissement de l'Église latine ne compromettait pas l'existence de l'Église grecque et n'amointrissait pas encore sensiblement ses immunités. Les deux communions auraient pu vivre en paix ainsi rapprochées; mais il aurait fallu, chez les Grecs, une résignation voisine de l'abaissement, et chez les Latins une modération qui eût semblé l'abdication d'un devoir. L'Église grecque conservait ses quatorze évêchés, son rite et ses propriétés presque entières. L'Église latine avait ses fidèles et ses moyens de subsistance bien

¹ Constit. de 1260; Labbe, *Concil.* t. XI, col. 1037; Reinhard, t. II, pr. p. 55-56.

² *Hist. de Chypre*, t. III, p. 603, 606.

³ *Ibid.* p. 606.

⁴ *Ibid.* p. 606-607.

⁵ Bulles de Célestin III, de 1196 et 1197; *Hist. de Chypre*, p. 602, 605, et p. 606, note 2.

⁶ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 456; Amadi, fol. 174.

distincts. L'entretien de ses prêtres avait été assuré au moyen de dotations prises la plupart sur le domaine public ou sur des héritages abandonnés. Quelques églises grecques avaient dû être, sans nul doute, affectées au nouveau rite. Un coup plus sensible fut la perte d'une partie des dîmes attribuées aux évêques latins. Toutefois ces changements pouvaient être considérés comme peu graves encore, et n'étaient que l'indispensable et légitime conséquence de la victoire. Mais les Grecs pressentaient que l'Église latine, une fois bien assise dans l'île où l'appui du gouvernement et la sympathie de toute la population occidentale lui était acquise, ne tarderait pas à étendre sa juridiction, son influence et sa domination sur les autres communions. L'avenir était plein d'inquiétude. Ils voyaient l'honneur et l'indépendance de leur Église compromis, la religion de leurs pères humiliée par des étrangers qu'on les avait habitués à considérer comme des ennemis plus méprisables que les Sarrasins.

Ces sentiments éclatent avec une amère ironie dans la lettre du moine chypriote que nous avons précédemment citée, et qui fut écrite vers l'an 1196. Néophyte se félicite de l'insuccès des croisades de Frédéric I^{er} et de Richard. « Non, il n'a pas plu à la divine bonté de chasser les chiens de la sainte cité pour mettre les loups à leur place¹. » Puis, reportant sa pensée sur la révolte d'Isaac Comnène et sur l'invasion des Latins en Chypre, il ajoute : « Les maux arrivés depuis quelque temps dans ce pays-ci sont à peine croyables. Les riches ont préféré abandonner leurs fortunes et leurs somptueuses demeures. Ils se sont séparés de leurs parents; ils ont quitté leurs domestiques, leurs esclaves, leurs innombrables troupeaux, leurs champs couverts de froment, leurs vignes fertiles et leurs riches vergers. Ils se sont hâtés de fuir en secret dans les pays voisins ou à Constantinople, la reine des villes. Comment suffire à raconter les tourments de ceux qui n'ont pu s'éloigner? On les a torturés pour rechercher partout les biens du domaine public. On les a jetés en prison, on en a exigé mille et mille sommes d'argent. Sans doute Dieu a permis que ces calamités fondissent sur nous à cause de nos péchés et afin que nous pussions obtenir peut-être la rémission de nos fautes par notre humilité. En attendant, la situation de notre île est semblable à celle d'une mer battue par une furieuse tempête, et peut-être pire encore, car la tempête a ses moments de calme. Ici la tourmente ne

¹ *De calamitatibus Cypri*, ap. Cotelier, *Monum. Eccles. Græcæ*, t. II, p. 457; Rein-

hard, t. II, pr. p. 3. La lettre de Néophyte paraît être de 1195 ou 1196.

1195-1196. « fait qu'augmenter, et elle augmentera, à moins qu'on n'entende tout à coup la voix de celui qui dit au flot : Tu n'iras pas plus loin¹. »

L'éloignement d'une partie de la population grecque, l'aigreur de celle qui restait, n'empêchèrent pas le développement des institutions latines en Chypre. Chaque jour le gouvernement des Francs prenait plus de force et de régularité. Un titre seul lui manquait pour consacrer son existence aux yeux des populations. Il ne tarda pas à le recevoir.

1195.
Amaury
demande
à
l'empereur
d'Allemagne
le
titre de roi.

En même temps qu'Amaury de Lusignan réglait avec la cour de Rome les conditions nécessaires à l'établissement du clergé dans son île, il s'occupait de l'érection de sa seigneurie en royaume². Beaucoup de princes portaient, en Europe, le titre de roi sans avoir plus de puissance ni autant de revenus que le seigneur de Chypre. Amaury voulut donner à son pouvoir ce dernier caractère de souveraineté; et, comme, dans les idées féodales, tout droit devait procéder de l'hérédité ou de la concession d'un suzerain, il résolut de demander la couronne royale à l'empereur d'Allemagne. Barisone, juge d'Arborée, avait obéi au même sentiment en sollicitant, quelques années auparavant, son titre royal de Frédéric Barberousse.

Les Occidentaux ne pouvaient reconnaître d'empire légitime en dehors de l'empire romain et du monde catholique. Quelques seigneurs latins, pour des avantages momentanés, s'étaient bien déterminés à rendre hommage aux successeurs de Constantin. Jamais aucun des rois croisés, passés par Constantinople, n'avait consenti à donner cette satisfaction à la cour de Byzance. Les empereurs d'Allemagne pouvaient seuls prétendre, en Europe, à un semblable honneur. Les descendants d'Othon le Grand et de Charlemagne étaient toujours, aux yeux des Latins, les héritiers directs des empereurs de Rome; les Arabes eux-mêmes, jusqu'au temps de saint Louis, où leurs idées changèrent à cet égard, les considéraient comme supérieurs aux autres rois chrétiens. Amaury de Lusignan ne compromettait ni sa souveraineté ni sa dignité, en demandant l'investiture royale à l'empereur d'Occident. Il lui était, en outre, permis d'espérer qu'il aurait dans l'empereur, si ce n'est un protecteur astreint aux obligations ordinaires de la suzeraineté des simples feudataires, du moins un ami et un allié. Cet appui pouvait être d'autant plus utile, que la conquête des Deux-Sicules portait l'autorité des princes de Souabe jusqu'au centre de la Méditerranée, et que l'empereur

¹ Reinhard, t. II, pr. p. 4, 7. — ² *Hist. de Chypre*, t. II, p. 10.

de Constantinople semblait disposé à tenter un effort pour reprendre l'île de Chypre¹. 1195-1197.

De l'avis des chevaliers feudataires formant sa haute cour, Amaury envoya un message à l'empereur Henri et lui offrit son hommage en demandant les insignes royaux. L'envoyé principal fut Renier de Giblet, un des chevaliers d'ancienne noblesse de Syrie établis dans l'île. L'ambassade arriva avant les fêtes de la Toussaint (octobre 1195) au palais impérial de Gelnhausen, dans le Palatinat du Rhin, où l'empereur réunissait un grand parlement pour disposer la croisade qu'il avait fait vœu d'accomplir depuis la mort de son père². L'hommage d'Amaury fut accepté, et l'empereur envoya par avance les archevêques de Trani et de Brindes porter le sceptre royal au prince³, se réservant de poser lui-même le diadème sur la tête du nouveau roi lorsqu'il se rendrait en Syrie. La maladie l'ayant ensuite empêché de prendre personnellement le commandement de l'armée, il confia l'expédition au chancelier de l'empire, Conrad, évêque d'Hildesheim, qu'il chargea de couronner à sa place le roi de Chypre⁴.

Partie de Messine vers les premiers jours de septembre 1197, la flotte impériale se divisa en deux corps, dont l'un fit voile directement pour Saint-Jean d'Acre, où il parvint le 22 septembre; l'autre vint aborder en Chypre. Amaury de Lusignan, prévenu de l'arrivée du chancelier, alla au-devant de lui et l'escorta jusqu'à Nicosie. La cérémonie du couronnement se fit en cette ville au milieu d'un grand concours de peuple et de seigneurs français et allemands, parmi lesquels se trouvait Adolphe, comte de Holstein. Amaury renouvela,

Il est couronné
et prête
hommage lige
à
l'empereur.

¹ *Gesta Innoc. III*, ap. Baluze, *Epist. Innoc.* t. I, p. 30; Rinaldi, ann. 1199, § 70, t. XX, p. 68; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 209.

² *Annales Argentinenses*, ap. Boehmer, *Fontes rerum Germanicarum*, t. III, p. 89, Stuttgart, 1853.

³ *Fontes rerum Germ.* t. III, p. 89. Je n'hésite pas à reconnaître, avec M. Huillard Bréholles (*Hist. diplom. Frider.* p. CCCXXXIII), tout ce que cette particularité de l'envoi du sceptre royal par l'archevêque de Trani à Amaury, constatée par les annales de Strasbourg, récemment publiées à Stuttgart, donne de vraisemblance à l'authenticité du diplôme commercial d'Amaury de Lusignan en faveur de la ville de Trani, pièce d'ail-

leurs très-altérée dans sa forme actuelle. Cette circonstance fournit même une preuve nouvelle à l'appui de ce que nous avons dit pour défendre la réalité historique d'un diplôme d'Amaury aux Marseillais. Beaucoup d'anciennes chartes, grossièrement renouvelées par l'inexpérience des copistes plus souvent que par la fraude des parties intéressées, peuvent provenir, comme celle de Trani, d'un texte primitif très-sincère, et reposer sur des faits véritables. (*Bibl. de l'éc. des chartes*, 3^e série, t. I, p. 347.)

⁴ Arnold de Lubeck, *Chron. Slav.* liv. V, ch. 11, ap. Leibnitz, *Script. Brunsv.* t. III, p. 705; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 210; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 10 et 31.

1197. dans les mains de l'évêque d'Hildesheim, le serment de fidélité et d'hommage lige que Renier de Giblet avait déjà fait en son nom à l'empereur. Conrad déposa alors la couronne sur la tête du prince, l'investit par le sceptre et l'épée de la dignité souveraine; puis il se rembarqua et fit voile vers la Syrie, après avoir échangé avec le roi et ses chevaliers de nombreux présents¹.

Caractère
de
cet hommage.

La reconnaissance de la suzeraineté impériale n'imposa à l'île de Chypre aucune obligation politique. L'hommage requis du nouveau roi fut une simple marque de déférence, aussi vaine que l'hommage obtenu par les empereurs d'Orient de quelques princes croisés, aussi illusoire que la promesse de sujétion faite par Richard I^{er} à l'empereur Henri VI lui-même en recouvrant sa liberté. Les événements ôtèrent même promptement à l'acte de vassalité d'Amaury les conséquences qu'il aurait pu avoir. A peine investi par Henri VI, Amaury devint roi de Jérusalem, et jamais les empereurs d'Allemagne n'auraient voulu assujettir à leur féauté le prince ceint de cette glorieuse couronne. D'autre part, l'empire de Constantinople, dont les dispositions avaient inquiété le roi de Chypre, fut, peu d'années après, remplacé par un empire latin. L'hommage d'Amaury tomba dans l'oubli, parce que les rois de Chypre n'eurent plus intérêt à le rappeler, et que les empereurs d'Occident ne furent plus en position de l'exiger. Un moment seulement, au début du règne de Henri I^{er}, Frédéric II parvint à faire reconnaître de nouveau la suprématie de l'empire sur le royaume de Chypre. Mais le succès des prétentions de Frédéric tint surtout aux questions de minorité qui s'agitèrent alors, et qui firent hésiter quelques chevaliers du royaume sur le devoir des feudataires. L'hommage de Henri I^{er} à Frédéric II et celui d'Amaury à Henri VI ne furent que des faits accidentels; ils n'influèrent en rien sur le caractère et le développement des nouvelles institutions de l'île. Le royaume créé par la concession de Henri VI, et consacré par la main de son chancelier, acheva de se constituer dans les mêmes conditions d'indépendance politique que l'État fondé par les croisés en Syrie, dont il suivit complètement le régime et la législation.

Constitution
du
royaume
de Chypre.

Le royaume de Chypre, ainsi que le royaume de Jérusalem, était un État aristocratique, dans lequel la véritable souveraineté appartenait au corps de

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 212; *Chron. d'Halb.* ap. Leibn. t. II, p. 139; Arn. de

Lubeck, t. II, p. 705; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 31.

la noblesse, c'est-à-dire à l'ensemble des hommes d'armes devant au roi l'hommage et le service militaire à titre féodal; mais, pour délibérer et agir valablement, il fallait que la réunion fût convoquée et présidée par le roi ou par son délégué. Elle portait alors les noms de haute cour du royaume, cour des liges, ou cour féodale.

1107.

Tous les chevaliers tenant un fief ou recevant de la couronne soit une solde, soit un revenu en nature, soumis à l'hommage, étaient de droit membres de cette assemblée. Les arrière-vassaux de la couronne y étaient même admis¹, parce qu'ils étaient, comme les vassaux immédiats, hommes liges du roi, depuis qu'une assise, remontant au règne d'Amaury I^{er} et observée en Chypre, avait étendu jusqu'à eux l'obligation du serment de fidélité et de l'hommage envers le suzerain². Aucun dignitaire ecclésiastique ne participait à ses délibérations. La haute cour d'Orient n'était pas seulement le conseil du prince, comme la cour ou le parlement du roi de France; dès qu'elle était légalement constituée, elle avait une autorité indépendante et supérieure à celle du roi³. C'est dans son sein que les propositions royales recevaient force de loi ou d'assise, et que se débattaient toutes les questions de successibilité, de minorité ou de régence. C'est en présence des feudataires que l'identité de la personne du souverain devait être constatée, son âge et sa filiation reconnus, avant que le prince reçût de la cour elle-même l'investiture du pouvoir royal⁴. La cour, qui était le conseil politique du royaume, était aussi le tribunal ordinaire et particulier de la noblesse. Tous les actes de la vie civile et féodale, la délivrance des successions, les partages, les tutelles, toutes les questions de propriété, d'hommage et de service militaire, étaient de sa compétence exclusive.

Prédominance
de
la haute cour.

En principe, le roi ne pouvait agir contre la personne ou les biens d'aucun de ses hommes liges sans la connaissance et le jugement de ce tribunal, où siégeaient ses pairs. Un système de privilèges et de droits protecteurs garantissait chacun des membres de la communauté des hommes liges et l'association entière contre l'arbitraire du roi⁵. Il était même hors de la puissance royale de donner valablement un fief sans le concours de la communauté, ou, du moins, sans la présence de deux ou trois hommes liges convoqués comme

¹ *La Clef des Assises de Jérus. et de Chypre*, n° 204; *Assises*, t. I, p. 595.

² Assise sur la Ligèce; *Assises*, t. I, p. XLVI, 320, note, 453, note.

³ *Ibid.* p. XLVI, LXV, 624, note a.

⁴ *Ibid.* t. I, p. 453; t. II, p. 397 et suiv.

⁵ *Ibid.* t. I, p. 608, 618, ch. XVI; p. 623, ch. XXV.

1197.

représentant la haute cour¹. Les chevaliers avaient intérêt à savoir quel était l'homme qui, par la concession féodale, allait entrer dans leur société, devenir solidairement leur égal, et acquérir ainsi le droit de faire la guerre et de rendre la justice avec eux.

Ces règles avaient été expressément établies dans les premières assises rédigées après la conquête de Jérusalem; elles étaient restées depuis comme la base de la constitution de toutes les principautés franques de l'Orient. Bien qu'elles reçussent souvent des atteintes dans les luttes inévitables de la couronne et des vassaux, elles conservaient encore leur force à l'époque où Amaury de Lusignan ceignit le diadème. Aussi, jusqu'au xiv^e siècle, où la négligence des seigneurs chypriotes laissa prendre à la royauté une prépondérance personnelle très-sensible, la noblesse, représentée par les hautes cours de Saint-Jean d'Acre et de Nicosie, conserva la principale force et la direction réelle de l'État.

Rôle militaire
de
la royauté.

Dans l'esprit des assises, le roi n'était que le premier baron du royaume, le chef de l'aristocratie et de l'armée. Son action et ses prérogatives avaient surtout pour but d'organiser la guerre et d'assurer la protection du pays. Il avait seul la suprême autorité sur les châteaux et les places fortes, déclarés d'ailleurs inaliénables²; il avait le commandement des expéditions de terre et de mer; il disposait de tous les moyens défensifs du royaume; mais, en dehors de ses attributions militaires, la loi, dans la rigueur du texte écrit, ne lui laissait que les apparences et les honneurs de la souveraineté. La haute cour surveillait ses actes, limitait son pouvoir et prétendait ne lui laisser que l'exécution de ses délibérations³. S'il prenait l'initiative d'une mesure législative, il devait, avant d'en obtenir les effets, la soumettre aux épreuves d'une discussion libre et publique au sein de ce corps ombrageux et défiant. Dans les sociétés modernes un semblable contrôle d'influence fait l'honneur des nations et garantit leur sécurité contre les dangers du despotisme; mais il faudrait nier l'histoire entière des croisades pour ne pas reconnaître que l'insuffisance des pouvoirs de l'autorité royale fut une des premières causes des désordres qui éclatèrent dans le royaume de Jérusalem, et de l'impuissance qui paralysa si souvent ses efforts.

¹ *Assises*, t. I, p. 584; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 339, 417, note.

² *Assises*, t. I, p. 607.

³ *Voy. Assises*, t. I, p. XLVII. Le Livre au

roi, chap. xxv, établit expressément la théorie de la réciprocité des obligations entre le roi et les liges.

En Chypre elle eut cependant plus d'indépendance et d'action qu'en Syrie, non pas tant parce que le royaume, moins étendu et mieux limité, fut plus facile à gouverner, mais à cause des conditions premières au milieu desquelles elle s'était établie. L'élection de Godefroy de Bouillon avait eu plus d'un rapport avec l'intronisation de Hugues Capet. Les grands vassaux du royaume de Jérusalem, en se donnant un chef, retinrent aussi quelques parties des droits souverains. En Chypre, la royauté d'Amaury, qui n'était qu'une nouvelle forme de la souveraineté latine inaugurée par la conquête de Richard d'Angleterre, préexistait à la féodalité, et ne fut pas créée par elle. Guy et Amaury de Lusignan, sous les titres de seigneur ou de roi, étaient seuls et uniques hauts propriétaires du sol de l'île de Chypre, quand ils appelèrent auprès d'eux des gens qu'ils dotèrent et qui devinrent leurs vassaux. Ils n'abandonnèrent aux barons fieffés aucun démembrement essentiel de la suzeraineté. A proprement parler il n'y eut pas, en Chypre, de grands vassaux, comme il y en avait en France et en Syrie; il n'y eut que des vassaux et des arrière-vassaux, tous directement hommes liges de la couronne, et participant ou pouvant participer aux réunions de la haute cour. Nul des seigneurs chypriotes n'eut droit de battre monnaie, ni le droit de justice sur les bourgeois. Nul n'accorda aux navigateurs européens des diplômes pareils à ceux que nous connaissons des seigneurs de Giblet, d'Ibelin et des princes d'Antioche, de Tripoli ou de Jaffa. A part la faculté laissée aux seigneurs de juger, dans certaines limites, les affaires particulières de leurs serfs¹, il n'y eut pas en Chypre de juridictions seigneuriales. Toute justice, toute loi, tous les traités ou privilèges commerciaux et politiques émanaient du roi, à la condition d'être agréés par la haute cour et promulgués en son sein, mais au nom du roi.

La royauté, obligée, en Chypre ainsi qu'en Syrie, de lutter sans cesse, pour élargir le cercle étroit des traditions et des usages que protégeait le souvenir des assises et qui réglementait son rôle comme une vraie fonction, fut néanmoins, dans les deux royaumes, entourée d'égards et d'éclat. Un nombreux cortège de chevaliers et de serviteurs accompagnait toujours le prince. Quand il sortait, des piétons francs et syriens précédaient son cheval et faisaient éloigner le peuple². Il était d'usage, lorsqu'on se présentait devant lui, de mettre d'abord un genou à terre³; on lui adressait la parole dans les termes les plus respectueux en lui donnant les noms de Sire, Monseigneur,

¹ *Assises*, t. II, p. 375, 378.

² *Ibid.* fol. 186; cf. *Assises*, t. I, p. 515;

³ *Amadi*, fol. 290; Florio Bustron, n° 314. t. II, p. 431.

1197.

et de Seigneurie¹. Le titre de Majesté ne fut guère usité à la cour de Chypre qu'au xiv^e siècle².

Grand officier
de
la couronne.

Des grands officiers, ses agents immédiats d'exécution, le secondaient dans le gouvernement de l'État et l'administration des revenus royaux. Les seules charges supérieures dont les assises de Jérusalem fassent connaître les attributions sont la sénéchaussée, la connétablie, la maréchaussée et la chambre. Les offices n'étaient ni héréditaires, ni viagers. Ils étaient concédés pour la durée du règne. A l'avènement d'un nouveau prince, les dignitaires, s'ils n'étaient remplacés, recevaient une nouvelle investiture de leur charge³. Il est hors de doute qu'Amaury de Lusignan, en prenant la couronne, pourvut à l'occupation des grands offices qui n'étaient pas remplis. Avant même de demander le titre royal, et à l'exemple des princes d'Antioche et de Tripoli, grands feudataires du royaume de Jérusalem, il avait auprès de lui, en Chypre, un connétable, un maréchal et un chancelier⁴.

Moins influent qu'en France, mais toujours le premier parmi les grands officiers, le sénéchal conserva en Orient la surintendance du palais, des biens et des revenus du roi. Le chambellan partageait avec lui les honneurs et les soins de la maison royale; le détail de la gestion des domaines était remis à l'office particulier appelé *la secrète*, qui était le trésor royal. Bien que les fonctions du sénéchal tinssent surtout au cérémonial et à l'administration, le régime des pays croisés, où tout était disposé pour un état de guerre, lui donnait aussi des attributions militaires. Le sénéchal avait, au nom du roi, l'inspection des châteaux forts; il veillait à leur entretien et à leur approvisionnement; il pouvait changer les garnisons, mais non les châtelains, que le roi se réservait de choisir personnellement. En campagne, s'il ne commandait pas une division de l'armée, il se tenait dans le corps de bataille du prince⁵.

Le connétable était, après le roi, le commandant immédiat des hommes de guerre, et le chef particulier du corps des seigneurs. Comme tel, en l'absence du souverain ou du régent, qui jouissait de presque tous les privilèges de la royauté, il avait la présidence de la haute cour. Le maréchal le secondait, et, au besoin, le suppléait comme lieutenant dans ses fonctions et ses pré-

¹ *Hist. de Chypre*, t. III, p. 615, 671; *Assises*, t. I, p. 36 et suiv. t. II, p. 416.

² *Hist. de Chypre*, t. II, p. 166 et suiv. t. III, p. 24, 49, 742, 744.

³ *Assises*, t. I, p. 407; Strambaldi mentionne souvent ces nominations.

⁴ *Hist. de Chypre*, t. III, p. 599-600.

⁵ Ibelin, ch. cclvi; *Assises*, t. I, p. 407.

rogatives. Ils étaient ensemble chargés de la répartition et de l'ordre du service militaire dû par les chevaliers tenant fief, par les turcoples et les soudoyers. Ils veillaient à ce que la solde en argent et les fournitures en nature fussent exactement payées aux hommes d'armes par la secrète; ils s'assuraient, dans des inspections et des revues fréquentes, du bon entretien de l'équipement et des chevaux; ils réglaient le droit de *restor*, c'est-à-dire le remplacement, aux frais du roi, des chevaux et autres montures, dans les cas prévus par les assises¹. En temps de guerre, le connétable était investi du commandement supérieur, à moins que le roi ne fût présent à l'armée. Les campements, les marches, la police, les dispositions du combat, l'attaque, s'exécutaient par ses ordres et par l'intermédiaire du maréchal, qui, le moment de l'action venu, demeurait le gardien de l'étendard royal. Après le combat le maréchal faisait partager le butin².

Le chambellan pourvoyait à la dépense particulière du roi pour sa maison, sa table et sa garde-robe. Il avait dans son service l'acquittement des prestations d'hommage dû par les feudataires. Il prononçait dans la cérémonie la formule de fidélité que le vassal répétait à haute voix, agenouillé devant le roi³. Aux principales solennités religieuses de l'année et le jour du couronnement, il avait, comme tous les grands officiers, des fonctions honorifiques dans le cortège et au festin public.

Quand le royaume de Chypre prit plus d'extension par l'accroissement de la population et le développement de son industrie, les attributions de certaines charges furent divisées entre plusieurs offices, qui furent élevés en dignité, ou nouvellement créés. L'amiral, dont les assises de Jérusalem ne disent presque rien, devint, dans un royaume essentiellement maritime et commerçant, un des principaux ministres de la couronne. L'augmentation des revenus publics, provenant surtout de l'élévation du produit des douanes, étendit la compétence et le personnel de la secrète, qui eut un grand bailli et un lieutenant. Vers la même époque, l'hôtel du roi eut un grand maître, distinct du chambellan; la charge de bouteiller fut instituée, le commande-

Offices
et tribunaux
divers.

¹ *Assises*, t. I, p. 614. Les Assises ont conservé quelques détails sur la discipline militaire des armées d'Orient. Le connétable, passant ses inspections, avait le droit de frapper et même de tuer le cheval sous le cavalier trouvé en faute ou désobéissant; il pouvait, dans un cas de culpabilité, frapper de

sa canne ou de sa masse d'arme tout piéton ou cavalier qui n'était pas homme noble, « sauf les chevaliers hommes liges. » (*Assises*, t. I, p. 410.)

² Ibelin, p. 409, 412; *Le livre au roi*, p. 612-615.

³ *Assises*, t. I, p. 414.

1107. ment des troupes indigènes ou turcoples fut détaché de la charge du maréchal et confié à un grand turcopolier du royaume.

Dès l'origine du royaume de Jérusalem, la police générale du pays et la surveillance immédiate de la capitale avaient été dévolues à un magistrat appelé *vicomte*, choisi parmi les chevaliers, relevant directement du roi, et représentant le prince dans la cour des bourgeois, qu'il présidait en son nom¹. Les mêmes formes furent conservées en Chypre². Le vicomte de Nicosie, comme le vicomte de Jérusalem ou de Saint-Jean d'Acro, était le premier magistrat et le chef militaire de la capitale. La perception des tailles et des impôts dus par la bourgeoisie le concernait; il avait dans ses attributions spéciales la surveillance des prisons et le maintien du bon ordre dans la cité. Pour mieux assurer la sécurité publique, il devait, de deux en deux nuits, conduire par lui-même le guet dans les rues de la ville³. Il avait un lieutenant appelé *mathessep* ou *mactasib*, nom emprunté aux Arabes, chez lesquels ce mot désignait l'officier de police chargé de veiller à l'ordre dans les places et les marchés, et de faire respecter les bonnes mœurs⁴. Sous les règnes suivants on institua un vicomte et un mathessep à Famagouste; Limassol eut également un mathessep⁵.

Cour
des bourgeois.

La cour des bourgeois, dite aussi la *basse cour* et la *cour du vicomte*, n'avait aucun rapport avec les municipalités ou communes d'Occident⁶. L'institution désignée sous ces noms n'était pas une conquête de la bourgeoisie, ni une concession de l'autorité, apaisant ou prévenant une insurrection. Dépourvue de tout rôle indépendant, la cour des bourgeois n'existait et n'agissait qu'au nom du suzerain. C'était un des organes réguliers et nécessaires du pouvoir, établi pour administrer et juger toute la partie de la population sédentaire et agricole qui n'avait pas accès à la haute cour⁷. Dans les pays exposés sans cesse à l'invasion ennemie, on n'avait pas laissé aux habitants des villes le droit de se gouverner et de régler arbitrairement les moyens de leur propre défense. Les assises subordonnaient toute l'administration des villes à la présidence et à la surveillance du vicomte, assisté d'un certain nombre de jurés,

¹ *Assises*, t. I, p. 23; t. II, p. 97, 239, 347, note, 351.

² *Abrégé des Assises bourgeoises*, rédigé en Chypre; *Assises*, t. II, p. 236 et suiv. *Hist. de Chypre*, t. III, p. 852-853.

³ *Assises*, t. II, p. 240, 241, 350, 372.

⁴ *Ibid.* t. II, p. 237, 243; *Hist. de Chypre*,

t. III, p. 206, note 852-853; M. Quatremère. *Hist. des sultans mameloucs*, trad. de Makrizi, t. I, p. 114, note.

⁵ *Hist. de Chypre*, t. III, p. 206, note, 852; *Assises*, t. II, p. 323.

⁶ *Ibid.* t. II, p. xx-xxi.

⁷ *Ibid.* t. I, p. 27; t. II.

choisis par le roi ou le seigneur parmi les citoyens notables de la localité, et institués par lui seul. Limitée par ces précautions, la cour des bourgeois avait une juridiction entière et sans appel sur toutes les questions de justice civile, pour tous actes et contrats entre bourgeois¹. Dans la justice criminelle, sa juridiction était presque aussi étendue; elle appliquait, pour les crimes et délits, les peines les plus rigoureuses admises par les assises, telles que la mutilation de membres². Elle prononçait même souvent la peine de mort; seulement, avant de procéder à l'exécution capitale, qui avait lieu généralement par la potence³, la cour devait donner connaissance au roi du crime commis et du supplice qui allait être infligé⁴.

De même qu'il y avait en Syrie des grands vassaux et des justices seigneuriales, il y eut dans ce pays plusieurs cours des bourgeois. On en compte jusqu'à trente-neuf relevant soit du roi, soit des barons⁵. En Chypre, outre les tribunaux spéciaux de la chaîne et de la fonde, réservés aux affaires maritimes et commerciales, une seule cour des bourgeois suffit à l'administration de la justice pour toute la population non noble autre que les Européens régis séparément par leurs consuls⁶.

La faveur d'une cour particulière, accordée aux Syriens en Palestine, leur fut maintenue en Chypre. Une partie des attributions de cette juridiction exceptionnelle dut passer plus tard aux justices purement commerciales et maritimes; mais la population syrienne, parmi laquelle on peut vraisemblablement ranger les Maronites et les Jacobites grecs, conserva toujours en Chypre son reis, comme le représentant et le protecteur de sa nationalité vis-à-vis des Occidentaux. Ce chef était d'ailleurs nommé par le roi et choisi ordinairement parmi les chevaliers francs de la haute cour⁷.

Les premiers noms que nous voyons associés à l'établissement des Lusignan et investis des hauts emplois appartiennent naturellement à la noblesse latine de Syrie, issue elle-même, pour la plus grande partie, des immigrations françaises antérieures. Baudouin de Bethsan ou de Bessan, connétable de Chypre avant qu'Amaury portât la couronne⁸, descendait d'un fils cadet de Robert, seigneur de Béthune en Artois, passé, lors de la première croisade,

Principales
familles
de la noblesse
chypriote.

¹ *Assises*, t. II, p. 32-34.

² *Ibid.* t. II, p. 92, 95, 173, 574.

³ *Ibid.* t. II, p. 56 et 574.

⁴ *Ibid.* t. II, p. 372, 574.

⁵ *Ibid.* t. I, p. 419.

⁶ *Ibid.* t. II, p. xxiv et suiv.

⁷ *Ibid.* t. I, p. 25; t. II, p. 10; *Bibl. de l'éc. des chartes*, t. II, p. 517, 2^e série; Inscriptions de Nicosie.

⁸ *Hist. de Chypre*, t. III, p. 599.

1197.

en Terre sainte¹, où il avait obtenu la terre de Bethsan, autrefois *Scythopolis*, près de Nazareth. Les membres de cette famille ont été mêlés à tous les événements saillants du royaume de Chypre.

Les Giblet, devenus si nombreux et si influents en Orient, étaient originaires de Gènes. Hugues Embriac ou Embriaco, mari d'une femme noble de Provence, nommée Sanche, fut le premier possesseur franc de la ville de Giblet², l'ancien *Biblios*, au sud de Tripoli. Il transmet ce nouveau nom, comme partie de son héritage, à ses descendants. La famille de Giblet, appelée souvent dans les textes latins du nom classique de *Biblios* ou *Biblos*³, eut les plus hautes alliances matrimoniales, et occupa les premières charges dans les deux royaumes d'outre-mer. En Chypre elle posséda les terres de Saint-Andronique ou d'Haïa Photou, dans le Karpas, de Pyla, près de Larnaca, d'Ovgoros, dans la Messorée, et autres seigneuries.

Après les maisons souveraines de Jérusalem, d'Antioche et de Lusignan, il n'en était pas qui eût déjà plus d'illustration, qui dès lors et plus tard ait occupé de plus hautes positions, et produit un plus grand nombre d'hommes remarquables que la famille d'Ibelin. Le chef de cette maison fut un seigneur croisé nommé Balian, frère de Guilin, comte de Chartres. Venu en Syrie, lui dixième de chevaliers, entre la première et la seconde croisade, Balian, qu'on appela Balian le Français, reçut en fief du roi Foulques la ville d'Ibelin, au sud de Rama et de Jaffa, le château de Mirabel et autant de terre qu'il en fallait pour doter ses neuf vassaux ou compagnons⁴. Il épousa Héloïse, dame de Rama, sœur du seigneur de Naplouse, et en eut trois fils, qui tous firent de grands mariages. L'aîné, nommé comme son père Balian, fut le second époux de Marie Comnène, reine de Jérusalem, veuve d'Amaury I^{er}. C'est lui qui, après la défaite de Tibériade et la prise de Guy de Lusignan, soutint la confiance des restes de l'armée, prit en main le gouvernement, et négocia avec Saladin la remise de Jérusalem. Hugues d'Ibelin, second fils de Balian I^{er}, épousa la fille de Joscelin, comte d'Édesse. Baudouin, troisième fils de Balian I^{er}, succéda à sa mère dans la terre de Rama, qu'elle avait eue en dot, et fut la tige des seigneurs de Rama, famille à laquelle appartenait la première reine de Chypre. Amaury de Lusignan, lorsqu'il hérita du roi Guy, son frère, était marié à Échive d'Ibelin, fille de Baudouin de Rama. Les des-

¹ Du Chesne, *Hist. de Béthune*, liv. VIII, ch. 1, p. 543; *Lignages d'outre-mer*, ch. xxvii; *Assises*, t. II, p. 463.

² *Lign.* ch. xxx; *Assises*, t. II, p. 465.

³ *Hist. de Chypre*, t. II, p. 143; *Bibl. de l'éc. des chartes*, 2^e série, t. II, p. 507.

⁴ *Lignages d'outre-mer*, ch. viii; *Assises*, t. II, p. 448.

cendants de Balian le Français occupèrent en Terre sainte, outre Ibelin, Mirabel et Rama, les seigneuries de Beyrouth, de Jaffa, d'Ascalon et d'Arsur. Aussi avantageusement dotés en Chypre, ils furent, par leurs alliances, leurs richesses et leurs nombreux adhérents, les principaux soutiens des deux royaumes.

Les monuments ne désignent pas toutes les familles qui eurent part aux distributions de terre de Guy et d'Amaury. En réunissant aux noms précédents les noms qui apparaissent le plus tôt dans les monuments de l'histoire des Lusignan, on peut cependant reformer à peu près le premier et le plus ancien livre d'or de l'aristocratie franque de l'île de Chypre. Ces familles, communes d'abord pour la plupart aux deux royaumes, furent, après la perte de la Terre sainte, exclusivement chypriotes. Nulle préséance ou hiérarchie ne peut être, d'ailleurs, établie entre elles. En nommant d'abord les Soissons, issus, à ce qu'il paraît, des anciens comtes de Soissons¹, les Rivet, les Montfort, les La Baume, les Le Bel, les d'Anguiller ou d'Agulier, les Petit, les Le Jeune et Le Jaune, les Barlas, venus du Poitou², les La Force, les Montbéliard, nous suivons plutôt les indications des monuments chronologiques qu'un ordre de prééminence.

On peut considérer comme aussi anciennes que les précédentes, et comme ayant eu séance dans la haute cour dès le règne d'Amaury ou de ses premiers successeurs, les familles de Navarre, de La Porte, de La Roche, de Dampierre, de L'Amandelée, issue de la Calabre³; de l'Aleman et de Porcelet, originaires de Provence; de Picquigny, venue de Picardie; de Saint-Bertin, de Brie, françaises comme les précédentes; de Le Tor, famille qui a produit un jurisconsulte célèbre. Les familles d'Arsur, de Tibériade, de Toron, de Caïphas, de Montgesard, de Montréal, de Néphin, de Bélinas, de Mareclée, de La Blanchegarde, de Scandelion, comme celle de Naplouse, l'ancienne Sichem, originaire de Champagne, passées dans l'île à diverses époques, rappelaient les possessions de la Syrie féodale. Celles de Kividés, de Gourri et du Karpas, prirent leurs noms des fiefs qu'elles eurent dans l'île. Les Norés, une des rares maisons franques existant encore en Chypre, cachée sous le pseudonyme de Calimeri⁴, posséda autrefois les terres de Kormakiti, Vassilia, Karpascha et autres villages maronites; les Mimars furent seigneurs d'Aschia dans la Messorée; les Bonvoisin ou Bonvicino, originaires de Gênes,

¹ Du Cange, ms. des *Familles d'outre-mer*.
Bibl. imp. mss. Suppl. fr. n° 1214.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 219, ch. 11.

³ *Ibid.* p. 262.

⁴ *Hist. de Chypre*, t. III, p. 197, note;
Bibl. de l'éc. des chartes, 2^e série, t. II, p. 521.

1197.

eurent le fief de Kelia ou Queilles, au nord de Larnaca; les Montolif ou Montolieu, que les chroniques modernes décorent par erreur du nom de Mont-Olympe¹, avaient conservé en Orient le nom qu'ils portaient en Europe et probablement en France, leur patrie. On retrouve encore parmi les plus anciennes familles chypriotes les Chenechy, les Babin, les Maugastel, les Le Roux, les Prévot, les Vicomte ou Visconti, les Fleury, les Verny, les Cafran, les Raymond, les Bédouin, les Saint-Florentin, les Brunswick, les Lambert, les Langlois, les Joscelin, les Neuville, noms presque tous français; enfin les familles d'Antioche et de Morpho, venues dans l'île lors des premières migrations franques, et restées toujours des plus considérées jusqu'à la domination vénitienne.

Les d'Antioche n'appartenaient ni à l'illustre famille de ce nom issue de l'empereur Frédéric II, ni à la famille princière des Boémond. Ils s'appelèrent d'abord Gaurèle, et étaient peut-être alliés aux Guarèle ou Gaverelles², dont un membre épousa une petite-fille du connétable Menassier, qui reçut et rendit ensuite au roi Amaury la seigneurie de Limnati dans le Kilani³. Macé de Gaurèle, gentilhomme de Flandre, passa en Orient avec Guy de Lusignan dont il était, croit-on, parent. Il s'était marié dans la ville d'Antioche à une noble femme du pays, et en avait déjà un fils nommé Adam, qui prit, comme distinction patronymique le nom de la ville même où il était né⁴. Adam d'Antioche, marié à une dame de Bourgogne, et son fils Jean furent successivement maréchaux du royaume de Chypre, sous les enfants d'Amaury de Lusignan.

Les faits particuliers à la famille de Morpho indiquent encore un ordre de noms héréditaires dérivant d'une autre source que la possession territoriale. Hugues Martin, chevalier poitevin, venu comme croisé en Orient en même temps que les sires de Lusignan, fut un de ceux qui suivirent le roi Guy après son acquisition de Chypre. Il avait amené avec lui, pour avoir part à la distribution des terres, deux de ses neveux, fils de ses sœurs: Foulques d'Yver et Laurent du Plessis, de la famille d'où sortirent plus tard les ducs de Richelieu⁵. On ne sait quel fut le fief donné à leur oncle; mais on voit Hugues Martin remplissant déjà les fonctions de maréchal de Chypre

¹ *Bibl. de l'éc. des chartes*, 2^e série, t. II, p. 516.

² *Lignages*, ch. xxxix; *Assises*, t. II, p. 471; Spérone, *Real grand, di Genova*, p. 136; Guill. de Machaut, *Prise d'Alexandrie*, ms. meurtre de Pierre I^{er}; Amadi, fol. 43a.

³ Ph. de Navarre, *Assises*, t. I, p. 544.

⁴ *Lignages d'outre-mer*, ch. xli; *Assises*, t. II, p. 473.

⁵ C'est l'opinion de du Chesne, adoptée par du Cange, ms. des *Familles d'outre-mer*, chap. des seigneurs de Morpho.

sous Amaury, avant même que Chypre fût érigée en royaume¹. Pour Foulques d'Yver, il obtint une concession dans le Maréthasse, et fut, jusqu'à sa mort, considéré comme seigneur de la belle vallée de ce nom, au pied du mont Olympe. Laurent du Plessis devint sire de Loriaki, et succéda peu après au fief de Maréthasse, son frère étant décédé sans postérité. Laurent avait été armé chevalier à Morpho, gros bourg de la plaine de l'ouest, célèbre par les reliques et les panégories de Saint-Mama, que les Français appelaient *le Morf*. Il prit ce nouveau nom et le transmit à ses descendants, qui le gardèrent, bien que la terre de Morpho ait presque toujours appartenu au domaine royal². A ce nom la faveur royale leur permit de joindre, au moins dès le XIV^e siècle, le titre plus brillant de comte d'Édesse ou de Roïa, dont la prononciation orientale a fait, dans les chroniques chypriotes, *Rocà* et *Roucas*.

1197.

Par une illusion que tous les pays ont connue, la lignée des comtes d'Édesse sembla se continuer ainsi en Orient longtemps après que la descendance réelle de Joscelin de Courtenay s'était retirée en Europe. La perte graduelle de la Syrie ne rendait que plus chers aux croisés les souvenirs de leurs premières conquêtes. Après l'abandon total de la Palestine, les Lusignan, restés rois de Jérusalem, reprirent, pour les perpétuer dans leur île, les titres des anciennes seigneuries de Terre sainte tombés en déshérence. Généralement les noms des grandes baronnies, les titres de prince d'Antioche et de comte de Tripoli, furent réservés aux enfants aînés des rois régnants. Les titres de prince de Galilée, de Tibériade ou de Tyr, de seigneur de Beyrouth et de Césarée, furent conférés aux princes cadets, ou laissés à d'autres familles. La concession de ces noms n'était pas seulement un honneur pour ceux qui l'obtenaient; une dotation en terres ou en rentes sur le domaine royal y était attachée et passait avec l'hérédité aux nouveaux titulaires.

Seigneuries
titulaires
de
Terre sainte.

Quelques seigneurs arméniens, sans recevoir ces dénominations honorifiques, furent agrégés à la noblesse chypriote par de simples concessions féodales. Probablement les Costa et peut-être les Chammerdas³, que l'on voit parmi les chevaliers des hautes cours d'Acre et de Nicosie, du XII^e au

Seigneurs
étrangers.

¹ *Hist. de Chypre*, t. III, p. 599.

² Laurent du Plessis ou Laurent de Morpho épousa Isabelle, fille d'Hélie du Rouvre, seigneur d'Avlona, à l'est de la plaine de Morpho, dont il eut six fils et une seule fille, mariée à Thibaut de Damiane, seigneur de

Plessie, qui est peut-être *Blessia* dit aussi *Plessa*, au nord d'Avlona.

³ Cf. Paoli, *Codic. diplom.* t. I, p. 71, 89; Amadi, fol. 234, etc. Strambaldi, fol. 290, 348, etc. *Bibl. de l'éc. des chartes*, 2^e série, t. II, p. 508.

1197.

xv^e siècle, furent au nombre des premières familles ciliciennes venues en Chypre sous le règne des Francs. Les Grecs parvinrent plus tardivement aux privilèges des Latins et à la cour des hommes liges. Leur race était, d'ailleurs, frappée de suspicion, et leurs propres rancunes, autant que les préventions des Latins, les retenaient encore éloignés des conquérants. Incapables de chasser par la force les dominateurs de leur pays, ils cherchaient à satisfaire leur haine par des trahisons et des vengeances clandestines.

Enlèvement
de
la reine
par
un pirate grec.

Vers l'époque où Amaury de Lusignan fut couronné roi¹, un partisan chypriote, nommé Cannaqui, s'était rendu très-dangereux, en organisant, avec quelques amis, une sorte de guerre de représailles nationales, telle que les Klephtes en firent plus tard en Grèce contre les Turcs. Informé que le roi avait donné des ordres pour s'emparer de sa personne, il quitta l'île et se réfugia sur la côte de Cilicie. Il trouva bon accueil auprès d'un seigneur grec, nommé Isaac, maître d'Antiochette, petit port voisin du cap Anamour², et obtint de lui une galiote armée. Assuré dès lors de sa retraite, et séparé seulement de l'île de Chypre par un étroit canal, il reprit ses brigandages contre les Francs. Au moyen d'intelligences qu'il entretenait avec ses compatriotes, il apparaissait tour à tour sur divers points de l'île et pillait ou rançonnait les propriétés des Latins.

Échive d'Ibelin, relevant à peine d'une maladie, était venue depuis peu s'établir avec ses jeunes enfants au village de Paradisi, près de la plage de Famagouste, lieux aujourd'hui insalubres, alors, sans doute, séjour agréable et sain, puisque la reine de Chypre l'avait choisi, en quittant la Syrie, pour « changer d'air » et achever de s'y rétablir³. Instruit de cette circonstance par ses affidés, Cannaqui résolut de tenter un coup des plus hardis. Comme il connaissait personnellement les localités, il débarqua de grand matin vis-à-vis de Paradisi avec quelques-uns des siens, s'avança jusqu'au village, enleva la reine, sa famille, son mobilier le plus précieux, et reprit la mer avant qu'on eût pu l'atteindre.

Léon, alors prince de la Petite Arménie, qui prétendait régner souverainement sur toute la Cilicie, fut indigné de l'audace de Cannaqui et surtout

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, ms. D. p. 205; *Hist. de Chypre*, t. III, p. 596.

² Le continuateur de Guillaume de Tyr se trompe en disant que « Antioche sur la mer » fut anciennement Antioche Pisside. Antioche de Pisidie est dans les terres, à soixante

milles au nord de Satalie; il s'agit ici d'*Antiochia ad Cragum*, Antioche près du rocher de Cragus, ou Antiochette, située à l'est et dans le golfe même de Satalie, près du cap Anamour, vis-à-vis de l'île de Chypre.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, ms. D. p. 206.

de la protection que lui accordait le seigneur d'Antiochette. Ses guerres fréquentes avec les Boémond ne nuisaient pas aux bons rapports qu'il entretenait avec les autres barons latins. Il avait vécu au milieu d'eux pendant le siège de Saint-Jean d'Acré, lors du voyage des rois de France et d'Angleterre. Il s'était particulièrement lié avec Amaury de Lusignan, connétable du royaume de Jérusalem et avec les seigneurs d'Ibelin de Rama, parents de la reine Échive¹. Il exigea qu'Isaac délivrât immédiatement ses captifs, et, quand les princes lui furent remis, il les conduisit lui-même jusqu'au château de Gorhigos, un des points de son territoire les plus rapprochés de l'île de Chypre. Le roi Amaury, prévenu aussitôt par ses soins, se rendit à Gorhigos avec ses galères et ramena heureusement sa famille à Cérines². La reine Échive, retombée sans doute malade par suite de ces événements, mourut peu après son retour en Chypre³.

1197.

Léon d'Arménie dont nous venons de parler, le Livon de la Montagne des chroniques d'outre-mer, aspirait aussi depuis quelque temps à prendre le titre de roi. Son indépendance n'était pas reconnue par les empereurs de Constantinople. Il n'était pour eux, comme ses prédécesseurs, que le gouverneur de la Petite Arménie, devenu héréditaire par l'usurpation et la désobéissance. Il avait à craindre d'autre part le voisinage des Turcs d'Iconium et les attaques des princes d'Antioche, qui voulaient le soumettre à leur vassalité. En ceignant la couronne, en réclamant, à l'exemple d'Amaury, le double patronage du Saint-Siège et de l'empereur d'Occident, il espérait, ce que l'événement justifia, élever et consolider son pouvoir. Il avait envoyé des ambassadeurs au pape et à l'empereur Henri VI dès 1197; les demandes que les députés étaient chargés de transmettre furent satisfaites au commencement de l'année suivante. Le 6 janvier 1198, Conrad de Wittelsbach, archevêque de Mayence, remplaçant le chancelier Conrad, retenu en Syrie par les soins du départ de l'armée allemande⁴, plaça sur la tête de Léon,

Origine
du royaume
de la
Petite Arménie.

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, ms. D. p. 206; *Hist. de Chypre*, t. III, p. 596.

² *Ibid.* p. 597.

³ Florio Bustron, fol. 78.

⁴ Arnold de Lubeck, *Chron. Slavorum*, liv. V, ch. v, ap. Leibnitz, *Script. Branswic.* t. II, p. 710; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 220, ms. D. plus exact que le ch. XXVIII, liv. XXVI, p. 215. « En l'année 647 (1198) le 6 janvier,

« jour de la fête de l'Épiphanie, Léon fut sa-
« cré roi sous la suzeraineté de l'Église de
« Rome et de l'empereur d'Allemagne. Ce fut
« une grande joie pour les Arméniens, qui
« virent leur trône national, croulé dans ces
« derniers temps, se relever et être restauré
« en faveur de Lévon, roi d'Arménie. » (Tra-
duction inédite de la *Chronique arménienne*
de *Sempad*, par M. Dulaurier.)

1197. dans l'église métropolitaine de Tarse, la couronne que le pape Célestin lui adressait. L'archevêque mit ensuite dans les mains du roi le nouvel étendard du royaume d'Arménie, envoyé également de Rome, et orné d'un lion, à la place de l'aigle qui figurait autrefois sur son drapeau¹.

Le royaume d'Arménie fut alors organisé à la manière des États francs avec une haute cour et des grands officiers, qu'on appela du nom même qu'ils avaient en Europe². Son Église, ramenée à l'union catholique par la simple reconnaissance que fit le patriarche de la souveraineté romaine, conserva toute la liberté de sa discipline et de son rite national. Léon, deuxième de son nom parmi les princes de la Petite Arménie, à qui ses victoires et un véritable esprit organisateur ont valu le titre de grand chez les Arméniens, resserra son union avec les Chypriotes, sous le règne de Hugues I^{er}, en épousant Sibylle, sœur de ce prince, fille d'Amaury et de la reine Isabelle de Jérusalem³.

Henri
de Champagne
fait la paix
avec
Amaury.

Quelque temps avant l'inauguration de la royauté arménienne, Henri de Champagne, toujours seigneur de la Terre sainte sans vouloir en être roi, s'était rendu en Cilicie afin de ménager la déliyrance de Boémond III, que Léon avait fait prisonnier dans une entrevue. Henri, arrivé jusqu'à Sis, ville embellie depuis peu de monuments publics, et devenue, à la place de Tarse, la nouvelle capitale du royaume, obtint la liberté du prince d'Antioche, en le déterminant à renoncer à l'hommage qu'il disait lui être dû par Léon II⁴. Comme il se disposait à revenir à Saint-Jean d'Acre, ses barons l'engagèrent à profiter du voisinage de l'île de Chypre pour visiter Amaury de Lusignan et s'entendre amialement avec lui au sujet de la possession du comté de Jaffa et de l'exercice de la connétablie de Jérusalem, questions qui les avaient toujours divisés. Les seigneurs de Bethsan avaient tenté plusieurs fois d'amener un accord entre Henri et Amaury par l'entremise du connétable de Chypre, leur parent⁵, et n'avaient pu réussir. L'union des chefs de la chrétienté d'outre-mer était cependant bien nécessaire depuis que la trêve conclue avec

¹ Brosset, additions à Lobeau, *Hist. du Bas-Empire*, t. XVII, p. 42; conf. V. Langlois, *Numism. de l'Arménie*, in-4°, 1855, p. 36-38.

² Brosset, *ibid.* p. 475.

³ « En l'année 659 (de J. C. 1210-1211) le roi Lévon passa à Cypre et prit pour femme la sœur du souverain de cette île.

« Sbel, princesse vertueuse et modeste. » (*Chron. arménienne de Sempad.*)

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, extr. du ms. D. p. 207 à 212; ms. de Florence, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 597; cf. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 213, ch. XXV-XXVI.

⁵ *Contin. de Guill. de Tyr*, ms. D. p. 213; *Hist. de Chypre*, t. III, p. 597.

les Arabes par le roi Richard était expirée; déjà des hostilités avaient éclaté à la suite du débarquement des croisés allemands¹.

1197.

Amaury, apprenant que le comte Henri était débarqué en Chypre, se hâta d'aller à sa rencontre. Il accueillit les propositions qu'on lui fit, et scella, en présence des chevaliers des deux royaumes, une paix sincère avec Henri. Il renouvela sa renonciation au comté de Jaffa et se désista formellement de ses droits sur l'office de connétable². Henri, de son côté, abandonna toute réclamation au sujet des 60,000 besants dus encore sur le prix d'achat de l'île de Chypre à son oncle Richard Cœur-de-Lion, qui les lui avait cédés³.

Enfin, comme dernière garantie de bon accord, on arrêta que les trois fils du roi de Chypre, Guy, Jean et Hugues, épouseraient, à mesure qu'ils parviendraient à leur majorité, les trois filles que Henri avait eues de la reine Isabelle, Marie, Alix et Philippe ou Philippine⁴.

Promesse
de mariage
entre
les enfants
d'Henri
et d'Amaury.

Ces mariages anticipés ne semblaient pas avoir seulement pour effet d'assurer dès maintenant la bonne harmonie entre les seigneurs de Chypre et de Syrie; le prince Henri en attendait un avantage et une satisfaction personnelle. En prenant la croix, il n'avait donné le comté de Champagne à son frère Thibaut qu'éventuellement et pour le cas où lui-même ne reviendrait pas d'outre-mer⁵. Croyant aujourd'hui avoir complètement satisfait à son vœu de piété, n'ayant pas, même en acceptant la main de l'héritière du trône de Syrie, renoncé à la pensée de revenir en France, il désirait doter ses filles en Orient, et fixer irrévocablement leur sort dans les royaumes d'outre-mer, afin d'éviter les compétitions qui pourraient s'élever à la succession de Champagne. Mais aucun des arrangements subordonnés à l'union de ces enfants ne se réalisa; les inconvénients seuls qu'on avait voulu éviter

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 214, ms. D. p. 218 et suiv. M. Reinaud, *Chron.* p. 379.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, ms. D. p. 212 à 214; *Hist. de Chypre*, t. III, p. 597.

³ Cf. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 209.

⁴ *Ibid.* liv. XXVI, ch. xxiv, xxvi, p. 212; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 10; t. III, p. 597; cf. lettre d'Innocent III du 30 mars 1206; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 34; lettre de l'archevêque de Tyr du 5 décembre 1207; Martène, *Thes. Anecd.* t. I, col. 806. D'après la Continuation de Guillaume de Tyr, extraite des mss. de Colbert et de Fontainebleau, un

premier accord entre Amaury et Henri de Champagne aurait eu lieu avec les mêmes conditions en 1194, quand Amaury quitta la Syrie et succéda, en Chypre, au roi Guy, son frère (*Contin. de Guill. de Tyr*, p. 208; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 9-10); mais il est douteux que le comte Henri, marié seulement en 1192 à la reine Isabelle, eût déjà, en 1194, les trois enfants dont parlent diverses continuations de Guillaume de Tyr.

⁵ *Art de vérifier les dates*. Nous avons vainement recherché l'acte original de cette donation.

1197. survinrent de circonstances imprévues, et Henri lui-même trouva la mort au milieu des dispositions qu'il prenait pour régler ses affaires en Terre sainte et rendre possible son retour en Europe.

Événements
de la
guerre de Syrie.

Le peu de sympathie du comte de Champagne pour les chevaliers allemands, dont il était jaloux¹, l'empêchait d'utiliser les secours amenés par le chancelier impérial. Les Arabes, quoique divisés depuis la mort de Saladin, avaient envahi les terres chrétiennes dès la fin des trêves. Malec-Adel, frère de Saladin, d'abord réduit à la principauté du Krac ou château des Curdes, près du désert de Palmyre, impatient de succéder à la puissance de son frère sans se préoccuper de ses neveux, s'était avancé vers Jaffa avec une armée qu'on évalue à soixante mille hommes. La ville basse fut ravagée et le château assiégé aussitôt². Plutôt que d'employer les troupes allemandes, Henri préféra rendre Jaffa au roi Amaury, à la condition que les Chypriotes se chargeraient de défendre seuls la place. Amaury, recouvrant ainsi une ville qu'il avait cédée peu auparavant, envoya dans le fort Renaud Barlas, seigneur poitevin, un de ses hommes liges, avec quarante chevaliers, un corps de sergents d'armes et des approvisionnements suffisants³. La défense faiblit toutefois; Barlas, contrairement aux engagements d'Amaury, ne tarda pas à demander au comte Henri des secours, qui n'arrivèrent pas à temps; le château fut enlevé et le capitaine fait prisonnier avec sa femme et toute la garnison⁴.

Mort d'Henri
de
Champagne.

Henri de Champagne, prévenu de la position des assiégés, s'était hâté de prendre des mesures pour les secourir. Déjà les corps de cavalerie étaient en marche vers Jaffa, et campaient à Caïphas, au delà de la rade; il était lui-même resté à Saint-Jean d'Acre pour régler avec les bourgeois et les gens des communes le départ des vaisseaux chargés d'aller protéger Barlas du côté de la mer, où il était le plus faible. Un soir, avant le coucher du soleil, les Pisans, rentrés en grâce auprès du comte, se présentèrent au château royal pour être reçus. Henri était alors dans une des salles hautes du palais, tournant le dos à une fenêtre ouverte sur les fossés et accoudé à la

¹ Arnold de Lubeck, *Chron. Slav.* liv. V, ch. 11-111; Othon de Saint-Blaise, *Chronic.* ap. Murat. *Script. Ital.* t. VI, col. 899; cf. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 216, mss. de Lyon D. et de Florence, rédaction très-hostile aux Allemands.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, liv. XXVIII, ch. 11, p. 218.

³ *Ibid.* p. 219, ch. 11; *Assises*, t. II, p. 428; Florio Bustron, fol. 17-18.

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, ch. 11, ms. D. p. 219, 220.

barre de fer qui servait de garde. Il s'était d'abord avancé au-devant des délégués pisans, et reculait en leur parlant pour reprendre sa première position. Ses pas mal dirigés se portèrent vers une autre fenêtre ouverte et sans appui ; il tomba au pied du château et se brisa le cou. Son nain, qui s'était élancé pour saisir les vêtements du comte, en le voyant s'approcher de l'abîme, fut entraîné dans sa chute, et mourut auprès de lui. Ce malheureux événement, dont la date n'est nulle part précisée, dut arriver vers la fin de l'année 1197¹.

Isabelle de Jérusalem, après avoir épousé Humfroy de Toron, Conrad de Montferrat et Henri de Champagne, se trouvait, à l'âge de vingt-six ans, veuve pour la troisième fois sans avoir été véritablement reine. Plus d'un seigneur espérait obtenir sa main et faire placer enfin sur sa tête la couronne, qu'elle n'avait pas encore portée². Parmi les prétendants les plus autorisés, figurait Raoul de Tibériade, dont le frère Hugues, marié à une sœur d'Isabelle³, s'était récemment distingué en repoussant les Arabes des murs de Saint-Jean d'Acre. Les Tibériade, issus des châtelains de Saint-Omer en Artois, avaient un des noms les plus recommandables de la noblesse syrienne ; mais leur fortune n'égalait pas leur mérite, depuis surtout que la Galilée était retombée au pouvoir des Sarrasins. Le Temple et l'Hôpital se prononcèrent contre Raoul. « Comment voulez-vous, disaient les grands maîtres aux seigneurs, donner la main de la reine à un homme sans terre et sans patrimoine, qui n'apportera au royaume que sa personne. Le comte Henri, avec les revenus qu'il recevait du comté de Champagne, suffisait à peine aux charges et au gouvernement de ce pays. Vous savez bien que son sénéchal fut plus d'un matin embarrassé de pourvoir à la nourriture des chevaliers du palais, et vous n'ignorez pas qu'il se vit souvent obligé de donner des gages aux fournisseurs, quand aucun ne voulait lui livrer les provisions à crédit⁴. » Les hommes liges délibérèrent encore. Le chancelier d'Allemagne joignit ses conseils à ceux des ordres militaires, et l'on reconnut, nonobstant l'opposition du patriarche de Jérusalem⁵, dont le connétable avait autrefois

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 220, liv. XXVII, ch. III ; cf. les récits différents des autres continuateurs, p. 219 et 220 ; Amadi, fol. 18 ; Raoul de Coggeshale, *Chron. Anglic.* ap. Martène, *Ampliss. collect.* t. V, col. 841.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 223.

³ *Ibid.* p. 222. Les *Lignages d'outre-mer* ne font pas mention de ce mariage.

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, liv. XXVII, ch. v. p. 223.

⁵ Lettre d'Innocent III blâmant l'opposition du patriarche à l'élection d'Amaury de Lusignan, pour roi de Jérusalem, 23 décembre 1198 ; Baluze, *Epist. Innoc.* lib. I, ep. 518, t. I, p. 297 ; Rinaldi, *Annal. eccles.* ann. 1198, § 79, t. XX, p. 32.

1198. désapprouvé l'élection, favorisée par Henri de Champagne¹, que, si Amaury de Lusignan, veuf depuis quelque temps, consentait à joindre à sa paisible royauté de Chypre, les soins plus laborieux de régner sur la Syrie, le royaume aurait pour chef l'homme qui pouvait le mieux lui convenir par ses qualités personnelles et sa fortune².

Amaury
épouse la reine
Isabelle.

Amaury accepta l'offre des seigneurs de Palestine. Il se rendit à Saint-Jean d'Acre, épousa Isabelle, et fut peu de temps après³ couronné avec elle par le patriarche de Jérusalem, qui oublia ses griefs et se réunit au vœu général de l'armée⁴.

Il est couronné
roi
de Jérusalem.

Les historiens n'ont pas dit en quelle ville eut lieu la cérémonie du sacre. Il est vraisemblable que Tyr vit la solennité dans ses murs. Depuis la perte de Jérusalem on avait décidé, et il fut ensuite toujours en usage, jusqu'à la perte de la Terre sainte, de célébrer l'intronisation royale dans cette ville, premier siège archiépiscopal du royaume⁵. Le patriarche de Jérusalem déposait la couronne sur la tête du roi parce que, dit Ibelin, le royaume de Jérusalem ne relève que de Dieu⁶. Si le patriarche était absent ou empêché, les honneurs de la consécration appartenaient à l'archevêque de Tyr; à son défaut, aux métropolitains de Césarée ou de Nazareth. Dans un premier serment, avant de recevoir l'hommage lige des feudataires, le roi s'était d'abord engagé vis-à-vis de ses hommes à conserver les assises et les lois de ses prédécesseurs, à maintenir les inféodations accordées par eux, à défendre les

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, ms. D. p. 212.

² Innocent III au comte de Tripoli : « Aimericum illustrem regem Cyprî tu et alii unanimiter elegeratis in regem, per quem transmarinæ terræ tam ex distinctione personæ quam affluentia rerum creditis posse salubrius provideri. » (Lettre du 2 décembre 1198; Baluze, *Epist.* t. I, p. 260; Reinhard, *Hist.* t. I, pr. p. 5; Rinaldi, *Annal. eccl.* 1198, § 80; lettre semblable aux Hospitaliers, du 20 novembre 1198; Paoli, *Codice*, t. I, p. 270.)

³ Sanudo fixe le couronnement d'Amaury à l'année 1198, et cette date nous paraît exacte. (*Liber Secret.* p. 201; cf. Jacques de Vitry, p. 1124.)

⁴ Roger de Hoveden dit que le roi Amaury fut couronné par l'archevêque de Mayence (cf. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 223, note); mais, dans sa lettre au patriarche de Jérusalem, du 23 décembre 1198, Innocent III rappelle que ce prélat couronna lui-même Amaury et Isabelle : « Postmodum vero, voluntate mutata, eos in regem et reginam coronasti conjunctos; in quo te tibi contrarium fuisse dolemus. » (Baluze, *Epist.* t. I, p. 297.)

⁵ « Le rei doit estre coronés en Jherusalem, se elle est en mains de Crestiens; et quant elle ne l'est, si doit estre coronés à Sur. » (Ibelin, *Assises*, t. I, ch. vi, p. 29.)

⁶ Ibelin, *loc. cit.*

veuves et les orphelins, et à faire rendre bonne justice à tous les habitants du royaume.

1198.

Le jour du sacre, à l'arrivée du cortège royal devant la porte de l'église cathédrale, où tout le clergé se trouvait réuni, le roi, vêtu comme un simple diacre prêt à recevoir l'ordination sacrée, prononçait ou faisait lire en son nom un nouveau serment, à la fois religieux et féodal, promettant son concours au patriarche et renouvelant l'engagement de défendre les privilèges ecclésiastiques ainsi que les coutumes du royaume¹. Le roi s'agenouillait aux derniers mots de la formule, et, posant sa main sur le livre des Écritures ouvert devant lui, il s'écriait à haute voix : « Ainsi Dieu m'aide et ses « saintes Évangiles ! » Le patriarche relevait alors le prince, le prenait par la main droite et lui disait : « Je vous aiderai à défendre votre couronne, sauve « soit la sainte Église de Rome. » Puis il lui donnait le baiser pastoral, et s'écriait trois fois, en s'adressant à la foule : « Prélats, seigneurs, bourgeois et « vous tous du peuple qui êtes en ce moment assemblés en ce lieu, nous « vous faisons savoir que nous sommes ici pour couronner roi le seigneur N..., « et nous voulons que vous nous disiez s'il est véritablement le seigneur (ou « l'héritier) du royaume. » Par trois fois des cris unanimes répondaient : *Oui*. A la troisième acclamation, le clergé entonnait le *Te Deum* et entra dans l'église avec le cortège royal, où figuraient les grands officiers de la couronne, portant le sceptre, l'épée, le diadème, l'étendard et les autres insignes de la puissance militaire et judiciaire qu'exerçait le prince. Les cérémonies du sacre, auxquelles l'Église avait donné les formes religieuses de la consécration épiscopale, commençaient alors. La messe terminée, le roi, revêtu de ses ornements souverains, sortait de l'église, montait à cheval, et, la couronne sur la tête, le sceptre à la main, se rendait à son palais à travers les rues de la ville. Le soir avait lieu le grand festin royal².

L'État que recevait Amaury ne conservait plus que les débris et le nom du royaume de Jérusalem. Vers l'orient, on avait depuis longtemps perdu la ligne de défense du Jourdain et les châteaux de Naplouse, de Bethsan, de Tibériade et du Saphed. Les chrétiens, refoulés en deçà du Liban, ne possédaient le long de la côte que trois lisières de terrain isolées, peu profondes, restes des trois anciennes provinces du royaume. Dans la principauté d'Antioche, Gibel, Laodicée et les grandes terres à moitié désertes qui s'étendent

État
géographique
du
royaume.

¹ Sur les deux serments prêtés par le roi, voy. *Assises*, t. I, p. 29, 310, note, et p. 454.

² Ibelin, ch. VII, cclvi, *Assises*, t. I, p. 31, 409 et suiv.

1198. de l'Oronte à la mer, appartenaient au sultan d'Alep¹. Seule avancée dans l'intérieur des terres, la ville d'Antioche, nonobstant sa séparation et sa distance des autres positions chrétiennes, se maintenait encore, grâce à la force de son enceinte et à la vigilance de ses princes. Le domaine royal, ou le royaume proprement dit, formé autrefois de la Phénicie méridionale depuis Beyrouth, de la Galilée, de la Samarie et de la Judée entières, comprenait seulement, avec les villages qui en dépendaient, les villes de Jaffa, Césarée, en ruines, Caïphas, Acre, Tyr et la ville fortifiée de Sidon, qu'il ne dépassait pas. Les châteaux de la campagne de Phénicie, près des murs mêmes de Sidon, avaient des garnisons arabes². Dans le sud, au delà de Jaffa et jusqu'à l'Égypte, tout le pays avec Jérusalem appartenait au sultan du Caire. Les ports de Beyrouth et de Giblet, occupés par les troupes d'Égypte ou de Damas³, séparaient complètement le royaume du comté de Tripoli, et au nord du comté, peu après Tortose et Margat, on rentrait en pays sarrasin. / C'eût été déjà un mérite réel pour Amaury de Lusignan de ne pas laisser dépérir davantage le royaume découragé et désuni qui lui était donné. Par une conduite ferme et prudente, il sut le rassurer, conserver ses forces, et lui rendre quelques-unes des possessions qu'il avait perdues.

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, liv. XXVII, chap. xxv, p. 247-248.

² *Ibid.* p. 285.

³ *Ibid.* p. 224 et suiv. p. 262 et suiv.

CHAPITRE VII.

SUITE DU RÈGNE D'AMAURY DE LUSIGNAN.

1198. — 1205.

Administration d'Amaury. Reprise de Beyrouth. Renouvellement des trêves avec les Arabes. Danger que court Amaury. Il viole les assises. Sollicitude d'Innocent III pour les affaires de Terre sainte. Rapports bienveillants des papes et des empereurs de Constantinople. Alexis Comnène demande au pape la restitution de l'île de Chypre. Préparatifs en Europe d'une grande croisade pour la Syrie. Les Flamands hivernent à Marseille. Aventures survenues à la fille d'Isaac Comnène, ancien empereur de Chypre. Un chevalier flamand épouse la princesse à Marseille et réclame en son nom le royaume de Chypre. Arrivée des premiers croisés en Syrie. Les hostilités éclatent malgré Amaury. La croisade est détournée de son but par les Vénitiens, secrètement favorables aux Arabes. Conduite des Vénitiens pendant les croisades. De la prise de Constantinople. Amaury renouvelle la paix avec les Arabes. Mort d'Amaury. Ses enfants. Son caractère et son règne. Son projet de refaire les Assises de Jérusalem.

1198.

Amaury de Lusignan, devenu roi de Jérusalem, se montra ce qu'il avait été en Chypre et ce qu'on l'avait déjà vu en Palestine, quand il occupait la connétable, prévoyant, résolu, sage conservateur de sa fortune et des ressources publiques. Après avoir reçu les hommages de Syrie, il assembla ses nouveaux feudataires, il leur annonça sa détermination de fournir pour la défense du royaume tous les secours qu'il pourrait retirer de l'île de Chypre; mais il déclara qu'il n'entendait pas prendre à sa charge la solde et l'entretien des hommes du royaume de Jérusalem¹. Chaque État devait pourvoir par ses propres moyens au paiement de ses gens de guerre. Amaury engagea donc les chevaliers de Saint-Jean d'Acre à déléguer deux d'entre eux pour veiller, de concert avec les baillis royaux, à la perception des revenus de Terre sainte et au paiement des rentes et de la solde des chevaliers². En même temps il fit venir de Chypre un corps de troupes bien

Administration
d'Amaury.

¹ *Contin. de Gaill. de Tyr*, p. 224, extr. des mss. c. d. g.

² « Deux chevaliers, qui fussent à ses bailliz por les rentes d'Acre recevoir. » (*Ibid.*)

1198. approvisionné, et proposa de continuer de suite la guerre, en profitant du concours des Allemands et des ordres militaires.

Reprise
de Beyrouth.

Le conseil des chefs se prononça pour l'attaque de Beyrouth, position dominante entre Tripoli et Saint-Jean d'Acre, dont les Sarrasins s'étaient emparés depuis peu. Cette ville, renommée autrefois par son école de jurisprudence, avait un des meilleurs ports de la côte de Syrie, formé naturellement sur le versant septentrional d'un grand contre-fort du Liban qui s'avance dans la mer. Son voisinage de Damas en faisait un entrepôt de commerce si avantageux, qu'après la perte de la Terre sainte, les Vénitiens, quoique établis dans la plupart des villes de Chypre, y fondèrent une de leurs principales factoreries¹. Depuis que les Arabes s'en étaient rendus maîtres, des galères se tenaient toujours cachées derrière son long promontoire, et de là gênaient la navigation des chrétiens sur les côtes de la Syrie supérieure et de l'Arménie, qui prenait chaque année plus de développement².

La flotte des croisés mit à la voile vers Beyrouth, et l'armée s'avança le long du rivage par la route de Tyr et de Sidon. Elle n'eut pas à livrer de longs assauts. Une partie des remparts de la ville s'étant écroulée avant l'arrivée des Francs, les Arabes se retirèrent sans combattre, en abandonnant d'immenses approvisionnements. Amaury plaça une garnison dans le château, et marcha aussitôt vers Gibelet, ou Djebail, autre port de mer à cinq lieues au nord de Beyrouth, qu'il prit sans difficulté³. Ces deux conquêtes rattachèrent géographiquement le comté de Tripoli aux terres du royaume, et permirent aux Francs de communiquer sans interruption, par terre et par mer, sur une côte de soixante et quinze lieues, depuis Jaffa jusqu'à Tortose. Le roi Amaury donna peu après en fief la seigneurie de Beyrouth à son beau-frère Jean d'Ibelin⁴, frère utérin de la reine Isabelle, qui restaura la ville, et la rendit florissante en y encourageant l'établissement des Européens⁵. Jean, le premier seigneur de Beyrouth de la famille d'Ibelin, est devenu célèbre dans l'histoire d'outre-mer par l'influence que lui donnèrent sa posi-

¹ *Hist. de Chypre*, t. II, p. 403, note.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 224, 226, liv. XXVII, ch. VI, VIII, et les extraits des mss. C. D. G.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, liv. XXVII, ch. VI à VIII, p. 224 et suiv. Arnold de Lu-

beck rapporte la prise de Beyrouth avant le couronnement d'Amaury. (Lib. V, cap. III, ap. Leibnitz; *Script. Brunsvic.* t. II, p. 706.)

⁴ *Lignages*, ch. XX; *Assises*, t. II, p. 458.

⁵ *Hist. de Chypre*, t. II, p. 43; Amadi, fol. 67.

tion et son caractère durant la minorité du petit-fils d'Amaury de Lusignan. C'est lui que les jurisconsultes des Assises appellent le *vieux sire de Beyrouth*.

1108.

Après l'occupation de l'ancienne Béryte, l'armée changea de direction, et revint dans le sud pour faire le siège de Toron, fort château d'ancienne construction franque, à cinq ou six lieues de Tyr, qu'il fallait reconquérir avant de songer à marcher vers Jérusalem. Les travaux de l'attaque étaient déjà très-avancés, quand les nouvelles du décès de l'empereur Henri VI, mort à Messine, le 28 septembre 1197, parvinrent au camp¹. Le siège fut aussitôt interrompu. Le chancelier impérial, inquiet de sa responsabilité, leva précipitamment le camp dans la nuit du 1^{er} au 2 février² et se retira à Tyr, pour hâter l'embarquement de l'armée. Amaury, réduit à ses seules forces, ne pouvait conserver l'offensive, et devait se borner à défendre ce qu'il avait pu reprendre aux ennemis. Sachant que le sultan était disposé à la paix, il n'hésita pas à faire les premières avances et renouvela peu après avec Malec-Adel les trêves conclues précédemment entre Saladin et le roi Richard³.

Renouvellement
des trêves.

Durant les apprêts de départ des croisés, comme le roi était un jour sorti presque sans escorte pour se promener à cheval sur la plage de Tyr, quatre cavaliers allemands accoururent à l'improviste sur lui, le renversèrent et le laissèrent grièvement blessé. On parvint à les arrêter tous les quatre, mais un des meurtriers s'échappa. Les trois autres furent décapités par ordre du chancelier, sans qu'il eût été possible d'obtenir d'eux aucun aveu⁴. Les seigneurs de Tibériade furent accusés d'avoir été les instigateurs du crime. Les soupçons se dirigeaient principalement sur Raoul, dont l'orgueil souffrait toujours de n'avoir pas obtenu la main de la reine. Amaury, aigri déjà contre lui, ne contint plus son indignation, en pensant qu'il avait peut-être armé le bras de ses meurtriers. Il le condamna au bannissement sans prendre

Danger
que
court Amaury.

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 227; Arnold de Lubeck; *Chron. Slav.* lib. V, cap. v; apud Leibnitz, t. II, p. 710; Oliv. le Scholastique, *Hist. regum Terræ sanctæ*, ap. Eccard, *Corp. hist. mediæ ævi*, t. II, p. 1395; Jean d'Ypres, *Chron. Sythien.* ap. D. Bouquet, t. XVIII, p. 599.

² Oliv. le Schol. Arnold de Lubeck, *Ibid.*

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, liv. XXVII, ch. x, et mss. c. d. g. p. 228; Jean d'Ypres, *ibid.*

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 228. Plusieurs continuateurs rapportent cet événement avant le départ de l'armée chrétienne pour Beyrouth, et peu après le mariage d'Amaury avec Isabelle. (Extr. des mss. c. d. g. p. 224 et suiv.)

Février 1198. l'avis de la haute cour, et ne lui laissa qu'un court délai pour quitter le royaume.

Il viole
les assises.

Les chevaliers étaient disposés à admettre la culpabilité de Raoul; mais la manière arbitraire dont le roi l'avait frappé souleva des plaintes générales. Le sire de Tibériade se réclama des vieilles assises, en demandant le jugement de ses pairs. Les hommes liges chargèrent Jean d'Ibelin, devenu sire de Beyrouth, un des chevaliers les plus habiles à parler en public et les mieux instruits des pratiques judiciaires, de porter la parole en leur nom. Ils vinrent tous ensemble avec lui, dit un vieil écrivain¹, ils parlèrent au roi et le *gagèrent*; c'est-à-dire qu'ils menacèrent de cesser le service de leurs fiefs, si le jugement régulier de l'affaire ne leur était déféré.

Amaury fut inflexible. Il sentait, et peut-être abusa-t-il en ce moment de ses avantages, il sentait que son hésitation à prendre la couronne de Jérusalem, et son peu de désir de la conserver, mettait en quelque sorte les chevaliers à sa disposition. Il maintint ses ordres, et les liges n'osèrent persister dans leur résolution. Raoul, pour délivrer ses covassaux de la solidarité qui pesait sur eux, fut obligé de déclarer qu'il s'exilait volontairement du pays. Il quitta la Syrie, protestant, ajoute notre auteur, qu'alors même qu'il tiendrait trente royaumes du roi Amaury, il les abandonnerait tous, plutôt que de servir un pareil homme². Il se retira d'abord dans la principauté de Tripoli, où il obtint une terre; mais son humeur difficile ne tarda pas à le brouiller avec Boémond. Il rendit son fief au prince³; il passa ensuite avec Hugues, son frère, à Constantinople, à la cour de Baudouin I^{er}⁴, et ne rentra en Palestine qu'après le règne d'Amaury⁵.

1198-1199.

Sollicitude
d'Innocent III
pour
les affaires
de
Terre sainte.

La mort de Henri VI, comme la mort de Frédéric I^{er}, sept ans auparavant, avait encore une fois interrompu la croisade des Allemands. Innocent III, en ménageant l'empire au fils du défunt, son pupille, s'occupa avec une vive sollicitude des affaires de Terre sainte. L'élévation d'Amaury au trône de Jérusalem l'avait rempli de joie. Il plaça d'une manière spéciale le nouveau roi, sa femme et son royaume, sous la protection apostolique⁶. Confiant

¹ Jean d'Ibelin, comte de Jaffa, qui tenait tous ces détails du vieux sire de Beyrouth lui-même, son oncle. (*Assises*, t. I, p. 327.)

² Navarre, *Assises*, t. I, p. 518, 528.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 230; Navarre, *Assises*, t. I, p. 543.

⁴ Villehardouin, éd. Paris, p. 104.

⁵ *Contin. de Guill. de Tyr*, liv. XXVII, ch. x, p. 229-230.

⁶ Bulle du 2 décembre 1198; Baluze, *Innoc. epist.* t. I, p. 260; Rinaldi, 1198, § 80. t. XX, p. 32; Reinhard, t. I, pr. p. 4.

sur ce qu'on savait de son caractère énergique, il espérait voir reprendre bientôt et continuer sérieusement la guerre contre les infidèles, dont la présence à Jérusalem lui paraissait l'opprobre du nom chrétien. Il conjura les chefs d'ordres et les grands vassaux de Syrie d'unir leurs efforts à ceux du digne chef qui leur était donné. Il les engageait à l'aider, s'il en était besoin, à assurer la tranquillité de l'île de Chypre, pays si avantageux et si utile, disait le pape, au royaume de Jérusalem¹, pour qu'il pût se consacrer tout entier à la défense de la Palestine. Étendant ses espérances avec ses vœux, Innocent III avait ordonné la prédication générale de la croisade, afin de réunir dans une grande expédition les croisés latins aux troupes de l'empire de Constantinople, et de marcher lui-même, comme il s'en flattait, avec les forces de toute la chrétienté, à la délivrance du Saint Sépulcre.

1199.

Les mécomptes des premières croisades ne faisaient pas considérer ce dessein comme tout à fait chimérique. Il restait encore, en dehors de la Syrie, des moyens d'action et des motifs de confiance. La séparation religieuse des Églises d'Occident et d'Orient, consommée depuis un siècle, n'avait pas interrompu les relations ordinaires et souvent amicales des papes et des empereurs. Le triomphe de l'Église dans la querelle des investitures, en affranchissant le Saint-Siège de la suprématie germanique, avait amené un rapprochement politique entre Rome et Constantinople. Alexandre III et Eugène III, dans l'espoir de rétablir l'ancienne union, avaient fait des ouvertures aux empereurs, qui avaient accueilli favorablement la pensée d'un nouveau concile général, où les points en litige auraient été débattus et éclaircis. Lors de l'élection d'Innocent III, Alexis l'Ange avait adressé au pape une ambassade solennelle avec de magnifiques présents et sollicité l'envoi de légats apostoliques, qu'il combla de prévenances durant leur séjour à Constantinople.

Rapports
bienveillants
des papes
et
des empereurs
de
Constantinople.

¹ « Quum de regno illo (Cypri) Hierosoly-
mitano regno multa subventionis commoda
ministrentur. » (Bulle au grand maître des
Hospitaliers, du 20 novembre 1198; Paoli,
Codice diplom. t. I, p. 270.) C'est méconnaître
entièrement la constitution du royaume de
Chypre, fondée sur les Assises, et s'écarter,
en outre, tout à fait du sens précis de cette
bulle, que d'y voir, avec Bosio (*Storia della
religione Gerosol.* lib. XIII, t. I^{er}, p. 471,
Venise, 1695), une délégation du gouverne-

ment de l'île de Chypre faite aux chevaliers
de l'Hôpital. Vertot (*Hist. des chev. de Saint-
Jean*, t. I, p. 268) et les auteurs de l'art de
vérifier les dates eux-mêmes ont répété l'er-
reur de l'historien de l'ordre de Malte. Des
bulles entièrement semblables à celles que
reçut le grand maître de l'Hôpital furent
adressées aux autres chefs de la Terre sainte,
au grand maître du Temple et au prince
d'Antioche. (Rinaldi, 1198, § 80, t. XX,
p. 32.)

1199.
Alexis Comnène
demande
la restitution
de
l'île de Chypre.

Autorisé par ces précédents et comptant sur les bons offices du Saint-Siège, Alexis pria le pape de s'employer auprès du roi de Jérusalem pour obtenir la restitution de l'île de Chypre. L'invasion du roi d'Angleterre en ce pays, disait Alexis, et les suites de cette invasion, faite au mépris des droits d'un empire chrétien n'étaient qu'une inique occupation; les empereurs n'avaient cessé de considérer Chypre comme faisant partie de leurs domaines¹. Alexis ajoutait qu'un grand armement préparé par ses ordres pouvait lui permettre bientôt de reconquérir le territoire usurpé; mais que, loin de penser à provoquer une guerre criminelle entre princes chrétiens, il voulait aider les croisés dans leurs combats contre les infidèles, et était prêt à leur envoyer des troupes. Il attendait seulement qu'on eût fait droit à sa légitime réclamation².

Quelque désir qu'eût Innocent III de complaire à Alexis, il lui était impossible de le satisfaire sur ce point. Dans sa réponse, expédiée à Constantinople vers la fin de l'année 1199, il annonçait à l'empereur qu'avant de prononcer sur une question aussi grave, il devait s'en ouvrir aux rois d'Europe, auxquels le sort de la chrétienté d'Orient n'était pas moins cher qu'au roi de Jérusalem. Mais, d'avance, il faisait pressentir son opinion sur la difficulté d'obtenir le sacrifice demandé, rappelant que le roi Richard avait fait la conquête de Chypre non point sur l'empereur, qui ne la possédait plus quand les Latins y étaient arrivés, mais sur un prince entièrement indépendant et révolté, insistant particulièrement sur l'importance qu'avait l'île pour Amaury de Lusignan. La couronne de Jérusalem, disait Innocent, est une charge bien plus qu'un avantage pour le roi de Chypre³; si Amaury se voit menacé de perdre le pays qui est la meilleure part de sa souveraineté, il consacrera toutes ses ressources à sa défense, et la Syrie sera abandonnée à son sort, sans profit aucun pour l'empire. Il ajoutait que l'abandon de l'île de Chypre lui paraissait d'autant moins probable, au moment où l'Europe faisait un effort décisif contre les infidèles, que souvent déjà les princes

¹ La chancellerie impériale énumérait toujours, dans les protocoles des chrysobulles, parmi les provinces de l'empire, non-seulement l'île de Chypre, mais les provinces d'Antioche et de Laodicée, depuis longtemps enlevées par les Arabes aux empereurs et conquises par les Francs sur les Sarrasins. (Chrysobulle de 1199; Marin, *Storia de' Veneziani*, t. III, p. 319.)

² Lettre d'Innocent III à Alexis l'Ange, sans date, mais paraissant être de 1199 ou 1200; Baluze, *Innocentii III Epistol.* t. I; *Gesta Innoc.* p. 30; dans Muratori, *Script. ital.* t. III, 1^{re} partie, p. 513; dans Reinhard, t. I, pr. p. 5.

³ « Neglecta solitudine Terræ sanctæ, de qua sibi minus commodi provenit, plus laboris. » (Lettre citée d'Innocent III.)

d'Occident avaient prié le Saint-Siège de détourner l'empereur de Constantinople de toute pensée hostile au roi de Chypre, l'île étant d'un avantage infini aux Latins pour la conservation du royaume de Jérusalem¹. La réponse d'Innocent III, ne donnant aucun espoir de succès à Alexis, empêcha sans doute l'empereur de poursuivre ses réclamations.

1198 - 1202.

En même temps qu'il éloignait ces dangers de l'île de Chypre, et qu'il cherchait à entraîner Alexis dans la croisade, Innocent stimulait le zèle des princes d'Occident et les exhortait à la guerre. Il leur conseillait d'envoyer sans retard des subsides et des troupes en Chypre, surtout dans la Syrie, où les chrétiens pouvaient se trouver exposés aux plus grands périls, si l'union se rétablissait dans la famille de Saladin².

Les seigneurs de France et d'Angleterre, malgré les défiances qui s'opposaient à une nouvelle alliance de leurs princes, n'étaient point insensibles au sort de la Palestine. Le curé de Neuilly, Foulques, avait ému les cœurs en rappelant le dévouement de tant de soldats chrétiens morts pour arracher le tombeau du Christ à la profanation. Innocent III régularisa la mission du nouvel apôtre, et, peu de temps après la mort du roi Richard, les barons de Champagne et de Flandre s'étant réconciliés avec le roi de France, la croisade fut décidée dans un grand tournoi ouvert au château d'Écry en Champagne³, durant l'avent de l'année 1199.

Préparatifs
en
Europe
d'une grande
croisade
pour la Syrie.

Les représentants des seigneurs français conduits par Geoffroy de Villehardouin, maréchal de Champagne, se rendirent à Venise, pour traiter de leur passage en Syrie. Au mois d'avril 1201, ils conclurent le traité qui semblait assurer la délivrance de Jérusalem, tant l'ardeur était grande et l'occasion favorable⁴. Malec-Afdhal, fils de Saladin, avait été chassé de Damas et de Jérusalem par Malec-Adel, son oncle, proclamé peu après dans les mosquées du Caire. Mais Malec-Daher, frère d'Afdhal, lui disputait Alep,

¹ « Quoniam ex insula Cypri non modicum subsidium orientali provinciæ ministratur. » (Lettre citée d'Innocent III à Alexis.)

² Innocent III aux rois de France et d'Angleterre. (Baluze, lib. II, ep. 251, t. I, p. 503; Reinhard, t. I, pr. p. 6; Bouquet, t. XIX, p. 383.)

³ Aujourd'hui Asfeld, dans les Ardennes, arrondissement de Rethel. Érigée en comté, sous le nom d'Avaux-la-Ville, par lettres pa-

tentes de 1638 et 1671, la terre d'Écry, à laquelle avait été incorporée la seigneurie de Neufchâtel, a reçu, en 1730, le troisième nom d'Asfeld, avec le titre de marquisat. (Arch. de l'Emp. Sect. adm. T. 935, n° 19.)

⁴ Villehardouin, éd. P. Paris, p. 6-9; Buchon, *Chron. de Morée*, t. I, p. 8, 9; Dandolo, *Chron. Venet.* ap. Murat. *Script. ital.* t. XII, col. 323.

1202. où il était resté maître, et privait le nouveau sultan d'Égypte du concours des troupes de la haute Syrie et de la Mésopotamie.

Les croisés convinrent de se trouver à Venise à la fête de la Saint-Jean 1202. La république devait mettre à leur disposition, pour deux années entières, moyennant un prix de nolis arrêté, le nombre de vaisseaux et d'huissiers¹ nécessaires au transport des hommes et des chevaux. Les chefs de l'armée savaient seuls que l'expédition projetée devait se porter directement sur l'Égypte, afin d'attaquer Malec-Adel au centre de ses forces. On indiqua cependant la Syrie comme rendez-vous général aux croisés qui ne pourraient aller s'embarquer dans l'Adriatique².

Les Flamands
hivernent
à Marseille.

Beaucoup de pèlerins, pour éviter le passage des Alpes, préférèrent en effet descendre le Rhône et se rendre directement de Marseille à Saint-Jean d'Acrc. Un grand nombre de Flamands, habitués aux voyages maritimes, n'hésitèrent pas à prendre la mer sur leurs propres côtes avec Jean de Nesle, châtelain de Bruges, et à doubler l'Espagne, en s'avancant par escales successives vers la Syrie³. Ils jetèrent l'ancre à Marseille à la fin de l'année 1202⁴, et résolurent d'attendre en ce port le retour de la bonne saison. Durant les loisirs de l'hivernage dans l'ancienne colonie phocéenne, un des chevaliers de Jean de Nesle fit la connaissance d'une jeune femme grecque, qui se trouva être la fille d'Isaac Comnène, l'ancien empereur de Chypre, détrôné par le roi Richard I^{er} et mort en 1195, au château de Margat, près de Tripoli, prisonnier des chevaliers de l'Hôpital⁵. Les aventures extraordinaires arrivées à cette jeune princesse, depuis le moment où son père s'était décidé à la remettre aux Anglais comme l'otage le plus précieux qu'il pût leur donner, méritent bien d'être racontées ici.

1192-1202.
Aventures
survenues
à
la fille
de Comnène,
ancien empereur
de Chypre.

La fille d'Isaac avait été, durant le séjour de Richard en Syrie, la compagne habituelle des princesses latines venues en Orient avec le roi d'Angleterre⁶. Escortée d'Étienne de Tornham, chargé spécialement de veiller à son service, elle s'était embarquée à Saint-Jean d'Acrc au mois d'octobre

¹ Navires plats employés pour le transport des chevaux.

² Villehardouin, p. 9; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 246; Gunther. *Hist. Constantin.* apud Canis. *Antiquæ lectiones*, édit. Basnage, t. IV, p. vi et suiv.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 246-249;

Ampliss. coll. t. V, col. 659; Villehardouin, p. 15, 32.

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 246, 249; Jean d'Ypres, *Chron. S. Bertin*, ap. Bouquet, t. XVIII, p. 601; Villehardouin, p. 32.

⁵ Roger de Hoveden, éd. Savile, p. 759.

⁶ Voy. ci-dessus, 13, 32, 39.

1192¹, et son navire avait fait voile pour l'Italie pendant que Richard, naufragé sur la côte d'Aquilée, se hasardait à traverser l'Allemagne sous un déguisement. La jeune Comnène, la reine d'Angleterre, Bérengère de Navarre, et Jeanne, veuve de Guillaume le Bon, roi de Sicile, sœur de Richard Cœur-de-Lion, arrivèrent ensemble à Rome. Les chroniques rapportent que les quatre princesses séjournèrent à peu près six mois à la cour pontificale, ce qui nous reporte vers le milieu de l'année 1193². Quand elles quittèrent Rome, un cardinal, nommé Meliori, les accompagna, par ordre du pape Célestin III, jusqu'à Pise. Des bords de l'Arno, elles continuèrent leur route, probablement par terre, accompagnées encore, à ce qu'il semble, du cardinal, jusqu'à Gênes. De Gênes, elles gagnèrent Marseille, où elles furent reçues par le roi d'Aragon, Alphonse II, qui résidait alors dans son comté de Provence, objet continuel de contestation entre sa famille et les comtes de Toulouse. Le roi Alphonse escorta personnellement les princesses jusqu'au Rhône, limite de ses possessions. Là, elles trouvèrent Raymond, comte de Saint-Gilles, fils aîné et héritier de Raymond V, comte de Toulouse, qui les attendait. Raymond leur fit traverser tout le Languedoc et ne les quitta que lorsqu'elles furent sur les terres anglaises; peut-être même alla-t-il avec elles jusqu'à Poitiers³. Il est bien permis de croire que les manières et la courtoisie du comte de Saint-Gilles, âgé seulement de trente-huit ans, laissèrent de favorables impressions dans l'esprit des nobles étrangères; car, à peu de distance, deux d'entre elles, la sœur du roi d'Angleterre et la fille de Comnène, devinrent successivement ses femmes légitimes. Lui-même était alors comte de Toulouse.

Après son arrivée en Poitou, nous perdons pendant quelque temps la trace de notre Chypriote. On s'occupait d'elle pourtant en Allemagne, où le roi Richard, livré par le duc d'Autriche à l'empereur Henri VI, était retenu prisonnier. L'empereur, heureux de garder quelque temps dans sa dépendance celui qui avait outragé à Saint-Jean d'Acre la bannière d'un prince allemand, lié d'ailleurs avec les Comnène par une récente alliance⁴, promit de ne consentir à la libération du roi d'Angleterre qu'après la délivrance d'Isaac Comnène, encore vivant à Margat, et la délivrance de sa fille, alors en Europe. Si

¹ Roger de Hoveden, éd. Savile, p. 733; Bouquet, t. XVII, p. 562.

² Roger de Hoveden, *ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ Raoul de Coggeshale, *Chronic. Anglic.*

ap. Marten. *Ampliss. coll.* t. V, col. 833. L'empereur Manuel Comnène avait épousé Berthe, que les Grecs appellèrent Irène, belle-sœur de l'empereur Conrad, grand-oncle d'Henri VI.

1192-1202. les prisonniers se trouvaient en liberté, l'empereur ne devait relâcher le roi qu'après avoir reçu le remboursement de tout ce qu'il avait pu lui-même exiger d'eux¹.

Le traité de l'empereur et du duc d'Autriche conclu à Wurtzbourg, le 13 février 1193, ne put recevoir sa complète exécution, par suite de circonstances demeurées inconnues. On sait que le roi Richard fut dégagé de ses derniers liens à Mayence, au mois de février 1194, après quatorze mois de captivité, et nous retrouvons la princesse grecque prisonnière encore en Normandie à une époque postérieure, qui doit être la fin de l'année 1194, ou les huit premiers mois de l'année 1195². Séparée des deux reines, elle était alors confiée à deux gardiens anglais, et associée, sous leur surveillance, à la fille du duc de Bretagne, probablement Éléonore, fille de Geoffroy II. De Rouen, les deux captives, momentanément unies par une étrange destinée et toujours suivies de leurs protecteurs, revinrent en Touraine. Elles s'arrêtèrent quelque temps à Chinon³. Il est possible que ce soit en ce lieu, et en 1195, que la liberté fut enfin rendue à la fille de Comnène; mais sa position, à partir de ce moment, redevient encore incertaine. Il entra dans les nouvelles vues du roi d'Angleterre de se rapprocher de ses ennemis d'autrefois afin de réunir des forces contre Philippe-Auguste. En délivrant la fille de Comnène, en consentant ou aidant à son mariage avec Raymond de Saint-Gilles, en offrant à ce prince la main de sa propre sœur Jeanne, Richard I^{er} s'assurait la paix avec le Languedoc et satisfaisait l'empereur d'Allemagne. Les deux mariages s'accomplirent certainement, l'ordre seul dans lequel ils se succédèrent reste douteux pour nous.

Raymond de Saint-Gilles, séparé de Béatrix de Béziers au moins dès le commencement de 1193⁴, devenu comte de Toulouse à la fin de 1194,

¹ Le traité est rapporté par Ansbert dans sa relation de la croisade de Frédéric I^{er}, *Hist. de expedit. Friderici*, éd. Dobrowski, Prague, in-8°, 1827, p. 115, 119. Roger de Hoveden fait allusion à cet accord; Bouquet, t. XVII, p. 558.

² « 1195. In expensa et robis filie com. Britannie et filie imperatoris Cypri et familie sue et Rob. de Wancie et Walt. de Ely qui eos (sic) custodiebant et ducebant dum fuerunt apud Rothomagum et in itinere a Rothomago usque Chinon, c lib. lxviii lib. xij sol. per idem breve. » (*Rot.*

Scacc. Norman. tom. I, p. 154, publ. par M. Stapleton, Londres, 1846, in-8°.) Article de dépense autorisée par le brevet du roi. Le compte est rendu à la Saint-Michel de l'an 1195, ce qui permet de croire que la dépense avait été faite depuis la Saint-Michel 1194.

³ Voy. la note précédente.

⁴ Dom Vaissète cite un acte du mois de janvier 1193, dans lequel Béatrix agit comme veuve. (*Hist. de Lang.* t. III, p. 548; *Note sur les femmes et les enfants de Raymond VI.*) Nouv. édit. t. V, p. 401.

épousa, au mois d'octobre 1196, Jeanne d'Angleterre, veuve de Guillaume le Bon, de Sicile, laquelle mourut au mois de septembre 1199¹. Raymond VI put donc avoir pour femme légitime la fille d'Isaac Comnène, soit avant 1196, soit après 1199. Nous ne voyons pas de raisons suffisantes de croire, avec l'historien du Languedoc, que le comte de Saint-Gilles épousa la fille de Comnène avant Jeanne d'Angleterre et par conséquent avant le mois d'octobre 1196². Il nous semble plus vraisemblable, comme l'indique une autre autorité³, que la sœur du roi Richard était déjà morte, lorsque le comte Raymond se décida à épouser la jeune Chypriote. Mais, dans tous les cas, cette union sans objet politique, résultat évident d'une passion momentanée, ne dura pas plus que le caprice qui en avait donné la pensée. Vers 1200, et au plus tard en 1202, Raymond VI abandonna la Levantine, dont il ne paraît pas avoir eu d'enfants, et prit, en quatrièmes noces, Éléonore d'Aragon, sœur de dom Pedro II, qui avait succédé à Alphonse II, son père, en 1196.

1202.

La fille d'Isaac Comnène vivait retirée à Marseille, quand les navires flamands y arrivèrent, vers le commencement de l'hiver de 1202. Le chevalier inconnu qui la vit en fut épris, sans doute, à son tour. L'illustration de sa naissance acheva d'exalter l'imagination de l'étranger. Il l'épousa, et se persuada qu'en devenant le gendre et l'héritier d'un Comnène il obtiendrait bien en Orient quelque lambeau de la pourpre impériale. Il était lui-même d'une très-noble famille, parent du comte Baudouin de Flandre, l'un des chefs de la croisade et futur empereur de Constantinople. Jean de Nesle et ses Flamands, ravis de l'aventure, promettaient de soutenir ses prétentions. En apprenant que la grande flotte de l'Adriatique ne se dirigeait plus vers la Syrie, ils avaient refusé d'aller la rejoindre⁴ et s'étaient résolus à continuer séparément leur route vers Saint-Jean d'Acre. Le chevalier partit avec eux de Marseille, la tête pleine d'espérances, ne doutant pas qu'Amaury de Lusignan, satisfait d'être roi de Jérusalem, ne lui cédât volontiers le royaume de Chypre. Son illusion fut de courte durée. « Quand le roi Amaury ouit sa requête, dit la Chronique d'outre-mer, si le tint à fol

Un chevalier
flamand
l'épouse
à Marseille
et
réclame
le royaume
de
Chypre.

¹ Dom Vaissète, note précitée; Guill. de Puy Laurent.

² Dom Vaissète, d'après Pierre de Vaux Cernay.

³ Dom Brial, d'après le continuateur de Guillaume de Tyr. (*Voy. Script. Franc.* t. XIX, p. 9, note.) Dom Vaissète et les auteurs de

l'Art de vérifier les dates confondent au reste la fille d'Isaac Comnène avec Bourgogne de Lusignan, fille du roi Amaury, femme de Gautier de Montbéliard.

⁴ Villehardouin, séduit par les résultats de l'alliance vénitienne, se plaint durement de ce refus. (P. 15, 32, éd. P. Paris.)

1202-1203. « et à musart; il lui commanda de vider aussitôt sa terre, s'il ne voulait perdre la vie. Personne ne conseilla au chevalier de demeurer dans le pays; il se hâta bien vite d'en sortir et se retira en Arménie¹. » On n'entendit plus parler ensuite de lui ni de la fille d'Isaac Commène en Orient.

Arrivé
des
premiers croisés
en Syrie.

Amaury, resté toujours en Syrie depuis son couronnement, avait beaucoup de peine à modérer l'impatience des détachements qui commençaient à venir d'Europe. Il s'en tenait scrupuleusement à la convention faite avec le sultan d'Égypte; il voulait prolonger la paix jusqu'à la fin des trêves, et remettait toute expédition sérieuse pour l'époque où la grande armée de Venise, sur laquelle il comptait encore, serait parvenue en Syrie. Les pèlerins, au contraire, à peine débarqués, méconnaissaient les conseils des gens du pays et négligeaient la discipline. Ils demandaient à marcher au combat, accusant de faiblesse ou de lâcheté les Orientaux, qui se croyaient obligés de respecter les armistices avec de vils infidèles. C'est l'invariable histoire des croisades. Un corps entier de chevalerie et de piétons, s'étant avancé au hasard sur les terres du sultan d'Alep, avait été exterminé près de Laodicée². Les chevaliers venus de la Flandre, rendus plus circonspects par cet exemple, ne voulurent pas cependant demeurer inactifs. En attendant la dénonciation de la paix, ils allèrent offrir leurs services au prince d'Antioche et au roi d'Arménie, dont le bon accord n'avait pas duré longtemps. Jean de Nesle s'engagea dans le parti du roi Léon et vint mettre le siège avec lui devant la ville d'Antioche, tandis que d'autres croisés, mieux inspirés, défendirent la place pour Boémond IV et la reprirent, après l'avoir perdue³.

Les hostilités
commencent
malgré
Amaury.

Amaury maintenait cependant difficilement sa position d'attente et d'observation. Il espérait qu'à l'arrivée de la croisade la paix se rétablirait parmi les chrétiens du nord de la Syrie, et qu'il pourrait marcher alors sur

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 257; Martène, *Ampliss. coll.* t. V, col. 659; cf. Sanudo, qui suit, comme d'ordinaire, la Chronique d'outre-mer, en omettant tout ce qu'elle a de défavorable aux Vénitiens; *Secret. fidel.* p. 203.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 248, 249; cf. Jacques de Vitry, ch. II, p. 1124; Fr. Pipino, ap. Murat. *Script. Ital.* t. VII, col. 819.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 257. Dans le nombre des documents transférés de Rome à Paris, et rentrés aujourd'hui au Vatican,

se trouvait une lettre du roi Léon à Innocent III, sans date et scellée d'une bulle d'or, concernant les différends du roi Léon avec Boémond et la prise d'Antioche par les Arméniens. Il y est dit que l'occupation d'Antioche eut lieu sans effusion de sang et à la satisfaction des habitants. Léon prend, dans le chrysobulle, les titres de : *L. per Dei et Romani imperii gratiam rex Armenie*. Une copie de la pièce est restée aux Archives de l'Empire. Section hist. L. 399.

Damas ou sur Jérusalem; mais il ne voulait pas manquer à la foi promise et ouvrir les hostilités avant la fin des trêves. 1203-1204.

La guerre éclata malgré lui à la suite d'un acte de piraterie commis sur les côtes de Chypre par les galères d'un émir de Phénicie, dont il demanda vainement réparation au sultan¹. Les croisés, passés chez les princes d'Antioche et d'Arménie, se hâtèrent de rejoindre Saint-Jean d'Acre en apprenant la rupture². Toutefois Amaury n'engagea aucune entreprise et refusa de se mettre en campagne. Il se contenta de diriger ou de permettre de courtes incursions, qui furent toujours heureuses; il ne dépassa presque jamais le Jourdain³. Sans rester inactif, il observa surtout la défensive, étonné des événements incroyables qui, après avoir retenu si longtemps l'armée croisée dans le golfe de Venise, semblaient l'éloigner chaque jour davantage de la Terre sainte.

Les secours promis à la Syrie étaient en effet détournés de leur destination par les Vénitiens, qui, aspirant dès lors à la suprématie maritime, subordonnaient toute leur politique à leur commerce. La préoccupation exclusive des intérêts industriels se manifeste sensiblement dans la conduite générale de la république de Venise dès la fin du XII^e siècle; les monuments historiques récemment mis au jour la constatent d'une manière très-précise à l'occasion de la conquête de Constantinople.

La croisade est détournée de son but par les Vénitiens, secrètement favorables aux Arabes.

Le moderne historien des croisades a raconté l'expédition combinée des Français et des Vénitiens d'après Villehardouin, dont le récit est le plus curieux et le plus circonstancié, quant aux faits militaires. S'il eût connu l'origine et le caractère de quelques-unes des continuations de Guillaume de Tyr, écrites au sein même de la société latine d'outre-mer, où l'ambition et les jalousies des nations commerçantes étaient mieux appréciées, il eût signalé les véritables causes qui changèrent la direction de l'armement préparé par les barons français; et cette partie secrète du rôle de Venise dans la quatrième croisade aurait reçu aujourd'hui de son talent toute la notoriété historique. Villehardouin ne vit que les événements publics des négociations ou de la guerre; il ne sut pas et ne put pénétrer le but secret que poursuivait le conseil de la république de Venise.

L'abandon de la route des Saints Lieux et le départ de la flotte croisée pour Constantinople passe encore, grâce à la parole de M. Michaud, comme le

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 258 et suiv.

² *Ibid.* liv. XXVIII, chap. x à xii, p. 260

³ *Ibid.* p. 260.

et suiv.

1203 - 1204.

résultat accidentel du voyage d'Alexis l'Ange à Venise et de l'intérêt qu'inspira aux chevaliers croisés le sort d'un jeune prince détrôné par son oncle. En réalité ce fut un projet mûrement réfléchi et conçu longtemps d'avance, à la suite de propositions formelles adressées par le sultan d'Égypte aux Vénitiens. Une fois la promesse donnée d'éloigner, s'il était possible, la croisade des États du sultan, Venise ne changea rien en apparence aux préparatifs qu'elle avait faits et au langage qu'elle avait tenu, en faveur des chrétiens de Syrie; mais elle sut saisir les premiers événements favorables et les faire servir à l'accomplissement de ses propres desseins.

Les barons se trouvant dans l'impossibilité de payer les nolis de la flotte qu'ils avaient demandée, les Vénitiens exigèrent d'abord qu'ils fissent rentrer la ville de Zara sous l'obéissance de la Seigneurie. Ce premier moyen de libération devenant insuffisant, ils réclamèrent la coopération du comte de Flandre et du marquis de Montferrat pour rétablir Alexis, leur partisan, sur le trône de Constantinople. L'acceptation de ces premières propositions subordonnait toute la croisade à la direction du doge et de son conseil. Quand les chevaliers se virent engagés dans une aussi séduisante entreprise, les Vénitiens obtinrent sans peine le sacrifice des succès douteux qui les attendaient en Syrie à la certitude de ramener l'empire byzantin à l'obéissance de Rome, atteignant ainsi un double but, témoignant de leur zèle à Innocent III, qui les avait menacés d'abord de l'excommunication¹, et s'assurant d'importants privilèges commerciaux en Égypte et à Constantinople.

Les chroniques de Syrie dévoilent le but caché de cette politique audacieuse et égoïste qui inspirait déjà manifestement, au commencement du XIII^e siècle, le gouvernement de Saint-Marc, mais qui n'avait pu attirer l'attention de l'Europe, étrangère et inhabile encore à ces calculs. Les rédacteurs des compilations annexées au texte français de la Chronique de Guillaume de Tyr rappellent tous que Malec-Adel, en apprenant les armements provoqués chez les chrétiens par l'insuccès de la croisade de l'empereur Henri VI, envoya une ambassade à Venise dans l'espoir de conjurer le nouveau péril qui menaçait l'Égypte. Le détail des négociations manque; mais l'objet et le prix du service demandé sont clairement indiqués. « Le sultan choisit des messages et des serviteurs, dit une chronique; il leur remit de beaux présents et les manda à Venise. Il les chargea de dire au duc et aux Vénitiens que, s'ils pouvaient tant faire que les chrétiens n'allassent pas en la terre d'Égypte, .

¹ Cf. *Gesta Innocentii III*, § 72, 87; Hurter, *Hist. d'Inn. III*, t. II, p. 164, 179 et suiv.

« il leur donnerait de grands biens et de grandes franchises dans le port d'Alexandrie¹. » 1203-1204.

Les archives de Venise renferment la confirmation indirecte de ce hardi marché, que les chroniqueurs étrangers ont ignoré et qu'un écrivain de Venise, à portée de remonter aujourd'hui aux sources, a implicitement reconnu, sans l'avoir suffisamment remarqué². Il existe dans le recueil officiel des Pactes de la république une série de privilèges du sultan Malec-Adel, de l'an 1205 à l'an 1217, accordant aux Vénitiens, avec l'assurance de sa protection pour tous les chrétiens qui voudraient visiter les Saints Lieux, sous la sauvegarde de leur nom, la faveur de faire en sécurité le commerce dans ses États, d'y jouir de tarifs exceptionnellement avantageux, et d'avoir un entrepôt, ainsi qu'une cour de justice, librement régis par eux, à Alexandrie³.

Les rapports avec l'Égypte devenaient chaque jour plus nécessaires à la marine et au commerce de Venise. Sincèrement religieux, les armateurs des Lagunes s'étaient entièrement associés aux espérances des premières croisades; mais ils avaient en même temps recherché dans la guerre sainte de légitimes profits par le transport des pèlerins et l'acquisition de colonies, qui devinrent pour eux des débouchés et des centres d'approvisionnement. Dès que la fortune du royaume de Jérusalem déclina, quand la pensée d'un grand empire chrétien en Syrie s'évanouit, ils reportèrent leurs vues sur la mer Noire, et se résolurent à vivre en paix avec les Sarrasins. La nécessité de développer leur commerce maritime, sur lequel reposait la fortune des particuliers et celle de l'État, les obligeait absolument à conserver des relations dans les pays où arrivaient les marchandises de la haute Asie, surtout en Égypte, et à lutter partout d'industrie et d'influence avec les Pisans et

Conduite
des Vénitiens
pendant
les croisades.

¹ Voy. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 251; relation du ms. de Cangé publiée par M. Buchon, *Chron. de Morée*, t. I, p. 481; *Bibliothèque des croisades*, t. I, p. 373.

² M. Antoine Marin, ancien conservateur des archives de Venise, qui est bien loin d'avoir utilisé les précieux documents de son dépôt sur cette question. (*Storia civile e politica del commercio de' Veneziani*, t. IV, p. 8, Milan, 1800.) M. Romanin, dans sa savante *Histoire de Venise*, est resté, sur ce point, en arrière de ce que l'on pouvait connaître déjà par M. Marin lui-même. (*Storia documentata di Venezia*, in-8°, 1854, t. II.)

³ Ces documents ont été récemment publiés par l'Académie de Vienne. (*Fontes rerum austriacarum*, t. XIII, Doc. de Venise t. II, p. 184 et suiv. Vienne, 1856.) Les expressions d'un privilège du 7 de Saphar sont surtout remarquables. Le doge Pierre Ziani (1215-1229) y est qualifié de duc de Venise, Zara et Constantinople. Le sultan assure la république de sa bonne amitié : « Volumus facere « honorem universis hominibus terre tue... « Et eos preponimus ante omnes gentes, et « sumus defensores eorum contra omnes... et « sumus ei[duci] debitores ad gratias referren- « das, » etc. (P. 190.)

1204. les Génois. Dès la fin du XII^e siècle, Venise trouvait sur toute la Méditerranée ces deux nations rivales opposées à ses intérêts; plus anciennement établies dans la Barbarie et le Pont-Euxin, plus nombreuses en Syrie et souvent mieux traitées à Constantinople. Depuis quelque temps, les empereurs grecs semblaient méconnaître l'assistance que les doges leur avaient prêtée contre les Normands, et inclinaient en faveur des Pisans¹. Henri Dandolo, durant une ambassade qu'il avait remplie à Constantinople avant son élection, s'était vu, au mépris des traités, jeté en prison avec tous ses nationaux, par ordre de Manuel. La crainte seule pouvait contraindre ces princes avilis à respecter les privilèges qu'ils avaient accordés au moment du danger. Sans trop compter sur la fortune, Venise espérait qu'une apparition à Constantinople avec une nombreuse armée vengerait amplement ses injures et rétablirait au moins sa position dans l'empire, si l'empire résistait au coup qu'il allait recevoir.

De la prise
de
Constantinople.

Constantinople prise définitivement par les Latins², si les Vénitiens n'eussent mis au-dessus de l'honneur du pouvoir les avantages du commerce, il leur eût été facile d'obtenir la couronne pour Henri Dandolo, admiré de l'armée entière, le conseil et le héros de cette merveilleuse conquête. A l'empire, ils préférèrent la possession d'îles et de stations heureusement situées au milieu de la Méditerranée, entre le golfe Adriatique d'une part, Constantinople et l'Égypte de l'autre. « Lors, dit le continuateur de Guillaume de Tyr, lors eurent bien faite les Vénitiens la requête que le soudan leur fit de détourner les pèlerins d'aller en terre de Syrie, dont je vous parlais ci-dessus³. »

Villehardouin, écrivant après le succès de la croisade, a besoin cependant de calmer ses scrupules, en rappelant que le Saint-Siège pardonna ceux qui firent rentrer un grand empire sous l'orthodoxie romaine, et que d'ailleurs la conquête de Constantinople assurait pour l'avenir celle de Jérusalem⁴. Comme lui, le pieux Gunther, autre historien de la croisade, sent bien qu'il n'accomplit pas son vœu, en allant détrôner un prince chrétien à Constantinople au lieu de se rendre en Syrie. Son récit renferme plus d'un aveu semblable. Suivant lui, les Vénitiens semblaient n'avoir d'autre but dans cette guerre que d'obtenir des Français le remboursement de leur dette et de

¹ Nicétas Choniata, *De Alex. Isaac. Angel.*
lib. III, cap. IX, p. 713.

² 12 avril 1204.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, liv. XXVIII,
chap. XIV, p. 265.

⁴ Ch. LI et suiv.

s'emparer, s'il était possible, de la grande ville maîtresse du commerce et des mers d'Orient¹. Mais tout est excusé aux yeux du pèlerin latin, dès que les Francs dominant à Constantinople et humilient l'ennemie de Rome. Les Génois et les Grecs, sans soupçonner les relations de Venise avec Malec-Adel, n'ont vu qu'une ruse des croisés dans l'annonce d'une nouvelle expédition contre les Arabes. Ils se trouvent dans la vérité, quand ils disent que les Vénitiens, en équipant une flotte de guerre dès l'année 1201, étaient déterminés à attaquer l'empire grec, et que, s'ils avaient commencé alors de si grands préparatifs, c'est qu'ils voulaient reconquérir, non point le Saint Sépulcre, mais leur prépondérance compromise en Romanie².

1204.

Cependant les nouvelles qui parvenaient de Constantinople en Syrie obligeaient Amaury à observer plus que jamais la prudence, et ne lui permettaient pas de compter sur les renforts demandés. Les Arabes, enhardis par son inaction, s'étaient avancés jusqu'aux portes de Saint-Jean d'Acres³; les chevaliers croisés, au milieu même des ravages d'une épidémie, voulurent les repousser et marcher sur le Jourdain. Amaury ne céda à aucune provocation; il ne quitta pas les côtes, il permit rarement aux troupes de poursuivre l'ennemi et n'autorisa aucune expédition de longue durée. Une seule fois, en 1204, il envoya une flottille sur les bords du Nil. Les hommes des galères abordèrent aux environs de Damiette, incendièrent la ville de Foua et rentrèrent à Saint-Jean d'Acres avec un grand butin⁴.

Amaury
renouvelle la paix
avec
les Arabes.

On vit bientôt l'inutilité de toute entreprise partielle, et l'on dut abandonner encore une fois l'espoir de reprendre Jérusalem: Le couronnement de Baudouin de Flandre, à Sainte-Sophie, retint les croisés dans le nouvel empire, où ils avaient trouvé des possessions et des honneurs. Déçus par l'issue de la guerre, la plupart de ceux qui étaient venus en Syrie rentrèrent dans leur pays; d'autres allèrent se joindre aux vainqueurs de Constantinople⁵. Amaury et Malec-Adel convinrent sans peine d'une trêve dont on fixa la durée à cinq ans⁶.

Les esprits ne pouvaient encore se faire à l'idée d'une paix permanente

¹ *Hist. Constantinop.* ap. Canis. *Antiquæ lectiones*, t. IV, p. XII, § 11.

² Ogier Panis, *Contin. de Caffaro, Annal. Genens.* ap. Murat. *Scrip. Ital.* t. VI, col. 388; Nicéas Choniata, lib. III, cap. IX, p. 713 et suiv.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 262.

⁴ *Ibid.* p. 263; Sanudo, p. 204; M. Reinaud, p. 385.

⁵ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 263; Robert du Mont, ap. D. Bouquet, t. XVIII, p. 342.

⁶ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 260; Sanudo, p. 205.

1^{er} avril 1205. entre les Sarrasins et les chrétiens; on n'admettait que la possibilité d'intervalles de repos. Mais la guerre avait perdu du caractère implacable des premières croisades. Quand on voulait déposer les armes, on stipulait de longs armistices, que l'on prolongeait ou rétablissait au besoin. A la fin des trêves, avant la reprise effective des hostilités, quarante jours de répit étaient donnés aux habitants de la campagne pour se retirer de part et d'autre dans les villes et les châteaux¹.

Il meurt.

Le renouvellement de la paix fut le dernier acte important du règne d'Amaury. On ne voit pas que le prince soit revenu ensuite dans l'île de Chypre. Depuis que son mariage avec Isabelle lui avait donné le gouvernement du royaume de Jérusalem, il résidait habituellement sur le continent, où sa présence était plus nécessaire. En bons rapports avec le sultan, secondé par les chefs d'ordre et par la chevalerie du pays, il pouvait espérer jouir longtemps de la tranquillité qu'il venait d'assurer au royaume, quand un accident l'enleva dans la force de l'âge et de la santé.

Au printemps de l'année 1205, le roi était avec les chevaliers du royaume et les frères des trois maisons du Temple, de l'Hôpital et de Notre-Dame des Allemands près des vergers de Caïphas, au pied du Carmel, où l'on avait fait mettre les chevaux au vert. On se trouvait au mois de mars, et en carême. Des pêcheurs, ayant pris de grandes dorades blanches dans la rivière du Kison, présentèrent les plus beaux poissons au roi, qui en fit servir à sa table et en mangea beaucoup. Après son repas, se sentant fatigué, il se coucha pour dormir; en s'éveillant, il se sentit plus oppressé. Il monta à cheval et rentra à Saint-Jean d'Acre; son malaise augmenta rapidement et il expira le 1^{er} jour du mois d'avril, sans avoir pu célébrer la solennité de Pâques².

Ses enfants.

Cinq enfants, nés de ses deux mariages, lui survivaient. Le seul fils que lui eût donné la reine Isabelle, celui qui aurait été son successeur au royaume de Jérusalem, nommé comme lui Amaury, était mort deux mois avant son père, vers la fête de la Purification³. Des deux filles d'Isabelle et d'Amaury,

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, liv. XXX, ch. xv et xvi, p. 309.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 305; *Contin. de Robert du Mont*, ap. D. Bouquet, t. XVIII, p. 342; Sanudo, p. 205; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 11.

³ *Contin. de Robert du Mont*, *loc. cit.* et voy. Tillemont, *Hist. de saint Louis*, prélim. t. I, p. 263. Cet enfant, que le continuateur de Guillaume de Tyr fait par erreur survivre à son père, est oublié dans les *Lignages d'outre-mer* et dans l'*Art de vérifier les dates*.

l'aînée, Sibylle, que les Arméniens ont appelée aussi Isabelle, fut mariée vers 1210 à Léon, premier roi d'Arménie¹; la seconde, Mélissende, épousa plus tard, en 1218, Boémond IV, prince d'Antioche et de Tripoli². Amaury avait eu six enfants d'Échive d'Ibelin, sa première femme, trois garçons et trois filles. Ses deux fils aînés et une de leurs sœurs étaient morts avant lui. Hugues, le plus jeune des fils, succéda à son père dans le royaume de Chypre. Bourgogne, sa fille aînée, dont les historiens modernes ont mêlé l'histoire avec celle de la fille d'Isaac Comnène, l'ancien empereur des Chypriotes, se trouvait, à la mort de son père, mariée à Gautier de Montbéliard, fils d'Amédée de Montfaucon, comte de Montbéliard en Franche-Comté, qui avait pris la croix au tournoi d'Écry. En épousant Bourgogne de Lusignan, Gautier de Montbéliard reçut du roi, son beau-père, de grandes terres en Chypre, et, en outre, l'office de connétable de Jérusalem³. Le mariage de Bourgogne fut donc postérieur à la mort d'Henri de Champagne et au choix que les chevaliers de Syrie firent d'Amaury pour régner à sa place. Héloïse, seconde fille du roi Amaury, épousa Eudes de Dampierre, à qui elle fut enlevée en 1210, par Rupin de Tripoli, neveu du roi d'Arménie⁴.

1205.

Amaury de Lusignan a laissé dans le souvenir et les écrits de ses contemporains la réputation d'un homme doué d'aptitudes supérieures, d'un esprit prévoyant et ferme, très-versé, comme le roi Amaury I^{er}, son prédécesseur, avec lequel les traditions l'ont souvent confondu⁵, dans les principes et la pratique des coutumes féodales d'Orient. Son frère Guy a été défavorablement jugé; Geoffroy n'est connu que par sa bravoure militaire. Amaury était le roi accompli, tel qu'il le fallait dans les royaumes des croisés : instruit, par une expérience personnelle, de l'étendue des droits des hommes liges, mais ne leur sacrifiant jamais la dignité royale; disposé, au contraire, à leur résister, et capable de réaliser, avec le temps, l'extension nécessaire du pouvoir souverain.

Son caractère
et
son règne.

Des règnes comme le sien, avec plus de durée, eussent peu à peu relevé la couronne et donné de l'unité aux différents corps de l'État, en remédiant aux inconvénients de leur isolement et subordonnant, sans la détruire, leur indépendance à la direction d'une autorité supérieure. Les Arabes ont dit de lui que « c'était un prince sage et ami du repos⁶. » Ils ont pris sa circons-

¹ Voy. ci-dessus, p. 142, notes.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 305. (Voy. ci-après, p. 195.)

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 316.

⁴ Baluze, *Innoc. III Epist.* t. II, p. 555.

⁵ *Assises*, t. II, p. x, LXXIV.

⁶ Ibn Alatir, dans M. Reinaud, *Chron. arabes*, p. 381.

1205. pection pour un trop grand amour de la paix. Si les Vénitiens n'eussent em-
pêché la quatrième croisade de se rendre en Syrie, Amaury, fortifié par une
armée de quarante mille hommes, eût entrepris sans doute une guerre
énergique contre Damas ou le Caire, et peut-être obtenu des succès décisifs.
Réduit à ses seules forces, privé des auxiliaires indispensables qu'il attendait,
il se résigna à traiter avec les Sarrasins, au lieu d'aller consumer ses efforts
en expéditions isolées et sans résultats. La plus simple prudence lui dictait
cette conduite. Jean d'Ibelin, dans un passage des Assises, a rappelé ses
humbles débuts et sa noble fortune : « Amaury de Lusignan, dit le comte de
« Jaffa, fut d'abord un pauvre valet et gentilhomme; il obtint successivement
« tous les grands offices du royaume, depuis la charge de chambellan jusqu'à
« la connétablie. Ensuite il fut roi des deux royaumes, d'abord de celui de
« Chypre, puis de celui de Syrie; et tous les deux, il les gouverna jusqu'à
« sa mort parfaitement et avec une extrême habileté¹. »

Son projet
de
refaire les Assises
de Jérusalem.

Fait prisonnier avec le roi Guy, son frère, à la bataille d'Hittin², où il était
comme connétable du royaume, Amaury avait été frappé des lacunes de la
coutume sur un cas aussi grave que celui de la captivité du roi. Aussi dès
son avènement au trône de Syrie avait-il proposé une assise à la haute cour,
qui l'adopta, pour autoriser et, au besoin, pour forcer les chevaliers à vendre
leurs fiefs, afin de racheter au plus tôt le roi, s'il venait à tomber aux mains
de l'ennemi³.

Ses vues s'étendaient bien au delà; sans songer à restreindre directement
les privilèges de l'aristocratie, il désirait réunir et réviser les dispositions des
anciennes assises qui les avaient établis; il ne voulait pas laisser la législation
dans cet état incertain qui exposait le royaume à des commotions violentes,
si le roi agissait d'autorité, et qui permettait aux hommes liges, quand ils
voulaient se concerter, d'imposer au souverain leur volonté par voie d'inter-
prétation ou de record. Il avait la pensée de procéder à une nouvelle rédac-
tion des *Assises*, dont le texte avait été perdu lors de la prise de Jérusalem.
Il ne croyait pas cependant pouvoir accomplir seul une aussi grande tâche,
et il aurait désiré que Raoul de Tibériade, dont il appréciait l'expérience sans
aimer le caractère, eût consenti à la partager avec lui. Philippe de Navarre
a parlé des projets législatifs d'Amaury dans un de ces passages qu'il semble

¹ *Assises*, t. I, p. 429-430.

² Voy. *Assises*, t. I, p. 429; t. II, p. 195.
note; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 66, 121.

³ Voy. sur ce point, encore obscur, Jean
d'Ibelin, chap. CCLXIX, et les observations de
M. Beugnot. *Assises*, t. I, p. 397, 398, notes.

détacher de mémoires personnels, et qu'il mêle souvent à l'exposé d'une question juridique : « J'ai entendu raconter bien souvent, dit Navarre, comment le roi Amaury proposa un jour à messire Raoul de Tibériade, avant d'être brouillé avec lui, de s'entendre ensemble, eux et dix vavasseurs, pour faire mettre en écrit et renouveler les us, les coutumes et les assises du royaume. Le roi assurait qu'ainsi assisté il se rappellerait toutes les assises, et que bien peu de chose y manquerait. Mais messire Raoul répondit que de ce qu'il savait, ne ferait-il jamais son pareil Raymond Antiaume, ou quelque autre rusé bourgeois, ou un bas homme lettré. Et sans faute, l'on disait que le roi Amaury savait et avait en mémoire des assises plus que nul autre homme du monde; mais messire Raoul était encore plus avisé que lui, aussi le roi ne voulait-il entreprendre cette chose sans son aide¹. »

Le roi Amaury avait toujours favorisé les établissements européens. On conserve de lui un diplôme dans lequel, voulant reconnaître aux gens de la commune de Marseille l'assistance qu'il en avait reçue en hommes et en argent, il exempte leur commerce des droits de douane dans le royaume de Chypre, et leur donne un village de l'île en toute propriété². Le domaine royal, qu'il avait trouvé à son avènement presque entièrement épuisé à la suite des concessions un peu désordonnées de son frère Guy, fut reconstitué par de sages mesures. A sa mort, les terres seules de Chypre lui donnaient un revenu annuel de 200,000 besants d'argent³; somme considérable, car une propriété d'un rapport de 300 besants d'argent avait été estimée, lors de la prise de possession de l'île, comme suffisante pour constituer un fief de chevalier⁴.

¹ Phil. de Navarre, ch. XLVII; *Assises*, t. I, p. 523; cf. *Introd.* t. I, p. xxvi, xxx; t. II, p. x, xv, LVIII.

² Octobre 1198. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 24-25.

³ « Li valoient les terres de Chipre II. C. M.

« besanz. » *Contin. de Guill. de Tyr*, ms. e. p. 190. Le ms. c. porte : « Li valoient les rentes de Chypre CCC. M. besanz. » p. 191; éd. Martène, *Ampliss. coll.* t. V, col. 638; éd. Guizot, p. 200.

⁴ Voy. ci-dessus, p. 44.

CHAPITRE VIII.

HUGUES I^{er} DE LUSIGNAN,

ROI DE CHYPRE.

1205. — 1218.

Séparation des deux royaumes d'outre-mer. Gautier de Montbéliard baile de Chypre. Droits du baile dans les États d'outre-mer. Abus et rigueurs reprochés à Montbéliard. Du commerce des Francs en Asie Mineure. Expédition de Montbéliard à Satalie. Dispositions qu'il prend pour le mariage du roi Hugues. Inquiétude et précautions de Blanche de Navarre. Hugues épouse Alix de Champagne. Affaires de Terre sainte. Jean de Brienne est couronné roi de Jérusalem. Le roi Hugues, devenu majeur, se venge de Gautier de Montbéliard. Montbéliard se retire en Syrie. Il adresse ses plaintes au pape. Renouveau de la paix avec Malec-Adel. Caractère et gouvernement oppresseur d'Hugues I^{er}. Sa mésintelligence avec le roi Jean de Brienne. Conflit avec le Saint-Siège au sujet de la nomination des évêques. Progrès de l'occupation latine dans l'île. Fondations et constructions catholiques. Établissements des ordres militaires. Origine de la grande commanderie de Chypre. Vaines prétentions du nouveau patriarche de Constantinople sur l'Église chypriote. Nouvelle croisade. Mariage de Mélissende de Lusignan avec le prince d'Antioche. Mort du roi de Chypre.

Avril 1205.
Séparation
des
deux royaumes.

Les deux couronnes réunies sur la tête d'Amaury par des droits divers furent séparées à sa mort. La reine Isabelle, héréditairement saisie de la royauté de Jérusalem, qu'elle avait successivement partagée avec ses quatre époux, n'ayant point de fils, se retrouva de nouveau investie seule de la souveraineté. D'accord avec les hauts feudataires, elle associa au pouvoir, en qualité de baile, son frère utérin, Jean I^{er} d'Ibelin, seigneur de Beyrouth, fils de la reine Marie Comnène, qui s'était déjà signalé par l'élevation de son caractère, et sa parfaite entente des assises sur lesquelles reposaient les gouvernements d'outre-mer¹. Isabelle étant morte elle-même peu de temps après Amaury², la dignité royale passa à l'aînée des quatre filles qui lui survivaient, alors âgée de treize ou quatorze ans. Marie de Montferrat, appelée

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, liv. XXX, ch. XI, p. 305, et les extr. des mss. c. d. e.

² *Ibid.* Sanudo, *Secret. fidel.* lib. III, part. XI, cap. III, p. 205.

la *Marquise*¹ parce qu'elle était née du marquis Conrad, l'ancien compétiteur de Humfroy de Toron, fut reconnue reine de Jérusalem, et le sire de Beyrouth, son beau-père, conserva en son nom le bailliage, qui devint une régence ordinaire.

Avril 1205.

En Chypre, l'héritier naturel du roi était son fils Hugues, âgé seulement de dix ans, et par conséquent éloigné encore de cinq années du temps où il pouvait recevoir le baudrier de chevalier, signe de l'aptitude féodale à posséder une seigneurie². Les assises, faites pour des pays qui avaient besoin d'utiliser toutes leurs ressources militaires, avançaient l'époque de la majorité des enfants nobles. En Orient, les fils de chevaliers devenaient hommes après leur quinzième année révolue, tandis qu'en France, la coutume retardait l'émancipation politique jusqu'à l'âge de vingt et un ans³. L'administration du royaume de Chypre revenait de droit au plus proche parent du roi, Gautier de Montbéliard, mari de Bourgogne de Lusignan, sa sœur aînée. La garde personnelle du roi Hugues aurait pu être confiée, à défaut de sa mère, morte depuis quelques années, à sa belle-mère, la reine Isabelle; mais Gautier de Montbéliard, s'étant rendu à Nicosie avec Bourgogne, réclama du droit de sa femme la mise en possession du bailliage royal, ainsi que la tutelle du jeune héritier, et les liges, dérogeant en ce cas à l'usage ordinaire des fiefs⁴, lui déferèrent cette double autorité⁵.

Gautier
de Montbéliard
baill
de Chypre.

Dans les royaumes d'outre-mer, le baile, sous le contrôle de la haute cour, se substituait à la personne du roi, exerçait en son nom la souveraineté et jouissait, pendant l'inter règne, des honneurs de la royauté. Il devenait le chef de l'aristocratie. Il nommait aux grands offices, il pouvait faire des donations et concéder des fiefs. Des restrictions nombreuses limitaient cependant ses prérogatives. Les faveurs qu'il accordait et les peines qu'il infligeait ne pouvaient se prolonger au delà du terme de son pouvoir, à moins que le roi devenu majeur ne leur conférât une durée nouvelle⁶. Il n'avait pas la garde des châteaux forts. Les chevaliers, choisis par la communauté des liges, en demeuraient détenteurs, sous sa surveillance, mais

Droits du baile
dans
les États
d'outre-mer.

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 308, 320.

² *Voy. Assises*, t. I, p. 595.

³ *Assises*, t. I, p. 114, note; 259, note; 263, note; 595.

⁴ « Baill ne deit mic garder mermiau. L'enfant deit estre ea la garde dou plus

« preuchain de ces parens ou amis à qui li « fié ne peut escheyr. » (Ibelin, ch. cxx. *Assises*, t. I, p. 261.)

⁵ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 305.

⁶ Doc. sur la successibilité et la régence, *Assises*, t. II, p. 398.

Avril 1205.

au nom du roi¹. Il ne mettait pas son nom sur la monnaie publique². Enfin, bien qu'il reçût l'hommage des barons, il n'avait pas droit au serment de fidélité, dû au roi seul. Les feudataires restaient libres, durant la minorité, d'offrir le serment au jeune suzerain, ou de l'ajourner à sa majorité, car le prince ne pouvait être lié valablement vis-à-vis d'eux qu'après être entré dans la plénitude des privilèges et des obligations de la royauté³.

L'autorité du régent était néanmoins considérable dans les attributions politiques, et son droit, comme tuteur, était quelquefois plus étendu encore vis-à-vis de la personne et des biens du pupille. Dans les successions ordinaires, si le père ou la mère survivait, il avait le bailliage entier et complet de préférence à tous autres parents, c'est-à-dire qu'il était chargé de la garde de l'enfant aussi bien que de la gestion de sa fortune⁴. En tout autre cas, la coutume, dans un esprit de garantie et de contrôle, voulait que les deux attributions de la tutelle restassent expressément séparées. La garde de l'enfant était confiée à l'un des parents qui ne pouvaient être appelés à lui succéder, au lieu que l'administration des biens était remise à celui qui avait, comme héritier présomptif, le plus d'intérêt à les soigner. La sage maxime, *Ne doit mie garder l'aiguel qui doit profiter de sa pel*, avait fait introduire cette distinction dans la plupart des pays féodaux. Mais la politique avait souvent amené des modifications sur ce point aux pratiques de la vie commune.

C'est ainsi qu'à la mort d'Amaury de Lusignan les droits de la garde et du bailliage de Hugues I^{er} furent réunis et exercés par son beau-frère, contrairement aux prescriptions des assises en ce qui concernait les simples fiefs, mais avec l'assentiment de la haute cour, dont la décision était souveraine. Sans autre obligation vis-à-vis de l'enfant royal que celle de fournir convenablement à son entretien et à son éducation; sans être tenu à d'autre devoir à l'égard de l'État qu'à la bonne gestion des domaines et à la conservation des services dus par les vassaux, Gautier de Montbéliard perçut tous les revenus publics, devenus régulièrement sa propriété⁵. Les avantages attribués au tuteur, qui faisaient ainsi des bailliages et des régences comme des usufruits très-lucratifs, s'ils allumèrent souvent d'ardentes compétitions, motivèrent aussi plus d'une fois d'injustes calomnies.

¹ Doc. sur la successibilité et la régence, *Assises*, t. II, ch. II, p. 401.

² *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 1^{re} série, t. V, p. 136-137.

³ *Assises*, t. II, p. 398.

⁴ « Et le baillage de père ou de mère est

« enterin, car il a le fié et l'enfant en garde, « por ce que l'escheete dou fié ne peut « venir à lui. » (Ibelin, ch. CLXX. *Assises*, t. I, p. 262.)

⁵ Doc. sur la successibilité et la régence. *Assises*, t. II, p. 398.

Gautier de Montbéliard a été accusé d'abus outrageux dans l'exercice de ses droits de baile. Les chroniques de l'île rapportent qu'il s'appropriâ le trésor formé par l'économie de son beau-père; elles lui reprochent de n'avoir vu dans la régence qu'une occasion d'accroître sa fortune personnelle et de satisfaire son amour du faste. Tandis qu'il réunissait souvent autour de lui une compagnie de quarante chevaliers commensaux, il faisait élever son beau-frère loin de la cour, dans une simplicité voisine de la gêne, et le réduisait à faire secrètement des emprunts pour suffire aux besoins de son service¹. En admettant comme vraies toutes ces récriminations fondées sur des témoignages contemporains, mais peut-être partiels, on doit ajouter que Gautier de Montbéliard, s'il profita peu généreusement des avantages que l'usage lui abandonnait pendant la minorité du roi, ne chercha point cependant à prolonger la durée de son administration. Régent fidèle, quoique cupide, il hâta d'abord l'émancipation de son pupille par le mariage, et le mit en possession de la royauté par l'investiture féodale, aussitôt que le temps voulu fut arrivé.

1205 - 1206.
Abus et rigueurs
reprochés
à
Montbéliard.

Les auteurs chypriotes nous apprennent eux-mêmes que Montbéliard veilla avec soin aux intérêts du royaume. Il prit en personne le commandement d'une expédition dirigée sur une ville commerçante de la Pamphylie, où les Lusignan auraient eu cent ans plus tôt, si l'entreprise eût réussi, un établissement avantageux. Le désordre qui régnait dans les provinces méridionales de l'Asie Mineure permettait de tenter dès lors cette conquête, pendant que les Turcs et les Grecs se disputaient la souveraineté du pays.

Du commerce
des Francs
en
Asie Mineure.

L'empire des Seldjocides d'Iconium, comprenant la plus grande partie de la péninsule, s'étendait depuis le Sakaria et le Méandre au sud d'Éphèse, jusqu'au cours supérieur de l'Euphrate, où commençait la domination des Seldjocides de la Perse, qui avaient été maîtres quelque temps de la Syrie². Les Grecs, relevés par les succès de Calojean et de Manuel, conservaient encore, indépendamment de l'empire de Trébizonde, tout l'ouest de l'Anatolie, depuis Nicée jusqu'à la Lycie et à la Pamphylie; mais l'autorité des empereurs se maintenait plus difficilement dans ces provinces, à cause de leur éloignement. Les rapports de leurs habitants avec l'île de Chypre, facilités par la configuration des lieux, étaient devenus plus actifs depuis l'arrivée des Latins, qui allaient chercher sur le continent les denrées et les marchandises

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 315; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 12-13.

² *Voy. Bibl. de l'Éc. des chartes*, 2^e série, t. I, p. 302 et suiv. Ci-dess. p. 91.

1206 - 1207. manquant à l'île de Chypre. Satalie, Alaïa, Anamour, Gorhigos, étaient les points de départ de ces relations presque journalières entre les deux côtes de la mer étroite qu'on appela depuis canal de Caramanie. Vers le même temps, les commerçants Européens, non sujets des Lusignan, avaient étendu leurs opérations dans ces pays. Pendant que les Génois se portaient vers les provinces grecques de la Lydie, les Vénitiens et les Provençaux fondèrent des comptoirs dans les villes du sud, et obtinrent des privilèges commerciaux du sultan de Romanie¹.

Expédition
de Montbéliard
à Satalie.

Profitant de l'affaiblissement des Grecs, un seigneur italien nommé Aldobrandin, que l'on dit avoir été d'abord au service des empereurs, s'était fait une principauté indépendante à Satalie, l'ancienne *Attalea*, ville située au fond du golfe de ce nom, avec un bon port, un fort château et des bazars qui, jusqu'au xv^e siècle, furent connus par leurs approvisionnements des productions de l'Asie et de l'Égypte².

C'est, à ce qu'il paraît³, pour secourir Aldobrandin, inquiété par les Turcs d'Iconium, que le régent de Chypre passa sur le continent avec un corps de deux cents chevaliers, en 1206 ou 1207⁴. Les chroniques latines n'avoient pas ce premier motif, qui facilita l'exécution du projet de Montbéliard; elles tiennent l'entreprise du régent pour une tentative de conquête spontanée autant que légitime contre les infidèles. Les Grecs conçurent bientôt des craintes à l'égard des auxiliaires qui leur étaient arrivés. Après un premier effort accompli en commun et avec bonheur pour éloigner les Barbares, la discorde se mit entre les alliés. Les Grecs soupçonnèrent les Chypriotes de vouloir se rendre maîtres de la ville et ne pensèrent plus qu'à les chasser. N'ayant pu se débarrasser d'eux, ils appelèrent les Turcs à leur aide, et assiégèrent le château où les Francs avaient été obligés de se réfugier. Le sultan Gaiat-Eddin occupa la ville, s'empara bientôt du fort et retint tous les Chypriotes prisonniers⁵. Si Gautier de Montbéliard fut du nombre des captifs, il dut se racheter peu après avec les siens⁶. Dès l'an 1207, il était de retour en Chypre, occupé du mariage de son beau-frère, qu'il semble avoir tenu à

¹ *Bibl. de l'École des chartes*, 2^e série, t. I, p. 303.

² *Ibid.* p. 305; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 13, 267, note; Édrisi, *Géogr.* t. II, p. 310.

³ D'après les Byzantins et les Arabes. (*Voy. Hist. de Chypre*, t. II, p. 13, note.)

⁴ *Ibid.* t. II, p. 13.

⁵ *Ibid.* t. II, p. 13, note.

⁶ Suivant une chronique chypriote, Gautier de Montbéliard, après avoir quitté la régence de Chypre, aurait fait une nouvelle tentative contre Satalie, vers l'an 1212, et aurait trouvé la mort dans cette expédition. (*Ibid.* t. II, p. 14, note.)

effectuer, comme une garantie de ses loyales dispositions, aux premiers mois où l'âge du prince le permit.

1206 - 1207.

Obligés d'attendre leur majorité politique jusqu'à l'âge de quinze ans révolus, les jeunes nobles pouvaient, en Orient, contracter mariage dès qu'ils accomplissaient l'âge de treize ans, ou qu'ils atteignaient leur quatorzième année. L'âge, en l'absence de tout état civil, se constatait, comme en Europe, par les souvenirs, la déclaration et l'appréciation des parents ou des amis. Il suffisait à la femme d'avoir douze ans accomplis pour être admise à prendre mari¹. Le droit d'outre-mer tolérait comme exceptionnelles ces unions précoces, et les jurisconsultes des assises ne les justifiaient que dans les cas où il y avait nécessité urgente d'assurer dans une famille la possession de la seigneurie héréditaire².

Dispositions
qu'il prend
pour le mariage
du
roi Hugues.

Le roi Hugues, né, à ce qu'il paraît, vers l'an 1195 ou 1196, devait achever ses treize ans en 1208, et arriver à la majorité parfaite de quinze ans, soit dans le cours de l'année 1210, soit dans les premiers mois de l'an 1211. Gautier de Montbéliard n'attendit pas que le roi fût parvenu à la limite même de l'âge légal pour préparer l'exécution de l'accord arrêté autrefois entre Amaury de Lusignan son beau-père et le comte Henri. Marie, l'aînée des filles du comte de Champagne étant morte, et le roi Hugues n'ayant point de frère, les mariages projetés se bornaient à celui du jeune roi avec l'une des deux filles survivantes de Henri, Alix l'aînée, ou Philippine, la cadette. En 1206, Montbéliard s'adressa au pape Innocent III, et le pape écrivit au patriarche de Jérusalem, afin que l'autorité ecclésiastique, dont la compétence s'étendait sur toutes les questions de mariage, concourût à la fidèle observation des promesses échangées³.

Il était d'un grand intérêt pour Thibaut IV, neveu du comte Henri et successeur de Thibaut III, son père, de voir réaliser l'alliance annoncée, afin que ses cousines, dotées en Orient, ne vinssent point un jour élever des réclamations contre lui en Champagne. La possession du patrimoine paternel ne paraissait pas lui être bien assurée encore. Il est vrai qu'en 1190 le comte Henri, son oncle, avant d'effectuer sa croisade, avait fait donation éventuelle de ses comtés de Champagne et de Brie à son frère Thibaut,

Inquiétudes
et précautions
de
Blanche
de Navarre.

¹ *Assises*, t. I, p. 114, note; 259, note; 263, note; t. II, p. 109, ch. CLX.

² Navarre, *Assises*, t. I, p. 558, note.

³ Lettre d'Innocent III au patriarche de Jérusalem, du 30 mars 1206, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 34.

1206 - 1207.

pour le cas où il ne reviendrait pas lui-même d'outre-mer. Le comte Henri était mort, on l'a vu, à Saint-Jean d'Acre en 1197, Thibaut III avait fini ses jours dans la ville de Troyes, en 1201, et, depuis cette dernière époque, la Champagne était régie bailliagèrement par Blanche de Navarre, sa femme, tutrice de Thibaut IV, le posthume, jeune enfant qu'elle avait mis au monde dans les premiers mois de son veuvage. Mais les conditions de la donation ne semblaient pas rassurer entièrement la mère sur la fortune de son fils¹, et dès la mort d'Amaury de Lusignan, Blanche, préoccupée de l'avenir de ses nièces, avait envoyé à Saint-Jean d'Acre Garnier de Légny, un de ses vassaux, pour s'employer auprès des chevaliers du pays, afin que les princesses restassent en Orient et que l'une d'elles épousât le roi de Chypre.

Le régent de Jérusalem, Jean d'Ibelin, et son frère Philippe, qui prenait part aussi à l'administration du royaume, tous deux oncles, par leur mère Marie Comnène, des filles d'Henri de Champagne, étaient les garants naturels de la convention faite par leur père avec Amaury de Lusignan. Philippe d'Ibelin était, en outre, beau-frère, par sa femme, Alix de Montbéliard, du régent de Chypre, dont la conduite sévère vis-à-vis du roi Hugues pouvait inspirer quelques craintes et justifiait au moins les assurances qu'on cherchait en dehors de lui. Un concert s'établit naturellement entre Garnier de Légny, représentant Blanche de Navarre, et les seigneurs d'Ibelin, auxquels s'adjoignit un chevalier croisé, nommé Guillaume de la Pierre.

Les Ibelin promirent de faire tout ce qui serait en leur pouvoir pour mener à bonne fin le mariage du roi de Chypre et d'Alix de Champagne, agréé déjà par les feudataires du royaume de Jérusalem. Ils donnèrent l'assurance, si la princesse Alix venait à mourir avant d'être mariée, d'agir autant qu'il dépendrait d'eux pour que le roi Hugues épousât sa sœur cadette Philippine. Ils s'obligèrent en conséquence à garder leur nièce Philippine en Syrie au moins pendant deux ans, à partir de la Pâque prochaine 1208. La reine douairière, Marie Comnène, ajouta ses promesses personnelles à l'engagement de ses fils. Il fut enfin convenu qu'aussitôt après la célébration du mariage du roi Hugues, soit avec Alix, soit avec Philippine, une somme

¹ Il semble qu'aucun acte écrit n'ait été dressé pour constater cette donation. Peut-être, s'il a existé, Blanche de Navarre, trouvait ses dispositions insuffisantes ou défavorables, le fit-elle anéantir. Du moins, dix-sept ans après la mort d'Henri II, l'acte

n'existait plus, et l'on ne pouvait prouver le fait de la donation d'Henri que par des témoins. (Lettre de Louis, fils aîné du roi de France, au roi Jean de Brienne, du 2 mars 1224. *Arch. de l'Empire*, Cartul. de Champagne, KK. 1064, fol. 20 v°.)

de cent cinquante marcs d'or¹ serait donnée par la comtesse de Champagne aux seigneurs d'Ibelin et à Guillaume de la Pierre. On n'attachait alors aucun déshonneur à l'acceptation de semblables clauses, qui étaient la sanction et la condition patentes de l'exécution d'un contrat. La convention reçut, du reste, une sorte de publicité par la rédaction de l'acte authentique qui en contenait les dispositions. Des témoins spéciaux se portèrent caution du serment des parties, et l'archevêque de Tyr, l'un des témoins avec le trésorier du Temple, fit confirmer la charte de son scel à Saint-Jean d'Acre, le 5 décembre 1207².

Ces précautions excessives ne furent peut-être pas superflues. Dans tous les cas elles ne pouvaient qu'aider aux dispositions de Montbéliard. Aussitôt que le roi Hugues parvint à la fin de sa treizième année, les seigneurs d'Ibelin conduisirent Alix de Champagne en Chypre, et le mariage royal fut célébré³. Les deux époux étaient à peu près du même âge, tous deux neveux, quoique à des titres différents, de Jean et de Philippe d'Ibelin. Quant à la sœur d'Alix, Philippine, qui ne trouvait pas de parti dans la famille d'Amaury, elle resta quelques années encore en Orient; mais un chevalier champenois vint l'épouser en 1215, et, se prévalant alors des droits paternels de sa femme, il souleva contre le fils de Blanche de Navarre les contestations qu'on avait mis tant de soin à prévenir⁴.

Son mariage ne semble avoir donné, du reste, à Hugues de Lusignan, ni plus de liberté ni plus de richesses. L'état conjugal ne changeait pas la situation politique du roi présomptif. Le mariage pouvait faire hâtivement de l'adolescent un chef de famille; il n'en faisait pas un citoyen, c'est-à-dire un chevalier, et ne lui conférait la jouissance, ni de son fief, ni de son royaume. Tant que l'héritier n'avait pas atteint le temps rigoureux de sa majorité féodale, tous les pouvoirs publics demeuraient dans les mains du baile; et Gautier de Montbéliard ne paraît pas avoir dérogé à cet usage, en concédant prématurément à son jeune frère une part de son autorité. C'est alors

1207.

1208.

Hugues
épouse Alix
de
Champagne.

¹ « Debet donare cl. marcas auri, lvi ber pro marca. » Du Cange, en citant ce texte (Gloss. voc. Ber), explique le mot Ber comme désignant une sorte de monnaie; Carpentier pense qu'il faut lire par. et croit qu'il s'agit, dans ce passage, de sous parisis. Il nous semblerait plutôt que ber est une lecture inexacte d'un signe d'abréviation signifiant besants.

² La pièce dans laquelle les événements précédents se trouvent rapportés a été publiée dans Martène, *Thes. anec.* t. I, col. 806; Dumont, *Corps diplom.* t. I, part. I, p. 383, et Reinhard, t. I, pr. p. 7.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 309; Sanudo, p. 205; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 12.

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 309, ms. D G. p. 319, ch. VIII. Voy. ci-après, p. 221.

1208-1210.

probablement que le prince, impatient de régner, contracta des dettes, parce qu'il sentit davantage, depuis qu'il n'en souffrait pas seul, la position étroite où le retenait le maître momentanément de sa fortune.

Affaires
de
Terre sainte.

L'union de sa belle-sœur, Marie de Montferrat, héritière de Jérusalem, était de plus grave portée que la sienne. L'époux de la reine devenait roi, et de son mérite pouvait dépendre l'avenir du royaume de Palestine. Les Orientaux résolurent de remettre au roi de France le choix de celui qui devait être leur chef. Ils espéraient qu'un des hauts barons du royaume, comme autrefois le comte de Champagne, et plus complètement que lui encore, ne refuserait pas de consacrer sa vie et ses revenus à la Terre sainte, en l'adoptant pour sa patrie. Le roi ne proposa cependant aucun des grands feudataires de sa couronne. Il désigna aux députés que lui envoyèrent les chevaliers d'outre-mer, l'un des vassaux du comté de Champagne, le cadet des seigneurs de Brienne, Jean, déjà vieux et mince doté, mais véritable homme de guerre, aussi brave que prudent. Jean de Brienne avait fait ses preuves lors de la prise de Constantinople; auparavant, il ne s'était pas moins distingué à la conquête de la Pouille, où il avait accompagné son frère aîné, Gautier III, mort depuis quelques années¹. Le futur roi de Jérusalem, en acquiesçant aux propositions des Orientaux, se réserva un délai de deux ans pour faire ses préparatifs de départ. Il alla d'abord à Rome, obtint du pape un prêt de 40,000 livres tournois sur les revenus du comté de Brienne, qu'il administrait en qualité de baile de son neveu Gautier IV²; revint ensuite à Paris, reçut de Philippe-Auguste un don de 40,000 livres parisis, et s'embarqua enfin avec une compagnie de trois cents chevaliers croisés, après la fête de la Saint-Jean du mois de juin 1210³.

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, liv. XXX, ch. XII, XIII, p. 306. S'il fallait en croire ici le rédacteur de la chronique d'outre-mer, ms. de Colbert, Philippe-Auguste aurait arrêté ses vues sur Jean de Brienne, pour éloigner un rival devenu dangereux dans l'affection de Blanche de Navarre, régente de Champagne. L'âge des personnages rend tout à fait invraisemblable cette romanesque explication. D'ailleurs, les chevaliers de Palestine eux-mêmes, suivant d'autres écrivains d'Orient, auraient demandé pour roi Jean de Brienne, connu depuis longtemps de beaucoup d'entre

eux. (*Contin. de Guill. de Tyr*, mss. c. d. e. p. 306-307.) Le P. Laffiteau adopte cette dernière version dans son *Histoire* (anonyme) de Jean de Brienne, roy de Jérusalem et empereur de Constantinople, in-12. Paris, 1727, p. 106 et suiv.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, liv. XXX, ch. XIV, p. 308.

³ *Ibid.* p. 308 et 310, note D. Voy. aussi p. 320, où il est dit que la marquise Marie, morte en 1212, ne vécut que deux ans après son mariage avec Jean de Brienne. (Laffiteau, p. 114.)

Les barons de Syrie avaient espéré voir arriver de France un prince jeune et opulent; habitués aux mécomptes, mais non découragés, ils se trouvèrent heureux d'avoir au moins pour roi un homme expérimenté, qui se donnerait entièrement à eux, tant ils sentaient le besoin d'établir au plus tôt un gouvernement définitif dans le pays. Jean de Brienne, avec les trois cents lances formant toute son armée, débarqua près de Saint-Jean d'Acre, au milieu des acclamations publiques, le 13 septembre 1210. Le lendemain, il épousa Marie de Montferrat, et reçut les hommages comme roi de Jérusalem. Peu de temps après, il se rendit à Tyr, où il fut solennellement couronné ainsi que la reine¹. Tyr, métropole de la Phénicie, seconde ville du royaume proprement dit, avait, on le sait, depuis la perte de la Judée, le privilège de célébrer dans ses murs l'intronisation royale. La solennité servait en même temps au roi de prise de possession de la ville, dont Conrad de Montferrat avait autrefois contesté la souveraineté au roi de Jérusalem. Parmi les personnages présents au couronnement du nouveau roi, on remarqua Raoul de Tibériade, l'ancien prétendant à la main d'Isabelle, banni par Amaury de Lusignan, et revenu récemment de Constantinople².

Sept. 1210.

Jean de Brienne
est couronné
roi
de Jérusalem.

Le roi Hugues approchait cependant de la fin de sa quinzième année, où devait s'ouvrir pour lui l'époque de la majorité et de la véritable royauté. Aussitôt qu'il eut atteint ce terme désiré, son beau-frère résigna scrupuleusement en ses mains la dignité qui lui avait été confiée. Mais le roi, ne tenant compte ni des soins donnés aux affaires de l'État, ni de la parenté, témoigna aussitôt en public la profonde rancune qu'il gardait à Montbéliard. Le tuteur, peut-être dur et sans générosité, mais fidèle, ne lui semblait être que l'opresseur capricieux et intéressé de sa jeunesse. Devenu maître enfin, le jeune homme voulait se venger du long asservissement qu'il avait subi³. « Aussitôt que Gautier de Montbéliard eut rendu au roi Hugues « son bailliage, dit la Chronique d'outre-mer, le roi lui demanda raison de « sa conduite passée. Il le somma de rendre le trésor que son père Amaury « avait laissé, trésor qui était bien de 200,000 besants blancs, et dont le baile « seul avait profité. Il exigea que Gautier remboursât lui-même 40,000 be- « sants qu'il avait été obligé d'emprunter par suite des privations qu'il lui avait « imposées, disant que sa fortune était certes bien suffisante pour qu'on le « traitât comme roi; tandis qu'on l'avait tenu toujours dans la dépendance et

1210-1211.

Hugues,
devenu majeur,
se venge
de
Montbéliard.

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 311; Robert d'Auxerre, ap. Bouquet, t. XVIII, p. 276.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 311.

³ *Ibid.* p. 315.

1210 - 1211.

« la gêne, comme un petit garçon. » Montbéliard offrit de se justifier le lendemain même devant la haute cour. Mais, quand il fut rentré à son hôtel, des amis vinrent lui dire que l'irritation croissante du roi faisait craindre pour sa vie ou sa liberté. La fuite était le seul moyen de donner au prince le temps de la réflexion, et d'éviter aux hommes liges une de ces luttes ouvertes contre la volonté souveraine, d'où la considération et les prérogatives de la haute cour étaient rarement sorties avec avantage.

Montbéliard
se retire en Syrie.

La nuit même, Montbéliard résolut de se retirer en attendant de pouvoir protester contre la violence qui l'obligeait à s'exiler. Il fit enlever son mobilier précieux, et, accompagné de sa femme et de sa maison, il se dirigea en toute hâte vers le château de Gastria, où il demanda refuge aux Templiers pour passer en Syrie. Le prince d'Antioche lui ayant envoyé quelques navires de Tripoli, il y fit monter ses gens et se rendit avec eux à Saint-Jean d'Acres, auprès du roi Jean de Brienne, son cousin germain¹. On ne connut jamais exactement tout ce qu'il emportait de l'île de Chypre; mais on dit qu'il avait dans son mobilier une grande quantité d'objets de valeur et au moins 200,000 besants d'or. Le luxe qu'il affecta depuis lors étonna ceux qui avaient connu sa modeste fortune avant la mort de son beau-père. Les revenus des terres de Chypre, provenant de son chef et du chef de sa femme, saisis par le roi Hugues, ne lui parvenaient pas², et l'on sut qu'il n'avait eu, pour la cession de l'office de connétable de Jérusalem, que son beau-père Amaury lui avait donné, et dont il se démit vers ce temps dans les mains du roi Jean, qu'une somme de 5,000 besants³. Ses richesses du moment provenaient donc du trésor et des biens de son beau-frère; mais on les considéra comme le profit légitime de la tutelle et de l'administration des biens de la couronne, qu'il avait exercée pendant six années consécutives. L'évêque de Saint-Jean d'Acres a porté un témoignage avantageux de Gautier de Montbéliard⁴, et Innocent III montra pour ses mérites une grande estime quand le régent de Chypre lui déféra ses plaintes.

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 316. Jean de Brienne était fils d'Érard II de Brienne et d'Agnès de Montbéliard.

² Lettre d'Innocent III au patriarche de Jérusalem, du 24 sept. 1211. (*Innoc. III epist.* lib. XIV, ep. 104, t. II, p. 555.)

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 316. Gautier de Montbéliard porta le titre de conné-

table de Jérusalem sur des pièces de 1206 (*Innoc. III epist.* lib. IX, ep. 28; *Hist. de Chypre*, t. III, p. 34), et de 1211 (*Innoc. III epist.* lib. XIV, ep. 104, 134; *Assises*, t. II, p. 536. Voy. ci-dessus, p. 167.)

⁴ « Ipse etiam comes (Galterus de Montebeliart) multa bona fecit et mortuus est. « Fuit enim homo prudentissimus. » (Jac.

Blessé dans son honneur, atteint dans sa fortune, Montbéliard, dès son arrivée en Syrie, s'adressa en effet au souverain pontife, qui pouvait intervenir pacifiquement dans sa querelle et lui faire rendre raison. Il exposa au pape que le roi Hugues, son beau-frère, méconnaissant ses services, l'avait, sans jugement de la haute cour, dépouillé de sa terre et banni du royaume¹. Il pouvait, disait-il, essayer de reprendre son bien lui-même et par la force; mais il préférait attendre que le prince revint naturellement à des sentiments d'équité. Il agissait ainsi, d'abord par déférence pour le Saint-Siège, d'où il espérait justice, puis dans la crainte de nuire aux intérêts sacrés des pays d'outre-mer. On ne sait si Montbéliard finit par obtenir satisfaction, et si la saisie de ses biens fut levée avant sa mort, survenue peu d'années après². On connaît seulement l'objet de ses réclamations par une lettre apostolique, dans laquelle Innocent III, en demandant à Gautier de rester loyalement soumis et fidèle au roi Hugues, recommande au patriarche de Jérusalem, son légat, d'insister auprès du roi pour qu'il rende à son beau-frère les droits et les possessions qu'il avait en Chypre³.

1211.

Il se plaint
au pape.

Gautier de Montbéliard acquitta, du reste, honorablement sa dette à la Terre sainte sous les ordres de Jean de Brienne. Il concourut à la défense du pays, que l'expiration des trêves tenait sans cesse en alerte depuis 1209. Mais l'insuffisance des moyens dont le roi pouvait disposer ne permit aucune opération de longue durée. On fit quelques incursions sur les terres du Vieux de la Montagne, du côté de la route de Damas; on dirigea une expédition sur les côtes de Damiette⁴; ce fut à peu près toute la campagne. Malec-Adel connaissait si bien la faiblesse des chrétiens, qu'il vint, sans se préoccuper de leurs sorties, s'établir au mont Thabor, à sept ou huit lieues de Saint-Jean d'Acre, et reconstruisit sous leurs yeux le château démantelé par Saladin⁵. Il accepta néanmoins un renouvellement des trêves que lui demanda Jean

Renouvellement
des trêves
avec
Malec-Adel.

de Vitry, *Narratio de statu Terræ sanctæ*, lib. III, ap. Martène, *Thes. anecd.* t. III, col. 287.)

¹ « Sine iudicio curiæ a regno ejus ejecit et sibi abstulit terram suam. » (Lettre d'Innocent III, du 24 sept. 1211; t. II, p. 555.)

² *Hist. de Chypre*, t. II, p. 14, note.

³ Innocent III au patriarche de Jérusalem, 24 septembre 1211, *Innoc. III epist.* lib. XIV, ep. 104 et 134, ap. Baluze, t. II, p. 555; Reinhard, t. I, note, p. 8-9. Voy.

aussi lettre du 30 déc. 1211, lib. XIV, ep. 134, t. II, p. 570.

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 316; Sanudo, p. 206; M. Reinaud; *Chron. arabes*, p. 386. Jacques de Vitry attribue également, mais avec peu de vraisemblance, à Gautier de Montbéliard, une autre descente près de Damiette, qui avait eu lieu en 1204 sous Amaury II. (Ap. Martène, *Thes. anecd.* t. III, col. 287.)

⁵ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 317.

1211-1216. de Brienne, quand les chevaliers de France, croisés la plupart pour un an, firent leurs préparatifs de départ. La paix fut conclue vers le milieu de l'année 1211, pour une durée de six ans¹; elle devait se prolonger jusqu'en 1217.

Caractère
et
gouvernement
oppresseur
d'Hugues I^{er}.

Ces six années s'écoulèrent sans événements bien remarquables dans les deux royaumes. Sur le continent, la reine Marie de Montferrat mourut en 1212, après deux ans de mariage². Elle laissait un seul enfant, Yolande, encore au berceau et destinée à être la femme de l'empereur Frédéric II. Le roi Jean de Brienne, remarié avant le mois de mai 1214 avec Stéphanie ou Isabelle, fille de Léon II d'Arménie³, continua de gouverner plus directement encore qu'au nom de sa femme, en qualité de régent du royaume et de tuteur de sa fille.

En Chypre, le roi Hugues prit personnellement la direction de l'État; mais nous savons peu de chose des actes mêmes de son gouvernement. La curiosité historique n'est pas toujours satisfaite dans ce qu'elle a de plus légitime. On regrette de ne pouvoir suivre l'administration du jeune homme qui avait annoncé de bonne heure un caractère prononcé et soutenu. Un contemporain fait son éloge, en donnant les détails suivants sur la personne même de ce prince « qui tant valait. » « Le roi Hugues, dit le continuateur de Guill. laume de Tyr, était de moyenne taille, ni grand, ni petit, membru et bien fait, quoiqu'un peu fort et voûté d'épaules. Son visage était froid et sérieux, son teint blanc, ses cheveux blonds. Il montrait un grand désir d'ap-prendre les choses qui devaient lui être utiles et dont il pouvait tirer hon-neur. Il aimait beaucoup la compagnie des chevaliers et de tous les hommes d'armes. Il était emporté et violent, mais sa colère ne durait pas⁴. » Il y a peut-être de l'indulgence ou de la flatterie dans ces derniers mots. Hugues de Lusignan, dans le peu de faits que l'on sait de son règne fort court, y paraît d'une humeur exigeante et vindicative. Comprimé dans son enfance, il fut tyrannique à l'âge de la liberté, et sa passion alla quelquefois jusqu'à la dureté vis-à-vis de ceux qui lui déplaisaient.

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 317. Le départ des chevaliers et le renouvellement des trêves durent avoir lieu après la Saint-Jean (24 juin), époque fixée précédemment par Jean de Brienne pour son passage en Terre sainte. (*Contin. de Guill. de Tyr*, p. 308.)

² *Ibid.* p. 320; Baluze, *Innoc. III epist.* lib. III, ep. 207.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 320; Paoli, *Codice diplom.* t. I, p. 104-105, 379-380.

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 360; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 15.

Innocent III intervint en diverses circonstances avec une autorité bienveillante entre le roi et ses adversaires. Hugues ne pardonnait pas à Jean de Brienne l'accueil que Gautier de Montbéliard avait trouvé auprès de lui. Il s'en vengeait en cherchant à provoquer des troubles en Syrie et en favorisant les mécontents. Tout homme hostile au roi de Jérusalem était assuré de l'appui du roi de Chypre¹. Les rapports entre les deux princes prirent tout à coup une aigreur qui pouvait devenir funeste aux deux pays. A la suite de quelques engagements avec les Arabes, probablement dans le nord-est de la Syrie, où les ordres et la trêve de Malec-Adel étaient méconnus, plusieurs seigneurs du royaume de Jérusalem, poursuivis par l'ennemi, prirent des navires et passèrent en Chypre; dans le nombre se trouvait un propre cousin de Jean de Brienne². Hugues se conduisit indignement à leur égard; il les fit jeter en prison, il les soumit aux plus durs traitements, et peut-être l'intervention du Saint-Siège, qui s'émut de leur sort, fut-elle impuissante à obtenir leur délivrance.

1211 - 1216.
Sa
méintelligence
avec
Jean de Brienne.

La nomination d'un archevêque à Nicosie fut encore une occasion où se montra l'esprit impérieux et altier du roi Hugues. Ici, du moins, il avait à défendre un usage devenu une indispensable prérogative de sa couronne.

Conflit
avec
le Saint-Siège
au sujet
de la nomination
des évêques.

Les bulles d'érection du clergé catholique en Chypre, aussi bien que le droit général de l'Église, consacraient d'une manière incontestable la liberté des chapitres diocésains dans l'élection de leurs pasteurs, archevêques ou évêques³. Le choix de l'évêque devait seulement être ratifié par le métropolitain; et l'élection du sujet, évêque ou archevêque, devenait irrévocable par la seule confirmation du souverain pontife. Dans l'un et l'autre cas, le pouvoir civil devait rester étranger au choix, à la nomination et à l'institution du prélat. Telle était rigoureusement la seule règle canonique que l'Église romaine reconnût et soutint dans le monde chrétien. Mais, en réalité, l'usage, plus fort que toutes les théories, et les légitimes efforts du pouvoir laïque avaient presque partout fait accepter de sages ménagements par les chapitres. L'évêque, qui devait rester le sujet du prince, ne pouvait être désigné, nommé et installé dans ses fonctions à son insu ou malgré lui. De fait,

¹ « Regnum ipsius, homines suos, qui sibi rebelles existunt, contra eum, ut dicitur, manutenendo perturbas. » (Innocent III à Hugues I^{er}, 7 janvier 1213, Baluze, t. II, p. 707; Reinhard, t. I, pr. p. 12.)

² « Nobilem virum O. consanguineum dict

« regis et quosdam alios vasallos ejusdem, qui, Saracenis eos armis ac igne urgentibus, ad terram tuam quasi tutum Christiani populi receptaculum, etc. » (Innocent III, 7 janvier 1213, *loc. cit.*)

³ Voy. ci-dessus, p. 124.

1211-1216.

sans toucher à la forme de l'élection capitulaire, le pouvoir royal prenait partout une part directe soit au premier choix des candidats, soit à l'investiture définitive de l'élu. Dans certains pays, en France, par exemple¹, son intervention allait jusqu'à pouvoir exclure préalablement de l'élection tout candidat qui ne lui convenait pas.

En Chypre, dès la fondation du royaume latin, il avait été établi en usage, comme une convenance obligée, que les chapitres, avant de procéder au vote, présenteraient au roi les noms de deux chanoines ou de deux clercs éligibles. Celui que préférait le prince était ensuite régulièrement élu et institué². Les choses pouvaient durer ainsi longtemps; mais, au premier dissentiment qui s'élèverait sur le mérite ou les dispositions des sujets présentés, une vive contestation pouvait éclater entre les deux puissances sur les principes même de l'élection. Il était certain que le Saint-Siège réclamerait pour l'Eglise chypriote l'entière liberté du vote, tandis que le pouvoir royal voudrait conserver, comme un droit inviolable, la concession qui lui avait été bénévolement accordée dans la pratique.

La nomination de Durand au siège de Nicosie, vers 1210, fut la première occasion d'un pareil débat. Durand, autrefois mal vu de Gautier de Montbéliard, avait été choisi par le roi Hugues, et élu suivant les formes ordinaires. Rien ne semblait devoir s'opposer à son institution, que l'un des chanoines, son confrère, avait été poursuivre en cour de Rome, quand les observations de Gautier de Montbéliard sur le candidat du roi Hugues³ déterminèrent le pape à suspendre sa confirmation. En 1211, le patriarche de Jérusalem fut chargé d'examiner l'affaire et de voir si, comme le prétendait la défense de Durand, les dénonciations de Montbéliard n'avaient d'autre motif que le dévouement connu de l'élu pour le roi Hugues et le ressentiment de l'ancien régent contre le roi⁴. Le patriarche rendit pleine justice au mérite de Durand; mais il cassa son élection, pour défaut de formes, à cause de l'ingérence de l'autorité laïque dans la désignation du sujet⁵. Le

¹ Fleury, *Instit. au droit ecclés.* t. I, p. 104. L'immixtion du pouvoir civil dans le choix des évêques en Allemagne finit par devenir un abus intolérable. (Hurter, *Institut. de l'Église*, t. II, p. 263.)

² Innocent III se plaint de cet usage, comme d'une usurpation du pouvoir civil, dans ses lettres du 13 et du 15 janvier 1213, mentionnées ci-après, p. 185.

³ Lettre d'Innocent III au patriarche de

Jérusalem, du 30 décembre 1211, lib. XIV, ep. 134; Baluze, t. II, p. 570; Reinhard, t. I, pr. p. 9.

⁴ Lettre d'Innocent III, du 30 décembre 1211, *loc. cit.*

⁵ « Non personæ, sed electionis vitio auctoritate nostra irritam nuntiavit. » (Innocent III au chapitre de Nicosie, 15 janvier 1213, lib. XV, ep. 206; ap. Baluze, t. II p. 706; Reinhard, t. I, pr. p. 11.)

roi rejeta hautement cette décision, et défendit au chapitre de procéder à un nouveau vote, à moins qu'il ne s'obligeât, conformément à la coutume, à nommer Durand, agréé seul par lui.

Innocent III, informé des faits, reprit aussitôt les termes généraux de la question et les exposa dans une suite de bulles, du 13 au 15 janvier 1213, adressées au roi de Chypre, au chapitre de Nicosie, au patriarche de Jérusalem et à l'archevêque de Césarée. Le pape établit le droit indivisible de l'Église dans le choix et dans l'installation de ses évêques, et repousse d'une manière absolue l'interprétation royale. Il se plaint au roi de la despotique pression qu'il exerce sur les chanoines de la métropole. L'abus, qui a été une concession bienveillante des chapitres, ou peut-être une usurpation des rois ses prédécesseurs, le roi Hugues le tient maintenant pour un attribut sacré de sa couronne. Rien ne peut justifier une semblable conduite, ni les lois de l'Église, ni les lois de l'État. Si le consentement des parties est nécessaire dans les unions civiles, ajoute Innocent, combien ne faut-il pas qu'il y ait entière liberté pour l'Église, quand elle fait choix de son pasteur et de son époux¹. Il reproche ensuite au chapitre de Nicosie d'avoir compromis par sa condescendance l'intégrité du droit ecclésiastique; il lui ordonne de procéder immédiatement à une nouvelle élection, sans s'arrêter à aucune considération de personnes, et l'autorise à présenter l'élu à la nomination des prélats de Palestine, afin d'éviter à ses envoyés les dépenses d'un autre voyage en Italie².

L'issue du conflit n'est pas connue. Il est possible que le roi Hugues ait rendu au chapitre de Nicosie l'indépendance de ses suffrages et cessé de lui imposer l'homme de sa prédilection. Aucun acte postérieur au mois de janvier 1213 ne mentionne Durand comme occupant ou postulant le siège de Nicosie; et l'on ne sait quel est le métropolitain chypriote à qui furent adressées les lettres de convocation du concile de Latran en 1214³. Pendant la durée de ce concile, en 1215, un nouvel archevêque de Chypre fut institué. C'est Eustorge d'Auvergne, qui occupa pendant de longues années le siège métropolitain⁴. Mais quelle qu'ait été la fin de la controverse soulevée à l'occasion de Durand, les successeurs de Hugues I^{er}, peut-être Hugues I^{er} lui-

¹ Innocent III au roi de Chypre, 13 janvier 1213, lib. XIV, ep. 134; ap. Baluze, t. II, p. 570.

² Innocent III au chapitre de Nicosie, 15 janvier 1213, *loc. cit.*

³ Labbe, *Collect. concil.* t. XI, col. 125.

⁴ Le Quien, *Oriens christ.* t. III, col. 1202; *Cartul. ms. de Sainte-Sophie*, n° 42 et suiv. (Voy. sur ce ms. *Arch. des miss. scient.* 1851, p. 255.)

1211 - 1216. même, dès la nomination d'Eustorge, ne tardèrent pas à reprendre l'ancienne participation qui leur avait été concédée, et qui devait nécessairement leur être réservée dans le choix du premier pasteur du royaume.

Progrès
de l'occupation
latine
dans l'île.

La foi des princes ne souffrait point de ces actes d'autorité, légitimés par le consentement tacite des Églises et indispensables au maintien des droits de leur couronne. Si l'Église se plaignait quelquefois avec raison de la négligence des rois et des nobles à faire acquitter les dîmes sur leurs terres, d'abondantes aumônes et des fondations fréquentes témoignaient de leur piété et de leur dévouement personnel à ses ministres. Les évêques et les prêtres ne participaient pas seuls aux libéralités des seigneurs. Le clergé régulier et les ordres militaires reçurent de nombreuses donations des premiers Lusignan, et contribuèrent à leur tour, par les établissements qu'ils fondèrent, à développer l'occupation latine dans l'île.

Dix ans à peine s'étaient écoulés depuis que Chypre avait changé de maîtres, et déjà les progrès du nouveau régime y étaient manifestes. Les Latins n'étaient plus isolés et en petit nombre, comme au temps des Anglais et des Templiers. Ils avaient pénétré dans toutes les parties de l'île; leurs agents étaient obéis dans tous les districts, et partout où une agglomération considérable s'était fixée, une église latine s'était élevée. Les Grecs s'estimaient heureux de conserver encore dans l'intérieur de leurs familles, sous le joug étranger, la direction plus intime de leurs prêtres et de leurs évêques, telle à peu près qu'ils l'avaient toujours connue. De grandes émigrations avaient eu lieu cependant parmi eux. Il ne restait guère dans la campagne que la masse de la population, appauvrie, soumise aux corvées et aux travaux rustiques. Les familles d'artisans, vouées principalement aux occupations industrielles, l'orfèvrerie, la teinturerie, le commerce de détail, étaient restées sans doute dans les ports et à Nicosie; mais dans les villes, dont l'importance augmentait tous les jours, affluaient les Occidentaux, nobles et commerçants, tous libres, possédant les terres, les emplois et la fortune, ou ayant droit d'y prétendre. Rien ne pourrait remplacer le récit d'un homme qui vit alors par lui-même toutes ces choses.

Le comte Willebrand d'Oldenbourg, chanoine d'Hildesheim, dans le Hanovre, avait été chargé d'une mission en Orient par l'empereur Othon de Brunswick. Il vint en Chypre à la fin de l'année 1211, en quittant l'Arménie et comme il allait en Terre sainte pour visiter les Lieux saints, à la faveur de la trêve de Malec-Adel. Rentré en Allemagne, il écrivit la page suivante

dans la partie publique de la relation de son voyage. C'est un aperçu général de la situation du royaume de Chypre à l'époque de la majorité de Hugues I^{er}. « De Gorhigos, dit Willebrand, nous passâmes en Chypre, cette île d'une « si grande fertilité, et où croissent des vins exquis. Elle a un archevêque et « trois évêques latins; les Grecs, qui leur doivent obéissance, ont treize évêques, « dont un est archevêque. Les maîtres de ce pays-ci sont les Francs; les Grecs, « ainsi que les Arméniens, sont leurs sujets, et leur payent tribut comme « des serfs. Toute cette population est misérable, mal vêtue, très-portée à la « luxure, ce qu'il faut imputer sans doute au vin chaleureux du pays ou « plutôt à ceux qui le boivent. L'île renferme beaucoup d'ânes et de moutons « sauvages, des cerfs et des daims; mais elle n'a ni ours, ni lions, ni aucune « autre espèce d'animaux féroces. Le premier lieu où nous débarquâmes est « Cérines, petite ville fortifiée, avec un bon port, dont elle est très-fière, et « un château entouré de remparts garnis de tours. Le roi de Chypre possède « dans cette partie de l'île quatre bons châteaux ¹.

« Le premier seigneur de l'île a été créé roi par l'empereur Henri, et couronné, en son nom, par le chancelier Conrad; aussi le roi de Chypre est-il « obligé à la fidélité vis-à-vis de l'empereur des Romains, son seigneur. En « quittant Cérines, nous allâmes à Nicosie, située presque au milieu d'une « grande plaine. C'est la ville capitale du royaume. Elle n'est protégée par « aucune fortification; mais on y élève en ce moment un fort château. Les « habitants sont innombrables et extrêmement riches. Leurs maisons, par les « peintures et les ornements intérieurs dont elles sont décorées, ressemblent « beaucoup aux maisons d'Antioche. Cette ville renferme le siège archiépiscopal, la cour royale et le palais du seigneur roi. C'est dans ce palais que « j'ai vu, pour la première fois de ma vie, une autruche.

« De Nicosie, nous nous rendîmes à Limassol, pour aller voir la croix du « larron crucifié à la droite de Notre-Seigneur. Limassol est une ville peu forte, « située sur le bord de la mer; son port est très-fréquenté. C'est le premier « siège suffragant de l'archevêché de Nicosie. Du haut de la montagne de Sainte-Croix, où nous vîmes ensuite, montagne plus élevée que toutes les autres, « nous aperçûmes Paphos, petite ville, second siège épiscopal, où se voit « encore cette tour sur laquelle, du temps des Gentils, Vénus était honorée.

¹ Les châteaux de Cérines, Dieu-d'Amour, Buffavent et Kantara. Willebrand d'Oidenbourg renvoie ici, pour plus de détails sur l'île de Chypre, à un ouvrage (*liber*), mal-

heureusement perdu, de l'un de ses contemporains et compatriotes: « Qui autem plenius « de hac terra scire voluerit... ille requirat « librum Hermanni de Lugonne, in quo ipse

1211-1216. « Famagouste, où nous allâmes aussi, est une ville peu forte ; mais elle a un bon port. C'est le troisième évêché suffragant de Nicosie¹. »

Fondations
et constructions
catholiques.

Les prélats latins recueillaient les privilèges que perdait insensiblement le clergé grec. Albert, troisième archevêque de Nicosie depuis la conquête, avait voulu donner à sa métropole un temple plus approprié aux habitudes du nouveau rite, et plus en rapport au développement qu'il avait pris. En 1209, vers la même époque où le roi Hugues faisait construire un château fort à Nicosie², Albert jeta les fondements de l'église de Sainte-Sophie, beau vaisseau de style ogival, dont sa mort n'interrompit pas la construction. Secondé par la munificence des rois et des chevaliers, Eustorge d'Auvergne compléta l'œuvre de ses prédécesseurs. Il termina la cathédrale en 1228³ ; il éleva ensuite un palais archiépiscopal⁴ ; il augmenta le nombre des desservants de sa métropole, en constituant plusieurs prébendes ou assises pour l'entretien des clercs et des chanoines et les besoins du culte⁵. Saint-Nicolas, église principale de Famagouste, réédifiée au XIV^e siècle, à la suite d'un tremblement de terre, remonte, dans sa première construction, au temps de Sainte-Sophie de Nicosie⁶, comme un grand nombre d'églises de Limassol et de Paphos, qui offrent encore aujourd'hui dans leurs ruines les traces des réparations des siècles suivants.

Les ordres religieux de l'Occident, venus déjà la plupart en Syrie, se portèrent de préférence en Chypre, où ils trouvaient plus de ressources et de sécurité. On croit que les Carmes possédaient des établissements dans l'île, avant l'arrivée de Guy de Lusignan⁷. Il est certain que, soit à cause de l'ancienneté de la règle du mont Carmel, soit en raison de l'époque reculée de son introduction en Chypre, ces religieux furent considérés comme le premier ordre monastique du royaume. Réglementé de nouveau par le patriarche de Jérusalem, sous les règnes de Jean de Brienne et de Hugues I^{er}

« vir nobilis et piissime memorie omnia et multo plura de statu hujus terre plene et ad unguem descripsit. »

¹ *Itiner. Terræ sanctæ, ann. 1211*, in-12, p. 141, Cologne; dans la Byzantine, à la suite de Genesius et de Malala, p. 16; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 35. M. Laurent vient de publier à Hambourg une nouvelle édition de cet intéressant itinéraire (*Wilbrands von Oldenburg Reise*, in-4°, 1859).

² Nous avons recherché les restes de ces

anciennes constructions françaises à Nicosie. et nous croyons en avoir retrouvé quelques vestiges. (*Voy. le Correspondant*, t. XVII, p. 531.)

³ Amadi, fol. 26; Fl. Bustron, fol. 82. (*Voy. Arch. des missions scientif.* t. I, p. 521.)

⁴ Fl. Bustron, fol. 82.

⁵ *Cartul. de Sainte-Sophie*, n^{os} 31, 33, 34, 35, 44, 49, 53, 59, 61; cf. *Hist. de Chypre*, t. III, p. 631 et suiv.

⁶ F. Bustron, fol. 82.

⁷ Kyprianos, p. 60.

de Lusignan, l'institut du Carmel se propagea beaucoup dans l'île. Il eut des maisons à Nicosie, à Famagouste et à Limassol; des prieurés dans la campagne, notamment à Pirgo et à Polemidia, à l'est et à l'ouest des ruines d'Amathonte¹. 1211-1216.

Dès le règne du roi Guy ou de son frère Amaury², les religieux Prémontrés habitaient, près de Nicosie, le plateau de Lapais, où le roi Hugues III fit reconstruire pour eux, sur de grandes proportions, l'abbaye dont il reste encore de si magnifiques parties³. Les Bénédictins et les Chartreux paraissent être venus dans l'île, au plus tard, sous le roi Hugues I^{er}⁴. Les Cisterciens fondèrent leur premier couvent à Nicosie, sous le règne de Henri I^{er}, fils de ce prince, grâce à la générosité de la comtesse Alix de Montbéliard, veuve de Philippe d'Íbelin⁵. Ils avaient été précédés, à Nicosie du moins, par les nouveaux ordres de saint Dominique et de saint François, qui créés seulement aux débuts du siècle, se répandaient rapidement dans toute la chrétienté. Voués à la prédication, à la conversion des infidèles et aux devoirs de la confession, les religieux mendiants acquirent bientôt dans l'île, comme ailleurs, la confiance des grands et la sympathie du peuple. Leur établissement en Chypre date de la régence d'Alix de Champagne, veuve de Hugues I^{er}⁶.

Il paraît, d'après les faits déjà rappelés de l'histoire de Gautier de Montbéliard, que les Templiers, en cédant leur souveraineté à Guy de Lusignan, reçurent du roi ou se réservèrent quelques possessions dans l'île. On a vu qu'ils occupaient le château de Gastria, sur le golfe de Famagouste, quand le régent fut obligé de quitter Nicosie. Après la perte de la Syrie, l'accroissement de leurs propriétés dans l'île, où se trouvaient réunis presque tous les ordres de l'ancien royaume, donna de l'inquiétude aux Lusignan et motiva la prompte adhésion du pouvoir royal aux mesures prescrites contre eux par Clément V. Les Hospitaliers, dotés dès la fondation du royaume, seraient devenus à leur tour un danger, si, vers le temps même où les chevaliers réunissaient à leurs domaines ceux de l'ordre du Temple supprimé, ils n'avaient fait de l'île de Rhodes le centre de leur communauté et de la vaste administration qui s'étendait dès lors dans tous les pays du monde chrétien. Établissements
des
ordres militaires.

¹ Lusignan, *Hist. de Cypre*, fol. 37, 90.

² *Hist. de Chypre*, t. III, p. 632.

³ *Arch. des missions scient.* t. I, p. 544, où il faut lire : XIII^e siècle.

⁴ Lusignan, fol. 89; Kyprianos, p. 60, 61.

⁵ *Hist. de Chypre*, t. III, p. 644.

⁶ Lusignan, fol. 89; Kyprianos, p. 60; Amadi et Bustron.

1211-1216.

On s'explique la faveur universelle des maisons du Temple, de l'Hôpital et de Notre-Dame des Allemands. On conçoit les dons sans nombre qui leur arrivaient de toutes parts. En Orient, les ordres militaires étaient les auxiliaires habituels et indispensables des barons; pour l'Occident, ils personnifiaient la conquête et la défense de la Terre sainte. En augmentant leurs revenus, chaque fidèle pouvait croire qu'il participait directement à la guerre sacrée. « Les Templiers et les Hospitaliers, dit un auteur du XIII^e siècle, sont les vrais champions du Seigneur. Couverts de leurs manteaux blancs, marqués d'une croix rouge, et précédés du Baucéant, étendard noir et blanc, ils s'avancent en silence dans les batailles, toujours serrés et en bon ordre. Ils n'ont pas de cri de guerre; seulement, quand la trompette du chef sonne l'attaque, ils baissent leurs lances, et s'élancent, en récitant le verset de David : *Seigneur, donnez-nous la victoire, non pour nous, mais pour la gloire de votre saint nom.* Ils fondent toujours sur le point le plus fort de l'ennemi et ne reculent pas; il faut qu'ils le renversent ou qu'ils soient tués. Si l'un des frères manque de courage, il est, pendant un an, privé du manteau, signe de la chevalerie, et obligé de manger par terre, sans linge, inquiété par les chiens, qu'il lui est défendu de repousser. Les Hospitaliers, vêtus du manteau noir avec la croix blanche, s'occupent surtout des pauvres et des infirmes¹. » Ils avaient néanmoins leur place dans toutes les campagnes, et alternaient dans le service avec les Templiers; ils faisaient ordinairement l'avant-garde au commencement de la marche, et l'arrière-garde au retour; les chevaliers du royaume formaient généralement le centre ou corps de bataille².

Origine
de
la grande
commanderie
de Chypre.

Les Hospitaliers de Chypre avaient déjà une commanderie³, établissement qu'on appelait en ce temps une préceptorerie, quand le roi Hugues I^{er} leur accorda des privilèges spéciaux dans le royaume en 1210. Ils eurent la faculté d'acquérir des terres, d'apporter en Chypre et d'exporter en Syrie ou ailleurs, sans payer ni douanes ni octrois, les produits de leurs biens et tous les objets utiles à l'ordre; ils purent faire moudre gratuitement leurs récoltes aux moulins royaux établis depuis le temps des empereurs sur le torrent de Kythrea, au bas du château de Buffavent. Le roi leur donna, en outre, des

¹ Jacques de Vitry, évêque d'Acro (*Narratio de statu Terræ sanctæ*), ap. Mart. *Thes. anecdot.* t. III, col. 276; cf. *Hist. Orient.* ap. Bongars, p. 1083, 1084.

² Jacques de Vitry, *loc. cit.* ap. Martène, col. 277; ap. Bongars, p. 1084.

³ Guillaume de Beune en était le chef. (Paoli, *Codice dipl.* t. I, p. 101.)

maisons et des terrains pour fonder des couvents à Nicosie et à Limassol. Il ajouta à ces possessions urbaines quatre villages, qui devinrent dans la suite autant de commanderies : Platanistia et Phinika, *la Fenique*, alors dans le district de Paphos; Monagroullii et Kolossi, sur le territoire de Limassol. Une partie des terres et des droits seigneuriaux de ce dernier village avait été concédée par le père ou l'oncle du roi Hugues I^{er} à un Français nommé Garin, qui depuis s'appelait féodalement Garin de Kolossi ou du Colos. Le roi Hugues racheta tous les démembrements de ce beau domaine et le remit en totalité à l'Hôpital¹, qui en fit plus tard, sous un commandeur, le centre du gouvernement de ses possessions dans l'île.

Telle est l'origine de la grande commanderie de Chypre, que les chevaliers de Rhodes et de Malte ont conservée jusqu'à la prise de l'île par les Turcs, et dont les terres appartiennent aujourd'hui pour la plus grande partie au domaine particulier du sultan. C'était, par le nombre et la fertilité de ses villages², un des plus riches bénéfices de l'ordre. Ses revenus, indépendamment des tailles en argent, consistaient surtout en récoltes de blé, de coton, de sucre, d'huile et de vin³. Les bonnes qualités de ce dernier produit, dans les districts du Kilani et du Limassol, ont conservé jusqu'à ces temps le nom de *vins de commanderie*, qu'elles doivent au séjour et aux anciennes possessions de nos chevaliers.

Le comte d'Oldenbourg, dont nous citons les paroles à propos de l'extension rapide de l'occupation latine en Chypre, avait eu pour mission de présenter à l'empereur Othon, en vue de la croisade que réalisa seul peu après le duc d'Autriche, un état de la situation de l'Orient. Il dut chercher aussi, vraisemblablement, bien que Willebrand se taise à cet égard, à entretenir les rapports établis à l'origine entre les royaumes d'outre-mer et l'empire d'Allemagne. Les empereurs sentaient bien qu'une déférence nominale, dépourvue de toute obligation effective, ne tarderait pas à être oubliée et méconnue dans des pays si éloignés. La suzeraineté réelle au-dessus des rois de Chypre et d'Arménie, si elle pouvait se constituer d'une manière durable, semblait appartenir plus naturellement aux empereurs latins d'Orient. Néanmoins, ni Baudouin, ni Henri, son successeur, ne paraissent avoir pensé à

Prétentions
du
nouveau
patriarce
de
Constantinople
sur l'Église
chypriote.

¹ Le diplôme du roi Hugues constatant ces donations est du mois de sept. 1210. (Paoli, *Codice diplom.* t. I, p. 101.)

² A la fin du xv^e siècle, la commanderie

comprendait encore 41 villages. (*Hist. de Chypre*, t. III, p. 502.)

³ Cf. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 90, 455. 500, 503; t. III, p. 27, 88, 502.

1211-1216.

faire rentrer l'île de Chypre sous la dépendance de leur couronne. Mais le nouveau patriarche de Constantinople renouvela les réclamations élevées par ses prédécesseurs contre les privilèges du métropolitain de l'île au temps de Zénon et d'Alexis¹. Dès sa promotion, Thomas Morosini avait adressé à Rome un mémoire à cet effet, insistant pour que la province de Chypre fût replacée dans sa juridiction. Ses réclamations furent repoussées, comme l'avaient été celles de l'empereur Alexis, et par des raisons analogues. Constantinople était séparée de la communion romaine quand le clergé latin avait été appelé en Chypre, et bien avant la promotion de Morosini à la dignité patriarcale². Innocent III manda cependant l'archevêque de Nicosie auprès de lui³; mais l'Église chypriote sortit encore une fois avec avantage de cette épreuve; son indépendance fut de nouveau assurée et ses immunités spirituelles respectées. On ne voit pas qu'à cette époque encore l'Église de Chypre fût réglementairement soumise au droit de visite, qu'on sait avoir été exercé postérieurement⁴ dans ses diocèses par le patriarche latin de Jérusalem.

Une extension de prérogatives dédommagea le patriarche de Constantinople des pertes que lui avaient fait éprouver les Turcs et les croisés. Le concile de Latran, réuni en 1215, le proclama premier des patriarches d'Orient, et marqua sa place immédiatement après l'évêque de Rome dans la hiérarchie du monde chrétien⁵. Cette grande assemblée, formée de plus de douze cents prélats d'Europe et d'Asie, au sein de laquelle les nouveaux ordres de saint Dominique et de saint François reçurent leur consécration, et où le patriarche des Maronites renouvela son union, décréta enfin la croisade, à laquelle le pape avait consacré deux années de préparatifs et d'efforts⁶.

¹ Voy. ci-dessus, p. 81 et 154.

² Lettres d'Innocent III au patriarche de Constantinople, du 2 août 1206; Baluze, *Innoc. III Gesta*, § 103, p. 64; Murat. *Script. Ital.* t. III, part. I, p. 545; La Porte du Theil, *Innoc. epist.* p. 954; Buchon, *Nouv. rech. sur la Morée*, t. I, 1^{re} partie, p. XLV.

³ Lettre du 5 août 1206, à l'archevêque; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 35.

⁴ Une fois au moins en 1267. (Voy. ci-dessus, p. 124.)

⁵ Cinquième Canon. (Labbe, *Concil.* t. XI, col. 153.) Alexandrie fut reconnue comme second patriarcat, Antioche le troisième et Jérusalem le quatrième.

⁶ C'est à l'occasion du concile général que Jacques de Vitry, alors évêque de Saint-Jean d'Acre, plus tard cardinal, adressa au patriarche de Jérusalem et au Saint-Siège son mémoire sur l'état de la Terre sainte (*Narratio*) publié d'abord par Bongars comme III^e livre de l'*Historia orientalis*, du même écrivain (*Gesta Dei*, p. 1125). Le texte, à partir des mots *Lætetur mons Syon* (p. 1129), est d'Olivier le Scolastique. Martène a donné aussi le mémoire de Jacques de Vitry d'après un manuscrit augmenté de passages originaux, mais postérieurs à la première rédaction. (*Thes. anecd.* t. III, col. 267-287.)

Innocent III espérait toujours se mettre lui-même à la tête de l'armée du Christ et l'accompagner jusqu'en Terre sainte. La mort l'enleva malheureusement au milieu des négociations difficiles qu'il suivait entre les Guelfes et les Gibelins. Sans songer à suivre les croisés, Honorius III voulut continuer l'œuvre de son prédécesseur; mais les princes et les peuples avaient faiblement répondu à l'appel du concile. Les meilleures dispositions s'étaient manifestées dans les provinces au delà du Rhin; le mouvement s'était étendu et arrêté ensuite chez les Hongrois, les derniers convertis du christianisme. Les Vénitiens eurent le talent de se soustraire encore aux devoirs de la croisade sans mécontenter personne. Les Français, bien que le pape eût ordonné de ralentir la guerre contre les Albigeois, préférèrent, par une funeste prévention, retarder de deux ans leur passage, et ne pas se trouver en Orient avec les Germains¹. Divisée ainsi de pensée et d'action, quel résultat pouvait atteindre l'entreprise? Les confédérés, dont les chefs furent André II, roi de Hongrie, dit le Jérusolymitain, Léopold VI, duc d'Autriche et Louis I^{er} duc de Bavière, avaient d'abord eu le dessein de s'arrêter et de se concerter en Chypre². Là, suivant un conseil souvent présenté par les Orientaux, pendant qu'on menaçait à la fois l'Égypte et la Syrie, on pouvait choisir le point où il convenait le mieux d'attaquer les Sarrasins. Les croisés renoncèrent ensuite à ce projet et le regrettèrent peut-être. Arrivé au port de Spalatro sur l'Adriatique, le 23 août 1217³, André s'embarqua avec les princes allemands et se rendit directement à Saint-Jean d'Acres⁴.

Le roi de Chypre amena sur le continent un corps de chevaliers et de turcoples, commandé par Gautier de Césarée, connétable du royaume, par Jean et Philippe d'Ibelin, ses oncles, par Gautier et Gremont de Bethsan. L'archevêque de Nicosie, Eustorge, voulut, à l'exemple d'autres prélats venus d'Occident, partager les fatigues de l'expédition⁵. Quand toutes les troupes furent réunies, elles présentèrent une force imposante, qui occupait l'intérieur de

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 322; Guill. de Puy Laurent, *Hist. Albig.* ch. xxx, et les lettres d'Honorius III, ap. Bouquet, t. XIX, p. 212, 610, 615.

² Lettres d'Honorius III au grand maître de l'Hôpital, à l'archevêque de Gènes et au roi de Jérusalem, des 24 et 25 juillet 1217 (et non 1216); Paoli, *Codice diplom.* t. I, p. 320; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 36.

³ Thomas, archidiacre de Spalatro, *Hist. Salonitanorum pontificum atque Spalatensium*,

cap. xxvi, Belius, *Script. Hungar.* t. III, p. 573. Ce qu'ont écrit, trop complaisamment au xv^e siècle, Thurocz et Bonfinius, sur la croisade du roi André II a perdu depuis longtemps tout crédit, en présence des auteurs originaux mieux connus.

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 322, l'archid. Thomas, *loc. cit.* M. Reinaud, *Chron. arabes*, p. 387.

⁵ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 322; Sanudo, p. 206; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 14.

1217. la ville d'Acre et se développait sur la plage. On y comptait deux mille chevaliers complètement équipés¹, encore un millier de cavaliers, soit simples chevaliers, soit sergents à cheval; vingt mille sergents d'armes à pied, et un nombre plus considérable encore d'autres gens de marche ou de trait². Au contraire de ce qui existait chez les Arabes, la cavalerie était toujours, comme l'on voit, dans les armées de la Croix, bien inférieure au nombre des piétons; et cependant, ce qui étonna le plus les Sarrasins dans cette circonstance, ce fut de voir la quantité de chevaux que les Francs avaient pu se procurer ou transporter en Orient³. Depuis l'expédition des rois de France et d'Angleterre, la Syrie n'avait pas vu d'armée chrétienne aussi nombreuse⁴. Mais l'irrésolution et les résistances des Occidentaux empêchèrent Jean de Brienne de prendre la direction de la guerre. On ne sut tirer aucun grand parti des troupes, tandis qu'elles étaient encore bien disposées. Toute la campagne se borna à trois reconnaissances que suivirent le roi de Jérusalem et le roi de Chypre, réduits, chacun séparément, au commandement de leurs chevaliers.

Dans les premiers jours du mois de novembre⁵, l'armée se mit d'abord en marche vers le sud, et, après avoir attendu vainement les Arabes dans la plaine d'Esdrélon, se porta sur le Jourdain. Surpris à Bethsan avec peu de monde, Malec-Adel se retira vers Damas, qu'il crut menacé⁶. Les chrétiens hésitèrent alors sur la route à prendre; ils s'avancèrent d'abord vers Naplouse et Jérusalem; puis ils revinrent à Saint-Jean d'Acre, en faisant le tour de la mer de Galilée. Aux premiers jours de décembre, ils sortirent de nouveau et se dirigèrent vers le mont Thabor pour détruire les ouvrages élevés par Malec-Adel. La hauteur du fort exigeant des machines qu'ils n'avaient pas, ils se retirèrent après quelques jours d'escarmouche⁷. Le sultan se chargea plus tard d'accomplir ce qu'ils n'avaient pu faire, en démolissant lui-même le château du Thabor⁸, qu'il trouvait trop rapproché de Saint-Jean

¹ « Chevaliers en barnas. » (*Contin. de Guill. de Tyr*, p. 323.)

² *Ibid.* liv. XXXI, ch. XI, p. 323.

³ Première lettre de Jacques de Vitry à Honorius III, ap. Martène, *Thes. anecd.* t. III, col. 287.

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 323-324.

⁵ Olivier le Schol. *Hist. Damiat.* ap. Ecard, *Corp. hist.* t. II, col. 1398; le même dans Bongars, comme III^e livre de l'*Historia Hierosol.* de Jacques de Vitry, p. 1129; 1^{re}

lettre de Jacques de Vitry à Honorius III, ap. Martène, *Thes. Anecd.* t. III, col. 288.

⁶ M. Reinaud, *Chron. arabes*, p. 387. Le texte de Jacques de Vitry (1^{re} lettre à Honorius, *Thes. anecd.* t. III, col. 287) porte que les chrétiens s'avancèrent jusqu'à Damas même, ce qui est impossible.

⁷ *Contin. de Guill. de Tyr*, liv. XXXI, ch. XII, p. 324.

⁸ M. Reinaud, *Chron. ar.* p. 387; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 330.

d'Acrc. Enfin dans leur dernière sortie, entreprise au milieu des fêtes de la Noël¹, les croisés, feignant un nouveau mouvement sur Damas, marchèrent jusqu'à Sidon, puis rentrèrent à Saint-Jean d'Acrc, sans avoir rencontré de résistance sérieuse. Malec-Adel, certain de lasser les Européens en traînant la guerre en longueur, avait conseillé à ses enfants de refuser partout le combat². Ses prévisions ne tardèrent pas à se réaliser.

Le roi de Hongrie, venu en Orient pour dégager le vœu de son père, se crut libéré au retour de ses troupes à Saint-Jean d'Acrc. Il n'avait pu prendre part lui-même qu'à la première marche autour du lac de Tibériade³. Depuis lors, retenu souffrant à Ptolémaïs, il avait laissé à un lieutenant le commandement de ses hommes. Après quelques semaines de repos, et sans être arrêté par les menaces d'excommunication du patriarche, il résolut de quitter la Terre sainte⁴.

Vers la fête de la Purification de la Vierge, au commencement du mois de février 1218, André, accompagné du roi de Chypre et du prince Boémond, se rendit à Tripoli; il continua ensuite sa route par l'Arménie et l'Asie Mineure⁵, tandis que le duc d'Antioche et les Allemands restaient auprès du roi Jean de Brienne.

Boémond IV, à qui Léon d'Arménie disputait sans cesse la possession de la ville d'Antioche, se trouvait alors veuf de Plaisance de Giblet, qui lui avait donné quatre fils. L'un de ces enfants, Henri, épousa plus tard Isabelle, fille du roi Hugues I^{er} de Lusignan, dont il eut un fils nommé Hugues, devenu le roi Hugues III, chef de la seconde dynastie des rois de Chypre et de Jérusalem de la maison d'Antioche-Lusignan. D'autres liens se formèrent alors entre les deux grandes familles princières d'outre-mer. Pendant le séjour de Hugues I^{er} à Tripoli, Boémond épousa Mélissende, sœur du roi, que l'on fit venir de Chypre⁶. Le prince d'Antioche eut deux filles de ce second mariage. L'une mourut en bas âge. La seconde, Marie, contesta la couronne

1217.

1218.

Mariage
de Mélissende
et
du prince
d'Antioche.

¹ Oliv. le Schol. *Hist. Damiat.* ap. Eccard, *Corpus hist.* t. II, col. 1399.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 323, 325, et p. 312-313, mss. D. G.; Sanudo, *Secret. fidel. crucis*, p. 207.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, liv. XXXI, ch. XII, p. 325.

⁴ Oliv. le Schol. *loc. cit.* col. 1399.

⁵ L'archidiacre Thomas, *Hist. Salonitan.*

Belius, *Script. Hung.* t. III; J. de Vitry, 1^{re} lettre à Honorius III, ap. Mart. *Theat. anecdot.* t. III, col. 288. Le continuateur de Guillaume de Tyr dit que le roi de Hongrie s'embarqua sur la côte même d'Arménie pour Aquilée, p. 325.

⁶ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 325, 360; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 11, 14; cf. Sanudo, p. 208.

Février 1218.

de Jérusalem à son neveu Hugues III, quand vint à s'éteindre, avec le roi Hugues II, la descendance directe des Lusignan de Poitou, et porta ses prétentions dans la maison royale de Naples, en les cédant à Charles d'Anjou.

Mort
du
roi de Chypre.

Les fêtes du mariage de Mélissende de Lusignan et de Boémond d'Antioche étaient à peine terminées, que le roi Hugues, surpris par la maladie, mourut, âgé de 23 ans, à Tripoli même¹. Il y fut inhumé dans l'église des chevaliers de l'Hôpital de Saint-Jean²; son corps, transporté ensuite en Chypre, reçut sa dernière sépulture dans l'église du même ordre à Nicosie³. Indépendamment d'Isabelle, femme d'Henri d'Antioche, et d'Henri, le seul fils qui lui survécut et qui lui succéda, Hugues II avait une fille, nommée Marie, l'aînée de ses trois enfants, mais encore bien jeune. Sous le règne de son frère, Marie de Lusignan épousa Gautier, comte de Brienne et comte de Jaffa, dit le Grand, quatrième de son nom, neveu du roi Jean de Brienne, qui fut fait prisonnier en Syrie par les Kharismiens en 1244, et mourut au Caire. Son fils Hugues, comte de Brienne et de Lecce, disputa la régence de Jérusalem à son cousin germain, Hugues III d'Antioche-Lusignan, au même titre qui l'aurait précédemment autorisé, si des motifs particuliers ne l'en eussent détourné, à réclamer la régence du royaume de Chypre, à la mort de Plaisance d'Antioche, femme du roi Henri I^{er}, dont nous allons voir le règne rempli et agité d'événements considérables.

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 325, 360; première lettre de Jacques de Vitry à Honorius III, ap. Martène, *Thes. anecd.* t. III, col. 288. Voy. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 33.

note 2, sur la date de la mort du roi Hugues et la naissance de Henri I^{er}, son fils.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 325.

³ Amadi, fol. 35, ann. 1218.

CHAPITRE IX.

HENRI 1^{er} DE LUSIGNAN,

ROI DE CHYPRE, SEIGNEUR DU ROYAUME DE JÉRUSALEM.

1218. — 1225.

Alix de Champagne, mère du roi, associe Philippe d'Ibelin au pouvoir comme régent. Privilèges commerciaux accordés aux Génois. Suite de la croisade. Siège de Damiette. Mœurs des chevaliers d'Orient. Culture des esprits. Mort de Malec-Adel. Prise de Damiette. Incertitudes sur la direction de la guerre. Difficultés survenues en Chypre au sujet des propriétés et des dîmes ecclésiastiques. Accord de Limassol, ménagé par le cardinal Pélage. Perte de Damiette. Fin de la croisade. Le clergé latin poursuit l'entier assujettissement du clergé grec en Chypre. Les rois ménagent les clergés indigènes. Nouvel accord des prélats et des barons chypriotes sur les propriétés rurales, arrêté à Famagouste. Plaintes du clergé grec contre les évêques latins. Peu de gravité de ces querelles pour le pouvoir civil. La reine Alix se retire en Syrie. Jean de Brienne se rend auprès du pape. Sollicitude du Saint-Siège pour les États d'outre-mer. Espérances qu'il fonde sur l'empereur Frédéric. Projet d'union entre Frédéric et l'héritière de Jérusalem. Frédéric élude ses engagements. On célèbre en Orient le mariage de Frédéric et d'Isabelle de Brienne. La reine de Chypre épouse Boémond d'Antioche. Origine des prétentions d'Alix sur le comté de Champagne. Érard de Brienne épouse Philippine, sœur d'Alix. De la légitimité d'Alix et de Philippine. Érard fait sa paix avec Thibaut IV, comte de Champagne.

Le fils du roi Hugues, né le 3 mai 1217, étant âgé de neuf mois à la mort de son père¹, la reine Alix de Champagne fut reconnue tutrice de l'enfant et baile du royaume, pour tout le temps de la minorité. Des amis dévoués lui conseillèrent de demander l'hommage et le serment de fidélité des feudataires de la couronne. Les chevaliers, bien que la coutume les dispensât de s'engager ainsi féodalement avant la majorité de l'héritier, ne refusèrent pas de complaire à la régente et lui jurèrent obéissance². La disposition des esprits n'était pas cependant aussi satisfaisante que semblait l'indiquer cette condescendance. Alix succédait, en apparence seulement, à la

Février 1218.

Alix
de Champagne
associe
Philippe d'Ibelin
au pouvoir
comme régent.

¹ Voy. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 33, note 2, et p. 15.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, liv. XXXII, chap. XXI, p. 360.

1218. souveraineté de Hugues II; elle ne pouvait espérer avoir aucune influence personnelle sur les liges; elle était même peu portée par ses goûts à conserver devers elle une part de l'autorité, qui aurait pu à la longue la lui faire acquérir.

Rien n'avait encore troublé de fait son gouvernement, que l'on concevait déjà des alarmes pour ses droits, car des pensées ambitieuses étaient nées chez quelques seigneurs, en voyant le royaume passer à l'imprévu aux mains d'une femme sans expérience. Dès la mort du roi Hugues, Honorius III, prévoyant des difficultés pour sa veuve, s'efforçait de la rassurer et de la soutenir, en la recommandant aux ordres militaires. Le cardinal Pélage, évêque d'Albano, chargé de se rendre en Orient comme légat apostolique, reçut des instructions particulières pour l'île de Chypre. Il lui fut enjoint d'entourer la reine de ses conseils, et d'user de tout son crédit pour faciliter son administration¹. Mais l'immixtion du prélat dans les questions politiques avec des hommes jaloux et défiants comme les chevaliers des assises eût nui à la royauté au lieu de la servir. Alix ne dut la conservation de la dignité dont elle se contentait qu'à l'abstention même des grands maîtres, et à la prudence du légat.

Satisfaite des honneurs du gouvernement, la reine, à la demande des liges, en abandonna, sans regrets, la direction à son oncle Philippe d'Ibelin, qui, agissant toujours de concert avec Jean, son frère aîné, sire de Beyrouth, fut le chef et le véritable régent du royaume. Alix se borna à revêtir de sa sanction les actes de leur administration commune, tout en conservant, comme tutrice, la garde et l'éducation de son fils, avec la jouissance de la fortune royale, que ses oncles lui réservèrent entièrement².

Privilèges
commerciaux
accordés
aux
Génois.

Philippe d'Ibelin paraît investi de ses nouvelles attributions, dès le mois de juillet 1218, dans un diplôme accordé aux Génois, au nom de la reine³. Le régent voulut consacrer par cet acte les privilèges d'une nation qui avait des premières secondé l'établissement des Français en Chypre. La charte royale

¹ Lettres d'Honorius III du mois de juillet 1218, à la reine de Chypre, aux grands maîtres du Temple et de l'Hôpital, au cardinal Pélage, évêque d'Albano; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 38; Rinaldi, 1218, § 19, t. XX, p. 436-437. «Regnum Cypri,» dit le pape dans la dernière lettre, «videtur sine regimine periculosius fluctuare, ac, sicut nobis innotuit, quidam accensi malignitatis ardore, ipsam (reginam) ejusque filios ac

«regnum molestare presumant.» (*Hist. de Chypre*, t. III, p. 610.)

² «La regina havea le intrade del regno in sua libertà, et quelle spendeva a suo modo; et era molto liberale signora.» (*Amadi, Cron.* fol. 54, 167; cf. Fl. Bustron, *Cron.* fol. 85-86, 102; Sanudo, *Secret. fidel. crucis*, p. 212.)

³ L'acte est imprimé dans le tome II de l'*Histoire de Chypre*, p. 39.

leur garantit l'exemption des douanes, à l'entrée et à la sortie du royaume, pour toutes leurs marchandises, le droit de juridiction sur tous leurs nationaux, à l'exception des cas de meurtre, de vol et de trahison, réservés, d'après les assises, à la justice royale, et enfin la possession de quelques terrains aux ports de Limassol et de Famagouste. De cette époque date l'alliance de la république de Gênes avec les Lusignan, et les faveurs exceptionnelles que les rois de Chypre accordèrent aux consuls de cette nation.

1218.

La mort du roi Hugues et le départ du roi de Hongrie avaient donné plus de liberté à Jean de Brienne. Secondé par les Allemands, restés à Saint-Jean d'Acre, le roi répara les châteaux de Césarée et de Mont-Pèlerin¹, et se disposa à commencer effectivement les hostilités. Il restait encore des forces suffisantes pour entreprendre une grande expédition; les chevaliers du royaume de Chypre avaient été rappelés; on espérait que Frédéric II, roi de Sicile, et d'autres princes d'Europe enverraient bientôt des renforts à la croisade. L'on avait reconnu d'ailleurs l'avantage du plan d'opération arrêté à Rome, par Innocent III. Brienne résolut de porter directement la guerre sur le Nil, en s'assurant de l'une des bouches du fleuve, pour rester en communication avec la mer, et de marcher sur le Caire, aussitôt que Frédéric serait arrivé. L'Égypte soumise par l'occupation de sa capitale, Jérusalem semblait devoir tomber peu après au pouvoir des Francs, Malec-Moadam, sultan de Damas, à qui la Mésopotamie n'obéissait plus, ayant besoin de toutes ses forces pour se défendre au delà du Jourdain.

Suite
de la croisade.

Vers la fin du mois de mai 1218², Jean de Brienne mit à la voile dans la rade d'Acre, débarqua heureusement en Égypte, près de l'ancienne embouchure phatmétique du Nil, et s'établit sur la rive droite du fleuve, en face des murs de la vieille ville de Damiette, que les Arabes tenaient pour imprenable³. Damiette est la porte orientale du delta d'Égypte, comme Alexandrie en est la citadelle à l'ouest. Il faut nécessairement détruire ou occuper l'une de ces deux places, avant de s'avancer dans l'intérieur du pays, au cas d'insuccès. Des combats acharnés furent livrés sur le fleuve et autour

Siège
de Damiette.

¹ Mont-Pèlerin, ou le château du fils de Dieu, que les Arabes appelaient *Athlit*, était situé auprès de la mer, au sud de la montagne du Carmel.

² Après l'Ascension, Oliv. le Schol. *Hist.*

Dam. ap. Eccard, t. II, col. 1402; cf. Memor. potest. Regiens. ap. Murat. t. VIII, col. 1085; J. de Vitry, 1^{re} lettre à Honorius III, ap. Mart. Thes. anecd. t. III, col. 288.

³ M. Reinaud, *Chron. arabes*, p. 407.

1218. de la ville. Les assaillants, renforcés successivement par les croisés de la France, de la Frise, de la Hollande et de l'Italie, aidés de puissantes machines, que l'un des historiens de l'expédition¹ fit en partie construire, eurent à combattre, sans compter l'ennemi, la disette, l'épidémie, l'inondation, et firent preuve de persévérance autant que de courage². On retrouva sur les bords du Nil les vrais soldats de Nicée et de Dorylée. La défense ne fut ni moins énergique ni moins ingénieuse. Les Sarrasins y employèrent pour la première fois, dit-on, la composition inextinguible, empruntée aux Byzantins, et connue sous le nom de *feu grégeois*³.

Mœurs
des chevaliers
d'Orient.

Ne suivons pas les incidents de ce pénible siège de dix-sept mois; mais arrêtons-nous un moment, au milieu du camp des chrétiens, à un épisode qui montre, dans l'intimité du repos, une scène de la vie des chevaliers d'Orient, mélange curieux des mœurs féodales du baron français, et des habitudes plus laborieuses du légiste italien. « Pendant que j'étais au premier siège de « Damiette, comme écuyer de monseigneur Pierre Chape, écrivait, dans la « seconde moitié du siècle, Philippe de Navarre, alors vieux et retiré en « Chypre⁴, monseigneur Raoul de Tibériade (sénéchal du royaume de Jérusa- « lem) vint un jour dîner avec lui. Après dîner, monseigneur Pierre me fit « lire devant lui en un roman⁵. Monseigneur Raoul dit que je lisais fort bien. « Messire Raoul ayant été ensuite malade, monseigneur Pierre m'envoya, « sur sa demande, auprès de son ami pour lui faire la lecture. Cela dura « trois mois et davantage, et j'avoue que ce qui aurait dû me plaire me dé- « plaisait alors beaucoup; monseigneur Raoul dormait peu et mal. Quand « j'avais lu tant comme il voulait, il se mettait à me parler des choses du « royaume de Jérusalem, et des usages et des assises; et il me disait de rete- « nir tout cela. Je lui promettais volontiers tout ce qu'il me demandait, parce « que je n'aimais pas ses manières. J'ai vécu ensuite dans la société de mon- « seigneur de Beyrouth, le vieux⁶, jusqu'à sa mort, et j'ai appris bien des

¹ Olivier le Scholastique lui-même, qui modestement ne se nomme pas, *Hist. Damiat.* ap. Eccard, *Corp. hist.* t. II, col. 1403; Jacques de Vitry, 2^e lettre à Honorius III; *Theo. anecd.* t. III, col. 292.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 327; Oliv. le Schol. col. 1407.

³ Voy. MM. Reinaud et Favé, *Du feu grégeois, des origines de la poudre à canon*, 1845, in-8°, ch. III; M. Lalanne, *Rech. sur le feu*

grégeois, 2^e éd. Paris, 1845, in-4°; et *Bibl. de l'éc. des chartes*, 2^e série, t. III, p. 339.

⁴ Voy. le mém. de M. le comte Bengnot, sur Philippe de Navarre, *Bibl. de l'éc. des chartes*, 2^e série, t. II, p. 3.

⁵ Toute composition écrite en langue française ou en langue du midi de la France était, on le sait, appelée, au moyen âge, un roman.

⁶ Jean d'Ibelin, frère de Philippe.

« choses de lui, grâces lui en soient rendues; mais il fallait que je le questionnasse, parce qu'il aimait moins à raconter que messire Raoul. J'ai été lié aussi avec monseigneur Sidon ¹, à Beyrouth, à Acre et en Chypre; lui aussi m'a beaucoup appris et je l'en remercie cordialement. Après tous ces grands seigneurs et savants hommes, j'ai vu fréquemment, dans les cours de justice, messire Guillaume Vicomte, messire Hernoul de Giblet ², et messire Guillaume de Rivet, le jeune, tous grands plaideurs. Et au royaume de Jérusalem, j'ai fréquenté messire Nicolas Anteaume, et sire Philippe de Baisdoin, bons plaideurs aussi, en cour et hors de cour ³. »

1218.

Ce serait se tromper beaucoup, sans doute, que de généraliser les faits racontés ici par Navarre. On créerait une chose idéale et qui n'a point existé, si, d'après ce qui passait sous la tente de Raoul de Tibériade ou dans l'hôtel du seigneur de Sidon, l'on considérait la société des seigneurs du moyen âge, même en Orient, comme un monde lettré, studieux, sans cesse occupé de lois ou de poésies. La chasse, les tournois, la passion du jeu, les frivolités de la galanterie prenaient certainement aux gentilshommes la plus grande partie des loisirs que leur laissait la guerre. Peut-on méconnaître, pourtant, combien il y a loin de cette peinture, prise sur la nature même, et où l'on voit, durant les fatigues d'un grand siège, des hommes d'armes converser romans, histoire et jurisprudence, aux idées trop accréditées encore sur l'ignorance des anciens chevaliers du moyen âge. Avec Navarre, combien d'autres seigneurs pourrait-on citer, qui ont laissé des monuments de leur savoir et de leur esprit. La négligence qu'apportaient les chevaliers à entretenir ou à apprendre même l'art manuel de l'écriture, négligence d'où l'on a tiré de si fausses conséquences ⁴, venait surtout de ce qu'ils avaient auprès d'eux des écuyers ou des clerks remplissant les fonctions de lecteurs et de secrétaires. C'était, avec le chapelain, la partie noble de la domesticité, l'école par où bien des jeunes seigneurs passaient avant d'arriver à la chevalerie.

Culturo
des esprits.

Au milieu des longueurs du siège, le sultan Malec-Adel mourut en Syrie ⁵, après avoir inégalement réparti ses États entre ses nombreux enfants. Plusieurs

Mort
de Malec-Adel
et ses suites.

¹ Balian de Sidon.

² Hernoul paraît avoir été écuyer de Balian d'Ibelin, chef de l'armée après la défaite de Guy de Lusignan.

³ *Assisrs*, t. I, p. 525.

⁴ Voy. dans le *Journal général de l'instr.*

publique, 9 juin 1855, p. 322, un article de M. L. Delisle, sur *l'Instruction littéraire de la noblesse française au moyen âge*, à propos d'un autographe de Joinville.

⁵ Au commencement du mois de septembre 1218.

1218-1219. n'eurent que de petites principautés ou de simples pensions sur les domaines de leurs frères. L'aîné, Malec-Kamel, conserva l'Égypte qu'il gouvernait déjà; Malec-Moadam, le Coradin des chroniques latines, resta sultan de Damas et de Jérusalem; Malec-Aschraf reçut la principauté de Kelath dans la haute Arménie. Les frères de Malec-Kamel avaient tous à craindre, dans leurs seigneuries, des mécontentements intérieurs et les attaques de voisins dangereux. L'instinct d'un péril commun et pressant les réunit néanmoins contre les Francs. Ils s'assurèrent du concours des Bédouins nomades, et résolurent de se porter au secours de l'Égypte. Malec-Moadam, par la célérité de ses mouvements, déjoua les projets des chevaliers restés en Syrie, qui voulaient le retenir sur le Jourdain. Il démantela Jérusalem et ses positions isolées¹; il mobilisa ses garnisons et alla rejoindre Malec-Kamel devant Damiette.

Des compagnies de croisés arrivaient cependant sans cesse d'Europe sur les bords du Nil pour remplacer celles qui partaient; mais on attendait vainement celles de Sicile. Les Frisons se firent surtout remarquer parmi les nouveaux pèlerins: pieux, disciplinés, prenant toujours pour eux les plus rudes travaux du camp. Vers la fin du mois de septembre², le cardinal d'Albano joignit les croisés, après avoir séjourné quelque temps à Saint-Jean d'Acre. Il montait une grande galère de guerre chargée d'hommes d'armes, et apportait, au nom du pape, des sommes considérables. Les secours furent reçus avec joie. L'argent manquait souvent pour les approvisionnements, qu'on faisait venir du dehors, principalement de l'île de Chypre³. Dans une circonstance, l'armée eût été tout à fait au dépourvu, si le seigneur de Giblet ne lui eût fait l'avance de 50,000 besants d'or⁴.

5 novembre
1219.

Prise
de Damiette.

Les chrétiens réussirent enfin à s'emparer d'une grande tour, placée en avant de Damiette et au milieu du Nil, pour défendre le passage du fleuve; mais ils ne pouvaient compter sur un succès définitif, tant que la ville, libre de ses communications du côté de terre, conservait la facilité de renouveler

¹ Cf. Oliv. le Schol. ap. Eccard, t. II, col. 1409, 1425; Jacq. de Vitry, 2^e lettre, ap. *Thes. anecd.* t. III, col. 293; M. Reinaud, *Chron. arabes*, p. 410.

² *Memor. potest. Regiens.* ap. Murat, t. VIII, col. 1086; Oliv. le Scholast. ap. Eccard, t. II, col. 1405. Dans sa 2^e lettre, datée du 8^e jour après la fête de l'Exaltation, 22 septembre 1218, Jacques de Vitry annonce au

pape que le cardinal Pélage, alors à Saint-Jean d'Acre, est attendu d'un jour à l'autre au camp des chrétiens, *Thes. anecd.* t. III, col. 294; cf. col. 296, 331.

³ Cf. Jacques de Vitry, lettre à Honorius III, de l'octave de Pâques 1220, ap. d'Achery, *Spicil.* t. III, p. 590; Oliv. le Scholastique, *loc. cit.*

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 332.

ses moyens de défense. Jean de Brienne passa le fleuve, le 5 février 1219¹, afin de compléter l'investissement de la place. Il vint s'établir sur les terres qui la séparent, à l'est, du lac Menzalé. Le siège recommença, plus opiniâtre et plus laborieux que le premier. Il fallait, en poussant les travaux d'attaque, se défendre contre la grande armée arabe campée à Farescour, qui inquiétait sans cesse les retranchements chrétiens. Une compagnie de cent chevaliers chypriotes avec leurs sergents d'armes, aux ordres de Gautier de Césarée, connétable du royaume, beau-frère des princes d'Ibelin, arriva en ce moment à l'armée. Elle prit sa place autour de l'enceinte, vraisemblablement en haut du fleuve, du côté du midi, où étaient établis le roi de Jérusalem et les chevaliers de la langue de France².

Damiette manquait déjà de vivres; ses places étaient infectées de cadavres, et la garnison refusait de capituler. On ne savait qui se laisserait des assaillants ou des assiégés, quand les doubles remparts de la ville furent miraculeusement emportés, dans une dernière attaque, dirigée par le cardinal d'Albano, lui-même, au milieu d'un orage, la nuit qui précéda le mardi 5 novembre 1219³.

Damiette conquise, Tanis, vaste forteresse au milieu du lac Menzalé, occupée bientôt après, le territoire des deux villes érigé en archevêché et réuni par le légat au domaine du royaume de Jérusalem⁴, des difficultés inattendues surgirent devant Jean de Brienne. Les rivalités, maintenues à grand'peine pendant le siège, se réveillèrent, aux premiers succès, entre le roi et le légat. Chacun aspirait à la domination exclusive dans l'armée. Le légat soutenait que les seuls sujets du roi étaient les vassaux du royaume de Jérusalem.

Incertitudes
sur la direction
de
la guerre.

¹ Le jour de Sainte-Agathe, 4^e lettre de Jacques de Vitry au pape, *Thes. anecd.* t. III, col. 303.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 337, 339.

³ C'est la date certaine de la prise de Damiette. Voy. le Mémorial des podestats de Reggio (Muratori, *Script. ital.* t. VIII, col. 1102, 1104); la 4^e lettre de Jacques de Vitry au pape (Martène, *Thes. anecd.* t. III, col. 303); la lettre des prélats et des barons de l'armée au pape, du 3 des ides de novembre, six jours après l'entrée des Francs à Damiette (Martène, *Ampliss. collect.* t. V, col. 1479, Rinaldi, 1218, § 6-7); enfin le

résumé de la prise de la ville par Olivier le Scholastique, adressé d'abord au clergé de Cologne sous forme de lettre (ap. Bongars, p. 1191) et compris ensuite dans sa relation générale de la croisade (Eccard, *Corp. hist.* t. II, col. 1415). Il faut lire dans ce dernier texte *nonis novembris*, le jour des nones, au lieu de *nono novembris*, le neuf novembre.

⁴ Olivier le Schol. ap. Eccard, t. II, col. 1419; Jacques de Vitry, 4^e lettre à Honorius III, *Thes. anecd.* t. III, col. 301; la même adressée par l'évêque d'Acre à ses amis de Lorraine, ap. Bongars, *Gesta Dei*, p. 1146.

1219-1220. salem; mais que les étrangers venus en Orient pour la guerre sainte, conservant partout leur caractère de soldats de la croisade, ne relevaient que du Saint-Siège et ne devaient obéir qu'à ses ministres, ou à leurs officiers immédiats¹.

Deux partis divisaient, en outre, les chefs croisés au sujet des opérations ultérieures. Le légat voulait profiter de l'abattement des Arabes et marcher sur le Caire aux premiers mois de beau temps. Les Romains, les Lombards, les chevaliers de la Pouille, ceux de l'Allemagne et de l'Angleterre, et généralement tous les clercs partageaient la confiance de Pélage. C'était une grande force pour une campagne offensive, car il y avait dans l'armée, indépendamment des hauts dignitaires de l'Église, venus de presque tous les pays d'Europe, beaucoup de religieux et de prêtres, partis comme saint François d'Assise et Olivier le Scholastique, en qualité de prédicateurs, de confesseurs ou de simples combattants, qui avaient fait le sacrifice de leur vie, et ne cherchaient dans la croisade que le triomphe ou le martyre. Brienne, les Français et les chevaliers d'outre-mer, avec les ordres militaires, étaient d'avis, au contraire, de se borner à conserver les positions de la côte, en s'y fortifiant, pour donner le temps à Frédéric II d'amener son armée de Sicile et de prendre la tête des forces croisées, ainsi qu'il en avait toujours témoigné l'intention². Les Arabes, maîtres de la branche du Nil débouchant à Alexandrie, avaient fait sortir un grand nombre de galères qui gênaient les approvisionnements de l'armée chrétienne. La défense de Damiette et de Tanis devait être hors de toute incertitude avant de porter la guerre dans l'intérieur du pays³.

Comptant qu'on n'oserait risquer un mouvement agressif en leur absence, le roi Jean et la plupart des barons orientaux, ainsi que le patriarche, s'éloignèrent de l'armée, et allèrent prendre quelque repos, les uns en Syrie, les autres dans l'île de Chypre⁴. Jean de Brienne, qui, après la mort de Marie

¹ *Memor. potest. Reg. ap. Murat*, t. VIII, col. 1103.

² Richard de Saint-Germain, *Chron.* col. 992. Dès le printemps de 1220, on croyait que Frédéric allait passer en Orient. (Lettre de Jacques de Vitry à Honorius III, datée de Damiette, *Spicil.* t. III, p. 592.) L'empereur retarda son départ jusqu'en 1228.

³ Lettre de Jacques de Vitry à Honorius III, datée de Damiette, de l'octave de Pâques 1220, et non 1219, *Spicil.* t. III, col. 591.

1^{re} col. Lettre du grand maître du Temple à l'évêque de Norwich, écrite de Saint-Jean d'Acre, le 20 septembre 1220, dans Matthieu Paris, *Chron. maj.* ann. 1221, éd. Wats, p. 312.

⁴ Les écrivains ecclésiastiques blâment le départ des Orientaux. Oliv. le Schol. ap. Eccard, t. II, col. 1422-1423; Jacques de Vitry, lettre à Honorius, de l'octave de Pâques, 1220, ap. d'Achery, *Spicil.* t. III, p. 590. où la pièce est, par erreur, datée de 1219.

de Montferrat, avait épousé une fille de Léon II, roi d'Arménie, mort lui-même depuis peu¹, voulait aller à Sis, réclamer la régence ou la couronne de Cilicie. Mais ses espérances ne furent pas encouragées par les seigneurs arméniens; la royauté passa à une jeune fille de Léon II, née d'un second mariage, et proclamée déjà par précaution du vivant de son père. Un parti puissant confia le bailliage au connétable Constant, cousin de la reine, malgré l'opposition formelle de Raymond Rupin d'Antioche, fils d'Alix d'Arménie. Jean de Brienne resta en Syrie, et, comme il perdit à peu d'intervalle sa femme Stéphanie et le seul fils qu'il en eût, jeune enfant de quatre ans², il abandonna ses pensées sur l'Arménie pour veiller à la défense de la Syrie, où Malec-Moadam avait reporté la guerre en mettant le siège devant le Château-Pèlerin³.

1219-1220.

En même temps que le cardinal Pélage exhortait les barons d'Arménie à vivre dans la concorde, il ménageait, sans quitter Damiette, un arrangement entre le clergé et la noblesse de l'île de Chypre, au sujet du partage des terres et de diverses questions de droit et de police rurale restées indécises depuis la conquête, bien qu'elles intéressassent tous les propriétaires fonciers.

Difficultés
survenues
en Chypre
au
sujet
des propriétés
ecclésiastiques.

L'Église latine, dotée en partie sur le temporel des cures et des monastères grecs, voulait succéder à la totalité des biens qui avaient autrefois appartenu à ces établissements. Elle se considérait comme lésée par les seigneurs et par les rois eux-mêmes qui détenaient l'une de ces terres, et cherchait à reconstituer dans sa plénitude l'ancien domaine ecclésiastique. La prétention était exagérée et inadmissible. Quelle que fût l'origine de leurs possessions, accrues peut-être par quelques usurpations sur les terres vagues de leur voisinage, les laïques entendaient les conserver tout entières, et, loin de satisfaire aux demandes du clergé à cet égard, ils semblaient protester contre ses exigences en négligeant l'acquittement des dîmes. Les évêques se plaignaient surtout de ce dernier abus, qui à la longue eût tari la source de l'un des revenus les plus certains de l'Église. Ils demandaient aussi que les paysans des villages ecclésiastiques fussent dispensés des corvées et de la taille royale⁴,

La continuation de Guillaume de Tyr, œuvre d'un laïque dans cette période, est, au contraire, défavorable aux projets du légat.

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 310, var. p. 320, liv. XXXI, ch. VIII et IX; Sanudo, p. 209; Mansi, notes à Rinaldi, ann. 1220, § 57, t. XX, p. 484.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 349; Sanudo, p. 209; Oliv. le Schol. ap. *Ecc. t. II*, col. 1423.

³ Oliv. le Schol. col. 1426.

⁴ «Chevagia et dimi,» dans les textes latins; «Chevages, anguaries, dimois et apaut,» dans les textes français. (*Hist. de Chypre*, t. III, p. 254, 270, 612, 620.)

1219-1220. imposées, au profit de la couronne, à tous les serfs du royaume, exemption légitime, mais qui n'en constituait pas moins une faveur nouvelle. Enfin, ils avaient à se concerter avec les barons sur la faculté laissée jusque-là aux indigènes, et devenue préjudiciable aux seigneurs, de se soustraire aux charges de la servitude, par le seul fait de leur admission dans le clergé d'une église ou d'un monastère quelconque. On sait combien, dans l'empire byzantin, le cloître avait enlevé de soldats à l'armée et de contribuables au trésor public. Si l'établissement des Francs éloigna, dans les premiers moments, un grand nombre de colliers et de prêtres séculiers de l'île de Chypre, les monastères, conservés ou rouverts peu après, virent bientôt revenir dans leurs murs une multitude de religieux aussi considérable qu'elle avait été auparavant¹. Pour fuir la corvée et la taille des Latins, comme autrefois pour échapper à la capitation impériale, beaucoup de paysans indigènes abandonnaient les terres de leurs seigneurs, ou se hâtaient de prendre les premiers degrés de la cléricature, qui suffisaient à les exempter, eux et leurs enfants, des charges féodales.

Octobre 1220.

Accord
de Limassol,
amendé
par le cardinal
Pélage.

Le légat avait souvent engagé la reine et le régent de Chypre à s'entendre amiablement avec les prélats sur tous ces points douteux et laissés en suspens. Des conférences sur ce sujet avaient eu lieu déjà entre eux sans rien terminer². Les évêques et les principaux barons de l'île s'étant réunis à Limassol, durant la suspension des travaux de Damiette, de nouveaux pourparlers amenèrent enfin un accord sur les faits contestés. Un acte public fut rédigé, au nom de la reine Alix, du roi son fils et des liges, au mois d'octobre 1220, pour assurer l'exécution des concessions qui avaient été réciproquement consenties³.

La noblesse s'obligea à payer exactement à l'Église la dîme de tous les produits et revenus de ses biens⁴. La reine prit le même engagement, au nom du roi et de ses successeurs; elle renonça en outre aux tailles ou prestations que les serfs des domaines ecclésiastiques avaient jusque-là payées comme les autres à la couronne; le clergé promit en retour de ne plus inquiéter les nouveaux propriétaires des biens d'Église, et de laisser le domaine

¹ « Magna multitudo est modo sacerdotum et diaconorum grecorum in regno Cipri. » (Articles 3 et 9 des accords de 1220 et de 1222 entre la noblesse et le clergé. *Hist. de Chypre*, t. III, p. 612, 620, 621.)

² Voy. *Hist. de Chypre*, t. III, p. 612.

³ L'acte, retrouvé en entier dans le cartulaire de Sainte-Sophie, est publié dans notre tome III, p. 612.

⁴ Article 1.

royal ou les chevaliers jouir paisiblement de toutes les terres qu'ils s'étaient attribuées¹.

1220.

Les seigneurs reconnurent que tous les membres du clergé grec, mariés ou voués au célibat, étaient de droit exempts des liens du servage et ne pouvaient être par conséquent assujettis aux tailles personnelles ni aux corvées². Mais, attendu le nombre considérable des clercs indigènes qu'il y avait dans l'île, il fut réglé que tous les ecclésiastiques, papas, diacres ou caloiers, devaient rester dans les villages ou dans les domaines qu'ils habitaient actuellement³, et qu'à l'avenir un serf ne pourrait recevoir le premier degré de l'ordination ou la simple marque de l'ordination monacale, sans l'assentiment de son seigneur féodal⁴. On stipula même que, si un serf venait à être consacré à l'insu de son maître, l'évêque diocésain, sans la participation ou l'assentiment duquel l'ordination n'avait pu avoir lieu, devrait rendre en échange un autre paysan à son légitime seigneur.

La convention de Limassol, qu'on pouvait croire suffisamment explicite sur tous ces points, ne fut pas trouvée assez précise dans la pratique; et, deux ans après son adoption, il fut nécessaire de la compléter par un nouvel acte.

Des avis opposés parvenaient depuis quelque temps aux chefs chrétiens d'Égypte et de Damiette sur la disposition des musulmans. Tout annonçait que de grands préparatifs se faisaient dans la haute Syrie, et que de puissants renforts allaient descendre de l'Oronte et de l'Euphrate vers l'Égypte. Ceux qui transmettaient ces nouvelles engageaient les Francs à ne pas quitter Damiette⁵ et à conserver toutes leurs forces autour de la ville pour résister à l'armée musulmane qui allait vraisemblablement fondre sur eux. Les messages des prisonniers francs emmenés au Caire invitaient au contraire les croisés à se porter sans retard au cœur du pays et à ne pas se laisser surprendre par l'inondation du fleuve, de plus en plus prochaine. Une seule victoire encore leur paraissait devoir assurer la soumission des Arabes, dont ils attestaient le trouble et l'épuisement⁶.

1221.

Porte
de Damiette.
Fin
de la croisade.

Encouragés par l'arrivée du duc de Bavière, que l'empereur Frédéric avait envoyé en Sicile avec quelques troupes, en promettant de le suivre prochainement, les chrétiens sortirent de Damiette à la fin du mois de juin 1221,

¹ Art. 10.

² Art. 2, 9, et les articles correspondants de la confirmation de 1222.

³ Articles 3 et 9.

⁴ Art. 4 et 9, et l'article 9 de la confirmation de 1222.

⁵ Oliv. le Scholast. col. 1433.

⁶ *Ibid.* col. 1427.

1221.

et dressèrent leurs tentes dans la campagne¹. A la confiance que leur inspirait l'enthousiasme des troupes, se joignait, dit-on², chez le légat et chez le duc de Bavière, le désir secret d'obtenir quelque grand avantage avant le retour des barons d'outre-mer. Jean de Brienne, prévenu à temps, débarqua cependant à Damiette au mois de juin, avant leur départ, suivi des chevaliers de Chypre et de Syrie³. Il essaya d'arrêter le mouvement de l'armée. Il aurait voulu établir un vaste camp retranché sur les bords du fleuve, en avant de Damiette, et attendre dans cette situation l'arrivée de l'empereur et de sa flotte, projet plein de sagesse, bien que les circonstances l'eussent rendu tout à fait inutile, car il n'entraît pas dans les calculs de Frédéric d'exécuter de longtemps encore la croisade si souvent annoncée⁴. Jean de Brienne ne put faire prévaloir son avis. Les grands maîtres ayant reconnu eux-mêmes qu'il était impossible de retenir les croisés dans les murs de Damiette⁵, tout fut disposé pour l'attaque. Les chrétiens, ayant quarante mille fantassins, et à peu près six mille hommes à cheval, dont mille chevaliers⁶, s'avancèrent d'abord pleins de détermination en chassant devant eux les Arabes. Parvenus au sommet du delta formé par la branche phatmétique et le canal d'Achmoun, ils virent sur la rive droite du Nil l'immense camp des Sarrasins établi au lieu de Mansoura, qui, d'un simple campement, était devenu en quelques mois une véritable ville. Toutes les forces de la Syrie et de l'Égypte s'étaient donné rendez-vous en ce lieu, fermant le passage à l'armée chrétienne. Les chefs croisés les plus confiants avouèrent qu'on ne pouvait songer à forcer cette position inexpugnable, et résolurent de rentrer à Damiette; mais il était trop tard. La retraite commençait à peine, que les écluses des canaux d'irrigation, ouvertes par ordre du sultan, submergèrent les routes par où la veille les troupes chrétiennes s'étaient avancées de pied ferme. Sans avoir livré combat, l'armée entière était vaincue et prisonnière. En un jour, les résultats et l'espoir de la croisade se trouvaient anéantis.

¹ Oliv. le Scholast. col. 1427; lettre de Philippe d'Albiny, dans Matthieu Paris, ann. 1222, p. 313.

² C'est, du moins, l'accusation de quelques continuateurs de Guillaume de Tyr, peu favorables, en toutes circonstances, au légat. (Mss. de Colbert et de Fontainebleau, liv. XXXII, ch. XVI-XVII, p. 349, 352.) D'autres continuateurs disent, au contraire, que le cardinal eut soin d'avertir le roi Jean du mouvement qui se préparait, en l'invitant à

revenir au plus tôt en Égypte. (Mss. c. d. e. p. 356, 357.)

³ Oliv. le Schol. col. 1427; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 349.

⁴ Huillard-Bréholles, *Hist. dipl. Frid.* p. CCCXIV, CCCXV.

⁵ Lettre du grand maître du Temple au commandeur de l'ordre en Angleterre, dans Matthieu Paris, ann. 1222, p. 514.

⁶ Lettre citée du chevalier Philippe d'Albiny, Matth. Paris, ann. 1222.

Brienne, qui se lia personnellement dans ces circonstances avec Malec-Kamel, se hâta de conclure une capitulation pour sauver les malheureux qui avaient refusé de l'écouter. Il promit au sultan la reddition immédiate de Damiette¹ et se livra lui-même, ainsi que le légat, parmi les otages garants de l'évacuation. Les Occidentaux durent regretter alors de n'avoir pas accepté les propositions avantageuses que l'espérance de voir arriver l'empereur leur avait fait rejeter après la conquête de Damiette². Il paraît certain en effet que les Égyptiens, effrayés de l'invasion, avaient offert de rendre la Palestine entière en échange de la ville conquise³. Mais Dieu, disent les anciennes chroniques, semblait se plaire à confondre les desseins des hommes présomptueux, et à punir l'ingratitude des cœurs qui l'avaient oublié après la victoire. La ville ayant été remise au sultan et une trêve conclue pour huit années, les chrétiens rentrèrent en Chypre et à Saint-Jean d'Acres, d'où les croisés repassèrent la plupart en Europe.

1221.

Les dissentiments manifestés plusieurs fois en Égypte entre la noblesse et le clergé chypriotes survécurent au siège de Damiette. La discussion des règlements concernant les propriétés rurales avaient mis plusieurs fois en opposition les intérêts des deux corps. Les questions relatives à la condition des indigènes accusaient une divergence plus marquée dans leurs vues et leurs moyens de gouvernement. Le clergé catholique, désirant ramener à l'unité les Églises dissidentes, exigeait l'entière subordination des Orientaux et de leurs prélats. Il admettait la diversité des rites et des formes du culte; mais, pour établir manifestement la complète suprématie de l'Église romaine, il voulait qu'il n'y eût en Chypre qu'un seul archevêque, métropolitain de toutes les communions chrétiennes, qui étendît par lui-même et par ses trois suffragants la juridiction latine sur toutes les parties de l'île. S'il avait consenti à laisser aux Grecs quatre de leurs anciens sièges épiscopaux, c'était à la condition que les titulaires, dont il ne voulait faire que de simples vicaires, exerceraient leurs fonctions sous la dépendance des ordinaires latins dans le diocèse desquels se trouvait le lieu de leur résidence.

1221-1222.

Le clergé latin
poursuit
l'entière
soumission
du
clergé grec.

Aussi voulait-il que les Grecs, les clercs comme les laïques, pussent tou-

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 351; M. Reinaud, p. 417.

² Lettre d'Honorius III, du 19 nov. 1221; *Hist. diplom. Frid.* t. II, p. 221.

³ Cf. M. Reinaud, p. 413, 418; *Contin.*

de Guill. de Tyr, p. 339, 342; Oliv. le Schol. col. 1414; Jacques de Vitry, 4^e lettre, *Thes. anecd.* t. III, col. 301; Vincent de Beauv. lib. XXX, cap. LXXXVII, éd. Douai, t. IV, p. 1262.

1221-1222.

jours, dans leurs procès, interjeter appel de la décision rendue par leurs évêques nationaux au jugement des évêques et de l'archevêque latin, leurs supérieurs¹. Il tenait, en outre, à ce que nul dignitaire de l'Église grecque, évêque, abbé ou papas, ne prît possession des fonctions auxquelles l'élection régulière l'avait appelé, sans la permission expresse de son évêque diocésain. Enfin, et comme premier témoignage de soumission, il exigeait de tous les prélats grecs nouvellement nommés qu'ils vinsent s'agenouiller devant l'évêque latin, leur ordinaire, et que, mettant leurs mains dans ses mains, à la manière du vassal rendant hommage à son suzerain, ils lui jurassent fidélité et obéissance². C'était, à ses yeux, la conséquence légitime de l'établissement de la domination et de l'orthodoxie latine en Chypre. Le clergé grec devait être sans doute toléré, il serait protégé, s'il obéissait; mais, puisque les barons avaient exclu la population indigène des privilèges européens, les évêques latins ne voulaient pas admettre les prélats indigènes à partager avec eux les droits de la souveraineté spirituelle, que devait seule posséder l'Église catholique et romaine.

Les rois
ménagent
les
clergés
indigènes.

Le pouvoir civil cherchait à tempérer la rigueur de ces principes, dont il portait cependant le germe en lui-même, et dont il consacrait chaque jour l'application dans l'ordre politique. En toute occasion il avait ménagé les sentiments religieux des populations indigènes. Il n'avait pas voulu ajouter, aux obligations féodales qui pesaient déjà sur elles, le fardeau et l'humiliation de la servitude ecclésiastique. Les rois auraient consenti à laisser à l'Église grecque, sous leur autorité et sous la protection du Saint-Siège, une existence à peu près égale à celle de l'Église latine. Ils ne voyaient pas d'inconvénient à conserver à la tête de chaque diocèse, avec des résidences différentes, deux prélats indépendants, l'évêque grec, chef naturel et indispensable de la population indigène, et l'évêque latin, représentant des intérêts et des droits de l'Église universelle. Vainement les constitutions apostoliques avaient-elles, depuis le règne d'Amaury, transféré le pouvoir métropolitain à l'archevêque latin, et réduit les Grecs à n'avoir que de simples évêques; les rois avaient toujours maintenu le métropolitain indigène dans sa dignité. L'Église protestait contre

¹ Première lettre de Germain, patriarche de Constantinople, au clergé chypriote, de l'an 1223; ap. Cotelier, *Monum. Ecclesie græcæ*, t. II, p. 462; Reinhard, t. I, pr. p. 21 et suiv. § 9, 17.

² Première lettre de Germain, § 9, 13. 17; ap. Reinhard, t. I, pr. p. 21, 24, 28; 2^e lettre du patriarche Germain au clergé chypriote, § 8, ap. Reinhard, t. I, pr. p. 34.

cette déférence coupable; elle n'admettait pas qu'il pût exister, au sommet de la hiérarchie sacrée ou dans les diocèses particuliers, deux prélats égaux en attributions et en puissance. Diviser ainsi l'autorité, disait-elle, c'est la détruire, violer les saints canons, et donner monstrueusement deux têtes à un même corps¹.

L'archevêque des Grecs était alors un prélat estimé, nommé Néophyte, le même peut-être qui, simple moine à l'époque de la première invasion des Francs en Chypre, cédant aux sentiments de répulsion que provoqua d'abord en lui l'arrivée des barbares d'Occident², avait répandu dans l'Église d'Orient un violent écrit sur les malheurs de l'île. Tant que l'Église latine n'avait pas été bien assise, l'archevêque avait pu, grâce à la faveur royale, conserver ses fonctions et demeurer ou revenir dans l'île, sans être trop inquiété. Recherché sous Henri I^{er}, sommé de remettre l'anneau pastoral ou de faire acte de soumission à l'archevêque latin, Néophyte préféra l'exil à l'humiliation³.

A l'exception des Maronites, dociles à l'Église et au gouvernement des Latins, les autres sectes dissidentes asservies par la conquête avaient éprouvé la même agitation et les mêmes mouvements d'ambition que les Grecs. Les Syriens, les Jacobites, les Nestoriens, supportaient, parce qu'ils ne pouvaient s'y soustraire, les lourdes charges de l'autorité civile; mais, enhardis par l'indifférence des barons sur les questions de juridiction ecclésiastique, ils relevaient depuis peu la tête devant les prélats latins, et réclamaient aussi, comme les Grecs, quelque indépendance. Leurs évêques déniaient toute supériorité aux évêques latins; ils voulaient administrer librement leurs fidèles et ne recevoir d'ordre que du roi ou du Saint-Siège. Honorius III fut obligé de leur notifier, en 1222, qu'ils devaient avant tout respect et obéissance aux évêques latins, ce qui impliquait l'obligation de se subordonner à leur contrôle et à leur inspection⁴. Mais la soumission ne fut jamais qu'apparente et contrainte. Si l'histoire ne s'occupe pas plus souvent des querelles de ces sectes particulières avec l'Église latine, c'est que leurs colonies étaient comme

¹ Lettre d'Honorius III, répondant, le 21 décembre 1221, au roi ou au régent de Chypre. Autre lettre d'Honorius, du 3 janvier 1222, chargeant le patriarche de Jérusalem et les archevêques de Tyr et de Césarée, de veiller à ce que les évêques grecs chypriotes fussent soumis à l'autorité des évêques latins; Rinaldi, 1222, § 8 et 9; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 45.

² Voy. ci-dessus, p. 125.

³ Première lettre du patriarche Germain au clergé de Chypre, de l'an 1223, ap. Cotelier, t. II, p. 462; Reinhard, t. I, pr. p. 18, 20, § 5, 6. Voy. les observations de Mansi sur Rinaldi, 1222, t. XX, p. 501.

⁴ Lettre d'Honorius III, du 22 janvier 1222; Rinaldi, 1222, § 10; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 45, t. III, p. 618.

1222. inaperçues au milieu de la population grecque, et qu'elles suivaient presque en tout sa destinée. Bien qu'aucune disposition expresse ne le détermine, on voit que les constitutions générales de Célestin III, réglant les rapports de l'Église grecque avec l'Église latine, comme les prescriptions du traité de 1220 au sujet des immunités et des obligations du clergé grec, furent également applicables aux Syriens et à toutes les autres communions dissidentes.

14 sept. 1222.

Nouvel accord
des prélats
et des barons
au sujet
des propriétés
rurales.

Il avait été plus facile de faire comprendre les avantages d'un accommodement sur ces diverses questions que d'en assurer l'exécution. Les barons et la couronne, qui seuls avaient fait des sacrifices dans la convention de Limassol, montrèrent peu d'empressement à s'y conformer. Des difficultés nouvelles ne tardèrent pas à s'élever sur les objets qui avaient été incomplètement réglés. A peine accepté, le traité se trouva contesté dans ses conséquences, et eut besoin d'être défendu.

Le cardinal d'Albano, saisi des plaintes du clergé chypriote à son passage dans l'île en 1222, comme il revenait en Italie¹, provoqua, du consentement de la reine, une conférence des prélats et des chevaliers à Famagouste même, où sa galère avait jeté l'ancre. Le 14 septembre 1222, dans une réunion à laquelle assistèrent les grands maîtres du Temple et de l'Hôpital, le premier accord de Limassol fut expliqué, renouvelé et revêtu par le légat de l'approbation apostolique². On y dit plus formellement que le roi et l'archevêque détermineraient, pour chacun des monastères grecs existant dans le royaume, le nombre fixe de religieux qui lui serait attribué³. Aucune admission nouvelle ne devait avoir lieu, à l'avenir, qu'après la réduction au chiffre normal du nombre actuel des caloïers⁴. Les quatre évêchés grecs correspondant aux évêchés latins furent maintenus, comme ils avaient été établis par les bulles de Célestin III; mais les prélats indigènes durent fixer leur résidence dans une autre localité que la ville épiscopale latine. Il leur fut, en outre, rappelé expressément que les évêques latins étaient les véritables chefs spirituels des diocèses sur le territoire desquels se trouvaient des évêchés levantins, et qu'ils avaient droit, comme supérieurs, à leur déférence et à leur soumission⁵.

1223.

Plaintes
du clergé grec.

Le clergé grec se voyait ainsi placé entre deux partis qui lui répugnaient également. S'il se résignait à son sort, il pactisait avec l'hérésie et outra-

¹ Cf. Oliv. le Schol. col. 1450.

² Nous donnons le texte de l'accord, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 619.

³ Article 9.

⁴ *Ibid.*

⁵ Art. 11, p. 622.

geait les sentiments de l'Église orientale ; s'il fuyait la persécution, s'il quittait l'île pour suivre les pas de son archevêque, il livrait ses ouailles à un joug humiliant, et les abandonnait au moment du danger. Dans cette douloureuse incertitude, il tourna ses vues vers l'Église de Constantinople, et demanda conseil au patriarche Germain Nauplius, en chargeant l'évêque de Soli et l'hégoumène du monastère des Absinthes de se rendre à Nicée, où résidait le patriarche grec, depuis la conquête de Constantinople par les Latins. « Notre situation avait été, jusqu'ici, bien affligeante, disaient les Chypriotes, « mais nous avons cependant supporté nos malheurs, parce que nos corps « seuls avaient à souffrir de la tyrannie des Francs. Aujourd'hui, les âmes « mêmes sont menacées ; la voix de l'Église sainte est sur le point d'être « étouffée. Avec les guerriers latins, sont venus dans l'île des prêtres de la « même race, qui ont bouleversé nos églises, envahi nos domaines, et porté « une main sacrilège sur les choses divines. Notre légitime pasteur, le très- « heureux archevêque des Chypriotes, Néophyte, chassé de son siège, a été « remplacé par un homme étranger, inexpert, pris parmi les Latins. Cet « homme veut que nos évêques et nos prêtres fassent leur soumission dans « les mains des évêques latins, avant d'avoir le droit de diriger et d'instruire « leurs fidèles. S'ils n'obéissent pas, ils se voient obligés de quitter l'île, et, « s'ils s'éloignent, ils laisseront le peuple romain errer vers les précipices, « sans pasteurs et sans maîtres¹. »

L'urgence du cas motiva la réunion immédiate d'un synode, dont les délibérations furent notifiées aux députés chypriotes par le gardien des archives de l'église métropolitaine de Nicée, vers le mois de juillet 1223, sous forme de lettre patriarcale².

Le synode engage les Chypriotes à céder aux prélats latins, dans toutes les questions d'intérêt pécuniaire, où le bien des âmes n'était pas manifestement en jeu ; il leur conseille de se résigner à la nécessité de l'installation des sujets grecs par l'évêque latin³, et à la douleur de voir leurs fidèles appeler, s'il leur convient, de leurs propres décisions au jugement des officialités latines⁴. Certain de la foi du peuple orthodoxe, il affecte de considérer ces faits avec indifférence. Il en parle ironiquement, et, pour lui, le clergé

¹ Le patriarche de Constantinople, Germain, rappelle les plaintes des Chypriotes dans les deux lettres qu'il leur adressa en 1223, après la mission de l'évêque de Soli. Ces lettres ont été publiées par Cotelier, *Monum. Ecclesie græcæ*, t. II, p. 462, 475.

et par Reinhard, *Hist. de Chypre*, t. I, pr. p. 16, 29 ; cf. p. 18 et 34.

² C'est la première des deux lettres de Germain aux Chypriotes.

³ 1^{re} lettre, § 9, 10, 17.

⁴ *Ibid.* § 17.

1225. latin ne tient à ces marques de déférence qu'en raison des émoluments considérables qu'elles lui rapportent¹. Mais il veut que l'on refuse absolument l'hommage des mains, sujétion humiliante, signe de la servitude, imposée par les Latins à ceux qu'ils ont vaincus dans les combats². « Imitex l'Église de Constantinople, ô nos frères de Chypre, et ne cessez d'adresser au Seigneur vos hymnes pieuses. Nos troupeaux ont été longtemps séparés de leurs pasteurs, obligés de vivre au milieu de loups farouches, les barbes arrachées et le visage flétri; ils ont laissé hurler les loups, et les ont confondus par leur calme, en gardant précieusement le dépôt sacré de la foi héréditaire³. » Dans une lettre adressée séparément aux Grecs et aux Syriens chypriotes, le patriarche revient particulièrement sur la défense de jurer fidélité aux prélats latins, et déclare que les laïques doivent refuser absolument le ministère de tout sujet ainsi assermenté. « Ne vaut-il pas mieux prier solitairement dans vos maisons, que d'aller faire les collectes avec des prêtres qui partageraient les erreurs latines, ou qui, sans pitié pour vos églises envahies et souillées, regarderaient le pape comme leur pontife⁴. »

Ainsi, pour Germain Nauplius, oublieux de toutes les traditions de l'histoire, reconnaître la suprématie romaine, c'était condamner le passé de l'Église orientale; mieux valait subir les plus dures humiliations, l'exil et le joug musulman. Les clercs chypriotes auxquels parvinrent les avis du patriarche ne suivirent pas tous des résolutions aussi absolues. Beaucoup cédèrent aux nouvelles puissances de l'île, soit par dévouement à leurs peuples, soit peut-être par intérêt personnel; mais ceux qui faiblirent n'en furent, au fond, que plus irrités contre l'Église latine. L'obéissance les dégradait à leurs propres yeux; et, sous les apparences de la résignation, se cachèrent des sentiments de rancune et d'aversion insurmontables.

Peu de gravité
de
ces querelles
pour
le pouvoir
civil.

Les querelles des deux Églises ne préoccupèrent point cependant sérieusement le gouvernement de l'île. La race grecque était vouée par lui au travail et à la servitude. Depuis le règne d'Amaury, sa soumission au pouvoir royal était entièrement assurée, et le clergé indigène aurait vainement employé ses efforts à provoquer un soulèvement armé pour sa défense, comme au temps des Templiers. Les Grecs, d'autre part, avaient tout intérêt à accepter paisiblement leur condition, et les rois de Chypre, en les ménageant, obéissaient bien plus aux sentiments d'équité qu'inspire l'Évangile qu'aux

¹ 1^{re} lettre, § 17.

² *Ibid.* § 13.

³ *Ibid.* § 15.

⁴ 2^e lettre de Germain aux Chypriotes, § 8.

suggestions de la politique. Assez d'Européens et d'Asiatiques¹ continuaient à se rendre en Chypre, pour que les héritages ou les établissements abandonnés trouvassent promptement de nouveaux propriétaires, désireux de les cultiver, et empressés de participer aux bénéfices que commençait à donner le commerce maritime. Les vrais dangers de la domination latine, les seuls qu'elle eût alors à redouter, ne pouvaient provenir que des causes de mésintelligence entre la noblesse et la royauté, ou des propres dissentiments des chevaliers entre eux. De semblables conflits, toujours à craindre dans les États féodaux, menaçaient depuis quelque temps de troubler le royaume de Chypre.

1225.

Quelques hommes, jaloux de l'influence des princes d'Ibelin, avaient indisposé Alix de Champagne à leur égard. Dans les premiers temps de son veuvage, la reine avait sans peine accepté le partage de la souveraineté, pour toute la durée de la minorité de son fils. D'elle-même elle s'était déchargée du gouvernement sur l'expérience et l'amitié de ses oncles, ne se réservant que la jouissance des revenus royaux. Des insinuations malveillantes et intéressées finirent par lui faire envisager ces arrangements comme une dépossession injuste, et ses oncles comme des tyrans; mais, quand elle voulut faire remarquer aux liges son éloignement à peu près complet du pouvoir, à peine trouva-t-elle, en dehors des complaisants qui la conseillaient, quelques chevaliers disposés à écouter ses plaintes. Blessée de voir méconnaître ainsi sa qualité de mère du roi, songeant d'ailleurs à se remarier, elle s'éloigna de l'île de Chypre et se retira en Syrie vers l'année 1223².

La reine Alix
se retire
en
Syrie.

Eudes de Montbéliard, cousin, à ce qu'il paraît, de l'ancien régent de Chypre, sous le règne de Hugues I^{er}, gouvernait alors à Saint-Jean d'Acro, au nom du roi Jean de Brienne, passé depuis peu en Europe³. Après la malheureuse issue de la guerre d'Égypte, dont l'insuccès était dû bien plus à l'aveugle impatience des croisés qu'aux retards de Frédéric, le pape Honorius avait mandé auprès de lui le légat et les chefs d'ordres militaires. Le roi Jean avait également quitté la Syrie, qu'il ne devait plus revoir, et

Jean de Brienne
se rend
auprès du pape.

¹ Le 1^{er} octobre (1220), à l'époque où Jean de Brienne se trouvait momentanément à Acro, les prélats de Terre sainte écrivent au roi de France que le pays est désolé par le sultan de Damas et qu'une partie des ha-

bitants s'est réfugiée en Chypre et en Arménie. (Arch. de l'Empire, J. 443, n° 2. Orig. scellé de neuf sceaux.)

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 361.

³ *Ibid.* p. 355.

1223. s'était rendu à l'appel du Saint-Père, afin de conférer ensemble sur l'état des pays d'outre-mer.

Sollicitude
du Saint-Siège
pour
les États
d'outre-mer.

Le royaume de Jérusalem se retrouvait ainsi encore une fois sans roi. Depuis quarante ans une sorte de fatalité ruinait tous les projets formés pour fixer son avenir et lui créer une dynastie. La famille de Godefroy n'avait donné que des femmes; ceux qui les avaient épousées, Conrad de Montferrat, Henri de Champagne, Amaury de Lusignan, avaient été enlevés coup sur coup avant d'avoir pu raffermir une autorité toujours contestée. Le Saint-Siège seul poursuivait, par son infatigable vigilance, l'œuvre que la mort interrompait si souvent. Il rassurait les Orientaux, et sollicitait sans cesse pour eux des secours en Europe.

Les successeurs des princes qui avaient conquis Saint-Jean d'Acre ne pouvaient encore reprendre la croix; mais la cour de Rome espérait que le nouvel empereur d'Allemagne, héritier de la maison de Souabe, sa créature et son élève, tiendrait à honneur de reconstituer le royaume de Terre sainte, en accomplissant la grande croisade, tentée seulement par son père et son aïeul, promise solennellement par lui-même, au jour de son couronnement¹.

Espérances
qu'il fonde
sur l'empereur
Frédéric II.

Frédéric II, orphelin à l'âge de trois ans, tendrement élevé par Innocent III, son tuteur, et par Honorius III, son précepteur, paraissait appelé à réaliser les vœux du Saint-Siège. Toutes les faveurs lui avaient été prodiguées, l'héritage de Sicile conservé, l'appui de l'Église assuré, la couronne impériale offerte et donnée, à deux conditions principales: ne réunir jamais à l'empire d'Allemagne le royaume de Sicile, et passer, aussitôt qu'il lui serait possible, à la tête d'une puissante armée, en Terre sainte. Frédéric avait promis tout ce qu'on exigeait de lui; mais il avait jusque-là trompé toutes les attentes. Innocent III mourut, doutant déjà de la reconnaissance de son pupille; Honorius, désarmé par son affection, passa les onze années de son pontificat à demander, sans oser l'exiger, le respect des engagements si promptement oubliés par le jeune empereur. Sans scrupule pour sa parole, Frédéric, à peine sacré, avait indivisiblement garanti la Sicile avec la couronne d'Allemagne à son fils Henri; il éloignait de délai en délai sa croisade, retenu en Europe par les exigences croissantes de ses intérêts et de son ambition². Les affaires d'Allemagne, l'agitation des Guelfes en Lombardie, le

¹ Voy. ci-dessus, p. 304.

Tyr., p. 353; Richard de S. Germ. ap. Murat.

² Rinaldi, 1220, § 21; *Contin. de Guill. de*

t. VII, col. 992, 994.

soulèvement des Arabes de Sicile, l'occupaient bien plus que la situation de Jérusalem et le sort de Saint-Jean d'Acre. Avant tout il voulait agrandir et pacifier les États de son fils, dont l'ingratitude devait cruellement tromper sa prévoyance et punir son parjure. Frédéric demandait encore un sursis, qu'Honorius III accordait, quand les chefs d'outre-mer, appelés en Italie, apportèrent à la cour romaine les détails de la prise de Damiette¹.

1223.

Dès les premières conférences, ouvertes en présence de Jean de Brienne, du pape et de l'empereur², Herman de Saltza, grand maître de l'ordre teuto-nique, proposa à l'empereur, veuf depuis peu de Constance d'Aragon, de prendre en mariage la fille de Jean de Brienne, Isabelle ou Yolande³, héritière directe de la couronne de Jérusalem, par Marie de Montferrat, fille d'Amaury I^{er}, en réservant au roi Jean le titre et les honneurs de la royauté, sa vie durant⁴. La pensée du grand-maître fut aussitôt accueillie. Honorius y vit le moyen le plus sûr d'intéresser Frédéric au sort de la Terre sainte; et l'empereur, la possibilité de réaliser, dans un moment plus opportun, les vœux héréditaires de sa famille, en ajoutant au domaine impérial les royaumes d'outre-mer. Le projet d'union fut publiquement annoncé dans un parlement général ouvert à Ferentino, sur la frontière des États romains, vers le mois de mars 1223⁵.

Projet d'union
entre
Frédéric II
et l'héritière
de
Jérusalem.

Isabelle de Brienne, atteignant alors sa onzième année, était nubile dans un an environ. L'empereur avait vingt-huit ans. Le pape donna par avance les dispenses nécessaires au mariage des deux époux, alliés déjà par quelque parenté⁶. Frédéric promit, sous la foi du serment, d'épouser la princesse et d'aller personnellement en Orient reprendre la guerre contre les Sarrasins, dans le délai de deux ans, à compter de la prochaine fête de Saint-Jean-Baptiste⁷,

1223-1224.

Frédéric étudie
ses
engagements.

¹ Rinaldi, 1221, § 6, 7; 1222, § 2, 5, 31; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 355.

² *Ibid.* liv. XXXII, ch. XIX, p. 355; extr. du ms. c. p. 364; mss. D. G. p. 366.

³ Les chroniqueurs donnent ces deux noms à la princesse.

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 358; Sannudo, p. 211.

⁵ Rich. de S. Germ. col. 995; *Contin. de Guill. de Tyr*, liv. XXXII, ch. XIX, p. 356; Godef. de S. Pantal. *Annal. col.* ap. Struve. *Script. Germ.* t. I, p. 392; Pierre de Coral,

Albéric des Trois Font. ap. Bouquet, t. XVIII, p. 240, 303, 793.

⁶ Rinaldi, 1223, § 7; Huillard-Bréholles, *Hist. diplom. Frider.* t. II, p. 395.

⁷ Lettres d'Honorius III aux rois de France et d'Angleterre; Rinaldi, 1223, § 3; *Hist. dipl. Frider.* t. II, p. 376; Godef. de Saint-Pantaléon, p. 392; Richard de Saint-Germ. col. 996. Le Continuateur de Guillaume de Tyr (mss. de Fontainebleau et de Colbert), n'a pas de notions exactes sur l'âge de l'impératrice Isabelle, ni sur le terme de l'enga-

1223-1224. c'est-à-dire avant l'été de l'an 1225. La situation de la Palestine n'exigeait pas que les secours arrivassent avant ce terme, car la paix était garantie par les derniers accords de l'évacuation de Damiette, jusqu'à l'année 1229. Frédéric mit d'autant plus d'empressement à faire les préparatifs apparents de sa croisade, qu'au fond il était résolu de ne point partir encore. Il ordonna de lever des troupes en Allemagne, il fit équiper une grande flotte sur l'Adriatique¹; puis, à mesure que le terme fixé approcha, il alléguait des motifs spécieux pour excuser ses nouveaux délais. Au lieu d'aller rejoindre Isabelle dans son royaume, en lui conduisant une armée, comme il l'avait promis, il se contenta d'envoyer un message pour épouser la reine et l'amener en Italie.

1225.
On célèbre
en Orient
le mariage
de
Frédéric
et d'Isabelle
de
Brienne.

Parti de Brindes, au mois de mars 1225², sur une flotte de quatorze galères aux ordres de Henri de Malte, amiral de Sicile, l'évêque de Patti³, chargé des pouvoirs de Frédéric, descendit à Saint-Jean d'Acre, où les chevaliers du pays s'étaient réunis pour le recevoir. Il apportait de riches présents à la future impératrice et à ses oncles d'Ibelin. Guy Lenfant, chevalier syrien, venu avec l'évêque de Patti, et mandataire du roi Jean de Brienne, présida à toutes les cérémonies, de concert avec le sire de Beyrouth, régent de Chypre, et avec le connétable, Eudes de Montbéliard⁴.

Isabelle, conduite d'abord à l'église de Sainte-Croix, reçut des mains de l'évêque l'anneau nuptial que lui avait destiné l'empereur. Elle fut peu après, suivant l'usage consacré depuis plusieurs règnes, couronnée solennellement par le patriarche Raoul, reine de Jérusalem, dans la ville de Tyr, où les hommes liges lui firent hommage⁵. Quinze jours se passèrent dans les fêtes et les divertissements publics. Partout les rues étaient pavoisées aux armes de Jérusalem et de Souabe. On distribua des présents et des vêtements de luxe aux seigneurs; on célébra par des tournois, des danses, des repas et des représentations

gement pris par Frédéric; cf. liv. XXXII, ch. xxix, p. 356. Sanudo a suivi souvent ces données fautives. (*Secret. fidel.* p. 210, ch. x.)

¹ Godefr. de S. Pantaléon, *Annal. col.* p. 392; Rinaldi, ann. 1224; *Hist. diplom. Frid.* t. II, p. 410.

² Dans sa lettre du 5 mars 1224, Frédéric annonce au pape que l'évêque de Patti se rendra en Syrie pour épouser Isabelle au passage du futur mois de mars; Rinaldi, 1224, § 4, 12; *Hist. dipl. Frider.* t. II, p. 413;

cf. Sanudo p. 211, et le Continuateur, p. 357, d'après lesquels la célébration du mariage de l'empereur en Orient eut lieu en 1225. Amadi et Florio Bustron rapportent cet événement dès 1224.

³ Cette même année, Jacques, évêque de Patti, fut promu à l'archevêché de Capoue.

⁴ Cf. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 357; Amadi, fol. 52; Fl. Bustron, fol. 84.

⁵ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 357; *Assises*, t. II, p. 399.

d'aventures de chevalerie, l'événement heureux et l'alliance auguste qui semblaient combler les vœux du pays¹. L'impératrice partit accompagnée de son cousin germain, Balian, seigneur de Sidon, qui avait épousé Marguerite de Brienne, de Simon de Maugastel, archevêque de Tyr, et d'une nombreuse maison, choisie dans les principales familles du royaume².

1223-1225.

La reine de Chypre se trouvait également à Saint-Jean d'Acre, lors de ces solennités; elle assista aux fiançailles et au couronnement de l'impératrice, sa cousine³. Elle était venue se fixer en Syrie, comme on l'a vu, à la suite de difficultés qu'elle avait eues avec ses oncles, au sujet de la régence. Heureuse de rencontrer un appui en dehors de sa famille, elle épousa, vers 1223⁴, le fils aîné de Boémond IV, prince d'Antioche, qui succéda à son père en 1233, sous le nom de Boémond V. Le mariage se célébra presque clandestinement sur l'un des îlots bordant le port de Tripoli, parce que l'on supposa que les rochers et les sables de ce territoire maritime ne se trouvaient pas compris dans l'interdit dont les États de Boémond étaient frappés⁵. L'alliance d'Alix mécontenta les Chypriotes, qui n'aimaient point les princes d'Antioche. Le pape la désapprouva aussi⁶, son successeur la déclara incestueuse; mais ni Honorius III ni Grégoire IX ne voulurent frapper la reine de Chypre, qu'ils s'efforçaient de retenir en Orient, à la sollicitation du comte de Champagne et du roi de France⁷. Plus tard cependant, la cour de Rome, au milieu de sa guerre contre Frédéric, prononça la nullité de cette union,

Mariage d'Alix
de
Champagne.

¹ Amadi, fol. 53; Fl. Bustron, fol. 84.

² *Ibid.* *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 358; *Assises*, t. II, p. 399. Nous prenons à partir du mariage de Frédéric et nous conservons jusqu'au delà de l'an 1232, comme nos sources principales, la Chronique dite de François Amadi (ms. de la Bibl. imp. Suppl. fr. n° 3021), et celle de Florio Bustron (ms. ancien fonds, n° 10493). Écrites à une époque relativement bien tardive, ces chroniques ont cependant un grand prix. Elles sont manifestement, dans cette période de dix années, composées d'emprunts faits aux *Gestes des Chypriotes*, histoire rimée dans laquelle Philippe de Navarre avait raconté la guerre des barons d'outre-mer contre Frédéric II et ses partisans. Navarre avait encore écrit des mémoires de sa vie, où les mêmes événements revenaient

nécessairement, et qu'ont pu connaître aussi les chroniqueurs chypriotes et vénitiens du xvi^e siècle.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 371; Amadi, fol. 53. Florio Bustron retarde de plusieurs années la rupture d'Alix avec ses oncles, sa retraite en Syrie et son mariage avec Boémond, fol. 85, 86.

⁴ Cette date paraît résulter de ce que dit Sanudo. (*Secret. fidel.* p. 211.) Amadi, en contradiction avec lui-même sur ce fait, le rapporte d'abord en 1224, puis en 1226, fol. 53 et 57.

⁵ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 361.

⁶ Lettre d'Honorius, de 1225 et 1226; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 47; Rinaldi, 1226, § 58.

⁷ Voy. les ch. vii et ix, p. 176, 222, 223, n.

1223-1225.

du consentement des deux époux¹, et donna pour femme à Boémond la fille du comte de Signia, maison guelfe, héréditairement dévouée au Saint-Siège et alliée aux familles d'Innocent III et de Grégoire IX. Quant à Alix de Champagne, suivant sans trop de réflexion le cours des événements, elle vint en Europe avec l'intention de s'y fixer, puis retourna en Syrie, et finit, après avoir accepté la perspective de deux ou trois autres mariages, par donner sa main à un chevalier croisé qui l'abandonna bientôt².

Origine
de
ses prétentions
sur le comté
de Champagne.

Il était dans la destinée de cette princesse de servir de jouet aux partis en Orient comme en France. Depuis longtemps son nom se trouvait mêlé aux querelles qui divisaient les barons du nord de la France. Blanche de Navarre, régente des comtés de Troyes et de Brie, formant alors le domaine des comtes de Champagne, avait eu de la peine à faire reconnaître dans toutes les châtelainies les droits de son fils, Thibaut le Posthume. Sans l'assistance du roi Louis VIII, elle n'aurait pu résister à la coalition des vassaux, jaloux de son autorité. Les Joinville, les Brienne, les Marigny, tous parents et ligues contre elle, contestaient la réalité de la donation, que de dignes témoins affirmaient avoir été faite par le comte Henri à son frère Thibaut III, en prenant la croix. Sous prétexte de défendre l'équité et la coutume, les barons champenois, soutenus par le duc de Lorraine, profitaient des troubles qu'ils avaient provoqués pour s'isoler et s'agrandir aux dépens du suzerain. Suivant eux, le comté de Troyes appartenait, non point au fils posthume de Thibaut III, mais bien à ses cousines germaines, Alix et Philippine, que le comte Henri, frère aîné de Thibaut, avait eues en Orient, de la reine Isabelle de Jérusalem, sa femme.

On doit se rappeler que Blanche de Navarre, afin d'éviter les dangers de la compétition qui pouvait naître un jour de ce côté, avait pris des dispositions avec les princes d'Ibelin pour assurer l'établissement de ses nièces dans les États d'outre-mer³. Henri, leur père, avait pressenti lui-même et cherché à éloigner ces conflits avant Blanche, quand il arrêta l'union de ses filles avec les enfants d'Amaury de Lusignan, du vivant du roi Guy. Mais seule Alix avait pu être mariée conformément aux désirs de son père, et la main de Philippine restait encore libre pour un prétendant.

¹ En 1238 seulement, d'après le Continuateur de Guillaume de Tyr (p. 408) et d'après Sanudo (p. 215); mais dès 1228, d'après Amadi (fol. 62), qui nous paraît donner

ici la véritable date. (Voy. ci-après, chap. XII, ann. 1233.)

² Voy. ci-après, ann. 1233, 1240-1241.

³ Voy. ci-dessus, p. 175-177.

Érard de Brienne espéra la gagner, et acquérir, en l'obtenant, le comté de Champagne en entier, qui valait bien un royaume. Il était fils d'André de Brienne, baron de Venizy, près de Joigny, cousin par conséquent de Jean de Brienne, roi de Jérusalem¹, et propriétaire lui-même de la seigneurie de Ramerupt, près d'Arcis, sur la rivière de l'Aube. On prévoyait depuis quelque temps la nouvelle croisade que décréta le concile de Latran. Érard prit les devants, et arriva auprès du roi Jean avec la croix de pèlerin². Le pape, prévenu par la comtesse Blanche du départ d'Érard et des intentions qu'on lui supposait, ordonna au patriarche de Jérusalem, Albert, de s'opposer à son mariage avec Philippine, jusqu'à ce que le Saint-Siège fût informé du degré exact de leur parenté³. Érard se trouvait depuis quelque temps à Saint-Jean d'Acre dans l'attente et l'incertitude, quand la mort du patriarche Albert lui permit de réaliser enfin ses projets, secrètement approuvés par le roi Jean, auprès de qui demeurait la fille du comte Henri⁴. Un jour que le roi s'était rendu à Sidon, et que le nouveau patriarche était absent, Philippine, trompant la surveillance apparente dont on l'entourait, sortit du château royal et se rendit à l'hôtel du sire de Ramerupt⁵. Le lendemain même, Érard fit célébrer son mariage, et peu de temps après, vers le mois de juin 1215⁶, il partit avec sa jeune femme pour la France, suivi d'une nombreuse maison. Épié sur toute la route par les agents de Blanche, il fut arrêté par mille obstacles, emprisonné à Gênes, provoqué en duel au Puy⁷; il supporta ou déjoua toutes les épreuves, pénétra enfin en Champagne et se mit à la tête des mécontents. Il réclamait le comté au nom de la reine de Chypre, d'abord, fille aînée du comte Henri, et subsidiairement au nom de Philippine, sa femme, sœur de la reine Alix, toutes deux enfants légitimes de Henri de Champagne et de la reine Isabelle; car, disait-il, les fiefs ne se transmettent point par des donations ou par des testaments, mais bien

1215-1219.

Érard de Brienne
épouse
Philippine,
sœur d'Alix.

¹ Le roi Jean de Brienne était fils d'Érard I^{er} de Brienne, frère d'André. (Voy. Albéric des Trois-Fontaines, ap. Bouquet, t. XVIII, p. 785.)

² Extr. des plaintes et de l'exposé d'Érard de Brienne, au cardinal commissaire, *Hist. de Chypre*, t. III, p. 614.

³ Lettres de 1215 et 1216 d'Innocent III et d'Honorius III aux évêques de France, ap. Baluze, t. II, p. 840; Bouquet, t. XVIII, p. 597, 598.

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 319.

⁵ *Ibid.* p. 319.

⁶ Le 31 juillet 1215, Innocent III écrit de Ferentino aux évêques de France qu'Érard de Brienne, avec une nombreuse compagnie, a touché récemment au port de Gaète et a continué de suite sa route vers la ville de Gênes, sans avoir osé venir lui rendre visite. (Baluze, t. II, p. 840; Bouquet, t. XVIII, p. 597.)

⁷ *Hist. de Chypre*, t. III, p. 616.

1215-1219. par la seule vertu du principe d'hérédité, principe supérieur à toutes les dispositions du dernier possesseur¹.

Le roi de France et le roi Louis, son fils, déjà associé au pouvoir, refusèrent l'hommage que leur présenta Érard, comme étant devenu par son mariage le légitime seigneur des domaines de Troyes et de Brie, et réitérèrent les assurances qu'ils avaient données à Blanche de n'admettre en justice aucune réclamation touchant la propriété du comté de Champagne, avant que Thibaut, son fils, eût atteint l'âge de vingt et un ans; ce qui ajournait forcément l'examen de la question de droit à l'année 1222. Telle est, portent les lettres de Philippe-Auguste et du prince Louis écrites à cette occasion, telle est la coutume du royaume de France, d'après laquelle, nul homme, avant sa vingt et unième année, ne peut être juridiquement inquiété pour un héritage que son père possédait paisiblement au jour de sa mort².

De la légitimité
d'Alix
et
de Philippine.

Blanche de Navarre était ainsi rassurée, pour quelques années au moins, sur le sort des demandes que les enfants du comte Henri voudraient faire prévaloir par les voies légales. Elle avait, d'ailleurs, porté devant la cour de Rome un procès dont l'issue pouvait virtuellement anéantir le droit même que la reine de Chypre et sa sœur disaient avoir au comté. Elle ne les reconnaissait pas comme filles légitimes du comte Henri; elle demandait que le pape les déclarât enfants adultérins³, attendu que Humfroy de Toron, premier mari de la reine Isabelle, leur mère, vivait encore quand cette princesse avait épousé Henri de Champagne⁴. Le point de fait était incontestable et d'une extrême gravité, sans qu'il fût besoin d'y rattacher le second mariage de la reine avec le marquis de Montferrat, mort quand elle épousa le comte de Champagne; mais il restait à savoir de l'autorité ecclésiastique si le premier mariage d'Isabelle et d'Humfroy n'avait pas été, dès son principe, entaché de nullité, ainsi qu'on l'avait toujours soutenu en Orient⁵, comme contracté avant l'âge légal d'Isabelle, nullité d'où seraient résultées la légitimité

¹ Lettre de Louis, fils aîné du roi de France, à Jean, roi de Jérusalem, mars 1214, *Cartul. de Champagne*, arch. de l'Empire, KK, 1064; Philippe-Auguste à Innocent III, mars 1216, ap. Bouquet, t. XVIII, p. 598; cf. Innocent III et Honorius aux évêques de France, en 1215 et 1216, ap. Bouq. t. XVIII, p. 597, 615; *Hist de Chypre*, t. II, p. 40.

² Lettres citées du roi Louis et de Philippe-Auguste à Jean de Brienne et Innocent III, du mois de mars 1214 et 1216.

³ Lettres d'Honorius III de 1219 et 1223, ap. Baluze, t. II, p. 843 et suiv. ap. Bouquet, t. XIX, p. 688, 739.

⁴ Voy. ci-dessus, p. 25-26.

⁵ Voy. ci-dessus, p. 25-26.

d'Alix et de Philippine, et la validité de leur prétention à la succession de Champagne. Le Saint-Siège, sans jamais se prononcer sur cette question incertaine et délicate¹, s'empressa de faire savoir au clergé et au roi de France qu'aucune réclamation des filles du comte Henri ne pouvait être entendue en justice avant qu'elles eussent fait constater préalablement la régularité de leur naissance², ce qui leur fut impossible. La cour de Rome confirmait ainsi, pour le moment, les droits de Blanche et de Thibaut, et elle était d'autant moins décidée à ménager le sire de Valery, que sa levée de boucliers retenait beaucoup de seigneurs en Champagne, et les empêchait de se rendre en Égypte, où l'armée croisée se trouvait déjà.

1215-1221.

Cependant Érard n'avait obtenu aucun succès décisif par les armes. Voyant le nombre de ses partisans diminuer³, frappé bientôt par l'excommunication ainsi que Philippine, il se détermina à céder. Sa femme renonça formellement à ses réclamations sur la Champagne et la Brie, en réservant seulement ses reprises ultérieures, pour le cas où les comtés arriveraient à d'autres possesseurs qu'aux héritiers directs de Thibaut. Philippine s'interdit d'accepter jamais, à l'insu du comte de Champagne, la cession des droits d'Alix; elle promit, comme Érard, de ne plus faire la guerre à Blanche ni à son fils, de leur porter aide et assistance contre tous agresseurs, à l'exception de « leur chère sœur, la reine de Chypre, » contre laquelle ils ne voulaient accepter aucun engagement⁴.

2 nov. 1221.

Érard
fait sa paix
avec
Thibaut IV.

Alix, qu'on n'avait intéressée qu'indirectement dans les débats d'Érard,

¹ Quatorze ans après, en 1233, l'illégitimité de la reine de Chypre était encore pendante en cour de Rome. (*Cart. de Champagne*; Tillemont, *Hist. de saint Louis*, t. II, p. 177; Rinaldi, 1233, § 62; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 42.)

² Honorius III à l'évêque de Châlons-sur-Marne, 23 juin 1219, ap. Baluze, *Ep. Innoc. III*, t. II, p. 844; Bouquet, t. XIX, p. 688; Honorius III au roi de France, 29 octobre 1219, et 15 novembre 1223, ap. Baluze, t. II, p. 843, 845; Bouquet, t. XIX, p. 739.

³ Il existe beaucoup de pièces des années 1218 à 1221 émanées des seigneurs de Champagne, qui successivement se décident à jurer fidélité à Blanche et à Thibaut, en s'engageant

à les aider dans leur guerre contre la reine de Chypre et Philippine sa sœur. (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 40, note; Duchesne, *Hist. de la maison de Verdy*, p. 155; Chantereau Lefebvre, *Traité des fiefs*, p. 102, 108, 109, 110, 124; Le Pelletier, *Hist. (anonyme) des comtes de Champagne*, in-12, 1753, t. II, p. 12-24.)

⁴ L'acte original de renonciation du 2 novembre 1221 est conservé aux Archives de l'Empire, J. 209, n° 1. Il a été dit par erreur précédemment que la reine de Chypre scella, et par conséquent accepta, le désistement de sa sœur Philippine. (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 41.) Alix de Champagne était alors en Orient; son sceau ne se trouve qu'au bas de sa propre renonciation de l'an 1234. (Arch. de l'Empire, J. 209, n° 13.)

1221. fut mise ainsi entièrement en dehors du désistement de sa sœur, et n'adhéra point à la transaction. Nous la verrons se laisser engager, plus tard , à revendiquer de son chef la possession du comté de Champagne , et aller personnellement soutenir ses prétentions en France.

CHAPITRE X.

SUITE DU RÈGNE DE HENRI I^{er}.

1225. — 1229.

Frédéric II épouse Isabelle de Brienne. Il prend le titre de roi de Jérusalem et dépouille son beau-père de toute autorité. Mauvais effet produit en Orient par la conduite de Frédéric. Les princes d'Ibelin font couronner le roi Henri. Mécontentement de l'empereur. Ses prétentions à la régence de Chypre. Conjuración formée par cinq barons contre les Ibelin. Incident survenu lors de la chevalerie des fils du sire de Beyrouth. Alix de Champagne veut reprendre la régence de Chypre. Anseau de Brie. Relations de Frédéric et du sultan d'Égypte. Les ennemis des Ibelin s'unissent aux Impériaux. Duel d'Amaury Barlas et d'Anseau de Brie. Mort de Philippe d'Ibelin, régent de Chypre. Frédéric, excommunié, se décide à passer en Orient. Convention secrète faite par Frédéric avec le sultan. Mort d'Isabelle de Brienne. Arrivée de Frédéric en Chypre. Discussions de l'empereur et du sire de Beyrouth. Le roi Henri reste à la garde de l'empereur. La suzeraineté de l'empereur sur l'île de Chypre est reconnue. L'hommage lui est refusé. Les Chypriotes passent avec Frédéric à Saint-Jean d'Acre. Difficultés que l'empereur rencontre en Syrie. Il précipite les négociations avec le sultan d'Égypte. Son traité de Jaffa. Stipulations illusaires de ce traité. Frédéric est couronné roi à Jérusalem. Il nomme le sire de Sidon baile du royaume. Il quitte l'Orient. Mariage du roi Henri de Lusignan.

Nous avons quitté Isabelle de Brienne se rendant en Italie après les fêtes de ses fiançailles célébrées à Tyr. De l'île de Chypre, où les seigneurs d'Ibelin se séparèrent de son escorte¹, la reine parvint heureusement en Calabre. Le roi Jean, son père, et l'empereur Frédéric l'y attendaient tous deux. Depuis la conférence de Ferentino, Jean de Brienne était allé en Espagne et s'était remarié à Bérengère, sœur du roi de Castille; il était ensuite revenu en Italie, en passant par la France, où il avait recueilli de Philippe-Auguste mourant un nouveau don pour la Terre sainte. Frédéric, sans faire connaître ses vrais projets, avait toujours maintenu sa promesse de prendre la croix. Le 22 juillet 1225, en présence d'un peuple immense réuni dans l'église de

9 nov. 1225.

Frédéric II
épouse Isabelle
de Brienne.¹ Amadi, fol. 53; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 358.

Novembre 1225. Saint-Germain, au pied du mont Cassin, et devant deux cardinaux qui le relevèrent de ses premiers serments, il avait juré sur l'Évangile de partir avec son armée, au plus tard à la fête de l'Assomption du mois d'août 1227, se soumettant d'avance à l'anathème irrévocable, s'il n'accomplissait son vœu¹. De Saint-Germain, il était venu s'établir au château d'Oria, près de Brindes, son port militaire, pour surveiller les travaux de la flotte, et se trouver à portée de recevoir Isabelle dès son arrivée. Le mariage suivit de près le débarquement de la reine. L'union fut bénie dans la cathédrale de Brindes, le 9 du mois de novembre 1225².

Il prend
le titre de roi
de
Jérusalem
et dépouille
son
beau-père
de
toute autorité.

Le jour même, après la cérémonie, l'empereur notifia aux seigneurs d'Orient, surpris et déconcertés, qu'en acceptant la main d'Isabelle il avait entendu recevoir la couronne même de Jérusalem, et que, par conséquent, ils eussent à ne plus considérer son beau-père comme leur roi. Brienne rappela inutilement que le grand maître des Allemands, dans la négociation du mariage, avait stipulé, en sa faveur et pour sa vie entière, la jouissance du trône et des revenus royaux³. Aucun acte écrit ne faisait foi de ces réserves, qui paraissent avoir été exprimées en effet devant l'empereur, et confiées verbalement à sa loyauté⁴. Brienne fut obligé de céder. Il consentit même à remettre à Frédéric le sceptre, qui était le symbole de la mise en possession du royaume et de tous les droits de sa fille⁵. Nanti de ce gage, auquel les idées féodales rattachaient moralement la saisine même du pouvoir souverain, Frédéric, n'attendant plus rien de Jean de Brienne, le traita avec hauteur et dédain. Il partit brusquement le lendemain de son mariage, sans prendre congé de lui, et Brienne fut obligé de s'enquérir de sa route, pour rejoindre le cortège impérial. Le vieux roi n'eut dès lors que des entrevues pénibles avec son gendre, et fut souvent réduit à cacher ses démarches pour voir librement sa fille. Dans une des visites qu'il dérobaux aux défenses de l'empereur,

¹ Huillard-Bréholles, *Hist. diplom. Fridrici secundi*, t. II, p. 501. (Voy. de Cherrier, *Hist. de la lutte des papes et des empereurs*, t. II, p. 288.)

² Richard de S. Germ. ap. Murat. t. VII, col. 199; *Hist. diplom. Frid.* t. II, p. 863, 922.

³ Voy. ci-dessus, p. 217.

⁴ Honorius III, en blâmant Frédéric de s'être attribué la couronne de Jérusalem prématurément et au détriment de Jean de

Brienne, fait remarquer à l'empereur l'atteinte que cet empiètement pouvait porter à sa dignité et l'étonnement que sa conduite a causé à tous ceux qui s'étaient réjouis de son mariage avec Isabelle, mais ne lui reproche pas d'avoir manqué à un engagement formel. (Lettre du 27 juillet 1227, *Hist. diplom. Frid.* t. II, p. 708.)

⁵ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 458; Sanudo, p. 211.

il trouva, dit-on, Isabelle, à peine mariée depuis quelques jours, pleurant déjà l'infidélité et la brutalité de son époux ¹. 1225-1226.

Frédéric ne gardait plus de ménagements, et ne cachait pas son désir d'une rupture complète avec Jean de Brienne. Il prenait dans ses actes publics les titres réunis d'empereur des Romains, roi de Jérusalem et roi de Sicile ²; il réorganisait le gouvernement de son nouvel État, en attendant qu'il s'y rendit lui-même. Il exigea l'hommage des seigneurs venus avec Isabelle, et envoya à Saint-Jean d'Acre l'évêque de Melfi, pour recevoir le serment des autres hommes liges. Il fit partir en même temps trois cents chevaliers siciliens, sous le commandement du comte Bertrand Gentile et d'Étienne, comte de Crotone, chargés d'appuyer ses ordres, et de remettre au connétable Eudes de Montbéliard le renouvellement, en son nom, des pouvoirs que lui avait donnés le roi Jean ³. Brienne, abreuvé d'outrages, s'éloigna bientôt, divulgua ses griefs, et finit par devenir ouvertement l'ennemi de Frédéric. On l'accusa, vraisemblablement avec raison, de favoriser les vues de son neveu Gautier IV de Brienne sur la Sicile. Menacé dès lors dans sa vie même, il dut, pour échapper aux recherches dont il était l'objet, se réfugier dans les États du Saint-Siège, où le pape lui donna un grand commandement vers les marches de Toscane ⁴.

Les barons d'outre-mer les mieux disposés pour Frédéric regrettèrent ses violences et sa précipitation. Tous les partis avaient vu avec bonheur un mariage qui, en promettant à l'empereur, dans un avenir prochain, la couronne de Jérusalem, assurait au royaume la protection d'un des princes les plus puissants de l'Europe, et le mieux placé pour le défendre. On tenait néanmoins à garder pour roi Jean de Brienne, homme éprouvé, équitable, et plein d'énergie encore, malgré son âge avancé. Les chevaliers et les communes ne voyaient pour le moment d'autre royauté possible que la sienne, car les intérêts et la loi formelle de l'État exigeaient que le souverain résidât en Syrie, au milieu de ses vassaux. On comprit bientôt que Frédéric était plus précoc-

Mauvais effet
produit en Orient
par
la conduite
de
Frédéric.

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*; Variante des mss. c. d. g. p. 367-368; *Chron. de Tours*, ap. Bouquet, t. XVIII, p. 311; Ricordano Malispini, *Storia fiorentina*, cap. cxix, p. 95, éd. 1816.

² Le premier document connu dans lequel Frédéric porte le titre de *roi de Jérusalem* est un diplôme concernant l'ordre Teutonique,

du mois de décembre 1225. (*Hist. diplom. Frid.* t. II, p. 526; cf. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 66, note.)

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, liv. XXXII, chap. xx, p. 359.

⁴ Rinaldi, 1227, § 5; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 360; Rich. de Saint-Germ. ap. Murat. t. VII, col. 1001.

1225-1226.

cupé de ses calculs personnels que des besoins de la Terre sainte. Les esprits passèrent promptement de la confiance à l'inquiétude et à la désaffection.

Pendant les liges, enchaînés par les précédents et par la force de la constitution, ne pouvaient se défendre de reconnaître pour roi le mari de la reine, héritière personnelle de la couronne, et majeure. Les ordres militaires hésitaient. Le Saint-Siège seul refusa formellement de couvrir de son assentiment l'irrégularité de la royauté de Frédéric. Honorius III, et après lui Grégoire IX, considérèrent uniquement l'empereur comme régent du royaume de Terre sainte. Même aux époques de bonne intelligence avec lui, les souverains pontifes dénièrent à Frédéric le titre de roi de Jérusalem, tant que Jean de Brienne n'y eut pas expressément renoncé, en acceptant la couronne de Constantinople¹.

Les Ibelin
font couronner
le
roi Henri.
Mécontentement
de
l'empereur.

Les seigneurs d'Ibelin, pour se prémunir contre des desseins qui devenaient chaque jour plus manifestes, se hâtèrent de faire sacrer le roi de Chypre, à peine arrivé à sa dixième année. La cérémonie eut lieu à Nicosie, par les mains de l'évêque Eustorge². Frédéric, blessé déjà de voir les parents de sa femme agir comme les protecteurs du roi Henri, témoigna un extrême mécontentement en apprenant qu'ils avaient devancé l'époque de son couronnement³. La précaution lui paraissait outrager ses intentions et son autorité. Il écrivit de nombreuses lettres à ce sujet en Orient, à la reine Alix, à Jean et à Philippe d'Ibelin, les appelant respectueusement ses oncles, mais se plaignant en termes amers de la résolution qu'ils avaient prise à son insu et à son détriment⁴. Thomas d'Aquin, comte d'Acerra, se rendit immédiatement par ses ordres à Saint-Jean d'Acre, en qualité de baile ou de lieutenant impérial, supérieur, par conséquent, au connétable Eudes de Montbéliard, dont le dévouement ne paraissait plus suffisant⁵.

Le comte Thomas, venu avec un nouveau corps de chevaliers allemands et italiens, déploya une grande vigilance; il répara les forteresses, étendit ses

¹ Grégoire IX donne pour la première fois le titre de roi de Jérusalem à l'empereur dans sa lettre du 12 août 1231. (*Hist. dipl. Frid.* t. III, p. 297. Cf. t. II, p. 553, 708, etc.) Jean de Brienne partit pour Constantinople vers cette époque même. (Du Cange, *Hist. de Constantinople sous les Français*, liv. III, éd. Buchon, t. I, p. 211.)

² Amadi, fol. 54; Fl. Bustron, fol. 86, d'a-

près qui la reine Alix eût été encore, à cette époque, en Chypre, auprès de ses oncles.

³ « Et era piu in colera per il coronamento del re che per altro. » (Amadi, fol. 54.)

⁴ Amadi, fol. 55; Fl. Bustron, fol. 87.

⁵ En 1226. Amadi, fol. 57; Jordan, ap. Rinaldi, 1226, § 55, t. XX, p. 581. Cf. *Contin. de Guill. de Tyr*, liv. XXXII, ch. xxiv, liv. XXXIII, ch. 1, p. 364, 367.

soins à l'administration, et se fit promptement respecter dans le pays¹. Il cherchait à préparer de son mieux un favorable accueil à l'empereur, qui avait résolu de venir prochainement outre-mer, pour faire reconnaître lui-même l'autorité impériale, tant en son nom qu'au nom de l'enfant que lui faisait espérer Isabelle.

1225-1226.

Frédéric alléguait les coutumes d'Allemagne, et disait que la régence de Chypre lui appartenait en sa qualité d'empereur d'Occident, et celle de Jérusalem, en sa qualité de père du futur enfant de la reine, jusqu'à ce que le roi Henri et l'héritier de Syrie eussent chacun atteint leur majorité². Sans manquer aux égards dus à la dignité de leur neveu, les Ibelin surent résister à ses instances et à ses menaces, en se couvrant des prescriptions des assises, et Philippe continua, comme par le passé, à gouverner le royaume de Chypre, au nom seul du roi Henri.

See prétentions
à la régence
de
Chypre.

L'empereur ne pouvait justifier ses exigences ni par la tradition, ni par aucun acte formel. Quelque condamnable que fût sa conduite comme époux et comme gendre, il se trouvait légalement investi de la royauté de Jérusalem. L'obéissance lui était due par conséquent en Syrie, s'il acceptait le concours des hommes liges et s'il venait, lui ou son enfant, résider dans le pays. Mais en Chypre, ses prétentions n'avaient plus de fondement. Bien loin que le roi de Jérusalem pût revendiquer, dans l'ordre politique, un droit de supériorité ou de protection quelconque, c'était un roi de Chypre qui, pour l'avantage de la Syrie, avait consenti à réunir en sa main le gouvernement et la défense des deux couronnes. Frédéric ne pouvait invoquer davantage l'aveu de vassalité qu'avait fait autrefois Amaury de Lusignan à son père Henri, en lui demandant le diadème. Aucun engagement n'avait rendu héréditairement obligatoire le devoir féodal pour les successeurs d'Amaury. La mère du roi Henri, et, à son défaut, Philippe d'Ibelin, à qui elle avait remis ses droits, étaient donc seuls en qualité d'exercer légalement le bailliage de Chypre.

Les vues de Frédéric, par le peu de sympathie qu'elles rencontraient, servaient ainsi à maintenir le crédit des Ibelin dans les deux royaumes, dont les intérêts étaient aujourd'hui confondus. On voyait en eux les représentants

Conjuration
formée
par cinq barons
chypriotes
contre les Ibelin.

¹ Amadi, fol. 57; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 364; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 16, note.

² Cf. Sanudo, p. 212; Amadi, fol. 55, 56; Fl. Bustron, fol. 100.

1225-1226.

naturels des traditions et des droits qui protégeaient l'existence des États d'outre-mer. On se confiait à leur prudence, à leur bon sens, à leur fermeté, et les chevaliers des deux pays, sans savoir quels dangers l'avenir pouvait renfermer, promettaient, en se prêtant un mutuel secours, de suivre toujours leur direction.

En Chypre cependant quelques seigneurs ne s'associaient qu'à regret à la déférence de la haute cour. Ils avaient déjà divisé la famille royale, et amené la reine Alix, aigrie contre ses oncles, à quitter l'île de Chypre, en lui persuadant qu'on avait outragé sa dignité. Des calculs égoïstes se cachaient sous les apparences du devoir et de la fidélité. L'ascendant des Ibelin blessait leur orgueil et gênait leur ambition. Ils n'osaient manifester encore publiquement leurs sentiments de haine contre les régents; mais ils espéraient s'en ouvrir bientôt à l'empereur, et ils comptaient recevoir de lui, pour prix de leur dévouement à la reine, le gouvernement que les Ibelin détenaient irrégulièrement, disaient-ils, depuis qu'Alix le réclamait.

Ils étaient cinq plus particulièrement d'accord sur ces projets; la plupart jeunes, ambitieux, appartenant tous à de riches maisons de l'île. L'un, Hugues de Giblet, tenait de près aux Ibelin par sa mère. Les autres étaient Guillaume de Rivet, d'une ancienne famille française de Syrie; Gauvain de Chenichy, qui serait d'origine italienne, si son second nom, écrit dans les chroniques italiennes, Gavano de' Rossi, n'est pas une altération du nom français de Gauvain le Roux; Amaury de Bethsan et son cousin, Camerin ou Amaury Barlas, d'une famille de Poitou établie en Orient¹. Ce dernier, d'un âge mur déjà, hardi et prudent, très-habile à parler, était le guide et le modérateur de l'alliance qui s'était formée entre eux².

Incident survenu
lors
de la chevalerie
des fils
du
sire de Beyrouth.

Les premiers symptômes du complot se manifestèrent à l'époque où le sire de Beyrouth arma chevaliers en Chypre ses deux fils aînés, Balian, devenu après lui sire de Beyrouth et connétable de Jérusalem, et Baudouin, plus tard sénéchal de Chypre. La prise du baudrier militaire, qui faisait passer le jeune écuyer dans les rangs des hommes liges, et l'associait aux actes de la vie publique, était toujours l'occasion de fêtes de famille et souvent de réjouissances populaires. Jean d'Ibelin avait voulu qu'un éclat particulier marquât l'adoption militaire de ses enfants. Des joutes, des festins, des distributions d'étoffes précieuses eurent lieu à Nicosie. Entre les repas et les jeux,

¹ Amadi, fol. 55. — ² *Id.* fol. 57 et 60.

on récitait ou représentait les histoires d'Arthur de Bretagne et des héros de la Table ronde¹. 1225 - 1226.

En jouant à la civette, un chevalier toscan, allié de Philippe d'Ibelin, Toringello, frappa plus fort qu'il n'était d'usage sur la main de Camerin Barlas. Cette plaisanterie parut une offense à Barlas, qui s'emporta, insulta Toringello et se retira de la fête. Le lendemain, il guetta le Toscan avec ses amis, l'assaillit à l'improviste et le laissa pour mort sur le carreau. Toringello survécut, mais resta toute sa vie estropié. Le régent de Chypre voulait tirer un châtiment exemplaire de Barlas. Il fallut toute la prudence de son frère Jean pour l'en dissuader et pour apaiser l'indignation des autres chevaliers. Le sire de Beyrouth exigea que Balian, son fils aîné, protégéât lui-même la rentrée de Barlas dans son hôtel, et l'accompagna à Famagouste, d'où on le fit passer à Tripoli².

Ibelin fut très-affecté de ces événements. Sans craindre une désertion considérable, il attachait une grande importance à conserver les rangs des chevaliers unis et intacts. Après un court délai, il se rendit personnellement à Tripoli et détermina Barlas à rentrer avec lui en Chypre. Il le présenta à son frère Philippe, qui s'irrita d'abord à sa vue, mais finit par l'accueillir et lui donner la main, en signe de réconciliation. Quant à Toringello, il ne put pardonner l'attentat dont il avait été victime; il refusa de faire la paix avec les traîtres, et, pour ne point offenser le régent, son suzerain et son parent, il lui rendit son fief et quitta l'île de Chypre³. Barlas sut bientôt, par ses avances insinuantes, faire oublier l'aventure, qui passa comme un de ces faits de vengeance individuelle trop fréquents alors. Il parvint même à se lier d'amitié avec Balian d'Ibelin, jeune homme d'un naturel confiant; mais rien ne changea au fond de ses pensées, et il excita bientôt l'animadversion générale par les hautes intentions qu'il osa manifester ouvertement.

Il avait revu Alix de Champagne à Tripoli, où Boémond, son mari, résidait habituellement pendant les démêlés de son père avec les habitants d'Antioche, et s'était offert à rétablir l'autorité de la reine en Chypre. Déjà Boémond, dès son mariage, avait eu la pensée de revendiquer la régence de Chypre, mais l'éloignement prononcé qu'il trouva chez les Chypristes lui avait fait abandonner son dessein⁴. Barlas, instruit que Philippe d'Ibelin

1226.

Alix
de Champagne
veut
reprendre
la
régence
de Chypre.

¹ Amadi, fol. 56.² *Id.* fol. 56; Fl. Bustron, fol. 88.³ Amadi, fol. 57, 74.⁴ *Id.* fol. 57.

1226. témoignait depuis peu l'intention de résigner le gouvernement¹, crut l'occasion favorable de s'en emparer au nom de la reine, soit pour lui-même, soit pour Boémond, et il engagea Alix de Champagne à envoyer un message à cet effet à la haute cour de Nicosie. La reine, comme il le désirait, rappela aux hommes liges qu'elle avait autrefois délégué les fonctions de baile à Philippe d'Ibelin, sans y être aucunement contrainte et de son libre choix. Aujourd'hui, sa volonté étant changée, elle priait ses loyaux hommes de reconnaître, à la place de son oncle, le sire Amaury Barlas, qui se chargeait du bailliage du royaume².

En apprenant les nouvelles dispositions d'Alix, Philippe d'Ibelin, sur les instances des barons, s'était résolu à reprendre la régence. L'exposition du mandataire de la reine acheva de mécontenter les chevaliers. Quand il eut parlé, Philippe d'Ibelin prit la parole et dit à l'assemblée : « Seigneurs, sire Amaury Barlas montre assurément une grande audace et une grande « présomption, en acceptant le gouvernement du royaume sans vous avoir « consultés et en voulant devenir votre maître malgré vous. Certes, il n'a « point encore fait des preuves suffisantes pour remplir une telle charge, au « nom de l'enfant notre légitime seigneur. Vous vous souvenez que, d'après le « commandement de la reine, vous avez juré de m'obéir jusqu'à la majorité « du roi ; je veux savoir en ce moment si vous me considérez encore comme « baile ou non³. »

Il s'adressa ensuite à chacun des chevaliers présents, et leur demanda séparément leur avis. Tous répondirent qu'ils le tenaient toujours pour régent du royaume, et qu'ils ne voulaient point d'autre baile que lui. Un seul, Baudouin de Belleyme, ami secret de Barlas, eut le courage de parler des droits de la reine; il souleva un grand tumulte et courut de sérieux dangers. Anseau de Brie interrompit brusquement la discussion et s'écria : « Seigneurs, tout « ce qu'a fait Barlas est d'un lâche et d'un traître; s'il était ici présent, j'en « dirais davantage et je le lui prouverais⁴. »

Anseau de Brie. Les chroniques de Chypre représentent Anseau de Brie comme un modèle du bel et loyal chevalier⁵. Il avait un teint blanc et d'abondants cheveux blonds. Quoique jeune encore, il comptait déjà avantageusement parmi les

¹ Amadi, fol. 57.

² *Contin. de Guill. de Tyr* : « Seignors . . . « que vos recevés en lue de lui Haimeri Barlais et soiés à son comandement. » (P. 361.)

³ Cf. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 361; Amadi, fol. 57; Fl. Bustron, fol. 89.

⁴ Amadi, fol. 58.

⁵ *Id. ibid.* Fl. Bustron, fol. 93.

barons de la haute cour. Il était plein de bravoure, de droiture et de bonté. Sa fortune semblait appartenir à ses compagnons d'armes plus qu'à lui-même. Navarre, assez négligent de ses affaires personnelles, recourut sans doute plus d'une fois à cette générosité, qu'il a si courtoisement vantée. Comme Navarre, Anseau était passionnément dévoué à la cause des Ibelin, qui, pour eux, était la cause du roi et l'honneur du pays. Il était d'ailleurs de leur proche parenté, se trouvant fils d'un cousin germain du sire de Beyrouth. Jean d'Ibelin avait pour lui une affection particulière et le traitait déjà comme un de ses enfants. Plus tard, lorsqu'il l'eut vu sur les champs de bataille, et que l'épreuve eut justifié ses espérances, son estime grandit avec son attachement. Il était fier de posséder un tel homme dans son armée, et, quand il l'entendait dans la mêlée charger l'ennemi ou rallier ses hommes, il disait avec bonheur que son jeune lion rugissait ¹.

L'accueil fait à l'envoyé d'Alix déconcerta les partisans de la reine. Barlas quitta aussitôt l'île de Chypre, et revint auprès d'elle à Tripoli. En s'embarquant à Famagouste, il cacha le profond dépit qu'il éprouvait sous les dehors de l'indifférence et de la légèreté. Il raillait les Ibelin, et disait que ces prudents seigneurs, si hautains qu'ils fussent, changeraient bien de langage et de conduite quand l'empereur serait arrivé, ce qui ne pouvait tarder beaucoup ².

Relations
de Frédéric
et du
sultan d'Égypte.

Frédéric, après s'être joué des ménagements d'Innocent et d'Honorius, semblait en effet ne devoir pas reculer davantage l'exécution de ses engagements. Honorius III était mort; Grégoire IX, son successeur, vieillard énergique et sévère, dégagé des affections personnelles qui avaient gêné les rapports de ses prédécesseurs avec Frédéric, exigeait sans remise l'accomplissement du vœu fait depuis dix ans, et si publiquement renouvelé en 1225, à Saint-Germain ³. Les désirs de Frédéric s'accordaient d'ailleurs maintenant avec ses devoirs. Ses relations avec Malec-Kamel lui avaient permis de préparer par les négociations une croisade qui semblait devoir être rapide, brillante et peut-être pacifique. L'intérêt commercial de la Sicile et de l'Égypte avait été le prétexte apparent de communications suivies entre le sultan et l'empereur, et avait amené une entente politique entre les deux souverains.

Frédéric promettait, en venant outre-mer, d'aider le sultan à conquérir

¹ Amadi, fol. 133 et passim.

² *Id.* fol. 58.

³ On l'a vu au début de ce chapitre, p. 225, 226.

1226-1227.

toute la Syrie sur son frère Malec-Moadam, à la condition que Jérusalem et la Palestine entière, dépendant alors des princes de Damas, seraient abandonnées aux chrétiens¹. Dans la prévision de son prochain départ, Frédéric faisait descendre en Apulie des troupes de l'Allemagne et de la Lombardie. Les vaisseaux activaient leurs préparatifs à Brindes. On était convaincu, dans les ports de la Méditerranée, qu'avant la fin de l'année 1227 l'empereur aurait mis à la voile².

Les ennemis
des Ibelin
s'unissent
aux Impériaux.

Ces nouvelles entretenaient la confiance des détachements impériaux parvenus déjà en Syrie, et exaltaient l'espoir des ennemis d'Ibelin, dont l'adresse de Barlas faisait autant de partisans déclarés de l'empereur. Des duels et des meurtres ensanglantaient déjà les querelles des partis. Gauvain, indigné d'avoir été appelé en champ clos par Guillaume de la Tour, chevalier de petite noblesse chypriote, que les amis de Barlas avaient nuitamment assailli, alla informer l'empereur de ce qui se passait dans l'île de Chypre, en lui représentant le sire de Beyrouth comme l'homme le plus dangereux des royaumes d'outre-mer et son ennemi personnel³. Les manières élégantes de Gauvain plurent à Frédéric, qui le retint quelque temps à son service⁴. Il revint ensuite en Orient et débarqua à Saint-Jean d'Acre, avec un convoi de galères précédant de peu, croyait-on, la grande flotte impériale, et sur lequel se trouvait le nouveau patriarche de Jérusalem, Gérold, précédemment évêque de Valence, en Dauphiné⁵.

1227.

Duel
d'Amaury Barlas
et d'Anseau
de Brie.

Le retour de Gauvain donna l'idée à Barlas de venger publiquement l'affront que lui avait fait Anseau de Brie, en l'insultant dans la séance de la cour de Nicosie. Ce n'est pas que le Poitevin manquât de courage, ni qu'il eût besoin de soutien ; mais il calculait que la flotte de Frédéric arriverait en Chypre vers l'époque où il devrait se battre, et il espérait offrir à l'empereur, pour sa bienvenue, l'épée de son ennemi mort ou réduit à merci. Amaury Barlas, de petite taille et de forte corpulence, était un homme de guerre

¹ M. Reinaud, *Chron. Arabes*, p. 427, 429.

² Richard de Saint-Germ. ap. Murat. t. VII, col. 1002-1003.

³ Cf. Amadi, fol. 59.

⁴ *Id. ibid.* Fl. Bustron, fol. 91. Gauvain figure en Italie, sous le nom de *Gavianus de Cypro*, parmi les témoins de deux diplômes de Frédéric et d'Isabelle donnés au mois de

janvier 1226. (*Hist. diplom. Frid.* t. II, p. 536, 538.)

⁵ Amad. fol. 59; Fl. Bustr. fol. 92. Au mois d'avril 1227, Gérold, patriarche de Jérusalem, était encore en Italie. Grégoire IX annonçait, à cette date, (an. 1^o 4 cal. maii) le départ du prélat comme très-prochain au clergé de Terre sainte. (*Hist. dipl. Fr.* t. III, p. 69, note.)

déterminé et un maître accompli en fait de passes d'armes. Il avait un grand cheval de bataille, merveilleusement dressé, et si propre au combat, que, si le cavalier venait à être démonté, l'animal le protégeait aussitôt de son corps en éloignant les assaillants avec ses pieds de derrière.

Il revint à Nicosie tout occupé de son projet, et se présenta devant la haute cour, où sa double qualité de chevalier et de feudataire royal lui donnait accès. Après avoir exposé sa plainte, il donna le démenti à Anseau de Brie, dans les formes requises, offrit son gage de bataille au jeune roi Henri, qui l'accepta, sur quoi la cour fixa l'épreuve des armes au délai ordinaire de quarante jours¹. La veille de la rencontre venue, l'empereur n'était pas arrivé. Les prélats tentèrent un effort pour arranger le différend ; mais Anseau de Brie se refusa aux pourparlers, et le duel eut lieu au milieu d'une grande enceinte entourée de palissades, autour desquelles se tenaient les parents et les amis des deux champions. Au premier choc, la lance d'Anseau de Brie vola en éclats. Barlas, prenant à deux mains la hampe de son arme, frappait à coups redoublés sur la visière du casque de son adversaire, quand Anseau parvient à saisir la lance de son ennemi, l'attire avec force et entraîne Barlas, qui tombe pesamment à terre. Gêné par sa grosse armure et sa courte taille, Barlas ne put se remettre en selle, malgré l'habile jeu de son cheval. Adossé aux palissades, il tenait les rênes de sa main gauche et se couvrait de la droite avec son épée, pendant que son cheval défendait le terrain en tournant autour de lui. Bien que les lois de la chevalerie ne permissent pas de frapper les bêtes dans un duel, Barlas aurait probablement fini par succomber, car Anseau, l'épée à la main, maître du champ, libre de tous ses mouvements, plongeait sur lui et le serrait de près. Mais le sire de Beyrouth intervint, ne voulant pas qu'un vaillant homme, même son adversaire, périt dans une lutte d'honneur devenue trop inégale. Il fit ouvrir les lices et entra dans l'arène. Dix chevaliers se précipitèrent sur le cheval d'Anseau qu'ils maintinrent, dix autres entourèrent Barlas pour qu'il ne remontât pas à cheval, et qu'on pût traiter de la paix².

Un incident facilita l'accord. Au moment où l'on relevait les barrières, et où les champions se menaçaient encore, Anseau porta machinalement la main droite à la visière de son heaume, qui se détachait, oubliant que c'était le signal exigé par ses amis, inquiets de ses débuts, pour arrêter le combat,

¹ Amadi, fol. 60; Fl. Bustron, fol. 92.

² En comparant ce récit aux règles des duels rappelées par Ibelin et par Navarre

(t. I, p. 160, 170, 487-489), on voit que les prescriptions des assises pouvaient, en beaucoup de cas, être modifiées.

1227. au cas où il se serait senti gravement blessé. En apercevant le geste convenu, ses amis lui crièrent de toutes parts de cesser l'attaque et de consentir à traiter, ce qu'il fit, ne sachant ce qui se passait.

Quand le sire de Beyrouth se fut assuré du champ clos et des deux adversaires, il invita des ecclésiastiques à s'approcher pour recevoir leur serment. Les chevaliers convinrent des conditions de la paix; Barlas et Anseau jurèrent de ne plus garder souvenir des faits passés, et scellèrent une solennelle réconciliation¹. Les événements rejetèrent bientôt Barlas et Anseau de Brie dans des partis opposés, mais on ne voit pas qu'il y ait eu jamais depuis des inimitiés personnelles entre eux.

Mort du régent. Le régent de Chypre, atteint d'une maladie mortelle, n'avait point paru dans ces dernières circonstances. La mort l'enleva à sa famille et au pays, vers le milieu de l'année 1227². Les États d'outre-mer perdirent en lui un homme utile et sûr; mais il était avantageusement remplacé par le sire de Beyrouth, son frère, caractère plus élevé, esprit plus pénétrant, plus ferme et en même temps plus conciliant. L'immense majorité des hommes liges le reconnut avec empressement pour régent du royaume, et Jean d'Ibelin, déjà plus écouté que son frère, se trouva complètement chargé de la direction et de la responsabilité des événements dans les deux royaumes. Une considération tenait seule dans l'hésitation les amis d'Ibelin, disposés à s'opposer avec lui à toute prétention de l'empereur contraire aux assises. C'était la crainte, quelque légitime que fût leur résistance, d'être un obstacle aux utiles entreprises que Frédéric pouvait tenter avec son armée, une fois arrivé en Syrie. Leur piété mettait bien au-dessus des questions de suzeraineté ou de légalité politique les succès de la croisade et la conquête possible de Jérusalem, mobile et soutien de toutes les guerres d'outre-mer. Le sire de Beyrouth, en partageant le sentiment des chevaliers, attendait avec moins d'inquiétude l'arrivée de l'empereur.

1227-1228.

Frédéric, excommunié, se décide à passer en Orient.

De graves événements étaient survenus pendant ce temps en Italie, et la position de Frédéric, dont le voyage était encore retardé, se trouvait bien compromise. Parti enfin de Brindes le 8 septembre 1227, obligé, peu de jours après, par l'intensité d'une épidémie qui se déclara sur sa flotte, et qui l'at-

¹ Amadi, fol. 61; Fl. Bustron, fol. 95.

² Sanudo (p. 211), Amadi (fol. 62), et Fl. Bustron (fol. 95), rapportent en 1227 la

mort de Philippe d'Ibelin, que le continuateur de Guillaume de Tyr retarde jusqu'en 1228.

teignit lui-même, à débarquer à Otrante¹, l'empereur avait été excommunié par Grégoire IX le 29 du même mois. Autant les papes précédents avaient usé de ménagements à son égard, autant le nouveau pontife se montrait impérieux et dur. Comme lassé d'avance des subterfuges qu'invoquerait infailliblement Frédéric, il n'admit aucune explication, il maintint l'anathème et menaça l'empereur de le déposer s'il ne s'humiliait.

Surpris, mais non abattu, de cette rigueur subite, Frédéric hésitait sur le parti à suivre, quand les événements d'Orient vinrent lui permettre de reprendre ses projets, et d'aller en quelque sorte chercher son pardon dans Jérusalem même, sans dégarnir la Pouille des troupes que les menaces du Saint-Siège y rendaient nécessaires. Malec-Moadam, sultan de Damas, était mort (novembre 1227), laissant un fils encore jeune, Malec-Daoud, que le sultan d'Égypte, son oncle, avait dépouillé de la Palestine, et réduit à se défendre dans le haut du pays. Malec-Kamel ne demandait plus le secours des étrangers, et semblait même voir avec appréhension les levées successives ordonnées par l'empereur dans ses États².

En présence de cette situation nouvelle, pleine de difficultés, mais offrant encore des ressources favorables, Frédéric modifie aussitôt ses premières dispositions. Il charge le duc de Spolète, en lui laissant une armée, de surveiller les mouvements de Jean de Brienne, qui, à la tête des vassaux de saint Pierre, menaçait de se lier avec les Guelfes de la Lombardie³. Il envoie seulement au comte d'Acerra, son lieutenant en Syrie, un corps de cinq cents chevaliers, avec le maréchal Richard Filangier⁴. En même temps il rassure le sultan sur ses armements, et reprend personnellement, grâce à sa pratique accomplie de la langue arabe, et au zèle d'agents discrets, la négociation d'un traité qu'il déroba longtemps à la connaissance de ceux mêmes qui l'entouraient.

Il offrit au sultan d'Égypte de contracter une alliance offensive et défensive, en renouvelant la trêve de Damiette, qui devait expirer dans le cours de l'été de 1229. Il mettait à ses ordres les détachements rendus en Syrie, laissant le sultan libre de les employer partout où il voudrait, contre ses en-

Convention
secrète
faite
avec le sultan.

¹ Voy. M. de Cherrier, *Hist. de la lutte des papes et des emp.* t. II, p. 317.

² M. Reinaud, *Chron. arabes*, p. 429; Richard de Saint-Germ. ap. Murat. t. VII, col. 1003, 1004.

³ Richard de Saint-Germ. col. 1003, 1004, 1006; Conrad, abbé d'Ursperg, *Chroniq.* p. 248.

⁴ Richard de Saint-Germ. col. 1004; cf. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 367.

1227-1228. **nemis**, à la conquête de Damas ou ailleurs. Il demandait en retour Jérusalem et la Palestine, dont la cession lui avait été offerte dans les précédentes ambassades¹. Quelque temps après, l'empereur, satisfait des réponses du sultan, se résolut à partir lui-même pour la Terre sainte. Il voulut que l'archevêque de Magdebourg se rendit à Rome pour essayer encore de faire accepter ses excuses, et, sans attendre son retour, il mit à la voile à Brindes, avec une flotte assez nombreuse (quarante galères), mais peu de troupes², au mépris des injonctions réitérées du pape, qui lui défendait de s'éloigner avant d'avoir obtenu son absolution de l'Église³.

Le moment arrivé, dans la pensée de Frédéric, de réaliser ses projets en Orient, ni les menaces, ni les prières ne l'en auraient détourné. Il était persuadé d'ailleurs que tout allait réussir au gré de ses désirs. Il comptait se justifier suffisamment aux yeux des peuples en prenant la croix; il espérait mettre hors de contestation ses droits de suzeraineté et de régence sur les royaumes d'outre-mer, et forcer enfin le pape à amnistier le prince qui rendrait le saint sépulcre à la chrétienté.

Avril 1228.
Mort d'Isabelle
de Brienne.

Il s'embarqua avec si peu de ressources, qu'à peine arrivé en Orient il fut obligé d'emprunter 30,000 besants d'or à Guy, seigneur de Giblet⁴, dont l'opulente famille, rivale de celle des Ibelin, lui fut généralement dévouée. Au mois d'avril 1228, il avait rendu les derniers devoirs à l'impératrice Isabelle, morte à Adria, en donnant le jour à un fils, qui reçut le nom de Conrad⁵, et à qui revenait désormais, d'après les coutumes d'outre-mer, la couronne de Jérusalem.

21 juillet 1228.

Arrivée
de Frédéric
en Chypre.

Frédéric partit de Brindes le 28 juin, veille de la fête de saint Pierre,

¹ Les propositions de Frédéric au sultan, restées cachées dans le secret de correspondances et de rapports d'agents intimes, ne sont point formulées par les historiens du temps d'une manière aussi positive que nous les présentons ici. Mais le but général de la négociation est indiqué par les chroniques arabes et chrétiennes (voy. les *Contin. de Guill. de Tyr*, mss. c. d. g. p. 370 à 373; Ricord. Malispini, *Stor. fiorent.* cap. cxxi, éd. 1816, p. 97; M. Reinaud, *Chron. arab.* p. 427 et suiv.), et les points que nous précisons ressortent d'une manière certaine de

la suite même des relations de l'empereur avec Malec-Kamel.

² Cf. Richard de Saint-Germain, col. 1005; Sanudo, p. 211; il n'avait avec lui que cent chevaliers et leurs hommes d'armes, suivant les chroniques d'outre-mer (*Contin. de Guill. de Tyr*, p. 366; et mss. c. d. g. p. 371-372); mais les corps expédiés déjà en Syrie pouvaient s'élever à dix ou douze mille hommes.

³ Rinaldi, ann. 1228; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 366, 370.

⁴ *Ibid.* p. 366.

⁵ Conrad naquit le 25 avril 1228.

et arriva au port de Limassol, en Chypre, après plusieurs relâches, le 21 du mois de juillet¹. Les cinq barons qui avaient juré la perte des Ibelin, prévenus de son départ, étaient allés l'attendre jusqu'en Morée². Ils confirmèrent ce qu'avait dit Gauvain de la nécessité d'abattre l'influence du sire de Beyrouth, en représentant à l'empereur que le moment était venu pour lui de s'assurer à jamais la possession du royaume de Chypre, pays abondant en ressources de tout genre, et capable d'ajouter à ses armées plus de mille chevaliers³. Frédéric se contenta de les remercier, sans élever aucune plainte contre Ibelin, et dès son débarquement à Limassol, où il trouva une partie des chevaliers de Syrie venus à sa rencontre, il écrivit une lettre amicale à son oncle, demeuré à Nicosie. Il lui annonçait son arrivée, et lui témoignait le désir de voir le roi, son cousin, et les seigneurs de sa cour.

Juillet 1228.

Les hommes liges engageaient Ibelin à refuser une invitation qu'ils jugeaient insidieuse et compromettante. L'existence du royaume de Chypre leur semblait menacée, si l'on abandonnait la personne du jeune roi, et si on laissait rétablir seulement l'apparence de l'ancienne suzeraineté, dont il n'était plus question depuis le règne d'Amaury. Ibelin, pour apaiser les chevaliers, cachait ses appréhensions et affectait de ne voir dans Frédéric que le chef d'une nouvelle croisade, à laquelle il fallait se dévouer sans arrière-pensée. « Je préférerais la mort ou la captivité, disait-il souvent, plutôt que de m'exposer à nuire aux affaires du royaume de Jérusalem et au service de Dieu. Nous irons tous auprès de l'empereur et nous l'aiderons dans sa grande entreprise⁴. »

La première entrevue de Frédéric et d'Ibelin fut cordiale. L'empereur manifesta beaucoup d'amitié au roi, et parut heureux de voir les chevaliers de Chypre réunis autour de lui. Il fit appel à leur confiance, et leur demanda, comme première marque d'affection, de quitter, en son honneur, les longs vêtements qu'ils portaient encore pour le deuil du régent⁵. Il leur remit des cadeaux, il les flatta et les convia le lendemain à un grand festin. Il espérait

Juillet-août
1228.
Discussions
de l'empereur
et du
sire de Beyrouth.

¹ Fragment d'itinéraire de l'empereur Frédéric en Terre sainte, ap. Huillard-Bréholles, *Hist. diplom. Frid.* t. III, p. 489; cf. Richard de Saint-Germ. col. 1006. On a des actes de Frédéric datés encore de Brindes et d'Otrante du mois de juin 1228. (*Hist. diplom.* t. III, p. 69, 71.) L'empereur ne put donc

arriver en Chypre le 1^{er} de ce mois, comme le marquent Amadi et Fl. Bustron.

² Sanudo, p. 211.

³ *Id.* p. 212; Amadi, fol. 63; Fl. Bustron, p. 96.

⁴ Sanudo, p. 212; Amadi, fol. 65.

⁵ *Id.* fol. 64; Fl. Bustron, fol. 98.

1228.

faire accepter sans difficulté ses volontés à Ibelin et aux liges, au milieu des épanchements de la fête.

Une longue estrade reçut les invités, tous richement vêtus, beaucoup portant les habits de drap écarlate, étoffe fort chère alors, qui leur avaient été distribués au nom de l'empereur. Frédéric occupait un des bouts de la table, ayant d'un côté son oncle Jean d'Ibelin et de l'autre le vieux connétable de Chypre, Gautier de Césarée. Le marquis de Montferrat, Boniface III, venu en Orient pour solliciter de Frédéric la confirmation du royaume de Salonique, était à l'autre extrémité de l'estrade, auprès du roi de Chypre, qui occupait la place d'honneur. L'empereur avait voulu que les deux fils de Jean d'Ibelin, ses cousins, le servissent à l'instar des grands officiers d'un nouveau règne, l'un dans sa coupe, l'autre en mettant les mets dans son assiette; Anseau de Brie et le jeune seigneur de Césarée faisaient avec apparat les fonctions d'écuyers tranchants durant le repas, qui semblait le festin du couronnement et de la prise de possession¹. Des hommes armés entrèrent peu à peu dans la salle et se rangèrent autour des convives, comme pour ajouter à la pompe de la réunion. Les derniers mets n'étaient pas enlevés, que l'empereur, se tournant vers Ibelin, dit de manière à être entendu de tous les assistants : « Messire Jean, j'ai deux requêtes à vous présenter. Si vous me les accordez
« gracieusement, vous vous en félicitez, et vous prouvez que vous êtes,
« comme on le dit, un homme sage. — Sire, reprit Ibelin, tout ce qui sera
« juste, tout ce qui est du devoir d'un galant homme, je le ferai certaine-
« ment. — La première chose que je demande, c'est le château de Beyrouth,
« qui se trouve dans le royaume de mon fils Conrad, et que je dois par con-
« séquent garder, comme toutes les autres forteresses, jusqu'à l'époque de sa
« majorité. La seconde, c'est que vous me rendiez compte des revenus de la
« couronne de Chypre, depuis dix ans que le roi Hugues est mort; car c'est
« à moi qu'appartiennent les produits du domaine, d'après les lois et le droit
« de l'empire d'Allemagne². » Frédéric demandait ainsi la reconnaissance im-
plicite mais complète de la suzeraineté impériale, inaugurée par le chancelier
d'Henri VI, en remettant la royauté à Amaury. Le sire de Beyrouth feignit
de croire que l'empereur ne parlait pas sérieusement et qu'il voulait sonder
seulement ses dispositions. « Par cette tête, dit Frédéric en élevant la voix
« et touchant son front de la main, par cette tête qui porte couronne, je vous

¹ Amadi, fol. 66; Fl. Bustron, fol. 99 et suiv.

² Sanudo, p. 212; Fl. Bustron, fol. 100; Amadi, fol. 66.

« jure, messire Jean, que, si vous ne faites pas ce que je vous dis, vous êtes
« sur-le-champ retenu prisonnier. »

Ibelin se lève aussitôt, et, regardant l'empereur avec une respectueuse assurance, il répondit lentement ainsi : « Sire, Beyrouth est mon fief; il m'a été
« donné par ma sœur la reine Isabelle¹, légitime héritière du royaume de
« Jérusalem, et par son mari le roi Amaury². Les Sarrasins avaient tellement
« ruiné le château, que le Temple et l'Hôpital refusaient de l'occuper. Je l'ai
« mis dans le bel état où il se trouve aujourd'hui, avec l'aide des miens et
« avec les revenus de mes terres de Chypre. Certes je le possède à bon titre;
« mais, si Votre Majesté croit le contraire, la cour du royaume de Jérusalem
« en décidera. Quant aux revenus de la couronne de Chypre, la reine Alix,
« comme baile, les a toujours perçus, suivant nos coutumes. Pour moi, je n'en
« ai jamais rien reçu, et je suis prêt à le prouver devant la cour de Nicosie.
« Je n'ai plus rien à dire là-dessus, seigneur, et, par ma tête, ni la prison ni
« la mort ne me feraient changer³. » Frédéric fut plus irrité de cette explica-
tion calme et résolue que d'un refus formel. Il se contenta cependant, repro-
cha poliment à Jean d'Ibelin de manquer d'amitié; puis il se leva de table et
porta la discussion sur d'autres sujets. Peu à peu cependant son ton s'anima
et prit de l'aigreur. Tout à coup, dans un moment d'impatience, il fit entendre
des imprécations contre Jean d'Ibelin, et s'écria en se rapprochant de lui :
« Messire Jean, on m'avait bien dit outre-mer que vous étiez un beau parleur,
« et que vous saviez tenir, en toute occasion, des discours ornés et courtois;
« mais tout cela ne servira de rien contre ma volonté. — Et moi, sire,
« j'avais entendu dire bien autre chose de Votre Majesté; mais je n'en ai
« voulu rien croire, et je suis venu me présenter à vous, malgré l'avis de tous
« les hommes liges, parce qu'il s'agit avant tout du service de notre Seigneur
« Jésus-Christ⁴. »

Ces paroles firent monter le rouge de la colère au visage de l'empereur, et remplirent d'inquiétude les prélats assistant à la réunion, qui cherchaient à s'interposer avec quelques chevaliers, dans la crainte d'un éclat. L'empereur, voyant le peu d'effet de ses menaces, essaya de la douceur; mais Ibelin persista à demander le jugement des chevaliers de Saint-Jean d'Acre et de Nicosie, sur les réclamations qui lui étaient adressées, et Frédéric, dans l'espoir qu'avec le temps ou l'adresse il obtiendrait satisfaction, sans s'abaisser

¹ Isabelle, fille d'Amaury I^{er}, roi de Jérusalem.

² En 1198. (Voy. ci-dessus, p. 150.)

³ Cf. Sanudo, p. 212; Amadi, fol. 67; Fl. Bustron, fol. 102.

⁴ Amadi, fol. 69; Fl. Bustron, fol. 102.

1228. à soumettre les droits de l'empire à l'appréciation des cours d'outre-mer, voulut bien se contenter de la remise d'otages responsables. Les garants furent deux des fils du sire de Beyrouth, Balian l'aîné et Hugues le troisième¹. Les jeunes gens vinrent s'agenouiller devant leur père, qui, les prenant tour à tour par la main droite, les livra à l'empereur en disant : « Je confie ces enfants à la foi de Dieu et à la vôtre, seigneur, pour que vous les traitiez comme gentilshommes. — Je le promets ainsi, dit l'empereur, et par moi ils deviendront riches et puissants, s'il plaît à Dieu². » Les chroniques de l'île, souvent injustes dans le récit de ces événements, accusent cependant l'empereur de s'être laissé aller à de basses vengeances à l'égard de ses jeunes prisonniers, et de les avoir fait charger de chaînes pour prévenir leur évasion³.

Le roi Henri
reste à la garde
de
l'empereur.

Le roi de Chypre ne quitta plus dès lors l'empereur, qui se considérait comme investi de sa tutelle et de sa surveillance, en vertu des droits de la suzeraineté. La possession de la personne du roi était bien le meilleur gage en effet qui pût faire accepter ou subir ses prétentions par les liges. Mais le gardien et le suzerain royal ne pouvait être le maître réel du pays, tant que les chevaliers avaient à leur tête le sire de Beyrouth, et occupaient en son nom les châteaux forts. Frédéric sembla regretter d'avoir laissé échapper l'occasion de les intimider et de les réduire à l'obéissance en s'emparant d'Ibelin. Barlas l'entretenait surtout dans ces sentiments. Si l'empereur l'eût écouté, peu après les arrangements pris le soir du festin, il aurait amicalement invité son oncle à une conférence particulière, et l'aurait retenu prisonnier; ou bien, sans s'astreindre à tant de précautions, il serait allé l'enlever de force au milieu des hommes d'armes campés avec lui sous la tente près de Limassol⁴.

L'agitation était plus grande autour d'Ibelin. Anseau de Brie et le fils du sire de Césarée avaient peine à contenir leur indignation. A les en croire, Frédéric avait juré de les asservir, Chypre n'était plus qu'un fief tributaire de l'empire, si on ne se défaisait de lui à tout prix, et si on ne délivrait le roi. Ils voulaient se sacrifier pour l'honneur du royaume, et offraient d'aller eux-mêmes poignarder l'empereur.

Ibelin repoussa vivement de semblables projets; tout ce qu'il put accorder

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, liv. XXXIII, chap. II, p. 367; cf. *Amadi*, fol. 69; *Fl. Bustron*, fol. 104.

² *Amadi*, fol. 69-70; *Fl. Bustron*, fol. 104.

³ *Amadi*, fol. 70, 72; *Fl. Bustron*, fol. 104; *Contin. de Guill. de Tyr*, liv. XXXIII, ch. II, III, p. 368.

⁴ *Amadi*, fol. 70; *Fl. Bustron*, fol. 105.

à ses amis, ce fut de s'éloigner, pour concerter leur défense, au cas où l'empereur osât se porter à quelque acte de violence contre la personne ou la seigneurie de l'un des chevaliers. Le mouvement qu'occasionna le départ des hommes liges, emmenant de nuit leurs chevaux, donna de l'inquiétude dans le quartier impérial. Frédéric quitta la maison qu'il occupait, et vint attendre le jour dans la tour de l'Hôpital, près de sa flotte¹.

Il expédia de suite l'ordre à Saint-Jean d'Acre de lui envoyer quelques forces dans l'île, surtout des chevaux, dont il manquait presque entièrement², et résolut de se mettre à la poursuite d'Ibelin, en se dirigeant vers Nicosie, où il voulait s'arrêter. Son séjour en Chypre, calculé vraisemblablement dès son départ, donnait le temps à Frédéric d'échanger des rapports plus fréquents avec le sultan, et de savoir si ses ambassadeurs avaient pu obtenir du pape la réconciliation qui lui était nécessaire pour accomplir dignement en Terre sainte les choses qu'il méditait. Sa flotte s'étant avancée vers la Syrie, il débarqua avec le roi Henri, à Larnaca, et se mit en marche, suivi des troupes, vers la ville royale, en prenant le chemin direct d'Athiénou. A Piroghi, avant de passer l'Idalia, il rencontra le vieux prince d'Antioche Boémond IV, venu de Famagouste à sa rencontre avec soixante chevaliers et un grand nombre de sergents d'armes³. Ils continuèrent ensemble leur route vers Nicosie. Si les Chypriotes se fussent alors portés en avant, comme le désiraient quelques-uns des barons, un combat était inévitable, et le sire de Beyrouth, sans excuse, car il devait tout subordonner à la décision des cours de justice auxquelles il en avait appelé, se mettait en révolte ouverte contre l'empereur. Mais Ibelin, résolu à ne recourir aux armes que dans la nécessité absolue de la défense, s'éloigna de la ville, et se renferma dans le château de Dieu-d'Amour, qu'il avait fait approvisionner. Sa retraite sembla calmer ses ennemis. L'empereur hésita à entreprendre le siège d'une position en état de résister à une attaque réglée, et, comme les nouvelles qui lui parvinrent alors l'engageaient à ne pas rester trop longtemps éloigné de l'Italie, il traita d'un arrangement avec son oncle par l'intermédiaire du prince d'Antioche et des chefs d'ordres militaires⁴.

La suzeraineté
de
l'empereur
sur
l'île de Chypre
est reconnue.

¹ Amadi, fol. 71; Fl. Bustron, fol. 106; cf. Godef. de S. Pantaléon, *Annal colon.* ap. Struve, *Script. Germ.* t. I, p. 399.

² Cf. Amadi, fol. 70, 72; Fl. Bustron, fol. 105.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 368; cf. Amadi, fol. 72; Fl. Bustron, fol. 107.

⁴ Amadi, fol. 72; Fl. Bustron, fol. 107; *Contin. de Guill. de Tyr*, liv. XXXIII, ch. 111. p. 369.

1228.

« Les chevaliers chypriotes, dit un ancien récit, jurèrent alors fidélité à Frédéric et le reconnurent pour seigneur de leur seigneur roi Henri¹. » C'est ainsi que la suzeraineté de l'empereur d'Occident sur le royaume de Chypre, une première fois sollicitée comme une garantie et un honneur sous le roi Amaury, négligée et restée depuis à l'état de souvenir historique, redevint une réalité sous son petit-fils. Elle dura moins dans cette seconde période que dans la première; mais elle eut un caractère de dépendance plus positive et plus marquée qu'à son origine, où la sujétion d'Amaury de Lusignan avait été purement nominale. Le roi Henri étant encore mineur, en vertu même des coutumes d'outre-mer, qui avançaient de dix ans la majorité sur les coutumes d'Allemagne, l'empereur prétendit avoir non-seulement la garde de sa personne, mais encore la jouissance des revenus de la couronne, jusqu'à ce qu'il fût en âge de régner; et les autorités les plus compétentes, au milieu de dénégations contradictoires des chroniques postérieures, constatent que les Chypriotes furent contraints de céder sur ce point, et de donner satisfaction à l'empereur, en lui jurant fidélité². Ce premier résultat avait lieu de le satisfaire.

L'hommage
lui est refusé.

Frédéric tenta vainement d'obtenir davantage; il voulait que les seigneurs ajoutassent au serment de fidélité la prestation d'hommage, engagement plus direct, qui eût supprimé de fait le pouvoir du roi Henri sur ses hommes. Au dire des chroniqueurs de l'île, très-partiaux dans ces questions d'indépendance, mais ici probablement véridiques, une délibération expresse des Chypriotes, réunis en haute cour, protesta contre les prétentions de Frédéric, et établit que les hommes liges ne devaient relever que du roi Henri, ou de sa mère Alix, régente du royaume, jusqu'à la majorité fixée par les assises³. Les chevaliers de Nicosie accordèrent donc à Frédéric la foi ou la féauté, et lui refusèrent la *ligèce*, c'est-à-dire l'hommage.

Cette distinction entre les deux engagements féodaux n'était pas une vaine réserve de juriste; des obligations très-différentes découlaient de l'un et de l'autre. La foi était l'acte par lequel l'homme se reconnaissait, pour toute sa

¹ Amadi, fol. 73.

² « Si fu la pais concordée ensi que l'empereor auroit por son baillage dou roi la terre de Chypre, et seroient soes toutes les rentes, et délivreroit les ostages, etc. » (*Contin. de Guill. de Tyr*, p. 369.) « Eo pacto conveniunt ut donec rex parvulus legitimam

« etatem impleat, annum scilicet xxv, imperator regni percipiat redditus, et pro Berito, « a Johanne, domino Beriti, homagium recipiat, salvis quæstionibus quas sibi vellet opponere. » (*Sanudo*, p. 212; cf. *Amadi*, fol. 73, 76 et *pass.* et *Fl. Bustron*, fol. 108-109.)

³ *Amadi*, fol. 73; *Fl. Bustron*, fol. 108.

vie, sujet d'un prince, et s'obligeait à ne jamais porter les armes contre lui. A ce serment, qui devenait le plus souvent illusoire par les complications de la vie féodale, se bornaient les devoirs du sujet vis-à-vis du haut suzerain. L'hommage, au contraire, en apparence plus restreint que la féauté, était en réalité plus efficace, parce qu'il s'interposait, au profit exclusif du seigneur immédiat, entre le haut suzerain et l'arrière-vassal. Il plaçait celui-ci dans la dépendance directe du seigneur; il l'obligeait, sous peine de perdre son fief, d'abord à lui demeurer fidèle aussi bien qu'au suzerain; en outre à lui fournir personnellement le service militaire, et à n'avoir, pour toutes ses affaires, d'autre tribunal que celui du seigneur, c'est-à-dire la réunion de ses covassaux ou de ses pairs, que le seigneur présidait.

Moins libre que ses chevaliers et soumis à l'entière discrétion de ses maîtres, le roi Henri fut, à ce qu'il paraît, obligé, malgré sa jeunesse, de prêter l'hommage personnel à l'empereur. Plus tard, après sa majorité, inquiet de la responsabilité morale qu'il avait pu assumer par un serment que les circonstances lui firent bientôt et involontairement violer, il en demanda la libération au Saint-Siège, qui la prononça par un acte solennel¹.

Plusieurs chevaliers, se trouvant à la fois feudataires des deux royaumes d'outre-mer, furent obligés, après avoir juré la féauté à l'empereur, en sa qualité de haut suzerain de la couronne de Chypre, de lui prêter hommage comme roi, ou, au moins, comme régent du royaume de Jérusalem. De ce nombre fut le sire de Beyrouth. Ibelin promit, ce qu'il tint en effet, de rendre l'aveu et l'hommage à Frédéric, pour sa seigneurie de Beyrouth². Il offrit, de plus, et tous les chevaliers offrirent avec lui d'accompagner l'empereur en Syrie et de le servir fidèlement à leurs frais, tout le temps de la croisade.

Dieu-d'Amour, Kantara et les autres forteresses du royaume furent ouvertes, au nom du roi, à l'empereur, qui mit aussitôt en liberté les cautions de Limassol. Le fils aîné du sire de Beyrouth, Balian, gagné par les instances amicales de l'empereur, consentit à rester auprès de lui comme un de ses commensaux³. Ce fait, rappelé par les chroniqueurs chypriotes eux-mêmes, sert de réfutation à ce qu'ils avaient dit précédemment des traitements cruels infligés, à les en croire, par ordre de l'empereur, à ses otages. Il y a plus; suivant un des chroniqueurs d'outre-mer, le quatrième fils de Jean d'Ibelin; nommé comme son père Jean, et devenu ensuite seigneur d'Arzur, par la

¹ *Hist. de Chypre*, t. II, p. 63.

² « Et recevoit l'omage de Johan d'Ibelin, sauve les requestes que il li avoit re-

« quises. » (*Contin. de Guill. de Tyr*, p. 369; *Sanudo*, p. 212; *Amadi*, fol. 74.)

³ *Amadi*, fol. 74; *Fl. Bustron*, fol. 109.

Septembre 1228. donation de sa mère, se serait attaché d'affection à l'empereur, l'aurait suivi à son retour en Italie, et aurait reçu de lui la possession ou la garde du château de Foggia dans la Capitanate, d'où lui serait venu le surnom de Jean de Foies, qu'il porta parmi les Chypriotes¹.

Les Chypriotes
passent
avec l'empereur
en Syrie.

Barlas commençait enfin à toucher au but qu'il ambitionnait. Sans être encore investis d'une autorité politique, les cinq barons, chefs du parti opposé aux Ibelin, paraissent avoir été préposés, après la déclaration de suzeraineté, à l'administration des domaines de la couronne, que l'empereur s'était réservée². Frédéric institua, sous leur autorité, de nouveaux baillis chargés de la perception des revenus royaux, qu'on devait lui faire passer en Syrie. Il nomma des châtelains dévoués à la garde des forteresses, et alla s'embarquer à Famagouste, le 3 septembre, avec le roi Henri, son oncle et toute la noblesse chypriote³. Le prince d'Antioche avait feint une maladie et s'était furtivement retiré, suivi de ses chevaliers, ne se souciant pas que ses hommes prêtassent de sitôt le serment de fidélité ou la ligece, que l'empereur avait témoigné l'intention de leur demander prochainement⁴.

La flotte impériale, après s'être dirigée vers la ville de Tyr, où elle séjourna peu de temps, aborda à Saint-Jean d'Acre le 7 septembre, veille de la Nativité de la sainte Vierge. L'empereur y fut honorablement reçu, à son débarquement, par le clergé et les barons du pays⁵.

1228-1229.

Difficultés
quo l'empereur
rencontre
en
Syrie.

Frédéric s'était trompé en espérant fléchir Grégoire IX. Son débarquement à Otrante avait mécontenté le pape, son nouveau départ l'indigna. L'empereur partait sous le coup d'une condamnation qu'il méprisait, non pas, comme il l'avait tant de fois promis, à la tête d'une armée capable d'anéantir l'empire des Sarrasins en Syrie, mais avec une troupe tellement insuffisante, que la croisade, pour ceux qui ne connaissaient pas les motifs secrets de ses espérances, n'était plus qu'un défi jeté au Saint-Siège. Grégoire IX envoya outre-mer l'injonction formelle aux trois maisons militaires de refuser l'obéissance à l'empereur; il chargea le patriarche de promulguer la sentence d'excommunication, et d'avance il frappa d'interdit tout lieu où Frédéric poserait le pied⁶. Le Temple et l'Hôpital cessèrent ouvertement de reconnaître

¹ Amadi, fol. 74.

² Cf. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 375.

³ *Idem*, p. 369.

⁴ Amadi, fol. 75; Fl. Bustron, fol. 109.

⁵ Mathieu Paris, *Chron. maj.* ann. 1229; Amadi, fol. 75.

⁶ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 370; Rinaldi, ann. 1228.

Frédéric pour roi de Jérusalem, et firent publier les bans généraux de l'armée « au nom de Dieu et de la chrétienté ¹. » Le clergé du pays lui refusa son concours, et la plupart des croisés étrangers repartirent dans le découragement ².

1228-1229.

L'énergie du vieux pontife, en désorganisant les moyens d'action de l'empereur, n'ébranla pas ses résolutions. Frédéric essaya de fléchir encore le pape par une nouvelle ambassade, et poursuivit plus activement ses projets. Indépendamment des chevaliers de Chypre et de Syrie, auxquels Grégoire IX ne commandait point la désobéissance, il lui restait les contingents impériaux déjà passés en Syrie, et l'ordre Teutonique tout entier, qui n'avait pu se résoudre à l'abandonner. Ces troupes, réparties en deux corps, n'auraient pu agir très-efficacement dans une campagne réelle, vu leur petit nombre et leurs rivalités. Les gens d'outre-mer, formant à peine un effectif de deux mille chevaliers, furent placés sous les ordres du maréchal de l'empire, Richard Filangier et du connétable de Jérusalem, Eudes de Montbéliard ³. Le grand maître Teutonique, Herman de Saltza, réunit à son magistère le commandement des chevaliers croisés et de tous les hommes soldés venus de l'Allemagne, de la Lombardie et des Deux-Sicules, dont le nombre peut être évalué environ à quinze cents cavaliers et dix mille piétons ⁴.

Au mois de novembre 1228, Frédéric se mit en marche vers Jaffa, pour se rapprocher du sultan d'Égypte, campé avec son frère, Malec-Aschraf, à l'entrée du désert de Gaza, pendant que le sultan de Damas, leur neveu, occupait le centre de la Samarie, en avant de Jérusalem ⁵. Les chevaliers du Temple et de l'Hôpital, effrayés de voir l'armée chrétienne s'engager au milieu de forces très-supérieures, la suivirent pour la protéger en cas de détresse, car la fin de la trêve approchait, et les hostilités pouvaient commencer d'un moment à l'autre, malgré la volonté de l'empereur.

Il précipite les négociations.

Les ambassadeurs et les lettres de Frédéric au sultan d'Égypte se succédaient sans amener de résultats. Uni alors avec tous les princes de sa famille contre les chrétiens, Malec-Kamel pouvait compter, en outre, sur la coopéra-

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 372; Sanudo, p. 213.

² Cf. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 365, 369; Sanudo, p. 212.

³ Richard de Saint-Germain, col. 1013.

⁴ C'est le calcul le plus favorable. Huillard-Bréholles, *Hist. diplom. Frid.* p. cccxxx.

⁵ Lettre d'Herman de Saltza au pape, datée de Jaffa, au mois de mars 1229; lettre de Frédéric II, datée de Jérusalem, 18 mars 1229; lettre du patriarche Gérold au pape, Acre, 26 mars 1229; *Hist. diplom. Frid.* t. III, p. 91, 96, 103; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 374.

1228 - 1229.

tion de Mâlec-Aschraf, pour achever le dépouillement de leur parent de Damas, ce qui ne tarda guère¹. D'ailleurs Frédéric, pressé déjà, on le savait, de revenir en Italie², n'était plus un auxiliaire très-utile, ni un ennemi bien redoutable. Le pape avait même envoyé des députés au sultan pour l'engager à ne pas traiter sérieusement de la cession de la Terre sainte avec un prince qui, mal vu des Orientaux et frappé d'excommunication, manquait d'autorité et ne représentait plus les intérêts de la chrétienté³. Malec-Kamel, tout en désirant son alliance, ne voulait pas l'acheter par de trop grands sacrifices.

Frédéric, impatient des retards qu'il n'avait point prévus, redoubla d'instances en apprenant, par un galion venu de la Pouille au plus fort de l'hiver, que l'armée pontificale menaçait la province de Naples⁴. Il avait eu d'abord de grandes prétentions et avait réclamé, en se fondant sur les anciennes avances du sultan, toutes les villes occupées autrefois par les Francs; il en vint depuis aux prières et aux supplications. « Je suis ton ami, écrivait-il un jour à Malec-Kamel. Tu n'ignores pas combien je suis au-dessus de tous les princes de l'Occident. C'est toi qui m'as engagé à venir ici; les rois et le pape sont instruits de mon voyage; si je m'en retournais sans avoir rien obtenu, je perdrais toute considération à leurs yeux. Après tout, cette Jérusalem, n'est-ce pas elle qui a donné naissance à la religion chrétienne? N'est-ce pas vous qui l'avez détruite? Elle est maintenant réduite à la dernière misère. De grâce, rends-la-moi dans l'état où elle est, afin que je puisse lever la tête devant les rois. Je renonce d'avance à tous les avantages que je pourrais en retirer⁵. »

Il n'aurait cependant rien obtenu du sultan, qui espérait le laisser en prolongeant les négociations, et qui craignait, d'ailleurs, un soulèvement, en cédant la ville sainte, s'il n'avait eu dans ses intérêts un des ministres arabes les plus influents. Depuis son premier voyage en Sicile, l'émir Fakr-Eddin, lié par une commune indifférence religieuse avec Frédéric, qui lui avait conféré l'ordre de la chevalerie, s'était toujours prononcé, dans les divans, en faveur d'une alliance permanente avec l'empereur. Grâce à ses efforts, on

¹ M. Reinaud, *Chron. arabes*, p. 434.

² Dès le mois de décembre 1228, les Sarrasins savaient que Frédéric, à peine arrivé, pensait à son départ (lettre citée du patriarche Gérold) : « Longe ante Nativitatem Domini præcepit biscottum fieri et galeas parari; quod audientes Sarraceni, etc. »

(*Hist. dipl. Frider.* t. III, p. 104; cf. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 371; Sanudo, p. 213.)

³ Lettre de Frédéric. (*Hist. diplom. Frider.* t. V, p. 296.)

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 373; Sanudo, p. 213.

⁵ M. Reinaud, *Chron. arabes*, p. 419.

finit par arrêter les bases de la cession de Jérusalem, question dominante de tout accord. Le sultan se détermina au sacrifice, disent les chroniques arabes, en considérant que la ville de Jérusalem, ouverte de tous côtés, était impossible à défendre et restait à la discrétion des musulmans, qui pouvaient la reprendre quand bon leur semblerait¹. 18 février 1229.

Le 11 février², l'empereur, campé près de la ville de Jaffa, dont il relevait les fortifications, réunit quelques-uns des principaux seigneurs du royaume de Syrie³. Il leur annonça qu'il manquait totalement d'hommes et d'argent pour faire la guerre; il se plaignit du pape, et se félicita, dans la difficile situation où on l'avait placé, d'avoir pu arriver à un accord qui rendait enfin Jérusalem à la piété des chrétiens. Un pacte solennel allait assurer, sans combats, disait-il, ce triomphe inespéré, que les plus grandes armées d'Occident n'avaient pu obtenir avant lui.

Son traité
de Jaffa.

En effet, le traité fut conclu peu après, mais avec mystère et précipitation. Le dimanche 18 février, les ambassadeurs du sultan s'étant rendus une dernière fois auprès de l'empereur, les points convenus furent rapidement rédigés en français et en arabe. On n'en donna pas même lecture au petit nombre de témoins admis à l'entrevue. Aussitôt que le traité fut écrit, l'empereur se leva, jura d'en observer fidèlement les dispositions, et les ambassadeurs se retirèrent, satisfaits d'obtenir, par quelques concessions momentanées et décevantes, le départ de l'empereur et la dispersion de la nouvelle croisade⁴. L'acte qui devait combler les vœux de la chrétienté entière et appeler la plus grande publicité fut ainsi rédigé à la hâte et dans l'appréhension, promulgué en dehors de toutes les formes reçues et à huis clos. Personne, pas même les Allemands, qui affectèrent de grandes démonstrations de joie en apprenant sa conclusion, personne ne se méprit sur sa valeur et ses conséquences. L'opinion générale, en Orient, caractérisa bientôt le traité de Frédéric, comme il méritait de l'être, en l'appelant *la mauvaise paix*, la fausse paix⁵.

Le sultan restituait aux Francs, il est vrai, les trois villes saintes, Jérusalem,

Stipulations
illusoires
de ce traité.

¹ M. Reinaud, p. 430.

² Lettre citée du patriarche Gérold au pape, du 26 mars 1229. (*Hist. Frid. diplom.* t. III, p. 105.)

³ « Circiter quatuor de majoribus Syriæ, » dit le patriarche.

⁴ Voy. lettres citées de Frédéric II et du patriarche Gérold. (*Hist. diplom. Frid.* t. III, p. 97, 105, 106.)

⁵ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 370, 372 : « Cele pais tint l'en à fause et à mauvaise. » (*Mss. c. d. e.* p. 375.)

1229.

Bethléem et Nazareth; mais, en dehors de leurs murs, il ne livrait que les chemins et les hameaux qui rattachaient ces villes aux possessions de la côte. Les chevaliers, le patriarche, les couvents et les ordres militaires pouvaient s'établir de nouveau à Jérusalem; mais on ne leur rendait pas les terres qui seules leur auraient permis d'y vivre¹. Quelques positions avantageuses du rivage et de l'intérieur leur étaient cédées, Jaffa, Césarée, le Toron et Montfort²; mais les musulmans retenaient toutes les défenses essentielles depuis la Judée et la Galilée jusqu'au nord de la Syrie. On reconnaissait sans doute à l'empereur le droit de reconstruire les remparts de Jérusalem³; mais il était notoire que Frédéric et les Orientaux se trouvaient dans l'impuissance absolue d'entreprendre cet immense labeur, qui exigeait des sommes considérables et une grande armée de défense. A Jérusalem même, les musulmans conservaient, avec le droit de juridiction sur leurs nationaux⁴, la propriété de la mosquée d'Omar, ancien temple de Salomon⁵. Le traité renfermait des dispositions plus fâcheuses encore pour l'honneur chrétien. Frédéric, blessé de la conduite du prince d'Antioche, abandonnait ses États à la vengeance du sultan, et interdisait à tous les sujets impériaux de lui donner assistance, s'il venait à être inquiété par les infidèles⁶. Pour lui, non-seulement il promettait la paix à Malec-Kamel⁷, mais il s'engageait à empêcher les rois d'Occident, autant qu'il serait en son pouvoir, de l'attaquer, et à employer ses propres forces à le défendre⁸.

Telles étaient les conditions de ce traité, séduisant en apparence, et qu'aucun autre prince n'eût pu arracher au sultan, en réalité illusoire et impraticable. Il mécontenta les musulmans autant que les chrétiens, et le sultan de Damas, Malec-Daoud, refusa absolument de le ratifier⁹. A en croire les Impériaux, il remplissait tous les engagements de Saint-Germain et de Ferentino; il relevait l'empereur de l'anathème, et rétablissait le vrai royaume de Jérusalem. En l'examinant sans préventions, on reconnaît qu'il

¹ Lettre citée du patriarche Gérold. (*Hist. diplom. Frid.* t. III, p. 105.)

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 374; Richard de Saint-Germain, col. 1012; lettres citées, *Hist. diplom. Frid.* t. III, p. 92, 97.

³ Les dénégations des historiens arabes et de quelques historiens guelfes ne peuvent infirmer ce fait, qui résulte du 1^{er} article du traité. (*Hist. de Chypre*, t. III, p. 626. Voyez, en outre, les lettres déjà citées d'Herman de Saltza, de l'empereur et du patriarche, écrites

de Palestine en 1229; Huillard-Bréholles, *Hist. diplom. Frid.* t. III, p. 92, 97, 105 et 108.)

⁴ Article 5 du traité.

⁵ Art. 2.

⁶ Art. 9.

⁷ Art. 6.

⁸ Art. 7.

⁹ Lettre citée du patriarche Gérold. (*Hist. diplom. Frid.* t. III, p. 106.) M. Reinaud, *Chron. arabes*, p. 434.

agrandissait un peu le territoire du royaume sans lui donner plus de force, et que son seul avantage fut de prolonger pour dix années encore la trêve conclue à Damiette par Jean de Brienne, en rendant à la liberté quelques chrétiens restés prisonniers des Égyptiens depuis l'expédition de 1218¹.

18 mars 1229.

L'empereur, doutant plus que les autres de la durée de son œuvre, voulut hâter la cérémonie qui devait, au moins en apparence, la compléter. Il se sépara du corps des barons chypriotes, qu'il laissa dans la ville de Jaffa², et, suivi du reste de son armée, il marcha rapidement vers Jérusalem, où il arriva le 17 mars³. Le lendemain, troisième dimanche de carême, au point du jour, il entre au Saint-Sépulcre avec les chevaliers et les prélats de son armée; là, sans demander les prières de l'Église, par déférence, à ce que l'on croit, pour le décret d'excommunication dont il était atteint, au seul bruit des armes, il pose un diadème d'or sur l'autel, le place ensuite sur sa tête, et se proclame roi de Jérusalem⁴. Le grand maître Teutonique prononça alors deux discours de circonstance, l'un en allemand, l'autre en français, exaltant la glorieuse et pacifique conquête de l'empereur, exhortant avec instance les assistants à donner les subsides nécessaires à la grande œuvre de la fortification de la ville. On éloigna les chanoines, et des chevaliers laïques parcoururent les rangs pour recevoir les offrandes. Au sortir de l'église, Frédéric tint cour plénière tout le jour; il donna un festin royal auquel les chefs arabes furent conviés, et alla pompeusement ouvrir les tranchées pour la reconstruction des remparts⁵. Mais, dès le lundi, de grand matin⁶, il quitta Jérusalem, en laissant la garde de la ville aux hommes de Syrie. L'archevêque de Césarée arrivait au même moment pour jeter l'interdit sur la cité par ordre du patriarche⁷.

Frédéric
est couronné
à
Jérusalem.

Frédéric rentra à Saint-Jean d'Acre en manifestant une grande satisfaction, mais le dépit et la rancune au fond du cœur. Il y vécut dans une véri-

Il nomme
le sire de Sidon
baile
du royaume.

¹ Voy. lettres citées d'Herman de Saltza et de Frédéric, du mois de mars 1229 (*Hist. diplom. Frider.* t. III, p. 92, 97, 99); Rich. de S. Germ. ap. Mur. t. VII, col. 1013.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 374.

³ Lettre de Frédéric datée de Jérusalem le 18 mars 1229 (*Hist. diplom. Frider.* t. III, p. 98); lettre d'Herman de Saltza, du 21 mars 1219, p. 99; lettre de Gérold, du 26 mars 1229, p. 109.

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 374; Sanudo, p. 213; lettres précédemment citées (*Hist. diplom. Frider.* t. III, p. 100, 109).

⁵ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 374; lettres citées, p. 101, 106, 109.

⁶ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 374.

⁷ Lettre d'Herman de Saltza (*Hist. diplom. Frider.* t. III, p. 101); Richard de Saint-Germain, ap. Murat. *Script. Ital.* tom. VII, col. 1013.

1229.

table hostilité avec la population, gardant à main armée toutes les issues de la ville, se défiant surtout des Templiers, et tenant le patriarche Gérold comme assiégé dans son palais¹. Pressé de rentrer en Italie, il assembla la haute cour, pour déléguer les pouvoirs à ceux qui devaient gouverner le pays en son nom. Il nomma baile du royaume et son lieutenant particulier Balian, sire de Sidon, neveu de Jean d'Ibelin et cousin par alliance de l'impératrice. Balian était fils de Renaud de Sidon et d'Héloïse d'Ibelin, sœur du sire de Beyrouth. Le roi Jean de Brienne l'avait marié à sa nièce, Marguerite de Brienne, qu'il avait emmenée avec lui en Orient, et Balian avait été le chef de l'ambassade qui conduisit l'impératrice Isabelle à Frédéric en 1225². Sa haute parenté, son caractère accommodant et honorable, sa grande fortune, lui donnaient une position éminente parmi les barons d'outre-mer, et lui avaient depuis longtemps valu la confiance de l'empereur. Frédéric lui adjoignit Garnier l'Aleman, chevalier d'ancienne famille croisée, qui, étant entré quelque temps après dans l'ordre du Temple, fut remplacé par le connétable Eudes de Montbéliard³.

1^{er} Mai 1229.
Il quitte l'Orient.

L'empereur avait fait approvisionner le château de Tyr et en avait remis la garde aux ordres personnels du sire de Sidon. Il plaça aussi une garnison dans le château d'Acre, et s'embarqua le 1^{er} mai avec le marquis de Montferrat et le roi de Chypre⁴. Comme il traversait le quartier de la Boucherie en se dirigeant vers le port, quelques hommes du peuple l'injurèrent et jetèrent des entrailles d'animaux sur son escorte. Le sire de Beyrouth et le connétable furent obligés d'accourir pour imposer silence à la multitude. Quand l'empereur fit éloigner la barque qui devait le conduire à bord de son navire, le sire de Beyrouth lui adressa du rivage ses derniers adieux. L'empereur, en l'entendant, prononça, dit-on, quelques paroles douteuses, peut-être malveillantes, puis, élevant la voix, il salua la foule avec aménité et répéta qu'il partait tranquille, en confiant la régence au sire de Sidon et à Garnier l'Aleman⁵. Il semblait avoir oublié ses griefs contre Ibelin et abandonner les réclamations si vivement soutenues dès son débarquement en

¹ Lettre du patriarche, du mois de mai 1229 (*Hist. diplom. Frider.* t. III, p. 138). Cf. Amadi, fol. 112; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 375.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 332; *Li-gnages d'outre-mer, Assises*, t. II, p. 456.

³ Jean d'Ibelin, *Fragm. sur la successib.*

Assises, t. II, p. 399; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 375, 384; Amadi, fol. 79.

⁴ Lettre du patriarche Gérold, de Saint-Jean d'Acre, au mois de mai 1229 (*Hist. diplom. Frider.* t. III, p. 139); Amadi, fol. 78; Fl. Bustron, fol. 113.

⁵ Amadi, fol. 79; Fl. Bustron, fol. 113.

Chypre l'année précédente, au sujet des revenus royaux et de l'occupation du château de Beyrouth. Son indifférence n'était qu'apparente, comme sa modération. Il n'avait jamais accepté sincèrement les engagements contractés à Limassol et à Nicosie. Irrité de l'attitude impassible de son oncle Jean dans ces discussions, il avait dédaigné de les soumettre à l'examen des hautes cours, dont il n'admettait pas la juridiction sur les questions qu'il avait personnellement résolues. De plus graves intérêts l'appelaient en Italie; mais il espérait retrouver l'occasion d'en finir avec Ibelin, en le dépossédant de la seigneurie de Beyrouth, et d'obliger les chevaliers d'outre-mer à reconnaître qu'au-dessus des assises il y avait la dignité de l'empire et la volonté de l'empereur, qu'il fallait respecter.

Mai 1229.

De Saint-Jean d'Acre il vint débarquer à Limassol, et fit célébrer en cette ville un mariage arrêté, pour le roi Henri, avec le marquis de Montferrat. La jeune femme que l'on fiançait au roi de Chypre par anticipation et par procureur, sans doute, car il n'est pas probable qu'Alix de Montferrat se trouvât alors sur la flotte impériale, était la sœur du marquis Boniface III, fille comme lui de Guillaume IV de Montferrat, mort en 1224, au milieu de l'expédition de son père Démétrius, en Thessalie, et petite-nièce du fameux Conrad, défenseur de Tyr, que nous avons vu, soutenu par les Français contre le roi Guy de Lusignan, du temps de la croisade de Philippe-Auguste¹. Après la conclusion du mariage, Frédéric prit congé du roi Henri et mit à la voile pour Brindes. Il croyait l'ancienne suzeraineté impériale rétablie pour toujours en Chypre, et le gouvernement assuré aux mains de ses partisans par les mesures qu'il avait concertées avec eux, en leur remettant le roi Henri. L'énergie et la persévérance d'Ibelin déjouèrent toutes ses prévisions.

Mariage
du roi Henri.

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, liv. XXXIII, chap. ix, p. 375; *Amadi* (fol. 79), et Bus-

tron (fol. 114), se trompent sur la filiation d'Alix.

CHAPITRE XI.

SUITE DU RÈGNE DE HENRI I^{er}.

1220. — 1233.

Barlas et ses amis deviennent bailes de Chypre. Commencement de la guerre dite des Lombards. Ibelin bat les Impériaux sous Nicosie. Il assiège les bailes dans les châteaux forts. Capitulation de Dieu-d'Amour. Le roi Henri est rendu aux Chypriotes. Événements de Syrie. Les chevaliers veulent donner la régence à Alix de Champagne. Fâcheuse situation de Jérusalem. Frédéric, réconcilié avec le pape, envoie un corps d'armée en Orient. Il veut obliger le roi de Chypre à éloigner Ibelin. Les Lombards assiègent Beyrouth. Irrégularité de la nomination du maréchal Richard Filangier comme baile impérial en Syrie. Remontrances des liges au maréchal. Isolement des Impériaux. La confrérie de Saint-André devient un centre de résistance pour les habitants de Saint-Jean d'Acre. Ibelin détermine les Chypriotes à passer en Syrie avec le roi. Dispositions arrêtées pour la défense et le gouvernement de l'île. Barlas abandonne les Chypriotes dès leur débarquement en Syrie. Ibelin assure la défense du château de Beyrouth. Il demande du secours aux chevaliers de Saint-Jean d'Acre. Il cherche à entraîner le prince d'Antioche dans son parti. Origine de la seconde maison des Lusignan de Chypre.

Ibelin quitte Beyrouth et vient à Saint-Jean d'Acre, où la population se prononce en sa faveur. La confrérie de Saint-André s'organise en commune. Ibelin menace Tyr et établit l'armée chypriote à Casal-Imbert. Défaite des Chypriotes à Casal-Imbert. Le roi est sauvé. Ibelin réorganise l'armée chypriote. Majorité du roi. Les Impériaux envahissent de nouveau l'île de Chypre. Ibelin poursuit les Impériaux. Origine des consulats et des privilèges génois dans le royaume. Marche de Filangier dans l'intérieur de l'île. Dispositions de la bataille d'Agridi. Victoire des Chypriotes. Faiblesse numérique des armées en présence. Poursuite et destruction des corps impériaux. Siège de Cérines. Le maréchal Filangier et Amaury Barlas se rendent auprès de l'empereur. La haute cour condamne Barlas et ses adhérents. Mort de la reine Alix de Montferrat. Longueur du siège de Cérines. Anseau de Brie est mortellement blessé. Les Impériaux repoussent l'assaut. L'empereur cherche à diviser les chevaliers de Chypre et de Syrie. La population d'Acre déjoue une tentative des Impériaux. Vaines démarches de l'évêque de Sidon auprès d'Ibelin. Capitulation de Cérines.

1220.

Barlas
et ses amis

Le besoin de soutenir leurs premiers succès avait uni plus que jamais Barlas, Gauvain de Chenichy, Amaury de Bethsan, Hugues de Giblet et

Guillaume de Rivet. Avant le retour de l'empereur en Chypre¹, ils étaient allés le trouver dans sa forteresse d'Acre, afin d'établir d'une manière précise leurs obligations à son égard et connaître l'étendue de leurs pouvoirs. Frédéric leur céda pour trois ans la tutelle du roi Henri et la régence du royaume de Chypre, moyennant le prix de dix mille marcs d'argent, comme il eût baillé à ferme la perception d'une gabelle ou l'exploitation d'un domaine. Les remises de la somme stipulée devaient être effectuées dans les mains de ses officiers du royaume de Jérusalem, Balian de Sidon et Garnier l'Aleman². L'empereur avait traité seulement de la jouissance de la régence pour trois ans, c'est-à-dire jusqu'en 1232, année dans laquelle le roi Henri devait être déclaré majeur d'après l'usage d'outre-mer. On doutait avec raison, malgré l'assurance des Impériaux, que la minorité du roi pût être prolongée de dix années encore au delà de cette époque, comme le voulaient les coutumes germaniques.

Les garanties ayant été données pour le paiement, les cinq barons, en prêtant serment de fidélité à l'empereur, se trouvèrent conjointement substitués à ses droits. Ils devinrent les gardiens légaux du roi et purent exercer l'autorité souveraine dans le royaume de Chypre. Les châteaux forts, occupés encore par des garnisons impériales, ne devaient passer cependant sous leur commandement direct qu'après le versement d'un premier à-compte de trois mille marcs d'argent³.

Les bailes cherchèrent les moyens de remplir au plus tôt cette obligation. Ils saisirent les récoltes et les bestiaux des seigneurs qui se trouvaient avec Ibelin en Syrie; ils établirent ensuite une imposition extraordinaire sur toutes les propriétés de l'île. On se soumit, et chacun paya suivant ses facultés⁴; car il eût été impossible d'organiser une sérieuse résistance, en l'absence des chevaliers et d'Ibelin. Les châteaux étaient encore au pouvoir des Impériaux; et les bailes, sans compter leurs partisans chypriotes, disposaient d'un détachement semblable à ceux que l'empereur avait laissés en Syrie. Ces troupes étaient formées surtout de croisés ou de mercenaires d'Allemagne et d'Italie⁵. Les gens des provinces lombardes dominèrent probablement dans les premiers corps appelés à agir, soit en Syrie, soit en Chypre. C'est en effet sous

1220.
deviennent bailes
de Chypre.

Origine
de la guerre
des
Lombards.

¹ *Continuateur de Guillaume de Tyr*, page 375.

² *Idem*, p. 375.

³ *Idem*, p. 376; Amadi, fol. 81.

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 376; Amadi, fol. 81; Fl. Bustron, fol. 115.

⁵ Cf. Amadi, fol. 80; Fl. Bustron, fol. 114; Richard de Saint-Germain, col. 1004.

1220.

le nom de *Lombards*¹, devenu, en Orient, synonyme d'impérialiste, que sont généralement désignés les partisans de Frédéric et les ennemis des Ibelin, durant la longue guerre que Philippe de Navarre avait racontée en vers dans ses *Gestes des Chypristes*², chronique précieuse, qu'ont eue et employée, au xvi^e siècle, deux des historiens de l'île de Chypre, nos principaux guides dans le récit de ces événements.

Barlas, maître de l'autorité qu'il avait souhaitée, n'était pas rassuré sur sa position tant qu'il n'occupait pas personnellement les châteaux forts; il eût préféré un accommodement avantageux à la lutte qu'il allait avoir à soutenir dès le retour d'Ibelin dans l'île. Philippe de Navarre, se trouvant alors en Chypre, où des affaires d'intérêt l'avaient appelé, les régents firent secrètement sonder ses dispositions, certains, s'ils pouvaient mettre un tel homme de leur côté, d'obtenir un arrangement honorable du sire de Beyrouth³. Navarre, d'un caractère ouvert et facile, était très-propre à la conciliation; mais son fonds de loyauté assurait qu'il ne pourrait être un traître ni un faible complaisant. On lui offrit inutilement de payer ses dettes, vainement on proposa d'augmenter ses fiefs, de l'élever à de grandes dignités⁴. Sans dire rien de blessant contre les bailes, qu'il n'estimait pas, il refusa toute espèce de médiation. Quelque temps après, la remise des forteresses leur ayant donné plus de confiance, les bailes s'adressèrent arrogamment à Navarre, exigeant de lui qu'il obligeât Ibelin à s'entendre avec eux, et qu'il fit enfin connaître lui-même ses intentions à leur égard. Peu satisfaits de ses réponses, ils convoquèrent une sorte de haute cour, à Nicosie, en présence du jeune roi, qui remplissait son rôle comme un patient, et sommèrent Navarre de se déclarer pour ou contre leur régence, espérant surprendre ainsi son adhésion. Navarre répondit par une profession de dévouement au sire de Beyrouth, à ses enfants, et à la reine mère, à qui seule était dû l'hommage. Les chevaliers présents, tous amis ou parents des bailes, l'injurèrent et le provoquèrent en duel. Navarre dédaigna leurs menaces et déclara n'accepter de combat qu'avec l'un des régents, disant qu'il était bien leur pair, ce qu'il offrait de prouver par des témoins de son pays, alors en Chypre et en Syrie⁵. Il fut

¹ Amadi, fol. 89, etc. Bustron, fol. 124, etc. *Continuateur de Guill. de Tyr*, p. 395, 412; Navarre, *Assises de Jérus.* t. I, p. 570.

² M. Beugnot, *Notice sur Navarre.* (*Bibl. de l'Éc. des chartes*, 1^{re} série, t. II, p. 17.)

³ Amadi, fol. 80; Fl. Bustron, fol. 115.

⁴ Amadi, fol. 82; cf. fol. 152; Fl. Bustron, fol. 116.

⁵ Amadi, fol. 83; Fl. Bustron, fol. 118. Il est probable, d'après cette circonstance, que Navarre fut le premier seigneur croisé de sa famille qui se fixa en Orient.

enchaîné aussitôt dans la salle même de l'assemblée, nonobstant le sauf-conduit qu'il avait reçu.

1220.

La nuit venue, les bailes n'osant mettre à mort leur prisonnier, dont ils étaient publiquement responsables, fournirent la caution nécessaire à sa mise en liberté; mais ils envoyèrent clandestinement à son hôtel des émissaires chargés de l'attendre et de le frapper. Heureusement Navarre, se défiant de Barlas, était allé demander asile aux Hospitaliers de Saint-Jean. Il fortifia le couvent des chevaliers, il parvint à y réunir environ cent cinquante hommes restés fidèles à la cause du roi, et avertit le sire de Beyrouth de ce qui se passait¹. Les bailes considérèrent ces précautions défensives comme une révolte contre leur autorité; ils craignirent cependant de forcer la maison de l'Hôpital, protégée par les immunités ecclésiastiques, et se bornèrent à prononcer la saisie des fiefs de tous les liges qui n'étaient pas avec eux en Chypre².

Les chevaliers chypriotes, rendus à eux-mêmes depuis le départ de l'empereur, faisaient alors leurs préparatifs pour rentrer dans l'île. Ils avaient appris l'installation de Barlas à la tête du gouvernement, et ses exactions multipliées. Le moment de la résistance et de la réaction la plus légitime était arrivé. Ils avaient à venger les droits des liges, à défendre leurs propriétés et à délivrer le roi, véritablement captif de ses tuteurs. Les nouvelles reçues par Navarre les déterminèrent à ne plus différer leur départ. Mêlant toujours la gaieté et la poésie aux affaires les plus sérieuses, Navarre avait écrit à Balian d'Ibelin, fils aîné du sire de Beyrouth, son seigneur direct³, une longue épître en vers sur ce qui lui était arrivé à Nicosie. Il racontait ses pourparlers avec les bailes, la scène de la haute cour, l'altercation qu'il avait eue particulièrement avec Hugues de Giblet, qu'il appelait plaisamment le singe, à cause des grimaces habituelles de sa bouche toute contrefaite⁴; il engageait ses amis, s'ils se sentaient assez nombreux, à venir au plus tôt, avant que les bailes n'eussent augmenté leurs troupes.

23 juin 1229.

Ibelin
bat les Lombards
sous Nicosie.

Le sire de Beyrouth mit aussitôt à la voile, et vint prendre terre à Gastria, dans le Karpas. Il repoussa sans difficulté les détachements envoyés contre lui, et entra dans la plaine de Nicosie. Il écrivit seulement au roi pour lui dire que les chevaliers de son royaume de Chypre quittaient à regret le ser-

¹ Amadi, fol. 85; Fl. Bustron, fol. 119; M. Beugnot, *loc. cit.* p. 6, 7.

² Amadi, fol. 85; Fl. Bustron, fol. 120.

³ Philippe de Navarre, ainsi que Raymond

de Flassou, possédaient des fiefs sous la suzeraineté de Balian d'Ibelin et lui devaient hommage. (Amadi, fol. 125.)

⁴ *Idem*, fol. 85.

23 juin 1220.

vice de Dieu où ils étaient engagés, mais qu'ils venaient dans l'île afin de rentrer en possession de leurs fiefs, et qu'ils demandaient le jugement de la cour, si l'on avait à leur adresser quelques réclamations. Les bailes ne répondirent pas à ses lettres, et partirent en bon ordre, entraînant une partie de la populace, qu'ils avaient armée et réunie aux turcoples¹. Eux-mêmes s'étaient mis aux premiers rangs, portant par-dessus leurs casques des espèces de tiaras ou mitres dorées, armures qui les faisaient distinguer facilement de loin².

La rencontre eut lieu en avant de Nicosie, vers l'ouest, le samedi 23 juin, sur des terrains nouvellement labourés. Bien que l'armée impériale dépassât de beaucoup en forces le corps des Chypriotes, elle fut promptement mise en déroute³. Navarre, sorti de la tour de l'Hôpital, survint pendant l'action et contribua au succès. Les bailes, cherchant surtout à se débarrasser du sire de Beyrouth, avaient chargé vingt-cinq chevaliers de s'avancer au travers des bataillons et de l'attaquer à l'improviste. Quand Ibelin, au milieu de la mêlée, se vit en présence de ce groupe d'ennemis, dont la marche serrée annonçait quelque projet sinistre, il courut à eux et abattit d'un coup de lance un des premiers cavaliers. Il fut lui-même démonté, et se défendit longtemps au milieu d'un violent tourbillon de poussière. Dans un moment où le vent s'abattit, il se retrouva presque seul avec quelques hommes d'armes, à pied comme lui, en face de quinze des conjurés, restés sur le champ de bataille. Il se jeta avec ses compagnons dans la cour mal fermée d'un petit monastère, où ils se défendirent au moyen de leurs lances. Les clôtures étaient ébranlées, et le mur d'enceinte menaçait de céder, quand Anseau de Brie, et peu après Balian d'Ibelin arrivèrent, suivis d'une forte compagnie de cavaliers. Balian avait abandonné la poursuite des fuyards, et parcourait le théâtre du combat cherchant partout son père, dont il n'avait pas de nouvelles. Son approche dispersa aussitôt les assaillants, qui tombèrent la plupart sous ses coups.

Les Chypriotes avaient fait dans la journée quelques pertes sensibles. Le vieux connétable de Chypre, Gautier de Césarée, beau-frère du sire de Beyrouth, avait été tué par Gauvain de Chenichy; Gérard de Montaigu, neveu de l'archevêque de Nicosie, Eustorge, et de l'ancien grand maître du Temple, avait été écrasé par son cheval⁴. La victoire des vrais royalistes n'en était

¹ Amadi, fol. 87; Fl. Bustron, fol. 121.

² « Gran mitere indorate. » (Amadi, fol. 87.)

³ *Idem*, fol. 89; Fl. Bustron, fol. 121; cf. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 377; Godef. de

S. Pantaléon, *Annal. colon. ap. Struve*, t. I, p. 399.

⁴ Amadi, fol. 87; Fl. Bustron, fol. 121; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 376.

pas moins entière et décisive. Les bailes ne cherchèrent pas à couvrir Nicosie, et se renfermèrent dans les forts du Nord, refuge ordinaire de la défense.

1220.

Dieu-d'Amour, le château imprenable, avait déjà reçu le roi et d'immenses approvisionnements. Trois des bailes, Amaury Barlas, Amaury de Bethsan, et Hugues de Giblet, s'y retirèrent avec le principal corps de troupes, le jour même de la bataille de Nicosie. Balian cerna aussitôt tous ses accès. Philippe de Navarre bloqua Guillaume de Rivet dans Buffavent¹. Anseau de Brie se chargea d'attaquer Kantara, où Gauvain de Chenichy était arrivé non sans peine, en faisant une marche rapide de quinze lieues, durant laquelle ses hommes perdirent la plupart de leurs armes². Le sire de Beyrouth s'établit devant les murs de Cérines, conservant des communications faciles avec les châteaux et avec Nicosie, dirigeant de là toutes les opérations de la guerre et les soins du gouvernement³.

lbelin
assiège les bailes
dans
les châteaux
forts.

Les Lombards de Cérines, éloignés des bailes, recevant irrégulièrement leur solde, se crurent abandonnés et songèrent les premiers à capituler. Ils appelèrent Philippe de Navarre, négociateur recherché de tous les partis, pour sa loyale humeur. Au jour convenu, les Impériaux, n'ayant pas reçu les secours qu'ils espéraient, ouvrirent leurs portes aux Chypriotes. Le sire de Beyrouth, comme Navarre en avait donné l'assurance, paya l'arriéré de leurs gages, et les fit transporter, sains et saufs, sur le continent⁴.

Le siège de Kantara et de Buffavent fut une opération plus laborieuse. Anseau de Brie avait ruiné la première enceinte de Kantara au moyen d'une forte machine construite par ses soins. Mais le corps de la place ne céda pas de sitôt, bien que les vivres et les munitions même lui fissent défaut. Jean de Césarée, fils de l'ancien connétable, campé sur un mamelon rapproché du château, faisait lancer sans interruption des traits et des pierres dans l'enceinte. Il avait parmi ses arbalétriers un tireur habile, qui connaissait Gauvain et qui lui en voulait personnellement. Cet homme, épiant sans cesse le baile dans ses mouvements, finit par l'atteindre un jour d'un *carreau* ou grosse flèche empennée, comme il passait sur le haut du château. Les assiégés

1220-1230.

Incidents divers.

¹ Cf. Loredano, *Historie de're Lusignani*, lib. II, p. 71, et Fl. Bustron, fol. 124. Le silence de la chronique de François Amadi sur cette circonstance la rend cependant douteuse.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, l. XXXIII, ch. x et XI, p. 377; Amadi, fol. 88, 89.

³ *Idem*, fol. 91.

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 377; Amadi, fol. 89; Fl. Bustron, fol. 124.

1229-1230.

eurent beau cacher sa mort, l'arbalétrier affirma que Gauvain n'existait plus¹, et de fait on n'entendit plus parler de lui. Guillaume de Rivet, qui paraît avoir quitté le commandement de Buffavent pour celui de Kantara, étant allé peu de temps après enrôler des troupes en Arménie, mourut dans cette mission². La défense de Kantara passa alors à un chevalier fort apprécié nommé Philippe Génard, frère utérin de Gauvain de Chenichy.

On ne sait si la forteresse du Karpas et le château de la reine finirent par céder; mais l'attaque n'avança pas devant Saint-Hilarion. Les Chypriotes rencontraient là les difficultés de défense naturelle, que l'art des sièges ne pouvait surmonter. Les Anglais de Richard Cœur-de-Lion avaient vainement épuisé leurs forces contre ces hautes tourelles et ces rochers à pic, dont les gardiens ne cédaient qu'au temps et à la famine. Une négligence retarda le succès de l'investissement. Beaucoup de chevaliers, profitant des mois d'hiver, étaient allés à la chasse dans les montagnes de l'intérieur. Les assiégés surent que les fils du sire de Beyrouth avaient aussi quitté le camp, et se trouvaient à Nicosie. Leur père, venu au siège de Saint-Hilarion après la capitulation de Cérines, s'était de là rendu à Kantara, pour voir fonctionner la machine d'Anseau de Brie. Les Impériaux profitèrent de l'occasion, forcèrent les palissades des Chypriotes, et renouvelèrent leurs provisions prêtes à s'épuiser. Ibelin, informé bientôt de l'accident, ordonna qu'à l'avenir chacun de ses trois fils, Balian, Baudouin et Hugues, commanderait tour à tour pendant un mois et en personne devant Dieu-d'Amour, et qu'il y aurait toujours sous les tentes, indépendamment des piétons et des sergents d'armes, au moins cent chevaliers³. Le siège dura ainsi bien des mois encore.

1230.

Capitulation
de
Dieu-d'Amour.

Dans l'un des engagements livrés en avant des fortifications, Philippe de Navarre, alors auprès de Balian d'Ibelin, courut un grand danger. Les Lombards tenaient déjà la bride de son cheval, et Amaury Barlas excitait ses gens contre lui. Balian accourut au secours de son vassal⁴, qui était un de ses plus chers amis, et parvint à le dégager; mais Navarre resta couvert de blessures⁵. On ne croyait plus le revoir, et, comme il était connu de tout le monde, on entendit les assiégés annoncer sa mort sur les remparts en criant : « Le poète est tué ! il ne viendra plus nous ennuyer de ses chansons. » Son état n'avait cependant rien de très-grave, et le blessé recouvra promptement.

¹ Amadi, fol. 92; Fl. Bustron, fol. 126.

² Cf. Amadi, fol. 92, 131.

³ *Idem*, fol. 90.

⁴ Nous avons dit, p. 257, note, que Navarre tenait des terres en fief de Balian d'Ibelin.

⁵ Amadi, fol. 91; Fl. Bustron, fol. 126.

ment ses sens. La nuit même qui suivit le combat, il eut assez de force pour composer un dicté de circonstance. Le lendemain il se fit porter sur un rocher voisin du château, où il venait quelquefois réciter ses improvisations, et de là il fit savoir aux ennemis, par son nouveau chant, qu'il était encore plein de santé et de confiance¹. Avril-Mai 1250.

Rien n'annonçait cependant que le château fût prêt à céder. Jean d'Ibelin, manquant de monde pour forcer la position, pensait à envoyer Philippe de Navarre en Europe, demander assistance au pape ou au roi de France, quand les Lombards, exténués d'un siège de dix mois², et réduits à manger leurs chevaux, firent offrir la paix par un chevalier de l'Hôpital, nommé Guillaume de Tiniers ou de Tiviers.

Ibelin accepta leurs offres; il craignait toujours que le roi son neveu ne fût envoyé en Pouille auprès de l'empereur, et il mit pour première condition de la capitulation que le prince serait rendu aux Chypriotes. La convention fut exactement remplie, et Henri demeura depuis au milieu de ses fidèles vassaux. Mais ils avaient encore de dures épreuves à traverser pour assurer tout à fait leur indépendance. Les chroniques ne parlant point, en cette circonstance, d'Alix de Montferrat, il est vraisemblable que la reine n'était pas alors en Chypre, et qu'elle ne se trouvait pas, par conséquent, présente à Limassol, l'année précédente, quand le marquis Boniface III, son frère, et l'empereur Frédéric avaient conclu son mariage avec le roi Henri.

Le roi Henri
est rendu
aux Chypriotes.

Après la capitulation de Dieu-d'Amour, ceux des liges qui étaient passés dans les rangs des bailes jurèrent de ne plus porter les armes contre les Ibelin ou contre le roi. Les bailes eux-mêmes, Barlas, Bethsan et Gible, firent leur soumission. Ibelin ne leur témoigna ni défiance, ni ressentiment, et garantit la restitution de leurs fiefs. Seuls les parents de Gauvain le Roux, qui avait tué le connétable au combat de Nicosie, durent s'exiler; mais on séquestra et on fit gérer pour leur compte les fiefs qu'ils possédaient³. En se soumettant aux dispositions de la paix arrêtée par leur seigneur, Anseau de Brie, Philippe de Navarre et Toringello, le chevalier toscan frappé odieusement par les amis de Barlas, lors de la chevalerie des fils d'Ibelin⁴, refusèrent d'assister à la conclusion du traité; et depuis, malgré les prévenances des bailes, malgré les conseils et l'exemple du sire de Beyrouth, toujours disposé

¹ Amadi, fol. 91.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 377; Amadi et Fl. Bustron disent un an.

³ « Ma che li loro feudi gli fossero risposti. » (Fl. Bustron, fol. 128; Amadi, fol. 92.)

⁴ Voy. ci-dessus, p. 231.

1230.

à chercher de généreuses excuses à la conduite de ses ennemis, ils n'adressèrent jamais la parole aux traîtres qu'ils savaient bien vendus à jamais à l'empereur¹.

Barlas, inquiet de toute inimitié, voulait se réconcilier absolument avec eux. Ayant vu un jour, dans une séance de la haute cour, les trois amis causer ensemble et diriger leurs regards de son côté, il sortit en prétextant une indisposition subite, se mit au lit et envoya un religieux les supplier de venir donner le baiser d'oubli à un mourant. Ils répondirent qu'ils lui pardonnaient bien volontiers tous ses torts, s'il devait mourir, mais que pour rien au monde ils n'iraient rendre visite au *Renard*. C'est sous ce nom ironique que les chevaliers désignaient le chef du parti impérialiste en Chypre².

1220-1230.

Événements
de Syrie.

Barlas subissait sans se plaindre les contrariétés et les humiliations, dans l'espoir de prendre prochainement sa revanche. Pendant le siège du château de Saint-Hilarion il avait toujours cru qu'une diversion allait être opérée sur les côtes par les soins de l'empereur. Mais Frédéric, tout entier à la guerre d'Italie, qui pouvait compromettre sa couronne, n'avait pas envoyé de renforts en Chypre, et la présence de ses troupes était indispensable à Saint-Jean d'Acre, où le sire de Sidon, jouissant personnellement de beaucoup d'estime, mais n'ayant aucune influence comme lieutenant impérial, n'aurait pu, sans une force publique, maintenir l'ordre dans la ville. Les chevaliers eux-mêmes, hésitant à se soustraire par la violence à l'autorité de l'empereur, ne cachaient pas leur désir de profiter de tous les moyens légaux de s'en débarrasser, et de reconstituer, au sein de la haute cour, un gouvernement régulier, basé sur le respect et l'exécution des assises.

Tandis qu'aucune situation n'était bien établie, on conseilla à la reine Alix de profiter des circonstances douteuses où l'on se trouvait, pour réclamer la régence du royaume de Jérusalem, en se fondant sur l'absence prolongée de Frédéric et du roi son fils. La reine adhéra sans peine aux ouvertures qui lui furent faites, et la haute cour, au risque de déplaire au sire de Sidon, adopta ce projet, qui pouvait ouvrir une voie pacifique aux difficultés du moment.

La coutume d'outre-mer exigeait formellement que, dans le cas de vacance du trône, par suite de la mort, de la captivité ou de l'éloignement du roi, le royaume fût gouverné en bailliage par le parent le plus rapproché de la

¹ Amadi, fol. 93; Fl. Bustron, fol. 128. — ² Amadi, fol. 94.

couronne, présent et réclamant la régence dans la haute cour¹. Alix de Champagne, fille et petite-fille d'Isabelle et d'Amaury I^{er} de Jérusalem, était autorisée à demander personnellement le pouvoir, en raison de l'absence, dont on ne prévoyait point le terme, du fils d'Isabelle de Brienne, son petit-neveu, comme le plus immédiat héritier et le représentant direct de la famille de Godefroy. Les barons envoyèrent deux des leurs notifier respectueusement cet avis à Frédéric, en disant que, si le roi Conrad ne venait avant un an dans le pays, ils ne pouvaient plus voir en son père le régent du royaume, et qu'ils donneraient à un autre leur serment de fidélité. L'empereur ajourna sa réponse, promettant d'aviser avant peu à ce qui serait nécessaire²; vague parole, qui cachait plutôt une menace qu'une espérance. Il se proposait, non de rentrer dans l'exécution de la coutume, mais de mieux assurer ses volontés par la force, en augmentant les troupes qu'il avait en Syrie.

L'espoir d'anéantir l'armée pontificale, déjà battue dans plusieurs rencontres, pesait bien plus dans les déterminations de Frédéric que les remontrances des chevaliers d'Orient sur les prescriptions des assises, et leurs doléances sur l'état de la Terre sainte, quelque fâcheuse que fût la situation du royaume d'outre-mer. L'inefficacité des garanties de son traité avec le sultan d'Égypte était apparue dès son départ. La garnison de Jérusalem, renfermée dans le château de David, auquel on avait rattaché par des fortifications quelques maisons voisines³, en était réduite à sa propre défense, sans pouvoir protéger la ville. Bien que Malec-Kamel et son frère Malec-Aschraf, devenu sultan de Damas, observassent rigoureusement la paix, et respectassent les terres chrétiennes, leur inaction autorisait les meurtres et les brigandages, en les laissant impunis. Les Arabes, soulevés par les prédications des faquirs, montraient une animosité inconnue depuis longtemps en Syrie. Maîtres de la campagne, ils interrompaient les communications et attaquaient sans cesse les voyageurs. L'intérieur du pays avait moins de sécurité depuis la paix définitive de Frédéric qu'à aucune autre époque des trêves antérieures⁴. Les pillards de la Samarie et de la mer Morte tenaient Jérusalem dans des alarmes journalières. Ils s'avançaient quelquefois dans les rues, massacraient les habitants et dévastaient les maisons. La garnison,

Fâcheuse
situation
de Jérusalem.

¹ *Assises*, t. I, p. 4, 261 et suiv. t. II, p. 398, 400 et suiv.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 380.

³ *Idem*, livre XXXIII, chapitre XVIII, page 384.

⁴ *Idem*, liv. XXXIII, ch. XVII, p. 384.

1230.

soutenue par un détachement venu de Jaffa, fit un jour un affreux carnage des Arabes qui l'assiégeaient¹; mais les mêmes dangers reparurent bientôt.

Frédéric,
réconcilié
avec le pape,
envoie
le maréchal
Filangier
en
Orient.

Vers le milieu de l'année 1230, après que Jean de Brienne eut quitté le commandement des troupes romaines et accepté la régence de Constantinople, Frédéric, réconcilié avec Grégoire IX, fut plus libre de s'occuper des affaires de Syrie. Il n'avait jamais eu la pensée d'envoyer son fils en Orient, ni le désir de renouveler lui-même son voyage. Il avait rendu Jérusalem aux chrétiens d'outre-mer; c'était à eux de défendre leur capitale. Il ne voulait rien ajouter aux sacrifices d'argent et d'amour-propre qu'avait exigés cette pénible conquête. Il abandonnait les saints lieux à leur destinée. Mais il voulait relever son parti en Chypre; il tenait surtout à conserver le titre de roi de Jérusalem et la souveraineté effective qui en découlait, si restreinte qu'elle fût. Il n'admettait pas que les coutumes ou assises, dont parlaient sans cesse les chevaliers, pussent prévaloir sur ses propres décisions. L'honneur du nom impérial exigeait l'abaissement des Ibelin et leur expulsion définitive de la ville de Beyrouth. Barlas, en lui faisant connaître la capitulation de Dieu-d'Amour, avait assuré l'empereur que les dispositions de ses amis étaient restées les mêmes; ils avaient tous conservé leurs fiefs et leurs vassaux; peu d'efforts lui semblaient nécessaires pour reprendre ses premiers avantages dans l'île de Chypre².

Frédéric composa un corps de six ou sept cents cavaliers et d'un millier de fantassins, levés dans les provinces turbulentes des Abruzzes et de la Pouille³. Il en confia le commandement, en y joignant les pouvoirs les plus étendus, à Richard Filangier, maréchal de l'empire⁴, qui avait déjà conduit, quelques années auparavant, cinq cents chevaliers en Syrie⁵. Le pape vit avec plaisir la réunion de ces troupes⁶, persuadé qu'elles étaient destinées à la défense de Jérusalem. Le nouvel armement fut distribué en deux conserves, la première comptant dix-huit galères effilées, appelées salandres, la seconde, quinze lourdes galères de transport⁷. Les salandres partirent les

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 385, 489.

² Amadi, fol. 94.

³ Les chroniques diffèrent sur ces chiffres. (*Contin. de Guill. de Tyr*, p. 385; Amadi, fol. 95.)

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 386; Sanudo, p. 214; Amadi, fol. 94; Fl. Bustron, fol. 128. Sur la famille de Richard Filangier,

devenue Filangieri, voy. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 16, note.

⁵ Voy. ci-dessus, p. 237.

⁶ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 385; Lettre de Grégoire IX, du 12 août 1231; Huill. Bréholles, *Hist. diplom. Frider.* t. III, p. 299.

⁷ Cf. *Contin. de Guill. de Tyr*, liv. XXXIII, ch. XIX, XXXI, p. 386, 388.

premières et vinrent jeter l'ancre en Chypre, à la pointe du Gavata, ou cap des Chats, près de Limassol, pendant que le maréchal, resté à Brindes, surveillait l'équipement des derniers navires.

Jean d'Ibelin, alors à Saint-Jean d'Acre, prévenu des dispositions de l'empereur, vit bien qu'il devait se préparer à recommencer la guerre. Il enrôla aussitôt des hommes d'armes, il appela une partie de ses vassaux de Beyrouth, et emmena ces forces en Chypre, où elles se réunirent à la chevalerie du pays. Il envoya, peu après, le gros de l'armée à Limassol, sous le commandement de Balian; il prit seulement un faible détachement pour escorter le roi, et vint s'établir avec son neveu à Larnaca¹. Barlas et ses amis du Saint-Hilarion se trouvaient encore, en ce moment, dans les rangs chypriotes². Ils attendaient une occasion qui mît les chevaliers de la couronne en désaccord sur quelque point incertain de l'usage des fiefs, afin de se séparer d'eux ouvertement, avec une apparence de raison, et de rejoindre les Impériaux, en conservant l'avantage de dire qu'ils restaient fidèles aux devoirs des liges.

Le roi était établi depuis peu à Larnaca, quand trois ambassadeurs, partis du Gavata, se présentèrent à lui, au nom de l'empereur. L'un était l'évêque de Melfi, que l'on avait déjà vu en Orient; les autres étaient deux chevaliers de Jérusalem, Jean de Bailleul, d'origine flamande, et Aymon, neveu de Garnier l'Aleman, tous deux attachés loyalement à la cause de Conrad. Ils vinrent, dans les formes voulues par les usages qui réglaient les rapports de suzerain à vassal, se rendre formellement le roi Henri, comme homme lige du seigneur empereur, d'avoir à expulser de sa terre le sire de Beyrouth, ses enfants et ses parents, tous parjures à leur foi vis-à-vis de Frédéric³. Sans s'autoriser de ce qu'une semblable demande avait d'étrange, au nom d'un prince qui avait manqué aux engagements solennels pris à Limassol et à Nicosie, méconnu en toute occasion les lois en vertu desquelles lui-même avait reçu la régence et son fils la couronne de Jérusalem; en l'examinant sans prévention, dans la rigueur des obligations de la féodalité, les conseillers du roi Henri purent y répondre légalement par un refus péremptoire. Aux exigences du haut suzerain vis-à-vis du roi, son homme lige, ils opposèrent les devoirs du roi, chef-seigneur de son royaume et protecteur de son vassal. La féodalité avait en elle le germe de ces perpétuels conflits de principes,

Il veut obliger
le roi
de Chypre
à éloigner Ibelin.

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 386.

² *Amadi*, fol. 96.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, liv. XXXIII, chap. XXI, p. 387.

1230. qui autorisaient la soumission ou l'hostilité, suivant le caprice ou l'intérêt du seigneur immédiat.

Guillaume Vicomte, chevalier originaire de Tripoli, que le roi avait appelé et fieffé en Chypre, à cause de son rare mérite, fut chargé de la réponse à faire aux envoyés impériaux. Il leur dit que le sire de Beyrouth, oncle du roi Henri et de la reine Alix, ainsi qu'une grande partie de ses parents, étaient avant tout hommes liges du roi de Chypre, à cause des terres qu'ils possédaient dans son royaume; que le roi leur devait, comme parent et comme seigneur, amitié et assistance, et que, par conséquent, il ne pouvait acquiescer à la demande de l'empereur¹.

1231. Les Lombards assiègent Beyrouth. Déçus dans cette première tentative, les Impériaux n'hésitèrent plus à recourir à la force, sans attendre le maréchal. Peu après le retour des députés, les chefs des salandres mirent à la voile, et s'avancèrent vers l'ancienne Bérithé, dont ils comptaient s'emparer facilement. L'indécision de l'évêque, que les chroniques chypriotes n'hésitent pas à appeler un traître², leur permit de surprendre la ville. Mais la garnison du château ferma ses portes et montra une si grande énergie, que les Impériaux furent obligés d'organiser, autour de ses fossés, un siège régulier³. Quand Richard Filangier arriva à Saint-Jean d'Acres avec le reste des troupes⁴, il établit son frère Henri, à la tête d'une forte division, dans le château de Tyr, et se hâta d'envoyer des renforts à Beyrouth, pour continuer vivement le siège de la forteresse⁵.

Irrégularité de la nomination de Richard Filangier comme baile impérial.

Le maréchal n'était pas seulement revêtu d'un commandement militaire. Frédéric l'avait nommé baile du royaume de Jérusalem, légat impérial et grand justicier de Syrie⁶. Les pouvoirs précédemment et régulièrement remis au sire de Sidon et à Garnier l'Aleman se trouvaient ainsi révoqués ou suspendus par l'arrivée du nouveau gouverneur, représentant l'autorité même de l'empereur dans tous les pays d'outre-mer. Afin de prendre publiquement possession de sa dignité, Richard Filangier convoqua les notables des divers ordres dans la grande salle du château royal d'Acres, où il s'était établi dès son arrivée. Il ne les appelait pas pour ratifier ce qui avait été

¹ *Cont. de Guill. de Tyr*, p. 387.

² Amadi, fol. 97.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 388.

⁴ Au mois de juin 1231. (Rich. de Saint-Germ. ap. Murat. t. VII, col. 1027.)

⁵ *Contin. de Guill. de Tyr*, liv. XXXIII. c. xxiii, p. 388.

⁶ Rinaldi, 1231, § 12; Huill. Bréholles, *Hist. Frid.* t. IV, p. 793; Sanudo, p. 214; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 389.

décidé, mais pour en recevoir seulement notification. Il se montra cependant affable et bienveillant. Après avoir fait lire les lettres-patentes de sa charge, scellées d'une bulle d'or, il prononça un discours où il parla des généreuses intentions de l'empereur : la justice et le bon droit devaient désormais, suivant ses promesses, régner dans les États d'outre-mer ; la paix et le bonheur étaient assurés aux habitants du royaume de Jérusalem, riches et pauvres, sous la protection du baile impérial, qui agirait toujours, dans les affaires sérieuses, d'accord avec les prud'hommes du pays ¹.

Des paroles semblables, dites avec apparat et solennité, au nom de l'autorité souveraine, manquent rarement leur effet. Beaucoup de chevaliers en furent ébranlés. L'espoir d'amener le maréchal à la légalité par la soumission, l'impossibilité de faire prévaloir tout autre parti, décidèrent les liges à se résigner aux volontés de l'empereur, au risque de porter atteinte encore une fois aux traditions qui formaient seules la constitution et la garantie du royaume. Il ne fut plus question des assises, ni de l'absence du roi Conrad, ni de la régence de la reine Alix. De gré ou de force, tous les feudataires acceptèrent le maître qui leur était imposé.

La modération aurait maintenu longtemps les choses en cet état ; car les chevaliers ne voulaient pas et n'auraient pu, peut-être, repousser les Impériaux par les armes. Mais Filangier, ne relevant que de l'empereur, méconnut bientôt les engagements de la séance d'installation. Les prud'hommes et la haute cour ne furent jamais consultés. Sa hauteur blessa les bourgeois aussi bien que les chevaliers. Tout en parlant de concorde et d'équité, il fit presser l'attaque du château de Beyrouth, voulant, par un prompt exemple, intimider les esprits qui pouvaient être portés à la rébellion ².

Les hommes liges, se sentant tous menacés dans la personne d'Ibelin, s'émuèrent enfin. Sans revenir sur la nomination du nouveau baile, que leur adhésion avait en quelque sorte régularisée, ils cherchèrent les moyens d'empêcher Filangier de consommer, par la prise de Beyrouth, l'atteinte la plus grave qui eût été portée encore aux droits des feudataires. Le sire de Sidon, rapproché des liges par les circonstances qui les avaient tous blessés, se chargea de présenter leurs plaintes. Personne ne pouvait être mieux accueilli du maréchal. L'empereur avait pour lui beaucoup d'affection, et sa parenté avec l'impératrice Isabelle de Brienne l'avait mis en grand crédit en Syrie.

Remontrances
des liges
au maréchal.

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 389. — ² *Id. ibid.*

1231. Les anciennes chroniques d'Orient, que nous suivons ici littéralement, tant leur langage met en évidence l'organisation politique et le jeu des institutions des royaumes d'outre-mer, disent que Balian de Sidon remontra au baile impérial que « le royaume de Jérusalem n'avait point été, comme « d'autres États, conquis par un chef qui pût se croire le maître absolu de « son sort, mais bien par une armée de pèlerins, assemblés de tous pays, « sous la conduite de Dieu même. » Il rappela qu'après la conquête de la sainte cité, on avait d'abord élu un roi, puis adopté des assises et des établissements, autant dans l'intérêt du seigneur roi, que pour la protection de ses hommes; et qu'on avait fait jurer au seigneur d'observer fidèlement ces coutumes. Tous les rois et l'empereur lui-même ont prêté successivement ce serment, ajouta le sire de Sidon. « Or une des premières lois des assises, c'est que le roi ne « peut saisir ou dessaisir un homme de son fief sans le jugement de la « cour. Vous, cependant, ne requérant ni l'esgart, ni l'avis des liges, et agissant pourtant au nom de l'empereur, roi de Jérusalem, protecteur du pays « et garde de l'héritier royal, vous vous êtes emparé des terres de l'un de « nous; vous avez pris sa ville de Beyrouth et assiégé son château. Nous tous, « ses pairs, nous vous requérons donc ensemble, afin de pouvoir rester fidèles « au seigneur empereur, de cesser dès maintenant le siège de Beyrouth, et de « rendre ses fiefs à Jean d'Ibelin. Si, ensuite, vous voulez accuser le sire « d'Ibelin devant nous, et si nous reconnaissons qu'il ait failli à son devoir « vis-à-vis de l'empereur, nous serons tout prêts à faire exécuter avec vous, « et contre lui, le jugement de la cour¹. »

Ce noble langage, ces formes régulières et protectrices, que les chevaliers auraient dû invoquer plus tôt, mais auxquelles ils revenaient comme leur sauvegarde, irritèrent les habitudes et le caractère du maréchal. Il se maintint cependant, par égard pour Balian. Il entendit son discours sans récriminer et prit patience. Mais il différa de jour en jour la réponse qu'on attendait de lui, et il éleva bientôt de nouvelles plaintes contre Ibelin. Peu après, il quitta Saint-Jean d'Acre, dont le séjour lui parut périlleux; il emmena tout son monde à Beyrouth, déterminé à ne plus rien écouter et à pousser lui-même l'attaque du château, certain, s'il parvenait à le réduire, d'être approuvé par Frédéric en tout ce qu'il aurait fait².

Isolément
des Impériaux.

Les Impériaux, comptant sur eux seuls, s'isolaient ainsi de plus en plus

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 390. L'esgart était l'arrêt définitif.

² *Idem*, liv. XXXIII, ch. xxv, p. 390. Cf. Sanudo, p. 214.

de la population du pays. Les troupes du maréchal s'étaient concentrées sur deux points, à Tyr et à Beyrouth, en abandonnant à peu près tout le reste du royaume. Un officier commandait encore, au nom de l'empereur, le château de David à Jérusalem. Dans la ville d'Acre, restée forcément la capitale politique et religieuse, la puissance impériale n'avait d'autre représentant que le sire de Sidon, dépouillé de tout caractère public depuis l'arrivée de Richard Filangier, et d'autre force pour l'appuyer que la flottille des dix-huit salandres, envoyées par le maréchal en hivernage à Saint-Jean d'Acre¹. En réalité, il n'y avait plus dans la ville d'autorité souveraine. La noblesse et la bourgeoisie, sans avoir rompu tous rapports avec Filangier, n'obéissaient plus qu'à leurs chefs, le connétable Eudes de Montbéliard et le vicomte d'Acre. Les maisons militaires du Temple et de l'Hôpital se tenaient de nouveau à l'écart, sans toutefois vouloir participer à aucun acte agressif contre l'empereur, absous par le Saint-Siège. Les communes marchandes des Européens ne relevaient que de leurs consuls : les Provençaux et les Génois, inclinant vers les Chypriotes, les Pisans, toujours favorables à la cause impériale, et la commune de Venise, observant une réserve prudente entre les deux partis. De la sorte, Saint-Jean d'Acre formait une espèce de république fédérative, gouvernée par le conseil de tous les chefs ou magistrats, qui s'était formé sous l'empire des circonstances, pour maintenir l'ordre général. Au milieu de tant d'éléments de division, et malgré l'effervescence qui suivit le départ des Impériaux, la ville jouit heureusement de la paix.

Jean d'Ibelin était resté pendant ce temps en Chypre, veillant aux besoins du gouvernement et de l'armée. En Syrie, les hommes liges, modérés par le sire de Sidon et par le connétable, hésitaient toujours à se mettre en hostilité contre le maréchal. Les bourgeois, plus déterminés, manifestaient publiquement leurs sympathies pour le sire de Beyrouth. Afin d'avoir un moyen de se concerter avec eux, sans attirer l'attention des amis du maréchal, plusieurs chevaliers, dévoués aux Ibelin, se firent recevoir membres de la *Confrérie de Saint-André*², association de prières fondée depuis longtemps à Saint-Jean d'Acre, et patronnée par les rois de Jérusalem. Peu à peu, le nombre des nouveaux confrères augmenta, et la plupart des chevaliers s'y affilièrent. On y appela le plus qu'il fut possible de gens du pays, et les adhérents se lièrent entre eux par un serment d'assistance mu-

La confrérie de Saint-André devient un centre de résistance pour les habitants de Saint-Jean d'Acre.

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, liv. XXXIII, chap. XXIX, p. 395.

² *Idem*, p. 392; Sanudo dit Confrérie de Saint-Jacques, p. 214.

1231. tuelle. On donna aussitôt avis au sire de Beyrouth de l'organisation de la confrérie et de sa force. On était déjà en mesure de parler avec plus d'autorité au maréchal. Tout faisait espérer que la haute cour ne se bornerait plus à lui adresser d'humbles remontrances; les chevaliers paraissaient décidés à agir plus efficacement, et peut-être à marcher au secours de Beyrouth¹.

Ibelin
détermine
les Chypriotes
à passer
en Syrie.

La grande cour de Chypre fut aussitôt convoquée à Nicosie, pour délibérer sur le parti à prendre. Ibelin occupa presque seul la séance, car il s'agissait surtout de lui, de sa conduite vis-à-vis de l'empereur, et du sort de sa seigneurie. Il exposa franchement les services qu'il croyait avoir rendus au royaume de Chypre, en venant combattre les bailes de Frédéric. Puisque l'empereur manquait à ses obligations de suzerain; puisque ses lieutenants, en Syrie comme en Chypre, méconnaissaient les coutumes, et qu'ils allaient jusqu'à mettre la main sur les fiefs des chevaliers, sans jugement de la cour, les chevaliers étaient dégagés de toute obligation de fidélité vis-à-vis de lui; ils se trouvaient dans un cas de légitime défense, et la forfaiture du suzerain les autorisait à délivrer le pays du vasselage de l'empereur, en restant fidèles au roi Henri, à qui seul était dû l'hommage. Rien ne lui eût été plus facile, s'il eût cédé aux premières demandes de Frédéric, que de conserver paisiblement ses possessions, et d'assurer de grands avantages à ses enfants; mais il avait voulu défendre, avant tout, les établissements d'outre-mer, c'est ainsi qu'on désignait ce que nous appellerions aujourd'hui la constitution du pays, arrêter l'ambition d'un étranger², et conserver la couronne au fils du roi Hugues, qui était de sa propre famille et du sang des anciens rois. Cette conduite lui avait attiré quelques inimitiés parmi les chevaliers de l'île, la haine de Frédéric, qui faisait ravager ses terres; « mais rien, ajouta-t-il, n'altérera mon dévouement et celui des miens pour le roi Henri, dont nous resterons jusqu'à la mort les fidèles hommes liges³. »

Ibelin s'énonçait avec calme, sans ostentation, avec une émotion qui augmentait l'éloquence naturelle de ses paroles. Il avait l'habitude, quand il parlait, de se soulever sur la pointe des pieds, en se penchant en avant, comme s'il eût voulu suivre l'effet de son discours sur la physionomie de ses auditeurs et hâter leur conviction⁴. Il y eut un moment où l'assemblée fut

¹ Cf. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 391-392.

² *Idem*, p. 392-393.

³ *Amadi*, fol. 99; *Fl. Bustron*, fol. 133.

⁴ *Amadi*, fol. 98-99.

attendrie et subjuguée. Ibelin, en terminant son allocution, était tombé à genoux aux pieds du roi, et suppliait le prince de venir avec tous les seigneurs, ses compagnons, en Syrie, pour l'aider à sauver à tout prix le château de Beyrouth, l'honneur de sa famille, l'un des boulevards de l'indépendance des deux royaumes¹. A ces mots, Henri jette ses bras autour du cou de son oncle et l'embrasse avec effusion. La cour entière s'était levée en même temps que le roi; elle s'agenouilla spontanément en voyant Ibelin dans cette humble posture, et ne se releva qu'avec lui. Les chevaliers, à l'exception des amis de Barlas, réduits au silence, offrirent tous au roi, au milieu de vives acclamations, de se rendre sur le continent pour délivrer Beyrouth, et repousser les Impériaux².

1231.

On arrêta de suite les dispositions nécessaires, et l'on employa l'hiver aux préparatifs de la campagne. On ne fut pas d'accord sur l'époque du départ et sur les mesures à prendre pour garder l'île pendant l'expédition. La mer étant restée orageuse, beaucoup de chevaliers trouvèrent imprudent d'exposer l'armée à une traversée avant le printemps, tandis que Jean d'Ibelin eût voulu porter de suite des forces en Syrie, afin d'entretenir les bonnes dispositions des habitants d'Acre, et encourager les défenseurs de Beyrouth. Navarre et quelques autres étaient d'avis qu'on laissât dans l'île une partie des troupes et un chef qui pût commander avec autorité au nom du roi et du régent³. Ibelin répugnait à nommer un lieutenant du royaume. Il disait qu'en cas de défaite en Syrie, le commandant de Chypre ne pourrait résister seul aux Impériaux, et que, si Dieu donnait la victoire aux royalistes sur le continent, l'île n'aurait pas besoin d'un capitaine⁴. Les partisans de l'empereur crurent pouvoir profiter de ces divisions, et eurent un moment la pensée de se retirer de suite de l'obéissance du roi Henri, et de se renfermer au château de Gastria, en s'y fortifiant, d'où ils seraient passés ensuite en Syrie⁵. Leur projet fut éventé, et on voulut les traduire devant la haute cour; le sire de Beyrouth s'y opposa, pour ne point donner d'importance au complot.

1231-1232.

Dispositions
arrêtées
pour la défense
et
le gouvernement
de l'île.

Sans instituer un gouverneur du royaume, Ibelin nomma un *capitaine de l'île*, chargé du commandement général des châteaux et des chevaliers restant dans le pays. Cet office, de création momentanée, et auquel paraissent avoir été

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 392; cf. *Assises*, t. II, p. 431.

² Amadi, fol. 100; Fl. Bustron, fol. 135.

³ Amadi, fol. 101; Fl. Bustron, fol. 135.

⁴ Amadi, fol. 101; Fl. Bustron, fol. 136.

⁵ Amadi, fol. 102.

Février 1232. rattachées quelques fonctions de finances, fut confié à Hernoul de Giblet¹, chevalier de mérite, qui manqua cependant, dans la circonstance, de prévoyance et de résolution.

Barlas
abandonne
les Chypriotes
dès leur
débarquement
en Syrie.

Après avoir longtemps attendu un temps favorable, le roi et Jean d'Ibelin s'embarquèrent à Famagouste avec l'armée, le premier jour de carême² 25 février 1232. On jeta l'ancre au nord de Beyrouth, entre Nephin et Bustron, auprès d'un lieu que les Francs appelaient le *Pui* ou la *montagne du Connétable*³. A peine débarqués, Barlas et ses adhérents, au nombre de quatre-vingts, abandonnèrent secrètement le camp chypriote, et se retirèrent dans la ville de Tripoli, dont ils étaient peu éloignés. Ils ne prirent ni leurs chevaux, ni leurs armes, et cherchèrent à présenter leur départ comme amené et légitimé par un simple dissentiment d'opinion sur les devoirs de la suzeraineté, prétendant être bien plus tenus du devoir féodal vis-à-vis de l'empereur Frédéric, leur chef-seigneur, qu'à l'égard du roi Henri, encore mineur; vain prétexte qui ne trompa personne, car l'hommage les obligeait avant tout à servir le roi de Chypre, leur suzerain immédiat. Une galère du maréchal Filangier vint les prendre à Tripoli et les conduisit au camp de Beyrouth⁴. Les armées étaient alors si peu nombreuses, que la retraite des quatre-vingts chevaliers impérialistes affaiblit sensiblement le corps chypriote, et inquiéta sérieusement quelques chefs. « Tant mieux, se contenta de dire Ibelin en apprenant leur défection, j'aime mieux les savoir devant que derrière⁵. »

Il se mit aussitôt en marche pour Beyrouth, suivi de la flottille qui longeait la côte, traversant tantôt un pays soumis aux chrétiens, comme Giblet, tantôt des villages arabes dépendants du royaume de Damas, dont les terres arrivaient, en certains endroits, jusqu'à la mer⁶. Il parvint ainsi, au milieu de

¹ Je m'écarte ici, en quelques détails, du récit que M. le comte Beugnot a donné de ces événements dans la savante biographie de Philippe de Navarre. (*Bibl. de l'Éc. des chartes*, t. II.) Je me fonde sur les nouvelles notions fournies par les continuateurs de Guillaume de Tyr (liv. XXXIII, ch. xxxiii, p. 399), notions confirmées par la chronique d'Amadi (fol. 115). Navarre, que Jauna croit avoir été nommé alors *gouverneur de l'île de Chypre*, s'éloigna, au contraire, de l'île et prit part à la campagne de Syrie. On l'y voit figurer dès le

début. Quant à Hernoul de Giblet, il est désigné par les continuateurs de Guillaume de Tyr comme *capitaine de l'île*, en l'absence d'Ibelin, et par Amadi, dans les mêmes circonstances, comme *bailli de la Secrète*.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 392.

³ *Idem*, p. 393; Amadi, fol. 102; Bustron, fol. 136.

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 393.

⁵ Amadi, fol. 102.

⁶ Cf. Amadi, fol. 103, 108, 109; Fl. Bustron, fol. 137, 143.

pluies continuelles, près de Beyrouth, et s'établit du côté de la rivière, dans une position ayant vue sur la ville et le château. La garnison répondit à ses signaux et fêta son arrivée par des feux de joie. Philippe de Navarre composa à cette occasion un chant de guerre, dont le refrain, revenant en cadence à la fin de chaque strophe, se terminait par ces mots : « Que Dieu nous donne la force, en défendant Beyrouth, de reconquérir notre bien et notre honneur ! »

1232.

Les Chypristes n'avaient pas de troupes suffisantes pour cerner la ville et obliger le maréchal à la retraite. Ils étaient mal installés, parce qu'ils avaient perdu leurs tentes au milieu d'une tourmente, dans le port de Batroun²; les vivres leur manquaient, leurs chevaux, sans orge, étaient réduits à manger les feuilles de cannes à sucre³. A force de résolution et d'industrie, Ibelin parvint cependant à se clore, et fit si bonne contenance, que les Impériaux, bien que dix fois supérieurs en nombre, n'osèrent l'attaquer. Il se rapprochait en même temps de la ville et du château, et cherchait toujours à faire pénétrer quelques-uns des siens dans le fort. C'était le plus pressant besoin; les vivres ni le courage ne faisaient défaut à ses hommes. Pour sauver le château, ils ne demandaient que quelques renforts⁴. Ibelin voulut qu'un de ses fils, Jean d'Arsur ou de Foggia, le même que l'on croit avoir été quelque temps auparavant près de Frédéric en Italie⁵, allât avec cent nouveaux chevaliers partager les périls de ces braves gens. Il fallut user de violence pour éloigner tous ceux qui s'offrirent à l'accompagner. Un bonheur inespéré conduisit leur bateau, par une nuit obscure, à travers les galères ennemies, jusqu'à une poterne donnant dans l'intérieur même du port⁶. Des feux, et, peu de jours après, une vive sortie, dans laquelle on détruisit les travaux du siège, apprirent aux Lombards que la défense du château était pour longtemps encore assurée.

Ibelin assure la défense du château de Beyrouth.

Il restait à déloger les Impériaux de la ville. Ibelin ne pouvait tenter cette difficile entreprise sans avoir reçu des secours. Dès son débarquement, il avait écrit à quelques-uns de ses amis de Saint-Jean d'Acre et à ses deux neveux, Balian de Sidon et Jean de Césarée, pour demander surtout un corps de fantassins et des navires. Peu après, il adressa une supplique générale à

Il demande des secours aux chevaliers de Syrie.

¹ Amadi, fol. 103.

² *Idem*, fol. 103, 104; Fl. Bustron, fol. 137. Batroun, au moyen âge *Batroun*, est un petit port entre Beyrouth et Tripoli.

³ Amadi, fol. 104; Fl. Bustron, fol. 138.

⁴ Amadi, fol. 105; cf. Fl. Bustron, fol. 139.

⁵ Voy. ci-dessus, p. 245-246.

⁶ Amadi, fol. 106; Fl. Bustron, fol. 140.

1232.

tous ses pairs du royaume de Jérusalem, et requit leur coopération contre le maréchal, au nom de la solidarité féodale¹. L'assemblée des hommes liges, réunie chez le sire de Sidon, fut partagée entre deux avis. Plusieurs chevaliers, entrés dans l'association de Saint-André pour s'assurer des premiers moyens de défense et amener, s'il était possible, Filangier à s'entendre avec la haute cour, ne crurent pas pouvoir aller au delà. C'était une inconséquence et une faiblesse : une inconséquence, puisque leur coalition avec les bourgeois les constituait déjà en état de rébellion vis-à-vis du maréchal ; une faiblesse, car Richard Filangier, ayant supprimé la haute cour et manifestement violé la coutume en se faisant lui-même justice sur la seigneurie de Beyrouth, sa conduite autorisait tout possesseur de fief à défendre par les armes la communauté des liges et chacun de ses membres. Ainsi en pensèrent d'autres feudataires, parmi lesquels Jean de Césarée, Rohart de Caïphas, Baudouin de Bonvoisin, Geoffroy le Tort, en tout quarante-trois seigneurs marquants, qui se mirent en route avec cent cinquante chevaux et deux cents fantassins. Ils repoussèrent chemin faisant une attaque des Lombards sortis de Tyr, et vinrent joindre les Chypriotes sous les murs de Beyrouth².

Le sire de Sidon hésitait entre son attachement pour son oncle Ibelin et son inclination politique vers l'empereur. Le connétable Eudes de Montbéliard, que Frédéric avait ménagé tout en concentrant les pouvoirs de baile dans les mains du maréchal, n'était pas moins embarrassé de son rôle. L'un et l'autre auraient voulu amener un accommodement entre Ibelin et Filangier. Secondés par les grands maîtres et les consuls étrangers, ils vinrent à Beyrouth ; mais ils reconnurent bientôt qu'ils ne pourraient concilier les partis, convaincus tous deux de leur bonne cause et comptant également sur le succès³.

Ibelin
cherche
à entraîner
le prince
d'Antioche
dans son parti.

Jean d'Ibelin, ne pouvant agir contre la ville de Beyrouth, résolut de lever le camp pour revenir avec de nouvelles forces. Il voulait aller à Saint-Jean d'Acre juger par lui-même des dispositions des chevaliers et leur montrer les dangers de l'isolement, quand les projets de Frédéric menaçaient les États d'outre-mer d'un péril commun. Il se préoccupait de l'indifférence du prince

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 393-394.

² *Idem*, p. 394 ; Amadi, fol. 103 ; Fl. Bustron, fol. 138.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, liv. XXXIII, chap. xxviii ; p. 394 ; cf. Amadi, fol. 103 ; Fl. Bustron, fol. 138.

d'Antioche et cherchait à obtenir son concours. Il fit reprendre, à cette occasion, les propositions présentées autrefois par Guillaume Vicomte, alors sujet des Boémond, pour marier la sœur du roi Henri, Isabelle, avec le fils cadet de Boémond IV, qu'on appelait le prince Henri¹. Des liens de famille unissaient déjà les Boémond aux Lusignan. On se rappelle que l'héritier présomptif d'Antioche, nommé Boémond, comme son père, et frère aîné du prince Henri, avait, en 1223, épousé la mère du roi de Chypre, Alix de Champagne. Mais l'humeur inconstante de cette princesse empêchait d'espérer aucun sérieux parti de son intervention. D'ailleurs l'Église, après avoir attendu longtemps une séparation volontaire des deux époux, qu'elle considérait comme proches parents, avait prononcé la nullité de leur union en 1228². Si le mariage d'Isabelle de Lusignan se fût réalisé quand Guillaume Vicomte s'en occupa d'abord, la reine Alix, sa mère, se fût trouvée à la fois belle-sœur et belle-mère du prince Henri.

Le sire de Beyrouth attachait beaucoup de prix à conclure la nouvelle alliance, et il voyait quelques motifs de l'espérer. Boémond IV, après avoir abandonné la cour de l'empereur, qu'il était venu joindre en Chypre, avait pris une position tellement hostile vis-à-vis des Impériaux pour défendre son indépendance, que Frédéric l'avait personnellement exclu du traité de paix conclu en 1229 avec le sultan d'Égypte³. Jean d'Ibelin chargea Philippe de Navarre et Guillaume Vicomte d'aller à Tripoli, en leur adjoignant son fils aîné Balian, et d'offrir au prince Henri une riche dotation territoriale dans l'île de Chypre, si son père, en agréant pour lui la main d'Isabelle, envoyait des renforts à Beyrouth⁴. Mais Boémond resta dans une indécision calculée. Il fit traîner la négociation; il dit avoir reçu des lettres de l'empereur qui ne lui permettaient pas de prendre parti contre lui. On le soupçonna même d'avoir tenté d'enlever les messagers chypriotes sur leur route, comme s'il eût voulu regagner les bonnes grâces de l'empereur par cette lâcheté. Balian d'Ibelin fut obligé de demander un sauf-conduit pour lui et ses compagnons au nouveau sultan de Damas, Malec-Aschraf, avec qui l'on était en paix. Navarre seul put profiter des lettres de sécurité et gagner Saint-Jean d'Acre⁵. Balian parvint à rester caché quelque temps dans les

¹ Amadi, fol. 137. (Voy. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 15, 48, note 5.)

² Voy. ci-dessus, p. 219-220, et ci-après, p. 305, note 5.

³ Voy. p. 246 et 250.

⁴ Amadi, fol. 107; Florio Bustron, fol. 141.

⁵ Amadi, fol. 109; M. Beugnot, *Notice sur Philippe de Navarre*. (*Bibliot. de l'École des chartes*, t. II, p. 9, 10.)

1232. environs de Tripoli et passa plus tard en Chypre sur des galères génoises, au moment où son père se rendait aussi dans l'île à la poursuite des Impériaux¹.

Origine
de la seconde
maison
des Lusignan
de Chypre.

Le mariage d'Henri d'Antioche, frère de Boémond V, avec Isabelle de Lusignan se conclut cependant vers cette époque, et nous devons le remarquer, car de cette union naquirent deux enfants, Marguerite et Hugues, qui tous deux ont laissé de grands souvenirs dans l'histoire d'outre-mer.

Hugues, après avoir contribué, comme régent de Chypre, à défendre Saint-Jean d'Acre contre Bondocdar, sultan d'Égypte, fut appelé au trône de Nicosie en 1267, à la mort du roi Hugues II de Lusignan, fils d'Henri I^{er}, son cousin, dernier héritier direct des fondateurs du royaume. Il commença, sous le nom de Hugues III, la seconde maison royale de Chypre, en reprenant dans l'héritage maternel le nom de Lusignan, que ses successeurs ont conservé de préférence à celui d'Antioche². Marguerite, sa sœur, épousa Jean de Montfort, sire de Tyr et de Toron, fils de Philippe I^{er} de Montfort, seigneur de Castres en Albigeois³. Restée veuve et sans enfants, Marguerite d'Antioche-Lusignan défendit habilement, par des négociations, sa principauté de Tyr, qu'épargna Kélaoun durant tout son règne.

Avril 1232.

Ibelin
quitte Beyrouth
et
vient à Acre,
où la population
se prononce
en
sa faveur.

Jean d'Ibelin, en quittant Beyrouth, était descendu à Sidon. Il établit le roi et l'armée dans cette ville, et remit le commandement des troupes à Anseau de Brie⁴. Il prit seulement un détachement de chevaliers et arriva à Saint-Jean d'Acre, après avoir évité les Impériaux de Tyr. Il ne s'était pas trompé sur l'effet de sa présence. Partout où il parut, la confiance et le courage revinrent aux plus incertains. Sans perdre de temps, il convoqua la population dans la grande église de la ville. Là il s'approcha du lutrin, fit le serment d'adhésion à la confrérie de Saint-André, et harangua l'assemblée pour l'engager à l'union et à la persévérance. « Vous avez un moyen facile de vous venger de nos ennemis, dit-il en terminant. Leurs salandres sont dans le port, prenez-les, et nous pourrons ainsi plus sûrement secourir Beyrouth et continuer la guerre. » A ces mots, le cri *aux salandres!* retentit dans l'église. Le peuple sort en désordre, monte sur les barques de la rive et s'avance vers

¹ Amadi, fol. 110, 118; Fl. Bustron, fol. 143, 151.

² *Hist. de Chypre*, t. II, p. 73.

³ *Ibid.* p. 73, 74, not.

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 395; Amadi, fol. 110.

les dix-huit salandres impériales, qui furent prises, à l'exception d'une seule, assez heureuse pour s'enfuir jusqu'à Tyr¹.

Avril 1232.

Dès ce jour, l'autorité du lieutenant impérial était complètement détruite à Saint-Jean d'Acre, et la ville indépendante. La confrérie de Saint-André s'étendit et se transforma aussitôt. Sans négliger l'objet pieux de sa première fondation, elle devint une institution politique. Les chevaliers et les bourgeois, unis par la nécessité d'une mutuelle défense, organisèrent, dans son sein et sous son nom, une véritable commune, telle qu'il en existait en Europe et particulièrement en Italie. Les royaumes d'outre-mer n'avaient eu rien de semblable encore. Les colonies de marchands européens, désignés en Orient sous le nom de *communes*, n'exerçaient qu'une partie des attributions municipales. Elles jouissaient du droit de prononcer la justice entre leurs nationaux, sauf les cas réservés aux cours royales²; mais elles ne pouvaient disposer d'aucune force militaire. Au roi seul appartenait le soin de veiller à la protection des villes et du royaume. La confrérie de Saint-André usa complètement du pouvoir politique et municipal; elle régla et surveilla la garde de la cité, elle nomma des consuls pour l'administration civile et des capitaines pour le commandement des hommes d'armes. Elle établit une cloche, au son de laquelle les chevaliers et les bourgeois se réunissaient pour délibérer en commun sur leurs affaires³.

La confrérie
de Saint-André
s'organise
en commune.

L'arrivée du roi Henri et des chevaliers chypriotes affermit le mouvement de Saint-Jean d'Acre. Ibelin, assuré du concours de la population et de l'alliance des Génois, qui offraient leurs vaisseaux, voulut tenter une grande reconnaissance vers Tyr, avant de remonter à Beyrouth⁴. Le maréchal se trouvait depuis peu à Tyr et avait appris dès son arrivée les événements de Saint-Jean d'Acre. Croyant la ville, qui était son quartier général, sérieusement menacée, il manda à son frère Lothaire de brûler tous les engins du siège de Beyrouth, et de venir le rejoindre au plus vite avec ses hommes et ses navires⁵. La concentration des Impériaux changea les projets d'Ibelin. Il

Ibelin
menace Tyr
et
établit l'armée
chypriote
à Casal-Imbert.

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 395; cf. Amadi, fol. 117 et Fl. Bustron, fol. 150, qui retardent cet événement; Richard de S. Germ. ap. Murat, t. VII, col. 1029.

² La haute cour et la cour des bourgeois.

³ Voy. la lettre de Grégoire IX à Frédéric,

du 22 septembre 1235, ap. Rinaldi, 1235, § 43, 44; Huillard Bréholles, *Hist. diplom. Frider.* t. IV, p. 774, 775.

⁴ Cf. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 395, 396; Amadi, fol. 110.

⁵ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 396.

Avril 1232. s'arrêta à trois ou quatre heures de marche en avant de Saint-Jean d'Acre, en un lieu appelé, dans le langage des Francs, *Casal-Imbert*, ce qui voulait dire le village d'Imbert, où Anseau de Brie campa avec le roi et l'armée de Chypre. Ibelin ramena le corps des chevaliers de Jérusalem, et peu après, pour n'avoir rien à regretter, il consentit à se rendre à des pourparlers que demandait le patriarche d'Antioche, au nom des Impériaux.

Ce prélat, nommé Albert, ancien évêque de Brescia, avait reçu du Saint-Siège les fonctions de légat apostolique en Syrie, que l'hostilité trop notoire de Gérold contre l'empereur ne permettait plus de lui conserver. Le dévouement à Frédéric de l'ancien évêque lombard inspira de la défiance aux Orientaux, et les chroniqueurs chypriotes ne lui ménagent pas les injures. A les en croire, le patriarche d'Antioche était chargé par le maréchal d'occuper le sire de Beyrouth de semblants de négociations, pendant qu'on allait assaillir son armée¹. Rien ne justifie ces accusations, qui semblent avoir été imaginées après coup, pour expliquer l'échec qu'éprouva bientôt l'armée du roi. Les efforts du patriarche étaient aussi sincères que sa mission était réelle. Peu de temps après, il fut chargé directement par Grégoire IX de tenter avec les grands maîtres une médiation entre les Chypriotes et les Impériaux². « En admettant que l'empereur Frédéric ait eu des torts vis-à-vis des gens d'outre-mer, disait le pape, que peut-on reprocher à son fils Conrad, jeune enfant de quatre ans, héritier légitime du royaume de Jérusalem ? Et d'ailleurs le Saint-Siège, qui a tant fait pour les Orientaux, ne devait-il pas être saisi de leurs plaintes avant qu'ils recourussent à la violence. » Le pape défendait, en conséquence, aux ordres militaires d'aider en quoi que ce fût ceux qui avaient levé les drapeaux de la révolte contre Frédéric³. La situation d'Ibelin devenait ainsi plus difficile par les changements de la politique de Grégoire IX ; mais, en restant humblement attaché à l'Église, le sire de Beyrouth sut ne pas abandonner les avantages conquis. Il résista aux injonctions qu'il reçut peu après personnellement du pape⁴, et ne déposa les armes, qu'on l'avait forcé de prendre, qu'après avoir détruit le parti impérial en Chypre, et assuré aux siens, car il mourut avant le triomphe, le complet affranchissement de la Syrie.

¹ Amadi, fol. 111 ; Fl. Bustron, fol. 144, 147.

² Lettre au patriarche d'Antioche, du 26 juillet 1232 ; Rinaldi, 1232, § 45 ; Huillard-Bréholles, *Hist. Frid.* t. IV, p. 376.

³ Lettre au grand maître de l'Hôpital, du 26 juillet 1232. (*Hist. diplom. Fridér.* t. IV, p. 378.)

⁴ *Hist. de Chypre*, t. II, p. 59 ; t. III, p. 640.

Le sire de Beyrouth s'était, on l'a vu, séparé du roi et de l'armée chypriote à Casal-Imbert, se reposant sur la vigilance d'Anseau de Brie. Le jeune commandant apprit en ce lieu, par une dure leçon, que la valeur la plus brillante ne peut réparer toujours les fautes de la témérité et de la négligence. Il affectait de mépriser les Impériaux; il dédaignait la discipline et les plus simples précautions de sécurité. A ceux qui blâmaient la dispersion de ses cantonnements, il répondait que les Lombards, n'ayant pas osé affronter les Chypriotes à Beyrouth, quand ils en étaient seulement à six traits d'arc, ne feraient pas certainement les six grandes lieues qui les en séparaient aujourd'hui¹. Il n'observait pas la route de Tyr, et il établissait un guet du côté d'Acree, d'où ne pouvait lui venir aucun danger.

Le chef de ce poste avancé et inutile était d'ailleurs un digne jeune homme, devenu depuis un grand jurisconsulte, qui fit en cette occasion un beau début militaire. Il se nommait Jean d'Ibelin, comme son oncle, le sire de Beyrouth, et fut plus tard comte de Jaffa et d'Ascalon. On reconnaît à ces titres l'auteur des célèbres Assises de Jérusalem, ouvrage qui a plus contribué à l'illustration du nom d'Ibelin que tous les événements, depuis si longtemps oubliés, dont nous écrivons l'histoire. Jean n'avait alors que dix-sept ans; sa chevalerie ne datait que de deux ans².

Informé du mauvais campement des Chypriotes, le maréchal Filangier organisa rapidement un coup de main. Le 2 mai, à l'entrée de la nuit, il part de Tyr avec une forte division, qui prend la route de terre, et se fait suivre le long de la côte par une flottille de vingt-deux galères chargées de troupes. Avant l'aube, il arrive à Casal-Imbert, et tombe sur le camp des Chypriotes au moment où l'on criait pour la première fois aux armes.

Une lutte épouvantable s'engagea dans l'obscurité. Les Chypriotes, quoique mal armés et à peine vêtus, reçurent l'attaque sans reculer. Anseau de Brie, sentant toute la responsabilité qui pesait sur lui, fit des prodiges de célérité et de bravoure. Il réunit ses forces, il parut partout où était le danger et se jeta vingt fois en avant. Les fils du sire de Beyrouth, Baudouin, Hugues et Guy, le secondèrent admirablement, et reçurent tous de graves blessures. Jean d'Ibelin, surpris avec son poste, s'était mis bientôt sous les armes. Il se conduisit si résolument, que la journée de Casal-Imbert lui fut rappelée toute sa vie comme un titre d'honneur³. L'énergie d'Anseau de

Mai 1232.
Défaite
des Chypriotes
à
Casal-Imbert.

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 396.

² *Idem*, p. 397; *Amadi*, fol. 111; *Fl. Bustron*, fol. 145.

³ *Amadi*, fol. 112; *Fl. Bustron*, fol. 145.

« Gioanne, suo nepote, fece tanto che in vita
« sua poi fu sempre lodato. »

Mai 1232. Brie et l'ignorance où étaient les Lombards de la force des corps auxquels ils avaient affaire prolongèrent l'action tant que la nuit dura. Mais, à la levée du jour, le maréchal fit débarquer les hommes de réserve, et les Chypriotes, enveloppés de tous côtés par un ennemi supérieur, s'enfuirent en désordre vers Saint-Jean d'Acro, abandonnant leurs tentes et leurs armes. Un petit nombre de combattants se jetèrent en désespoir dans une tour isolée sans vouloir se rendre¹.

Le roi est sauvé. Au premier bruit de l'arrivée des Impériaux, le chevalier chargé de la garde du roi en qualité de gouverneur, avait fait monter le jeune prince à cheval et l'avait confié à des hommes sûrs pour le conduire rapidement à Saint-Jean d'Acro. Ce seigneur était Jean Babin, de la famille française de Syrie établie déjà en Chypre, et restée, jusqu'à la fin du règne des Lusignan, dans les hautes charges. Le roi parti, Babin se précipita dans la mêlée, y fut horriblement blessé au visage et fait prisonnier².

Cependant Jean d'Ibelin, rentré à Saint-Jean d'Acro, après d'inutiles conférences avec le patriarche d'Antioche, et prévenu de l'attaque des Impériaux, accourait au galop avec Jean de Césarée, Renaut de Caïphas, le connétable Eudes de Montbéliard, Balian de Sidon lui-même et tous les chevaliers de Jérusalem³, inquiets des projets du maréchal. Ils rencontrèrent bientôt l'escorte du roi; Ibelin rendit grâce à Dieu et continua sa marche. Peu après, un des gens de sa maison, fuyant le massacre, le rejoint sur la route. Troublé par la douleur, il lui donne, les larmes aux yeux, la fausse nouvelle de la mort de trois de ses fils. Comme Ibelin faisait semblant de ne pas entendre et poussait plus vivement son cheval : « Ah! monseigneur, répétait le vieux serviteur en le suivant, ah! monseigneur, nos beaux enfants ont été tous tués. » — « Tais-toi, maître vilain, lui répondit le sire de Beyrouth, c'est ainsi que doit finir tout chevalier quand la vie ou l'honneur est en danger⁴. »

Il arriva à temps à Casal-Imbert pour sauver les hommes retirés dans la tour; mais tout le reste avait fui, le camp était perdu; les bagages, les chevaux, les équipements, avaient été pillés. Ibelin poursuivit les Impériaux dans la plaine jusqu'au défilé de *Passe-Poulain*, qui est probablement le

¹ Amadi, fol. 113; Florio Bustron, fol. 146.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 397.

³ *Idem*, p. 398.

⁴ Amadi, fol. 113; Florio Bustron, fol.

147.

passage montueux du Ras-el-Mecherfé¹, et revint en bon ordre à Saint-Jean d'Acre².

Mai 1232.

Le maréchal Filangier, dès sa rentrée à Tyr, où l'on partagea le butin, fit partir Amaury Barlas et la compagnie des chevaliers chypriotes avec un corps de troupes pour occuper l'île de Chypre³. Il se préparait à passer au besoin dans l'île, bien que Barlas parût en état de se suffire à lui-même et l'armée du roi entièrement anéantie.

Ibelin réorganise
l'armée
chypriote.
Majorité du roi.

Les Chypriotes étaient dans l'abattement le plus complet. Quelques jaloux s'en prenaient au seigneur de Beyrouth de leur défaite de Casal-Imbert. Ils commençaient à regretter d'être venus faire la guerre pour lui sur le continent. Déjà ils cherchaient s'il n'y aurait pas moyen de s'entendre avec le maréchal et de traiter une bonne fois de la paix à l'insu d'Ibelin. Le roi était majeur, car, le 3 mai, le jour même de la malheureuse affaire de Casal-Imbert, il avait accompli sa quinzième année⁴. On avait inauguré sans pompe son avènement et laissé en réalité au sire de Beyrouth toute la direction du gouvernement. Mais le roi n'en était pas moins de droit et de fait hors de page; il pouvait valablement exercer le pouvoir royal, et, comme il avait jusque-là montré peu de décision personnelle⁵, les mécontents espéraient l'entraîner facilement à eux, s'ils pouvaient lui faire reconnaître les torts qu'ils donnaient au régent.

La promptitude d'Ibelin détourna le nouveau danger qui menaçait son parti. Il eut bientôt trouvé l'argent et les hommes nécessaires pour reconstituer l'armée, grâce au dévouement des siens et au loyal concours du jeune roi. Jean de Césarée vendit l'un de ses villages à l'Hôpital, au prix de quinze mille besants, qu'il apporta à son oncle; Jean d'Ibelin de Jaffa lui remit pareille somme, produit de la vente d'un village faite au Temple. Avec ces ressources, Ibelin avança quelques sommes aux Chypriotes qui avaient le plus perdu dans la déroute; il donna des chevaux à ceux qui en manquaient

¹ *Scala Tyriorum*. Il est hors de toute vraisemblance qu'Ibelin se soit hasardé à poursuivre les Impériaux dans les montagnes situées entre le Ras-el-Mecherfé et le Ras-el-Abiad, et, par conséquent, il ne paraît pas possible que le défilé de *Passe-Poulain* fût en ce dernier lieu. Je le place plutôt vers le sud, à l'entrée du massif qui sépare Tyr de Saint-Jean d'Acre. M. le général Callier, auteur

d'une excellente carte de la Syrie méridionale, à qui je fais part de mes observations, est entièrement de mon avis.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, livre XXXIII, chapitre xxxi, p. 398; Amadi, fol. 114; Fl. Bustron, fol. 147.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 399.

⁴ *Idem*, p. 398.

⁵ *Idem*, *ibid.*

Mai 1232. et enrôla de nouveaux hommes d'armes¹; il compléta en même temps les rangs de la noblesse, en conseillant le roi de s'attacher, comme liges, plusieurs chevaliers du royaume de Jérusalem et plusieurs étrangers, auxquels on accorda des fiefs dans l'île².

Tout ainsi reformé par son intelligente activité, il disposa son départ afin de poursuivre les Impériaux en Chypre. L'armée de Jérusalem restait à Saint-Jean d'Acre. Il n'amenait que les Chypriotes et les hommes ou les soldats enrôlés sur les revenus de l'île. A en croire les chroniques du pays, disposées à affaiblir ici les chiffres, toute cette armée ne comptait pas plus de deux cent vingt-cinq chevaliers complètement équipés³; ses voiles se composaient des seize salandres impériales prises à Beyrouth, et des vaisseaux génois, qu'accompagnait l'un des consuls de la république, Guillaume de Orto⁴. Il y avait, en outre, dans la flottille qui portait les Chypriotes et leurs équipements, quelques navires appartenant à des Levantins d'origine occidentale, qu'on appelait *Poulains*, auxquels le roi Henri avait concédé aussi des fiefs, en exigeant d'eux le service militaire sur mer⁵.

Les Impériaux
envahissent
de nouveau
l'île de Chypre.

Barlas et le premier corps des Impériaux avaient surpris l'île de Chypre au dépourvu. Hernoul de Giblet avait négligé d'envoyer des approvisionnements aux châtelains des forteresses. Dieu-d'Amour, notamment, qui, par sa position unique et l'habileté de son capitaine Philippe de Cafran, aurait pu résister longtemps, à condition d'avoir des vivres, donnait les plus grandes inquiétudes⁶. A la première sommation, Cérines et Kantara s'étaient rendus aux bailes. Nicosie, qui n'avait alors pour toute défense que le fort intérieur bâti par les premiers rois, n'opposa aucune résistance. Les familles des chevaliers partis avec Ibelin se réfugièrent dans les châteaux; beaucoup, chassées des églises et des couvents où elles avaient demandé refuge, furent contraintes de chercher un asile dans la campagne ou de se cacher dans les bois⁷. Hernoul de Giblet se renferma dans Dieu-d'Amour, avec les deux sœurs aînées du roi, Marie, unie l'année suivante à Gautier le Grand, comte de Brienne, et Isabelle, dont nous avons vu le mariage avec Henri d'Antioche, projeté, repris et ajourné, par les calculs de Boémond IV⁸.

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 398, 399; Amadi, fol. 117.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 399; Amadi, fol. 116, 118.

³ *Idem*, fol. 119; Fl. Bustron, fol. 151.

⁴ Amadi, fol. 120.

⁵ *Idem*, fol. 118.

⁶ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 399; Amadi, fol. 115; Fl. Bustron.

⁷ Amadi, fol. 115.

⁸ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 399. (Voy. ci-dessus, p. 275.)

Le château de Buffavent dut son salut au courage de la femme de Balian d'Ibelin, Échive de Montbéliard, fille de l'ancien régent de Chypre, sous Hugues I^{er}. Échive s'était retirée dans la maison de l'Hôpital, dès l'arrivée des Impériaux. En voyant Barlas maître de Nicosie, elle sortit de son refuge sous des habits de franciscain, et se rendit à Buffavent, où commandait un vieux chevalier royaliste, nommé Gérard de Conches¹. Elle détermina le châtelain à fermer ses portes; elle réunit des vivres, elle recruta des hommes dans la campagne, et organisa si bien la défense, que ni les troupes d'Amaury Barlas, ni Richard Filangier, qui passa dans l'île en apprenant les apprêts des Chypriotes à Saint-Jean d'Acro, ne voulurent entreprendre le siège du château. A l'exception de Dieu-d'Amour et de Buffavent, l'île entière obéit bientôt au maréchal². Il accumula une grande quantité d'approvisionnements dans le château de Cérines, dont il fit sa place de réserve; il envoya une partie de ses galères stationner à Paphos, et vint s'établir avec son armée à Famagouste, où il pensait qu'aborderait Ibelin³.

Les Chypriotes s'embarquèrent à Saint-Jean d'Acro, le trentième jour de mai, fête de la Pentecôte⁴. Ibelin avait donné rendez-vous à ses deux enfants, Balian et Jean de Foggia, sur les côtes de Chypre, à la pointe de la Grèce ou de la Grecque, le *Pedalion Acra*, vaste promontoire qui s'avance entre les golfes de Famagouste et de Larnaca, et sur lequel paraît avoir été le port de *Leucolla*, où Démétrius Poliorcète battit Ptolémée Lagus. Balian d'Ibelin, demeuré dans les environs de Tripoli, devait conduire en Chypre quelques nouvelles voiles génoises; Jean ramenait l'excédant de la garnison de Beyrouth, qui n'avait plus rien à craindre⁵. Ses forces réunies, Ibelin, informé de la position du maréchal, remonta vers Famagouste. Il était impatient de joindre les Lombards, et de prendre une revanche de Casal-Imbert. Les chroniques locales ont rappelé ou imaginé des circonstances qui attestent la confiance des chefs royalistes en ce moment. Un écuyer demandait à l'éclaireur envoyé à la découverte sur le cap quel pouvait être le nombre des Impériaux, Ibelin, sans lui donner le temps de parler, aurait répondu: « Il nous suffit de savoir où ils sont, la victoire est à nous⁶. »

Comme les côtes de la baie de Famagouste se couvraient de troupes, il

¹ Amadi, fol. 115.

² Contin. de Guill. de Tyr, p. 399.

³ Idem, liv. XXXIII, chap. xxxiv, p. 400; Amadi, fol. 116, 118.

⁴ Contin. de Guill. de Tyr, liv. XXXIII, chap. xxxiv, p. 400.

⁵ Amadi, fol. 118; Fl. Bustron, fol. 151.

⁶ Amadi, fol. 118; Fl. Bustron, fol. 151.

Ibelin pourait
les Impériaux
en
Chypre.

Jun 1232. atterrit à un flot vers le sud de la ville, et fit immédiatement occuper, malgré la vive résistance de l'ennemi, un passage étroit par où l'on peut gagner le rivage, quand les eaux sont basses. Tout semblait annoncer une bataille pour le lendemain, au moment où les Chypriotes voudraient prendre terre. Il n'en fut rien. Quelques hommes de la flotte, ayant, pendant la nuit, pénétré sur des barques au milieu du port, s'avancèrent jusqu'au quai, sans trouver d'empêchement, et entrèrent dans la ville en criant: *Vive le roi Henri!* Filangier, persuadé qu'Ibelin avait opéré son débarquement, et ne voulant pas engager le combat, se retira avant le jour vers Nicosie, en mettant le feu à ses navires. L'armée royale occupa le jour même Famagouste, sans coup férir. La tour de la marine, où était resté un corps de défense, capitula immédiatement; Kantara, le château de l'est le plus éloigné de la ligne des Impériaux, et subordonné d'ordinaire avec tout le Karpas au sort de Famagouste, ne put résister. Philippe de Navarre détermina trois des Chypriotes qui s'y trouvaient à venir, au nom de la garnison, faire leur soumission au roi¹.

10 juin 1232.

Origine
des consulats
et des
privileges génois
en Chypre.

Avant de se séparer des capitaines génois, Ibelin voulut étendre à l'île de Chypre les avantages qu'il avait accordés, dans sa seigneurie, aux gens de leur pays, ses plus fidèles auxiliaires².

Chypre n'était encore qu'une des stations secondaires du commerce de l'Europe avec la Syrie. Tant qu'il resta quelque partie du royaume de Jérusalem au pouvoir des Francs; tant que le pavillon chrétien flotta sur les murs de Tyr, de Tripoli, de Beyrouth, de Saint-Jean d'Acre, les marchands occidentaux firent de préférence leur commerce sur la côte. Les consuls entretenus par eux en Syrie avaient sous leur juridiction les armateurs et les matelots qui fréquentaient l'île de Chypre et la petite Arménie; les consuls temporaires envoyés en ces pays étaient même subordonnés aux premiers, comme les simples consuls relèvent, de nos jours, des consuls généraux³. Les Amalfitains, les Pisans, les Génois, les Vénitiens, les Provençaux, et peut-être les Catalans, faisaient tous le commerce à Limassol, à peu près dans ces mêmes conditions. Ils n'avaient en Chypre que des établissements et des marchands isolés, en relations plus ou moins dépendantes de ceux du royaume de Jérusalem.

Un privilège royal, dressé à Famagouste, le 10 juin 1232, en présence

¹ Amadi, fol. 120; Fl. Bustron, fol. 153.

³ Voy. les observations sur ce traité, *Hist.*

² *Hist. de Chypre*, t. II, p. 43.

de Chypre, t. II, p. 51, not. 3.

des deux consuls génois de Syrie et des seigneurs de la haute cour, constitua la nationalité génoise dans le royaume de Chypre, et lui donna les moyens de développer son commerce sur tous les points de l'île, en correspondant directement avec Gênes¹. On accorda aux sujets et aux protégés de la république le droit de faire juger par leurs propres consuls, résidant en Chypre, et suivant les lois de Gênes, toutes leurs affaires commerciales et civiles. Les délits et les crimes même, à l'exception de quelques cas extrêmes, comme l'homicide, la trahison et le vol, réservés à la justice du pays, et jugés par la cour des bourgeois, appartenrent aux consuls nommés par la république². Les Génois furent exemptés de toute espèce de taxe de douanes et de navigation pour leurs marchandises, tant à l'entrée qu'à la sortie de l'île³. On leur donna des maisons et des terrains, pour établir leurs entrepôts et leurs consulats, dans les quatre grandes villes du royaume, Nicosie, Famagouste, Limassol et Paphos. On y ajouta enfin un village en toute propriété, et le droit d'avoir un bain particulier, précaution destinée à prévenir des contestations avec les autres étrangers et avec les gens du pays, pour qui l'usage des bains est d'une absolue et habituelle nécessité⁴.

Des traités postérieurs développèrent sur quelques points les avantages accordés alors à la nation génoise. Mais le privilège du roi Henri fut toujours invoqué dans les relations de la république avec les rois de Chypre, comme le fondement de ses droits et l'origine de la position exceptionnellement favorisée que ses nationaux eurent longtemps dans le royaume. Nul ne pouvait prévoir alors que ces faveurs seraient précisément l'occasion de la perte de Famagouste et de la ruine des rois de Chypre.

En quittant les côtes où sont encore les ruines de la nouvelle Salamine, le maréchal de l'empereur s'était dirigé vers Nicosie. Son passage à travers la Messorée fut marqué par une trace de cendres et de ruines. Il incendia les moissons qui couvraient ces champs immenses, grenier habituel de l'île; il renversa les cabanes des paysans. Il détacha une compagnie, qui alla briser les moulins du torrent de Kythrea; il détruisit les moulins à bras de Nicosie⁵. Ces dévastations n'empêchèrent pas les approvisionnements d'Ibelin et nuisirent à la cause impériale, en indisposant les populations de la campagne, dont les récoltes étaient ravagées. A de tels actes, disent les anciennes chro-

Marche
de Filangior
dans l'intérieur
de l'île.

¹ Voy. nos preuves, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 51; cf. Amadi, fol. 120-121.

² Art. 1^{er} du privilège.

³ Art. 2.

⁴ Art. 3-8.

⁵ Amadi, fol. 121; Fl. Bustron, fol. 153.

Jun 1232. niques, on voyait bien le peu d'espoir qu'avaient les Lombards d'être jamais paisibles souverains de l'île.

Filangier ne s'arrêta pas longtemps à Nicosie, dans la crainte d'être devancé par Ibelin vers son port de refuge. Il partit précipitamment, laissant derrière lui des magasins de vivres¹, et vint se poster en observation à l'entrée du défilé profond qui conduit de Nicosie à Cérines, à travers la chaîne du Saint-Hilarion, pour en interdire le passage aux Chypriotes.

Le sire de Beyrouth et le roi Henri s'approchèrent à petites journées de la capitale. Étonné de trouver des approvisionnements dans la ville, Ibelin n'y laissa pas séjourner l'armée, s'attendant à quelque surprise. Le jour même de leur arrivée, le lundi 14 juin, il alla dresser ses tentes, sur le soir, à une demi-heure au nord de Nicosie, près des jardins de Trakona², redoublant de surveillance. Il n'était plus éloigné des Impériaux que de trois petites lieues.

15 juin 1232. Du point où se trouvaient les Chypriotes au lieu où campaient les Lombards, la plaine de Nicosie, qui n'est qu'une continuation de la Messorée, s'étend encore pendant une heure vers le nord; puis le terrain s'élève peu à peu et forme la base de la chaîne de montagnes qui court parallèlement à la mer de Caramanie, depuis Kormakiti jusqu'au Karpas. Entre les villages de Dikomo et d'Agriidi, plus près de ce dernier, se trouve l'entrée principale de la gorge qu'occupait le maréchal. L'armée impériale était établie au delà du village d'Agriidi, en avant des chemins qui se détachent du fond de la vallée, pour conduire au château de Dieu-d'Amour.

Dispositions
de la
bataille d'Agriidi.

En comprenant tout ce qu'il avait de chevaliers allemands et italiens, de cavaliers de Tripoli et d'Arménie, ou de turcopliers de Chypre, le maréchal, d'après l'évaluation de ses ennemis, réunissait environ deux mille chevaux. Dans la cavalerie royale, il y aurait eu seulement deux cent trente-trois chevaliers, réduits presque tous à n'avoir qu'un cheval, ce qui les obligeait à porter leurs armures suspendues à l'arçon de leur selle, quand ils n'étaient pas en présence de l'ennemi³. On ne connaît pas le nombre des piétons des deux camps; mais on sait qu'il y avait parmi les Chypriotes un corps de sergents à pied qui rendit de grands services dans l'action.

¹ Amadi, fol. 122; Fl. Bustron, fol. 154.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 400; cf. Amadi, fol. 122; Fl. Bustron, fol. 154.

³ Amadi, fol. 119; Fl. Bustron, fol. 151.

« Convenivagli portar le arme in li arcioni, se non volevano caminar sempre armati. »

16 juin 1232.

Le mardi matin, 15 juin, cinq semaines, jour pour jour, après l'affaire de Casal-Imbert, Ibelin rangea sa petite armée en quatre corps de bataille, qu'on appelait échelles, et se mit en marche vers la gorge. Il s'agissait, avant tout, de secourir Dieu-d'Amour, qui n'avait plus que deux ou trois jours de vivres¹. Il fallait pour cela s'emparer du village d'Agriidi, d'où l'on pouvait, par des sentiers à pic, faire arriver quelques fantassins au pied du Saint-Hilarion. Ibelin espérait que les Impériaux descendraient de leurs positions pour s'opposer à ce mouvement, et que le combat s'engagerait alors.

Il plaça la première division de l'armée chypriote sous le commandement de son troisième fils, Hugues d'Ibelin, et d'Anseau de Brie; il confia la seconde à Baudouin, frère de Hugues, la troisième, à Jean de Césarée, leur cousin, qui avait entraîné une partie de la chevalerie de Syrie, et qui méritait bien de marcher avec elle aux premiers rangs. Lui-même resta à l'arrière-garde avec le roi. Du côté des Impériaux, le premier corps était commandé par le comte Gautier de Manupello, des comtes de Loreto, dans l'Abruzze ultérieure², le second par le comte Béroard ou Bérard de Manupello; à l'arrière-garde se tenaient le maréchal Richard Filangier, Amaury Barlas, Hugues de Giblet, Amaury de Bethsan, et les autres transfuges chypriotes³.

Autrefois, dans tous les combats, Balian d'Ibelin, l'aîné des fils du sire de Beyrouth, avait conduit le premier corps de cavalerie. Mais, depuis qu'il était frappé d'excommunication pour avoir épousé Échive de Montbéliard, veuve de Gautier de Montaigu, sa parente⁴, son père le tenait éloigné des commandements militaires. Ibelin voyait même avec peine ses chevaliers entretenir des rapports avec son fils. Au moment du départ de Trakona, Balian essaya de reconquérir son poste habituel. « A Dieu ne plaise, lui dit le sire de Beyrouth, que des hommes privés de sa grâce soient à la tête de nos troupes. Réconciliez-vous avec notre sainte Église, ou vous resterez ici avec moi, dans le dernier corps de bataille⁵. » Balian se résigna, du moins en ap-

¹ Amadi, fol. 122; Fl. Bustron, fol. 154.

² Ce seigneur, nommé dans les monuments du règne de Frédéric II (Huillard-Bréholles, t. III, p. 115; t. V, p. 611; cf. t. II, p. 192), est appelé Gautier de Manépien par les chroniqueurs chypriotes. Un Bérard de Manupello, comte de Loreto, figure parmi les chevaliers de la Pouille à qui l'empereur Frédéric remit, en 1239, la garde des pri-

sonniers lombards, et ne peut être par conséquent le chef du second corps de l'armée, qui fut tué au combat d'Agriidi.

³ Amadi, fol. 124, 127; Fl. Bustron, fol. 155, 158.

⁴ Cf. *Hist. de Chypre*, t. III, p. 629.

⁵ Amadi, fol. 124; Fl. Bustron, fol. 155; M. Beugnot, *Not. sur Navarre (Bibl. de l'Éc. des chartes, t. II, p. 11.)*

15 juin 1232. parence ; mais, quand l'attention de son père fut détournée par les soins du commandement, il s'échappa ; il donna à Anseau de Brie, en passant à l'avant-garde, les conseils de son expérience, puis il vola en avant pour rejoindre cinq de ses compagnons d'armes, parmi lesquels étaient Navarre et Raymond de Flassou, ses vassaux¹. Il les avait envoyés d'avance à travers les rochers et les taillis de myrte se placer à un endroit resserré, où devaient s'engager nécessairement les Impériaux, pour s'opposer à la marche des Chypriotes vers Agridi. Quelques hommes résolus pouvaient, en ce passage étroit et pierreux, arrêter l'ennemi et compromettre la suite de ses opérations.

Le maréchal, voyant que le plan de l'armée chypriote était de se porter sur Dieu-d'Amour, avait rappelé ses détachements avancés vers Cérines, et résolu d'attaquer Ibelin avant qu'il ne parvint à l'entrée du défilé. Son premier corps, en sortant du passage, s'avança rapidement entre le village d'Agri di et l'armée royale, en escarmouchant inutilement sur le flanc de ses quatre échelles². Ibelin avait défendu de répondre à son attaque, et ordonné de marcher toujours en avant, en bon ordre, vers Saint-Hilarion. Le comte Gautier dépassa ainsi toute l'armée chypriote, sans avoir pu faire sortir un homme de ses rangs. Rien n'annonçant alors que l'action fût engagée à la tête des colonnes, il craignit de se jeter prématurément sur l'arrière-garde, et préféra descendre encore dans la plaine, sans prendre part au combat, avant d'avoir reçu les nouveaux ordres. Les moments devenaient pleins de danger et d'anxiété.

Victoire
des Chypriotes.

On ne comprenait pas qu'un si long intervalle séparât l'avant-garde des Impériaux de leur corps de bataille. Déjà les piétons chypriotes entraient dans le village d'Agri di³, quand on aperçut au loin Balian d'Ibelin et ses cinq chevaliers aux prises avec l'armée entière de Filangier, tenue en échec. Les Impériaux débouchèrent enfin et ébranlèrent de leur choc le premier corps chypriote ; Baudouin d'Ibelin arriva aussitôt heureusement avec la seconde échelle et reprit le dessus. Les Chypriotes, en cette circonstance, tirèrent un grand parti de leurs escouades de sergents à pied. Les hommes se mêlaient aux escadrons, remettaient en selle les cavaliers royalistes, et se pré-

¹ Les autres chevaliers étaient Pierre de Montolif, Robert de Mameni et Eudes de la Ferté. (Amadi, fol. 125 ; Fl. Bustron, fol. 156.)

² Amadi, fol. 126 ; Fl. Bustron, fol. 155, 158.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 400 ; cf. Amadi, fol. 126.

cipitaient sur les Impériaux démontés, qu'ils faisaient prisonniers ou décapitaient¹. 15 juin 1232.

C'est ainsi que périt le comte Bérard de Manupello, chef du second corps allemand. Anseau de Brie, heureux de se retrouver au milieu d'un grand combat, dominant tout ce qui l'entourait par son haut cheval et sa belle stature, cherchait toujours à porter des coups décisifs. Apercevant de loin le comte Bérard, il court à lui, le prend par son casque, le désarçonne et le jette à terre, en criant : à mort ! Des piétons, revenant en ce moment d'Agриди, d'où ils avaient été repoussés, se précipitèrent sur le comte gêné par son armure, et lui tranchèrent la tête. Dix-sept chevaliers impériaux, qui avaient mis pied à terre pour aider leur chef à remonter à cheval, eurent le même sort². Le cri d'Anseau de Brie, répété par les sergents d'armes, vola de bouche en bouche dans l'armée du roi, qu'il excita comme l'annonce d'un succès. Les Impériaux en furent troublés. La nouvelle manœuvre des hommes de pied, l'éloignement du premier corps, dont ils n'eurent plus de nouvelles durant l'action, achevèrent de les déconcerter. Quand le maréchal Filangier arriva avec l'arrière-garde, le découragement et le désordre avaient gagné les siens ; il ne put reformer ses compagnies. Après quelques nouveaux efforts, ses troupes cédèrent sur tous les points, et se précipitèrent confusément vers la gorge, pour gagner Cérines, livrant leur camp et les défilés de Saint-Hilarion aux Chypriotes³.

A la suite d'une semblable bataille, où il est souvent question de morts, de blessés et de prisonniers⁴, on attendrait un chiffre de victimes assez élevé. La chronique d'outre-mer, comme preuve de la gravité de l'affaire, dit que les chevaliers de Pouille, et sous cette désignation elle comprend ici tous les Impériaux, eurent bien soixante des leurs tués et au moins quarante prisonniers⁵. Précédemment, en d'autres occasions, on avait vu la perte de quatre-vingts chevaliers alarmer les chefs chypriotes, et un secours de cent chevaliers sauver le château de Beyrouth⁶. L'armée royaliste ne perdit, à ce qu'il paraît, qu'un homme de valeur dans le combat d'Agриди, car on ne tient pas compte des piétons. C'était un chevalier d'origine toscane, fixé en Chypre depuis sa jeunesse sans avoir jamais oublié l'accent du pays natal. Dans un de ces moments de confusion assez fréquents au milieu d'ennemis armés à

Faiblesse
numérique
des
armées
en présence.

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 401.

² *Amadi*, fol. 126; *Fl. Bustron*, fol. 159.

³ *Amadi*, fol. 127.

⁴ *Idem*, fol. 127; *Fl. Bustron*, fol. 161.

⁵ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 401.

⁶ *Voy. ci-dessus*, p. 272, 273.

Jun 1232.

peu près de la même façon, le Toscan cria, pour se faire reconnaître, le mot de ralliement chypriote, qui était *vallance*, en prononçant *ballanza*. On le prit pour un Lombard impérialiste, et on le massacra ¹.

Poursuite
et destruction
des
corps impériaux.

Balian d'Ibelin put revendiquer une grande part du succès de la journée, car son heureuse diversion avait coupé l'armée du maréchal et dérangé tout son plan d'attaque. Si le comte Gautier de Manupello ne se proposait pas de tourner les Chypriotes, et de se jeter sur leurs derrières, son mouvement dans la plaine est inexplicable. Le retard que mit le corps principal des Impériaux à sortir de la gorge lui fit croire peut-être à un stratagème de l'ennemi ou à une retraite soudaine du maréchal vers Cérines, et le détermina à pourvoir de son côté à sa sécurité. Il marcha presque sans s'arrêter durant vingt lieues, et vint demander refuge aux Templiers de Gastria, sur la côte du Karpas ². Il en fut mal accueilli. Les Impériaux, à leur arrivée en Chypre, n'avaient rien respecté. Ils avaient arraché des maisons du Temple et de l'Hôpital des femmes et des enfants inoffensifs ³. Les chevaliers de Gastria, blessés de ces outrages, fermèrent leurs portes devant le comte Gautier. Jean d'Ibelin le jeune, envoyé à sa poursuite, le trouva logé avec ses chevaliers dans les fossés du château. Il l'attaqua brusquement, l'obligea à se rendre, et l'emmena prisonnier avec les siens à Philippe de Navarre, que le roi avait nommé gouverneur de Nicosie ⁴.

Les Impériaux restés au siège de Dieu-d'Amour abandonnèrent leur campement en apprenant la déroute du maréchal. Ils formaient un corps assez nombreux, composé entièrement d'hommes à pied. Ils ne pouvaient se retirer à Cérines, dont la route leur était fermée par Ibelin; ils se répandirent dans la plaine de Nicosie, du côté de Morpho, et se réunirent au village de Blessia, attendant l'occasion d'entrer à Nicosie, où ils espéraient trouver dans les maisons religieuses l'inviolable hospitalité qu'ils avaient ravie aux familles de leurs ennemis ⁵. Navarre les surprit vers minuit, avec un détachement de cavalerie, et leur fit plus de trois cents prisonniers, qu'il emmena à Nicosie. Les autres parvinrent à se sauver dans les églises et les couvents. Navarre voulut faire un exemple de trois chefs de soudoyers qui avaient abandonné l'armée chypriote près de Giblet, après le débarquement du mois de février,

¹ Amadi, fol. 127; *Contin. de Guill. de T r*, p. 401.

² Amadi, fol. 129; Fl. Bustron, fol. 159, 162.

³ Amadi, fol. 129, et précédemment; Fl. Bustron, fol. 162.

⁴ Amadi, fol. 129.

⁵ *Idem*, fol. 128; Fl. Bustron, fol. 161.

et qui se trouvaient parmi les captifs¹. Il leur fit grâce de la vie, quoique parjures; mais il ordonna de leur couper le pied ou le poing², peine atroce, que comportait la législation des assises contre les bourgeois³.

Juin 1232.

Les corps détachés battus et dispersés, les garnisons de Famagouste et de Nicosie soumises, il restait à faire le siège de Cérines. La résistance des Impériaux dans leur dernière position n'eût plus en rien l'autorité du roi, reconnue par tout le royaume; et l'issue de la guerre n'était plus douteuse. L'entreprise demandait cependant à ne pas être négligée. Tout annonçait qu'il y faudrait du temps et des travaux considérables. Sans être naturellement aussi fort que Dieu-d'Amour et Kantara, sans avoir le développement de Famagouste, Cérines est très-favorable à la défense par son port, son voisinage de la côte de Caramanie, et le grand château qui protège ses abords par terre et par mer. La ville ou le bourg était alors entouré de fortifications continues, qui ajoutaient à son importance. Le maréchal comptait s'y maintenir longtemps. Il l'avait déjà amplement approvisionné et y avait fait venir ses galères de Paphos⁴. Il mit dans la ville une compagnie de cinquante chevaliers, commandés par Gautier d'Aquaviva, gentilhomme de la Pouille, un corps de mille fantassins ou arbalétriers, des ingénieurs et de nombreuses machines. Il donna le commandement supérieur à Philippe Génard, frère utérin du feu baile Gauvain de Chenichy, et passa sur le continent pour aller chercher des secours⁵.

Siège
de Cérines.

Il rentra bientôt à Cérines, après avoir inutilement parcouru la Cilicie et la principauté d'Antioche. Ce n'était pas la première fois que les Arméniens, sans répugner autant que les Chypriotes à la suzeraineté de l'empereur d'Allemagne, trouvaient moyen de ne pas fournir à ses lieutenants les contingents qu'ils leur demandaient⁶. Le maréchal partit alors pour se rendre auprès de Frédéric avec Amaury Barlas et Amaury de Bethsan, après avoir visité Tyr, où commandait toujours son frère Lothaire.

Le maréchal
Filaugier
et
Amaury Barlas
se rendent
auprès
de l'empereur.

La ligue formée par les cinq barons chypriotes, jaloux des Ibelin, se trouvait réduite à trois chefs, depuis la mort de Gauvain et de Guillaume de Rivet. Après le départ de Barlas et d'Amaury de Bethsan, Hugues de Gi-

¹ Amadi, fol. 116, 128.

² « Li fece smembrar. » (Amadi, fol. 129; Fl. Bustron, fol. 162.)

³ Assises, t. II, p. 574, v° Peines.

⁴ Contin. de Guill. de Tyr, p. 401.

⁵ Amadi, fol. 129, 130; Fl. Bustron, fol. 162.

⁶ Cf. ci-dessus, p. 260.

1232. blet, le troisième des bailes, se retira à Tyr, auprès des Impériaux, craignant trop de séjourner à Saint-Jean d'Acres¹. En Chypre, il aurait eu bien plus à redouter encore la vengeance d'ennemis personnels et la rigueur des lois féodales.

La haute cour
condamne
Barlas
et ses adhérents.

La conduite des chevaliers qui, sous prétexte d'obéir à l'empereur, avaient violé leurs premiers devoirs vis-à-vis du roi et de la communauté des liges, méritait une condamnation éclatante. Jusqu'à la capitulation de Dieu-d'Amour, en 1230, la présence du roi Henri au milieu des Impériaux, qu'elle fût forcée ou volontaire, excusait l'éloignement de Barlas et de ses partisans. La fidélité à la personne du roi, le dévouement à l'empereur, haut suzerain, pouvaient, à certains égards, dissimuler légalement des rancunes ou des ambitions particulières. Mais, depuis que le roi avait été rendu à ses sujets et qu'il était devenu majeur, les Chypriotes servant encore dans l'armée du baile impérial n'étaient plus que des rebelles passés à l'ennemi et portant les armes contre leur souverain immédiat. Les assises, sans prévoir précisément le cas présent, autorisaient à décréter les peines les plus graves, à l'exception de la peine de mort, qu'un chevalier n'encourait presque jamais, contre les feudataires convaincus d'une semblable forfaiture vis-à-vis du seigneur.

La haute cour, saisie des plaintes du roi, aussitôt après la bataille d'Agridi, fut unanime à frapper les coupables. On les déclara traîtres et parjures, on les dépouilla de leurs fiefs, on mit leurs personnes au ban du royaume. La sentence atteignit d'abord Amaury Barlas, Amaury de Bethsan, Hugues de Giblest, qui avaient déterminé la désertion de leurs compagnons d'armes après le débarquement de l'armée chypriote en Syrie. On condamna ensuite Hugues des Mares, Renaud le Chambellan, Hugues et Beltram Porcelet, le sire du Karpas, le sire de la Messorée et d'autres chevaliers dont les noms ne sont pas connus. Gauvain de Chenichy et Guillaume de Rivet étant morts avant la majorité du roi, leur mémoire échappa à la flétrissure, et leurs familles purent succéder à leurs fiefs. Les terres confisquées sur les autres seigneurs furent distribuées aux hommes entrés au service du roi depuis le commencement de la guerre².

1232-1233.

Mort
de la reine

Sur ces entrefaites, et pendant que le maréchal Filangier se rendait auprès de Frédéric pour lui demander des secours, un deuil commun rappo-

¹ Amadi, fol. 130. — ² *Idem*, fol. 131; Fl. Bustron, fol. 163.

cha quelques moments les combattants de Cérines. La reine Alix de Montferrat, renfermée dans le château avec les troupes impériales, mourut vers la fin de l'année 1232 ou le commencement de 1233. On ignore l'époque à laquelle la sœur du marquis de Montferrat avait été conduite dans l'île que l'empereur lui assignait pour royaume. La cérémonie célébrée à Limassol, en 1229, par ordre de Frédéric¹, n'avait été probablement qu'un mariage par procuration. Alix, que les chroniques de l'île appellent avec affectation la *reine lombarde*², ne paraît être venue réellement en Chypre qu'après le retour de Frédéric et de son père Boniface en Italie. On a même douté³ que l'union, bénie par avance à Limassol, ait été jamais effectivement contractée.

1232-1233.
Alix
de Montferrat.

En 1230, lors de la première capitulation de Dieu-d'Amour et de la remise du roi Henri aux Chypriotes, rien ne fut dit, on l'a vu, d'Alix de Montferrat, qui semble encore absente de l'île. Boniface de Montferrat envoya vraisemblablement sa sœur en Orient dans le court intervalle de paix qui s'écoula entre le traité de Dieu-d'Amour et le siège de Beyrouth. Avant ou après cette époque, la reine eût sans doute abordé à Tyr ou à Cérines, au milieu des Impériaux, en dehors de qui n'existait pour elle, en Orient, que des étrangers ou des ennemis. Alix put alors être véritablement couronnée reine, comme l'assure la chronique d'outre-mer⁴; mais on ne voit pas quelles circonstances l'éloignèrent du palais de son mari, si elle y entra, et la déterminèrent à se retirer au milieu des troupes de l'empereur.

Le roi Henri, considérant toujours Alix comme son épouse, une suspension d'armes fut conclue pour ses obsèques. Le corps de la princesse, revêtu de ses plus beaux habits et paré de la couronne de reine, fut transporté de Cérines à Nicosie, au milieu d'un pieux concours. Les chevaliers chypriotes, marchant à pied, portèrent tout le temps sur leurs épaules le cercueil royal et le déposèrent dans la cathédrale de Sainte-Sophie, où l'archevêque Eustorge prononça les prières de l'inhumation⁵. Le roi revint ensuite à Cérines et fit reprendre les travaux du siège.

Comme il manquait de navires pour cerner la place du côté de la mer, les assiégés communiquaient librement avec la ville de Tyr et recevaient, en temps opportun, tout ce qui leur était nécessaire. Le sire de Beyrouth parvint à engager au service du roi treize galères génoises, arrivées depuis peu

Longueur
du
siège de Cérines.

¹ Ci-dessus, p. 253.

² Amadi, fol. 130.

³ Loredano, *Ist. de re Lusignani*, p. 113.

⁴ *Continuateur de Guillaume de Tyr*, p. 408.

⁵ *Idem*, p. 402; Amadi, fol. 130.

1232-1233.

à Limassol¹, et put alors surveiller le canal de Cilicie. Mais la ruse vint en aide aux Impériaux et retarda encore le progrès des Chypriotes.

Philippe Génard séduisit le chef des arbalétriers et des piétons royalistes, nommé Martin Roussel. Cet homme, en qui le sire de Beyrouth avait toute confiance, était plus particulièrement chargé de protéger les retranchements et de surveiller le château². Les chevaliers, postés à une petite distance autour de la ville, s'épargnaient les ennuis sans dangers de la garde journalière et ne s'armaient qu'aux jours où on croyait avoir à se battre. Roussel, agissant en toute liberté, grâce au commandement qu'il occupait, prévenait régulièrement les Lombards de tous les projets d'Ibelin et leur faisait même passer des armes, qu'il achetait pour eux à Nicosie, ou qu'il prenait dans les magasins de l'armée. Deux grands châteaux de bois, destinés à porter les assiégeants sur les remparts, furent attaqués à propos sur son avis, démontés, et les chevaliers qui s'y trouvaient mis à mort. De concert avec un maître des arbalétriers, homme lige du roi, mis dans le secret, il avait fait espérer aux Lombards de les débarrasser d'un seul coup du siège et de toute l'armée d'Ibelin. Au moment où les chevaliers chypriotes seraient sans défiance, les Impériaux devaient faire une sortie qu'appuierait tout à coup Martin Roussel avec les fantassins.

Le complot fut découvert par hasard, à la suite de l'arrestation d'un homme de la garnison, que les Chypriotes trouvèrent dans la campagne et qu'ils mirent à la question pour savoir ce qui se passait dans le château. Martin Roussel était ce jour-là à Nicosie, occupé à reconnaître des armes qu'on devait lui livrer prochainement. Philippe de Navarre, chargé de se mettre à sa recherche, le saisit et arrêta son complice avant que rien n'eût transpiré. Le crime fut jugé par la haute cour, et les coupables, punis comme des criminels de la dernière espèce, furent trainés à la queue d'un cheval jusqu'à perte de la vie, puis, pour dernière marque d'infamie, pendus à un gibet. Une baliste lança le corps de Martin Roussel dans le château de Cérines³.

Anseau de Brie
est
mortellement
blessé.

On répara aussitôt les tours de bois, on reforma les gardes, on construisit de nouveaux ouvrages pour donner l'assaut à la place. Un jour qu'Anseau de Brie dirigeait les travaux d'approche, les hommes chargés de rouler un des châteaux jusqu'au bas du mur d'enceinte furent tout à coup accablés

¹ Amadi, fol. 131; Fl. Bustron, fol. 164.

² Amadi, fol. 132.

³ *Idem*, fol. 132, 133; Flor. Bustron, fol. 164; cf. *Assises de Jérus.* t. I, p. 487.

d'une grêle de traits qui ne leur permit pas d'avancer. Anseau met aussitôt pied à terre et s'attelle lui-même aux roues. L'appareil commençait à s'ébranler, quand Anseau fut atteint dans la cuisse d'une grosse flèche à quatre pans, appelée carreau. Il jette aussitôt le bois loin de lui, en assurant qu'il n'est pas blessé, et redouble d'efforts; mais, quand le château fut parvenu au lieu où il devait être placé, le brave jeune homme tomba épuisé dans les bras de ceux qui l'approchaient. On l'apporta sous sa tente, de là à Nicosie, dans son hôtel, où il languit pendant six mois. Après ces longues souffrances, les médecins parvinrent à extraire le fer du trait, qui était resté dans la plaie et l'avait envenimée. Anseau ne survécut que deux jours à l'opération¹. Il mourut, et fut inhumé à Sainte-Sophie, au milieu des larmes de ses compagnons, qui l'avaient vu pendant le siège, comme auparavant, infatigable, dévoué, toujours le premier à la peine et au danger.

1232-1233.

Jean d'Ibelin n'était pas en Chypre quand le roi perdit ce fidèle serviteur. Il se trouvait alors à Saint-Jean d'Acre, où l'arrivée de quelques agents impériaux l'avait déterminé à se rendre. La mort d'un enfant ne l'eût pas plus cruellement éprouvé que ce coup malheureusement trop attendu.

La blessure d'Anseau n'avait pas retardé la nouvelle attaque de Cérines. L'assaut fut livré peu après, mais n'eut pas plus de succès que les précédents, malgré l'ensemble et la ténacité des corps engagés. Balian d'Ibelin, réconcilié sans doute avec l'Église et avec son père, commandait la colonne dirigée contre le château, pendant que le sire de Beyrouth, en personne, attaquait la ville. Balian fut blessé dans l'affaire, qui fut extrêmement meurtrière. Ces échecs répétés aigriront, dit-on, Ibelin. On l'entendit se plaindre pour la première fois du sort et regretter de consumer les forces de l'armée contre un château isolé, que la famine aurait fini par réduire. En voyant ses fils presque tous blessés ou malades, le cœur du père se serait attendri; Ibelin aurait un instant faibli, et, dans un moment de découragement profond, il aurait laissé échapper une exclamation de regret de ne s'être pas souvenu de l'assise de Belbeis². Cette loi, exigée d'Amaury I^{er}, au milieu de son expédition contre l'Égypte, autorisait les liges à refuser, dans certains cas, de prendre part à des expéditions éloignées, à moins qu'il ne s'agit de défendre la personne même du roi³.

Les Impériaux
repoussent
un grand assaut.

¹ Amadi, fol. 133; Fl. Bustron, fol. 165, 166.

³ Amadi, fol. 134, 135; Fl. Bustron, fol. 167; cf. *Assises de Jérusalem*, t. I, p. xxx, 455.

² Ville d'Égypte entre El-Arisch et le Caire.

1232-1233.

Ibelin, qui eût été un ingrat vis-à-vis du roi et des Chypriotes, en persistant dans de tels sentiments, reprit bientôt confiance. Il sentait que le roi Henri, quoique majeur, retombait, sans son assistance, aux mains des hommes de l'empereur. L'indépendance et l'honneur du royaume, sa dignité autant que l'intérêt du roi, demandaient l'entière expulsion des Lombards, avant de songer à donner du repos aux siens. Cérines, d'ailleurs, ne pouvait réparer indéfiniment ses pertes, et l'empereur, qui avait récemment resserré son alliance avec les princes musulmans, pour veiller plus librement aux nouvelles difficultés qui lui survenaient dans ses États d'Europe¹, ne paraissait pas disposé à entretenir outre-mer d'autres troupes que celles qui s'y trouvaient déjà.

L'empereur
cherche à diviser
les chevaliers
de Chypre
et de Syrie.

Le maréchal Filangier et Barlas étaient arrivés auprès de Frédéric au moment où l'agitation des partisans de son fils Henri et la nouvelle confédération des villes lombardes lui faisaient craindre à la fois pour l'Allemagne et l'Italie. Ayant peu de forces en Orient, l'empereur fut d'une grande modération. Il dit que l'on s'était mépris sur ses intentions; qu'il n'avait jamais voulu rien faire de nuisible ou de blessant contre les liges; qu'il n'y avait d'ailleurs entre lui et ses parents de la maison d'Ibelin qu'un malentendu facile à éclaircir. Il chargea l'évêque de Sidon, alors en Italie, de retourner en Terre sainte porteur de ses lettres et de ses instructions, pour ramener les esprits à de meilleurs sentiments. L'évêque, à qui Frédéric s'était ouvert, devait s'attacher surtout à séparer la cause des chevaliers de Palestine de celle des chevaliers de Chypre. Tout le succès de sa mission dépendait de ce premier point, qui lui était particulièrement recommandé.

Il y avait alors, comme l'on sait, dans la noblesse d'outre-mer, un grand nombre de hauts feudataires et de simples hommes liges qui, possédant en même temps des charges ou des fiefs en Syrie et en Chypre, se trouvaient assujettis aux devoirs féodaux dans les deux royaumes. Beaucoup d'autres, relevant seulement de la couronne de Jérusalem, ne devaient l'hommage et le service que sur le continent. Il fallait faire comprendre à ceux-ci que leur devoir et leur intérêt était de rester dévoués au roi Conrad, qui ne tarderait pas à venir récompenser ses fidèles serviteurs, et persuader aux autres que l'empereur étant suzerain de l'île de Chypre, ils ne pouvaient, sans méfaire à leur serment, porter les armes contre lui, en aidant le sire de Beyrouth à

¹ Godefroy de S. Pantaléon, ap. Struve, *Script. Germ.* t. I, p. 398.

prendre Cérines. L'évêque de Sidon devait assurer la population de Saint-Jean d'Acre de l'oubli du passé et des dispositions toujours bienveillantes de l'empereur. Il devait la détourner des voies de la résistance dans laquelle on l'avait engagée, et obtenir, s'il était possible, comme témoignage de déférence, la dissolution de la confrérie de Saint-André.

1232-1233.

Frédéric n'était pas éloigné, du reste, de donner quelques satisfactions aux chevaliers de Palestine pour faire accepter les propositions de l'évêque. S'il leur répugnait d'obéir à des bailes étrangers, tels que le maréchal Richard ou ses frères, l'empereur leur offrait d'investir des fonctions de la lieutenance, jusqu'à la majorité du roi Conrad, un autre chevalier d'outre-mer. Et, usant d'arbitraire, en même temps qu'il voulait se montrer conciliant, il instituait d'avance, comme nouveau baile du royaume, sans consulter les liges et par de simples lettres patentes remises au prélat négociateur, un chevalier de Syrie nommé Philippe de Maugastel, que lui avait désigné le maréchal¹.

Maugastel, d'une ancienne famille de croisés, était tout gagné au parti de l'empereur, et tellement lié avec les Filangier, qu'il demeurait habituellement à Tyr, au milieu de la garnison lombarde. Ses détracteurs ajoutent qu'on n'avait pour lui aucune estime, et qu'il était devenu la risée de ses amis, par la manie qu'il avait de farder son visage comme une femme².

Le sire de Sidon et le connétable de Montbéliard étaient encore prêts à céder aux désirs que leur exposa l'évêque de Sidon, en ne leur laissant pas ignorer le prix qu'y attachait l'empereur. Une prudence excessive, que l'on avait accusée quelquefois d'être calculée, les disposait toujours à sacrifier les droits des liges à la volonté souveraine pour éviter un éclat. Ils convoquèrent un parlement général, auquel assista le patriarche Gérold dans l'église de Sainte-Croix, cathédrale de Saint-Jean d'Acre, résignés d'avance à reconnaître Philippe de Maugastel comme régent du royaume, et à faire prêter en ses mains le nouveau serment de fidélité requis par l'empereur au nom du roi Conrad³. Mais les choses tournèrent bien autrement qu'ils ne l'avaient pensé.

Jean de Césarée, le fils de l'ancien connétable de Chypre, qui avait quitté momentanément le siège de Cérines pour aller dans sa terre de Césarée, et qui était alors à Saint-Jean d'Acre, se rendit à l'assemblée des feudataires.

La population d'Acre déjoua une tentative des Impériaux.

¹ Amadi, fol. 136; Ibelin, *Fragm. sur la successibilité et la rég. Assises*, t. II, p. 399.

² Amadi, fol. 136; Fl. Bustron, fol. 168.

³ Amadi, fol. 136; Fl. Bustron, 168.

1232-1233. Son arrivée déjoua tout ce qu'avaient pu arrêter les agents et les trop complaisants amis de l'empereur. Le souvenir des paroles que fit entendre le digne neveu du sire de Beyrouth en cette circonstance, pour défendre le droit de la haute cour, a été rappelé par son cousin germain, l'auteur des Assises, qui campait alors, âgé de dix-huit ans, sous les murs de Cérines. « Messire Jean de Césarée, dit Ibelin, se rendit à Sainte-Croix, pendant que le sire de Beyrouth et nous tous, nous étions en Chypre, et c'est lui qui parla au nom des hommes liges. Il rappela à l'assemblée que l'empereur Frédéric avait juré d'observer les assises et les usages du royaume de Jérusalem, que le connétable et le sire de Sidon, là présents, avaient eux-mêmes prêté le même serment en recevant le pouvoir. Il ajouta que tous les hommes liges, et surtout ceux qui occupaient les grands offices, étaient engagés à faire respecter les lois du royaume, et qu'ainsi personne ne devait souffrir qu'on acquiesçât à ce qui était demandé, au nom de l'empereur, parce que l'empereur voulait défaire, par ses lettres, ce qui avait été fait d'abord par lui dans la haute cour¹. »

On répliqua à ces observations. La discussion s'anima, si bien que Jean de Césarée donna ordre de sonner la cloche de la commune de Saint-André. Les bourgeois affiliés à la confrérie, prévenus dès le matin de ce qui se passerait, accoururent avec des armes; les Génois se joignirent à eux. La foule envahit l'église en proférant des cris de mort. Les chevaliers se séparèrent sans avoir reçu Maugastel ni renouvelé le serment. Au milieu de la mêlée, l'évêque de Sidon et le connétable coururent risque de la vie. L'évêque, se sentant plus particulièrement menacé, fut obligé de se réfugier dans la sacristie, d'où on eut de la peine à le sauver. Il fallut que le sire de Césarée usât d'autorité pour faire respecter son asile et dégager quelques seigneurs accusés d'être de connivence avec lui².

1233.
Vaines
démarches
de
l'évêque de Sidon
auprès
d'Ibelin.

L'évêque de Sidon ne se rebuta pas. Ibelin étant, peu de temps après, venu à Saint-Jean d'Acre, le prélat alla le trouver et lui remit une lettre flatteuse de Frédéric, qu'il avait tenue en réserve jusque-là. Rien ne paraissait plus facile, disaient l'empereur et l'évêque, que de terminer à la satisfaction commune les anciens différends, et de rétablir la bonne intelligence entre l'empereur et ses sujets d'Orient. Tout ce que conseilleraient Ibelin serait accepté; lui-même et ses enfants, que l'empereur n'avait cessé d'aimer comme de vrais

¹ Jean d'Ibelin, fragments cités, *Assises*, t. II, p. 399.

² Amadi, fol. 136; Fl. Dustron, fol. 168; cf. *Assises*, t. II, p. 399.

cousins, seraient comblés de faveurs; seulement, afin de ménager l'honneur du souverain « et pour empêcher les peuples de dire qu'Ibelin avait eu l'avantage sur lui¹, » il fallait que le sire de Beyrouth consentît à venir en un lieu où l'autorité impériale fût incontestablement reconnue, à Tyr, par exemple, et que là, en présence de quelques témoins, il voulût bien reconnaître l'empereur comme son seigneur suzerain, et s'en remettre loyalement à sa générosité sur les questions personnelles qui restaient à régler entre eux.

Pour toute réponse, le sire de Beyrouth raconta à l'obligeant intermédiaire le vieil apologue du cerf trop crédule que le lion caresse, puis égratigne, qu'il rappelle, égratigne encore, et finit par dévorer. « Messire évêque, dit-il en terminant, j'ai échappé deux fois aux pièges du lion, la première fois à Limassol, la seconde à Nicosie, quand il vendit la régence et les forteresses de Chypre à Barlas; je ne m'exposerai pas une troisième fois à tomber sous ses griffes, comme ce cerf aveugle dont je vous ai parlé². » Le prélat perdit tout espoir de l'amener à composition.

Ibelin engagea les habitants d'Acre à n'accepter aucune espèce d'arrangement, à moins que l'empereur ou ses officiers, en son nom, ne s'obligeassent expressément à respecter les usages d'outre-mer et ne prouvassent par des faits la sincérité de leurs promesses. La bourgeoisie et la plus grande partie de la noblesse étaient dans ces dispositions. La direction d'Ibelin fut acceptée, dès lors, en toutes choses. Rien ne se décida dans la ville sans son avis. Il était devenu réellement le seigneur et le *maire* de Saint-Jean d'Acre, dit un ancien écrivain, en se servant du terme même qui, dans plusieurs communes, désignait le premier officier ou le podestat de la cité³. Il revint peu après en Chypre, plus rassuré, et chargea son neveu, Jean de Césarée, de rester en Syrie pour le remplacer dans cette magistrature extralégale, qui lui avait été provisoirement déférée.

La garnison de Cérines, découragée par les événements qui s'étaient succédé en Syrie, et n'ayant aucun espoir de recevoir des secours de l'empereur, se résolut à demander une capitulation. On avait passé depuis peu la fête de Pâques, célébrée cette année le 3 avril⁴. Hernoul de Giblet et Philippe de Navarre convinrent, avec les chefs lombards, des conditions de l'évacuation. Les Impériaux devaient livrer le château et le bourg de Cérines, sans

Capitulation
de
Cérines.

¹ Amadi, fol. 137.

² *Idem*, fol. 137; Fl. Bustron, fol. 169.

³ « Si fece maire. » (Amadi, fol. 137.)

⁴ Cf. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 402. Suivant Amadi, le siège de Cérines dura plus d'un an, fol. 140.

Avril-Mai 1233. emporter ni les approvisionnements ni les munitions de guerre. Mais ils seraient transportés sains et saufs à Tyr, avec leurs effets particuliers. Le roi de Chypre s'engageait ensuite à délivrer tous les Lombards qui étaient en son pouvoir; les Impériaux rendraient les prisonniers de Casal-Imbert et tous les partisans du roi arrêtés ou pris depuis le commencement de la guerre. Tout fut accompli comme il avait été réglé. Le sire de Beyrouth présida lui-même à l'exécution de ces dernières conventions. Il partit avec ses prisonniers pour Saint-Jean d'Acre; puis il les remit aux Impériaux et reçut les captifs chypriotes. L'échange se fit à moitié chemin de la route de Tyr à Acre, à peu de distance par conséquent du village de Casal-Imbert, qui avait été, l'année précédente, le théâtre de la défaite des royalistes¹.

¹ Amadi, fol. 141; Fl. Bustron, fol. 174.

CHAPITRE XII.

SUIVE DU RÈGNE DE HENRI I^{er}.

1233. — 1243.

Fin de la suzeraineté impériale sur l'île de Chypre. Chypre jouit de la paix. Difficultés au sujet de la solde militaire. Les Chypriotes participent à une expédition des Hospitaliers. La reine Alix se rend en France. Elle transige au sujet de ses droits sur la Champagne et revient en Orient. Efforts de Grégoire IX pour relever l'autorité de l'empereur en Syrie. Mission de l'archevêque de Ravenne. Les Orientaux rejettent le traité arrêté par leurs envoyés à la cour de Rome. Mort du vieux sire de Beyrouth. Heureuse négociation de Geoffroy le Tort auprès de Grégoire IX. Conrad considéré toujours comme roi de Jérusalem. Faits divers. Commerce des Provençaux en Orient. Croisade de Thibaut de Champagne. Désunion des chefs chrétiens. Croisade de Richard de Cornouailles. Faiblesse de Jérusalem. La reine de Chypre épouse Raoul de Soissons. Nouvelle tentative des Impériaux de Tyr pour rentrer à Saint-Jean d'Acre. On ajourne toute attaque contre les Impériaux. Majorité du roi Conrad. La reine de Chypre régente de Jérusalem. Les chevaliers de Chypre et de Syrie chassent les Impériaux de Tyr. Fin de la guerre des Lombards. Dissolution de la commune de Saint-André. Raoul de Soissons quitte l'Orient.

La prise de Cérines brisa de fait et pour toujours le faible lien qui rattachait politiquement le royaume de Chypre à l'empire d'Allemagne. Dans la rigueur du droit, la vassalité des Lusignan se prolongea, en apparence, jusqu'en 1247, année dans laquelle le Saint-Siège affranchit publiquement le roi Henri des derniers engagements qui pouvaient résulter du serment d'hommage exigé de lui, durant sa minorité¹. Les chevaliers de Syrie, pour avoir été moins décidés dans l'action, avaient encore quelques années difficiles à passer.

Avril-Mai 1233.

Fin
de la suzeraineté
impériale
sur
l'île de Chypre.

Frédéric n'abandonna pas cependant, vis-à-vis de l'île de Chypre, cette primatie féodale, acceptée par les prédécesseurs de Henri I^{er}; mais il ne se décida pas à recommencer la guerre pour l'imposer de force au pays qui

¹ Voy. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 63. et ci-dessus, p. 245.

Avril-Mai 1233. ne voulait plus la reconnaître. Ses troupes, restées encore dix ans en Syrie, ne reparurent plus dans l'île, et, quand Tyr capitula, en 1243, il perdit la dernière espérance de voir son autorité rétablie en Orient. Le royaume de Jérusalem s'administra dès lors librement, en ayant à sa tête le roi Henri, et prépara, sous ce nouveau régime, sa réunion définitive au royaume de Chypre. Dans ce dernier pays aucun des successeurs de Henri I^{er} ne renouvela l'hommage que le jeune roi avait été obligé de prêter¹. D'un autre côté, à partir de la reddition de Cérines, on ne découvre plus aucun acte, aucun fait, d'où l'on puisse inférer que les empereurs d'Allemagne aient jamais tenté sérieusement de rétablir l'ancienne suzeraineté, dont le chancelier Conrad avait, en 1196, reçu la promesse d'Amaury de Lusignan.

Quant à Barlas et aux chevaliers devenus avec lui les agents les plus actifs de la politique impériale en Chypre, l'histoire d'outre-mer n'en parle plus après ce temps. Si Frédéric voulut récompenser leurs services, ce ne put être qu'en Italie, et dans ses propres domaines.

Chypre
jouit de la paix.

Chypre, affranchie, jouit de la paix qu'elle avait conquise par l'union et la persévérance. Chacun avait fait dignement son devoir, dans les épreuves qu'on venait de traverser. Le roi, en consolidant l'autorité aux mains du sire de Beyrouth, dès qu'il avait été libéré de ses résolutions, et prolongeant le temps de la régence d'Ibelin au delà même du terme de sa minorité; Ibelin, en sacrifiant tous avantages personnels à la pensée d'assurer aux pays d'outre-mer l'indépendance de leur gouvernement, de les délivrer de la sujétion impériale, qui n'était plus que le gouvernement de l'arbitraire; les hommes liges, malgré une défection d'abord inquiétante, en restant inébranlablement attachés à la direction de leur chef. A côté de Jean d'Ibelin, et sans oublier Anseau de Brie, qu'on avait perdu, la reconnaissance des chevaliers pouvait placer le fils aîné du sire de Beyrouth, Balian d'Ibelin, ses neveux, Jean de Césarée et Jean d'Ibelin, plus tard comte de Jaffa, Philippe de Navarre, et Hernoul de Giblet lui-même, quoiqu'il n'eût pas été toujours heureux.

Les Génois avaient aussi efficacement contribué par leur concours au succès des Chypriotes. Un nouveau traité vint confirmer, d'une manière générale, les avantages commerciaux accordés à leur nation, et arrêter, pour cinq ans, entre les deux peuples, une alliance défensive. L'acte fut conclu à Nicosie, le 2 décembre 1233, dans une séance de la haute cour, avec un délégué des

¹ Voy. ci-dessus, p. 128, 243.

consuls de la république, venu de Syrie¹. Il est probable, d'après cette dernière circonstance, que les Génois n'avaient pas encore, dans les villes de Chypre, les agents permanents dont la création était reconnue en principe, dans le privilège de 1232, et dont l'existence successive se constate peu après, à Nicosie, à Famagouste, à Limassol et à Paphos.

1233.

Depuis plus de huit ans, les Chypriotes avaient donné au roi des preuves incontestables de fidélité et d'abnégation. Ils avaient été non-seulement de bons et loyaux vassaux, mais des vassaux désintéressés et dévoués, car l'engagement féodal ne les obligeait qu'à un échange de services avec le suzerain, et ils étaient allés bien au delà. La plupart, sans rechercher quelles étaient les charges strictes de leurs fiefs, ce qu'ils savaient fort bien, avaient sacrifié leur temps, leurs hommes, et souvent leurs récoltes. Un grand nombre, surtout parmi les sergents fieffés, qui ne possédaient pas de fiefs territoriaux, et recevaient seulement de la couronne une solde sous forme de pension en argent ou en nature, étaient même de beaucoup en avance, et avaient une dette formelle à réclamer. Depuis longtemps ils ne touchaient plus rien de la *Secrète*, ou trésor royal, et pourvoyaient eux-mêmes à leurs dépenses. La fortune d'Amaury II, épuisée depuis l'administration de Gautier de Montbéliard, n'avait pas suffi aux besoins de la guerre. On avait été forcé de suspendre la paye des vassaux de soudée, et de ne donner aux hommes d'armes que des à-compte insuffisants. Il y avait des chevaliers et des sergents dont l'arriéré remontait ainsi jusqu'au temps de la régence d'Alix de Champagne, mère du roi.

Difficultés
au sujet
de la
solde militaire

Les soudoyers se présentèrent un jour en corps dans une séance plénière de la haute cour, à laquelle assistait le roi, et sommèrent respectueusement le prince de tenir ses obligations à leur égard. Cela s'appelait, dans le langage féodal, *conjuré le seigneur de sa foi*. La démarche fut dirigée personnellement par Guillaume Reimont, chevalier assez au courant des usages judiciaires. Elle manqua cependant à quelques-unes des formalités requises par la procédure compliquée que l'on suivait outre-mer, et qui était, quoique toujours orale, assujettie à une méthode très-minutieuse. Le sire de Beyrouth le fit remarquer avec modération aux réclamants, et les rappela à l'observation des vieilles traditions. Guillaume Vicomte, Hernoul de Giblet, d'autres grands plaideurs, parmi lesquels Raymond de Conches, bourgeois considéré,

¹ Nous avons donné le texte du traité au tome II, p. 56.

1253. admis à parler souvent dans la haute cour¹, prirent aussi la parole, et opinèrent dans le sens du sire de Beyrouth, en déclarant que le conjurement des vavasseurs n'était point régulier. Ces braves gens, faciles à contenter, comme tous les créanciers militaires, furent presque confus de leur démarche. Avant de quitter la salle, ils se mirent à genoux pour prier le roi de n'en conserver aucun mauvais souvenir. Le prince les releva courtoisement, et ils se retirèrent très-satisfaits des paroles qu'ils avaient entendues, et probablement de quelques nouveaux à-compte qu'on leur remit².

Les Chypriotes
participent
à une expédition
des
Hospitaliers.

Ces débats n'étaient que les incidents ordinaires de la vie militaire au XIII^e siècle, époque de transition, où l'ancien système territorial s'affaiblissant, la personnalité du vassal se prononce de plus en plus; où les terres manquant, l'argent les remplace et tend à devenir une simple solde. Rien de sérieux ne troubla les rapports du roi et de ses hommes.

Les Chypriotes, rendus aux soins de leurs domaines, trouvèrent encore l'occasion de prendre part, durant les loisirs de la paix, à quelques expéditions hors de l'île. Une compagnie de cent chevaliers, ce qui fait supposer, croyons-nous, une force totale d'environ cinq ou six cents hommes, en comptant les écuyers et les sergents, aida l'ordre de l'Hôpital à rétablir un tribut, que lui payait le prince de Hamah, l'ancienne Épiphanie de l'Oronte³. Le corps chypriote était commandé par le sire de Beyrouth, en personne, et par le comte Gautier de Brienne, quatrième du nom, dit Gautier le Grand, qui demeurait alors en Chypre, où le roi lui avait donné des fiefs. Brienne avait épousé, cette année même, Marie de Lusignan, sœur aînée du roi Henri et d'Isabelle, femme du prince Henri d'Antioche⁴. Il était fils de Gautier III, comte de Lecce en Pouille, et neveu de l'ancien roi de Jérusalem, alors empereur de Constantinople. Il eut, entre autres enfants, Jean de Brienne, époux de Marie d'Enghien, à qui les enfants d'Alix de Champagne abandonnèrent les terres leur revenant, en France, de l'héritage maternel⁵; et Hugues de Brienne, qui, non content de son comté de Lecce, revendiqua d'abord la régence de Jérusalem, puis la couronne même du fils de Henri I^{er} de Lusignan,

¹ *Assises*, t. I, p. 384, 515.

² Philippe de Navarre, présent à cette séance, en a donné un récit dans son xxxvi^e chapitre (*Assises*, t. I, p. 515); Jean d'Idelin, le jeune, en parle également au cccxxxix^e chapitre de son livre (*Assises de Jérusalem*, t. I, p. 383).

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 403; Amadi, fol. 141.

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 403; Albéric des Trois-Fontaines, ap. D. Bœuquet, t. XXI, p. 611.

⁵ Le 21 mars 1257. (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 69 et p. 70, not. 3.)

êt qui fut repoussé, dans ces deux compétitions¹, par son cousin germain, Hugues d'Antioche, fils d'Isabelle de Lusignan, petit-fils comme lui d'Alix de Champagne.

1233.

La reine Alix, vers laquelle ces circonstances nous ramènent, s'était, on le sait, éloignée de son fils Henri et de l'île de Chypre, depuis que la haute cour avait refusé de lui rendre la régence. Elle vivait alors dans la retraite, probablement à Saint-Jean d'Acres, où elle possédait un hôtel avec des bains², et se trouvait séparée de son second mari, Boémond d'Antioche, pour cause de parenté, depuis l'année 1228³. Le renoncement que sa sœur Philippine et son beau-frère Érard de Brienne avaient consenti, de guerre lasse, en 1221, à Thibaut de Champagne, ne l'avait point liée. Si Alix n'était pas encore venue réclamer elle-même ses droits au comté de Champagne, comme on est fondé à le croire⁴, ce n'était point, chez elle, indifférence ou résolution bien arrêtée; elle n'était pas, d'ailleurs, de caractère à s'en tenir à une première détermination, ou à résister à de nouvelles sollicitations. Les barons de France, ligués contre Blanche de Castille, comptaient sur son concours pour se venger de l'assistance que Thibaut IV avait donnée à la régente, comme autrefois les grands vassaux de Champagne avaient essayé de se servir de sa sœur Philippine contre Blanche de Champagne.

Alix,
reine de Chypre,
vient
en France.

Le duc de Bretagne, Pierre Mauclerc, le plus entreprenant des coalisés, mécontent de n'avoir pu marier sa fille Yolande à Thibaut IV, et se trouvant veuf alors, ne pensait à rien moins qu'à épouser lui-même la reine de Chypre, et à se faire ainsi un titre personnel sur la Champagne⁵. Le comte de Bourgogne, oncle de saint Louis, le comte de Dreux, le comte de la Marche, l'archevêque de Lyon, Robert de la Tour d'Auvergne, cousin du duc de Bourgogne, soutenaient ces projets inquiétants, et, dès 1231, les confédérés se résolurent à faire venir Alix de Champagne, pour donner, par sa présence, plus de force à ses réclamations et d'unité à leurs efforts.

¹ Voy. ann. 1264 et 1267.

² Paoli, *Codice diplom.* t. I, p. 256.

³ Voy. ci-dessus, p. 219-220 et 275.

⁴ Nous ne trouvons point de preuves de l'opinion de Tillemont, d'après qui la reine Alix de Champagne serait venue déjà en France, avant cette époque, dans les années 1219 et 1227. (*Hist. de saint Louis*, t. II, p. 176. Voy. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 40, not.)

⁵ Le 21 juillet 1229, le pape, apprenant

que Pierre Mauclerc recherchait en mariage la reine de Chypre, charge l'évêque du Mans et le patriarche de Jérusalem de s'opposer à l'union des parties, attendu leur parenté. (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 41, 49.) Cette circonstance tend à prouver encore qu'Alix de Champagne était alors séparée de Boémond d'Antioche, et que la séparation des époux avait été obtenue par l'Église, non en 1238, mais dès 1228.

1233.

La reine n'arriva cependant en France qu'au commencement de l'année 1233¹. Ce retard nuisit au succès des entreprises projetées. Les barons, intimidés par l'attitude du jeune roi, alors âgé de dix-neuf ans, prêt à se porter au secours de la Champagne, n'osèrent l'attaquer et négocièrent. Thibaut fit à Alix des offres honorables, que le comte de Boulogne la détermina à rejeter, mais qui commencèrent à l'ébranler². Peu après, et à très-courte distance, trois de ses plus influents soutiens vinrent à mourir³. En même temps, le pape Grégoire IX, instruit du départ d'Alix, renouvelait contre elle les menaces et les prohibitions de ses prédécesseurs. Ordre était donné aux prélats de Champagne d'empêcher la reine de poursuivre la restitution des biens de son père, devant aucune juridiction, avant qu'elle n'eût fait examiner la légitimité de sa naissance, car l'ancien procès intenté, sur ce point capital, par Blanche de Navarre, en 1219, n'était point abandonné⁴. Alix était assignée à comparaître personnellement devant la cour de Rome, pour voir juger la cause préjudicielle d'où pouvait dépendre l'issue de ses réclamations et de ses espérances⁵. En attendant, défense était faite aux vassaux du comté de Champagne de rendre hommage, sous quelque titre que ce fût, à la reine⁶. De tous côtés, dans le courant de l'année 1233, des difficultés et des déceptions assaillirent Alix.

Sept. 1234.

Elle transige
au sujet
de ses droits
sur
la Champagne,
et
revient
en Orient.

En 1234, le duc de Bretagne, le seul de ses partisans qui eût pu commencer les hostilités, fut battu par saint Louis et réduit à demander la paix⁷. Le comte de Champagne, délivré de ses ennemis, appelé à recueillir l'opulente succession de son oncle Sanche, roi de Navarre, et toujours assuré de l'amitié du roi de France, se vit tout à coup un des plus riches princes d'Europe. Il n'avait plus rien à craindre pour ses États patrimoniaux, il aurait pu, sans danger, refuser un accommodement à Alix. La médiation de saint Louis amena entre eux un règlement équitable et satisfit tous les intérêts, en fermant

¹ Le 30 septembre 1232, la reine était encore à Saint-Jean d'Acre (Paoli, *Cod. diplomat.* t. I, p. 256); et l'on voit qu'elle ne quitta la ville de Gênes pour se rendre en France qu'au mois de janvier 1233. (B. Scriba, continuateur de Caffaro; Murat. t. VI, col. 468. Cf. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 40, not. 50; Tillemont, *Hist. de saint Louis*, t. II, p. 176, 222.)

² Chron. de Baudouin d'Avesnes, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 50; Bouquet, t. XXI, p. 162.

³ Aux mois de janvier et de mars 1233. (Tillemont, t. II, p. 222.)

⁴ Lettre de Grégoire IX, du 17 avril 1233. (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 41. Voy. p. 42, et ci-dessus, p. 222-223.)

⁵ Lettre du 24 juin 1233. (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 41-42.)

⁶ Cf. Tillemont, *Hist. de saint Louis*, t. II, p. 177; D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. II, pr. p. 447.

⁷ Août 1234. (Tillemont, t. II, p. 214.)

des débats de famille, qui se prolongeaient depuis près de vingt ans. Déjà, dans le commencement de l'année 1234, le roi, pendant son séjour à Beaumont et à Saint-Germain, avait eu plusieurs conférences avec la reine de Chypre¹. Au mois de septembre, et sans attendre le retour de Thibaut, qui était allé prendre possession du royaume de Navarre², on scella, dans une dernière entrevue, les actes définitifs de la transaction³.

La reine déclara faire abandon, dans les mains du roi de France, de tous les droits qu'elle pouvait avoir sur les comtés de Champagne et de Brie, appartenant autrefois à son père, Henri II, comte de Troyes, roi de Jérusalem. Elle promit de ne plus jamais revendiquer le comté, à moins que la descendance de son cousin Thibaut ne vînt à faire défaut. Elle reçut, pour sa renonciation, une somme de 40,000 livres tournois, payée comptant, et la propriété d'une terre de 2,000 livres de revenu, qui devait être déterminée plus tard sur les domaines du comte, et qu'elle posséderait librement, suivant l'usage des alleux de Champagne, mais sans y élever de forteresse. Son héritier seul, qui fut, par suite d'un arrangement postérieur, son petit-fils, Jean de Brienne, fils de Gautier IV, dont nous venons de parler dernièrement⁴, devait faire l'hommage de cette terre, comme d'un fief, au comte de Champagne⁵.

Saint Louis ratifia le traité, et investit de tous les droits que cédait Alix, Archambaud de Bourbon, beau-père de Thibaut, présent à la réunion⁶. Dans

¹ Comptes des recettes et dépenses du roi, en 1234, ap. D. Bouquet, t. XXI, p. 229, 233; 234, 238, 248.

² On pense que Thibaut, couronné à Pampelune, le 7 mai 1234 (Bouquet, t. XXI, p. 612), ne revint en France qu'en 1235 (Tillemont, t. II, p. 230).

³ Les lettres de renonciation aux comtés de Champagne et de Brie, que la reine Alix fit rédiger à cette occasion; sous la date de septembre 1234, sans indication de lieu, ainsi que les lettres de confirmation de saint Louis, de la même date, ont été publiées d'après le cartulaire de Champagne, par Baluze (*Epist. Inoc. III*, t. II, p. 848) et par Du Cange (éd. Joinville, p. 46); puis, par Stillingus (*Acta S. Ludovici*, p. 62, col. 2) et par Reinhard (*Hist. de Chypre*, t. I, pr. p. 38, 41).

⁴ Voy. p. 304. En 1247, Henri, roi de Chypre, abandonne à son neveu Jean de Brienne, fils de sa sœur Marie, les propriétés qu'il avait et les droits qui pourraient ultérieurement lui revenir en Champagne et en Brie. Lettre orig. aux Arch. de l'Empire, J. 433.5, publiée dans Labbe (*Alliance chron.* p. 656), dans La Fitau (*Hist. de J. de Brienne*, p. 499) et Reinhard (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 111). La branche d'Antioche, issue d'Alix de Champagne, adhéra aux accords de 1234 et 1247 par un acte de 1257, que nous avons donné dans nos preuves, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 69.

⁵ Actes cités. (Cf. Baudouin d'Avesnes, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 50; Bouquet, t. XXI, p. 162; Albéric des Trois-Fontaines, *ibid.* p. 612.)

⁶ Lettres citées de septembre 1234.

1234.

le même mois, Thibaut, toujours en Navarre, envoya sa ratification, et autorisa le roi de France, son suzerain, à choisir dans ses terres le domaine promis à la reine de Chypre¹. Ce fut une partie des bois de Vassy et de Mantes². Thibaut demanda, en même temps, au duc de Bourgogne et à plusieurs autres seigneurs et prélats du voisinage, de sanctionner, par leur charte publique, le pacte qu'il venait de conclure³.

Alix, sans se préoccuper davantage des accusations dirigées contre sa position d'enfant légitime, qui tombèrent d'elles-mêmes, à la suite de sa paix avec Thibaut, satisfaite, en outre, du dédommagement qu'elle avait obtenu par son voyage en France, retourna en Syrie dans le courant de l'année 1235⁴, et s'y remaria pour la troisième fois, quelques années après.

Efforts
de
Grégoire IX
pour
relever l'autorité
de l'empereur
en Syrie.

Depuis l'insuccès des démarches de l'évêque de Sidon, l'administration du royaume de Jérusalem était restée de fait aux mains du sire de Beyrouth et de la commune d'Acre. Les chevaliers avaient interrompu tous rapports avec les chefs impériaux renfermés à Tyr; mais, se bornant à demander le rétablissement des formes normales du gouvernement, ils ne voulaient porter aucune atteinte aux droits souverains du roi Conrad, et laissaient au connétable Eudes de Montbéliard, avec le rôle secondaire que les événements lui avaient fait, son titre de baile impérial, pour le royaume de Jérusalem⁵. Récemment, à la mort du sire de Sidon, la haute cour d'Acre avait conféré expressément ce titre à Montbéliard, sur le refus successif de Jean de Césarée et de Jean d'Ibelin de Jaffa⁶.

Grégoire IX, entraîné dans les contradictions par la violence de son caractère, soutenait alors les intérêts de l'empereur, qui pouvait le ramener dans la ville de Rome, révoltée de nouveau depuis le départ de Jean de Brienne. Il aurait voulu rétablir entièrement l'autorité de Frédéric en Syrie. Il reprochait au sire de Beyrouth d'avoir soulevé le pays contre le chef légi-

¹ *Hist. de Chypre*, t. II, p. 59 et 60.

² Lettres d'Alix, du mois d'avril 1235. (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 42.)

³ *Voy. Hist. de Chypre*, t. II, p. 42; Tillemont, t. II, p. 231, 232. Il semble que les pièces principales de cet accord, où Thibaut ne reçoit le titre de roi de Navarre que dans une dernière phrase, aient été préparées, sur les bases acceptées par Thibaut et garanties à la reine de Chypre par saint Louis, avant le

départ du comte de Champagne pour Pampelune.

⁴ *Hist. de Chypre*, t. II, p. 40, not.

⁵ Des actes de 1233 et 1234 qualifient ainsi Eudes de Montbéliard : « Conestabulus regni Jherosolimitani et bajulus ejusdem regni pro domino imperatore. » (Paoli, *Cod. diplom.* t. I, p. 126.)

⁶ Ibelin le rappelle lui-même. (*Assises*, t. II, p. 400.)

time; il le pressa, par une bulle restée sans effet ¹, de rentrer au plus tôt dans les bonnes grâces de l'empereur, insistant pour être lui-même le médiateur de ce rapprochement.

Durant la conférence tenue à Spolète, au mois d'août, à laquelle assistèrent les trois patriarches latins de Constantinople, de Jérusalem et d'Antioche, Grégoire IX chargea l'archevêque de Ravenne, Thierry, investi à cette occasion des fonctions de légat apostolique, de se rendre outre-mer, pour faire accepter par la commune d'Acre un traité de paix et d'oubli, établi sur les bases que le patriarche d'Antioche avait préparées de concert avec Herman de Saltza, grand maître teutonique, et que le Saint-Siège approuvait de son côté ². Frédéric écrivit en même temps aux chevaliers et aux bourgeois de Syrie. Il leur représenta, en termes accommodants, la nécessité de calmer l'agitation du royaume, et leur annonça qu'il délèguait aussi à l'archevêque de Ravenne les pleins pouvoirs d'envoyé impérial, afin qu'il pût s'entendre entièrement avec eux, et ratifier ce dont le patriarche d'Antioche serait convenu en son nom ³.

Les barons de Syrie auraient adhéré à un honorable arrangement. La fin des trêves faites avec les princes arabes qui s'approchait leur donnait peut-être quelque inquiétude, et d'ailleurs, ils n'avaient jamais repoussé la souveraineté de Conrad. Mais ils ne voulaient pas retomber sans conditions sous le bon plaisir du maréchal. Le sire de Beyrouth engageait les chevaliers à ne pas se contenter trop facilement des offres de l'empereur. Il croyait qu'on n'obtiendrait des garanties sérieuses de Frédéric qu'après avoir obligé ses dernières troupes à quitter la Syrie par la prise de Tyr. C'était la politique la plus hardie et en même temps la plus sûre, puisque l'empereur cherchait évidemment à regagner dans les négociations ce qu'il avait perdu par la guerre. La population d'Acre approuvait Ibelin, et le siège de Tyr paraissait alors si probable, que Grégoire IX multiplia ses ordres et ses exhortations pour empêcher une pareille attaque, qui rendrait impossibles tous ses essais de conciliation ⁴.

¹ Du 7 août 1234. (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 59; t. III, p. 640.)

² Lettre de Grégoire IX, datée de Riéti, du 8 août 1234, adressée aux prélats et aux barons de Terre sainte. (Rinaldi, *Annal.* 1234, § 32; Huillard-Bréholles, *Histor. diplomat. Frid.* t. IV, p. 481, 483; Jérôme Rossi, *His-*

toriæ Ravenn. l. VI, p. 407. Voy. ci-dessus, p. 278.)

³ Lettre de Frédéric, Riéti, août 1234. (*Hist. diplom. Frider.* t. IV, p. 480.)

⁴ Lettre à Ibelin, du 28 juillet 1235; Rinaldi, 1235, § 42; Reinhard, t. I, pr. p. 37; *Hist. de Chypre*, t. III, p. 640, not. 1. Lettre

1234.

1235.

Mission
de l'archevêque
de
Ravenne.

1235. L'archevêque de Ravenne aborda sur ces entrefaites en Syrie. Plus désireux encore que Grégoire IX de complaire à Frédéric, le prélat ne trouva rien de mieux, dès son arrivée à Saint-Jean d'Acre, que d'ordonner, pour le moment, la reconnaissance pure et simple du gouvernement de Frédéric et de Conrad, et le retour immédiat de Richard Filangier, comme lieutenant impérial, sans dire un mot ni des assises, ni de la haute cour, ni de la commune¹. Les habitants de la ville refusèrent d'accepter un pareil arrangement, qui, sous une apparence provisoire, rétablissait de fait, et peut-être pour toujours, le pouvoir décrié du maréchal. Frappés d'excommunication par l'archevêque², ils se réunirent en conseil, maintinrent leurs résolutions, et envoyèrent deux chevaliers, Philippe de Troyes et Henri de Nazareth, porter leurs plaintes au pape³. Grégoire IX, pour sortir de difficulté, leva l'interdit lancé sur la ville d'Acre, et engagea Frédéric à envoyer un mandataire auprès de lui, afin de s'entendre avec les gens de Syrie⁴.

1236. La présence du grand maître teutonique et l'insistance de quelques prélats influencèrent les envoyés d'Acre. Ils acceptèrent un traité, qui, sauf quelques réserves protectrices, fut trouvé, dans son ensemble, blessant et préjudiciable aux droits des habitants du royaume de Jérusalem⁵. En maintenant la royauté de Conrad au-dessus de toute discussion, ce que ni les bourgeois d'Acre, ni Jean d'Ibelin ne contestaient, on stipulait bien le maintien des anciennes assises du royaume; mais on ne prenait aucune précaution pour prévenir le retour des actes illégaux dont le pays s'était plaint. On remettait toutes choses dans l'état où elles étaient avant que les chevaliers et les bourgeois, soulevés par l'illégalité de la nomination et des procédés du maréchal, n'eussent conquis leur indépendance en fondant la commune, à la suite de la

Les Orientaux
rejetent
le traité arrêté
par
leurs envoyés
en
cour de Rome.

au grand maître de l'Hôpital, du 28 juillet 1235; Paoli, *Cod.* t. I, p. 271; Huillard-Bréholles, *Hist. diplom. Frid.* t. IV, p. 737.

¹ Lettre de Grégoire IX à Frédéric, du 22 septembre 1235; Rinaldi, 1235, § 43-44; Huillard-Bréholles, t. IV, p. 773; Amadi, ann. 1235, fol. 142.

² Lettre citée de Grégoire IX à Frédéric, du 22 septembre 1235.

³ Cette première ambassade, mentionnée par le continuateur de Guillaume de Tyr (p. 406, année 1233), dut arriver en Italie au milieu de l'année 1235. Grégoire IX en

parle à l'empereur dans sa lettre du 22 septembre 1235. (Huillard-Bréholles, t. IV, p. 774. Cf. Sanudo, p. 214.)

⁴ C'est l'objet de la lettre du 22 septembre 1235.

⁵ Voy. le *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 406, et Sanudo, p. 215. On n'a pas le texte de ce traité, que Grégoire IX annonce avoir été conclu dans sa lettre à Frédéric, du 21 février 1236 (Huillard-Bréholles, t. IV, p. 808); mais ses conditions essentielles sont énumérées dans la lettre pontificale du 22 septembre 1235.

retraite de l'administration impériale à Tyr. Ainsi le maréchal, qui leur avait été imposé comme baile, devait être réinstallé d'abord, sauf à l'empereur à le changer peu après, car on admettait que les « mortelles inimitiés » existant entre les deux partis rendaient au maréchal ses fonctions impossibles. Ainsi les bourgeois devaient accepter les baillis impériaux établis pour la perception des impôts; la commune de Saint-André devait être dissoute, sa cloche enlevée, ses consuls et ses capitaines révoqués; tous conjurements contraires à la souveraineté impériale rétractés; enfin un nouveau serment de fidélité prêté à l'empereur et à Conrad par tous les habitants du royaume, chevaliers et bourgeois¹. Le désir de la paix entraînait Grégoire IX à des faiblesses plus grandes encore. Il offrait de s'interposer pour ramener le roi de Chypre à l'obéissance de l'empereur², ou, au moins, à lui imposer des trêves sur les questions qui les divisaient.

A leur retour en Syrie, les commissaires furent accusés d'avoir méconnu leur mandat, le traité qu'ils apportaient désavoué aussitôt. L'irritation était telle contre eux, qu'on proposa de les jeter en prison³. On se mit en rapport avec les Chypriotes, dont la dignité et l'indépendance n'étaient pas moins compromises⁴. Les chevaliers de Nicosie, inquiets des promesses faites à l'empereur, engagèrent le roi Henri à entrer personnellement dans l'association de Saint-Jean d'Acre et promirent aux gens du royaume de Jérusalem de faire cause commune avec eux pour se défendre, si les amis des Impériaux essayaient d'appliquer le traité rapporté d'Italie⁵.

Un grand malheur frappa le roi et les deux royaumes au milieu même de ces vives préoccupations⁶. Jean d'Ibelin, sire de Beyrouth, mourut à la suite d'une chute de cheval. L'animal qu'il montait, en se cabrant, se renversa

Mort
de Jean d'Ibelin.

¹ Lettre du 22 sept. 1235; Rinaldi, 1235, §§ 43-44; Huillard-Bréholles, *Hist. Frider.* t. IV, p. 775.

² « Illustrem regem Cypri ad tuum faciamus redire mandatum. » (Lettre précédemment citée de Grégoire IX à Frédéric, du 22 septembre 1235.)

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 406, toujours sous l'année 1233; mais les négociations avec Grégoire IX ne s'ouvrirent qu'à la fin de l'année 1235 et durèrent jusqu'en 1237.

⁴ Sanudo, p. 215; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 406-407.

⁵ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 406-407. Nous établirions ainsi la fin du chapitre XL et le commencement du chapitre XLI : « Et por ce, se mist li rois Henris en la comunauté des gens do royaume de Jerusalem; car [ms. A.] cele pais, dont nos avons parlé, tochoit moult à son grant damage. » Chap. XLI. « En cele messagerie, Jofroi le Tor se parti de Chypre et vint à Acre et reçut les letres, etc. »

⁶ Amadi, fol. 142. Albéric des Trois Fontaines place la mort d'Ibelin en 1233. (Bouquet, t. XXI, p. 610.)

1236. sur lui et le meurtrit cruellement. On ne sait si l'accident arriva en Chypre ou en Syrie.

La fin de cet homme de bien fut, comme on le pense, digne de sa noble vie. Aussitôt qu'il connut la gravité de sa position, il dicta lui-même avec calme ses dernières volontés en présence des siens, étonnant chacun par la netteté de son esprit, les édifiant par sa piété et la délicatesse de sa conscience. Il rechercha dans les circonstances les plus éloignées du passé s'il avait pu retenir à son insu quelque chose appartenant à autrui, et il en fit effectuer la restitution immédiate. Il distribua ensuite aux pauvres et aux établissements religieux ses biens non féodaux et son mobilier, qui était considérable. Il répartit lui-même ses nombreux fiefs entre ses enfants. Il institua, pour principal héritier et seigneur de la baronnie de Beyrouth, son fils aîné Balian, en recommandant à ses frères de le tenir désormais pour le chef de la maison et pour leur seigneur suzerain. Disant alors adieu au monde, il demanda à être transporté au couvent de l'ordre du Temple, à Saint-Jean d'Acre, voulant mourir sous l'habit et dans l'austérité monastiques. Il en avait fait le vœu en 1232, au moment de livrer la bataille d'Agridi, au cas où Dieu lui donnât la victoire, et il tint fidèlement l'engagement qu'il avait pris vis-à-vis de lui-même, et que personne ne connaissait¹.

Il vécut quelque temps encore dans les souffrances, qu'augmentait la rigueur de la règle, dont il refusa tout adoucissement. A ses derniers moments, entouré de ses amis et de quelques anciens serviteurs, réunis pour le voir encore une fois, il demanda qu'on lui apportât un crucifix. Philippe de Navarre lui présenta l'image sainte : Ibelin se soulève, étend ses mains vers le ciel, baise les pieds du Sauveur, en prononçant les premiers mots du psaume : « Seigneur, je remets mon âme en vos mains ; » puis il retomba sur sa couche et expira. Ses amis se plaisaient à dire qu'après sa mort sa figure avait conservé longtemps la sérénité que l'on croit voir sur le visage des prédestinés². Jean d'Ibelin est surtout connu, dans les monuments de l'histoire d'outre-mer, sous le nom du *vieux sire de Beyrouth*, non pas qu'il ait atteint un âge fort avancé ; mais parce que les écrivains chypriotes du XIII^e siècle, compagnons la plupart de ses guerres, prirent l'habitude de le désigner ainsi pour le distinguer de son neveu Jean, le Jurisconsulte, et de son fils Balian, le nouveau sire de Beyrouth, qui eut le bonheur de terminer l'œuvre de son père.

Quelques années plus tôt, la perte d'un chef semblable eût pu changer l'a-

¹ Cf. Amadi, fol. 124, 143. — ² *Idem*, fol. 142-143; Fl. Bustron, fol. 175.

venir des royaumes latins d'Orient, et réduit peut-être la Syrie, comme l'île de Chypre, à n'être qu'un simple fief de l'empire d'Allemagne. On pouvait alors envisager avec confiance les difficultés qui restaient à surmonter, pour assurer la propre existence des pays d'outre-mer, pour maintenir en Syrie, avec ou sans la souveraineté du roi Conrad, le gouvernement régulier, reposant sur le concours de la royauté et de l'aristocratie, tel que les assises l'avaient fondé, tel que les seigneurs de Palestine l'avaient conservé depuis le temps de Godefroy, jusqu'aux nouveautés introduites par l'arbitraire de Frédéric.

1236.

Balian d'Ibelin, entouré du respect qui s'attachait à la mémoire de son père, investi dès sa mort des fonctions de connétable de Chypre¹, servit, comme lui, la cause de l'indépendance des deux royaumes. Ce qui importait le plus dans le moment, c'était de faire agréer par la cour de Rome les motifs qui s'opposaient à l'exécution du traité conclu, sous ses auspices, par l'archevêque de Ravenne et le grand maître des Allemands. Le roi de Chypre confia cette mission délicate à Geoffroy le Tort, un des chevaliers de Syrie qui étaient allés des premiers au secours de Jean d'Ibelin à Beyrouth, et que le roi Henri s'était depuis féodalement attaché comme homme lige de sa couronne.

1237.

Heureuse
négociation
de
Geoffroy le Tort
auprès
de Grégoire IX.

Geoffroy le Tort, devenu plus tard chambellan du royaume et connu avantageusement dans l'histoire de la jurisprudence d'outre-mer², partit de Chypre au commencement de l'année 1237. Il se rendit à Viterbe³ où résidait la cour romaine, et trouva les esprits dans les meilleures dispositions. Grégoire IX ne tenait plus à ménager l'empereur, qui, sans être satisfait de la déchéance de son fils Henri, sans écouter les instances du Saint-Siège, s'acharnait contre les Guelfes de la Lombardie, et abandonnait la ville de Jérusalem aux insultes des païens. Tout ce qui avait été précédemment ordonné aux Orientaux fut oublié ou révoqué. Le pape, alors plus que nonagénaire, déclara même que le premier traité de l'archevêque de Ravenne lui avait paru exorbitant, mais qu'il n'avait pu refuser de le sanctionner, quand les envoyés d'outre-mer avaient assuré devant lui qu'ils étaient autorisés à en accepter la teneur. Les difficultés qu'avaient pu craindre les barons chypriotes tombaient ainsi d'elles-mêmes.

¹ Au moins dès le mois de mars 1236, date du privilège d'Henri I^{er} aux Marseillais. (Méry, *Hist. de la mun. de Mars.* t. I, p. 420.)

² *Assises de Jérusalem*, t. I, p. 435.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, 406, 407; Rinaldi, t. XXI, p. 146, 164.

1237.

Sans rien prescrire de contraire au droit héréditaire de Conrad, Grégoire IX autorisa expressément les Orientaux à résister à l'empereur et à ses agents, s'ils voulaient user de violence à leur égard. Il s'en expliqua ouvertement aux grands maîtres et aux communes, particulièrement aux Génois. Il engagea les uns et les autres à s'unir au roi de Chypre et aux seigneurs de Jérusalem, pour se défendre en commun, et conserver la ferme position qu'ils avaient prise¹. Geoffroy le Tort revint en Orient avec un succès complet.

Conrad
est toujours
considéré
comme
roi de Jérusalem.

Le royaume de Chypre consacrait ainsi de nouveau son affranchissement, et la commune d'Acre son existence. Le pape, pressentant ce qui devait inévitablement arriver, avait manifesté son désir de voir les deux royaumes de Chypre et de Jérusalem s'unir sous le même sceptre, comme ils étaient déjà liés par l'intérêt et les lois². Toutefois, par aucun de ses actes, dans aucun de ses écrits, il n'infirmait la royauté du fils de Frédéric. Conrad, petit-fils d'Isabelle et d'Amaury I^{er}, héritier direct de Godefroy, fut, comme par le passé et pour tous les partis, le seigneur incontesté et le vrai roi de Jérusalem. Il ne résidait pas en Orient, quoique la constitution l'exigeât; son autorité était à peu près nulle dans le pays; les ordres de l'empereur, son père et son tuteur, ne pouvaient guère s'exécuter en dehors de la ville de Tyr, où était la garnison lombarde, et du château de Jérusalem, où se tenait un baile impérial³. Mais, d'un consentement tacite, les débats sur ces questions semblaient ajournés. On se contentait, pour le moment, des garanties que l'on conservait de part et d'autre, et l'on se préparait à tirer le meilleur parti possible de la nouvelle croisade qui se prêchait en Europe.

1237-1239.

Faits divers.
Commerce
des Provençaux
en
Orient.

Le roi Henri, veuf depuis la mort d'Alix de Montferrat, restée si peu de temps auprès de lui, épousa, vers 1237, Stéphanie, sœur du roi d'Arménie⁴, Haïtôn I^{er}. Chypre trouvait avantage à entretenir ainsi ses relations avec un pays voisin, peuplé d'habitants chrétiens, industriels, fortement établis dans le Taurus, où ils pouvaient protéger l'île contre les invasions des peuples de la haute Asie.

La petite Arménie, obligée de veiller constamment à sa défense vis-à-vis

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 407; Sanudo, p. 215.

² « Que il voloit que li dui roiaume fussent une meisme chose. » (*Contin. de Guill. de Tyr*, p. 407.) « Ut duo regna idem saperent et mutuo se foverent. » (Sanudo, p. 215.)

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 421, 529, 555.

⁴ *Idem*, p. 408; Sanudo, p. 215. *Voy. Hist. de Chypre*, t. II, p. 61, note. Cette princesse est nommée aussi Étienne et Émeline.

des sultans d'Iconium et des khans Mongols, maîtres déjà du Diarbékir, avait alors, par son union politique, son organisation militaire et sa force géographique, plus de vitalité que les principautés latines de Syrie. Les ports de Lajazzo et de Gorhigos, en communication avec les routes intérieures, où les caravanes conduisaient les produits des Indes et de la Chine, offraient des marchés commodes aux navigateurs européens, qui s'habituèrent à les fréquenter. Les Italiens n'étaient pas les seuls intermédiaires de ce commerce. Les habitants du midi de la France y participaient également par les villes de Marseille et de Narbonne, et par celle de Montpellier, dont la ville de Lattes, à l'embouchure du Lez, était le port naturel¹. Depuis 1225, les bourgeois de Montpellier jouissaient, en Chypre, de faveurs analogues à celles que les Marseillais avaient obtenues d'Amaury de Lusignan². En 1236, un diplôme du roi Henri I^{er}, délivré à Nicosie, au consul marseillais de Saint-Jean d'Acre, et commun aux gens de Marseille, de Montpellier et « autres terres provençales, » expression qui s'étendait aux habitants de tout le comté de Toulouse³, assura la facilité de leurs transactions en Chypre, et régla, par des tarifs modérés, leurs exportations entre l'Europe et les contrées d'outre-mer. Dans le nombre des pays d'Orient où le commerce français pénétrait dès lors, le privilège royal mentionne exceptionnellement les États du sultan d'Iconium⁴. Resserrés par les empires de Nicée et de Trébizonde, d'un côté, les possessions mongoles et le royaume d'Arménie de l'autre, les sultans de Konieh conservaient encore tout le sud de l'Asie Mineure, depuis le Méandre jusqu'à la Cappadoce. Les empereurs français de Constantinople n'occupaient plus rien de ce magnifique continent, que les points fortifiés de la Propontide. Les limites de leur empire s'arrêtaient aux murs mêmes de la capitale, qu'ils avaient peine à défendre contre les Grecs et les Bulgares.

1237-1239.

Grégoire IX aurait voulu envoyer à Baudouin II, gendre et successeur de Jean de Brienne, la croisade dont Thibaut IV, comte de Champagne, s'était fait le chef, comme pour acquitter la dette de piété des rois de Navarre, ses pré-

1230-1240.

Croisade
de Thibaut
de
Champagne.

¹ Dom Vaissète, *Hist. de Lang.* liv. XXVI, ch. xcix, t. III, p. 531, nouv. édit. t. VI, p. 159; *Mém. de la Soc. archéol. de Montpellier*; le Petit Thalamus, in-4°, 1836, p. xxii, 115; M. Port, *Essai sur l'histoire du commerce maritime de Narbonne*, p. 114, Paris, 1854.

² Gariel, *Series præsulam Magalon. et Monspel.* Toulouse, 1665, p. 334; dom Vais-

sète, t. III, p. 531; cf. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 28.

³ *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 2^e série, t. I, p. 306.

⁴ Diplôme donné à Nicosie, au mois de mars 1236, publié par M. Méry, *Hist. de la mun. de Marseille*, t. I, p. 419; voy. Ruffi, *Hist. de Mars.* t. I, p. 96.

1230-1240.

décèsseurs, envers la Terre sainte¹. Mais l'empereur Frédéric, flatté, croit-on, par quelques Grecs, de l'espoir de réunir la couronne de Constantinople à celle de Jérusalem, entrava le départ des Français. Il leur refusa le passage par l'Allemagne, tant qu'il crut les secours destinés à fortifier Baudouin; il l'offrit avec insistance quand il vit les chevaliers résolus à se rendre en Syrie. Il exécutait ainsi, autant qu'il était en son pouvoir, le traité conclu avec Malec-Kamel dix années auparavant, et cherchait à préserver les États du sultan de l'invasion des princes chrétiens². Aux derniers moments, il tenta encore de faire ajourner le passage, en proposant de s'y joindre lui-même et d'en prendre la direction, si on voulait l'attendre. Ses promesses étaient peu sincères, et, dans tous les cas, trop tardives. Au mois d'août 1239, le corps principal des barons français alla s'embarquer dans les ports d'Aigues-Mortes et de Marseille, pour Saint-Jean d'Acres, tandis que d'autres volontaires se rendaient à Constantinople.

La nouvelle expédition, dans laquelle on compta quinze cents chevaliers et un grand nombre de sergents d'armes, fut aussi peu efficace que tant d'autres croisades, mal préparées, manquant d'un but précis, et conduites, presque toujours, en dehors des chevaliers du pays, seuls capables de bien connaître ce qu'il y avait de praticable dans la guerre d'outre-mer. Les plans les plus divers furent tour à tour agités et rejetés. L'armée ne se trouvant pas en état de tenter une nouvelle descente en Égypte, expédition que les Orientaux persistaient à recommander au roi de Navarre, avant son départ, comme l'opération la plus décisive, si elle pouvait réussir³, on pensa à marcher sur Damas⁴; mais on

¹ On a une double relation de la croisade du roi de Navarre. La première, écrite en Orient, forme les chapitres XLIV à XLIX du livre XXXIII^e de la nouvelle édition des Continuateurs de Guillaume de Tyr, p. 413 à 419. La seconde, dite de Rothelin, beaucoup plus développée, mais moins exacte que la première, a été composée en France, probablement sur les récits des chevaliers de l'armée de Thibaut. Elle est imprimée à la suite de la précédente, p. 526, ch. xx et suiv. (Voy. *Essai de classification des continuateurs de Guillaume de Tyr*, *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 5^e série, t. I, p. 157, 161.) On doit consulter aussi, sur cette croisade, Sanudo (p. 215), qui abrège toujours la continuation orientale de Guillaume de Tyr, Albéric des Trois-Fontaines, utile au milieu de ses nombreuses

inexactitudes (Bouquet, t. XXI, p. 625-629), et la lettre écrite de Sicile, en 1241, à divers seigneurs anglais, par Richard de Cornouailles, que Matthieu Paris a insérée dans sa Chronique. (Ann. 1241, éd. Watts, 1664, p. 383.)

² « Il ne voloit mie que li pelerin passassent outremer pour guerroier les mescreans Mahommetoiz qui estoient si ami. » (*Contin. de Guill. de Tyr*, p. 528; cf. Huill. Bréholles, *Hist. Frider.* t. V, p. 433; M. Reinaud, *Chron. ar.* p. 435, 441, 448.)

³ Lettre des barons et des prélats à Thibaut, Saint-Jean d'Acres, le 6 octobre 1238. (Martène, *Thes. Anec.* t. I, col. 1012; cf. *Hist. litt. de France*, t. XXI, p. 789.)

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, ms. de Rothelin, p. 532, 533.

abandonna bientôt ce projet, qui parut encore trop ambitieux. On voulut rétablir le Saphed, château des Templiers, situé au nord du lac de Tibériade, et construire à la place du fort détruit par Coradin¹ une vaste citadelle, qui protégeât la campagne du Jourdain et les routes de Saint-Jean d'Acre et de Jérusalem vers Damas². On proposa de fortifier la ville de Jérusalem, qu'il était impossible de prendre pour capitale du royaume, ouverte et désarmée comme elle était. Sans suivre aucun de ces partis, on se borna à aller avec des ouvriers relever les fortifications du château d'Ascalon, première place forte du royaume vers l'Égypte. Les chevaliers d'outre-mer et les maisons militaires s'étaient associés à cette utile entreprise, afin d'en assurer l'exécution, quand elle fut interrompue tout à coup, à la suite d'un grave échec qu'occasionna l'inexpérience des croisés. Une partie considérable de l'armée, sous les ordres du comte de Bar, s'étant avancée vers Gaza, contrairement à l'avis de Gautier de Brienne et des Orientaux³, y fut surprise et taillée en pièces. Les Français, principale cause du désastre, s'irritèrent et quittèrent la plupart Ascalon, renonçant à poursuivre l'armée égyptienne, dans la crainte qu'elle ne sacrifiât les prisonniers à sa sécurité⁴.

1250-1260.

Ce n'était pas tant l'insuffisance des troupes que l'irrésolution, l'indifférence, l'indiscipline, qui frappaient d'impuissance les armées chrétiennes dès leur arrivée outre mer. On commençait à voir, parmi les vrais soldats de la Croix disposés aux humbles dévouements, trop de gens qui cherchaient en Orient l'occasion de satisfaire un stérile amour de la guerre ou de la renommée, et qui méconnaissaient toute subordination. Les Orientaux, comme les Européens, ressentaient aussi parmi eux ce relâchement de la ferveur et de l'abnégation anciennes. « La discorde et la haine règnent en Terre sainte, à la place de l'union et de la justice d'autrefois, » écrivait peu après avec humeur un prince croisé, parent de l'empereur Frédéric, fâché peut-être d'avoir vu son rang et son autorité rester à peu près sans effet en Syrie. « Comment espérer que ces maux soient réparés, continue Richard de Cornouailles, quand les deux frères jumeaux, chargés plus particulièrement de défendre la terre du Seigneur (le Temple et l'Hôpital), tout enorgueillis de leurs innom-

Désunion
des
chefs croisés.

¹ En 1228. Vincent de Beauvais, l. XXX, cap. 94, éd. Douai.

² *De constructione castri Saphet*. ap. Baluze, *Miscell.* éd. Mansi, t. I, p. 228.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 541-544;

De construct. castri Saphet. ap. Bal. *loc. cit.* p. 228.

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 547-549; Sanudo, p. 215; G. de Nangis, éd. Géraud, t. I, p. 289.

1239-1240.

« brables richesses, oublie les commandements du souverain pontife, souffrent la discorde autour d'eux et sont toujours prêts à entrer en conflit l'un contre l'autre ¹. »

Il n'y avait de comparable au peu d'accord des chefs chrétiens réunis alors en Palestine que la désunion des héritiers de Saladin, se disputant les trônes d'Alep, de Damas et du Caire. La rivalité de ces princes permit aux gens d'outre-mer de conclure la paix avec Malec-Naser Daoud, prince de Karak, et avec Malec-Salah Ismaël, qui avait dépouillé son neveu Malec-Salah Nodgem-Eddin du royaume de Damas. La possession du royaume de Jérusalem fut confirmée aux chrétiens, et une alliance défensive formée avec Ismaël contre l'Égypte². Mais Nodgem-Eddin étant parvenu à se faire proclamer au Caire, à la place de son frère Malec-Adel II, les arrangements pris avec le sultan de Damas furent désavoués par une faction de l'armée, à l'instigation de l'Hôpital, resté fidèle aux ressentiments de Frédéric contre les princes de Damas. Le comte de Champagne, amené bientôt au même avis, arrêta des trêves avec le nouveau souverain d'Égypte pour assurer la délivrance des prisonniers de Gaza et son propre retour en France³. Il s'embarqua avec le duc de Bretagne et la plus grande partie des barons français, le 24 du mois de septembre 1240, sans attendre l'expiration du délai de quarante jours, après lequel le traité fait avec Malec-Salah devait être ratifié⁴.

1240.

Croisade
de Richard
de
Cornouailles.

L'arrivée du comte Richard de Cornouailles, frère du roi d'Angleterre, n'apporta pas beaucoup plus d'union dans les conseils des croisés. Richard, débarqué à Saint-Jean d'Acre le 8 octobre 1240⁵, quinze jours après le départ du comte de Champagne, fut forcé de rester inactif entre les partis opposés, qui souhaitaient ou appréhendaient la guerre⁶. Il avait cependant une sorte de délégation officieuse de l'empereur Frédéric, son beau-frère, qui ajoutait à son crédit; il amenait une nombreuse compagnie de seigneurs anglais, tous bien équipés⁷ et disposait personnellement de sommes

¹ Lettre du comte Richard de Cornouailles, écrite de Sicile, en 1241; Mathieu Paris, ann. 1241, p. 383, éd. Watts.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 418, 419, 552; Sanudo, p. 215, 216; M. Re naud, p. 440.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 430; cf. p. 554; Sanudo, p. 216.

⁴ Lettre du comte Richard de Cor-

nouailles; Matth. Paris, p. 383; cf. *Continuateur de Guill. de Tyr*, p. 420.

⁵ La veille de Saint-Denis.

⁶ Richard regretta le départ du comte de Champagne, qui l'empêcha d'attaquer les Sarrasins: « Quum veniendo, pro totis viribus nostris Crucis ignominiam super inimicos ejus vendicare sperabamus. » (P. 384.)

⁷ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 556.

considérables provenant des belles mines d'étain de son comté. Voyant un grand nombre de croisés entraînés par l'exemple du comte de Champagne, il finit, sur les conseils du grand maître de l'Hôpital, par adhérer aux négociations qui se suivaient avec le sultan d'Égypte, et qui permettaient d'espérer la ville de Jérusalem, avec une partie notable de l'ancien royaume. Nodgem-Eddin envoya un de ses principaux émirs pour s'entendre définitivement sur ces conditions, assez semblables, dans leur ensemble, à celles de la paix de Malec-Kamel et de Frédéric.

Durant les pourparlers nécessités par la préparation du traité¹, pourparlers qui se prolongèrent jusqu'au mois de février 1241, le comte de Cornouailles alla rejoindre le duc de Bourgogne, resté à Ascalon avec les ouvriers. Il fut secondé par les chevaliers d'outre-mer, qui maintenaient leur accord particulier avec Ismaël, sultan de Damas, et il eut la satisfaction de conduire à bonne fin l'œuvre commencée, en y consacrant généreusement une grande partie de ses richesses². La construction d'Ascalon rappela par son étendue la forteresse élevée quarante ans auparavant par Richard Cœur-de-Lion, son oncle, et détruite par les Arabes lors des guerres de Jean de Brienne en Égypte³.

Pendant ce temps, les chevaliers du Temple, restés en hostilité contre le comte de Cornouailles, comme ils l'avaient été vis-à-vis de Frédéric, et une partie des croisés, que l'évêque de Marseille, Benoît, avait déterminés à reprendre l'un des projets discutés lors de l'arrivée du roi de Navarre, s'étaient portés en avant du Liban, pour jeter les fondements du nouveau château de Saphed. Le prélat bénit les constructions le 11 décembre 1240, et voulut concourir à la dépense, en déposant, comme offrande, sur la première pierre, une coupe d'argent remplie de pièces d'or. Le Saphed, une fois terminé, donna la sécurité à tout le pays occupé par les Francs jusqu'au Jourdain, et arrêta souvent la marche des armées de Damas⁴.

Les Impériaux, renfermés dans les murs de la ville de Tyr, ne prirent aucune part aux travaux de l'armée, ni dans la Galilée, ni dans le sud de la Palestine. Quand le château d'Ascalon fut terminé, le comte de Cor-

¹ Le comte Richard donne dans sa lettre le texte du traité, p. 384. (Voy. aussi la lettre d'Herman de Périgord, grand maître du Temple, dans Matthieu Paris, ann. 1244, p. 416; M. Reinaud, p. 443; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 562.)

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 421, 556.

³ *Idem*, p. 421, 555-556; Sanudo, p. 216; lettre du comte Richard, dans Matthieu Paris, p. 384.

⁴ *De constructione castri Saphet*. ap. Baluze, *Miscell.* éd. Mansi, t. I, p. 229.

1240.

nouailles remit la garde de la ville, au nom de l'empereur, à Gautier Penenpied, chevalier qui résidait alors à Jérusalem, en qualité de baile impérial¹. Quelques années après, cependant, le château d'Ascalon, en vertu d'ordres directs de Frédéric et du roi Conrad, paraît avoir été confié aux chevaliers de l'Hôpital².

Faiblesse
de Jérusalem.

La ville de Jérusalem avait été, quelque temps auparavant, surprise et pillée par les nomades de la mer Morte, dont Malec-Naser Daoud, prince de Karak, neveu d'Ismaël, était sultan. Dès le débarquement du roi de Navarre à Saint-Jean d'Acre, Daoud, recommençant les hostilités, avait forcé la garnison du château de David à se réfugier à Jaffa. Il avait démantelé la citadelle et rasé, en se retirant, les fortifications élevées par les Francs à la porte Saint-Étienne, du côté de la vallée du Cédron, pour se couvrir contre ses incursions³. Jérusalem fut depuis lors une ville ouverte et à peu près sans défense. Un simple mur de clôture, dépourvu de créneaux, entourait certains espaces et ne pouvait offrir aucun moyen de résistance⁴. Les Francs, remis peu après en possession de Jérusalem, relevèrent le château de David; mais ni Gautier Penenpied, qui exerça alors l'autorité de baile impérial dans la ville, ni son successeur, durant les quatre années au plus que les Francs y furent encore maîtres, ne purent opérer la reconstruction générale des remparts, œuvre postérieure et toute musulmane. La ville entière leur avait été cependant livrée. Un écrivain arabe, visitant la capitale de la Judée, à cette époque⁵, fut étonné de voir les Francs occuper la mosquée d'Omar elle-même, que le traité de Frédéric avec Malec-Kamel, en 1229, avait réservée aux musulmans. Richard de Cornouailles, après avoir ratifié le nouveau traité, reçut les derniers prisonniers de Gaza, et accompli son pèlerinage dans la ville sainte, alla s'embarquer à Saint-Jean d'Acre, le 3 du mois de mai 1241, pour rejoindre l'empereur en Italie⁶. Il avait fait donner une

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 421; Sanudo, p. 216.

² Du moins, en 1243, Frédéric et Conrad confèrent la garde du château d'Ascalon aux Hospitaliers par deux diplômes du 30 août et 30 novembre, qui semblent avoir été acceptés en Syrie, bien que, à cette époque, les chevaliers de la haute cour se fussent soustraits à l'obéissance de l'empereur et de son fils. (Paoli, *Cod. diplomat.* t. I,

p. 118; cf. *Contin. de Guill. de Tyr*, liv. XXXIII, chap. LX, p. 433.)

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 529, 530; cf. M. Reinaud, *Chron. arabes*, p. 439, 440, 442.

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 529.

⁵ Gemal-eddin. M. Reinaud, *Chron. ar.* p. 443.

⁶ Lettre du comte Richard, p. 384; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 421.

honorable sépulture aux victimes de la défaite de Gaza, dont les ossements recouvraient encore le lieu du combat, et avait fondé un service quotidien pour le repos de leurs âmes¹.

1240-1241.

Le roi de Navarre était déjà rendu à Saint-Jean d'Acre, pour reprendre la mer avec ses compagnons, après son inutile croisade, quand le fils cadet du comte de Soissons, Raoul, sire de Cœuvres², l'un des chevaliers croisés avec le comte Thibaut, se détermina à demeurer en Orient, sur l'espérance qu'on lui fit concevoir d'épouser Alix de Champagne, mère du roi de Chypre, séparée alors, comme nous l'avons vu, de Boémond d'Antioche. Philippe de Montfort³, chevalier appartenant à la fois par sa famille et par ses biens personnels aux noblesses de France et de Syrie, avait eu le premier la pensée de cette union. Les seigneurs d'Ibelin, toujours incertains des résolutions de leur tante, qui, dans un moment de dépit ou d'ambition, pouvait se jeter dans le parti des Impériaux, approuvèrent le projet, pour la fixer, et engagèrent Alix à donner sa main à Raoul, ce qu'elle fit peu après⁴.

La reine
de Chypre
épouse Raoul
de
Soissons.

Philippe de Montfort était fils de Guy, frère du fameux Simon de Montfort l'Amaury, et d'Héloïse d'Ibelin, sœur du vieux sire de Beyrouth, laquelle avait épousé Guy de Montfort, alors croisé, après la mort de son premier mari, Renaud, seigneur de Sidon⁵. Né dans un village voisin de cette dernière ville, emmené, élevé et marié en France⁶, Philippe, déjà veuf, avait pris la croix en 1239 et était revenu en Syrie, où il avait retrouvé, dans les premiers barons du pays, des amis et des parents. Les seigneurs d'Ibelin étaient ses cousins germains; le sire de Sidon, Balian, baile du royaume, était son frère utérin. Désireux de le retenir parmi eux, les chevaliers de Jérusalem remarièrent Philippe à l'héritière de la seigneurie de Toron, Marie, fille de Raymond Rupin d'Antioche, petite-nièce d'Humfroy de Toron, beau-frère de Guy de Lusignan, alliée, par son père et son grand-père, des princes d'Antioche et d'Arménie. Les revenus dont Philippe I^{er} de Montfort disposa alors durent être considérables, car il possédait, outre la terre de Toron,

¹ Matthieu Paris, ann. 1241.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 413, 527. Raoul de Soissons était fils de Raoul de Nesle, comte de Soissons.

³ Philippe I^{er}.

⁴ Amadi rapporte la conclusion du nouveau mariage de la reine de Chypre à l'an 1241, fol. 145.

⁵ *Voy. Lignages d'Outre-mer*, ch. xviii et xxiv, *Assises*, t. II; Amadi, fol. 146.

⁶ A Éléonore de Courtenai. Dom Vaissète a consacré une dissertation à cette branche des Montfort, qui posséda la seigneurie de Castres en Albigeois. (*Hist. de Languedoc*, t. III, p. 602, not. 44, nouv. éd. t. VI, p. 344.)

1240-1241.

en Phénicie, que l'on estimait encore valoir 60,000 besants d'or¹, la riche seigneurie de Castres, en Albigeois, ancienne propriété des Trencavel². Il joignit peu après à ces terres la principauté de Tyr, dont le château du Toron était considéré généralement comme une dépendance.

Liés par l'amitié autant que par la parenté, Montfort et les Ibelin veillèrent ensemble sur le gouvernement des pays d'outre-mer. Leur bonne entente, après en avoir facilité les moyens par le mariage de la reine avec Raoul de Soissons, délivra définitivement la Syrie de la domination des Impériaux et réalisa sa réunion politique au royaume de Chypre. Richard Filangier amena lui-même le prétexte de cette nouvelle et courte lutte, dernier incident de la guerre que Frédéric, par son obstination, avait été contraint de faire, en Orient, aux hommes et aux institutions des assises.

1241.

Nouvelle
tentative
des Impériaux
pour
reprendre
Saint-Jean
d'Acce.

Le maréchal, pendant que les croisés français et anglais se trouvaient dans l'ancien pays des Philistins, avait cherché les moyens de rentrer en possession de Saint-Jean d'Acce. Les chevaliers de l'Hôpital, dont les Impériaux s'étaient fait ouvertement un appui contre le Temple, favorisaient ses projets. La commune de Saint-André, négligée durant le séjour et les marches des Européens en Palestine, s'était affaiblie. Quelques bourgeois influents, craignant le retour des troubles, avaient pris leur parti de la domination allemande, et promis aux Lombards de leur livrer la ville. Après le départ du roi de Navarre et du comte de Cornouailles, Filangier, introduit dans les murs par une porte secrète, arrêta, avec ses adhérents, les dernières conditions du rétablissement de son autorité³, quand Philippe de Montfort fut heureusement prévenu du danger.

Il n'avait presque point de troupes avec lui et se trouvait seul à peu près à Saint-Jean d'Acce des hauts barons du pays. Les Chypriotes étaient repassés dans l'île depuis les trêves, avec Baudouin et Guy d'Ibelin, l'un sénéchal, l'autre connétable du royaume. Balian reposait ses hommes à Beyrouth, Jean fortifiait Arsur; l'armée campait à Césarée, avec le connétable de Jérusalem et les Templiers⁴. Philippe de Montfort, secondé par quelques Italiens, s'empara d'abord des chefs du mouvement, et, dès l'arrivée du sire de Beyrouth, qu'il s'était hâté d'appeler, il attaqua le couvent de l'Hôpital, où l'on croyait saisir Filangier. Mais le maréchal, sorti au premier bruit, avait re-

¹ Amadi, fol. 145.² D. Vaissète, *Hist. de Lang.* t. III, p. 602, not. 44.³ Amadi, fol. 146. Florio Bustron abrège toujours la chronique d'Amadi.⁴ Amadi, fol. 147, 148.

gagné ses cantonnements de Tyr. L'armée revint aussitôt de Césarée, et l'ordre fut rétabli dans la ville¹.

1241-1242.

Dès que les liges se trouvèrent réunis à Saint-Jean d'Acre, un parti se prononça fortement pour répondre à l'agression du maréchal, en allant de suite l'attaquer à Tyr². Le succès paraissait probable. Les Vénitiens et les Génois, établis dans la ville, avaient envoyé des émissaires pour assurer les chevaliers de leurs dispositions. Les Vénitiens surtout, ligés alors avec le pape, se montraient fort irrités. Ils voulaient se venger des Impériaux, qui avaient privé leur nation de ses établissements et de ses vieux privilèges dans la ville de Tyr conquise autrefois par leurs armes. Bien loin d'accueillir les réclamations du consul de la république, Richard Filangier avait déclaré, en lui donnant le défi, suivant l'expression du temps, qu'il considérait les Vénitiens comme ennemis de l'empereur et que, sans autre avertissement, il leur ferait, en toute occasion, tout le mal possible³.

On ajourne
toute attaque
contre
les Impériaux
à
la majorité
de
Conrad.

Beaucoup de chevaliers hésitaient cependant à se mettre ainsi en révolte ouverte contre Frédéric, et à violer le serment d'hommage qu'on lui avait prêté pour le temps de l'interrègne. Philippe de Navarre parla surtout en ce sens. « Vous avez toujours gardé loyalement votre foi au seigneur empereur comme baile du roi Conrad, son fils, dit-il aux feudataires; lui n'a pas tenu ses serments. Gardez votre avantage. Voilà que le roi Conrad arrive à sa majorité. Vous allez être libres de tous engagements vis-à-vis de son père, au nom de qui les gardes et les commandements se crient encore dans le royaume. Avant que vous ne le dépouilliez de la régence et que vous ne vous empariez de la ville de Tyr, il faut que tout le monde sache que le roi Conrad est devenu majeur, et que vous ne devez plus rien à l'empereur. Vous avez d'ailleurs, en ce pays, la reine Alix, mère du roi de Chypre, cousine germaine des seigneurs d'Ibelin, fille du roi Amaury, la plus directe héritière de la couronne de Jérusalem, après le roi Conrad. Elle peut occuper le gouvernement jusqu'à l'arrivée du véritable héritier⁴. »

Ces sages paroles d'un homme aussi sûr, aussi dévoué qu'expérimenté,

¹ Amadi, fol. 148, 149.

² Amadi, fol. 149, qui suit, à n'en pas douter, pour l'ensemble de tous ces événements de la guerre des Lombards, des mémoires contemporains, et vraisemblablement ceux de Navarre lui-même, si souvent mis en scène dans son récit.

³ Relation de Marsilio Georgio, baile vénitien, en Syrie, adressée à la république de Venise, au mois d'octobre 1243. (Ap. *Fontes rerum Austriacarum*, t. XIII; *Doo. de la république de Venise*, t. II, p. 354; Vienne, in-8°, 1856.)

⁴ Amadi, fol. 149.

1241-1242. obtinrent l'assentiment général. On résolut d'attendre l'époque de la majorité de Conrad avant de rien entreprendre contre les Impériaux et de voir alors ce qu'il y aurait de plus convenable à faire; mais, sans tarder, les Ibelin, Montfort, Navarre et leurs principaux amis, s'étaient accordés pour remettre définitivement à cette époque la régence du royaume à la reine Alix et à son mari, à moins, ce qui était tout à fait improbable, que le roi Conrad ne se déterminât à venir requérir lui-même de la haute cour la mise en possession de la couronne, et ne se fixât en Orient, comme la loi, les précédents et l'intérêt manifeste du pays en faisaient une condition absolue à l'héritier royal¹. L'exécution de ces projets n'était pas ajournée de beaucoup.

Avril 1243.

Majorité
de roi Conrad.

Aussitôt que Conrad eut atteint sa majorité, fixée à quinze ans par la coutume d'Orient², ce qui ne put être avant le 25 du mois d'avril 1243, puisqu'il

¹ Amadi, fol. 150-151.

² M. Huillard-Bréholles, rappelant, dans sa belle introduction aux documents du règne de Frédéric II (p. cccLVII), la proclamation de la régence d'Alix de Champagne et la prise de Tyr sur les Impériaux, rapporte ces événements à l'année 1240, c'est-à-dire trois années avant la majorité de Conrad. Une semblable opinion, déjà difficile à concilier avec l'attitude légale prise par les chevaliers d'Orient vis-à-vis de Frédéric, si bien exposée dans le discours de Philippe de Navarre que nous venons de reproduire, est, en outre, suivant nous, tout à fait en contradiction avec les documents contemporains. Une circonstance politique d'une importance extrême domine et fixe la date de ces événements, c'est qu'ils s'accomplirent après la majorité de Conrad, par conséquent après le 25 avril 1243. Ibelin, qui prit une part personnelle à ces débats et à l'expédition qui en fut la suite, dit expressément que la détermination nouvelle des barons fut amenée par l'avènement du roi Conrad à l'âge de sa majorité féodale: «Et après ce, quant le rei Conrat fu d'aage, il manda lettres et messages por metre home en son leuc; si que les homes liges s'assemblerent... et distrent coment le rei Conrat leur seignor estoit d'aage, et puis qu'il esteit en son aage, que l'empereor Frédéric son père n'es-

«toit plus baill de cest pays, etc.» (*Assises*, t. II, p. 399.) Or il est impossible d'admettre, quelle que soit l'époque à laquelle le comte de Jaffa ait ensuite écrit ses ouvrages, qu'il se soit trompé sur un fait aussi considérable que celui de savoir si l'attaque des Impériaux de Tyr avait eu lieu avant ou après la majorité du roi, car cette circonstance changeait totalement les devoirs des chevaliers de Syrie à l'égard de l'empereur, régent de son fils. Les termes dont se sert Ibelin, en disant que Conrad *était alors d'âge*, sont les termes habituels des chroniques et des coutumes du moyen âge pour indiquer la majorité de l'héritier. Il ne peut y avoir ni doute ni restriction sur le sens de cette expression. (Voy. les observations de Du Cange sur l'histoire de saint Louis, éd. Didot du *Gloss.* t. VII, p. 343, au mot *Aagiatus*.)

La date de 1243, à laquelle on arrive ainsi forcément, et qu'indique déjà le chroniqueur vénitien, André Dandolo (sp. Muratori, *Script. Ital.* t. XII, col. 347), est d'ailleurs expressément marquée dans la relation adressée au sénat de Venise, avant la fin de l'année même, par le baile des Vénitiens, Marsilio Georgio, témoin oculaire des événements, comme Ibelin et Navarre. Le rapport du consul vénitien est, en effet, daté du mois d'octobre 1243. On lit en tête de la pièce: *A. D. 1243. M. Octobri.* Marsilio Georgio

Juin 1213.

était né le 25 avril 1228, le prince envoya des lettres et un message aux hommes liges de Syrie, pour demander leur hommage, comme roi de Jérusalem. Il les engageait par avance à obéir au délégué qui serait chargé plus tard de gouverner le royaume en son nom¹. Le 5 juin², un parlement, dont les hommes de la haute cour d'Acre formèrent la partie principale fut tenu chez l'archevêque de Tyr, faisant fonctions de patriarche de Jérusalem³, le successeur de Gérold n'étant pas encore arrivé. On y appela les chevaliers de Chypre, l'archevêque de Nicosie, les bourgeois de la commune de Saint-André, Marsilio Georgio, baile des Vénitiens; qui écrivit au doge, sur ces événements, un rapport existant encore aux archives de Venise⁴, le consul des Génois et le grand maître du Temple. Les Pisans et les Hospitaliers, si les défiances qu'ils inspiraient n'empêchèrent pas de les convoquer à l'assemblée, refusèrent sans doute d'y assister.

Un des chevaliers, prenant la parole au nom des liges, établit d'abord que le roi Conrad étant devenu majeur, l'autorité de l'empereur Frédéric, son père, cessait dès ce jour dans le royaume. Il ajouta, en s'adressant au messager royal, que, s'il plaisait au roi Conrad de venir en sa seigneurie, il y serait reçu et obéi comme légitime suzerain, mais que ses lettres ni son mandataire ne pouvaient remplacer sa personne⁵. Alors la reine Alix, présente aux discussions avec son mari, pria Philippe de Navarre de requérir en son nom le gouvernement du royaume, attendu, dit pour elle Navarre, que, lorsque l'hoir ne vient en personne demander l'entrée en sa seigneurie, la terre passe, suivant les assises de Jérusalem et de Chypre, au plus prochain parent présent et formant lui-même sa demande dans la haute cour. La

précise même le jour de la reconnaissance d'Alix, à laquelle il assistait : *Et hoc fait die quinto, intrante mense junii predicti anni (1243).* (*Fontes rerum Austriacarum*, t. XIII; *Documents de Venise*, t. II, p. 351, 355.) Tout le récit de la chronique de François d'Amadi, si développé, s'accorde avec ces faits, quoique donné sous l'année 1242, marquée en marge du manuscrit de Venise, fol. 149. Florio Bustron, très-sommaire ici, et dépourvu de date, subordonne cependant toute la narration, comme il convient, à la majorité de Conrad : *Quando Corrado fu alla età de anni xv* (ms. fol. 175). Sanudo est donc tout à fait dans l'erreur quand il rapporte d'une façon trop concise, sous l'année 1240,

et le mariage d'Alix de Champagne et la reconnaissance de la reine comme régente de Jérusalem, et la prise de Tyr sur les Impériaux, et le départ de Raoul de Soissons, son mari, pour la France. (*Secret. fidel.* p. 216.) Le continuateur de Guillaume de Tyr, sans donner de dates, a autorisé cette erreur dans un passage (p. 420), que peut rectifier cependant, sur plusieurs points, la suite de son propre récit, p. 422-423.

¹ Ibelin, *loc. cit.* p. 399.

² Marsilio Georgio, *loc. cit.* p. 355.

³ *Id. ibid.* Cf. Ibelin, *Assises de Jérusalem*, t. II, p. 399.

⁴ Voy. la note 2 de la page 324.

⁵ Ibelin, *Assises*, t. II, p. 400.

5 juin 1243. reine offrait donc sa requête et réclamait le gouvernement, en sa qualité d'héritière directe de sa nièce l'impératrice Isabelle, mère du roi Conrad¹.

La reine
de Chypre
est proclamée
régente
de Jérusalem.

Sans quitter la séance, les chevaliers délibérèrent, et chargèrent Navarre de faire connaître leur réponse. Elle était conforme à ce que la reine avait demandé. Alix et après elle Raoul de Soissons, suivant en cela l'usage des rois et des régents, jurèrent dans les mains de l'archevêque remplaçant le patriarche, de respecter les coutumes du royaume, les privilèges ecclésiastiques, les droits des liges, des ordres militaires et des communes marchandes. Alors, du consentement de toute l'assemblée, Alix et Raoul furent déclarés saisis de l'autorité souveraine, sous la réserve expresse des droits de Conrad, pour le cas où le roi viendrait outre-mer². Eudes de Montbéliard, connétable du royaume, à qui l'on avait remis tous les pouvoirs de baile depuis la mort de Balian de Sidon³, ne s'associa qu'à regret à cette détermination, qui entraînait en réalité la déchéance de Conrad. Il aurait voulu qu'on prévint le roi de ce qui avait été décidé avant de rendre la résolution définitive par l'hommage; mais la haute cour, sur les observations de Balian et de Jean d'IBelin de Jaffa, reconnut qu'elle n'était point tenue à cette déférence, le roi n'ayant jamais paru dans son royaume. Le sire de Beyrouth et Philippe de Montfort s'avancèrent alors les premiers et prêtèrent hommage à la reine Alix, puis à son mari. Après eux, les barons, les chevaliers, tous les liges et les bourgeois remplirent à leur tour le devoir féodal ou prêtèrent le serment de fidélité⁴.

La reine témoigna libéralement sa reconnaissance à Philippe de Navarre. Elle paya d'abord toutes ses dettes, arriéré dont le total s'était fort accru par la générosité ou par la négligence du poète. Elle lui donna, en outre, en fief, pour assurer convenablement son existence, une pension annuelle de mille besants d'or⁵.

Juin-juillet
1243.

Les chevaliers
de Syrie
chassent
les Impériaux
de Tyr.

Les chevaliers, plus confiants et plus unis, en entrant dans des voies plus régulières, révoquèrent aussitôt toutes les nominations faites par l'empereur en dehors de la haute cour⁶, et envoyèrent une sommation aux Impériaux

¹ Ibelin, p. 400; cf. Amadi, fol. 151, 152, Fl. Bustron, fol. 175, et la Relation de Marsilio Georgio, p. 354.

² Cf. Ibelin, *loc. cit.* p. 400; Amadi, fol. 152; Relation de Marsilio Georgio, p. 355.

³ Ibelin, *Assises*, t. II, p. 400.

⁴ Cf. Ibelin, p. 400; Amadi, fol. 152; Rel. de Marsilio Georgio, p. 355.

⁵ Amadi, fol. 152.

⁶ Ibelin, *Assises*, t. II, p. 400.

Juin-juillet
1243.

de Tyr de remettre la ville à la reine. Sur leur refus, ils partirent dès le 9 juin¹ pour former le siège de la place. Depuis longtemps ils s'étaient préparés à l'expédition, de concert avec les Vénitiens. Malgré les intelligences ménagées dans l'intérieur, ils s'attendaient à une longue résistance, car le maréchal, rappelé par l'empereur, qui, dès l'année précédente, avait désigné l'ancien baile, Thomas d'Aquin, comte d'Acerra, pour le remplacer², avait pourvu la ville d'approvisionnements considérables. Le comte Thomas n'étant pas arrivé lors de son départ, Richard avait remis ses pouvoirs et le soin de la défense à son frère, Lothaire Filangier.

Balian d'Ibelin, Raoul de Soissons³, Philippe de Montfort, Jean d'Ibelin d'Arsur, Jean d'Ibelin de Jaffa, commandaient les hommes de Syrie et ceux des chevaliers de Chypre qui étaient venus les joindre⁴. On comptait encore quelques auxiliaires italiens. Marsilio Georgio, le consul vénitien, s'était joint personnellement à cheval aux barons avec trente hommes bien armés⁵. Philippe de Navarre, chargé des dispositions de la campagne, avait passé des marchés pour trois ans, afin de ne pas être pris au dépourvu, et avait, au nom de la reine, acheté ou obtenu gratuitement des Vénitiens un grand navire, qui emporta une partie des troupes⁶.

Dès leur arrivée sous les murs de Tyr, les confédérés s'assurèrent des amis qu'ils avaient au dedans, et le troisième jour après le campement (12 juin), aux signaux convenus, pendant que l'on menaçait la ville d'un côté, Ibelin, suivi d'un corps de cavalerie, s'avança dans la mer vers un gué conduisant au bas des remparts du port, où il trouva une porte basse qui s'ouvrit bientôt devant sa troupe et lui donna passage. Les eaux étaient alors très-agitées, et, dans cette courte traversée, où des piétons auraient infailliblement péri, Balian de Navarre, fils de Philippe, à qui le nouveau seigneur de Beyrouth, son parrain, avait confié le gonfalon pour inaugurer sa récente prise d'armes, eut grand peine à maintenir dans ses bras son précieux dépôt⁷. Lothaire Filangier, surpris, n'essaya pas de résister à l'attaque, qu'un mouvement de

¹ Relation de Marsilio Georgio, p. 356.

² Richard de S. Germ. ann. 1243, ap. Murat. t. VII, col. 1050; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 16, n.

³ Jean d'Ibelin (*Assises*, t. II, p. 400) et Marsilio Georgio (Relation, p. 356) attestent la présence de Raoul de Soissons avec eux au siège de Tyr, ce que méconnaît le continuateur de Guillaume de Tyr, p. 423.

⁴ Ibelin, *Assises*, t. II, p. 400; Amadi,

fol. 153; Fl. Bustron, fol. 176. Suivant Amadi, le roi de Chypre prit part en personne à l'expédition de Tyr, et le récit de Jean d'Ibelin n'est pas contraire à cette circonstance, que le silence de Marsilio rend cependant douteuse.

⁵ Relation de Marsilio Georgio, p. 356.

⁶ Cf. Amadi, fol. 153, 156, et la Relat. de Marsilio Georgio, p. 356.

⁷ Amadi, fol. 153-154; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 422-423.

Juin-juillet
1243.

la population favorisa; il abandonna la ville et se retira avec les troupes dans le château. Il s'y défendit vigoureusement, et peut-être eût-il contraint l'armée royale à la retraite, comme dix ans auparavant la résistance du château de Beyrouth lassa Frédéric, sans une circonstance imprévue qui obligea les Impériaux à céder par un honorable sentiment d'humanité.

Richard Filangier, assailli, en pleine mer, d'une violente tempête, repoussé ensuite depuis les côtes de Barbarie jusque dans les eaux de la Syrie, rentra à Tyr, sur la chaloupe de son navire, ignorant que la ville ne lui appartenait déjà plus, et vint jeter l'ancre à côté précisément du vaisseau de Philippe de Navarre. Il fut pris immédiatement ainsi que son frère Henri, leur famille et tous ses gens. Des fourches patibulaires furent élevées devant le château, et l'on menaça d'y pendre tous les prisonniers, si les portes ne s'ouvraient. Après de longues négociations, durant lesquelles Richard Filangier autorisa généreusement son frère à résister, Lothaire, déterminé par Philippe de Navarre, se décida à capituler. Il y avait vingt-huit jours qu'il était assiégé¹. Il obtint la liberté des naufragés et des captifs, le paiement de la solde aux fantassins lombards et la promesse que l'on fournirait à tous les sujets de l'empereur décidés à quitter la Syrie, les moyens de regagner l'Italie avec leur mobilier et leurs familles sous la protection d'un membre de la famille d'Ibelin, ce qui fut ponctuellement exécuté par le comte de Jaffa lui-même².

1243.
Fin de la guerre
des
Lombards.

« Enfin, disent les chroniques de Chypre, cette venimeuse plante des Lombards fut déracinée à jamais des pays d'outre-mer. Le roi Henri et ceux de la maison d'Ibelin gouvernèrent depuis lors dans la paix et dans la justice les deux royaumes de Chypre et de Jérusalem, aimés et estimés de tous. Quoique l'empereur Frédéric et son fils Conrad aient vécu longtemps encore, ils ne voulurent rien entreprendre de nouveau contre eux³. » Conrad ne fut plus que le roi purement nominal de Jérusalem. On respectait toujours ce titre en sa personne, mais ni lui ni l'empereur son père n'exercèrent plus le moindre acte d'autorité sur le territoire du royaume proprement dit, qui comprenait toute la Syrie méridionale à partir de Beyrouth. L'indépendance et l'autonomie des États d'outre-mer, devenues inévitables depuis la reprise de Cérines, étaient désormais assurées. Bien que l'empereur maintint encore

¹ Cf. Relat. de Marsilio Georgio, p. 356; Amadi, fol. 156-159; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 422, 426.

² Amadi, fol. 159.

³ *Id. ibid.* Fl. Bustron, fol. 176; cf. Navarre, *Assises*, t. I, p. 570.

Thomas d'Acerra dans sa qualité de baile du royaume de Jérusalem et de légat du Saint-Empire dans les pays d'Orient, bien que le comte se soit embarqué pour la Terre sainte au mois de juin 1242¹, il est tout à fait invraisemblable, après les événements récemment accomplis en Syrie, qu'il ait été reçu à Saint-Jean d'Acre en qualité de lieutenant impérial, et qu'il ait fait lui-même exécuter les lettres patentes de Frédéric et de Conrad, des mois d'août et novembre 1243, ordonnant la remise du château d'Ascalon aux Hospitaliers². Des actes postérieurs de 1244 et 1248 indiquent que Thomas d'Acerra, dans l'impossibilité de résider à Acre ou à Tyr, s'était retiré à Tripoli³.

Il dut trouver protection et appui dans cette ville. Boémond V conservait d'anciennes rancunes contre les Chyriotes et contre les Ibelin, qui, dans le temps, avaient fait casser son mariage avec Alix de Champagne, pour l'empêcher de s'immiscer dans le gouvernement de l'île⁴. Continuant par d'autres moyens la politique égoïste de son père⁵, il avait séparé ses intérêts de ceux des chevaliers de Saint-Jean d'Acre, et recherché la bienveillance de l'empereur, depuis que les barons de Chypre et de Syrie s'étaient détachés de l'obédience impériale⁶. Il favorisa sans doute les projets de son baile. Mais aucune des tentatives qui purent être dirigées de Tripoli contre Tyr ou Ptolémaïs, en 1244 ou en 1248, tentatives qui ne nous sont pas d'ailleurs connues, ne purent relever le pouvoir de l'empereur dans le royaume.

Avec la régence d'Alix, les chevaliers avaient conquis toutes les sécurités que comportait le gouvernement des assises et les moyens légaux de les défendre. Les efforts de Frédéric pour soumettre à sa vassalité, tantôt par la violence, tantôt par la ruse, les deux royaumes d'outre-mer avaient complètement échoué. Après quinze années de luttes morales ou de combats légitimés par la nécessité de défendre la coutume, qui était la loi et la justice, les liges restaient maîtres de la situation et de leur sort. Les Impériaux, dont la croisade avait mal déguisé les desseins, sortirent de Terre sainte, détestés

¹ Rich. de S. Germain, ap. Murat. t. XII, col. 1050.

² Huillard-Bréholles, *Hist. diplom. Frid.* p. cccclxiii. (Voy. ci-dessus, p. 320, note 2, et ci-après, p. 339-340.)

³ Huillard-Bréholles, *Hist. diplom. Frider.* p. cccclxvii.

⁴ Voy. p. 219.

⁵ Voy. p. 274-275.

⁶ En l'absence de témoignages positifs, la conduite générale de Boémond V, dans ces circonstances, et la position qu'il conserva jusqu'à la fin de son règne, autorisent à penser qu'il avait consenti, pour lui et pour ses hommes, à rendre à Frédéric ou à Conrad l'hommage refusé d'abord par son père, avant que l'empereur fût en hostilité avec les Orientaux.

1213. à peu près partout, nonobstant la conquête de Jérusalem, qui leur était due et qui ne leur profita point.

La haute cour confia d'office le commandement du château royal de Saint-Jean d'Acre à Philippe de Montfort et à Nicolas Antiaume, un des chefs de la bourgeoisie qui s'étaient le mieux montrés dans les moments d'épreuves. Elle chargea Balian d'Ibelin de la garde du château de Tyr. Ces mesures parurent à Raoul de Soissons des réserves de défiance, et commencèrent à l'indisposer. Mais la précaution, bien qu'on ne l'eût pas toujours pratiquée dans les cas semblables, était autorisée et régulière. Les assises prescrivaient, dans toutes les circonstances où l'État se trouvait en régence, par suite de la minorité, de l'absence ou du défaut d'investiture personnelle du roi, de donner aux barons, et non au régent, le gouvernement des châteaux forts¹. Les liges restaient ainsi nantis d'une garantie matérielle, qui les associait pour une part et pendant l'inter règne à la souveraineté même, en leur permettant de conserver les clefs du pays pour les remettre à celui-là seul qui devait en être le chef définitif². Il y aurait eu danger et tentation d'abus trop faciles, dans la plupart des minorités, si on eût laissé les forteresses du royaume à l'entière disposition du régent, maître déjà de la personne du roi. « Nous ne voulûmes pas, dit nettement Ibelin de Jaffa, nous ne voulûmes pas que messire Raoul de Soissons eût les châteaux en son pouvoir, pour aucuns périls qui pouvaient advenir; comme il arriva de la Morée aux enfants du Champenois (Guillaume de Champlitte), par le fait de messire Geoffroy de Villehardouin, dans les mains de qui la principauté finit par rester³. »

Dissolution
de la confrérie
de
Saint-André.

La commune de Saint-André n'ayant plus d'objet par suite du rétablissement de l'administration régulière, cessa d'exister comme institution politique, et redevint une simple confrérie pieuse. Les chevaliers n'oublièrent pas les services que la bourgeoisie leur avait rendus, et l'histoire n'a pas mentionné un seul conflit qui ait éclaté depuis, en Orient, entre les deux ordres, si inégalement traités dans le partage des pouvoirs publics. Sans attributions politiques, sans organisation municipale, les bourgeois, sujets des rois de Jérusalem ou des rois de Chypre, satisfaits d'avoir, dans la cour spéciale du vicomte, la justice équitable et compétente de jurés pris parmi eux, bornèrent toute leur ambition à développer l'industrie et le négoce.

¹ Cf. *Assises*, t. I, p. 607; t. II, p. 401.

² Ibelin, *Fragments sur la successibilité et la régence*, *Assises*, t. II, p. 401.

³ *Idem*, *ibidem*. Cf. *Continuateur de Guillaume de Tyr*, livre XXXIII, chapitre LIII, page 423.

Les Vénitiens furent moins satisfaits du gouvernement des liges. De longtemps ils ne purent obtenir la restitution des biens qu'on leur avait promis quand il s'était agi de combattre les Impériaux, et sur laquelle une active coopération durant la guerre leur donnait droit de compter. A Tyr, on retint un grand nombre de leurs anciennes propriétés¹, tandis qu'ils devaient avoir, avec une entière juridiction et tous les autres droits de la souveraineté, le tiers de la ville et des villages environnants, en vertu du pacte fait en 1124, avant la conquête de Tyr, avec le doge Dominique Micheli, venu en Orient sur la flotte de la république². A Saint-Jean d'Acre même, le vicomte royal voulut restreindre l'action des consuls vénitiens sur leurs propres nationaux. Ce n'est qu'après des instances réitérées qu'ils obtinrent satisfaction, vers le temps, croyons-nous, où le roi Hugues III fut mis en possession de la royauté de Jérusalem. Ils s'étaient adressés inutilement à la reine Alix et à son mari dès leur rentrée à Saint-Jean d'Acre. Les chevaliers répondirent aux Vénitiens qu'il leur serait donné raison, si les griefs dont ils se plaignaient provenaient de bailes ou de régents du royaume; mais que, s'il en était autrement, ils devaient attendre, parce qu'il n'y avait encore d'autre roi légitime de Jérusalem que Conrad, et que le roi seul pouvait réparer ou modifier ce qu'un autre roi avait fait avant lui³.

La situation qu'on lui faisait ne tarda pas à déplaire à Raoul de Soissons, homme capable d'exercer l'autorité, et peu fait aux formes étudiées et défiantes des gouvernements d'outre-mer. Les prescriptions des assises, qu'on avait autrefois si souvent tempérées, on les exagérait aujourd'hui contre lui. Il reconnut qu'on prenait des précautions autant à cause de la versatilité et de l'inconstance de la reine, que dans l'appréhension de ses propres empiètements. On ne s'était servi de lui, on ne l'avait mis à la tête de l'État que pour empêcher les gens de Conrad d'y rentrer, et pour en rester maître en son nom. « Quand Raoul de Soissons eut la seigneurie, en la manière que vous

Raoul
quitte l'Orient.

¹ Voy. les plaintes et les mémoires du consul Marsilio Georgio, de 1243 et 1244. (*Fontes rer. Austriacarum*, t. XIII; *Doc. de Venise*, t. II, p. 357, 358, 389.)

² Guillaume de Tyr, lib. XII, cap. xxv; Dandolo, *Chron.* ap. Murat. *Script. Ital.* t. XII, col. 365. En 1191, Conrad de Montferrat, reconnu roi de Jérusalem par une partie des Orientaux, avait confirmé le pacte de 1124.

(*Fontes rer. Austr.* t. XII; *Doc. de Venise*, t. I, p. 212.) En 1206, les Vénitiens possédaient toujours le tiers de la seigneurie de Tyr. (*Ibid.* t. II, p. 11; *Arch. des miss. scientif.* t. I, p. 359, 361.)

³ « Quum ipsa regina non sit legitima in regno, sed rex Conradus. » (Relat. de Marsilio Georgio, ap. *Fontes rer. Austr.* t. XIII; *Doc. de Venise*, t. II, p. 357.)

1243. « avez vue, dit la Chronique d'outre-mer, il la tint assez faiblement, parce que
 « ceux qui l'y avaient mis étaient les parents de sa femme. Ils conservèrent
 « plus de pouvoir et d'autorité que lui dans le gouvernement, si bien qu'il
 « semblait que Raoul fût là comme une ombre¹. »

Alix de Champagne ne ressentant pas comme lui les ennuis de sa position, Raoul quitta brusquement la Syrie, y laissant la reine, qu'il ne revit jamais, et revint en France². Il retourna plus tard en Terre sainte, comme croisé, après la mort de la reine de Chypre. On le trouve, en 1251, assistant avec saint Louis aux travaux de fortification de Césarée³, et on le perd ensuite de vue.

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 420.

² En suivant, ainsi que nous nous sommes efforcé de le faire, le cours des événements écoulés de l'an 1240 à l'an 1243, d'après les relations des témoins contemporains et oculaires, on voit qu'il est impossible que Raoul

de Soissons ait quitté la Syrie dès l'année 240, comme semble l'indiquer Sanudo. (*Secret. fidel. Crucis*, lib. III, p. XII, cap. XVI, p. 216.) Voy. la nouvelle édition des continuateurs de Guillaume de Tyr (p. 420, 423).

³ Joinville, ap. D. Bouq. t. XX, p. 262.

CHAPITRE XIII.

SUITE ET FIN DU RÈGNE DE HENRI I^{er}.

1244. — 1253.

Alliance momentanée des Francs et des Arabes de Syrie. Invasion et ravages des Kharisimiens en Palestine. Les Francs évacuent pour la dernière fois Jérusalem. Le sultan d'Égypte bat les chrétiens et les Arabes ligués contre lui. Mort d'Alix de Champagne. Le roi Henri de Lusignan devient seigneur du royaume de Jérusalem. Son indépendance politique, comme roi de Chypre, déclarée par le Saint-Siège. Succès du sultan d'Égypte en Syrie. Croisade de saint Louis. Séjour du roi de France en Chypre. Ambassadeurs mongols. Étendue de l'empire des Mongols. Premières relations des chrétiens avec ces peuples. Dispositions pour l'embarquement de l'armée. Plan de campagne de saint Louis. Force de son armée. Le roi de Chypre part avec le roi de France pour l'Égypte. Il entre avec lui à Damiette. Il quitte l'armée croisée. Faits ecclésiastiques. Difficultés avec les Grecs et avec l'archevêque latin, Hugues de Fagianio. Mariage et mort du roi Henri. Faits judiciaires. Origine du greffe de la cour des bourgeois.

Aux années agitées de la minorité d'Henri I^{er} succédèrent des jours plus calmes. Ce temps de repos intérieur nous permet de porter un moment nos regards hors de l'île, et rien, dans les pays voisins, n'appelle autant notre attention que la rivalité toujours vive des princes arabes. La guerre des sultans d'Égypte et de Syrie pouvait, en effet, en se prolongeant, permettre aux Francs de consolider leurs établissements et de reporter enfin le siège de la royauté dans les murs de Jérusalem fortifiée de nouveau. La Providence voulut que tous les événements qui paraissaient devoir leur être favorables, tournassent bientôt contre eux.

Malec-Salah Nodgem-Eddin, quoique bien dédommagé par la conquête des provinces d'Afrique de la perte de Damas, ne pardonnait pas à son oncle Ismaël de lui avoir enlevé son premier royaume. Il s'autorisait d'ailleurs des droits de Saladin et de Malec-Adel, et voulait, comme eux, régner sur la Syrie jusqu'à l'Euphrate. Le sultan de Damas, pour se prémunir contre des projets hautement avoués, forma alors une ligue avec les émirs d'E-

1244.

Alliance
momentanée
des Francs
et des Arabes
de Syrie.

1244.

messe et de Karak, qui avaient leurs principautés au delà de l'Oronte, et, ne se trouvant pas encore assez rassuré par leurs promesses, il sollicita le concours des chrétiens de Saint-Jean d'Acrc.

Les chevaliers, alliés d'Ismaël dès le temps de la croisade du roi de Navarre, conclurent, à cette occasion, avec lui un nouveau traité, qui leur confirmait itérativement la possession de Jérusalem et de presque tout le pays situé à l'ouest du Jourdain, à la condition de combattre ensemble les vues et les armées du sultan d'Égypte¹. Malec-Salah ne pouvait invoquer les trêves arrêtées antérieurement de son côté par le comte de Cornouailles; les chevaliers d'Orient, à l'exception des Hospitaliers, dévoués aux intérêts de l'empereur, étaient restés étrangers aux négociations du prince anglais, et, après son départ, le traité auquel il avait donné tous ses soins et attaché tant d'importance, était tombé de lui-même et demeuré sans effet.

Alarmé de l'alliance formée contre lui, le sultan d'Égypte réclama alors l'assistance d'une peuplade belliqueuse, que les invasions avaient successivement poussée de l'Asie centrale à l'entrée de la Syrie. L'apparition de ces hordes sauvages, qui passèrent comme un fléau sur la Palestine, et que ceux-là mêmes qui les avaient appelées furent obligés de combattre ensuite, est un navrant épisode des envahissements de la race mongole vers l'Occident.

Invasion
des Kharismiens
en
Palestine.

Depuis le commencement du siècle, d'innombrables armées de Tartares et de Mongols, parties du fond de la Chine sous les ordres de Gengis-Khan, avaient parcouru l'Asie entière, franchi le Dniéper et paru sur le Danube, d'où elles effrayèrent longtemps l'Europe. Les premières invasions, après avoir subjugué la Boukharie, dispersèrent la nation des Kharismiens, et les armées suivantes refoulèrent jusqu'aux bords de la Mésopotamie le dernier noyau de cette population guerrière, qui avait eu pour capitale la ville d'Organdi² sur le Gihon, au sud de la mer d'Aral, dans le Turquestan moderne³. Il y avait sept ou huit ans que les Kharismiens avaient établi leurs tentes sur les terres de l'ancienne principauté d'Édesse, lorsque Malec-Salah leur demanda de venir se joindre à son armée. Il livra d'avance la Syrie entière à leurs déprédations, et promit de leur abandonner à perpétuité, pour s'y

¹ M. Reinaud, p. 443-444; lettre du grand maître de l'Hôpital; Matth. Paris, ann. 1244, p. 420.

² Ou Organci.

³ Voy. M. Defrémery, *Hist. des sultans du*

Kharesm, par Mirkhond, 1842, in-8°; Haïton, *Hist. orient. seu de Tartaris*, in-4°; (Brandebourg) 1671, p. 4, 25; M. Quatremère, *Notices et Extr. des mss.* t. XIII, p. 289; M. Reinaud, *Chron. ar.* p. 444.

fixer, la Palestine et la ville de Jérusalem, s'il parvenait, avec leur assistance, à se défaire de ses ennemis¹. Les Kharismiëns traversèrent l'Euphrate vers le commencement de l'année 1244, passèrent le Jourdain, et marchèrent sur la Judée, en tournant les montagnes de la Samarie, laissant partout la ruine et la mort sur leurs traces. L'alliance que les chrétiens avaient peut-être imprudemment formée allait avoir de terribles conséquences pour eux.

1244.

Les chevaliers de Saint-Jean d'Acre, surpris comme les sultans de Damas et de Karak, n'eurent pas le temps d'envoyer assez tôt des secours à Jérusalem, où les grands maîtres se trouvaient seuls avec quelques-uns de leurs frères et le patriarche². Les premières attaques des Kharismiëns furent cependant repoussées³. Mais la garnison du château de David, unique point de la ville en état d'opposer une vraie résistance, ne crut pas pouvoir se défendre plus longtemps, et résolut de gagner la côte. Ceux des Francs qui s'étaient hasardés à revenir dans l'intérieur du pays depuis l'alliance faite avec Ismaël et un grand nombre de chrétiens indigènes, qui l'habitaient de tout temps, épouvantés à l'approche des Barbarès, se mirent sous la protection des hommes d'armes de la citadelle, et tentèrent de se sauver avec eux. Leur espoir fut cruellement déçu. Les Arabes de la mer Morte, au mépris des arrangements des émirs, se mirent à la poursuite des fugitifs, les pillèrent, en tuèrent ou prirent un grand nombre, et harcelèrent le reste jusqu'à la plaine de Rama, où les Kharismiëns les atteignirent. De six mille émigrants, hommes ou femmes, qui avaient pris la route de Jaffa, à peine trois cents malheureux échappèrent par miracle au massacre ou à la captivité⁴.

Les Francs
évacuent
pour
la dernière fois
Jérusalem.

Les Kharismiëns s'abattirent sur Jérusalem comme des bêtes féroces. Ils égorgèrent ce qui restait de la population chrétienne; ils souillèrent les églises et les tombeaux des rois; puis ils se retirèrent avec leur butin et allèrent rejoindre l'armée de Mâlec-Salah, qui les attendait près de Gaza⁵.

Les messages des chevaliers et des prélats d'Orient annoncèrent ces tristes nouvelles aux princes d'Europe, en implorant leur compassion⁶. Les Francs, s'ils n'avaient pu rétablir dans sa réalité le royaume de Jérusalem, avaient

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 562; *Matth. Paris*, ann. 1244.

² Lettre de Frédéric, citée par Rinaldi, ann. 1244, § 2 et suiv. t. XXI, p. 301.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 563.

⁴ *Id. ibid.* Lettre des prélats de Terre sainte aux prélats de France, dans *Matthieu Paris*,

ann. 1244, p. 427; cf. p. 421; *M. Reinaud, Chron. ar.* p. 445.

⁵ *Continuateur de Guill. de Tyr*, p. 563, 564; *M. Reinaud, Chron. ar.* p. 445; lettre des prélats de Terre sainte, *Matthieu Paris*, p. 428.

⁶ *Idem*, p. 420, 427, 428.

1244.

au moins la consolation, depuis la croisade de Frédéric, d'occuper la ville sainte et d'y satisfaire librement leur piété. L'invasion des Kharismiens les en chassa pour toujours. Nulle armée chrétienne ne revit plus jamais le château ni les murs de la ville de David; et les pèlerins n'entrèrent depuis au saint Sépulcre qu'en se soumettant à d'humiliants tributs.

Octobre 1244.

Le sultan
d'Égypte
bat les chrétiens
et les Arabes
de Syrie.

Ismaël avait, pendant ce temps, fait des préparatifs de défense et reçu des renforts des Francs de Syrie et de l'île de Chypre¹, que séduisait tout espoir d'affaiblir Malec-Salah, au lieu de laisser ce soin aux propres ennemis qu'avait le sultan parmi les Sarrasins. Sans attendre l'attaque de son neveu, le prince de Damas était venu au-devant de lui dans la plaine de Gaza, destinée, par sa position sur la limite du désert, à être le champ clos des armées d'Égypte et de Syrie. Il y fut entièrement défait² et obligé de regagner en désordre sa capitale, où Nodgem-Eddin l'assiégea bientôt. Les émirs, ses partisans, blessés d'avoir des chrétiens pour auxiliaires, croyant, d'ailleurs, imprudent d'engager l'action contre les forces qui leur étaient opposées, s'étaient battus sans confiance. Les chrétiens, placés à l'aile droite, où Philippe de Montfort portait l'étendard royal³, se conduisirent admirablement⁴. Le centre et l'aile gauche d'Ismaël étaient en fuite, qu'ils résistaient toujours. Ils avaient quinze cents cavaliers et dix mille fantassins⁵. Mais ils furent écrasés dans une dernière attaque du corps des Kharismiens, où se trouvait plus de dix mille cavaliers⁶.

Un grand nombre de prélats et de barons, l'archevêque de Tyr, le connétable de Tripoli, les deux grands maîtres du Temple et de l'Hôpital, furent tués ou emmenés en Égypte⁷. Parmi les prisonniers de Gaza se trouva Gautier IV de Brienne, comte de Jaffa, beau-frère du roi de Chypre. Blessé grièvement dans le combat, et pris par les Kharismiens, le comte Gautier fut traîné

¹ *Cont. de Guill. de Tyr*, p. 428.

² Le 18 octobre 1244. *Cont. de Guill. de Tyr*, p. 431; lettre de Frédéric II à Richard de Cornouailles, de Foggia, 3^e indiction, ap. *Matth. Paris*, ann. 1244, p. 419; lettre des prélats de Syrie aux prélats de France, de 1244, ap. *Matth. Paris*, p. 428.

³ Lettre de Frédéric II à Richard de Cornouailles, ap. *Matth. Paris*, p. 419. Dans une lettre concernant la même bataille, Guillaume de Châteauneuf, nouveau grand maître de l'Hôpital, dit, par erreur, que Montfort y fut tué. (*Idem*, p. 421.)

⁴ Ibn-Giouzi, témoin oculaire, rend ce témoignage. (*M. Reinaud*, p. 445.)

⁵ Ibn-Giouzi, *loc. cit.* Le continuateur (p. 428) et Sanudo (p. 217) donnent aux chrétiens six cents chevaliers, sans compter les autres cavaliers et les gens de pied, p. 428.

⁶ Dix mille, suivant les Arabes (*M. Reinaud*, p. 444); vingt mille, d'après le continuateur (p. 427-428, 429) et d'après Sanudo (p. 217).

⁷ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 430; *Matth. Paris*, ann. 1244, p. 420.

devant le château de Jaffa et attaché à une croix où on voulait le laisser périr, s'il n'engageait les siens à ouvrir leurs portes. Loin de céder à ces menaces, il ordonna aux assiégés de se défendre, et sauva la ville par son dévouement. Il fut livré au sultan d'Égypte avec d'autres captifs, et conduit au Caire, où il périt peu après malheureusement. Frappé à la joue par un émir avec lequel il jouait aux échecs dans sa prison, Brienne, à défaut d'armes pour venger son affront, saisit l'échiquier et tua l'agresseur. Il fut aussitôt renversé et étranglé par les Arabes qui l'entouraient¹. C'est peu de temps après que le comté de Jaffa, avec ses dépendances d'Ascalon et de Rama, fut donné à Jean d'Ibelin, le jurisconsulte, par le roi Henri, devenu régent, et, en réalité, souverain du royaume de Jérusalem².

1244.

La mort de sa mère Alix, survenue en 1246³, sans donner encore au roi de Chypre la royauté de Syrie, remit de fait en ses mains le gouvernement des deux pays. La régente morte, Raoul de Soissons, absent et oublié, la cour d'Acre reconnut Henri de Lusignan pour le plus prochain parent du roi Conrad présent en Syrie, et le saisit de l'autorité. Mélissende de Lusignan, sœur utérine d'Alix de Champagne, et alors veuve de Boémond IV, aurait pu réclamer aussi le bailliage de Jérusalem, en invoquant les droits de sa mère, Isabelle I^{re}, femme du roi Amaury II. On ne voit pas qu'elle ait contesté la régence à sa sœur aînée, en 1243. Si elle demanda, dans cette nouvelle circonstance, à succéder à son pouvoir, on comprend que les liges, en défiance de la maison d'Antioche, favorable à Frédéric, aient repoussé sa requête et donné la préférence au gouvernement de son neveu⁴. Le roi Henri ajouta depuis lors à ses qualifications le titre de *seigneur du royaume de Jérusalem*⁵, que son fils conserva. Hugues III, son second successeur, consumma l'union des deux couronnes, en 1269, quand la haute cour de Saint-Jean d'Acre, après

1246.

Mort
de
la reine Alix.

¹ Amadi, fol. 165; Fl. Bustron, fol. 181. Joinville a entendu raconter autrement la mort de Gautier de Brienne. (Bouquet, t. XX, p. 271.)

² Le premier acte où nous trouvons Jean d'Ibelin qualifié de comte de Jaffa et seigneur de Rama est du mois de juin 1247. (*Hist. de Chypre*, t. III, p. 647, 649.)

³ Amadi, fol. 160.

⁴ Mélissende, devant peu compter sur la faveur des chevaliers d'Acre, exposa ses plaintes au Saint-Siège et demanda son ap-

pui. Innocent IV, dans une lettre du 24 mars 1249, que M. Huillard-Bréholles veut bien nous signaler, recommande faiblement ses droits au légat apostolique, Eudes de Châteauroux, alors en Orient. (Paris, Bibl. impér. Reg. orig. d'Innocent IV.) La réclamation ne paraît avoir eu aucune suite.

⁵ Dès le mois d'avril 1247, au moins, la cour de Rome lui donne ce titre. (Voy. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 66, notes; Sanudo, p. 218; Dandolo, ap. Murat. t. XII, col. 357 et ci-après, p. 339.)

1246. avoir tenu en suspens, pendant plus de vingt-cinq ans, l'effet de la constitution d'outre-mer, par égard pour le droit de la famille d'Isabelle, dernière reine héréditaire de Jérusalem, et vainement sollicité la présence de Conrad ou de Conradin, ses enfants, se décida à donner l'investiture définitive de la couronne de Jérusalem au roi de Chypre¹.

Le roi de Chypre
seigneur
du royaume
de Jérusalem.

Le titre de *seigneur du royaume*, tout en renfermant une reconnaissance implicite des droits supérieurs de la souveraineté de Conrad, n'avait plus le simple caractère de délégation momentanée comme celui de baile ou de régent, que portèrent les chefs du gouvernement de Terre sainte depuis l'absence du souverain. Il conférait effectivement et définitivement à Henri de Lusignan les pouvoirs de la royauté, plus complets peut-être que Henri de Champagne, qui ne prit jamais le titre de roi, ne les avait exercés avant lui. Le nouveau seigneur confirma ou modifia les nominations aux hautes charges faites par sa mère. Il donna le commandement de la ville de Tyr à Philippe de Montfort, déjà sire de Toron par sa femme², et changea bientôt cette charge en seigneurie héréditaire. Il nomma son cousin Balian d'Ibelin, fils aîné du vieux sire de Beyrouth, baile de Jérusalem, pour gouverner en son nom le royaume de Syrie³; et Balian ayant été tué l'année suivante devant Ascalon⁴, le roi remit ces fonctions au quatrième fils du sire de Beyrouth, Jean d'Arsur, qui paraît les avoir conservées presque sans interruption, par des confirmations successives, jusqu'au règne de Hugues II⁵.

¹ Voy. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 66, notes; p. 73, notes.

² Amadi, fol. 160. (Voy. ci-dessus, p. 321.)

³ *Id.* fol. 161; cf. Sanudo, p. 218.

⁴ Cf. Fl. Bustron, fol. 177-178; Amadi, fol. 161.

⁵ Il semble que la dignité de baile, depuis que les rois de Chypre eurent la seigneurie ou la lieutenance générale du royaume de Jérusalem, n'ait plus été déléguée par eux que temporairement et pour un temps assez limité. Mais on voit aussi que les rois durent souvent maintenir les bailes en fonctions au delà du terme normal, ou renouveler leurs pouvoirs. En 1247, à la mort de Balian d'Ibelin de Beyrouth, le roi Henri, d'après les conseils de Philippe de Montfort, avait d'abord confié le bailliage au

chevalier Jean Fuinon (*Contin. de Guill. de Tyr*, p. 436; Amadi, fol. 161), le même, peut-être, qui avait été à la conquête de Constantinople. (Villehardouin, P. Paris, p. 2, 46.) Jean d'Ibelin d'Arsur, institué la même année 1247, se retrouve en fonctions en 1249 (Amadi, fol. 162) et en 1250 (*Assises*, t. II, p. 246); puis, sous la minorité d'Hugues II, en 1253. (*Contin. de Guill. de Tyr*, p. 441, 442; Amadi, fol. 167, 169; cf. *Assises*, t. II, p. 401.) Son cousin, Jean d'Ibelin, comte de Jaffa, occupe le bailliage pendant les années 1254 et 1255. (*Contin. de Guill. de Tyr*, p. 441; Amadi, fol. 167; cf. *Assises*, t. II, p. 401.) Le sire d'Arsur y rentre en 1256, et conserve la charge jusqu'à sa mort, en 1258. (*Contin. de Guill. de Tyr*, p. 442; Amadi, fol. 169.)

Une constitution d'Innocent IV, rendue peu après à Lyon, à la suite de la déposition de Frédéric, consacra l'affranchissement politique dont les Chypriotes jouissaient en fait depuis longtemps, et déclara le roi Henri libre de tout serment et de tout hommage à l'égard de l'empereur, en plaçant sa famille et sa couronne sous la protection spéciale du Saint-Siège¹. La déclaration apostolique, trop favorable à l'île de Chypre dans ses considérants historiques, en affirmant que le royaume des Lusignan n'avait jamais dépendu d'aucune puissance séculière, acheva de légitimer aux yeux du clergé la double autorité que le roi Henri exerçait en Chypre comme roi, et en Syrie comme *seigneur du royaume de Jérusalem*. Ce dernier titre, expressément confirmé alors par Innocent IV² à Henri I^{er}, lui permit de compter sur le concours des ordres militaires, que les événements de la guerre rendaient chaque jour plus impérieux.

1247.

Son
indépendance
politique
est déclaré
par
le Saint-Siège.

Malec-Salah Nodgem-Éddin ne s'en était pas tenu à ses premiers avantages. Peu après la victoire de Gaza, il avait occupé Jérusalem, enlevé Damas, puis Balbeck, et achevé la conquête du royaume d'Ismaël³. Il était ensuite venu mettre le siège devant le nouveau château d'Ascalon, qu'avait élevé à si grands frais Richard de Cornouailles⁴. Le fort se défendit longtemps, grâce aux secours que lui apportèrent huit galères chypriotes aux ordres de Baudouin d'Ibelin, sénéchal du royaume, et la flotte de Saint-Jean d'Acre, commandée par Jean d'Arsur, son frère, chargé peu après du bailliage de Jérusalem⁵. Le sultan ajourna une conquête qui lui paraissait assurée, pour veiller à de plus pressants besoins. Comptant alors dans ses armées toutes les troupes des émirs de Syrie, rentrés dans la soumission depuis la défaite de son oncle, il se sentit assez fort pour se défaire des auxiliaires kharismiens, qui voulaient, malgré lui, pénétrer en Égypte. Il leur barra le passage à Belbeis, rejeta leurs bandes en Syrie, où les paysans finirent par les exterminer⁶.

1245-1247.

Succès
du
sultan d'Égypte
en Syrie.

¹ Bulle du 5 mars 1247. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 63. (Voy. ci-dessus, p. 245.)

² Lettre de Lyon, 17 avril 1247; ap. Rinaldi, *Annales eccles.* 1247, § 55, t. XXI, p. 386, où il faut lire *anno IV* au lieu de *anno VIII*.

³ M. Reinaud, *Chron. arabes*, p. 446; Aboulféda, trad. Reiske, t. IV; Matthieu Paris, ann. 1245, p. 461.

⁴ Suivant quelques auteurs, le sultan aurait dès lors occupé Ascalon (M. Reinaud,

p. 446). Mais on voit dans les continuateurs de Guillaume de Tyr (p. 434, 565), que cette ville, dont Conrad avait ordonné de remettre le château aux Hospitaliers, en 1243, résista pendant près de deux ans aux attaques des Arabes, et ne fut prise qu'en 1247.

⁵ Cf. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 433; Amadi, fol. 161.

⁶ *Cont. de Guill. de Tyr*, p. 430; Sanudo, p. 218; Matth. Paris, ann. 1247, p. 476, 492, 512; M. Reinaud, *Chron. arabes*, p. 447.

1245-1247.

Après avoir donné quelque temps de repos à ses troupes, il les remit bientôt en campagne ¹. L'émir Fakr-eddin, l'ancien ambassadeur de Malec-Kamel en Sicile et en Syrie, l'ami de Frédéric, commandait ses troupes. En attaquant les chrétiens de Syrie, le sultan vengeait à la fois ses griefs et ceux de l'empereur. Fakr-eddin s'empara de Tibériade ², qui couvrait Saint-Jean d'Acre vers le Jourdain; il reprit le siège d'Ascalon et parvint à s'emparer du château, qu'il abattit ³. Les limites du royaume reculaient ainsi jusqu'à Jaffa. De toutes les forteresses réparées ou reconstruites par les dernières croisades, il ne restait plus dans l'intérieur du pays que le Saphed, au nord-ouest de la mer de Galilée, occupé par les Templiers. L'empereur Frédéric triomphait de la consternation des Orientaux et attribuait leurs malheurs à leur ingratitude, quand il aurait pu trouver, avec plus de justice, dans sa violation de la loi du pays et ses ménagements pour le sultan, la cause de leur révolte et les motifs de leur faiblesse ⁴.

Une autre calamité assaillit la Terre sainte à la fin de l'année 1247. Les États de Boémond V, épargnés jusque-là par les troupes d'Égypte, à la sollicitation peut-être de Frédéric, que le nouveau prince d'Antioche, seul parmi les Francs d'outre-mer, reconnaissait encore ⁵, furent envahis tout à coup par les Turcomans ⁶. Menacé de tous côtés, le royaume de Jérusalem était perdu, si un effort des princes d'Europe, plus heureux que les précédents, ne venait arrêter les progrès des Arabes, et rendre quelque confiance aux chrétiens.

1248.
Croisade
de saint Louis.

Depuis que l'île de Chypre était devenue un royaume franc, les Sarrasins d'Égypte et de Syrie avaient vu se former contre eux quatre grands armements, dont les dangers s'étaient bientôt évanouis. Les Vénitiens avaient dirigé sur Constantinople la croisade de 1204. Malec-Kamel, par une concession prudente, avait déjoué celle de 1225, et cimenté, à cette occasion, avec l'empereur Frédéric, une alliance inouïe qui durait depuis près de vingt ans. La restau-

¹ En 1247.

² Cf. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 432-433; Aboulféda, éd. Reiske, t. IV.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 435; Sanudo, p. 218.

⁴ Matthieu Paris, ann. 1246, p. 479. Au milieu de ses ménagements pour l'empereur, Matthieu Paris rappelle lui-même, en plusieurs circonstances, les rapports d'étroite intelligence que Frédéric continuait à entretenir avec les sultans d'Égypte. Ann. 1246 :

« Inter nos et imperatorem jamdudum fuit familiaritas et dilectio mutua et concordia perfecta a tempore Soldani patris mei. » (Lettre supposée de Malec-Salah au pape, p. 478.) Ann. 1247 : « Soldanus Babylonie cui amicissimus fuit. » (P. 492.)

⁵ Voy. p. 275, 329.

⁶ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 435; Sanudo, p. 218; lettre du légat, du 1^{er} avril 1249; Rinaldi, ann. 1249; Reinhard, t. I, pr. p. 43. Voy. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 68, note 2.

ration de quelques châteaux forts avait été le seul résultat des croisades du roi de Hongrie, du roi de Navarre et du comte de Cornouailles. Le grand objet de la guerre sainte, depuis la captivité de Guy de Lusignan, était toujours en vain poursuivi. Le royaume de Godefroy n'était point reconstitué. La capitale n'avait jamais été vraiment et complètement occupée. Frédéric n'en avait rendu que l'apparence aux chrétiens. Le gouvernement n'aurait pu être rétabli dans une ville sans remparts, éloignée de la côte, abandonnée aux insultes de tous ses voisins, à moins d'avoir une immense armée pour la défendre.

La nouvelle perte de la ville sainte et les outrages des Kharismiens réveillèrent cependant la sympathie des peuples d'Europe, aussi douloureusement que, cinquante-sept ans auparavant, la défaite de Tibériade et la capitulation qui la suivit. Le roi de France, apprenant le désastre à la fin d'une longue convalescence, résolut d'aller en personne tenter de le réparer. Durant trois années il prépara son voyage. Il résista aux instances des siens, et finit par amener la noblesse du royaume presque entière à s'associer à son projet, en se faisant lui-même, quelquefois, le prédicateur populaire de la croisade¹. Malheureusement les princes d'Occident étaient alors moins zélés ou moins libres qu'à la fin du *xii^e* siècle, quand Philippe-Auguste et le roi Richard oublièrent leurs ressentiments pour voler au secours du royaume de Syrie.

Vainement l'évêque de Beyrouth vint lui-même raconter aux chrétiens d'Europe les scènes de profanation dont les saints lieux avaient été le théâtre. Au récit de l'orateur sacré, on vit dans les églises des scènes d'attendrissement; on fit partout des collectes abondantes. Nulle part, en dehors des provinces de la France, du Brabant et de la Flandre, où s'était levé autrefois le premier cri des croisades, les fidèles ne reprirent les armes. Les Anglais, battus à Taillebourg, observaient avec défiance la conduite de Louis IX. L'Espagne était au plus fort de sa guerre contre les Maures. L'Allemagne et l'Italie étaient déchirées par les factions d'Henri et de Frédéric, que compliquaient les querelles renaissantes des Guelfes et des communes lombardes.

Les deux principaux États de l'Italie, les plus puissants sur la Méditerranée, Venise et la Sicile, se trouvaient, par le développement de leur commerce et leurs rapports politiques avec les sultans d'Égypte, forcément opposés à la nouvelle guerre. Sous des dehors favorables, la république de

¹ Math. Paris, ann. 1245, p. 463.

1248.

Venise trahit sa rancune par les vengeances qu'elle exerça sur les croisés tombés entre ses mains, au retour de l'armée de saint Louis en Europe¹. Frédéric II, résolu alors à demander le pardon de l'Église, qui l'avait déposé au concile de Lyon, ne pouvait contrarier ouvertement les projets du roi de France, son défenseur officieux auprès du Saint-Siège. Il ordonna aux magistrats siciliens de fournir à la flotte croisée les vivres et l'assistance dont elle aurait besoin². Au fond, ses vœux étaient pour le succès des ennemis de saint Louis en Orient. Après la capitulation du roi, on le soupçonna d'avoir cherché à faire prolonger la détention des chevaliers français³ auprès de Malec-Salah, qui voyait toujours en lui le vrai roi des chrétiens de Terre sainte⁴, et un allié certain. Avant la guerre, c'est par un émissaire impérial déguisé en marchand, que le sultan reçut les premiers avis des préparatifs militaires qui se faisaient en France⁵.

Son séjour
en
Chypre.

L'époque fixée pour le départ étant arrivée, le roi mit à la voile avec une partie de la flotte à Aigues-mortes, le 25^e jour du mois d'août, qui fut, depuis, le jour même de sa mort et de sa fête⁶. Des vaisseaux avaient été nolisés ou construits pour lui à Gênes, dès l'année 1246⁷. Dans le nombre des navires fournis par les plus fortes maisons d'armateurs de la ville, les Mallone, les Usodimare, les Gattilusio, l'un s'appelait *la Reine*, un autre *la Damoselle*⁸. La nef royale avait reçu le nom de *la Montjoie*⁹, cri de guerre des Français. La reine Marguerite accompagnait le roi son époux; ses frères, le comte d'Artois et le comte d'Anjou, un grand nombre de prélats et de barons le suivaient aussi avec leurs vassaux. Le comte de Poitiers, son second frère, resté quelque temps en arrière pour veiller au gouvernement avec la reine Blanche, leur mère, et les autres chevaliers qui n'avaient pu être prêts au temps marqué, devaient venir le rejoindre en Chypre, où le rendez-vous général était fixé pour le ravitaillement.

¹ Voy. Tillemont, *Vie de saint Louis*, t. III, p. 339.

² *Ibid.* p. 111.

³ Joinville croit à cette duplicité de l'empereur; ap. Bouquet, t. XX, p. 258 a.

⁴ Matthieu Paris, p. 492 et suiv.

⁵ M. Reinaud, *Chron. arabes*, p. 448; M. Huillard-Bréholles, trad. de Matth. Paris, t. VI, p. 263.

⁶ Guill. de Nangis, *Chron.* éd. Géraud, t. I, p. 202; Matth. Paris, p. 501.

⁷ M. Jal a publié les traités conclus à Gênes par les envoyés de saint Louis. (*Archéologie navale*, t. II, p. 383; *Documents extr. des biblioth. (Coll. des Doc. inédits concernant l'hist. de France)* in-4°, t. I, p. 507; t. II, p. 50.)

⁸ Documents cités par M. Belgrano, *Archivio storico ital.* 2^e série, t. IX, p. 179.

⁹ Lettre de Jean Sarrasin, chambellan du roi saint Louis, *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 569.

Le temps, presque toujours favorable à l'époque où le roi s'embarqua, permit d'arriver promptement en vue du port de Limassol. On y jeta l'ancre le 17 septembre, vingt-troisième jour du voyage¹. C'était une des plus belles traversées qu'on pût faire. Saint Louis, disposant déjà d'une force suffisante, aurait voulu reprendre la mer sans tarder, et effectuer avant la mauvaise saison sa descente en Égypte. Il avait été reconnu, dans le conseil des chevaliers, qu'on devait de nouveau porter la guerre sur ce point. Les barons français conseillèrent néanmoins au roi de passer l'hiver dans l'île, pour reposer les troupes et donner le temps aux retardataires de rejoindre le corps d'armée. Le roi se rendit à leur avis².

Saint Louis s'établit à Nicosie avec le roi Henri et les seigneurs de sa cour. L'armée prit ses cantonnements dans les villes et les villages, principalement autour des ports de Limassol et de Famagouste, où devait s'opérer le nouvel embarquement³. D'immenses achats de vin et de blé avaient été faits par les officiers du roi, venus à l'avance en Chypre, et on avait amoncelé ces approvisionnements en plein air, sur le rivage. Joinville, arrivé dans l'île peu de temps après le roi, rapporte qu'au moment du départ il suffit d'enlever une légère couche de végétation formée sur ces hautes montagnes de froment, pour trouver au-dessous un grain sec, sain et parfaitement conservé⁴.

Si le séjour en Chypre offrit de grands avantages, il ne fut pas exempt d'inconvénients. On doit toutefois rejeter comme entièrement controuvé ce qu'un historien moderne a dit de l'intempérance et du relâchement des croisés cantonnés dans les districts d'Amathonte et de Paphos. Les souvenirs mythologiques n'autorisent point à donner comme des faits certains des conjectures que repoussent toutes les informations du temps. Les fatigues de la traversée, l'inexpérience des Européens, leur goût prononcé pour les fruits d'Orient, le voisinage des étangs situés sur les côtes méridionales de l'île, expliquent trop les pertes cruelles qu'éprouva l'armée française en Chypre. Nos temps ont vu sur d'autres rivages, moins insalubres peut-être, des épidémies plus cruelles décimer nos armées peu après leur débarquement. Plus

¹ Le jour de la fête de saint Lambert. Lettre de Jean Sarrasin; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 569. C'est la date même de l'arrivée du roi, dans Amadi, fol. 161. L'un des continuateurs de Guillaume de Tyr dit le 28 septembre (p. 436), ainsi que Sanudo, p. 218.

² Joinville, p. 211, ap. Bouq. t. XX;

Guill. de Nangis, *Gesta*, ap. Bouq. t. XX, p. 356; *Chron.* éd. Géraud, t. I, p. 202.

³ Lettre du légat Eudes de Châteauroux à Innocent IV, datée de Chypre, le 1^{er} avril 1249. (Rinaldi, *Annal.* 1249; d'Achery, *Spicil.* t. III, p. 624; Reinhard, t. I, pr. p. 43; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 64.)

⁴ Joinville, p. 210.

1248.

de deux cent cinquante chevaliers ou prélats trouvèrent leur tombeau et la fin de leur pèlerinage à Limassol¹. De ce nombre fut Jean, comte de Montfort², frère consanguin de Philippe de Montfort, seigneur de Tyr, qui, après avoir édifié ses contemporains par ses vertus, fut invoqué comme un bienheureux après sa mort en Orient, et devint le patron d'une des églises les plus vénérées de Nicosie, Notre-Dame-des-Champs, de l'ordre de Saint-Bernard, dont les religieux changèrent le nom en celui de Saint-Jean de Montfort³. La reine Marguerite, reposée par la douceur du climat, recouvra la santé à Nicosie⁴.

Ambassadeurs
mongols.

Quelques jours avant Noël, des ambassadeurs mongols, partis à la nouvelle que l'un des plus puissants rois de l'Occident se trouvait dans l'île de Chypre, débarquèrent à Cérines, et furent présentés à saint Louis dès leur arrivée à Nicosie⁵. Ils étaient envoyés par Ilchi-Khataï, commandant de la Perse au nom du grand khan Gaïouk, qui campait habituellement près de Karacorom, ancienne capitale de Gengis-Khan, ville aujourd'hui ruinée, située sur l'Orgon, dans le désert de Gobi, au nord-ouest de la ville de Pékin, que les

¹ Guill. de Nangis, *Gesta S. Ludovici*, ap. Bouquet, tome XX, p. 356; Matthieu Paris, p. 516, éd. Watts; Guillaume Guiart, *Branche des royaux lignages*, coll. Buchon, in-8°, t. VIII, p. 31.

² G. de Nangis, ap. Bouquet, t. XX, p. 356, 552; Baudouin d'Avesnes, t. XXI, p. 165. Voy. ci-dessus, p. 321.

³ Ét. de Lusignan, *Hist. de Cypre*, fol. 32, 39, 63.

⁴ Lettre du légat Eudes, du 1^{er} avril 1249, Rinaldi, d'Achery, Reinhard, *loc. cit.*

⁵ Lettre du légat Eudes de Châteauroux, du 1^{er} avril 1249, *loc. cit.* lettre de Jean Sarrasin, p. 569; Joinville, p. 211; Nangis, *Gesta*, ap. Bouq. t. XX, p. 358; Vincent de Beauvais, XXXI, 91, t. IV, p. 1316. Il n'est plus permis de douter aujourd'hui de la réalité de cette ambassade, contestée ou tournée en dérision par quelques anciens écrivains. Tout le monde connaît les *Mémoires sur les relations des princes chrétiens avec les empereurs mongols*, de M. Abel Rémusat (*Mém. de l'Acad. des inscr. nouv. sér. t. VI, p. 434*). Oserai-je ajouter qu'il est difficile de comprendre comment le savant académicien, en démontrant le caractère sérieux de la mission mon-

gole venue en Chypre au nom du lieutenant ou vice-roi de la Perse et de l'Arménie, n'admet pas l'authenticité de la lettre remise par les ambassadeurs à saint Louis, et croit que la pièce a été fabriquée par les ambassadeurs eux-mêmes. Mais, s'il y eut une mission véritable, il y eut nécessairement une lettre de créance; et, si l'acte ne porte plus aujourd'hui les formes officielles que les orientalistes peuvent désirer, n'est-il pas possible qu'il les ait perdues sous la plume des traducteurs et des copistes inexperts qui l'ont transcrit en Chypre d'abord et puis en France? Quant à l'annonce de la conversion des Mongols et aux autres assertions exagérées ou fausses que renferme le document, pourquoi n'en pas faire remonter l'intention à Ilchi-Khataï lui-même? On peut, en outre, remarquer que la fréquentation des chrétiens de la secte des Nestoriens, répandus dans toute la Mésopotamie, où régnaient les khans mongols, avait pu introduire dans la grossière religion de ces peuples des pratiques chrétiennes, telles que le baptême et même quelques cérémonies de la messe, bien avant l'arrivée des missionnaires que leur envoyèrent les papes et le roi saint Louis.

missionnaires et les voyageurs du moyen âge appellent Cambalec ou Khan-balik¹. Ils remirent une lettre promettant au roi l'amitié et l'alliance de leur maître. Si l'on eût ajouté foi à ce qui se répandit alors dans l'armée chrétienne, on aurait pu compter sur une diversion aussi formidable qu'opportune et décisive, au moment où l'on se préparait à attaquer les Arabes. D'après ce que répétèrent les croisés, trompés vraisemblablement par l'ignorance ou l'exagération des premiers interprètes, les ambassadeurs du vice-roi mongol auraient annoncé que le khan se proposait de marcher contre le calife de Bagdad, pendant que le roi de France allait envahir les États du sultan d'Égypte, afin d'empêcher les musulmans de la Mésopotamie de venir à son aide. Gaïouk devait pénétrer ensuite lui-même en Syrie, achever l'extermination des musulmans, et rendre la ville de Jérusalem aux chrétiens, qu'il aimait et dont il professait la religion².

Messagers d'une alliance réellement projetée, mais prématurée, ou seulement espions cachés sous le rôle de négociateurs, les envoyés d'Ilchi-Khataï furent bien accueillis par saint Louis et repartirent, après un séjour de quelque temps dans l'île de Chypre, avec des ambassadeurs du roi et de nombreux cadeaux, parmi lesquels figurait une chapelle portative disposée en forme de tente.

Nulla action, du reste, ne put être alors combinée avec ces peuples barbares et orgueilleux, que l'on connaissait imparfaitement et qui semblaient aspirer à la domination universelle. Arrêtés dans leurs invasions vers le centre de l'Europe, les Mongols n'avaient pas tardé cependant à se fractionner. Une partie avait fondé le royaume du Kaptchak, dans la Kazarie et la Crimée, entre l'Oural et le Dniéper. Les masses principales de la population s'étaient reportées heureusement vers l'Asie, dans les régions immenses qu'entourent le Caucase, le Taurus et l'Himalaya. C'est là que régna pendant deux siècles la dynastie des Gengiskhanides de Perse, dont les États s'étendaient de cinq ou six cents lieues au delà des limites de la Perse actuelle, et formaient le plus vaste empire qui ait jamais existé. De la Chine à l'Asie Mineure, tous les pays avaient été ravagés ou soumis. Les sultans seldjoucides d'Iconium et les rois chrétiens de la Petite Arménie, réduits à un état de vas-

Étendue
de l'empire
des
Mongols.

¹ *Recueil de mémoires et de voyages publiés par la Société de géogr. de Paris*, t. IV; M. d'Arzac, *Mém. sur les voy. en Tartarie*, p. 519.

² Cf. Joinville, p. 211; G. de Nangis, *Gesta*, p. 358, 362; lettre de Jean Sarrasin, p. 570; Matth. Paris, ann. 1249, p. 515, et *Additam.* p. 116.

1248.

selage, avaient peine à conserver un reste d'autorité. Les princes chrétiens et musulmans, unis par le danger, en vinrent à se liguier quelquefois pour essayer de résister et de se sauver ensemble. Deux mille Latins, passés au secours des Turcs d'Iconium, sous les ordres du chevalier chypriote Jean de Limniate¹ et de Boniface de Molino, noble Vénitien, avaient disparu en 1244, sans qu'on ait su depuis quel avait été leur sort². Ce fut un fait isolé et sans conséquences. Les Chypriotes n'eurent jamais rien à redouter directement des Mongols, dépourvus de marine; et, dans la suite, quand les successeurs d'Henri I^{er} prirent part aux guerres du continent, ils furent toujours, comme la sagesse le leur conseillait, du côté des Mongols contre les musulmans.

Premières
relations
des chrétiens
avec
ces peuples.

Les Arméniens, les premiers, étaient parvenus à s'entendre avec les conquérants descendus des steppes boréales. Ils les décidèrent à ménager les populations chrétiennes qu'ils trouvèrent dans l'Asie occidentale et à s'en faire des auxiliaires. Ils réunirent leurs troupes à leurs armées, tantôt contre les Turcs seldjoucides, tantôt contre les Arabes d'Alep. Sempad, connétable d'Arménie, et frère du roi Haïton I^{er}, avait entrepris de pénétrer jusqu'à Karacorom, afin de conclure une alliance solennelle avec le grand khan lui-même. On a une lettre du connétable adressée au roi de Chypre, son beau-frère, à la reine Émeline ou Stéphanie, sa sœur, à Jean d'Ibelin (comte de Jaffa), qu'il appelle son frère, et à Marie, sa sœur, dans laquelle Sempad donne des nouvelles du courageux voyage dont il avait à peine fait alors la moitié. La lettre, écrite à Samarkhand, en Boukharie, le 7 février 1247 ou 1248, arriva en Chypre à l'époque où saint Louis se trouvait dans l'île³.

Quelques marchands européens avaient, dès ce temps, pénétré en Chine et dans la haute Mongolie. Un plus noble mobile avait porté des missionnaires apostoliques à aller prêcher l'Évangile dans les mêmes contrées. Jean du Plan de Carpin, religieux cordelier, envoyé par Innocent IV à l'empereur mongol, s'était trouvé à Karacorom lors de l'inauguration du khan Gaïouk,

¹ Limnati, village et fief dans le Kilani, au nord de Limassol.

² Sanudo, p. 235-236; cf. Tillemont, *Hist. de saint Louis*, t. III, p. 8, et Joinville, p. 212, ap. Bouq.

³ « Saurequant, die vii^a Februarii. » Une copie de la lettre de Sempad, appelé Rembach, fut envoyée au pape par le légat Eudes

de Châteauroux, dans sa lettre du 1^{er} avril 1249. (D'Achery, *Spicileg.* t. III, p. 624; Rinaldi, *Annal. eccles.* 1249; Reinhard, *Hist. de Chypre*, t. I, pr. p. 43.) Vincent de Beauvais (liv. XXXI, t. IV, p. 1316) et Guillaume de Nangis (*Gesta S. Ludov.* ap. Bouquet, t. XX, p. 360) ont transcrit également ce document curieux.

au mois d'août 1246¹. Le commerce retira de grands avantages des routes ouvertes aux Occidentaux dans ces régions nouvelles; mais les missions y furent absolument stériles. Après avoir flotté dans les vagues pratiques d'une idolâtrie voisine du fétichisme, les Mongols passèrent à l'islamisme avant la fin du siècle, sans avoir pu s'élever à la morale chrétienne.

L'espoir de leur conversion séduisit longtemps la cour romaine et quelques princes chrétiens. Saint Louis partagea aussi ces illusions généreuses, et, en chargeant trois missionnaires de porter sa réponse à Ilchi-Khataï, le saint roi semblait bien plus désireux d'amener le chef mongol à la foi de l'Évangile que d'obtenir de lui un concours militaire. S'il eût été possible de réaliser alors cette alliance, si une armée mongole, comme on le vit plus tard quand les chrétiens furent trop affaiblis, eût envahi la Syrie pendant que l'armée du roi de France attaquait l'Égypte, l'empire chrétien se relevait et se perpétuait peut-être à Jérusalem.

L'hiver était cependant passé, et les chevaliers chypriotes, qui avaient pris la croix à l'exemple du roi Henri², faisaient leurs dispositions pour entrer en campagne avec les Français. Quelques renforts étaient venus d'Angleterre³; d'autres arrivèrent des îles de l'Archipel, où le mauvais temps avait retenu beaucoup d'Occidentaux⁴. Une des grandes difficultés était de trouver des moyens de passage suffisants pour toutes les troupes réunies alors dans l'île. Beaucoup de navires qui avaient servi l'armée de saint Louis étaient retournés en Italie. Chypre n'avait encore qu'une marine fort restreinte. Les patrons d'Europe, restés dans les ports de l'île ou de Syrie, mettaient au nolis de leurs vaisseaux des prix que les chevaliers ne pouvaient payer. Saint Louis intervint avec sa générosité ordinaire. Il fixa des tarifs raisonnables, il distribua une part de ses trésors aux chevaliers croisés, ou cautionna les prêts que leur firent les marchands d'Italie et de Languedoc⁵. En même temps il réconciliait par ses conseils le prince d'Antioche avec le roi d'Arménie, il facilitait un nouveau compromis au sujet des dîmes entre les prélats et les barons chypriotes, et cherchait à faire rentrer dans

1248.

1249.

Dispositions
pour
l'embarquement
de l'armée.

¹ Relation de Jean du Plan de Carpin, *Recueil de la Soc. de géogr. de Paris*, t. IV, p. 590, 750 et suiv.

² Nangis, *Gesta*, ap. Bouq. t. XX, p. 356; *Chron.* t. I, éd. Géraud; Baudouin d'Avesnes, *Chron.* ap. Bouquet, t. XXI; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 65, notes.

³ Matth. Paris, ann. 1249, p. 513; cf. p. 517, 525.

⁴ Guillaume de Nangis, *Gesta*, p. 370.

⁵ Lettre du légat Eudes, du 1^{er} avril 1249, ap. Reinhard, t. I, pr. p. 43; Arch. de l'Empire, sect. hist. J. 441, num. 7, 8, 12. (*Voy. Hist. de Chypre*, t. II, p. 64.)

1249.

l'île les prêtres grecs qui s'étaient éloignés, afin d'assurer les efforts de tous les chrétiens au succès de la croisade¹. On avait fait construire des barques dans l'île; on fit venir des bâtiments de l'Archipel², et l'on réunit ainsi les transports nécessaires. Un grand nombre de chevaliers bretons, campés près de Limassol, chargèrent à cette occasion un patron de Nantes, nommé Hervé, venu avec eux en Orient, de fréter à leur compte un navire pour les porter de Chypre en Égypte³.

Plan
de campagne
de
saint Louis.

On laissait encore ignorer si l'on se dirigerait sur Damiette ou sur Alexandrie, afin d'obliger le sultan à diviser ses troupes⁴. Mais on avait résolu de débarquer sur l'un de ces deux points, et l'on inclinait à se porter vers Damiette, dont on voulait avant tout s'emparer. Le souvenir de la campagne de 1219 était présent à tous les esprits. On espérait mettre à profit son exemple, et éviter ses fautes. On avait depuis longtemps reconnu qu'il fallait attaquer l'Égypte par mer, et que l'occupation de Damiette ou d'Alexandrie était la condition indispensable de la conquête du Caire. Si l'on parvenait à s'établir fortement au cœur de l'Égypte, il paraissait difficile que Jérusalem et Damas, privées de leurs réserves et de leur appui habituels, pussent résister à l'invasion.

C'était le plan conçu d'abord par Innocent III, lors de la grande croisade de 1204⁵, rappelé par Honorius III en 1217⁶, tenté en 1219 dans des conditions désavantageuses, recommandé néanmoins de nouveau par les barons de Syrie en 1238 au roi de Navarre⁷; représenté plus tard avec instance aux princes d'Europe, en 1308 et 1311, par le grand maître du Temple⁸ et par le roi Henri II de Lusignan⁹; plan qui, dans ses conditions essentielles, est le fondement et la conclusion pratique de l'ouvrage adressé par Sanudo le Vieux au pape et au roi de France, en 1321¹⁰. Sanudo voulait

¹ Vinc. de Beauvais, liv. XXXI, t. IV, p. 1318; Matth. Paris, ann. 1249, p. 512; Nangis, *Gesta*, ap. Bouq. t. XX, p. 358, 368; lettre du légat Eudes, du 1^{er} avril 1249; Reinhard, t. I, p. 48.

² Voy. Tillemont, *Hist. de saint Louis*, t. III, p. 234.

³ *Hist. de Chypre*, t. II, p. 64 et notes.

⁴ Voy. Tillemont, t. III, p. 233, 236; cf. Mathieu Paris, 1249; *Addimenta*, p. 108.

⁵ Sanudo, lib. II, p. 11, ch. ix, p. 48. (Voy. ci-dessus, p. 155, 193.)

⁶ Voy. ci-dessus, p. 193.

⁷ Voy. ci-dessus, p. 316.

⁸ Baluze, *Vitæ paparam Aven.* t. II, c. 179. Le mémoire d'un anonyme au roi de France est encore plus explicite. (*Ibid.* col. 190.)

⁹ *Hist. de Chypre*, t. II, p. 118.

¹⁰ *Secreta fidelium crucis*, lib. II, part. II. *Continet rationem ostensivam quod iter maritimum de Ægypto sit potius eligendum.* (Cap. VII.) *Continet quod in Ægypto primo bellandum est contra Saracenos pro recuperatione Terræ sanctæ.* (P. 37, 47.)

que l'on se portât directement sur l'Égypte sans s'arrêter en aucun lieu¹; et peut-être, en effet, était-il préférable, à la fin de l'été de 1248, comme saint Louis l'avait décidé d'abord, de prendre seulement les provisions à Limassol ou à Candie, et d'opérer le plus tôt possible la descente en Afrique. Le grand maître du Temple, les barons de Syrie et le roi Henri II, conseillent, au contraire, expressément aux Européens d'amener et de concentrer toutes les forces d'invasion dans l'île de Chypre avant d'attaquer les Sarrasins². Mais la relâche n'est qu'un détail dans le dessein général de la campagne, arrêté par saint Louis, approuvé par tout ce qu'il y avait d'hommes compétents en Orient et en Occident, et qui consistait à subjuguier d'abord l'Égypte avant de songer à délivrer le saint Sépulcre³.

La conquête de Jérusalem était le but auquel tendaient les cœurs de tous les chrétiens réunis alors autour du roi de France. Bien peu comptaient cependant sur un triomphe prochain. Les Orientaux surtout, quelle que fût leur confiance dans la valeur du roi Louis et de ses barons, doutaient d'obtenir, sans l'union et la coopération prolongée des autres princes d'Europe, un succès qui ne devait être considéré comme définitif qu'après l'anéantissement des armées d'Égypte, la reprise de Jérusalem et la complète réparation de son enceinte. Rien de durable ne pouvait se fonder en Judée sans ces conditions. En attendant la coalition générale des chrétiens, qui était leur seul espoir, les gens d'outre-mer auraient préféré qu'on profitât de l'effroi inspiré aux Arabes par l'approche du roi de France, et qu'on cherchât à renouer avantageusement les traités existants avec l'Égypte avant l'invasion des Kharis-miens⁴. Beaucoup de chevaliers européens, Joinville lui-même, souhaitant, comme les autres, atteindre un jour l'objet suprême de la guerre sainte, mais moins accessibles à l'entraînement qui avait caché les difficultés et opéré

¹ Lib. II, part. II, cap. III, p. 38.

² Baluze, *Vita*, t. II, col. 179; Martène, *Thes.* t. I, col. 1012; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 118.

³ « Comment approuver, disent les savants continuateurs de Bollandus, les gens qui, à tant de siècles de distance, viennent critiquer aujourd'hui les projets étudiés par le roi de France et par les capitaines expérimentés qui l'accompagnaient ? » (*Vita S. Ludov.* 25 aug. § 48.) Entre autres objections élevées contre le plan de saint Louis, on allègue que le séjour du roi en Chypre,

pendant l'hiver de 1248 à 1249, donna aux Arabes le temps de préparer leur défense. (Bouquet, t. XX, p. 211; notes.) Mais les Sarrasins connaissaient les projets de croisade du roi de France depuis plus de trois ans; et, dès 1245, ils commençaient à fortifier leurs côtes en prévision de l'attaque. (Joinville, ap. Bouquet, t. XX, pag. 200; Matth. Paris, ann. 1245, p. 463; M. Reinaud, *Chron. ar.* p. 448.)

⁴ Lettre du légat Eudes, du 1^{er} avril 1249; Reinhard, t. I, pr. p. 42; Vincent de Beauvais, liv. XXXI, t. IV, p. 1318.

1249. les miracles des premières croisades, ne croyaient pas que leur expédition se prolongeât au delà d'une campagne en Égypte.

Après quelques mois de combats, que terminerait une trêve, ils espéraient être quittes de leurs vœux envers la Terre sainte, et déjà ils avaient promis à l'impératrice Marie de Brienne, venue en Chypre, d'aller servir quelque temps l'empereur Baudouin, à Constantinople, avant de retourner en Europe. Saint Louis refusa d'autoriser ces engagements prématurés, ne voulant pas, disait-il, prodiguer jusqu'à la lie le vin généreux qu'il avait récolté¹.

Force
de son armée.

Au moment de son départ de l'île de Chypre, le roi de France, suivant l'évaluation de l'un de ses chambellans, comptait dans son armée seule, « deux mille cinq cents chevaliers, cinq mille arbalétriers, et grant planté d'autre gent à pié et à cheval². » Joinville élève le chiffre des chevaliers à deux mille huit cents³. La difficulté, pour arriver à préciser la force de l'armée royale, est de savoir si, sous le nom de chevaliers, Jean Sarrasin et Joinville comprennent indistinctement les bannerets et les bacheliers. Les bannerets réunissaient sous leur guidon un nombre de chevaliers-bacheliers quelquefois considérable, mais qui ne pouvait être moindre de deux ou trois, indépendamment des écuyers; chacun des bacheliers ou chevaliers vassaux avait à son tour au moins un écuyer et un homme de service⁴, compris parmi les autres gens à pied et à cheval, dont il y avait « grand planté » dans l'armée. On peut considérer ainsi que l'évaluation à deux mille huit cents chevaliers, faite par Joinville, représente un effectif combattant cinq ou six fois plus fort que ce nombre. Le corps des barons français aurait donc été à peu près de vingt à vingt-cinq mille hommes; et, d'après une grave autorité, celle de Jacques de Molay, dernier grand maître du Temple, qui avait connu des chevaliers revenus de la campagne de Damiette, l'armée de saint Louis n'aurait pas même été si considérable⁵. En comptant cependant vingt-cinq mille Français, en ajoutant à ce nombre mille chevaliers de Chypre, mille chevaliers de Jérusalem, le contingent des ordres militaires et ceux qui étaient venus de l'Angleterre, de la Morée et probablement de l'Italie, on

¹ Joinville, p. 212.

² Jean Sarrasin, ap. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 571.

³ Ap. Bouquet, t. XX, p. 213, 255.

⁴ Voy. la neuvième dissertation de Joinville sur l'hist. de saint Louis : *Des chevaliers*

bannerets, et cf. la liste des chevaliers partis avec saint Louis dans sa seconde croisade. (Bouquet, t. XX, p. 305.)

⁵ Voy. le mémoire de Jacques de Molay à Clément V, *Super negotio Terræ sanctæ*, de 1311. (Baluze, *Vitæ papar.* t. II, col. 178.)

atteindrait peut-être, mais avec peine, le chiffre de cinquante mille hommes, que les calculs les plus acceptables des chroniques arabes donnent à l'armée débarquée en Égypte sous les ordres du roi de France ¹. 13 mai 1219.

Le 13 mai, jour de l'Ascension ², les croisés mirent à la voile dans les divers ports de l'île de Chypre ³, et se réunirent à Limassol, où le roi saint Louis s'embarqua le soir même avec sa maison, à bord de la *Montjoie* ⁴. Le roi Henri, dont les écrits contemporains ne parlent presque point en ces circonstances, mais que l'on sait avoir assisté à la prise de possession de Damiette, avait sans doute fait ses apprêts dans le même port. Quand la flotte fut assemblée, elle compta plus de mille huit cents navires ⁵. Aussi loin que la vue pouvait s'étendre, dit Joinville, on n'apercevait que voiles blanches flottant sur la mer. Après quelques jours d'attente, quand le grand convoi allait cingler vers l'Égypte, une tempête violente l'assailit et le bouleversa. Saint Louis, poussé par le vent jusqu'à Paphos, revint vers Limassol et jeta l'ancre près du cap Gavata. Il fut obligé de séjourner plus d'une semaine dans la rade, attendant le beau temps et le retour de ses vaisseaux dispersés. Dans l'intervalle, il vit arriver sains et saufs, avec des renforts, Guillaume de Villehardouin, prince d'Achaïe, accompagnant Hugues IV, duc de Bourgogne, qui avait passé l'hiver à la cour de Morée ⁶. En touchant à Rhodes, Villehardouin avait donné cent de ses chevaliers aux Génois, alors maîtres du château, que Théodore Contostéphane parvint, nonobstant ce secours, à leur enlever peu après ⁷. Le roi reprit la mer le 20 ou le 21 mai ⁸, inquiet encore du sort de cent cinquante navires et d'une grande partie de ses chevaliers ⁹.

Le vent étant redevenu contraire, la flotte mit huit jours à une traversée qu'un temps favorable permet de faire aisément en deux ou trois jours, et n'arriva en vue de Damiette que le vendredi 4 juin ¹⁰. Les hommes embar-

¹ M. Reinaud, p. 448, 475.

² Jean Sarrasin, p. 571; lettre du comte d'Artois à Blanche de Castille; ap. Matth. Paris, *Addit.* p. 107; Guillaume de Nangis, *Gesta*, ap. Bouquet, t. XX, p. 370.

³ Jean Sarrasin, p. 571; lettre du comte d'Artois, *loc. cit.* p. 107.

⁴ J. Sarrasin, p. 571, 589.

⁵ Joinville, p. 213.

⁶ *Idem*, *ibidem*; Nangis, *Gesta*, p. 370; V. de Beauvais, liv. XXXI, t. IV, p. 1319;

G. Gniart, *Royaux lignages*, éd. Buchon, in-8°, p. 31, 32.

⁷ G. Acropolite, éd. Bonn. p. 94; Nangis, *Gesta*, p. 370.

⁸ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 437.

⁹ Matth. Paris, *Addit.* Tillemont, t. III, p. 238. Joinville dit même que saint Louis avait à peine le tiers de ses chevaliers quand il débarqua en Égypte, p. 213, 214.

¹⁰ Le vendredi après la Trinité. (Jean Sarrasin, p. 589; lettres du comte d'Artois et

Le roi de Chypre part avec le roi de France pour l'Égypte.

Mai-Juin 1249. qués le 13 mai avaient déjà vingt-deux jours de mer¹. Après un conseil tenu sur la *Montjoie*, où l'on émit l'avis d'attendre l'arrivée des navires rejetés sur les côtes de Syrie, le roi, résolu d'agir sans retard, décida que l'on débarquerait le lendemain, au lieu même où les chrétiens avaient pris terre trente ans auparavant. Le samedi 5 juin², de grand matin, les divers corps répartis dans les galères et les nefs les plus légères, s'avancèrent avec ordre vers la plage, précédés de l'oriflamme de saint Denis³, pendant que le légat, monté sur la galère royale, tenait la vraie croix élevée au-dessus de sa tête⁴. Plus d'un chrétien dut se rappeler qu'autrefois Moïse, près de ces mêmes lieux, avait ainsi tendu ses mains suppliantes vers le ciel, pendant une bataille du peuple de Dieu contre d'autres infidèles.

Dans cette armée nombreuse, couverte d'armures brillantes, animée par l'exemple des chefs et le bruit des musiques militaires, Joinville remarqua surtout la compagnie d'un baron d'outre-mer, bien connu de nos lecteurs, et que le sénéchal de Champagne était flatté de compter dans sa parenté. Jean d'Ibelin, devenu un riche et puissant chevalier depuis ses débuts militaires à Casal-Imbert, et créé récemment comte de Jaffa par le roi Henri, débarqua avec ses vassaux à la gauche de Joinville. « Ce fut celui qui le plus noblement arriva, dit le sénéchal, réduit, par suite d'un malentendu, à débarquer sur une mauvaise chaloupe. La galère du comte de Jaffa était toute peinte en dedans et en dehors des écussons de ses armes : d'or à une croix de gueules patée. Il avait bien trois cents rameurs, et, à côté de chaque rameur, était un écu de ses armes, avec un penonceau ou bannière portant ses armes brodées en or. Quand la galère s'avancait, il semblait qu'elle volât sur les eaux, et on croyait entendre le tonnerre gronder au bruit que faisaient les banderolles, les timbales, les tambours et les cors sarrasinois de ceux qui la montaient⁵. »

Les Arabes ne purent empêcher la descente de l'armée chrétienne, que la vue du roi saint Louis, élané dans les flots, avait électrisée. Vers midi,

du grand maître du Temple, ap. Matth. Paris, *Addit.* p. 107, 110; G. de Nangis, p. 370; Sanudo, p. 219.)

¹ « Nous fusmes sur mer xxii jourz. » (Jean Sarrasin, p. 571.)

² Les chroniques arabes et chrétiennes s'accordent sur cette date. (*Contin. de Guill. de Tyr*, p. 437; Jean Sarrasin, p. 589; Matth. Paris, *Addit.* p. 107, 110; Nangis, *Gesta*, p. 370; M. Reinaud, p. 451.)

³ Joinville, p. 215; Guill. Guiart, *Branche des royaux lignages*, p. 35.

⁴ J. Sarrasin, p. 590; lettre du comte d'Artois, ap. Matth. Paris, *Addit.* p. 108; G. de Nangis, *Gesta*, p. 370.

⁵ Joinville, p. 215. Le comte de Jaffa, fils de Philippe d'Ibelin, frère du vieux sire de Beyrouth, était parent des Joinville par sa mère Héloïse de Montbéliard, sœur de l'ancien régent de Chypre sous Hugues I^{er}.

ils battirent en retraite. Les troupes chargées de la défense de Damiette, sachant le sultan Malec-Salah presque mourant, s'enfuirent comme les autres, et la place, plus forte qu'à l'époque où elle avait arrêté près de vingt mois l'armée de Jean de Brienne, fut tout à coup abandonnée.

Juin 1249.

Le dimanche 6 juin¹, le roi de France, après avoir fait occuper les portes de la ville par de forts détachements, fit son entrée solennelle à Damiette. Accompagné du roi de Chypre² et du légat, du patriarche de Jérusalem, des prélats et des barons de l'armée, tous marchant pieds nus comme lui, saint Louis se rendit processionnellement à la grande mosquée, convertie aussitôt en église, pour remercier Dieu de ce premier succès, qui devait être, hélas! le dernier.

Il entre avec lui à Damiette.

Un an après, au mois de juin 1250, le roi, racheté de la captivité, s'éloignait de l'Égypte plus malheureux que Jean de Brienne, et se retirait en Syrie. La fougue inconsidérée des chevaliers d'Europe avait encore une fois compromis la guerre dès la première bataille rangée, et ruiné l'entreprise la mieux préparée pour le succès qu'on eût vue depuis la conquête de Saint-Jean d'Acre. Le nombre et le choix des troupes, la certitude des approvisionnements et des renforts, la prééminence incontestée du chef, conditions qui avaient manqué aux précédentes croisades, et qui assuraient la discipline des camps avec l'unité du commandement, tout fut inutile, et tout fut perdu à Mansoura, par le fol empressement du comte d'Artois à porter les premiers coups aux infidèles.

1240-1250.

Pendant qu'on se battaît encore sur les bords du Nil, les Arabes de Syrie attaquèrent les garnisons chrétiennes et s'emparèrent de Sidon, qui leur fut repris ensuite³. Des collisions violentes entre les Génois et les Pisans troublèrent, à la même époque, Saint-Jean d'Acre. Le sire d'Arzur, lieutenant du roi de Chypre, parvint à réconcilier les deux nations; mais les jalousies ne tardèrent pas à se réveiller, et il fallut la parole écoutée de saint Louis pour

¹ Le dimanche qui suivit l'Octave de la Pentecôte. (Jean Sarrasin, p. 591, 593; Matth. Paris, *Addit.* p. 108, 110.)

² Vinc. de Beauvais, *Spec. hist.* t. IV du *Spec. majus*, lib. XXXI, p. 1319; Nangis, *Chron.* éd. Géraud, t. I, p. 204; *Gesta S. Ludov.* ap. Bouq. t. XX, p. 372; voy. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 65, notes. Les rares témoignages qui attestent la présence du

roi de Chypre à la croisade de saint Louis sont amplement confirmés par celui du roi Hugues III de Lusignan, neveu de Henri I^{er}. « Et au passage dou rei de France i fu mon dit oncle et emmena avec lui et dou plus et dou miaus de ces dis homes à Damiate. » (*Assises*, t. II, p. 429, § 16; cf. p. 432.)

³ M. Reinaud, *Chron. arabes*, p. 453; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 441.

1249-1250.

empêcher le retour de lutttes sanglantes. Si nous suivions le roi de France en Syrie, nous le verrions plus admirable encore dans l'adversité que dans la bonne fortune, calme et confiant, relevant le courage des gens du pays en prolongeant à dessein de quatre ans son séjour parmi eux¹, toujours généreux au milieu de sa détresse, et, après avoir scrupuleusement acquitté le payement d'une énorme rançon, sachant trouver encore des ressources afin de réparer les places fortes du royaume et donner au moins la sécurité à ceux qu'il n'avait pu conduire à la victoire².

Il quitte l'armée
après la prise
de
Damiette.

Le roi Henri avait quitté saint Louis peu de temps après la prise de Damiette³, pour revenir à Nicosie, en laissant dans l'armée croisée cent vingt de ses hommes, aux ordres de Baudouin d'Ibelin, sénéchal de Chypre, et de Guy, son frère, le connétable, chargés conjointement du commandement des chevaliers d'outre-mer⁴. Joinville, pour qui le roi de Chypre semble n'avoir pas existé, et qui ne parle pas une seule fois, dans tout son récit, de ce prince, témoigne, au contraire, en mainte occasion, de sa haute estime pour les seigneurs d'Ibelin et leur famille. Il avait en affection particulière le connétable Guy, « l'un des plus entechiez (fameux) chevaliers qu'il eût jamais vus et que plus aimoit les gens de ce pays⁵. » Après l'assassinat de Touran-Schah, fils et successeur de Malec-Salah, les prisonniers chrétiens, croyant que les Mameloucs révoltés allaient rejeter la capitulation conclue avec son père, et ordonner leur massacre, demandaient l'absolution aux ministres de la religion, en attendant la mort. A défaut de prêtres, ils se confessaient à leurs amis. Messire Guy d'Ibelin s'agenouilla près de Joinville, et lui fit humblement l'aveu de ses fautes. « Je vous absous, » lui dit le sénéchal, de tel pouvoir comme Dieu m'a donné. Mais, quand je

¹ « Les barons de cest pais dient, se je m'en avoiz, que le royaume de Jerusalem est perdu, que nulz ni osera demourer après moy. » (Joinville, p. 257.)

² Joinville; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 440, 628; Sanudo, p. 220.

³ « Quant il (le roi de Chypre) parti de Damiate à venir en Chypre, il convenansa au rei de France de tenir en son service c et xx chevaliers un an. » (*Document relatif au service militaire, Assises de Jérusalem*, tome II, page 432, § 12.) On ne peut rien opposer à cette allégation positive, produite,

en 1271, dans le sein de la haute cour de Nicosie, et confirmée par tout ce que l'on sait de la bataille de Mansoura et de ses suites. C'est faire un pur roman que d'associer le roi Henri à la captivité de saint Louis, et l'on dépasse les limites du raisonnable quand on ajoute que les Mameloucs, après le meurtre de Touran-Schah, pensèrent à choisir le roi de Chypre pour leur sultan. (Loredano, *Istorie de re Lusignani*, p. 110.)

⁴ Joinville, p. 232, 243.

⁵ *Idem*, p. 243.

« me levai d'ilec, il ne me souvint onques de chose que il m'eût dite ne racontée¹. »

1249-1250.

L'habitude de combattre les Sarrasins avait permis aux barons d'outremer de s'engager avec plus de mesure que les Français dans la bataille de Mansoura, et de mieux résister dans la déroute. Leur corps tint ferme, et fut en entier fait prisonnier avec ses chefs². Durant la captivité, beaucoup d'Orientaux, parlant l'arabe comme Baudouin d'Ibelin³, durent servir de truchemens et faciliter les communications entre les deux peuples. Philippe de Montfort, sire de Toron, remplissant l'office de message lors de la prise du roi, conserva sa liberté⁴, et saint Louis ne fut pas obligé de payer pour lui une rançon comme pour les autres chevaliers des royaumes de Jérusalem et de Chypre, tous rachetés, ainsi que les Français, des deniers mêmes du saint roi⁵.

L'archevêque de Nicosie, Eustorge, originaire d'Auvergne, qui avait déjà partagé les périls de l'armée croisée au premier siège de Damiette, et qui resta en Égypte en 1249, après le départ du roi Henri, ne revit pas comme lui l'île de Chypre. Il mourut à Damiette, le 28 avril 1250⁶, regretté de toute l'armée, estimé surtout des Chyriotes, dont il était, depuis près de trente-cinq ans, le pasteur et le conseiller.

Son successeur, Hugues de Fagiano, né au village de ce nom, près de Pise, ancien doyen de l'Église de Reims, en Champagne, savant et vertueux

1250-1253.

Faits
ecclésiastiques.

¹ Joinville, p. 246. Le patriarche de Jérusalem rappelle la captivité de Guy d'Ibelin dans une lettre écrite d'Acre le 15 mai 1250. (Fell, *Script. rerum Anglic.* Oxford, 1684, p. 312.)

² Cf. Joinville, p. 232, 243, 244, 246.

³ *Idem*, p. 246.

⁴ *Idem*, p. 239; Amadi, fol. 164.

⁵ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 619; Joinville, p. 243, 248; Nangis, *Gesta*, t. XX, p. 380; lettre de saint Louis, août 1250, ap. Du Chesne, *Script.* t. V, p. 430.

⁶ Amadi, fol. 163. Eustorge avait été nommé archevêque de Nicosie en 1215 (Le Quien, t. III, col. 1203). La durée de son épiscopat et son zèle incessant pour sa métropole sont marqués dans le cartulaire de Sainte-Sophie par une série de pièces pres-

que continues, depuis l'an 1217 jusqu'à l'année 1249, n^{os} 34, 42, 44, 47-50, 58-64, 82, 95. Rien n'indique, dans ces documents, que deux prélats portant le même nom, et doués tous deux du même esprit d'initiative et de prudence, aient successivement occupé le siège de Nicosie. D'autre part, des lettres d'Innocent IV, de l'an 1252, insérées dans le cartulaire (n^{os} 31 et 33), font mention de l'archevêque Eustorge comme récemment décédé, et parlent d'un nouvel archevêque chypriote non encore institué. Il est donc probable qu'une erreur s'est glissée dans la chronique d'Albéric des Trois-Fontaines, où il est dit, dans une phrase isolée et peut-être déplacée par les copistes, que l'archevêque de Nicosie, Eustorge, mourut en 1239. (Bouquet, t. XXI, p. 626.)

1250-1253.

prélat, n'eut pas toujours sa prudence. Venu en Orient à la suite de saint Louis, il fut chargé de la métropole de Chypre, probablement à la recommandation de ce prince. Les actes nombreux du temps de son épiscopat témoignent, chez lui, d'un grand zèle pour maintenir la discipline ecclésiastique et pour étendre l'action catholique sur les populations indigènes¹. Une de ses constitutions, lue au peuple assemblé, le dimanche des Rameaux 1251, dans le grand cimetière de l'église de Nicosie, frappe d'excommunication les Grecs qui nieraient la prééminence de l'Église romaine, et refuseraient obéissance à ses ministres; ceux qui, mariés suivant le rite romain, n'assisteraient pas, au moins le dimanche, aux offices de l'église cathédrale latine, et ne se confessaient pas aux prêtres latins. La même peine est décernée contre tout chrétien qui porterait des armes, du fer ou du bois, aux Sarrasins, ou qui servirait sur leurs vaisseaux²; enfin, contre tous ceux qui négligeraient de payer la dîme à l'Église de Nicosie³.

Ces dernières comminations s'adressaient aux fidèles de tous les rites, car les dîmes des domaines laissés aux Grecs et aux autres Orientaux avaient été, d'une manière générale, attribuées à l'Église latine, dès son institution en Chypre, au même titre que les dîmes des terres possédées par les Européens, comme une nécessité de son existence et de sa suprématie. L'archevêque était fondé à les réclamer avec insistance; mais son désir d'assurer promptement la suzeraineté occidentale lui fit dépasser quelquefois les bornes de la modération.

On sait que le pape Célestin III et le cardinal Pélage, en réglant l'établissement de l'Église romaine en Chypre, avaient posé le principe de l'unité du pouvoir spirituel dans les mains de l'archevêque de Nicosie, seul métropolitain de l'île. Néanmoins le Saint-Siège avait approuvé les tempéraments apportés par les rois à ces décisions, en permettant encore aux Grecs de conserver leurs archevêques⁴. Cette dérogation momentanée aux canons des conciles généraux, d'après lesquels un seul chef doit être mis à la tête des diocèses, était sans inconvénient. Elle montrait aux Grecs tout le prix qu'on attachait à leur adhésion, et permettait d'espérer qu'avec le temps et des ménagements on les habituerait à l'autorité latine.

¹ Documents de 1251 à 1257 faisant partie des constitutions de l'Église de Nicosie. (Mansi, *Coll. concil.* t. XXVI, col. 311, 317, 322, 336; Labbe, *Coll. concil.* t. XI, col. 2376, 2382 et suiv. 2399.)

² Voy. notre *Hist. de Chypre*, t. II, p. 125. note.

³ Mansi, t. XXVI, col. 311, 336; Labbe, t. XI, col. 2375, 2399.

⁴ Voy. ci-dessus, p. 324.

La concession n'avait pas suffi toutefois. Les Grecs avaient élevé des exigences qu'Eustorge avait dû combattre; et, plutôt que de s'abaisser devant lui, l'archevêque et les évêques dissidents avaient eu recours à leur moyen habituel de défense, ils s'étaient éloignés de l'île de Chypre, jetant ainsi la perturbation et l'inquiétude dans les campagnes. Ramenés par les conseils du légat apostolique, frère Laurent, pénitencier du pape, prédécesseur d'Eudes de Châteauroux, ils profitèrent des dispositions bienveillantes qui se manifestaient à leur égard pour demander au Saint-Siège la suppression des constitutions du cardinal d'Albano, la restitution des dîmes, le rétablissement de la juridiction particulière et des quatorze évêchés qu'ils avaient eus autrefois dans l'île avant l'arrivée des Latins¹. Eudes de Châteauroux, à qui le pape renvoya l'examen de ces demandes², ne put y acquiescer. De telles faveurs eussent détruit la création de Célestin III, et donné aux Grecs, par la supériorité du nombre de leurs évêchés, plus que l'égalité. On leur offrit une autre satisfaction, à laquelle ils attachèrent un grand prix, quoiqu'elle fût momentanée. L'archevêque grec étant mort dans ces circonstances, et le vœu des Chypriotes se portant sur un digne caloyer nommé Germain, Innocent IV, par une bulle du 20 décembre 1251, permit au clergé grec, sans qu'il pût en tirer conséquence pour l'avenir, de nommer encore une fois, et par pure tolérance, un nouveau métropolitain³.

Germain, élu aussitôt, reçut la consécration des mains des évêques grecs, ses suffragants. Sa nomination fut confirmée au nom du pape, et son installation, effectuée par le cardinal Eudes de Châteauroux, nonobstant la protestation des vicaires de l'archevêque latin, alors absent. Germain et ses évêques renouvelèrent, à cette occasion, les promesses de soumission à l'Église romaine⁴.

Cette humble déférence, dont la cour de Rome se contentait, ne satisfit pas Hugues de Fagiano. La nomination d'un métropolitain grec lui paraissait un danger permanent pour son Église et pour la foi. Obligé cependant d'accepter la décision apostolique, il en contraria les effets et accabla Germain de vexations. Des difficultés au sujet des dîmes paraissent s'être mêlées aux motifs de mécontentement que lui donnait l'élection du nouveau prélat. Le

1250-1253.
Difficultés
avec les Grecs
et avec
l'archevêque
latin.

¹ Cf. Rinaldi, 1247, § 30; 1250, § 41, t. XXI, p. 378, 432.

² Lettre du 21 juillet 1250; Rinaldi, 1250, § 41.

³ *Hist. de Chypre*, t. II, p. 65 et note 1.

⁴ Ces faits sont rappelés dans le préambule de la constitution donnée par Alexandre IV pour l'Église chypriote en 1260. (Rinaldi, 1260, § 36, t. XXII, p. 65; Reinhard, t. I, pr. p. 53.)

1250-1253.

pouvoir civil n'ayant pas obtempéré à ses réclamations successives, Hugues alla jusqu'à jeter l'interdit sur le royaume. Il se retira en Toscane, et ne revint en Chypre qu'après la mort du roi ¹.

Mariage
et mort du roi
Henri.

Le dissentiment survenu avec l'archevêque est le seul événement remarquable de la fin du règne de Henri I^{er}. Le roi de Chypre, demeuré, depuis son départ d'Égypte, loin du théâtre sur lequel se concentre l'attention des chroniqueurs, passa les dernières années de sa vie dans l'oubli le plus complet. Privé de sa seconde femme, sœur du roi d'Arménie, et n'ayant pas encore de postérité, il avait épousé en troisièmes noces, au mois de septembre 1250², Plaisance d'Antioche, fille de Boémond V. Saint Louis, alors à Saint-Jean d'Acre, vit avec plaisir ce mariage³, que sa sagesse avait sans doute conseillé, afin de mettre un terme aux mésintelligences qui divisaient depuis trop longtemps deux familles dont l'union était si nécessaire au repos de la Terre sainte.

Henri eut un fils de ce dernier mariage et mourut à Nicosie, le 18 janvier 1253⁴. Il avait fait mettre en écrit ses dernières volontés, et désigné pour exécuteurs testamentaires Guy d'Ibelin, le connétable, qui l'avait accompagné en Égypte, Philippe de Navarre et Robert de Montgesard. Il recommanda à ces chevaliers, dans une disposition expresse, de réparer le tort qu'il avait pu causer à l'Église de Nicosie, par la détention injuste des dîmes et autres revenus ecclésiastiques⁵. Son corps fut inhumé, suivant ses désirs, dans l'église du Temple, à Nicosie⁶.

Les écrivains modernes⁷ ont fait un éloge tout à fait imaginaire de ce prince. On a dû reconnaître sa droiture en plusieurs circonstances, mais on ne peut dire que ses actions le recommandent à la postérité. Des choses considérables furent accomplies de son temps outre-mer; la couronne de Chypre fut affranchie de la suzeraineté impériale; la Syrie, sans dénier le droit de Frédéric II, devenu l'époux de la reine de Jérusalem; sut défendre sa constitution et son indépendance; les Francs envahirent l'Égypte: le roi de Chypre ne figure que nominativement dans ces événements; il n'y a jamais qu'un rôle secondaire et passif.

Le vieux sire de Beyrouth, et après lui ses trois enfants, Balian, Guy et

¹ Voy. Amadi, fol. 166.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 439; Sanudo, p. 220; Amadi, fol. 165.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 624.

⁴ *Ibid.* p. 441; Amadi, 166; Bustron, 181.

⁵ *Hist. de Chypre*, t. III, p. 652.

⁶ Amadi, fol. 166.

⁷ Lorédano et Jauna.

Jean, Philippe de Navarre, le comte de Jaffa et Philippe de Montfort, ont eu, en son nom, le vrai gouvernement des deux royaumes. A ces hommes de discernement et de fermeté doivent être reportés les éloges et les qualités qu'on s'est plu, trop facilement, à prodiguer au fils de Hugues I^{er}. Sa minorité, déjà longue, se prolongea au delà du temps où il aurait pu légalement exercer l'autorité souveraine. Son inclination naturelle semblait l'éloigner d'une vie active, qui lui eût été peut-être difficile. Henri I^{er} paraît avoir eu un excès d'embonpoint, et il a conservé, dans l'histoire d'outre-mer, le surnom de Henri *le Gras*¹.

1253.

Une heureuse coutume fut introduite, sous son règne, dans l'administration de la justice. En 1251, pendant que saint Louis résidait à Saint-Jean d'Acres, on proposa aux chevaliers de la haute cour, réunis en assemblée générale avec les jurés de la cour des bourgeois, de mettre, à l'avenir, « par écrit, en français, les demandes, les réponses et tout ce qui se faisait auxdites cours². » Il s'agissait, comme l'on voit, d'établir l'usage du procès-verbal des séances et des décisions des tribunaux. On voulait conserver la preuve écrite des précédents judiciaires au moyen du registre, que l'on appela depuis *le plumitif* de l'audience, dont la rédaction est aujourd'hui confiée au greffier des cours et tribunaux. Jean d'Ibelin d'Arsur, baile du royaume de Jérusalem au nom du roi de Chypre, prit sur lui de soutenir l'utilité de cette innovation, contraire non-seulement aux usages des juridictions laïques d'outre-mer, où tout se passait encore oralement, mais aux instincts mêmes des nations d'origine germanique, chez lesquelles le témoignage oral, la décision de la majorité constatait la coutume, faisait la loi, et, au besoin, créait le droit. Jean d'Ibelin habitait alors l'hôtel paternel des sires de Beyrouth, à Saint-Jean d'Acres, pendant que le roi de France occupait le château royal, situé au milieu de la ville, sur les fossés d'une enceinte intérieure, allant du rivage septentrional à la tour des Allemands et au port³.

Faits
judiciaires.
Origine du greffe
de la cour
des bourgeois.

Tout le monde était frappé, comme le seigneur d'Arsur, des dangers qu'il y avait à abandonner aux hasards d'une discussion souvent passionnée les principes sur lesquels reposaient les institutions mêmes du royaume. Sans loi

¹ *Assises de Jérus.* t. II, p. 420; Amadi, fol. 160, 161, 170; F. Bustron, fol. 182.

² *Abbrégé du livre des Assises des bourgeois*, ouvrage écrit en Chypre au commencement du XIV^e siècle, par un praticien qui avait été dix-huit ans avocat et onze ans greffier dans

la Cour des Bourgeois de Nicosie, liv. I, ch. XIII; *Assises de Jérusalem*, t. II, p. 246.

³ *Ibidem*; plan de Saint-Jean d'Acres, dans les cartes de Marin Sanudo, auteur du *Secreta fidelium crucis*, apud Bongars, tom. II, pl. v.

1253.

écrite¹, sans procès-verbaux des délibérations, une décision pouvait modifier ou contredire les arrêts rendus antérieurement sur des questions absolument semblables. Un registre aurait permis de conserver d'une manière certaine la succession des précédents. Mais, à côté de ces avantages, le procès-verbal offrait de grands inconvénients pour une société qui, en réalité, n'avait pas voulu de constitution écrite, et qui, dès sa formation, avait laissé la jurisprudence dominer et absorber la législation. L'indépendance de la justice féodale semblait être à ce prix. L'établissement du greffe, le plus simple registre des séances liait les juges et détruisait le *record*, une des formes les plus habituelles des jugements des cours d'outre-mer, qui consistait à rechercher traditionnellement une décision antérieure, pour l'appliquer aux cas analogues ou à peu près analogues. Ce système flexible et expéditif laissait toute liberté à l'interprétation, et, suivant les circonstances, à la sévérité ou à la faveur. Les mêmes motifs qui, à l'origine du royaume de Jérusalem, avaient empêché la promulgation, ou, du moins, la publicité, du texte des assises arrêté par les vassaux de Godefroy de Bouillon, et qui s'opposaient à la reproduction de cette loi première, empêchaient l'adoption de toute mesure restrictive du droit absolu qu'on voulait laisser aux tribunaux de constater la coutume et de l'appliquer en dehors de tout texte législatif.

Ces sentiments dominaient surtout parmi les chevaliers de la haute cour. Philippe de Montfort, alors seigneur de Tyr et du Toron, en fut le défenseur dans la discussion². Il reconnut néanmoins tout ce qu'il y aurait d'utile dans la mesure proposée par le sire d'Arsur, pour l'administration de la justice; mais il aurait voulu qu'en l'adoptant on trouvât un moyen de laisser toute sa force à l'*assent*, c'est-à-dire à la déclaration des hommes liges. Pendant que ces discussions s'agitaient, saint Louis ayant témoigné l'intention d'aller avec l'armée reconstruire l'enceinte de Césarée³, les chevaliers syriens remirent la suite des délibérations à leur retour à Saint-Jean d'Acrc. « Mais, dit un « ancien jurisconconsulte chypriote, la chose fut mise à nonchaloir pour les « affaires que l'on eut alors⁴. » Les répugnances de la haute cour devinrent de plus en plus manifestes, si bien que les barons perdirent tout à fait de vue les propositions du comte d'Arsur.

Eudes de la Ferté, vicomte d'Acrc, reprit cependant le projet à la saison

¹ Voy: ci-dessus, p. 55-56, 128.

² *Assises*, t. II, p. 248.

³ En 1251 : « Sur ce une choze avint soudainement que le roy de France s'en

« parti d'Acrc, etc. » (*Assises*, t. II, p. 249; cf. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 440, 628.)

⁴ *Abrégé des Assises*, chap. xvii, t. II, p. 249.

suivante¹, en ce qui concernait la cour des bourgeois, et put l'amener à bonne fin. « Par général conseil, par l'assentiment et la déclaration des sages, dit l'auteur que nous citons précédemment, et qui vivait sous le roi Hugues IV de Lusignan, il fut établi alors un écrivain et des livres en la basse cour, c'est à savoir la cour des bourgeois qu'on appelle aussi cour du vicomte, pour écrire les demandes, les défenses, les posements (conclusions), les esgards (arrêts, jugements définitifs), les connaissances (jugements interlocutoires), les conseils, et tout ce qui se fait en la cour comme à présent, savoir : les ventes, les donations, les nantissements, les échanges et toutes autres conventions². » Nonobstant cette décision, il fut toujours entendu que la déclaration orale des juges ou des jurés, interprétant la coutume, conservait toute sa force et restait supérieure à tout écrit³. C'était la doctrine soutenue dans la réunion des chevaliers par le seigneur de Tyr.

La manière dont l'origine du greffe de la cour inférieure est rappelée par notre jurisconsulte chypriote, qui avait été onze ans greffier de la cour des bourgeois de Nicosie, autorise à croire que la délibération prise à Saint-Jean d'Acre fut commune aux deux royaumes de Chypre et de Jérusalem. On voit, en outre, que la proposition fut adoptée environ un an après avoir été soumise, par le sire d'Arzur, aux prudhommes et aux seigneurs de la Palestine, c'est-à-dire en 1252 ou 1253⁴. Elle est donc antérieure au départ de saint Louis, qui, embarqué seulement à Jaffa, le 24 avril 1254, arriva à Paris le 7 septembre suivant.

Une coïncidence curieuse et remarquable se présente ici. Les célèbres registres du Parlement de Paris, connus sous le nom d'*Olim*, commencent en 1255, précisément à l'année qui suivit le retour du roi de France dans ses États. N'est-il pas probable, ainsi que le savant éditeur des Assises incline à le croire⁵, qu'un esprit droit et pratique tel que saint Louis, ou l'un de ses conseillers, compagnon de son voyage et confident de ses pensées, frappé comme lui des avantages de la nouvelle institution des cours d'outre-mer, ait engagé Jean de Montluc à garder copie et à former, depuis ce temps, un registre des arrêts rendus par la cour du roi ou le parlement ?

Quant à la haute cour d'outre-mer, elle tarda longtemps encore à faire mettre en écrit ses décisions. Elle n'eut un « écrivain et des livres, » que sous le règne

¹ *Abrége des Assises des bourgeois*, liv. I, ch. xvii, *Assises*, t. II, p. 249.

² *Ibid.* p. 249.

³ *Ibid.* t. II, p. 249 et notes.

⁴ « Et coument que la choze demoura, je entend et cuyt que après une saison. » (*Assises*, t. II, p. 249.)

⁵ *Ibid.* t. II, p. 249, notes.

1253.

de Henri II, prédécesseur immédiat de Hugues IV¹. L'établissement régulier du greffe ne semble même avoir eu lieu, dans la cour féodale, qu'après la perte de Saint-Jean d'Acre, à l'époque où le royaume de Jérusalem n'existait plus en réalité, mais semblait se survivre encore dans le royaume de Chypre avec sa législation, ses traditions et toute son organisation politique et civile.

¹ *Assises*, t. II, p. 249, ch. XVIII.

CHAPITRE XIV.

HUGUES II DE LUSIGNAN,

ROI DE CHYPRE, SEIGNEUR DU ROYAUME DE JÉRUSALEM.

1258. — 1263.

Plaisance d'Antioche est régente de Chypre. L'archevêque de Nicosie lève l'interdit jeté sur le royaume. Projet de mariage de la reine avec Balian d'Ibelin d'Arsur. Travaux de saint Louis en Palestine. Le roi revient en France. Trêves avec les Sarrasins. Zèle de l'archevêque de Nicosie pour la discipline ecclésiastique. Guerre civile dite *de Saint-Saba* en Terre sainte. La reine de Chypre régente de Jérusalem. Boémond VI d'Antioche seconde le gouvernement de sa sœur. Les Génois sont contraints de quitter Saint-Jean d'Acre. Geoffroy de Sergines baile de Jérusalem au nom de Plaisance. Les Francs de Saint-Jean d'Acre refusent de secourir l'invasion des Mongols en Syrie. Inquiétude des chrétiens à l'avènement de Bibars Bondocdar. Nouveaux conflits entre l'archevêque latin et l'archevêque grec de l'île de Chypre. Constitution définitive de l'Église grecque en Chypre. L'archevêque de Nicosie se retire en Toscane. Mort de la reine Plaisance d'Antioche. Les principes de successibilité dans le royaume de Chypre tendent à s'écarter des dispositions des anciennes assises. Hugues d'Antioche est régent de Chypre par l'influence des principes saliques. Les Génois, en haine des Vénitiens, aident les Grecs à reprendre Constantinople. Trêve inattendue en Syrie avec Bibars. Le sultan cherche des alliances chez les chrétiens. Sécurité de l'île de Chypre. Bon état de ses forces militaires. Bibars se venge des Chypriotes sur le prince d'Antioche. Michel Paléologue menace l'île de Chypre. Ménagements excessifs de l'autorité civile pour les Grecs. Plaintes du nouvel archevêque de Nicosie et du pape au régent de Chypre. Attaque imprévue de Bibars sur Saint-Jean d'Acre. Attitude équivoque des Génois. Insuffisance des pouvoirs de Geoffroy de Sergines.

La reine Plaisance d'Antioche, après le décès de son mari, fut reconnue, par les chevaliers chypriotes, en qualité de tutrice et de régente de son fils, âgé de quelques mois seulement¹. Quoique jeune encore, c'était une femme capable d'occuper avec fermeté le pouvoir, ce qu'indique un chroniqueur vénitien du temps, écrivant en français l'histoire de son pays, lorsqu'il

1253.

Plaisance
d'Antioche
régente
de Chypre.

¹ *Doc. sur la successibilité et la régence. (Assises, t. II, p. 420.)*

1253.

dit d'elle que c'était « une des plus vaillantes dames du monde ¹. » La bienveillance de Plaisance et des chevaliers chypriotes pour les Vénitiens explique, autant que le mérite de la reine, cet éloge peut-être excessif.

L'archevêque
de Nicosie
lève l'interdit.

L'archevêque de Nicosie, en apprenant la mort du roi Henri, rentra en Chypre et leva l'interdit qu'il avait autrefois décrété contre le royaume ². La prudence de la reine, désireuse de prévenir les difficultés que pouvait rencontrer son autorité au début d'un règne, amena, sans doute, cette réconciliation en donnant quelques satisfactions au prélat. Rien ne fut changé cependant aux dispositions arrêtées avec la cour apostolique pour le gouvernement ecclésiastique du royaume. La faveur qu'Innocent IV avait accordée aux Chypriotes, sans s'arrêter aux réclamations des prélats latins, ne fut en rien diminuée. A côté d'Hugues de Fagiano, archevêque des Latins, Germain demeura métropolitain des Grecs et des Syriens de Chypre, indépendant du métropolitain des Francs, et ne relevant, comme lui, que du souverain pontife ³.

Sa rigueur
à l'égard
des Grecs.

Hugues adhérait avec regret à cette tolérance, qu'il croyait contraire aux intérêts de la religion. Il se résigna cependant quelque temps à l'amointrissement qu'elle lui imposait. La dignité de son Église, les soins du rite et de la discipline lui donnèrent des occasions suffisantes d'exercer son active vigilance. Tantôt il dénonçait au pape la négligence des chevaliers qui laissaient s'arriérer dans leurs terres l'acquittement des dîmes ecclésiastiques; tantôt il se plaignait de la tiédeur de la reine à seconder ses mesures pour combattre les croyances ou les coutumes des Orientaux, suspectés, à ses yeux, d'hérésie ⁴. Le Saint-Siège, louant son zèle ⁵, cherchait pourtant à l'éloigner des questions qui pouvaient amener de trop vives controverses avec les Grecs. Des différends s'étant élevés dans quelques villes entre les prêtres des deux rites, à l'occasion des dispenses de parenté requises pour les mariages et autres cas relatifs à l'administration des sacrements, Innocent IV détermina, sur chaque point spécial, la doctrine catholique, obligeant les Grecs à s'y conformer, mais leur laissant, en dehors de ces termes, la liberté de leurs

¹ Martin de Canale, *La Cronique des Vénitiens*, p. 460, dans l'*Archivio storico italiano*, in-8°, Florence, 1845.

² Amadi, fol. 166.

³ Préambule de la Constitution d'Alexandre IV, de 1260. (Voy. ci-après. ann. 1260.)

⁴ Lettres d'Alexandre IV, de 1255, à la reine de Chypre et à l'archevêque de Nicosie. (Cartul. ms. de Sainte-Sophie, n° 70. 99. Cf. *Hist. de Chypre*, t. III, p. 652.)

⁵ Lettre d'Alexandre IV, du 13 janvier 1255. (Cartul. de Sainte-Sophie, n° 13.)

croyances et de leurs cérémonies. « Ordonnez expressément à l'archevêque et aux évêques latins, écrivait-il à Eudes de Châteauroux, son légat en Orient, de ne point inquiéter les Grecs et de ne rien exiger d'eux de plus que ce qui est marqué dans notre présente déclaration ¹. » La reine se montrait en toute occasion disposée à faire respecter les franchises accordées aux Grecs. Elle ne voulait pas cependant mécontenter ouvertement l'archevêque latin, dont le consentement était nécessaire à la réalisation d'un projet qu'elle avait formé.

Dès les premiers temps de son veuvage, Plaisance d'Antioche avait pensé à se remarier. Sans chercher, en dehors des pays d'outre-mer, une plus haute union, elle promit sa main à Balian d'Ibelin, fils aîné du sire d'Arsur ². Après les familles souveraines de Chypre et d'Antioche, il n'y en avait pas de plus illustre outre mer que celle de Balian. Son père occupait la première dignité du royaume de Jérusalem. A la mort du roi de Chypre, la cour de Saint-Jean d'Acre l'avait maintenu dans les fonctions de baile, en attendant que le roi Hugues, héritier de la seigneurie de Jérusalem, vint avec sa mère en requérir personnellement l'investiture ³.

On ne connaît pas l'âge qu'avait alors la reine de Chypre, mais son fiancé semble avoir été à peine un adolescent. Le roi saint Louis l'avait armé chevalier aux fêtes de Pâques de l'année 1254 ⁴, et l'on sait que les jeunes gentilshommes pouvaient recevoir, en Orient, l'ordre de la chevalerie, qui leur ouvrait les portes de la cour féodale, dès l'âge de quinze ans. Rien n'indique pourtant que le fils de Jean d'Ibelin ait obtenu cette faveur, précisément à l'âge où il avait droit d'y prétendre. La coutume autorisait, pour certains cas, peut-être exceptionnels, l'adoption militaire d'enfants à peine arrivés au seuil de la puberté. Mais l'appréciation des parents pouvait, suivant les circonstances, retarder l'émancipation et l'armement du jeune récipiendaire, en le laissant, jusqu'à son entière maturité, dans les rangs des écuyers ou des pages.

Projet
de mariage
de la reine
avec
Balian d'Ibelin
d'Arsur.

¹ Voy. lettres d'Innocent IV à Eudes de Châteauroux, cardinal évêque de Tusculum, du 17 février et du 6 mars 1254, Constitution d'Eudes, du 6 août 1254; ap. Rinaldi, 1254, 57, t. XXI, p. 494; Cherubini, *Bull. magn.* t. I, p. 100; Labbe, t. XI, col. 612; Reinhard, t. I, pr. p. 49; notre *Hist. de Chypre*, t. II, p. 68.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 441, où il est nécessaire de faire passer dans le texte les mots *seignor d'Arsur* fournis par le ms. B; Amadi, fol. 166, Fl. Bustron, fol. 182.

³ Ibelin, *Doc. sur la régence; Assises*, t. II, p. 401, ch. II.

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr; Amadi, loc. cit.* Sanudo, p. 220.

1254.

Le projet de mariage de Plaisance avec le fils du baile n'eut pas l'assentiment général. On y vit des difficultés; on rechercha la parenté des futurs, et la cour de Rome ordonna, en 1255, à l'archevêque de Nicosie, de prononcer la nullité des engagements déjà formellement et inconsidérément contractés entre eux¹. En même temps des esprits se préoccupaient de trouver, pour la reine et pour le jeune enfant que lui avait laissé Henri I^{er}, des alliances plus utiles. On voulait marier Plaisance à Edmond d'Angleterre, fils cadet du roi Henri III, à peine âgé de seize ans, et on réservait la main de l'une des sœurs d'Edmond pour le roi de Chypre lui-même². Aucune de ces prévisions ne se réalisa. De hauts dignitaires du clergé syrien y pensaient encore cependant après le départ du roi de France³; ce qui laisse dans le doute la question de savoir si le mariage de la reine de Chypre et de Balian, depuis sire d'Arsur, fut effectivement accompli ou seulement projeté.

Travaux
de saint Louis
en
Palestine.

Saint Louis avait appris depuis longtemps la mort de sa mère. Il savait que de graves dangers menaçaient son royaume du côté de la Guyenne et de la Flandre. Il hésitait encore à quitter la Terre sainte. Cruellement déçu, en Egypte, de ses premières espérances, il avait pu croire un moment, en recouvrant la liberté, qu'il reprendrait quelque avantage dans les négociations, à la suite de la révolution qu'avaient amenée le meurtre de Touran-Schah et l'établissement de la puissance des Mameloucs. Le royaume de Damas avait refusé d'accepter les ordres des émirs du Caire et s'était donné au sultan d'Alep, Malec-Naser Yousouf. Chacun des partis musulmans désirait avoir les Francs comme auxiliaires, s'il était attaqué; et saint Louis avait essayé d'obtenir, pour prix de son alliance, la restitution de Jérusalem⁴.

On n'en vint jamais toutefois, de part ni d'autre, à de formelles propositions. Les moyens militaires du roi étaient, d'ailleurs, trop restreints pour lui permettre d'appuyer efficacement ses résolutions. Il n'attendait rien des Mongols et regrettait même de leur avoir envoyé une ambassade, qui ne lui avait

¹ « Ut irritent matrimonium. » (Bulle d'Alexandre IV, du 28 août 1255; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 68.)

² Henri III remercia Thomas de Lantil, évêque de Bethléem, et le cardinal Jean, moine anglais de l'ordre de Cîteaux, nommé le cardinal Blanc, de lui avoir soumis ces projets. (Rymer, *Fœdera*, t. I, p. 341.)

³ Les lettres d'Henri III à l'évêque de

Bethléem et au cardinal Blanc sont de 1256.

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, ms. Rothelin, p. 629; M. Reinaud, *Chron. arabes*, p. 477; Joinville, p. 258, 261, 274; Matth. Paris, p. 564. Paris cite une lettre du cardinal Blanc (ann. 1252, p. 563) qui avait donné quelque espérance, en Europe, de voir réussir les négociations de saint Louis.

rapporté, de la part du khan, que des paroles arrogantes et des ordres de soumission¹. Les princes d'Europe s'étaient montrés peu empressés de lui fournir des renforts; l'argent venu de France avait été consacré au rachat des prisonniers et à la réparation des châteaux forts.

1254.

Les Arabes étaient étonnés des richesses de leur ancien prisonnier, en le voyant, libéré à peine des plus onéreux engagements, reprendre des travaux que les rois de France et d'Angleterre, dans toute leur puissance, n'avaient pu autrefois terminer. Saint Louis avait employé des sommes considérables à refaire ou à étendre les remparts de Césarée, de Caïphas, de la ville de Jaffa, qui, pour la première fois, fut alors protégée d'une enceinte continue rattachée au château². Il fortifia également Sidon, que l'on avait repris aux Arabes, et Saint-Jean d'Acre, dont un faubourg était jusque-là resté en dehors des fossés. Partout le roi encourageait les travailleurs de sa présence; souvent il voulut partager leurs labeurs. Il ensevelit un jour, de ses propres mains, les cadavres infects de pauvres ouvriers qu'avaient surpris et massacrés les Sarrasins³. Les voyageurs voient encore aujourd'hui sur leur route, au sud de la ville de Sidon, où le roi donna à ses chevaliers ce grand exemple d'humilité, relevé par l'autorité de son caractère, un ancien fort qu'on appelle depuis ce temps *Château de saint Louis*⁴. Le roi ne pouvait faire un meilleur usage de ses trésors. Pour conquérir et reconstituer l'ancien royaume de Jérusalem, s'il était permis de conserver encore un semblable espoir, il fallait, avant tout, protéger et garder ce qui en restait sur la côte.

Aux approches du carême de l'an 1254, assuré par l'insistance des chevaliers et du clergé d'outre-mer⁵ que la prolongation de son séjour n'était plus nécessaire, saint Louis se décida à revenir en France. Il était bien loin sans doute d'avoir atteint le but que sa piété et son courage entrevoyaient à son départ; sa croisade avait, du moins, prouvé aux Orientaux qu'ils n'étaient pas tout à fait abandonnés par l'Europe. Il partit de Jaffa le 24 avril avec Marguerite de Provence, la courageuse compagne de son pèlerinage. Geoffroy de Sergines, autrefois vassal des sires de Châtillon, appelé par le roi à son service depuis le commencement de la croisade⁶, et parvenu, par un rare

Le roi revient en France.

¹ Joinville, p. 265.

² *Idem*, p. 275, 282.

³ *Voy. Arch. des missions scientifiques*, t. I, p. 105.

⁴ Le confesseur de la reine Marguerite. p. 99, 103; Joinville, p. 262, 275; Guill.

de Nangis, *Gesta*, ap. Bouquet, t. XX, page 384.

⁵ Joinville, p. 282; Matth. Paris, p. 598.

⁶ *Contin. de Guill' de Tyr*, p. 441, 629; Guill. de Nangis, *Gesta*, p. 386, 389; Sannudo, p. 220.

1253. mérite, au poste de sénéchal du royaume de Jérusalem, resta en Syrie comme lieutenant particulier du roi de France. C'était un des chevaliers les plus appréciés du roi et l'un de ses conseillers habituels. Il s'était trouvé seul auprès de saint Louis lors de sa capture à Mansoura. « Et le roi me conta, » dit Joinville, que monseigneur Geoffroy tournait autour de lui pour éloigner « les Sarrasins avec son épée, comme le bon valet écarte les mouches du « hanap de son seigneur¹. » Le roi lui laissa un corps de cent chevaliers et de cent hommes à pied, qui devaient rester à sa solde². Ces troupes étaient entièrement indépendantes du baile qui gouvernait le royaume au nom de la cour des liges, jusqu'à ce qu'on eût donné la saisine de la régence à la reine de Chypre, au nom de son fils.

Un brusque renouvellement, survenu dans le bailliage, semble indiquer qu'il y eut alors un dissentiment momentané parmi les barons de Syrie. Avant la fin de l'année 1254, le sire d'Arzur résigna ses fonctions, et le comte de Jaffa, Jean d'Ibelin, fut investi du gouvernement à sa place³. Ce changement détermina une vive et courte reprise des hostilités au moment même où l'on croyait les trêves conclues définitivement.

1255-1256.

Trêves
avec
les Sarrasins.

Le premier besoin du pays, après le départ de saint Louis, semblait être d'avoir la tranquillité. On ouvrit, à cet effet, des pourparlers avec les Arabes. Mais une partie des chevaliers ne voulaient pas qu'on manifestât une trop grande appréhension de la guerre. De ce nombre étaient Geoffroy de Sergines et le nouveau baile. En acceptant un traité de paix pour le reste du royaume, Jean d'Ibelin avait stipulé que sa seigneurie de Jaffa, qui comprenait un grand nombre de villages, resterait en dehors de la trêve⁴. L'ancienne Joppé, port naturel de Jérusalem, était devenue, bien que les travaux ordonnés par saint Louis ne fussent pas tout à fait terminés⁵, une des bonnes positions de la côte. En l'exceptant du territoire pacifié, on ne trouvait pas seulement l'avantage d'éloigner les hostilités de la campagne de Saint-Jean d'Acre; les chrétiens avaient peut-être l'espoir de tenter par là une marche sur Jérusalem.

¹ Joinville, p. 239. Le *hanap* est la coupe.

² *Contin. de Guill. de Tyr*; Nangis, *loc. cit.* Amadi, fol. 167; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 71.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 441; cf. Amadi, fol. 167, ann. 1255. Ibelin rappelle ce changement, sans en dire le motif, dans ses fragments. (*Assises*, t. II, p. 401, ch. II.)

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, ms. de Rothe-lin, p. 630; Amadi, fol. 167. Ibelin fait allusion à ces faits dans ses fragments sur la régence : « Si os à besoignier à Japhe contre « les ennemis de la foi. » (*Assises*, t. II, p. 401.)

⁵ *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, 4^e série, t. IV, p. 293, art. II; Joinville, p. 275.

salem, pendant que les sultans de Damas et du Caire en étaient encore aux prises. 1255-1256.

Les ordres militaires vinrent, en effet, rejoindre les chevaliers dans les murs de Jaffa et firent avec eux de fortes reconnaissances. On obtint d'abord quelques succès en feignant de marcher vers Gaza et Ascalon; mais on ne put jamais s'avancer sur la route de Rama, que les Arabes et les Bédouins couvrirent de forces considérables. Le sultan d'Égypte, Moëz-Aïbek, le premier sultan de la race des Mameloucs, croyant qu'une nouvelle croisade se formait en Europe, fit détruire alors la ville de Damiette, par où les chrétiens avaient deux fois pénétré en Égypte, et conclut la paix avec le prince d'Alep, en lui abandonnant la Syrie¹. Les chrétiens se virent bientôt dans la nécessité de demander une nouvelle trêve. On l'arrêta, en 1256, avec les deux sultans, pour dix ans, dix mois et dix jours². L'armée rentra alors à Saint-Jean d'Acre; le comte Ibelin renonça au bailliage, et Jean d'Arsur en fut de nouveau chargé³.

Les Chypriotes ne semblent pas avoir pris part à ces rapides événements, bien que le comte de Jaffa eût pu faire venir des vassaux et des amis nombreux de l'île de Chypre, où tout était dans la tranquillité. Aucun obstacle sérieux n'entravait le gouvernement de Plaisance. L'archevêque de Nicosie, Hugues de Fagiano, en regrettant, et ne respectant pas toujours les bornes que la nomination de l'archevêque grec imposait à sa juridiction, se dévouait à l'administration de sa province et s'efforçait d'entretenir, par l'exemple autant que par le précepte, la belle discipline de son clergé. Vers l'an 1257, au sein d'une réunion synodale qu'avait précédée une retraite spirituelle, il promulgua, avec l'adhésion des assistants, sous une forme nouvelle, et réunies en corps de règlements, les principales constitutions qu'il avait rendues depuis son retour en Chypre⁴. Quelques-unes de ces décisions, au milieu de prescriptions générales, réglant des détails secondaires et naïfs, comme toutes les lois du moyen âge, font connaître des particularités de la vie et des mœurs anciennes.

1254-1257.

Zèle
de l'archevêque
de Nicosie
pour
la discipline
ecclésiastique.

Deux fois par an, après l'Épiphanie et après la Pentecôte, les prêtres, les

¹ M. Reinaud, *Chron. arabes*, p. 477-478.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 632, 633; cf. 442; Matthieu Paris, p. 614; Amadi, fol. 167; M. Reinaud, p. 477.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 442; Amadi, fol. 167; Ibelin, *Assises*, t. II, p. 401.

⁴ *Constitutiones Nicosienses*, ap. Mansi, *Concil. t. XXVI*, col. 311; Labbe, *Concil. t. XI*, col. 2376-2386.

1254-1257.

diacres et les sous-diacres latins du diocèse de Nicosie devaient se rendre au synode métropolitain, pour conférer ensemble sur les devoirs de leurs charges et les besoins des fidèles¹. L'archevêque recommande à ses clercs d'éviter, dans leurs voyages, les hôtelleries mal famées. Il les exhorte à n'entrer dans les tavernes qu'en cas de nécessité absolue², à s'éloigner, en tout temps, de la compagnie des femmes³, à ne jouer ni aux dés ni à aucun autre jeu de hasard⁴; à ne jamais rester, le soir, hors de chez eux. Il autorise les gardes ou sergents de la ville de Nicosie, s'ils trouvent un clerc dans les rues après le troisième coup de la cloche annonçant le couvre-feu, à l'arrêter sans écouter ses réclamations et à le livrer, le lendemain matin, à l'officialité⁵. Il engage ceux de ses prêtres qui desservent les oratoires des chevaliers, ou qui célèbrent les saints mystères dans la demeure des grands, à faire observer fidèlement autour d'eux les jeûnes et les autres obligations de la religion⁶. Et, comme il faut se préoccuper du salut de l'âme bien plus que de la santé du corps, il leur recommande expressément d'empêcher qu'au cas de maladie on ait recours à des sortilèges ou à d'autres diaboliques divinations⁷; il interdit d'appeler auprès du malade un médecin juif ou sarrasin, d'autant plus, ajoute l'archevêque, que les mécréants, plus scrupuleux que nous à cet égard, se gardent bien de recourir aux soins d'un médecin chrétien⁸. Il s'élève contre cette « coutume insensée » (et pourtant si commune encore en Orient), coutume empruntée aux païens et aux juifs, de faire venir des chanteuses et des pleureuses gagées dans la maison du défunt et sur sa tombe. Défense absolue est faite aux prêtres d'assister à tout enterrement où paraîtraient des femmes louées ainsi pour simuler le deuil. Quant à elles, si on les saisit, elles seront fouettées et publiquement attachées au pilori. « Ces voiles déchirés, ces pleurs hypocrites, dit éloquemment l'archevêque, ne sont-ils pas une dérision pour la douleur de la famille, et un outrage pour la foi, qui, dans la mort du chrétien, voit la bienheureuse délivrance d'une âme immortelle⁹. »

Dans leur maintien et leur costume, les clercs doivent avoir une attitude grave et modeste. Ils éviteront de porter des vêtements trop courts ou trop longs¹⁰. Ils ne feront usage ni d'étoffes de couleurs brillantes, ni de selles re-

¹ *Constit. Nicos.* cap. 1.² Cap. II et VIII.³ Cap. VI.⁴ Cap. VIII.⁵ Cap. XXVI.⁶ Cap. XXIV.⁷ Cap. XIII.⁸ Cap. XIV.⁹ Cap. XX.¹⁰ Cap. VIII.

cherchées, de mors et d'éperons dorés, de gants élégamment cousus, de souliers façonnés en pointes recourbées ¹, de boucles, de cordons, de ceintures d'or ou d'argent, ni de bagues, à moins que l'anneau ne soit le signe de leur dignité. Qu'aucun d'eux n'ose participer en rien aux métiers déshonorants de mimes, de jongleurs, ou de ces histrions qui vont chanter leurs histoires dans l'intérieur des maisons et sur les places publiques ².

1254-1257.

L'archevêque, d'accord avec le pouvoir civil ³, défend enfin à tous les clercs, quel que soit leur rang, de s'occuper de professions séculières, surtout de commerce ⁴. Il s'élève contre les fraudes des courtiers de Nicosie ⁵, et renouvelle les condamnations déjà portées, mais toujours en vain, contre l'industrie criminelle de ces hommes pervertis par l'amour du gain, qui prenaient du service sur les navires sarrasins ou qui approvisionnaient les infidèles du fer, des armes, des bois nécessaires pour équiper leurs armées et leurs flottes ⁶.

Dans ces ordonnances, comme dans tous les actes de l'administration d'Hugues de Fagiano, se révèle un vif sentiment de la dignité chrétienne, de la supériorité et de l'infailibilité latine. Hugues veut amener ou maintenir ses prêtres à la plus parfaite pureté ecclésiastique; il poursuit surtout le vice honteux de l'avarice simoniaque qui, dans les Églises d'Orient, rabaisse encore aujourd'hui la collation des sacrements les plus saints à un métier de mercenaire. Si Hugues de Fagiano se fût contenté d'exiger de son clergé et de ses fidèles cet état de perfection morale qui les eût élevés au-dessus des Grecs par la pratique religieuse autant qu'ils l'étaient déjà par les armes et le commerce, sa sollicitude, fût-elle parfois trop rigoureuse, aurait été toujours légitime et bien méritoire. Mais la mesure dans la voie du bien lui semblait un relâchement, une coupable indifférence. Non content de gouverner les Latins, il voulait régenter les Grecs et les réduire de gré ou de force à suivre ses enseignements et à plier sous son autorité. Il n'observait qu'à regret les prescriptions des papes, qui protégeaient les rites dissidents, et obligeait la reine à veiller sans cesse sur ses entreprises.

Des querelles bien plus graves troublèrent le royaume de Jérusalem peu après la conclusion des traités avec les sultans d'Alep et du Caire. Les pré-

1256-1257.

Guerre civile
en
Terre sainte.¹ Les souliers à la poulaine.² Cap. VIII.³ Cf. *Assises*, t. II, p. 361; Ban du vicomte de Nicosie de 1298.⁴ Cap. VIII.⁵ Cap. XXIX.⁶ Cap. xv. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 125, note.

1256-1257.

tentions contraires des Génois et des Vénitiens à la possession de l'église de Saint-Saba d'Acre furent l'occasion d'une véritable guerre civile dans les États chrétiens d'Orient, et de la première guerre maritime survenue entre les deux républiques, qui voulurent soutenir par les armes les griefs de leurs nationaux. En même temps que les flottes capturaient les galères marchandes sur la mer, les hostilités se poursuivirent sur les côtes de Syrie, principalement à Saint-Jean d'Acre et à Tyr, où les belligérants trouvèrent des alliés et des ennemis passionnés ¹.

Les Pisans, d'abord incertains, devinrent acharnés contre les Génois, leurs adversaires naturels. Ils conclurent avec les Vénitiens, dans le cours des événements, un traité défensif de dix ans pour tous les pays d'outre-mer jusques et y compris l'île de Crète ². Les Provençaux et les Languedociens se mirent dans le même parti, ainsi que la population syrienne d'origine européenne, qu'on appelait plus particulièrement *les Poulains*, avec laquelle les gens de Venise, généralement laborieux et paisibles, avaient toujours eu de bonnes relations. Les Templiers et la plupart des barons de Chypre et de Palestine furent également favorables aux Vénitiens ³. Le comte de Jaffa, qui avait eu des difficultés avec le consul de Gênes, pendant son court bailliage, au sujet d'un malfaiteur génois condamné à la perte du poing, se déclara publiquement ennemi de la nation. Il se fit inscrire sur les registres des citoyens pisans, voulant remercier la colonie de l'accueil qu'il avait trouvé dans son quartier un jour qu'il s'était vu poursuivi par la populace, sur le quai des Génois, où il passait avec une suite peu nombreuse, à sa sortie de charge ⁴. Le baile du royaume, Jean d'Ibelin d'Arsur, avait incliné d'abord vers les Génois, ainsi que Philippe de Montfort, seigneur de Tyr ⁵. Si le baile reconnut plus tard les droits des Vénitiens et les protégea, le sire de Tyr resta toujours dévoué à leurs ennemis ⁶, avec les Aragonais et les chevaliers de l'Hôpital ⁷. Il dépouilla brutalement les Vénitiens des privilèges et des domaines qu'ils étaient parvenus à recouvrer à Tyr depuis l'expulsion des Lom-

¹ Voy. le *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 443, ch. 111, et ms. de Roth. p. 633; Sanudo, p. 220; Canale, *La Cron. des Véniciens*, p. 452 et suiv. Amadi, fol. 167-169.

² Cf. Amadi, fol. 168; et un fragment anonyme de l'histoire de Pise, *Breviar.* ap. Muratori, *Script. Ital.* t. VI, col. 192.

³ Cf. *Contin. de Guill. de Tyr*, ms. de Roth. p. 634; Canale, p. 450, 460; *Breviar. hist.*

Pis. ap. Murat. t. VI, col. 192; cf. Barthélemy Scriba, continuateur de Caffaro (*Annales Gen.* ap. Murat. t. VI, col. 526), qui ne paraît pas connaître la véritable cause de la guerre dite de Saint-Saba.

⁴ Amadi, fol. 168.

⁵ Canale, p. 460.

⁶ *Idem*, p. 460, 472, 548.

⁷ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 634.

bards. Il attribua leurs biens aux Génois, et, par ses vexations multipliées, il obligea les sujets vénitiens à abandonner la ville, dont ils avaient été autrefois, pour un tiers, les seigneurs absolus¹. Montfort voulait mettre ainsi fin à une copropriété gênante, et, en se séparant ouvertement des chevaliers de Saint-Jean d'Acrc, marquer sa résolution de posséder allodialement la ville de Tyr.

1257-1258.

La reine de Chypre était alors avec son fils à Tripoli, auprès de son frère Boémond VI. On engagea le prince d'Antioche à venir avec Plaisance et son neveu à Saint-Jean d'Acrc, afin d'instituer la régence et d'aider la reine à mettre quelque ordre dans les affaires du royaume. Il n'est pas question, dans ces événements, de Mélissende de Lusignan, la veuve de Boémond IV, morte peut-être alors, et qui, en 1246, au décès de sa sœur Alix de Champagne, reine de Chypre, avait eu la pensée de demander pour elle-même le bailliage du royaume de Jérusalem². Les efforts des chevaliers de l'Ordre de l'Hôpital et des gens de la commune de Gènes, qui, sous prétexte de défendre la prérogative souveraine, poursuivaient les amis des Vénitiens, n'empêchèrent point la haute cour de reconnaître les droits de Plaisance et du roi Hugues³. La reine reçut l'investiture de la *seigneurie* de Jérusalem⁴. C'était la conséquence naturelle de l'avènement de son fils à la couronne de Chypre, et de sa propre accession à la régence de ce royaume. Le bailliage de Jérusalem, rehaussé des pouvoirs d'une véritable royauté, avait été déféré, en 1246, au roi Henri de Lusignan, le plus proche héritier présent en Syrie de l'empereur Frédéric et de son fils. Conrad n'en était pas moins resté le roi légitime de Jérusalem. A sa mort, survenue le 21 mai 1254, Conradin, fils de Conrad, avait succédé aux droits que la chevalerie d'outre-mer et le Saint-Siège lui reconnaissaient⁵; mais ces droits étaient devenus, comme on l'a vu, purement fictifs et nominaux. L'absence du père et du fils, prolongée abusivement et contrairement à la constitution, ne leur permettait d'exercer en réalité aucune autorité dans le pays.

La reine de Chypre régente de Jérusalem.

¹ Voy. ci-dessus, p. 25.

² Voyez ci-dessus, p. 337.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 634.

⁴ *Doc. sur la successibilité et la régence, Assises*, t. II, p. 401, ch. II et III. La reine de Chypre et son frère Boémond vinrent à Acrc le 1^{er} février 1257, d'après le continuateur de Guill. de Tyr (p. 443), qui suit ici

le style vénitien, comme Sanudo, p. 220, et Amadi, fol. 169. La proclamation de la régente serait donc de 1258, dans le nouveau style.

⁵ Dès 1254, Innocent IV confirme à Conradin le royaume de Jérusalem et la principauté de Souabe. (Rinaldi, 1254, § 47, t. XXI, p. 507.)

1257-1258.

L'ordre de l'Hôpital, les Génois, les Barcelonais, eurent beau refuser le serment de fidélité à la mère du roi Hugues, alléguant que la *féauté* n'était due qu'au fils de Conrad, petit-fils de la fille de Jean de Brienne, héritier du royaume; les liges, les communes, la garnison française, l'ordre du Temple, les chevaliers teutoniques eux-mêmes, sans méconnaître la souveraineté de Conradin, firent hommage à la reine comme régente et promirent de soutenir son gouvernement¹. Boémond VI obtint cet heureux résultat par sa bonne intelligence avec le comte de Jaffa, et grâce au concours actif qu'ils trouvèrent l'un et l'autre dans le consul des Vénitiens et le grand maître des Templiers².

1258.

Boémond VI
secondo
le gouvernement
de sa sœur.

Le prince d'Antioche ne négligeait aucune occasion de consolider l'autorité de sa sœur. Le sire d'Arsur s'était séparé d'abord de la majorité des liges au sujet des Génois; d'autre part, et à l'occasion du mariage de la reine avec Balian son fils, sans cesse ajourné depuis quatre ans, il n'avait pas agi suivant les désirs de Boémond. Le prince oublia tous ces griefs et se réconcilia avec lui, afin d'assurer son adhésion à la régente³. De leur côté, Plaisance et Balian d'Ibelin, ne voulant pas rester plus longtemps sous le coup de la désapprobation à peu près générale qui s'opposait à leur union, se dégagèrent réciproquement des promesses qu'ils s'étaient faites et des obligations qu'ils avaient pu contracter, car il y avait eu au moins entre eux de positives fiançailles, si ce n'est un mariage⁴.

Boémond engagea Plaisance à maintenir le sire d'Arsur dans ses fonctions de baile⁵. Il mit lui-même son trésor et ses ressources à la disposition d'Ibelin, pour rétablir l'ordre à Saint-Jean d'Acre. Il recruta tous les Français libérés qu'il put trouver dans le pays. Il en forma un corps de huit cents hommes, dont il assura la solde pendant un an, et laissa cette troupe au baile, en l'exhortant à ne pas faiblir vis-à-vis des Génois et des Aragonais. Il se retira peu après et revint à Tripoli, sa résidence ordinaire, avec le petit roi et sa mère⁶.

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 634.

² C'est ce que signifient ces mots dans le continuateur de Guillaume de Tyr: « Par l'embrasement du Temple et du comte de « Jaffe Johan d'Ibelin » (p. 443), passage intelligible, si on ne le rapproche de Sanudo (p. 220) et d'Amadi (fol. 169). (Cf. Canale, p. 460.)

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 443.

⁴ *Ibid.* p. 443; Sanudo, p. 220; Amadi, fol. 169; Fl. Bustron, fol. 182. Voy. ci-dessus, ann. 1254.

⁵ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 443; ms. de Rothel. p. 634; Sanudo, p. 220.

⁶ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 443; ms. de Rothel. p. 634; Sanudo, p. 220.

Les combats recommencèrent plus vivement que jamais après son départ entre les Européens. Saint-Jean d'Acrc semblait une ville prise d'assaut. Les rues étaient barricadées; Saint-Saba était devenue une forteresse, chaque quartier un camp retranché; et, du haut des tours, que les Italiens avaient élevées dans leurs maisons suivant l'usage de leur pays, des machines de siège lancaient au loin des blocs de pierre d'un poids énorme. Le pape Alexandre IV parvint enfin à négocier un compromis entre les parties intéressées¹. Les prisonniers furent délivrés de part et d'autre; mais il fallut que les Génois abandonnassent leurs établissements de Saint-Jean d'Acrc, et se retirassent tous à Tyr, auprès de Philippe de Montfort². La population était tellement irritée contre eux, qu'on défendit à tout navire d'aborder au port de Saint-Jean d'Acrc sous pavillon génois. On détruisit la loge de leur nation et sa tour consulaire³, on abattit le fort de Saint-Saba, et les colonnes de ces édifices furent emportées comme des trophées à Venise⁴. La fureur d'une armée infidèle n'aurait pas amoncelé à Ptolémaïs plus de ruines qu'il n'y en avait alors. Des calculs, sans doute exagérés, portent à vingt mille le nombre des victimes qu'avait faites cette guerre fratricide⁵.

1258.

Les Génois
sont contraints
de quitter
Saint-Jean
d'Acrc.

Jean d'IBelin étant mort à la fin de l'année 1258⁶, la reine de Chypre, revenue à Saint-Jean d'Acrc au mois de mai suivant⁷, nomma Geoffroy de Sergines pour occuper sa place. Le nouveau baile réunit ainsi la lieutenance royale à l'office de sénéchal du royaume et au commandement spécial des hommes d'armes français. Cette concentration de pouvoir convenait à la situation du pays et fut utile au rétablissement de la sécurité publique. A la faveur des guerres des deux dernières années, les habitants des villes et de la campagne s'étaient laissés aller à l'indiscipline; les routes s'étaient couvertes de bandits. Geoffroy de Sergines rétablit l'autorité des lois et l'ordre

1259.

Geoffroy
de Sergines
baile
de Jérusalem.

¹ Barth. Scriba, *Annal. Genuen.* ap. Murat. t. VI, col. 526; Canale, *Cron. des Véniciens*, p. 476.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 443, 635; Sanudo, p. 221; Amadi, fol. 169.

³ Canale, *Gronique des Véniciens*, p. 472; André Dandolo, *Chronic.* ap. Muratori, *Script. Ital.* t. XII, col. 367, et l'addition du ms. de Milan.

⁴ « Et furent portées en Venise les pierres du fondement de la tor et des piliers. » (*Contin. de Guill. de Tyr*, p. 443.) La colonne

engagée dans l'angle méridional de la façade de l'église Saint-Marc, vers la *piazetta*, et les deux pilastres isolés, voisins de cet angle, passent pour avoir été transportés alors de l'église de Saint-Saba à Venise. (Voy. une dissertation de M. Weber, dans E. Cicogna, *Iscriz. veneziane*, t. I, p. 379.)

⁵ *Contin. de Guillaume de Tyr*, ms. de Rothel. p. 635.

⁶ *Ibid.* liv. XXXIV, ch. III, p. 443; Amadi, fol. 169.

⁷ *Id. ibid.*

1259.

général. Il laissa en Palestine, où il mourut dix ans après¹, le souvenir d'un inexorable justicier². Il fut sévère pour tous, et sut ne point ménager les grands coupables. Un chevalier ayant tué l'évêque de Famagouste, à Saint-Jean d'Acre, le baile vint lui-même avec des hommes d'armes s'emparer du meurtrier, dans la rue des Pisans, où il s'était réfugié, et le fit pendre sans miséricorde³, malgré les privilèges de son rang, malgré les réclamations des Pisans, et nonobstant l'usage, si puissant encore, qui autorisait l'homicide. surtout s'il était noble, à racheter son crime par une composition pécuniaire.

Le sire d'Arsur, auquel Geoffroy de Sergines succédait, était le quatrième fils du vieux sire de Beyrouth, nommé Jean d'Ibelin comme lui, celui-là même que l'on croit avoir passé quelques années, dans sa jeunesse, à la cour de Frédéric II, comme châtelain, ou sire de Foggia, d'où lui serait venu le surnom de Jean de Foies⁴. Il avait eu en partage, du consentement de ses frères, l'ancienne Antipatris, par sa mère Mélissende d'Arsur, héritière de la seigneurie. Balian, son fils, le fiancé séparé de la reine de Chypre, prit le parti, en 1261, de vendre sa terre aux chevaliers de l'Hôpital, dans la crainte de ne pouvoir la défendre contre les Arabes avec ses seules forces⁵. Malgré cette aliénation, que suivit de près la prise de la ville⁶, Balian conserva son titre héréditaire de sire d'Arsur⁷, et ce nom se perpétua, par des transmissions successives, jusqu'aux derniers règnes des princes français dans le royaume de Chypre, où les guerres du continent obligèrent tant de familles chrétiennes à chercher un refuge.

1259-1260.

Les Francs
de Saint-Jean
d'Acre
refusent
de secourir
les
Mongols.

Les Mongols s'étaient alors rapprochés de la Syrie, comptant sur les sympathies instinctives des anciennes populations chrétiennes asservies par l'islamisme et sur le concours des Latins. Depuis le temps où nous avons vu les conquérants de la haute Asie envoyer une ambassade au roi de France, arrivé en Chypre, les Arméniens, liés les premiers avec eux, étaient devenus les auxiliaires habituels de leurs troupes. Le roi Haïton I^{er} avait visité la cour de l'empereur Mangou⁸, accepté sa suzeraineté, et resserré les relations établies

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, ann. 1269.

² *Ibid.* liv. XXXIV, ch. III, p. 444; Amadi, fol. 170.

³ *Id. ibid.*

⁴ Voy. ci-dessus, p. 246.

⁵ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 446; Sanudo, p. 221, 246, 249.

⁶ Voy. ci-après, ann. 1265.

⁷ Quelquefois dans les textes *Absur*, *Assur* et *Arsouf*.

⁸ Le roi d'Arménie effectua ce voyage dans les années 1254 et 1255. Un écrivain de sa maison, Kirakos Kaïdzaketsi, en a rédigé un itinéraire, que M. Klaproth a traduit en français. (*Journal asiatique*, 2^e série, 1833, p. 273.)

avec ses prédécesseurs par son frère Sempad. Haïton offrait aux khans la coopération d'une armée aguerrie, plus nombreuse qu'on ne l'avait jamais vue¹, et répondait des bonnes dispositions des Francs.

L'état du royaume de Jérusalem justifiait peu cette confiance. La régente résidait en Chypre, auprès de son fils encore enfant. Les difficultés trop manifestes d'une nouvelle croisade, les inimitiés permanentes des communes italiennes, commandaient aux chevaliers de Saint-Jean d'Acre d'observer une extrême circonspection entre les musulmans, dont l'union pouvait achever leur perte, et les Mongols, dont ils n'étaient pas sûrs. Boémond seul osa confirmer les promesses d'Haïton. Il rompit les trêves avec les Sarrasins, et fit alliance avec Houlagou, frère et lieutenant de Mangou-khan, dans l'espoir de rejeter définitivement les Arabes au delà de l'Oronte. Son fils paya chèrement, dix années plus tard, cette noble tentative, où les rêves de son ambition. Houlagou, presque toujours heureux, battit les Turcs d'Iconium, s'empara d'Alep, de Damas et de tout le pays de l'Anti-Liban, siège de la puissance du Vieux de la Montagne, après avoir, dans l'intervalle, détruit le califat de Bagdad, qui demeura depuis réuni à l'empire mongol. Les contingents du roi d'Arménie² et du prince d'Antioche³ figuraient dans ses armées, tant qu'il agit en deçà de l'Euphrate. Ses troupes inondèrent bientôt les provinces orientales de la Syrie, et firent descendre des partis nombreux jusque dans la Palestine et l'Idumée.

Le sultan Malec-Modaffer Koutouz, désespérant de résister aux bandes envahissantes⁴, avait proposé aux chrétiens de Saint-Jean d'Acre d'unir leurs forces, car les habitants du pays semblaient tous menacés d'une commune

¹ L'armée du roi d'Arménie comptait alors douze mille cavaliers et quarante mille hommes de pied. Haïton, seigneur de Gorbigos, neveu du roi Haïton I^{er} et fils du connétable Sempad, avait commandé une partie de ces troupes avant de prendre l'habit des Prémontrés en Chypre. Il en parle dans son Histoire orientale : « Erat tunc temporis regnum Armeniæ in tam prospero statu, etc. Et ego, qui hoc tempore meo vidi, possum perhibere veritati. » (*Historia orientalis, seu de Tartaris*, in-4° (Brandebourg), 1671, cap. xxviii, p. 44.)

² Haïton, *loc. cit.* Saint-Martin, *Précis des invasions des Mongols*, dans Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, t. XVII, p. 465, 467.

³ M. Reinaud, *Chr. ar.* p. 479.

⁴ Makrizi, *Hist. des sultans mameloucs*, (précieux ouvrage traduit par M. Étienne Quatremère, qui commence à nous servir ici de source), t. I, p. 87, 88, in-4°; Raschid Eldin, *Histoire des Mongols de la Perse*, traduit par M. Quatremère, t. I, p. 345, dans la Collection orientale, in-folio, publiée par ordre du Gouvernement français. Raschid Eldin écrivit son histoire à la demande de Gazan Khan, arrière-petit-fils d'Houlagou, dont il était grand vizir. Il la poursuivit jusqu'à la mort de ce prince, arrivée en 1304. Le premier et unique volume de la traduction de M. Quatremère s'arrête en 1264, à la mort d'Houlagou.

1259-1260. ruine¹. Beaucoup de chevaliers, blessés de la réception hautaine faite aux messagers de saint Louis, étaient d'avis de se joindre aux Égyptiens contre les agresseurs, et de repousser le danger le plus prochain. D'après les conseils du grand maître teutonique, on se borna à promettre au sultan une entière neutralité et un bon accueil à ses troupes, partout où elles passeraient sur le territoire franc, sans prendre part à la guerre². Ce parti prévalut, et, quoique les événements n'aient pas permis aux chrétiens d'en retirer grand avantage, on ne peut en méconnaître la sagesse.

Houlagou, ayant été rappelé dans l'intérieur de l'Asie par la mort de Mangou, son frère, dont il se portait héritier, Koutouz profita de l'hésitation des corps mongols pour les attaquer. Il battit un premier lieutenant du khan, posté à Gaza; il vint organiser ses troupes dans la campagne de Saint-Jean d'Acre, où il trouva toute sécurité, comme on le lui avait promis, et marcha de là sur la principale armée mongole, qu'il battit au lieu d'*Aïn Goliath*, la fontaine de Goliath, en Galilée³. La Décapole et la Cœlé-Syrie furent promptement délivrées. Un mois suffit⁴ pour dégager toute la Syrie, et refouler les Mongols au delà d'Alep. Koutouz rentra en Égypte, vainqueur et confiant, quand il fut assassiné, le 24 octobre 1260, par l'émir Bibars Bondocdar.

Inquiétude
des
chrétiens
à l'avènement
de Bibars.

Ancien esclave turc acheté par Malec-Salah⁵, Bibars s'était élevé de grade en grade, par cette audace de la force et du crime, qui, dans les États fatalistes, remplace tous les droits. Il avait inauguré la domination des Mameloucs, lors de la captivité de saint Louis, de concert avec Aïbek, en massacrant Touran-Schah et faisant proclamer sa belle-mère, dont ils furent les ministres. Un second meurtre le porta au trône⁶. Esprit ouvert et rusé, d'une violence féroce dans l'action, généreux dans le succès, d'une activité infatigable, Bibars donna, du reste, à l'Égypte musulmane un de ses plus beaux règnes. A son avènement, les chrétiens conçurent les plus vives appréhensions. Koutouz avait respecté les trêves. Il avait même résisté à Bibars, qui l'engageait à s'emparer

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 637.

² *Ibid.* ms. de Rothelin, p. 637. D'après Guillaume de Tripoli, demeurant alors à Saint-Jean d'Acre, dans le couvent des dominicains, un traité formel fut conclu, à cet effet, entre le sultan et les chrétiens. (*De statu Saracenor.* ap. Du Chesne, *Script.* t. V, p. 433.)

³ Voy. Raschid Eldin, t. I, p. 349; Ma-

krizi, t. I, p. 104-106; Hailton, cap. lxxi, p. 48; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 444, 638.

⁴ Le mois de septembre 1260.

⁵ Makrizi, trad. t. I, p. 116.

⁶ « Qui de vous a tué Koutouz? demanda le chef des émirs à Bibars, revenant au Caire avec l'armée. — C'est moi. — Dans ce cas, le pouvoir t'appartient. » (Makrizi, tom. I, p. 116.)

de Saint-Jean d'Acre, au moment où il s'était vu sous les murs de la ville, grâce à la garantie des chevaliers, avec des forces considérables, en se portant à la rencontre des Mongols¹. L'instigateur d'une pareille perfidie succédant à Koutouz, les Francs s'attendaient à le voir rentrer en Syrie avec ses troupes, aussitôt qu'il aurait affermi son autorité en Égypte. L'inquiétude régnait sur toute la côte. Les traités semblaient suspendus, et déjà les musulmans du nord de la Syrie, malgré les promesses et les trêves, faisaient expier aux chrétiens, par des massacres et des spoliations, les courts moments de liberté que leur avait donnés la tolérance ou l'indifférence des Mongols².

1260.

Le royaume de Chypre, demeuré presque étranger à la guerre de Saint-Saba, eut le bonheur d'échapper encore aux dangers qu'amena l'invasion des Mongols sur le continent. Pendant que les villes de Syrie étaient dans les alarmes, les Lusignan n'avaient eu qu'à s'occuper des débats animés, mais sans péril, qu'entretenaient, au sein du clergé chypriote, les privilèges laissés par la cour de Rome aux prêtres grecs. Exempts heureusement des excès qui affligèrent d'autres pays, ces conflits d'attributions, où se cachait l'inévitable antagonisme des deux nationalités, n'en excitaient pas moins les esprits.

Nouveaux
conflits
entre
l'archevêque
latin
et l'archevêque
grec
de l'île
de Chypre.

Hugues de Fagiano ne pouvait se faire au partage de l'autorité métropolitaine qu'Innocent IV avait décrétée en 1251, en autorisant la nomination d'un nouvel archevêque grec³. Il rendait justice aux vertus de Germain; mais il considérait sa présence à la tête du clergé grec comme incompatible avec la primauté nécessaire à l'archevêque latin. Ni les réflexions de l'absence, ni les conditions mises à son retour n'avaient modifié ses convictions. Le cardinal Eudes de Châteauroux avait pu quelque temps, et non sans peine, le maintenir dans la résignation. Après le départ du légat, Hugues oublia le respect dû aux décisions apostoliques et les recommandations de l'autorité royale. Croyant défendre non-seulement les prérogatives de son siège, mais l'honneur même de l'Église romaine, il reprit son système de surveillance et d'oppression contre Germain. Un jour il cita son collègue à sa barre pour répondre de quelques faits d'administration particulière qu'il prétendait examiner en qualité de supérieur. L'archevêque grec refusa de se rendre à une pareille injonction, en appela au Saint-Siège, garant de ses privilèges, et partit avec trois de ses suffragants pour conjurer le pape de mettre un terme aux per-

¹ Guill. de Tripoli, *De statu Saracenor.* ap. Du Chesne, t. V, p. 433.

² Makrizi, trad. t. I, p. 98, 108.

³ Voy. ci-dessus, p. 357. *

1260.

sécutions qu'il endurait. Hugues de Fagiano, loin d'être arrêté par son recours, excommunia Germain, dépouilla ses vicaires de leurs fonctions, cassa les sentences qu'il avait rendues et envoya ses propres commissaires avec ses plaintes en cour de Rome.

Alexandre IV confia l'instruction du procès au cardinal de Tusculum, Eudes de Châteauroux lui-même, qui avait autrefois investi Germain de ses fonctions d'archevêque, en Chypre, et c'est devant ce commissaire, le plus compétent des juges, que les procureurs de l'archevêque latin, après avoir tenté d'introduire des incidents dilatoires, écartés par le cardinal, eurent à exposer le fond de leurs récriminations.

Les décrets de Célestin III et les règlements du cardinal d'Albano¹, dirent les envoyés d'Hugues de Fagiano, en organisant l'Église catholique dans l'île de Chypre, tombée au pouvoir des Latins par suite de la perfide inimitié des Grecs, avaient suffisamment établi qu'il ne pouvait y avoir dans le royaume qu'un seul chef ecclésiastique, à savoir l'archevêque latin de Nicosie. L'appel de Germain était donc sans fondement. Ses actes de métropolitain étaient, d'ailleurs, une usurpation, et son élection entachée d'un vice radical, attendu que le droit d'élire l'archevêque n'appartenait point aux évêques, ses suffragants, puisque, à l'époque où ils procédèrent à la nomination de Germain, en vertu de l'autorisation d'Innocent IV, ils étaient tous sous le coup de l'excommunication dont Hugues les avait frappés pour faits de désobéissance.

La cause semblait devoir se prolonger et occasionner des frais considérables, malgré le bon vouloir du cardinal Eudes. Germain supplia le pape de prendre en considération la pauvreté de son clergé et de prononcer lui-même, en toute justice, sur le différend qu'il lui soumettait. Le pape acquiesça à sa demande. Il supprima les délais, simplifia la procédure, et rendit, sous forme d'arbitrage, un règlement général, connu dans l'histoire ecclésiastique sous le nom de Bulle ou *Constitution chypriote*, qui resta depuis lors, jusqu'à la fin de la domination franque en Chypre la constitution respective de l'Église grecque et des communions orientales rattachées à sa destinée, vis-à-vis de l'Église latine. La bulle fut publiée à Anagni, où résidait alors Alexandre IV, le 3 juillet 1260. Elle fut souscrite par le pape et par les cardinaux présents à la cour pontificale².

¹ Voy. ci-dessus, p. 122, 209 et suiv.

² L'acte publié par Riccardi, sous le titre de *Constitutio Cypria Alexandri pape IV* (Rome, in-fol. 1636) se trouve aussi dans Rinaldi,

1260, § 36 et suiv. Mansi, *Concil.* t. XXIII, col. 1037; Labbe, t. XI, col. 1037; Hardouin, t. VII; Cherubini, *Bull. magn.* Reinhard, t. I, pr. p. 53.

Huit points organiques et fondamentaux sont décrétés dans cet acte. La position particulière de Germain est ensuite déterminée par des dispositions transitoires.

3 juillet 1260.

Constitution
définitive
de
l'Église grecque
en Chypre.

1. Conformément à l'esprit des décrets rendus par Célestin III, en 1196, et par le cardinal Pélage, évêque d'Albano, en 1220 et 1222, il fut réglé de nouveau qu'il n'y aurait pour les Grecs, dans toute l'île de Chypre, que quatre évêchés comprenant la même étendue et les mêmes limites que les évêchés latins, et placés avec eux sous l'autorité suprême de l'archevêque latin de Nicosie, seul métropolitain du royaume.

2. Afin de prévenir cependant les difficultés qui pouvaient naître de la communauté de résidence, il fut itérativement arrêté, comme le cardinal d'Albano l'avait prescrit déjà, que les évêques des deux rites auraient des domiciles différents. L'évêque grec du diocèse de Nicosie devait habiter dans la vallée de Soli, ou Solia, au nord du mont Olympe, et prendre le titre d'évêque de Solia; l'évêque du diocèse de Paphos devait établir sa demeure à Arsinoé, vieille ville que l'on croit être aujourd'hui Arzos, dans le haut du Kilani, ou Poli tou Chrysochou, au pied des monts Akamas, à l'ouest de l'île; l'évêque grec de Famagouste, à Riso Karpasso, dans le promontoire de l'est; enfin celui de Limassol, à Lefkara, dans les montagnes, au couchant du mont Sainte-Croix¹.

3. Le droit d'élire les évêques fut attribué ou maintenu au clergé grec de chaque diocèse. Mais l'élection devait être confirmée par l'évêque latin dans les limites duquel se trouvait le siège grec. La consécration du nouvel évêque était déferée toujours aux évêques grecs assemblés sur la convocation de l'évêque latin, qui procédait ensuite lui-même à l'installation du prélat en l'investissant du droit d'inspection sur les monastères, et du gouvernement des églises, des clercs et des habitants grecs du diocèse. L'évêque grec devait prêter, dans les mains du prélat latin, un serment d'obéissance et de dévouement à sa personne et à l'Église romaine, dont la formule est insérée dans la bulle².

¹ Plus tard, à une époque que nous ne saurions préciser, les prélats grecs rentrèrent dans les villes mêmes où habitaient les évêques latins. L'évêque de Limassol ou d'Amathonte resta seul à Lefkara. (Kyprianos, *Hist. de Chypre*, p. 58.)

² L'archimandrite Kyprianos, qui avait pu connaître par la tradition ce qui se pratiquait

du temps des Latins, raconte ainsi l'installation des évêques grecs :

« Quand l'élection était faite par l'assemblée (du clergé), elle était soumise au roi ou à la république de Venise, et, après l'approbation, qui lui donnait le droit de gouverner son Église, l'évêque était sacré. L'installation et le sacre se passaient ainsi.

1200.

4. La déposition ou la translation des évêques grecs fut réservée au souverain pontife seul.

5. Dans les procès concernant la juridiction ecclésiastique, si le débat s'élevait entre Grecs, l'évêque grec était le seul juge. Si l'une des parties était latine, l'évêque latin devait connaître seul de la cause¹, sauf l'appel à l'archevêque latin de Nicosie et enfin au pape, « dont les opprimés peuvent toujours réclamer immédiatement la protection. »

6. L'évêque grec est tenu de se rendre avec ses prêtres et ses abbés ou hégoumènes au synode diocésain qu'assemblait, une fois par an, l'évêque latin dans la ville de sa résidence; mais il est dispensé d'aller au concile provincial des évêques latins convoqué de temps à autre à Nicosie sous la présidence de l'archevêque.

7. Dans ses voyages d'inspection, l'évêque latin devait recevoir de l'évêque grec les mêmes droits de visite et les mêmes témoignages de déférence que

« L'évêque latin, ou son procureur, se rendait
« à l'église cathédrale grecque; il appelait,
« l'un après l'autre, tous les desservants, en-
« viron vingt-neuf, tant prêtres que diacres,
« lecteurs ou chantes, et il leur demandait,
« sous la foi du serment, s'ils reconnaissaient
« bien l'élu digne de sa promotion et s'ils
« l'acceptaient. Le chancelier mettait en écrit
« tout ce qu'il entendait. L'élu venait ensuite
« devant l'autel et jurait sur l'Évangile d'être
« soumis à l'Église de Rome en prononçant ces
« paroles : — Moi, l'évêque tel, je jure sur les
« saints Évangiles, devant vous, évêque latin,
« que je serai fidèle catholique et orthodoxe,
« que je serai soumis au souverain pontife et
« que j'instruirai mon peuple, avec l'esprit
« que le Seigneur daignera m'accorder, dans
« l'exercice de la foi catholique et orthodoxe;
« je le jure à vous, mon respectable évêque, et
« à vos successeurs, sauf mon droit, c'est-à-dire
« mon rite grec, auquel je suis attaché et pour
« lequel je suis élu. — Cela étant fait, le latin
« ordonnait au chancelier de lire l'écrit diplo-
« matique portant que, n'ayant trouvé aucun
« défaut à l'élu ni à l'élection, il le procla-
« mait évêque et lui accordait tous les pou-
« voirs qu'avaient, suivant l'usage, les évêques
« grecs. Ensuite le latin prenait l'élu par la
« main et le faisait asseoir sur le siège épis-

« copal. Les chants des Grecs commençaient
« aussitôt; le latin embrassait l'évêque grec;
« tous les autres prêtres latins l'embrassaient
« après lui; ensuite les prêtres et le peuple
« grec lui baisaient la main. L'installation
« étant terminée, le sacre avait lieu par trois
« évêques grecs. Si l'un des trois était em-
« pêché, il était remplacé par l'abbé d'An-
« trion, grand monastère des Grecs à Leu-
« cosie.

« L'évêque grec était obligé de donner à
« l'évêque latin auquel il était soumis un pré-
« sent, tel que de l'eau de rose, des figues,
« des noix, des amandes et autres choses pa-
« reilles, en signe d'obéissance. L'évêque grec
« prenait tous les ans une somme fixe des
« prêtres et des diacres de son diocèse. Quand
« il les faisait sacrer prêtres ou diacres, il re-
« cevait une somme de celui qui venait d'être
« sacré. L'évêque grec était forcé d'agir ainsi
« pour se procurer les moyens d'existence,
« parce que les évêques latins avaient privé
« les Grecs de leurs villages et des dîmes
« qu'ils recevaient autrefois. » (Pag. 58-59.)

¹ Suivant Kyprianos, l'évêque latin jugeait également en première instance les causes de la juridiction ecclésiastique, quand l'une des parties était arménienne ou copte. (*Hist. de Chypre*, p. 58.)

l'archevêque latin recevait de ses suffragants, lors de ses visites pastorales. On fixa à des sommes déterminées et modérées les droits de *procuracion* ou de gîte, que les évêques grecs des diocèses de Paphos, de Famagouste et de Limassol, avaient, en outre, à payer à l'archevêque latin dans ses tournées générales de métropolitain.

8. Enfin il fut réglé que les dîmes, dans toute l'étendue de l'île de Chypre, et sans que personne s'en prétendît exempt, appartiendraient à l'Église latine.

En ce qui concernait spécialement Germain, bien que le royaume ne dût plus avoir, à l'avenir, d'archevêque grec, le pape assura au prélat, pour toute sa vie, la dignité métropolitaine. Il transféra Nibon, évêque de Solia, à l'évêché vacant d'Arsinoé, et donna l'évêché de Solia à l'archevêque Germain, en lui laissant la faculté de résider soit dans la vallée même, soit à Nicosie, à l'église de Saint-Barnabé des Grecs, qui appartenait à l'évêché de Solia¹. Germain devait prêter serment d'obéissance à l'archevêque de Nicosie, comme évêque particulier de Solia. Ce serment ne conférait toutefois à l'archevêque latin aucun droit sur la personne de son collègue, et Germain n'en conservait pas moins, sa vie durant, comme métropolitain des Grecs, le privilège de sacrer et d'installer les évêques de son rite une fois que la validité de l'élection aurait été reconnue par l'ordinaire latin. Il devait continuer, à sa convenance, ses visites et ses inspections dans les églises et les monastères grecs des quatre évêchés de l'île.

La bulle d'Alexandre IV fut déclarée commune aux Grecs et aux Syriens de l'île, les deux peuples ayant le même rite et le même clergé. En l'examinant dans ses dispositions générales et permanentes, on ne peut méconnaître que la nouvelle constitution empira le sort de l'Église grecque et lui ôta tout espoir de rester sur le pied de l'égalité avec l'Église latine. Si on en excepte les satisfactions momentanément données aux Grecs, en la personne de l'archevêque Germain, la déclaration apostolique supprima toutes les concessions faites aux Chypriotes par Innocent IV, et rétablit les principes posés par Célestin III et par le cardinal Pélage, lors de la première institution de l'Église romaine dans l'île.

L'archevêque
de Nicosie
se retire
en Toscane.

¹ Nous ne pouvons expliquer par suite de quelle circonstance Léon Allatius, en mentionnant un synode des évêques grecs de Chypre, tenu vers 1260, sous la présidence

de leur métropolitain Germain, donne à ce prélat le titre d'évêque d'Amathonte. (*De Synodo Phot.* lib. VIII, p. 506; Mansi, *Concil.* t. XXIII, col. 1011.)

1260.

L'autorité supérieure était en entier réservée à l'archevêque latin et aux évêques, ses suffragants. Les prélats grecs n'étaient plus que les délégués et les vicaires des Occidentaux auprès des fidèles de leur propre rite. Ainsi que le disait l'archevêque Raphaël, dans une instruction adressée aux Grecs peu de temps après la publication de la bulle de 1260, et qui lui servit de commentaire¹, les évêques latins étaient les vrais pasteurs institués pour le royaume de Chypre; les évêques grecs n'y étaient plus que tolérés².

Il semble cependant que Hugues de Fagiano ait vu avec regret les égards personnels que l'on conservait pour le métropolitain grec. N'ayant pas obtenu d'Alexandre IV les pouvoirs entiers qu'il croyait indispensables au ministère, il se démit de nouveau de ses fonctions peu après la promulgation de la bulle de 1260. L'instruction de l'archevêque Raphaël, dont nous avons parlé, ne portant pas de date, on ignore l'époque à laquelle son prédécesseur résigna le siège de Nicosie. Mais on apprend des historiens italiens que l'archevêque Hugues était de retour en Toscane vers le commencement de l'année 1263³.

Sans cesser de s'intéresser au sort de l'île de Chypre et de son archevêché, dont il conserva toujours le titre, Hugues de Fagiano avait résolu de terminer ses jours dans la paix du cloître et dans son pays natal. Il s'établit à Rezzano, près de Pise, dans la vallée de Calci, et y fonda, sous le nom de *Nicosie*, un monastère de treize chanoines réguliers de l'observance de saint Augustin. Il avait adopté pour lui-même, depuis longtemps, la règle sévère des Prémontrés. Il s'était associé à l'ordre, dans le couvent de Lapaïs, du district de Cérines, peu après son arrivée en Chypre, où il était venu, comme l'on sait, avec le roi saint Louis. Retiré du monde, n'étant plus en rapport qu'avec des chrétiens vivant et priant comme lui, il se fit aimer par sa bienfaisance et honorer par ses vertus. La ville de Pise eut plusieurs fois part à ses libéralités; il contribua à l'embellissement de la cathédrale de l'Assomption, et mourut vers 1268 au couvent de la vallée, qu'il appelait *sa chère Nicosie*. Il fut regretté comme un des bienfaiteurs de sa patrie, et reçut, peu après sa mort, de la vénération publique, le titre de bienheureux⁴.

¹ *Constitutio instruens Græcos*, Mansi, *Concil.* t. XXVI, col. 322; Labbe, t. XI, col. 2386 et suiv.

² « Quare Latini episcopi sint in Cypri insula ordinati, ipsi tolerati. » (Labbe, *Concil.* t. XI, col. 2388.)

³ Voy. une notice que Mattei a consacrée à Hugues de Fagiano, dans le savant recueil intitulé: *Memorie istoriche di più uomini illustri Pisani*; Pise, 1792, t. IV, p. 91 et suiv.

⁴ Mattei, *Memorie di più illustri Pisani*, t. IV, p. 97, 112.

La reine Plaisance, qui avait facilité le retour d'Hugues de Fagiano en Chypre, lors de l'avènement de son fils, vit peut-être, avant sa mort, le nouvel exil volontaire de l'archevêque. Elle ne vivait plus cependant au mois de septembre 1261¹. Le roi Hugues avait alors à peine neuf ans.

La tutelle du souverain encore mineur se transmettant par les mêmes principes que la couronne, trois personnes pouvaient, dans la famille royale, réclamer, comme plus proches parents du jeune roi, la régence de Chypre et la vice-royauté de Jérusalem². C'était d'abord sa tante, Isabelle de Lusignan, sœur cadette de son père, qui avait épousé le prince Henri d'Antioche, fils de Boémond IV et de Plaisance de Giblet, oncle de Boémond VI et de la feuë reine Plaisance. A défaut d'Isabelle de Lusignan, les deux autres prétendants possibles étaient son fils aîné, Hugues d'Antioche, et son neveu, Hugues de Brienne, tous deux cousins germains du jeune roi de Chypre et petits-fils d'Alix de Champagne. Hugues de Brienne était le premier des enfants survivants de la comtesse Marie de Lusignan, sœur aînée du roi Henri I^{er}, femme de Gautier le Grand, comte de Brienne, mort au Caire vers 1244. La succession féodale de Plaisance aurait pu être l'objet de vives contestations, car elle n'était pas absolument réglée par la coutume du nouveau royaume.

La constitution chypriote, sortie tout entière des assises de Jérusalem, tendait, sur quelques points essentiels, à modifier, en effet, les anciens usages de Syrie. La puissance seigneuriale, la transmission des terres nobles, avaient été assujetties, en Chypre, à des conditions plus étroites et plus précises qu'en Syrie³. En ce qui concerne la successibilité à la couronne, les chevaliers chypriotes, parmi lesquels siégeaient alors des jurisconsultes très-experts, tels que Philippe de Navarre et le comte de Jaffa, cherchaient à se rapprocher des principes saliques, dont les assises de Jérusalem s'étaient écartées.

D'après les idées exclusives qui prévalurent dans les domaines des rois de France, les femmes, admises seulement à la régence, furent éloignées de la couronne par préférence indéfinie des mâles, quel que fût leur degré d'éloignement dans l'agnation. En Syrie, au contraire, les successions féodales furent

¹ Elle mourut le 22 septembre, suivant le *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 446; le 27, d'après Amadi, fol. 170.

² Les faits suivants furent rappelés dans

la haute cour de Nicosie, en 1324, quand le roi Hugues IV succéda à son oncle Henri II. (*Assises de Jérusalem*, t. II, p. 420.)

³ Voy. ci-dessus, p. 44.

1261.

Mort
de Plaisance
d'Antioche.

1261-1262.

Les principes
de successibilité
dans
le royaume
de
Chypre
tendent
à s'éloigner
des dispositions
des
anciennes
assises.

1261-1262. réglées sous l'influence de la coutume qu'on appelle *cognatique* ou *castillane*, et dans laquelle les femmes, exclues par les mâles à égalité de degrés, sont préférées cependant quand elles se trouvent à un degré de parenté plus rapproché. L'Espagne, l'Angleterre, l'Autriche, la Pologne, la Suède, la Moscovie, la Sicile, suivaient cette loi de transmission pour les fiefs et pour la couronne, ainsi que la Morée et le nouvel empire de Constantinople. C'était l'usage le plus commun dans les États d'Europe et dans les provinces mêmes du royaume de France, car les femmes succédaient aux fiefs dans les seigneuries du nord et du midi, dans la Lorraine, la Flandre et la Normandie, comme en Languedoc et en Provence¹, pays d'où vinrent la majeure partie des hommes de la première croisade.

Le principe de la succession cognatique, dérivé des idées romaines sur la transmission des patrimoines, passa ainsi dans les assises du royaume de Jérusalem, où il eut de si fréquentes applications. C'est en vertu de ce principe que Sibylle avait succédé à son fils Baudouin V, Isabelle à sa sœur Sibylle, Marie de Montferrat à sa mère Isabelle, et Isabelle de Brienne, par qui l'empereur Frédéric II était devenu roi de Jérusalem, à sa mère, Marie de Montferrat. Jamais, sous le régime pur d'une coutume franque, les chevaliers de Jérusalem ou de Saint-Jean d'Acre n'eussent prêté le serment de sujétion à l'une de ces princesses; ils eussent appelé plutôt les parents mâles les plus reculés de Godefroy et de Baudouin. A vrai dire, depuis soixante et seize ans, la couronne de Jérusalem était tombée en quenouille, et l'on ne peut méconnaître que cette déchéance de l'autorité n'ait entretenu l'agitation des partis et la faiblesse du gouvernement, dans un État essentiellement militaire, où la valeur personnelle du prince pouvait tant ajouter à l'influence morale de la royauté.

En Chypre, la question de successibilité s'était seulement présentée pour la régence. La souveraineté même n'avait pas été mise encore en litige entre héritiers de sexe différent. Guy de Lusignan, mort sans enfants, ayant légué sa terre à son frère, et les premiers rois, ses successeurs, ayant laissé chacun un fils virtuellement saisi, par la mort de leur père, du droit à la couronne, la tutelle et la garde des trois jeunes héritiers d'Amaury, Hugues, Henri et Hugues II, avaient été déférées, sans difficulté, à la sœur ou à la mère survivante². Mais on reconnaissait déjà, pour la régence même, des inconvé-

¹ Voy. Laboulaye, *Recherches sur la condition civile et politique des femmes au moyen âge*, p. 450 et suiv.

² Voyez ci-dessus, aux pages 171, 197, 363, ce qui a été dit de la succession de ces princes.

nients à admettre ainsi l'hérédité des femmes, quand on se trouvait en présence d'une autre parente que la mère même. On n'était pas suffisamment rassuré en voyant les droits d'un jeune héritier défendus seulement par une femme. Bien que le bailliage, quand il passait à une héritière autre que la mère, et dans le cas même de secondes noces de la mère, fût exercé, en réalité, par le mari de la régente, comme Gautier de Montbéliard sous Hugues I^{er}, les chevaliers chypriotes, frappés, par les exemples survenus dans le royaume de Syrie et par leur propre expérience, des inconvénients du gouvernement des femmes, inclinaient vers les principes saliques du royaume de France. Ils cherchaient à modifier et à fortifier, sur ce point, par la pratique, l'influence des anciennes assises de Syrie, trop favorables à l'hérédité féminine.

1261-1262.

Ils agirent en conformité de ces dispositions dans la circonstance qu'amena la mort de la reine Plaisance. En donnant la régence de Hugues II à Hugues d'Antioche, au détriment d'Isabelle de Lusignan, ils optèrent pour l'héritier mâle éloigné au préjudice de la parente plus rapprochée d'un degré; ils préférèrent le neveu à la sœur du roi défunt, le cousin germain à la tante du roi régnavant.

Mars-avril 1262.

Hugues
d'Antioche
est
régent de Chypre
par l'influence
des
principes
saliques.

Au xiv^e siècle, le roi Hugues IV, invoquant les principes de l'hérédité chypriote quand il réclama la couronne de son oncle, Henri II, devant la cour de Nicosie, rappela ce précédent, resté depuis, dans la tradition du royaume, comme une règle politique. « Par la connaissance que firent les prudhommes du royaume, fut connu que monseigneur Hugues de Lusignan avait plus grand droit en l'échéete¹ du royaume que n'en avait madame Isabeau, sœur dudit roi (Henri I^{er}), parce qu'il était homme et elle femme². » Ainsi s'exprima Hugues IV, en 1324.

Les dispositions de la haute cour de Nicosie devaient être pressenties. Isabelle de Lusignan et son mari, Henri d'Antioche, ne réclamèrent point la régence de Chypre. Hugues de Brienne, plus jeune que Hugues d'Antioche, n'adressa pas non plus de requête à la cour. Un motif de déférence filiale dicta surtout son abstention. Privé de bonne heure de sa mère, Marie de Lusignan, sœur du roi Henri I^{er}, il avait été élevé par sa tante Isabelle³. Quoique parvenu alors à l'âge de la majorité⁴, il aurait cru manquer d'égards

¹ Héritage.

² *Assises de Jérusalem; Doc. rel. à la succession et la régence*, t. II, p. 420.

³ *Assises*, t. II, p. 408, ch. vi.

⁴ « En son parfait aage. » (*Assises*, t. II, p. 406; cf. 770.)

1262. à sa tante en agissant autrement qu'elle ne faisait elle-même en cette circonstance. Hugues d'Antioche fut admis ainsi sans contestation, mais par une exclusion tacite de sa mère et de son cousin au bailliage du roi Hugues II, dont il devait, peu après, recueillir la couronne¹.

Dans le royaume de Syrie, les privilèges du mâle n'eussent peut-être pas prévalu en ce cas. Hugues d'Antioche n'aurait pas été vraisemblablement appelé à la régence du vivant de sa mère et en opposition à ses droits. Plus tard, en effet, quand Isabelle de Lusignan se présenta avec son mari devant la cour de Saint-Jean d'Acre, elle reçut sans difficulté le bailliage et le gouvernement du pays. Mais elle tarda de deux ans à adresser aux liges cette requête personnelle, de laquelle la législation d'outre-mer faisait dépendre la mise en possession réelle du pouvoir.

1261. De funestes événements survinrent avant cette époque et contribuèrent, comme la guerre de Saint-Saba, dont ils étaient la conséquence lointaine, à compromettre les faibles bases de la domination des Latins dans le Levant.

Les Génois, en haine des Vénitiens, aident les Grecs à reprendre Constantinople.

Pendant que les chrétiens de Syrie étaient dans l'attente des malheurs que le règne de Bibars semblait annoncer, les Génois, chassés de Saint-Jean d'Acre, avaient déterminé la république à défendre par les armes l'honneur et les intérêts de ses nationaux. L'évêque de Bethléem, légat apostolique, tenta encore, mais sans résultat, d'amener les consuls de Venise, que soutenait la faveur des Francs de Terre sainte à s'entendre avec ceux de Gênes, pour prévenir la guerre. La restitution immédiate des établissements génois à Saint-Jean d'Acre n'ayant pas été accordée², les ressentiments entre les deux pays devinrent implacables et s'étendirent bien au delà de la Syrie.

¹ « J'os le bailliage dou royaume de Chipre, » dit Hugues d'Antioche lui-même, en plaidant plus tard contre son cousin, Hugues de Brienne, pour la régence de Jérusalem, « come le plus droit heir dou fis dou roy « nostre dit oncle à avoir son bailliage, sauve « ma mère, et se elle le requiert. » (*Assises*, t. II, p. 406; cf. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 446; Sanudo, p. 221; Amadi, fol. 170.) Hugues d'Antioche indique ailleurs que son installation définitive, en qualité de régent de Chypre, dut avoir lieu au mois de mars ou d'avril 1262, puisque sa régence prit fin au commencement du mois de décembre

1267, date de la mort du roi Hugues II, et qu'elle avait duré cinq ans et huit mois. (*Doc. sur le service mil. Assises*, t. II, p. 429, art. 17.)

² L'évêque de Bethléem rend compte des inutiles réclamations qu'il adressa, à cet effet, au nom du pape, aux consuls de Venise et de Pise, en présence de l'archevêque de Nicosie, des prélats et des barons de Terre sainte, dans une déclaration du 11 janvier 1261. (L. Sauli, *Della colonia dei Genovesi in Galata*, 2 vol. in-8°, Turin, 1831, t. I, p. 56; t. II, p. 199; *Fontes veram Austriac.* t. XIV; *Doc. de Venise*, t. III, p. 39.)

Le traité de Nymphée, conclu le 13 mars 1261, sous l'influence de ces sentiments, fut un pacte d'association et de vengeance entre les Génois et les Grecs¹ pour combattre les Vénitiens et les Français dans tout l'Orient, et pour assiéger d'abord Constantinople.

1261.

Le traité devint superflu par la rapidité des événements, qui devancèrent l'action des confédérés. Au milieu d'une trêve offerte et acceptée pour un an, tandis que le commandant d'une ville grecque située près de la mer Noire attirait l'armée de Baudouin loin de Constantinople par des offres de soumission, le César Alexis Stratégopule surprit la capitale dans la nuit du 25 juillet 1261. La ruse et la hardiesse triomphèrent encore une fois de l'impéritie, succès assuré d'ailleurs et bien mérité, s'il n'eût été le prix d'un parjure.

Les Grecs, retremés par le malheur, n'avaient jamais désespéré de leur patrie. L'humiliation de la défaite avait réveillé leur esprit militaire et suscité des chefs dignes de les commander, tandis que le nouvel empire gallo-vénitien, à de rares exceptions près, dont le vieux Jean de Brienne fut la plus honorable, vit se succéder sur le trône des princes incapables ou asservis par les plaisirs.

Michel Paléologue associa généreusement les Génois à son triomphe. Il les affranchit des péages dans tout l'empire; un quartier entier du port oriental de la ville de Constantinople, où ils avaient eu des établissements dès le XII^e siècle, leur fut abandonné en toute propriété; et, depuis, Galata fut le grand entrepôt du commerce de Gènes avec ses colonies de la Kazarie dans la mer d'Azof².

Le développement de la puissance des Grecs et de leurs alliés inquiétait moins les Latins de Terre sainte que les dispositions attribuées au nouveau sultan d'Égypte. L'avènement de Bibars, sans amener un état de guerre ouverte, avait donné le signal des hostilités. L'émir de Jérusalem avait déclaré prisonniers tous les pèlerins venus aux saints lieux sur la foi des traités³. Les Francs, répondant aux agressions ou les devançant, avaient franchi les limites de leurs terres et ravagé le pays sarrasin. Dans une rencontre meurtrière qu'ils eurent avec les Turcomans, ils perdirent tous les bagages du Temple et un

1261-1262.

Trêve inattendue
en Syrie
avec Bibars.

¹ Le traité a été publié par Du Cange, *Hist. de Constant.* éd. in-8°, t. I, p. 438. Voy. p. 341, 447; Barthélemy Scriba, continuateur de Caffaro, *Annal. Genuens.* ap. Murat. *Script. ital.* t. VI, col. 528; Cantacuzène,

lib. IV, c. xxv; Canale, *Cron. des Vénitiens*, p. 480.

² Voy. Sauli, *Galata*, t. I, p. 66; *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 2^e série, t. II, p. 489.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 639.

1261-1262.

grand nombre de chevaliers marquants. Une somme de 20,000 besants d'or dut être comptée pour racheter le seul Balian d'Ibelin de Beyrouth¹. Bibars trompa cependant les pressentiments qu'on avait eus. Préoccupé, avant tout, de la nécessité de garantir le nord de ses États contre les Mongols, et de repousser dans le sud les populations de la haute Égypte, il ajourna tous ses projets contre Saint-Jean d'Acre. Il renouvela même les trêves avec les Francs, en convenant de la restitution réciproque des captifs, condition qui paraît avoir souffert quelques difficultés, ou des retards, de la part des grands maîtres².

On ne croyait pas néanmoins à la durée de la paix, et, de part et d'autre, on s'observait dans la défiance. L'incertitude et le découragement qui régnaient chez les chrétiens se manifestèrent par les résolutions extrêmes que prirent alors plusieurs seigneurs de Palestine. Julien de Sidon vendit sa seigneurie aux Templiers, ainsi que son château de Beaufort ou de Schakif, pour en assurer la défense³. Vers le même temps, des raisons semblables déterminèrent Balian d'Ibelin à céder aux chevaliers de l'Hôpital sa ville d'Arsur, fortifiée par saint Louis⁴.

Bibars cherche
des alliances
chez
les chrétiens.

Bibars, présentant une nouvelle expédition du roi de France, dont on commençait à s'entretenir dans les ports de la Méditerranée, faisait cependant augmenter les fortifications de ses côtes et construire des navires à Alexandrie. Il cherchait en même temps, par des moyens pacifiques et d'habiles agents, à s'assurer des alliances chez les princes chrétiens. Il s'empressa de féliciter Michel Paléologue de ses victoires, et conclut avec lui un traité, qui, en autorisant le rétablissement de l'ancienne mosquée de Constantinople, ouvrait le Bosphore aux cargaisons d'esclaves que les sultans d'Égypte faisaient annuellement acheter dans la mer Noire, pour entretenir la milice des Mameloucs⁵. Il entretint avec Mainfroy, roi de Sicile, les relations d'amitié qu'avaient eues Malec-Kamel et Frédéric⁶.

1262.
Sécurité
et prospérité
de l'île
de Chypre.

L'île de Chypre était plus rassurée que la Syrie sur les dispositions de l'empereur et du sultan. Sa position vis-à-vis de princes ayant peu de marine,

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 445.

² Reinaud, *Chron.* p. 485; cf. Aboulféda, trad. Reiske, t. V, p. 3.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 445; cf. p. 467.

⁴ Voy. ci-dessus, p. 376.

⁵ Nicéph. Grégoras, *Hist. Byzant.* lib. IV, cap. VII, t. I, p. 101. Voy. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 127.

⁶ Reinaud, *Chron. arabes*, p. 482.

et l'accroissement de ses ressources intérieures, pendant les trente années de paix écoulées depuis la guerre des Lombards, justifiaient sa sécurité. La race franque, durant ce long intervalle, avait augmenté à Nicosie et dans tous les ports de mer où elle résidait de préférence. Sans se mêler à la population rurale, elle pénétrait aussi par des acquisitions dans l'intérieur du pays, où il avait fallu créer de nouvelles paroisses¹. Les plus grands barons du royaume de Jérusalem, le comte de Jaffa, les Ibelin de Beyrouth et d'Arzur, les Giblet, les Montfort, possédaient des propriétés considérables dans les campagnes de l'île. Les relations avec l'Europe avaient donné une forte impulsion au commerce du pays. Nicosie était devenue un centre actif d'échanges et d'opérations d'argent. L'archevêque Hugues de Fagiano, dont le zèle ne laissait aucun abus échapper à son active surveillance, s'était plaint, en 1257, de l'avidité des usuriers, de la fraude des courtiers ou barateurs de cette ville, qui semblaient vouloir dévorer l'île entière par leurs agiotages². Nicosie était encore le centre principal des relations et des affaires de l'île. Famagouste n'avait pas l'importance commerciale que lui donna la destruction des comptoirs chrétiens de Saint-Jean d'Acre à la fin du siècle.

1362.

Les monuments historiques, en indiquant le mouvement de l'industrie chypriote, par des faits encore isolés et rares, attestent néanmoins la continuité des progrès de l'occupation latine dans l'île, depuis le commencement du siècle, où nous en avons vu signaler déjà l'étendue par un voyageur allemand.

Bon état
de ses forces
militaires.

Hugues d'Antioche, en sa qualité de baile de Chypre, exerça une favorable influence sur le gouvernement et la fortune du pays. L'esprit militaire, heureusement entretenu, se régularisa par ses soins, sans rien perdre de son énergie. La chevalerie de Chypre acquit, sous sa régence, un grand renom de discipline, d'expérience et de valeur³.

Peut-être la prospérité donna-t-elle trop de confiance aux Chypriotes. Les Arabes les accusent d'avoir, au milieu de la paix, arrêté des vaisseaux égyptiens qui conduisaient une ambassade à l'empereur de Constantinople, et

Bibars se venge
des
Chypriotes
sur le prince
d'Antioche.

¹ Labbe, *Concil.* t. XI, col. 2402; Mansi, t. XXVI, col. 339; Cartul. de Sainte-Sophie, *passim*.

² Labbe, *Concil.* t. XI, col. 2383; Mansi, t. XXVI, col. 319.

³ « Baylivus Cypri, cum pulchra militia. . . . Erat autem tunc militia regni Cypri « magni valoris, magnæque prudentiæ. » (Sannudo, en 1265. *Secret. fidelium crucis*, p. 222.)

1262. retenu captifs les députés du sultan¹. Bibars reprochait déjà aux grands maîtres de s'être refusés à la restitution des prisonniers convenue par le dernier traité². Exaspéré de l'insulte faite à ses envoyés, et ne pouvant s'en venger sur les vrais coupables, il fit attaquer Boémond d'Antioche, oncle du roi de Chypre, l'instigateur infatigable des invasions mongoles. Les émirs de l'Oronte marchèrent par ses ordres sur la principauté, pénétrèrent jusqu'à Séleucie, et brûlèrent tous les vaisseaux du port³. Bibars commençait avec eux le siège d'Antioche, quand l'approche des Mongols le détermina à la retraite⁴. Les chrétiens gagnèrent seulement quelques mois de repos à son éloignement.

1262-1263.

Michel
Paléologue
menacé
l'île de Chypre.

Les rapports amicaux de Michel Paléologue et de Bibars ne pouvaient être un danger pour les Francs d'outre-mer, surtout pour les Chypriotes. La conquête des provinces éloignées du Bosphore présentait d'insurmontables difficultés. La principauté d'Antioche était couverte par l'Arménie et par l'empire d'Iconium, où les Mongols régnaient en protecteurs plutôt qu'en alliés. Les îles n'étaient abordables qu'avec le secours d'une puissance maritime. Assurés du concours de la marine génoise depuis l'alliance de Nymphée et la prise de Constantinople, les Grecs voulurent essayer d'enlever Candie aux Vénitiens. Chypre parut menacée du même coup, et Urbain IV communiqua au régent les informations inquiétantes qu'il recevait de Constantinople sur les projets de l'empereur⁵. Michel Paléologue comptait sur les propres efforts des Chypriotes. Il les croyait prêts à se soulever contre les conquérants de leur pays, et ne paraissait pas douter que les Génois ne consentissent à débarquer dans l'île un corps de troupes impériales⁶.

1263-1264.

Ménagements
excessifs
de
l'autorité civile
à l'égard
des Grecs.

Les appréhensions du Saint-Siège étaient heureusement exagérées. De longtemps encore les Génois ne firent rien d'hostile à un pays qui les traitait avec les plus grandes faveurs. Les Chypriotes n'auraient pas refusé sans doute de se joindre à une armée libératrice, venant leur rendre, avec les vieilles lois paternelles, la liberté de leur Église, qui était pour eux la marque la plus

¹ Makrizi, t. I, p. 196; M. Reinaud, p. 485.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 447; Sanudo, p. 221.

³ M. Reinaud, p. 486.

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 443; Sanudo, p. 221; Amadi, fol. 170.

⁵ *Hist. de Chypre*, t. III, p. 656.

⁶ Lettre d'Urbain IV à Hugues d'Antioche et aux barons de Chypre, du 12 janvier 1263. (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 69.) Nous avons donné le texte même de cette lettre intéressante, d'après le registre d'Urbain IV, t. III, p. 653, 654.

sensible de la nationalité. Mais, assouplis par un siècle presque entier d'occupation, ils ne ressentaient plus aussi vivement les haines énergiques, ni la réalité des griefs qui avaient provoqué les révoltes des premiers temps de l'invasion. Aucun symptôme n'indique qu'il y eût alors quelque mécontentement parmi eux. Jamais le gouvernement franc n'avait usé de plus de tempérament vis-à-vis de ces populations asservies, mais non tyrannisées, qui cultivaient les terres, et qu'il fallait à tout prix retenir dans l'île. Souvent les rois s'étaient montrés en leur faveur, avec une partialité manifeste, comme les modérateurs des décisions et des tendances du clergé latin. Leur condescendance parut même quelquefois à l'Église une connivence coupable avec le schisme.

En même temps qu'Urbain IV prévenait Hugues d'Antioche contre les intentions de Michel Paléologue, il lui écrivait pour l'engager à seconder plus efficacement les évêques romains, s'il ne voulait pas que la constitution de 1260, rendue pour assurer leur prépondérance dans l'île, du vivant même de l'archevêque Germain¹, ne tournât au détriment de l'Église catholique.

• Les Grecs et les Syriens laïques du royaume de Chypre deviennent d'autant plus irrévérencieux vis-à-vis des Latins, écrivait le pape au régent, qu'on a pour eux plus de tolérance. • Ils méprisent ceux de leurs prêtres qui sont disposés à reconnaître l'autorité romaine et la sainteté de sa doctrine. • Ils s'éloignent de leurs églises, ils leur refusent le cens et les offrandes, qui sont leurs seuls moyens de subsistance. Bien plus, ils vont audacieusement jusqu'à attaquer leurs maisons et dévaster leurs vergers, de sorte que ces malheureux prêtres, victimes de leur soumission à notre sainte Église, sont obligés de recourir à l'archevêque de Nicosie, qui les accueille et les nourrit. C'est à vous et aux barons du royaume, qui avez les Grecs et les Syriens sous votre dépendance, à contraindre ces peuples à l'obéissance, en prêtant à l'archevêque l'appui qu'il vous a si souvent demandé². •

L'archevêque de Nicosie se rendit auprès du pape, alors à Orvieto, et lui fit connaître les difficultés journalières de son ministère en présence de l'incroyable hostilité des Grecs et de la mollesse de l'autorité laïque vis-à-vis des récalcitrants. La constitution d'Alexandre IV ne sera jamais réellement exécutée, disait-il, si le bras séculier, qui seul peut agir efficacement, ne donne son

Plaintes
du
nouvel
archevêque
et
du pape.

¹ On ne connaît pas la date de la mort de Germain, dernier métropolitain des Chypriotes grecs.

² Lettre d'Urbain IV au régent de Chypre, du 23 janvier 1253. (*Hist. de Chypre*, t. III, p. 655, 656.)

1263-1264.

concours à l'Église. L'archevêque peut bien défendre aux Orientaux de tenir des conventicules contre les prélats latins; il peut, comme les stricts devoirs de sa charge l'y obligent, veiller à la pureté des mœurs, menacer les coupables Grecs et Latins qui se jettent dans l'adultère, la sodomie et les jeux de hasard; mais, quand il veut donner une sanction à ses décrets, en punissant quelque infracteur par des peines corporelles, des amendes, ou par l'exil, l'autorité royale intervient, protège aussitôt les coupables, en déclarant que la cause appartient à ses tribunaux, et que l'archevêque n'a la juridiction générale, en ces matières, que sur ses clercs ou sur les serfs de ses églises¹. Si l'archevêque, poussé à bout, en vient à lancer l'excommunication contre un chevalier, et demande, pour que la sentence ne reste pas dérisoirement vaine, la saisie de sa personne ou de son fief, le régent s'y refuse, prétextant que son serment lui défend de mettre la main sur un homme lige, sans l'*esgard* ou le jugement de la cour féodale². « Tu oublies donc, dit le pape en exposant à Hugues d'Antioche les griefs de l'archevêque, tu oublies que tes serments t'obligent aussi à respecter les lois et les privilèges de notre sainte mère l'Église, et que nul engagement ne peut prévaloir contre les lois du salut et le maintien de la discipline ecclésiastique. Que deviendrait, dans de telles conditions, la sainteté des mœurs? Que devient l'autorité épiscopale? L'archevêque n'est plus rien dans sa métropole, il n'est qu'un simple prêtre. »

L'opposition des deux puissances n'eut jamais, en Chypre, de graves conséquences. Le parti extrême auquel était arrivé l'archevêque Hugues de Fagiano, à la fin du règne précédent, est un fait presque unique dans l'histoire du royaume. Des concessions opportunes et réciproques finissaient toujours par terminer sans éclat les difficultés inévitables qu'amenaient les questions de la juridiction et des dîmes ecclésiastiques. Le royaume jouit, sous l'administration de Raphaël et de Hugues d'Antioche, du calme que les sages mesures de la reine Plaisance avaient permis d'espérer à l'avènement de son fils.

1265.

Attaque
imprévue
de
Bibars
sur Saint-Jean
d'Acre.

La Syrie n'avait pas les mêmes avantages. Les prélats du royaume de Jérusalem n'étaient pas seulement de grands propriétaires fonciers comme ceux de l'île de Chypre. Ayant pris part à la conquête du pays, ils se trouvaient

¹ Lettre d'Urbain IV au régent et aux barons du royaume de Chypre, du 13 avril 1264, à Orvieto. (Cartulaire de Sainte-Sophie de Nicosie, n° 76; cf. n° 79 et 81; *Hist. de*

Chypre, t. III, p. 655, note; Rinaldi, *Annal. eccles.*)

² « Absque curie tue sguardio sive consilio. » (Même lettre.)

associés dans une certaine mesure à la vie féodale. La plupart devaient le service militaire¹; ils avaient des vassaux et des sergents; ils pouvaient, par eux-mêmes, assurer l'exécution des sentences de leurs officialités, et quelquefois conserver, comme tous les grands feudataires, un rôle indépendant du reste de la nation. Les ordres militaires et les seigneurs laïques tenaient surtout à cette inviolabilité de la liberté féodale, dernier reste de l'ancien droit de guerre privée. Tandis que le royaume était en paix, le prince d'Antioche avait pu continuer de son côté les hostilités, comme autrefois le comte de Jaffa.

Les partis engagés dans la querelle de Saint-Saba avaient presque tous déposé les armes, mais la guerre avait repris avec plus de vivacité entre les deux principaux antagonistes. Les Génois, exaltés par leurs succès à Constantinople, restaient sourds à la voix du Saint-Siège, refusaient la médiation du roi de France, et poursuivaient audacieusement les Vénitiens dans les ports de la Grèce et de la Syrie².

Par une coïncidence inexplicable, qui semble avoir caché une complicité criminelle, Bibars éleva tout à coup, à la même époque, des récriminations contre les Francs de Saint-Jean d'Acre. Comme par suite d'une réflexion qui lui avait été suggérée, il revint, en se plaignant, sur le refus qu'auraient fait les grands maîtres des ordres militaires de rendre les prisonniers musulmans l'année précédente³; il prit prétexte de ce dissentiment, qui semblait oublié, et attaqua subitement les chrétiens dans la Galilée. Il saccagea la magnifique église de Nazareth, s'avança dans la plaine de Saint-Jean d'Acre, et vint, au milieu du mois d'avril, établir son camp sous les murs de la ville⁴. Les sires de Jaffa et d'Arsur, ayant observé les traités, se rendirent en toute confiance au camp du sultan, et sollicitèrent une trêve pour la ville d'Acre. Ils échangèrent des présents avec Bibars, reçurent l'assurance que ses troupes respecteraient leurs seigneuries, mais ne purent obtenir l'objet de leur demande⁵. Le sultan se rapprocha même de Saint-Jean d'Acre, et livra brusquement un assaut, dans lequel le baile, Geoffroy de Sergines, fut grièvement blessé⁶. Il se retira peu après, sans qu'on ait su le vrai motif de son départ ni de sa soudaine agression.

¹ *Assises*, Livre d'Ibelin, t. I, p. 422, 426, 427, notes.

² Canale, *Cron. des Veniciens*, p. 536-542.

³ Voy. ci-dessus, p. 390.

⁴ Aboulféda, tr. Reiske, t. V, p. 9.

⁵ Makrini, *Hist. des sultans mameloucs*, tr. Quatremère, t. I, p. 194-197; M. Reinaud, p. 486.

⁶ *Contin. de Guill. de Tyr.* p. 447; M. Reinaud, p. 489.

1268.
Attitude
équivoque
des
Génois.

Une flotte génoise, commandée par l'amiral Luchetto de Grimaldi, croisait alors sur les côtes de la Syrie, où les Vénitiens se trouvaient momentanément en forces inférieures. Maître de l'entrée du port de Saint-Jean d'Acre, l'amiral génois ne permettait à aucun navire d'en sortir, et renvoyait à Tyr tous les vaisseaux qui se présentaient à la chaîne pour y entrer¹. Il est vraisemblable que le sultan, informé de ces faits, et épiant toujours, sous des apparences pacifiques, l'occasion de s'emparer de la capitale des Francs², s'était déterminé à tenter un coup de main sur la ville avant l'arrivée de la flotte vénitienne, comptant peut-être sur l'inaction de Grimaldi. C'est l'explication la plus favorable que l'on puisse donner de l'attitude douteuse des Génois en cette circonstance.

Mais le récit des chroniqueurs arabes incrimine directement leurs intentions et leur conduite. D'après les auteurs musulmans, il y avait une convention positive et articulée entre les Génois, le sultan d'Égypte et Philippe de Montfort, seigneur de Tyr, pour s'emparer alors de la ville d'Acre. L'un des chroniqueurs précise ses renseignements, en disant que l'amiral génois devait seconder par mer l'attaque des Égyptiens, et que le sultan ne donna le signal de la retraite à ses troupes, qu'en ne voyant pas arriver ses alliés, au moment convenu, sous les murs de la ville³. Il est probable que tous ces accords et ces mouvements avortés cachaient quelque odieuse machination contre les Vénitiens.

Insuffisance
des
pouvoirs
de Geoffroy
de
Sergines.

L'autorité de Geoffroy de Sergines, efficace pour réprimer le vagabondage et les délits privés dans l'intérieur de Saint-Jean d'Acre, était insuffisante quand il fallait agir contre des forces navales et imposer la paix aux belligérants sur son propre territoire. De fait, et quoiqu'il y eut alors à Ptolémaïs une garnison française et un corps de chevalerie d'Orient, la nation maritime qui avait la flotte la plus nombreuse dans les eaux du Carmel, était, pour un temps au moins, la puissance prépondérante dans le pays. Depuis la guerre de Saint-Saba, durant laquelle les Italiens s'étaient outrageusement placés au-dessus des lois et de la souveraineté du pays, Venise s'arrogeait

¹ Canale (p. 544 et suiv.), dont le récit sur tous ces faits est bien plus circonstancié que les autres chroniques de Venise ou de Gènes. (Voy. Dandolo, ap. Murat. t. XII, col. 370; Barthélemy Scriba, t. VI, col. 530, 531.)

² Guill. de Tripoli, *De statn Saraccnorum*, ap. Du Chesne, *Hist. Franc. Script.* t. V, p. 434.

³ Ibn-Férat, dans M. Reinaud, p. 489; cf. p. 495, 499; Makrizi, t. I, 2^e part. p. 27, 28.

habituellement ce rôle. Saint-Jean d'Acre, d'après ce qu'on lit dans les chroniques vénitiennes de cette époque, semble n'être alors qu'une des colonies de la nation. Le baile vénitien y parle en maître, dès qu'il a quelques vaisseaux à sa portée¹.

1203.

¹ Canale, p. 544 et suiv.

CHAPITRE XV.

FIN DU RÈGNE D'HUGUES II DE LUSIGNAN.

1263. — 1267.

Isabelle de Lusignan est instituée régente de Jérusalem. Elle meurt. Compétition au sujet de la régence de Jérusalem entre Hugues d'Antioche et Hugues, comte de Brienne. Requête de Hugues d'Antioche. Réponse du comte de Brienne. Réplique de Hugues d'Antioche. Suite de la discussion. Hugues d'Antioche est déclaré régent de Jérusalem. Résultats acquis pour le droit de successibilité à la couronne. Situation difficile de la Syrie. Bibars recommence la guerre. Le régent et quelques croisés passent de Chypre en Syrie. Échecs des chrétiens. Guerre commerciale du sultan en Arménie. Mort de Jean d'Ibelin, comte de Jaffa. Force de Bibars en Syrie. Il consent à des trêves partielles. Demandes des Orientaux aux princes d'Europe. Mort du roi de Chypre. Écrit de saint Thomas d'Aquin destiné à l'éducation de Hugues II. Extinction de la race des Lusignan d'outre-mer.

1263.

Isabelle
de Lusignan
est instituée
régente
de Jérusalem.

Le prince Henri d'Antioche, père du régent de Chypre, espérant donner plus d'autorité au bailliage du royaume de Jérusalem en l'exerçant personnellement, se résolut alors à venir en demander l'investiture au nom de sa femme, Isabelle de Lusignan. La haute cour reconnut les droits des princes à la régence, comme les plus proches parents de Conradin, et Geoffroy de Sergines, secondant tout ce qui paraissait avantageux au bien commun, se démit du pouvoir qu'il exerçait, par délégation de la reine Plaisance d'Antioche, depuis l'année 1259. Les liges, en acceptant Isabelle pour régente, réservèrent cependant l'hommage, et ne prêtèrent même pas le serment de fidélité, parce que l'héritier royal n'était pas présent avec elle dans le royaume¹. Isabelle remit l'exercice du pouvoir à son mari et retourna à Nicosie, auprès de son fils².

Le nouveau gouverneur, ou lieutenant, fut aussi impuissant que son prédécesseur à faire respecter la paix du royaume par les Italiens. A quelques

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 447; Sanudo, p. 221; Amadi, fol. 170.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 447; Amadi, fol. 170; Fl. Bustron, fol. 182.

mois de distance, Marin Morosini et Jacques Dandolo, arrivés de Romanie avec des forces vénitiennes, attaquèrent les Génois devant Saint-Jean d'Acre, dispersèrent leur flotte et vinrent les assiéger à Tyr. La ville ne dut son salut qu'aux secours levés à la hâte à Saint-Jean d'Acre même, paraît-il, aux frais de Philippe de Montfort¹.

1263.

Isabelle de Lusignan ne jouit pas longtemps du repos qu'elle était allée chercher en Chypre. Sa mort, survenue l'année même où mourut le pape Clément IV², fut l'occasion d'un de ces grands débats judiciaires dont les assises de Jérusalem ont conservé les actes³, et dans lesquels on est toujours surpris de retrouver, au milieu d'un monde encore si violent, tant de dignité, de régularité, et parfois tant d'élévation. Nous suivrons cette discussion mémorable, parce qu'on y développa les principes invoqués pour le règlement des successions féodales dans les royaumes d'Orient et qu'on y fit prévaloir la coutume restée, depuis lors, la loi politique du royaume de Chypre pour la transmission de la couronne. Nous suspendrons ainsi, au moins pour un moment, le fatigant et monotone récit des expéditions par lesquelles les sultans d'Égypte semblaient vouloir épuiser peu à peu les chrétiens de Syrie avant de leur porter le dernier coup.

1264.

Elle meurt.

Hugues d'Antioche, déjà baile du royaume de Chypre, se trouvait naturellement appelé au gouvernement du royaume de Jérusalem par la mort de sa mère, investie de la régence en vertu d'un droit héréditaire et personnel. Le prince Henri, son père, avait été chargé, seulement par délégation, de l'exercice de l'autorité, comme autrefois Geoffroy de Sergines, et ne pouvait y rien prétendre de son chef. Hugues d'Antioche s'approchait ainsi de plus

Compétition
au sujet
de la régence
de
Jérusalem.

¹ Cf. Amadi, fol. 171; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 447; Canale, p. 546, 548; Sanudo, p. 221; Dandolo, ap. Murat. t. XII, col. 371; Barth. Scriba, ap. Mur. t. VI, col. 532.

² Suivant Amadi (fol. 171), Isabelle de Lusignan mourut en 1263; mais le continuateur de Guillaume de Tyr rapporte la mort de la princesse à l'année même où mourut le pape Urbain IV (liv. XXXIV, ch. iv, p. 448), c'est-à-dire, au plus tôt, aux trois derniers mois de l'année 1264: « Et morut pape Urbans le quart... et Johan d'Ibelin, sire de Baruth, et Huon de Cesaire... et Ysabel, qui fu fame

« de Henri fil du prince. » La grande discussion, ouverte devant la cour de Saint-Jean d'Acre entre Hugues d'Antioche, fils d'Isabelle de Lusignan, et Hugues de Brienne, son neveu, au sujet de la régence de Jérusalem, discussion que l'on a reportée aux années 1259, 1261 ou 1268 (*Assises*, t. II, p. 401. notes), nous paraît donc être fixée plus exactement à l'année 1264, puisqu'elle eut lieu après la mort d'Isabelle de Lusignan, et peu après cet événement.

³ *Assises*, t. II, *Doc. relat. à la successibilité au trône et à la régence*, p. 397 et suiv.

1261. en plus des deux couronnes qu'il devait un jour réunir sur sa tête. La compétition obstinée de l'un de ses cousins retarda cependant la proclamation du nouveau régent.

Hugues de Brienne, resté à l'écart, par respect pour sa tante, Isabelle de Lusignan, lorsqu'il y avait eu, en 1261, à déferer la régence de Chypre, devenue vacante par la mort de Plaisance d'Antioche, se présenta, dans la nouvelle circonstance, devant la cour de Saint-Jean d'Acres, et réclama ses droits. Il était plus jeune que son cousin d'Antioche; mais il prétendait au bailliage de Jérusalem comme fils de Marie de Lusignan, sœur aînée de sa tante Isabelle de Lusignan, mère de Hugues d'Antioche.

Requête
de
Hugues
d'Antioche.

La haute cour d'Acres s'étant assemblée pour entendre la défense des compétiteurs, le régent de Chypre exposa le premier sa requête en ces termes ¹ :

« Seigneurs, il est certain que la reine Alix (de Champagne), mon aïeule, fut dame de ce royaume, et qu'elle mourut en étant saisie comme de son droit. Quand Dieu fit sa volonté de la reine, le royaume échut à mon oncle, le roi Henri, son fils. Il l'eut, il le tint, il en usa comme seigneur et en mourut saisi. Quand Dieu fit son commandement de lui, le royaume passa à monseigneur Hugues, son fils, notre petit seigneur; que Dieu l'accroisse en tous biens! Et, si mon oncle n'avait laissé, en mourant, un enfant de sa femme légitime, le royaume de Jérusalem fût parvenu à madame ma mère, sa sœur, comme à l'héritier direct. Mais le royaume étant échu au jeune Hugues, qui était en bas âge, la reine Plaisance, sa mère, eut le bailliage, suivant l'usage et par le droit de son fils. Quand Dieu appela à lui la reine Plaisance, le bailliage vint à madame ma mère, qui était fille de la reine Alix, sœur du roi Henri et tante de monseigneur Hugues. La raison en est claire, car il est d'usage, de coutume et d'assise en ce royaume, que, lorsque l'enfant mineur n'a ni père, ni mère, qui puisse tenir son bailliage, l'héritier le plus direct et le plus prochain parmi les parents survivants à qui l'héritage peut échoir obtient la garde et le bailliage de ses biens, avant toute autre personne, s'il les requiert; et il doit les avoir, puisqu'il aurait l'héritage même, si l'héritage venait à échéance. C'est pour cela que madame ma mère, qui était le plus direct et le plus prochain héritier de la parenté dudit Hugues, requit, elle et monseigneur mon père, le bailliage

¹ *Doc. relatifs à la successibilité au trône et à la régence*, ch. III; *Assises*, t. II, p. 401.

« de ce royaume. Ils l'ont eu, ils l'ont possédé et en ont joui, tant que ma mère a vécu, comme de leur droit. Maintenant que Dieu a fait son commandement de ma mère, moi, qui suis son fils, son héritier légitime et cousin-germain dudit roi Hugues, je viens en ce royaume, comme en mon droit, et je vous fais à savoir que je suis l'héritier le plus direct et le parent le plus proche de monseigneur Hugues, mon cousin, pour avoir et tenir jusques à sa majorité, le bailliage de ce royaume, qui lui appartient.

« Et je dis qu'il est d'usage et de droit en ce pays que, quand une succession d'héritage ou de bailliage échoit à plusieurs parents du même degré, celui qui est l'aîné parmi tous ces parents recueille la succession, s'il la requiert. Et il est évident qu'il doit en être ainsi. En effet, suivant l'assise et l'usage de ce royaume, ni fief ni seigneurie ne se partagent entre frères ni entre parents mâles; le fief ou la seigneurie doit passer tout entier à l'un d'eux, c'est-à-dire à l'aîné, s'il le réclame; car il serait étrange que, parmi des parents du même degré, le cadet héritât avant l'aîné. Cela ne s'est vu et ne se verra jamais, s'il plaît à Dieu, dans ce royaume.

« Je dis que je suis l'aîné de tous les parents survivants de monseigneur Hugues, mon cousin, à qui puisse arriver la succession de ce royaume, du chef de notre commune aïeule, la reine Alix. Je suis son plus direct et légitime héritier de par ma mère; car le fils ou la fille demeure en saisine et en tenure de ce dont son père ou sa mère étaient légalement saisis et tenants à sa mort. Or, madame ma mère étant morte en possession du bailliage de ce royaume, comme de son droit, moi, l'aîné des parents de monseigneur mon cousin, je dois obtenir le bailliage avant tout autre. Si vous reconnaissez, seigneurs, que je doive l'avoir, j'offre de faire ce qui sera de mon devoir comme baile, quand on m'aura fait ce que l'on doit au baile. » Le régent jurait, en effet, d'observer les assises du royaume et les privilèges des chevaliers, après que les liges l'avaient reconnu, soit par le serment de fidélité, soit par la foi et l'hommage.

Hugues de Brienne prit la parole après Hugues d'Antioche et lui répondit ainsi ¹ :

Réponse
du
comte
de Brienne.

« A ce que vous dites que vous devez avoir le bailliage de monseigneur Hugues (que Dieu le fasse prud'homme!) parce que vous êtes son plus droit héritier, je réponds que vous n'êtes pas l'héritier le plus direct, et

¹ *Doc. relatifs à la successib.* Ch. IV; *Assises*, t. II, p. 403.

1264.

« que je le suis. Comme vous, je puis dire que la reine Alix est mon aïeule, le roi Henri mon oncle, monseigneur Hugues mon cousin, et, de plus, ma mère était l'aînée du roi Henri et l'aînée de madame votre mère, tous trois enfants de notre aïeule, la reine Alix. Quand la reine mourut, ma mère aurait eu comme l'aînée la seigneurie de Jérusalem si, en ce royaume, les frères n'héritaient pas avant les sœurs; ce qui fit donner la succession à notre oncle Henri. Sans doute, il est de coutume, en ce royaume, que l'enfant, le fils ou la fille, reste au point même où se trouve son père et sa mère quand il meurt, pour recueillir les droits et les successions qui peuvent leur échoir; cela se voit en tous les cas, excepté pour le bailliage. Et, puisqu'il est ainsi, que je suis fils de la comtesse Marie, qui fut aînée de votre mère, je dois avoir le bailliage de ce royaume avant vous, de même que ma mère l'aurait eu avant la vôtre, si elle eût vécu, car (je représente ma mère et) je suis demeuré au point où elle était. Et qu'il soit vrai que le fils ou la fille ne demeurent pas, quant au bailliage, dans la saisine et la possession que vous dites, cela est certain, car le bailliage n'échoit pas au fils ou à la fille de celui qui l'a tenu déjà, s'il y a des parents plus proches que lui du côté de l'héritier de qui vient le bailliage; et la preuve c'est que, si le roi, notre oncle, et nos mères eussent eu une sœur plus jeune que votre mère, il n'y a pas de doute que cette sœur n'eût actuellement le bailliage de notre cousin avant nous, comme plus proche parente de lui que vous et moi.

« Et quant à ce que vous voulez vous prévaloir de l'assise et de l'usage de ce royaume pour obtenir le bailliage, parce que vous êtes mon aîné, je dis que vous ne le pouvez, car l'assise de ce cas est faite pour les frères et sœurs. Et je n'entends pas que l'assise et l'usage de l'aïnesse règlent les cas des autres parents tels que nous sommes. Jamais il n'y a eu esgard ou connaissance de cour en ce royaume qui l'ait ainsi décidé. Le contraire de ce que vous dites advint même au royaume de Chypre, où l'on a juré de suivre les usages et les coutumes de ce royaume. La haute cour de Nicosie esgarda que sire Oste Bédouin, puîné de sire Thomas de Malandre, son cousin germain, comme je suis le vôtre, devait avoir le fief de sire Thomas Bédouin, leur aïeul, parce que ledit Oste était fils de l'aîné des enfants de sire Thomas. Et personne ne peut dire que la cour de Chypre, où il y a tant d'hommes sages et expérimentés, eût ainsi décidé, si elle eût pensé que son esgard fût contraire à la coutume de ce royaume-ci. On ne dira pas davantage que Thomas de Malandre perdit sa cause par faute de bien plaider,

• car il eut pour conseil sire Philippe de Navarre, que l'on tient pour le meilleur plaideur de ça mer¹.

1261.

• Et certes, ce serait chose étrange de croire qu'il y a en ce royaume de Jérusalem un usage contraire à l'usage de France; car ceux qui en établirent les coutumes lors de la conquête de la terre étaient Français. Et, au royaume de France, il est d'usage que le fils du fils aîné ou de la fille aînée succède à l'héritage avant le fils du cadet ou de la cadette, lors même que le fils du cadet ou de la cadette est plus âgé que le fils de l'aîné. Et, puisque vous dites que fief ni seigneurie ne se partagent en ce royaume de Jérusalem ni entre frères ni entre autres parents mâles, et que l'aîné doit l'obtenir avant le puîné, je dois avoir le bailliage avant vous, car ma mère était aînée de la vôtre, plus rapprochée de la reine Alix, notre aïeule, que la vôtre, et parce qu'on doit se rattacher à la première aînée. »

La discussion, comme l'on voit, tendait à se porter et à se concentrer sur cette question controversée de savoir si, entre parents autres que des frères ou des sœurs, l'aînesse devait se régler d'après l'âge comparé des réclamants, ou bien s'il fallait remonter, pour l'établir, à l'ordre de naissance des ascendants sortis de l'auteur commun.

Hugues d'Antioche, en répliquant, s'attache à prouver que, d'après la coutume de Jérusalem, l'aînesse se détermine sans représentation, en comparant l'âge des parents vivants et actuellement engagés dans la cause. Il éloigne les inductions que son cousin voulait tirer des usages de France et du jugement rendu par la haute cour de Chypre; il produit, dans son argumentation, des faits nouveaux en faveur de ses droits.

Réplique
de
Hugues
d'Antioche.

• Vous dites que le bailliage de ce royaume doit être vôtre parce que, lors du décès de la reine Alix, notre aïeule, votre mère l'aurait eu avant les autres enfants, comme l'aînée, s'il n'eût été d'usage, en ce royaume, que les frères héritent avant les sœurs. Mais je répons d'abord qu'il est certain que le royaume de Jérusalem échut au roi Henri, notre oncle, par suite de la mort de notre aïeule, la reine Alix; que le roi Henri prit possession du royaume, qu'il le tint et qu'il en jouit, comme seigneur, jusques à sa mort. Votre mère ne recueillit alors absolument aucun droit qui puisse aujourd'hui

¹ Vraisemblablement, comme M. Beugnot l'induit de ce passage, Philippe de Navarre, encore vivant en 1261, à la mort de Plaisance d'Antioche (*Doc. ch. v; Assises, t. II, p. 406*),

n'existait plus en 1264, quand le comte de Brienne parlait ainsi de lui devant la cour de Saint-Jean d'Acre. (*Assises, t. II, p. 404, note a.*)

1261.

« d'hui vous servir. Et cela est évident, car, puisque le roi, notre oncle, ob-
 « tint le royaume, si votre mère pouvait y prétendre alors quelque raison du
 « chef de sa mère, comme vous le dites, elle perdit ce droit et cette raison
 « par la mise en possession du roi, son frère. Cela est tellement certain, que,
 « si votre mère eût survécu au roi, ce qui n'advint pas, si le roi fût mort
 « sans enfants légitimes, et si votre mère eût voulu, dans ce cas, requérir la
 « seigneurie du royaume de Jérusalem, il eût fallu qu'elle formât sa récla-
 « mation non pas du chef de la reine, sa mère, mais bien du roi, son frère,
 « parce que son frère mourut le dernier saisi et jouissant de la seigneurie, ce
 « qui est d'usage, de coutume et d'assise; si bien que, si votre mère eût fait sa
 « requête du chef de tout autre que du dernier saisi, on eût pu se dispenser
 « même de lui répondre. Or rien n'échut à votre mère de par le roi, notre
 « oncle, puisqu'elle mourut avant lui, car rien n'échoit à mort ni à morte.
 « Vous ne pouvez donc avoir aucun droit sur ce royaume par votre mère,
 « qui n'en eut aucun, et l'aïnesse de votre mère ne vous sert de rien contre
 « moi, qui suis avant vous pour recueillir le bailliage et la succession. Ce
 « royaume est arrivé, par la mort de notre oncle, à son fils Hugues, notre
 « cousin; je suis l'aîné de tous ses parents et de tous les parents issus de notre
 « aïeule, de qui descend l'héritage, je dois donc avoir le bailliage, car il ne
 « peut se partager.

« Quant à ce que vous dites qu'il n'y a jamais eu esgard ni connaissance
 « de cour qui détermine l'aïnesse entre parents au degré où nous sommes, il
 « n'y en a pas eu, en effet, parce que débat de tel cas ne vint jamais en cour.
 « Ce serait un abus de réclamer esgard ou connaissance de choses si claires
 « et si connues; autant vaudrait demander de régler l'aïnesse entre frères. Si
 « le contraire a été décidé en Chypre, dans le cas d'Oste Bédouin et de Tho-
 « mas de Malandre, je réponds d'abord qu'un esgard n'est pas une assise et
 « ne peut être tenu pour une assise¹, car la cour ne prononce par esgard
 « que sur le fait particulier qu'on expose devant elle et non d'une manière
 « générale. Tout plaideur peut faillir, et on a vu de bien meilleurs plaideurs
 « encore que sire Philippe de Navarre se tromper. Il est certain que Philippe
 « de Navarre faillit alors, et que l'esgard fut tel parce qu'on ne dit pas à la
 « cour tout ce qu'il y avait à dire.

« D'ailleurs, dans une autre occasion, les hommes de la haute cour de

¹ L'assise était la loi, la déclaration de principes; l'esgard était un simple jugement,

généralement contradictoire, sur un cas particulier.

« Chypre étant tous assemblés, messire Philippe avec eux, j'obtins le bailliage
 « du royaume de Chypre par leur connaissance, comme le plus direct héri-
 « tier du fils du roi, notre oncle, sauf madame ma mère, si elle l'eût requis.
 « Et cela fut décidé, vous le voyant et l'entendant, sans que vous ayez élevé
 « aucune réclamation ni débat, bien que vous fussiez majeur.

1261.

« Quant à ce que vous ajoutez ensuite, que les usages de ce pays furent
 « pris des coutumes et des usages du royaume de France, et que, par l'usage
 « de France, le fils de l'aîné, encore qu'il soit lui-même relativement puîné,
 « emporte l'héritage avant son cousin, fils du frère cadet, je ne sais s'il en
 « est comme vous dites. En fût-il ainsi, je réponds que je ne requiers rien
 « par l'usage de France, mais bien par l'usage de Jérusalem. Et il est bien
 « évident, par ce que j'ai dit, par ce qui a été décidé pour madame de Tibé-
 « riade, qui obtint la seigneurie de Tibériade comme l'aînée de ses cousines,
 « quoique fille du fils cadet, pour messire Gautier de Fleury, pour Hugues
 « de Masaire à Sidon et pour autres parents au même degré que nous, que
 « la coutume du royaume de Jérusalem n'est pas telle sur ce point que la
 « coutume de France¹. »

Le débat se prolongea longtemps et dut occuper plusieurs séances de
 la cour. A l'objection produite en dernier lieu par Hugues d'Antioche, que
 son cousin n'avait fait aucune requête ni réserve, lorsque la cour de Ni-
 cosie, saisie de sa demande, lui présent, à la mort de la reine Plaisance,
 remit en ses mains la régence du royaume de Chypre et la garde du roi
 Hugues II, le comte de Brienne répondit d'abord que sa non-intervention
 en cette circonstance ne devait pas lui être imputée à tort, puisqu'elle avait
 été dictée par un sentiment de respect et de ménagement pour Isabelle de
 Lusignan, mère de Hugues d'Antioche, sa propre tante à lui, Brienne, qui
 considérait en réalité la princesse, par les soins qu'elle avait eus de sa jeu-
 nesse, comme sa seconde et véritable mère².

Suite
de la discussion.

Brienne fit observer, en outre, que, si l'on n'admettait pas la valeur du
 jugement rendu dans le procès plaidé à Nicosie par Philippe de Navarre,
 en faveur du fils de l'aîné, on devait reconnaître au moins qu'il n'y avait
 pas de jugement décidant que l'aînesse entre cousins-germains dût se régler
 comme l'entendait Hugues d'Antioche, et que dès lors, dans l'incertitude des

¹ Ch. v : « Ce est le segont dit dou baill. »
 (*Assises*, t. II, p. 405-407.)

² *Assises*, t. II, p. 408. (Voy. ci-dessus,
 p. 387-388.)

1261.

précédents, et pour sortir de difficulté, il fallait recourir à la coutume de France, d'où provenait évidemment, dans sa généralité, celle de Jérusalem.

Il disait que, dans plusieurs cas analogues, on avait agi ainsi, et il citait, en exemple, une circonstance, dans laquelle les barons de Palestine, ne sachant comment régler la succession de Henri le Buffle, seigneur du Saor¹, suspendirent le partage à faire entre ses trois filles, pendant plus d'un an, afin de savoir l'usage de France et attendirent l'arrivée du comte de Sancerre, Étienne I^{er}, à la décision de qui l'on s'en était rapporté, pour connaître la coutume de la mère-patrie sur ce point².

Hugues d'Antioche, sans méconnaître l'origine toute française des assises de Jérusalem, maintenait que les usages du royaume de France et des royaumes d'outre-mer pouvaient différer et différaient en effet sur certaines questions; que des modifications semblables pouvaient même se retrouver dans les usages particuliers des diverses principautés chrétiennes d'Orient, toutes régies cependant par le droit commun des assises, et qu'enfin, quand une des hautes cours demandait des conseils et des explications à une autre cour, elle ne sollicitait qu'un éclaircissement, et n'entendait nullement s'engager à suivre l'avis et l'interprétation qu'on lui donnait. « Et bien des fois est advenu que la cour du royaume de Jérusalem a mandé chercher conseil en Chypre, à Antioche, à Tripoli et autres lieux, où la coutume diffère de celle de ce royaume, sans qu'elle se soit crue obligée de suivre les usages de ces pays dans tous les cas qui se présenteraient. Car, bien que l'on demande conseil aux autres cours, on n'est pas tenu de croire à leur conseil, ni d'adopter leur usage, s'il ne semble pas bon³. »

Hugues
d'Antioche
est
déclaré régent
de
Jérusalem.

L'assemblée devant laquelle s'agitaient les questions de la successibilité royale était une cour plénière. La cour du royaume se constituait ainsi dans les occasions solennelles, en appelant à prendre place dans son sein les dignitaires du clergé, les grands maîtres des ordres militaires, les consuls des communes marchandes et les chefs des associations ou confréries des paroisses, représentant la bourgeoisie du pays. C'était, en quelque sorte, les états généraux du royaume. L'assemblée entière, paraissant reconnaître les droits du baile de Chypre, les chevaliers liges se retirèrent un moment à l'écart pour conférer ensemble. Après avoir arrêté leurs délibérations, ils

¹ *Lignages*, ch. xvi; *Assises*, t. II, p. 454.

² *Doc.* ch. vi; *Assises*, t. II, p. 408.

³ *Doc.* ch. vii : « Ce est le tiers dit dou baill. » (*Assises*, t. II, p. 410.)

vinrent la notifier, et déclarèrent, par l'organe de l'un d'eux, que, suivant les assises de Jérusalem, le bailliage du royaume appartenait à Hugues d'Antioche, fils d'Isabelle de Lusignan, parce qu'il était aîné de son cousin le comte de Brienne.

1264.

Alors Geoffroy de Sergines s'avança le premier aux pieds du régent, et lui prêta hommage¹ à genoux, sans manteau, sans armes et sans éperons, les mains nues et réunies dans les mains du baile. Hugues, en le relevant, suivant l'usage, lui donna sur la bouche le baiser, signe de l'union et de la foi, que le seigneur doit à l'homme, comme l'homme à son seigneur². Après le sénéchal, les hommes liges firent aussi hommage ainsi que les grands maîtres; les chefs des communes et les confréries prêtèrent ensuite le serment de fidélité au nouveau régent³.

Les décisions de la cour fixaient le droit politique du royaume sur deux points essentiels, qui n'avaient été résolus d'une manière suffisante, ni par la législation, ni par les précédents. Contrairement à la doctrine que le comte de Brienne cherchait à faire prévaloir, il résulta de la déclaration des liges que la représentation entre cousins-germains n'était pas admise, et que l'aînesse devait se constater par l'âge des survivants, sans remonter aux ascendants. En second lieu, l'avantage des héritiers mâles sur les femmes, implicitement déduit pour les successions royales de l'usage des fiefs⁴, contesté cependant par Hugues de Brienne; invoqué, avec quelques restrictions encore par Hugues d'Antioche, fut expressément confirmé dans la personne d'Hugues d'Antioche lui-même, d'abord par sa mise en possession de la régence et, peu d'années après, par sa proclamation comme roi. Les principes français prenaient, on le voit, plus de force en ces matières; on ne parla plus, dans la suite, de l'abstention d'Isabelle de Lusignan, bien que le baile de Chypre considérât encore sa mère comme fondée à prétendre avant lui au bailliage. De la reconnaissance de Hugues, on tira la conséquence que sa mère avait été formellement exclue de la régence parce qu'elle était femme⁵.

Résultats
acquis
pour le droit
de successibilité
à
la couronne.

Sans demander qu'on rendit, à l'occasion de ces faits, une assise formelle

¹ Cf. *Doc. relat. à la success.* ch. XI; *Assises*, t. II, p. 415.

² Les *Assises* décrivent plusieurs fois les formalités de l'hommage. (T. I, p. 313, 445, etc.)

³ Cf. *Doc.* ch. XI et XVII; *Assises*, t. II, p. 415, 419; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 478, note a.

⁴ Voy. *Assises*, t. I, p. 275.

⁵ *Ibid.* t. II, p. 420.

1264. pour régler éventuellement et en principe les cas semblables dans l'avenir, ce qui répugnait toujours aux instincts de la haute cour, Hugues d'Antioche, après son avènement au trône, fit dresser une charte publique, confirmée du sceau des prélats, où l'on rappela les discussions et les délibérations à la suite desquelles la cour lui avait conféré, par deux esgards successifs, la régence et la couronne de Jérusalem, de préférence à sa mère et à son cousin de Brienne¹. Ce fut, pour les royaumes de Jérusalem et de Chypre, une sorte de loi de succession, à laquelle on se référa dans la suite, et dont on invoqua toujours l'autorité.

1264-1265.

Situation
difficile
de la Syrie.

A voir le calme et la lenteur des délibérations de la cour de Saint-Jean d'Acre, on aurait pu se croire dans le pays le plus heureux et le plus paisible de la chrétienté. L'avenir n'avait jamais été cependant plus incertain et plus inquiétant. Au moment où les liges cherchaient à fixer les principes de l'hérédité souveraine, le royaume, plus exposé que jamais, pouvait périr par un accident inattendu, comme l'empire latin de Constantinople était tombé en un jour. L'Europe entière semblait ne plus s'intéresser à ses destinées. Saint Louis, sans cesser de fournir à l'entretien des hommes de Geoffroy de Sergines², avait été détourné par des intérêts plus pressants des projets qu'il ne cessait de former pour la délivrance des saints lieux. Le développement de l'administration de son royaume et le règlement des affaires d'Angleterre l'avaient d'abord absorbé. Depuis 1263, il secondait les efforts de son frère Charles, dans la conquête des Deux-Siciles. Urbain IV, lui-même, ancien patriarche de Jérusalem, adoptant la politique de Grégoire IX et d'Innocent IV, voulait, avant de secourir la Terre sainte, assurer l'affranchissement de l'Église et consommer l'abaissement de la maison de Souabe. Une partie des croisés et des subsides destinés à la guerre d'outre-mer étaient par ses ordres envoyés à Naples, quand les périls de la Syrie auraient réclamé tous les efforts et toutes les ressources de la chrétienté.

¹ *Doc. relatifs à la success.* ch. xvii. La majeure partie de ce livre est extraite de la charte, dressée, en 1268 ou 1269, à la demande de Hugues d'Antioche, et renfermant une relation authentique des délibérations à la suite desquelles il avait été saisi successivement de la régence et de la couronne. (*As-sises*, t. II, p. 419.)

² M. Servois a fait connaître les emprunts contractés ou garantis alors par saint Louis à

des marchands de Sienne, de Plaisance et du Languedoc. Le change se faisait entre les banquiers d'Europe et ceux de Saint-Jean d'Acre, pour éviter le transport des espèces. (*Bibl. de l'École des chartes*, 4^e série, t. IV, p. 114, 282.) Une somme de 2,400 livres fut payée à Saint-Jean d'Acre, au nom de saint Louis, à Geoffroy de Sergines, le 30 juin 1267. (M. Jubinal, *Œuvres de Rutebeuf*, t. I, p. 380.)

Les défenseurs de la Terre sainte manquaient souvent eux-mêmes de la prudence que la faiblesse au moins aurait dû leur conseiller. Les difficultés venaient presque toujours des croisés, surtout des croisés non enrôlés, qui, se trouvant bientôt sans ressources, après leur arrivée en Orient, voulaient vivre en maraudeurs sur les terres ennemies. Souvent aussi les Arabes, abusant de leur supériorité, se plaignaient d'hostilités que leurs agressions avaient provoquées. En 1264, au milieu de la paix, Gérard de Picquigny, châtelain de Jaffa, avait été odieusement capturé sur la route de Rama, avec quelques-uns de ses hommes. Les chevaliers de Saint-Jean d'Acre, n'ayant pu obtenir la restitution des prisonniers, ravagèrent la Samarie maritime et attaquèrent avec avantage un corps arabe près d'Ascalon¹. Bibars était satisfait de ces représailles, malheureusement nécessaires, qui pouvaient justifier, au besoin, ses nouveaux projets aux yeux des émirs. Il cacha néanmoins son dessein de recommencer la guerre, dans la crainte que les Arméniens et le prince d'Antioche ne le prévinsent, en décidant les Mongols à faire un mouvement offensif vers la Syrie.

1264-1265.

Au commencement de l'année 1265, se croyant en état d'agir, il engagea une grande chasse dans la Samarie, avec une armée entière, divertissement fréquent des princes orientaux. Il trompa les chrétiens sur le but de sa marche, et, après quelques jours d'incertitude apparente, il se jeta à l'improviste dans la plaine de Saron, en se dirigeant vers Césarée. Le comte de Jaffa essaya vainement encore de l'arrêter². Bibars occupa sans difficulté la ville basse de Césarée et surprit la citadelle, en feignant d'ouvrir des pourparlers avec la garnison; il détruisit les travaux dispendieux élevés par saint Louis, et descendit vers Arsour, que ne purent sauver ni les fortifications du roi de France, ni l'énergique défense des Hospitaliers, à qui Balian d'Ibelin avait peu auparavant cédé sa seigneurie. Après quarante jours de siège, le corps de ville fut enlevé d'assaut, et le château obligé de capituler³. Satisfait de ces premiers succès, le sultan ne poussa pas plus loin les travaux de cette année. Dans l'entrée triomphante qu'il fit au Caire, à son retour de Syrie,

1265.

Bibars
recommence
la guerre.

¹ Sanudo, p. 222; Amadi, fol. 171; Fl. Bustron, fol. 183.

² M. Reinaud, p. 491.

³ Le 30 avril 1265. (M. Reinaud, p. 493; Makrizi, en 1264, t. I, 2^e part. p. 10; *Cont. de Guill. de Tyr*, p. 450.) Les Hospitaliers

n'en continuèrent pas moins à payer annuellement, au sire d'Arsour, vingt-huit mille besants, prix de la vente de la ville. (Cf. Sanudo, *Secret. fidel. crucis*, p. 222, et p. 246, où le texte porte, par erreur, *Templarium*.)

1265. on vit les malheureux captifs trainer au milieu des rues leurs croix brisées et leurs drapeaux renversés¹.

Le régent
et
quelques croisés
arrivent
en
Syrie.

Son irruption avait été si subite, qu'Arzur put à peine recevoir quelques secours maritimes. Hugues d'Antioche vint de Chypre à Saint-Jean d'Acre le 23 avril, avec une flottille bien équipée, portant un corps de la chevalerie chypriote, alors si estimée. Il comptait cent trente chevaliers, un grand nombre de sergents et d'autres cavaliers². Rien ne put être distrait de ces forces peu considérables pour aller au secours de la ville d'Arzur, car Saint-Jean d'Acre était entouré de corps ennemis qui couvraient la plaine. Les habitants auraient pu voir l'armée du sultan assiéger et détruire sous leurs yeux le château de Caïphas, défense de la rade du Carmel³. Plusieurs seigneurs croisés arrivèrent heureusement alors dans leurs murs. Érard de Valery, Érard de Nanteuil, Eudes de Nevers débarquèrent avec cinquante chevaliers⁴. Olivier de Termes, croyant au prochain retour de saint Louis, était revenu à Saint-Jean d'Acre, dès l'année précédente⁵. C'était autant de précieux renforts. La ville restait néanmoins dans l'inquiétude et s'attendait toujours à une attaque. L'anxiété redoubla, quand on apprit la victoire de l'émir d'Émesse sur Boémond d'Antioche, et les préparatifs du sultan pour de nouvelles opérations⁶.

Dans cette extrémité, les chrétiens de Syrie adressèrent encore une fois leurs supplications à leurs frères d'Occident⁷. Mais Clément IV sollicita sans succès pour eux le zèle des princes d'Europe⁸. La guerre de Pouille absorbait la plus grande partie des ressources que demandait la Palestine. Un poète du temps, dans un langage fort libre et souvent injuste, se plaignait de cette coupable diversion. Il allait jusqu'à blâmer l'inaction du roi de

¹ Cf. Makrizi, *Hist. des sultans mameloucs*, trad. Quatrem. t. I, 2^e part. p. 15.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, liv. XXXIV, ch. vi, p. 450; Sanudo, *Secret. fidel.* p. 222; Amadi, fol. 172.

³ M. Reinaud, p. 491; Makrizi, en 1264, t. I, 1^{re} part. p. 239; 2^e part. p. 3, 7, 8; Rinaldi, ann. 1265.

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 454. Le comte de Nevers, arrivé en 1265, mourut en 1266, à Acre. (*Ibid.* p. 455.)

⁵ *Ibid.* p. 449; Sanudo, p. 222.

⁶ Makrizi, t. I, 2^e part. p. 25.

⁷ Lettre de Geoffroy de Sergines, sénéchal de Jérusalem, du patriarche et des chefs d'ordres à Thibaut V, comte de Champagne, 25 mai 1265. (Martène, *Thes. anecd.* t. I, col. 1013; *Hist. litt. de France*, t. XXI, p. 806.)

⁸ Lettres de Clément IV aux prélats et aux seigneurs de Palestine, au roi d'Arménie et aux seigneurs de France, juillet 1265, mai et août 1266. (*Thes. anecd.* t. II, col. 169, 335, 392, 408; Rinaldi, 1265, 537, t. XXII, p. 169; Clém. Galan, *Hist. armena ecclesiastica et politica*, p. 360. Cologne, 1684. in-8°.)

France, qui, disait-il, plutôt que de consumer ses efforts en Italie, aurait dû voler au secours d'Acre et de Geoffroy de Sergines¹.

1266.

Bibars, revenu en 1266 devant les murs de Saint-Jean d'Acre, trouva les Francs sur leurs gardes et préparés à le repousser. Ne voulant pas entreprendre le siège de la ville avant d'avoir achevé la réduction de ses défenses extérieures, il se porta avec les machines qu'il faisait voyager à dos de chameau, vers le grand château du Saphed, terminé depuis peu par les Templiers, au nord du lac de Tibériade. Rien ne gênait plus ses communications avec l'Égypte dans le sud de la Syrie, si ce n'est la principauté de Jaffa, qu'il épargnait encore par égard pour Jean d'Ibelin. Cette année même, il s'empara cependant de Rama, considérée jusque-là comme une dépendance de Jaffa, mais dont la position, sur la route directe de Jérusalem à la mer, lui convenait².

Échecs
des chrétiens.

Les villes d'Arsur, de Césarée et de Caïphas, avaient été occupées ou détruites dans la première campagne. Au nord, Tyr et le Saphed étaient les seules protections d'Acre et les seuls obstacles que rencontraient les armées de Damas pour pénétrer dans la Palestine. Bibars fit avancer un corps de troupes vers Tyr. D'après Makrizi, écrivain musulman qui a laissé une histoire des sultans mameloucs régnant alors sur l'Égypte et la Syrie, Bibars reprochait aussi bien à Philippe de Montfort qu'aux Génois le défaut de concours qui avait fait échouer trois ans auparavant sa tentative sur Saint-Jean d'Acre³. Cette circonstance confirme, en l'aggravant, ce qu'avait dit Ibn-Férat, autre historien arabe, de l'accord secret formé en 1263, par les Génois et Montfort, contre leurs ennemis de Saint-Jean d'Acre⁴. Bibars envoya aussi des détachements ravager les territoires de Tripoli et de la Phénicie; mais il concentra ses efforts personnels sur le Saphed.

C'était avec Markab, château de l'Hôpital, au nord de Tortose, un des plus forts établissements militaires des croisés. Cent soixante villages, habités par plus de dix mille paysans, en dépendaient. Sous son abri, tout le pays arabe conquis par les chrétiens était tranquillement cultivé du Jourdain à la Méditerranée. Depuis que les Francs l'avaient achevé, les Sarrasins de Damas n'osaient plus se hasarder au delà du fleuve qu'en forces

¹ Rutebeuf, *Œuvres* publiées par M. Jubinal, t. I, p. 61, 65, 95 : *Complaintes du comte de Nevers et de Geoffroy de Sergines, Complainte d'outre-mer.*

² Makrizi, t. I, 2^e part. p. 32.

³ M. Reinaud, p. 495, 499; Makrizi, t. I, 2^e part. p. 27, 28.

⁴ Voy. ci-dessus, p. 396.

1266.

supérieures¹. Attaqué par une nombreuse armée, le commandant du Saphed, templier d'origine syrienne, demanda à capituler à la fin du mois de juillet². Bibars, dont les instincts sanguinaires s'étaient exaspérés de la résistance des chevaliers, promit tout pour saisir sa proie. Quand la ville lui fut livrée, prétextant que les assiégés, contrairement à la capitulation, avaient emporté quelques objets du château, il les désarma, les fit conduire sur une colline voisine de la ville, leur proposa d'embrasser l'islamisme, et, sur leur refus, il ordonna à ses émirs de les massacrer³. Presque seul, le châtelain, que l'on accusa de trahison, ne partagea pas le sort de ces glorieux martyrs⁴.

Guerre commerciale
du sultan
en Arménie.

Le sultan s'éloigna alors de la Syrie pour attaquer les chrétiens sur un autre point. Il voulait se venger du roi d'Arménie, qui, se croyant sûr de la protection mongole, harcelait sans cesse la province d'Alep, et qui récemment avait interdit tout commerce avec ses sujets⁵. La mesure prise par le roi Haïton I^{er} était un acte d'hostilité plus efficace que ses incursions continuelles dans la Piérie et la Comagène. A l'irritation qu'elle provoqua chez Bibars, on juge combien elle lui était nuisible. Pendant que les Francs étaient maîtres d'une partie des côtes de Syrie, et que les Mongols interceptaient le cours supérieur de l'Euphrate, les Sarrasins pouvaient encore se procurer, par la petite Arménie, les bois, le fer et les animaux dont ils avaient besoin. Leur enlever l'accès des marchés d'Asie Mineure, en leur fermant la Cilicie, c'était, tant qu'ils n'avaient qu'une marine peu nombreuse⁶, les obliger à recourir à la contrebande européenne, que gênaient les décrets apostoliques, et qui, d'ailleurs, ne pouvait suffire à pourvoir l'Égypte des objets de défense militaire⁷.

L'éloignement d'Abaga-Khan, dont les forces se trouvèrent appelées en même temps aux deux extrémités de son empire, dans la Perse et dans le Kaptchak, engagea Bibars à agir immédiatement contre Haïton. Il somma le

¹ *De constructione castri Saphet*, ap. Baluze, *Miscell.* t. I, p. 230-231. (Voy. ci-dessus, p. 319.)

² Makrizi, t. II, 2^e part. p. 30; M. Reinaud, p. 495; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 454; Sanudo, p. 222.

³ D'après Ibn-Férat, les défenseurs du Saphed étaient au nombre de deux mille. (M. Reinaud, p. 497-498.)

⁴ Pierre Coral, *Chron. S. Martial. Lemovic.* ap. Baluze, *Miscell.* in-fol. t. I, p. 231; Bou-

quet, t. XXI, p. 773; Sanudo, p. 222; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 455.

⁵ Cf. M. Reinaud, *Chron. ar.* p. 500; Aboulfaradge ou Bar Hebræus, *Chronique syriaque*, traduite en latin par Kirch; Lipsick, 1789, in-4^o, t. II, p. 568 et suiv. Aboulfaradge, était primate des chrétiens jacobites d'Orient. Il mourut en 1286, près de l'Euphrate.

⁶ Cf. Makrizi, tr. Quatr. t. I, p. 111.

⁷ Voy. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 125.

roi d'Arménie de rouvrir les routes de son pays aux caravanes arabes, et exigea de lui, s'il voulait avoir la paix sur le Taurus, de payer un tribut annuel, semblable à celui que ses prédécesseurs et lui-même s'étaient obligés de payer aux empereurs mongols, leurs suzerains. Haïton ne paraît pas avoir été effrayé d'abord de la déclaration du sultan. Il alla, avec une partie de son armée, chercher des renforts auprès des chefs mongols de l'intérieur, qui disputaient aux Turcomans les provinces de l'empire d'Iconium. Sa trop grande confiance amena une effroyable catastrophe sur le pays. En son absence, ses frères et ses fils furent battus par l'émir d'Hama, commandant l'armée de Bibars; trois des princes furent tués; Léon, son fils aîné, depuis Léon III, fut fait prisonnier; Sis et les provinces maritimes livrées au pillage¹. Les hommes en état de porter les armes furent partout massacrés, les enfants emmenés à Damas, puis au Caire, pour grossir les rangs des Mameloucs². De longtemps l'Arménie ne put se relever du coup qu'elle avait reçu.

A la même époque, les Francs éprouvèrent un grave échec près du Saphed. Le régent de Chypre étant revenu à Saint-Jean d'Acre, l'armée avec les ordres militaires et le corps de Geoffroy de Sergines s'était mise en marche vers le lac de Galilée, espérant surprendre le château avant que les travaux de réparation ordonnés par Bibars, pour faire de la place une forteresse inexpugnable, entre Damas et Saint-Jean d'Acre, fussent terminés. La supériorité des troupes qu'on trouva réunies autour du Saphed était telle, qu'on fut obligé de reprendre promptement la route de la côte. Dans la retraite, l'avant-garde s'étant éloignée pour piller quelques villages ennemis, le corps de bataille tomba dans une embuscade disposée par les Arabes à l'entrée de la plaine d'Acre, et fut complètement mis en déroute³.

L'année finit aussi malheureusement qu'elle avait commencé. Au mois de décembre, mourut Jean d'Ibelin, comte de Jaffa⁴, l'ancien compagnon de Philippe de Navarre durant la guerre des Lombards. Par sa fortune, son expérience politique, sa connaissance parfaite de la constitution des assises, que sa bravoure et son talent avaient aidé à défendre sur les champs de

Mort
de Jean d'Ibelin,
comte
de Jaffa.

¹ Voy. le moine Haïton, seigneur de Gorigos; *De Tartaris*, ch. xxxiii, p. 50, édit. citée; Makrizi, t. I, 2^e part. p. 34, ann. 664 (1266); Aboulfaradge, *loc. cit.*; Sanudo, p. 222. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 455.

² Aboulféda, tr. de Reiske, t. V, p. 19;

M. Reinaud, p. 501; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 128.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 455; Sanudo, p. 222; Makrizi, t. I, 2^e part. p. 38.

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 455; Sanudo, p. 222.

1266.

bataille et dans les cours de justice, le comte d'Ibelin était un des hommes les plus considérables des deux royaumes. Depuis quelque temps il semblait ne pas approuver ce qui se faisait à Saint-Jean d'Acre. Mais, loin d'imiter Philippe de Montfort, qui, sur une mésintelligence, s'était cantonné à Tyr avec les Génois dans une véritable hostilité contre les liges, il aidait de ses avis les hommes chargés du gouvernement et profitait de l'accès que sa loyauté lui avait conservé auprès de Bibars pour essayer d'obtenir des caprices ou des calculs du sultan la prolongation d'une paix toujours éphémère.

Jean d'Ibelin, qui, dans l'histoire, a effacé le souvenir de son oncle Jean, premier du nom, le vieux et énergique sire de Beyrouth, dont le rôle a depuis longtemps fini dans notre récit, est surtout célèbre par son traité concernant les coutumes et le régime politique importés par les Francs en Orient. Il donna à sa composition le titre de *Livre des assises des royaumes de Jérusalem et de Chypre*. Cet ouvrage, le plus précieux monument de droit féodal du moyen âge qui existe, fut d'abord invoqué avec réserve et répugnance dans les tribunaux d'Orient, tant on craignait de gêner, même par un écrit dépourvu de caractère public, la liberté d'interprétation des cours judiciaires. Mais la déférence attachée à la mémoire du comte de Jaffa, la précision et la commodité des règles qu'il avait réunies dans son livre, sous forme de solutions, touchant les questions les plus importantes et les plus usuelles de la vie féodale, donnèrent une prompte notoriété à l'ouvrage et fondèrent son autorité.

Les avantages d'un semblable recueil furent surtout appréciés dans le royaume de Chypre, à mesure que la paix et l'aisance générale modifièrent les habitudes militaires de la noblesse. Pour éviter des discussions de principes, devenues laborieuses et de moins en moins accessibles à la généralité des feudataires, les chevaliers de Nicosie s'accoutumèrent à s'en référer à l'avis du comte de Jaffa. Sa décision fixait l'usage et prévalait toujours en cas de doute ou de partage. L'ensemble de sa doctrine devint peu à peu la jurisprudence et par le fait même la législation du royaume. La sanction légale manquait seule à ce que le temps avait consacré, quand, en 1369, à l'avènement du roi Pierre II, on prit le sage et indispensable parti de donner force de loi à ce commentaire, toujours écouté, de la coutume du pays.

1266-1267.

Force de Bibars
en Syrie.

Durant les dernières années de sa vie, le comte de Jaffa avait incliné tout à fait vers la paix. L'inaction des princes d'Europe l'avait découragé sans doute autant que la force et les projets du sultan. Il ne voyait pas de salut

pour le royaume, hors d'une coalition générale des chrétiens contre les musulmans, et, en attendant cette union si nécessaire et si peu espérée, il conseillait aux chevaliers la réserve la plus rigoureuse pour ôter tout motif d'agression au sultan, dans les moments où son humeur le portait au repos.

Même avec des hommes habiles et actifs comme Hugues d'Antioche et Geoffroy de Sergines, les Francs ne pouvaient prendre l'offensive. Jamais, depuis la mort de Saladin, les sultans d'Égypte n'avaient eu une puissance aussi étendue et mieux établie. Bibars avait reconquis toutes les provinces de Koutouz et les avait accrues. Il avait fortifié le littoral de l'Égypte, occupé et réparé toutes les places de la Syrie jusqu'à Alep. Sur l'Euphrate même, il avait placé, au fort d'El-Biré¹, une garnison qui tenait le milieu de la route d'Édesse, et pouvait lui ouvrir la Mésopotamie. De ce point reculé, ses communications étaient assurées jusqu'au Caire, par la ligne de l'Oronte et de Gaza, que les croisés n'avaient jamais pu intercepter complètement. De Damas, sa seconde capitale, et du Saphed, son poste avancé, il pouvait préparer à loisir ses attaques contre les chrétiens de la côte, et fondre à l'improviste au milieu d'eux.

Toute sa politique, ses guerres et ses traités, ses violences et ses concessions calculées n'avaient qu'un but : isoler, effrayer et accabler au moment propice Saint-Jean d'Acre. Quand une occasion paraissait favorable à ses desseins, rien n'était sacré pour lui, ni la trêve, ni la foi jurée. Dans une circonstance récente, le régent ayant demandé à entrer en négociations, Bibars avait feint d'accueillir ses ouvertures, et, avant de donner une dernière réponse au messenger franc, il fit avancer un corps de troupes contre la ville. Les Arabes dissimulèrent si bien leur marche, sous de fausses bannières des ordres militaires, qu'ils furent au moment de forcer une des portes du rempart. Plus de cinq cents chrétiens, surpris autour des murs, furent décapités, et leurs têtes dénudées s'élevèrent peu après sur des piquets autour du Saphed². Deux semaines s'écoulèrent à peine et Bibars revint avec son armée devant Acre; mais il trouva partout bonne contenance. De dépit et de rage, il fit un désert de la plaine environnante. Il présidait lui-même à l'œuvre de destruction, à cheval, la lance en arrêt, au pied des hautes tours de la ville, pour braver ses défenseurs et les provoquer au combat³.

¹ Makrizi, *Hist. des sultans mameloucs*, t. I, p. 141; 2^e part. p. 1 et suiv. M. Reinaud, p. 490.

² M. Reinaud, *Chron. arabes*, p. 502;

Contin. de Guill. de Tyr, liv. XXXIV, chap. x, p. 455; Sanudo, p. 222.

³ M. Reinaud, p. 502; Makrizi, en 1266, t. I, 2^e part. p. 41, 42.

1266-1267.

Il consent
à des trêves
partielles.

Quelques jours après, par une de ces résolutions subites dont il ne confiait le secret à personne, il cessa ses déprédations. Il renonça promptement à la guerre et renvoya ses troupes au Saphed et à Damas. On croit qu'il voulait préparer une expédition contre les Mongols, et qu'il espérait par ses ménagements détacher les chrétiens de leurs anciens alliés. Il consentit à négocier avec le roi d'Arménie¹. Il accorda une trêve de dix ans à Philippe de Montfort, seigneur de la ville de Tyr² et de ses dépendances, territoire géographique encore vaste, qui avait compris autrefois, dit à ce propos un chroniqueur arabe, jusqu'à quatre-vingt-dix-neuf bourgs ou villages³. Il renouvela les accords particuliers faits avec le nouveau sire de Beyrouth et avec les Hospitaliers⁴. Le grand maître fut contraint de renoncer alors au tribut que le Vieux de la Montagne avait jusque-là payé à son ordre⁵.

Peut-être Hugues d'Antioche, sans conclure des trêves formelles avec le sultan, en obtint-il aussi, à cette époque, un armistice, car Saint-Jean d'Acre paraît avoir joui quelque temps du repos⁶. Les habitants, profitant de ces répit, ne s'expliquaient les brusques changements de la volonté de leur bizarre ennemi que par un effet de la miséricorde divine.

Un religieux du couvent des dominicains de Saint-Jean d'Acre écrivait alors ces mots, où se trouvent, avec un sentiment d'admiration étrange pour le caractère de Bibars, le triste aveu de la situation du royaume : « Le sultan, « dit Guillaume de Tripoli, pourrait, si telle était sa volonté, nous faire bien « plus de mal qu'il ne nous en a fait. Dieu seul, qui a pitié de nous, retient « son bras. Nul ne serait en état de lui résister. Nul n'empêcherait Bibars de « s'emparer, avec un peu d'effort, des villes et des châteaux qui nous restent « encore : Sidon, Beyrouth, Giblet, Antarados, Margat et même Tyr et Tri- « poli. Dans son orgueilleuse compassion, le sultan déclare qu'il ne veut pas « trop affliger les chrétiens, bien qu'ils ne le méritent guère. Ne voyant que « le fêtu de l'œil du prochain, il se plaint beaucoup des nôtres. Le croirait- « on ? Il leur reproche de ne plus tenir à honneur d'observer leur parole, « comme les anciens fameux chrétiens, qui avaient été puissants autrefois. « Nous savons qu'il ne convoite aucune ville plus ardemment que Saint-Jean

¹ Haïton, *De Tartaris*, p. 50.² M. Reinaud, p. 503.³ Makrizi, t. I, 2^e part. p. 42.⁴ M. Reinaud, p. 503. Jean d'Ibelin, de Beyrouth, était mort en 1264. (*Contin. de Guill. de Tyr*, liv. XXXIV, ch. IV, p. 448;

Amadi, fol. 171. Voy. ci-dessus, p. 399, note 2.)

⁵ Makrizi, t. I, 2^e part. p. 42, en 1266; M. Reinaud, p. 500, 503.⁶ Cf. M. Reinaud, p. 514; Makrizi, t. I, 2^e part. p. 51.

« d'Acrc, la capitale, le refuge et l'espoir des chrétiens. Un Sarrasin nous a dit que le sultan ne cherchait, en ce moment, à paraître généreux à notre égard qu'afin de donner bonne opinion de lui aux habitants d'Acrc et de s'emparer plus facilement de la ville, au moment opportun ¹. »

1207.

Les circonstances étaient devenues toutefois moins défavorables à une croisade. La victoire de Bénévent, en assurant la couronne de Sicile à Charles d'Anjou, avait inspiré plus de confiance à Clément IV et déterminé de nouvelles prédications pour la Syrie². Le pape n'était pas éloigné de croire que les princes du royaume d'Aragon, dont les chevaliers et les marchands avaient seuls paru jusque-là en Orient, iraient payer eux-mêmes leur dette à la Terre sainte. Séduit par de nouvelles démonstrations de Michel Paléologue, il se flattait même que les troupes grecques se réuniraient enfin aux Francs contre les infidèles³.

Demander
des Orientaux
aux princes
d'Europe.

Les Orientaux ne partageaient pas ces espérances. Leurs désirs se bornaient à voir la défense de Saint-Jean d'Acrc assurée, et, pour première condition de sécurité, ils demandaient que la paix fut rétablie entre les communes italiennes. Chacun des hauts feudataires ayant à protéger ses propres terres, la capitale se trouvait souvent sans autres troupes que les ordres militaires et le corps de Geoffroy de Sergines. On attachait une extrême importance à conserver encore quelque temps les cinquante chevaliers amenés par le comte de Nevers et par Érard de Valery. Le patriarche de Jérusalem, Guillaume d'Agen, adressa un message à Amaury de La Roche, commandeur du Temple en France, pour le prier d'exposer ces vœux au roi Louis, et d'être l'avocat de la Terre sainte auprès des princes chrétiens⁴.

Le patriarche recommandait instamment qu'on fit parvenir en Orient les fonds nécessaires à la solde des chevaliers, au moins pendant un an encore,

¹ Guillaume de Tripoli, *De Statu Saracenorum*, ap. Du Chesne, *Script.* t. V; cf. p. 434, 435. Cet écrit, dont on possède plusieurs manuscrits et deux textes contemporains, un latin, l'autre français, fut dédié par Guillaume de Tripoli à Théalde Visconti (Grégoire X), archidiacre de Liège, chanoine de Lyon, alors pèlerin à Saint-Jean d'Acrc, où il se trouvait encore quand il fut élu pape en 1271, à la mort de Clément IV. Les derniers paragraphes portent la date de l'année 1273. Ce sont des additions ajoutées postérieurement,

et par l'auteur lui-même peut-être, à la première rédaction, qui paraît avoir été arrêtée avant la prise d'Antioche, et, par conséquent, avant le mois de mai 1268. (Cf. Du Chesne, *loc. cit.* p. 433.)

² Rinaldi, *Annal.* 1267, 1268; Martène, *Thes. anecd.* t. II, col. 422.

³ Lettres de Clément IV, ap. Martène, *Thes. anecd.* t. II, col. 434, 439, 468, 469.

⁴ Recommandations du patriarche Amaury de la Roche, publiées par M. Servois; *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 4^e série, t. IV, p. 291.

1267.

et, s'il était possible, jusqu'à l'arrivée de la grande croisade, dont il était de nouveau question. Il insistait pour qu'on ne manquât pas de payer régulièrement les gages des hommes de Geoffroy de Sergines, et pour que le pape ou le roi Charles d'Anjou, sur qui l'on comptait beaucoup alors, parvinssent à obtenir, de gré ou de force, la certitude d'une longue trêve entre les Génois et les Vénitiens. L'animosité des deux peuples était toujours la même, et des malheurs irréparables pouvaient en résulter pour la Palestine.

Dernièrement, Luchetto de Grimaldi, à la tête de dix-huit galères génoises, avait reparu à l'entrée de Saint-Jean d'Acre. Il était resté pendant douze jours maître absolu du port et ne s'était retiré qu'après avoir capturé ou renvoyé à Tyr tous les vaisseaux venus dans la rade, et avoir brûlé deux navires pisans¹. Le patriarche engageait le roi de Sicile à entretenir en permanence six galères armées dans les eaux de la Syrie, pour arrêter ou diminuer au moins la contrebande de guerre. Il demandait, qu'en hâtant et augmentant les renforts, on ne laissât venir cependant en Orient que des hommes propres à porter les armes. Il voulait enfin que, jusqu'au départ de la croisade générale, le pape affectât à la défense du royaume de Jérusalem la dîme des églises chypriotes, estimée à une somme annuelle de deux mille livres tournois².

5 déc. 1267.

Mort
du
roi de Chypre.

Pendant que les prélats d'Orient s'efforçaient de préparer les voies à la croisade, une courte maladie enleva le jeune roi de Chypre. Hugues II mourut le 5 décembre, veille de la fête de Saint Nicolas³. Il avait quatorze ans, et touchait presque à l'époque de sa majorité. Il était marié depuis peu de temps⁴ à Isabelle d'Ibelin, héritière de la baronnie de Beyrouth, et n'avait pas d'enfants⁵. Isabelle, fille de Jean II d'Ibelin, mort en 1264⁶, mourut elle-même, vers la fin du siècle, sans laisser de postérité des trois maris qu'elle avait eus après le roi Hugues : Raymond L'Étranger, seigneur anglais, Nicolas L'Aleman, sire de Césarée, et Guillaume Barlas. Sa sœur Échive hérita du nom et des terres de la branche aînée de la maison d'Ibelin, et par

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 456; Sanudo, p. 223.

² *Hist. de Chypre*, t. II, p. 72.

³ Amadi, fol. 174; Fl. Bustron, fol. vi et 186.

⁴ Le 21 mai 1265, Clément IV avait accordé les dispenses de parenté nécessaires au mariage du roi Hugues et de l'une des filles

du seigneur de Beyrouth décédé. (Martène, *Thes. anecd.* t. II, col. 135; Reinhard, t. I, pr. p. 60.) Jean d'Ibelin, sire de Beyrouth, était mort en 1264. (Voy. ci-dessus, p. 399, note 2.)

⁵ *Lignages d'Outre-mer*, ch. II et VIII; Fl. Bustron, fol. ij.

⁶ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 448.

elle le fief principal du vieux sire de Beyrouth passa aux Montfort d'Orient, Décembre 1267. déjà seigneurs de Tyr et de Toron.

Il paraît que le traité de saint Thomas d'Aquin sur les meilleurs moyens d'assurer la prospérité des États, intitulé, *Du gouvernement des princes*, et dédié, d'après les manuscrits, à un *roi de Chypre*, qui n'est pas nommé, était destiné par le saint docteur à l'éducation politique et morale du fils de Henri I^{er} de Lusignan. Cependant, d'après le P. Étienne de Lusignan, l'un des descendants de l'illustre famille royale de Chypre¹, réfugié en Europe après la conquête de l'île par les Turcs, le *De regimine principum* aurait été dédié à Hugues III².

Écrit
de
saint Thomas
d'Aquin
destiné
à Hugues II.

Nous croyons, comme les savants historiens de l'ordre de saint Dominique³, et par les mêmes raisons, que le livre et l'hommage s'adressent plutôt au roi Hugues II, cousin et prédécesseur de Hugues III. Est-il vraisemblable que saint Thomas d'Aquin, sujet du roi Charles d'Anjou, auquel sa famille était toute dévouée, eût placé un de ses écrits sous le patronage de Hugues III de Lusignan, qui, à peine investi de la couronne de Chypre, reçut aussi celle de Jérusalem, et devint ainsi l'adversaire des prétentions du roi de Sicile à la royauté de Terre sainte, prétentions avouées déjà par Charles d'Anjou, avant que Marie d'Antioche lui eût fait, comme nous le verrons, l'abandon de ses droits? Les conseils et les exemples réunis par saint Thomas dans le *De regimine* pour la bonne conduite des peuples n'étaient-ils pas plus naturellement et plus opportunément offerts à l'esprit d'un prince jeune encore, comme Hugues II, et appelé à prendre prochainement la direction de ses États, qu'à un homme déjà mûr et depuis longtemps initié aux difficultés du gouvernement, tel que Hugues III?

La fin prématurée de Hugues II rendait inutile l'œuvre commencée pour lui, et c'est peut-être là le motif, jusqu'à présent inconnu, qui détourna saint Thomas d'Aquin d'achever cet ouvrage, bien que le docteur angélique ait survécu de six années au roi Hugues II⁴.

¹ Frère Étienne de Lusignan, nommé Jacques avant son entrée dans l'ordre de Saint-Dominique, était l'un des nombreux enfants de Jason de Lusignan, gouverneur de Limassol, fils lui-même de Philippe de Lusignan, seigneur de Psimolopho, qui descendait directement, de mâle en mâle, du roi Jacques I^{er}. Le P. Étienne publia d'abord son Histoire de

Chypre en italien à Bologne (1573), puis en français à Paris (1580), au couvent de la rue Saint-Jacques, où il vécut.

² Étienne de Lusignan, *Hist. de Cypr.*, fol. 136; *Généalogies*, fol. 17.

³ Quétif et Échard, *Script. Prædicat.* t. I, p. 337.

⁴ Des quatre livres composant le *De regi-*

1267.

Extinction
des Lusignan
d'outre-mer.

Avec ce prince, s'éteignit la première maison royale de Chypre et la descendance immédiate des enfants de Hugues le Brun, comte de la Marche, venus en Orient avec les Anglais de la troisième croisade. La vraie dynastie des Lusignan n'avait compté que cinq degrés de filiation et quatre règnes. Hugues II était arrière-petit-neveu du roi Guy, premier seigneur latin de Chypre, arrière-petit-fils d'Amaury, le vrai fondateur du royaume. Il ne restait pas un seul parent mâle issu directement de l'un de ces ascendants. Quelques princesses, filles d'Amaury et de Hugues I^{er}, avaient créé des alliances et apporté des droits dans les familles d'Antioche, de Brienne, d'Arménie et de Montbéliard. De tous les mâles rattachés ainsi collatéralement à la race de Lusignan, il avait été déjà reconnu que le plus rapproché, d'après la coutume d'Orient, était Hugues d'Antioche, fils du prince Henri. Les décisions des cours de Nicosie et de Saint-Jean d'Acre avaient valu à ce nouvel Hugues la régence de Chypre et la régence de Syrie, en lui assurant par avance une double couronne.

La mort du pupille royal n'amena donc en fait aucun changement à la tête des deux royaumes. Les pouvoirs temporaires du baile s'élevèrent et se perpétuèrent, en devenant les droits du roi même. En Syrie, ils restaient cependant subordonnés à la souveraineté de Conradin, seul héritier de Frédéric et d'Isabelle, reconnu et toujours attendu dans le pays comme le roi définitif de Jérusalem.

mine principum, saint Thomas n'a rédigé que le premier et ébauché le second. Toloméé (Barthélemy) de Lucques, son disciple, a

mis en ordre les matériaux du second et rédigé entièrement le troisième et le quatrième. (Voy. Quétif et Échard, *loc. cit.*)

CHAPITRE XVI.

HUGUES III D'ANTIOCHE-LUSIGNAN,

ROI DE CHYPRE, PUIS DE JÉRUSALEM.

1267. — 1272.

Hugues d'Antioche prend le nom de Lusignan. Il passe en Syrie, où les hostilités étaient reprises. Négociation et rupture d'un traité avec le sultan. Marie d'Antioche conteste les droits du roi Hugues à la couronne de Jérusalem. Le roi Hugues maintient sa requête, sans engager de débat. Il est reconnu roi de Jérusalem. Conradin se trouve évincé de ses droits au royaume de Jérusalem. Mort de Conradin. Couronnement du roi Hugues à Tyr. Observations sur les événements précédents. Faits militaires. De la nouvelle croisade du roi de France. La mort de saint Louis oblige les Orientaux à demander la paix. Expédition de Bibars contre l'île de Chypre. Dernières hostilités en Syrie. Dissentiment entre le roi de Chypre et ses barons au sujet du service militaire. Prétentions du roi. Droits allégués par les hommes liges. Il n'est rien statué sur la question. Paix de Césarée entre le roi Hugues et le sultan pour la ville d'Acre.

Le régent de Chypre et de Jérusalem, fils du prince Henri d'Antioche, petit-fils de Boémond IV, s'était déjà séparé d'intérêts de la souche paternelle de sa maison. Isabelle de Lusignan, sa mère, fille du roi Hugues I^{er}, lui avait donné son nom patronymique, et Hugues, en l'adoptant, avait notoirement marqué son annexion à la famille maternelle dont il se portait héritier. Sur les actes et les monnaies de son règne il ne prit jamais que le nom de Lusignan; les chroniqueurs ne lui en donnent pas d'autre.

Décembre 1267.

Hugues
d'Antioche
proud le nom
de
Lusignan.

La proclamation de Hugues d'Antioche en Chypre ne pouvait rencontrer de contestation. La haute cour de Nicosie lui donna l'investiture, et les liges lui rendirent hommage comme roi. Son sacre eut lieu peu de temps après, dans la cathédrale de Sainte-Sophie, le 25 de décembre, au milieu des solennités de la fête de Noël, jour où l'on commençait alors l'année, dans le royaume de Chypre. Le patriarche de Jérusalem, Guillaumé d'Agen, venu dans l'île

1267. pour la visite pastorale de ses diocèses, fit les cérémonies de l'onction royale et déposa le diadème sur la tête du prince ¹.

Avril 1268.

Il passe
en Syrie,
où les hostilités
étaient
reprises.

Au printemps, informé par les chevaliers de Syrie que le sultan avait envahi le sud du royaume, Hugues passa sur le continent². Il annonça, dans une réunion où se trouvaient les seigneurs et le clergé³, son intention arrêtée de prendre possession de la couronne de Jérusalem; mais il ajourna sa requête légale, afin de pourvoir avant tout à la défense d'Acre et du pays environnant, seul but qu'il pût se proposer, tant que les Orientaux ne seraient pas assistés par une nouvelle armée d'Europe. Il se rendit d'abord à Tyr, auprès de Philippe de Montfort, dont le fils aîné, Jean, épousa peu après Marguerite de Lusignan, sa sœur. S'il ne put alors accorder les Vénitiens et le prince de Tyr, sa présence empêcha, du moins, de nouvelles hostilités entre les partis, et prépara les voies à un arrangement définitif. Le roi de Chypre paraît avoir ménagé aussi, vers ce temps, et obtenu, peu après, la rentrée des Génois dans la ville de Saint-Jean d'Acre, qu'ils avaient été obligés d'abandonner depuis dix ans, à la suite de la guerre de Saint-Saba. Il vint ensuite s'enfermer dans les murs de Ptolémaïs avec les chevaliers et Geoffroy de Sergines.

Bibars, arrivé sur les côtes de Syrie, dès le mois de mars⁴, s'était emparé de la ville de Jaffa, épargnée durant la vie du comte Jean d'Ibelin, et s'était avancé vers le nord, en évitant les terres de Saint-Jean d'Acre. Il en voulait alors aux Templiers, et surtout au prince d'Antioche, que le roi d'Arménie, son beau-père, était hors d'état de secourir. Au mois d'avril, il avait enlevé le château de Beaufort aux chevaliers et était venu attaquer Boémond VI à Tripoli. N'ayant pu forcer la ville, il ravagea la principauté entière et alla mettre le siège devant sa capitale, qu'il parvint à emporter vers la fin du mois de mai⁵. Abaga, occupé de ses guerres contre les Mongols du Kaptchak et de la Crimée, n'avait pu envoyer les secours demandés par les chrétiens d'Antioche.

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 455; Amadi, fol. 174; Fl. Bustron, fol. 186.

² *Assises*, Doc. ch. XIII, t. II, p. 415; Amadi, fol. 175. Suivant Sanudo, le roi de Chypre arriva à Saint-Jean d'Acre le 22 avril; p. 223.

³ *Assises*, t. II, p. 415.

⁴ En 666 de l'hégire (1268 de J. C.).

M. Reinaud, *Chron. arab.* p. 503; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 456; Sanudo, p. 223; Amadi, fol. 174; Makrizi, trad. de Quatremère, en 1267, t. I, 2^e part. p. 51.

⁵ M. Reinaud, p. 512; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 456; Sanudo, p. 223; Makrizi, t. I, 2^e part. p. 52, et appendice, p. 190; Aboulféda, tr. de Reiske, t. V, p. 21.

Pendant son séjour dans cette grande ville, où l'on comptait encore plus de cent mille habitants¹, et où la croix latine avait été, pendant cent soixante et dix ans, arborée, le sultan accepta les conditions de la paix débattues, depuis un an, avec le roi d'Arménie². Haïton I^{er} dut abandonner toute la partie orientale de la Cilicie jusqu'au Djihoun, et promettre bon accueil aux marchands arabes. Il reçut alors seulement son fils Léon, en échange du jeune favori de Bibars, qu'Abaga-Khan avait fait rechercher dans tous ses États pour être agréable au roi d'Arménie³. Haïton, après un règne long et souvent glorieux, remit ensuite le sceptre à ce fils racheté de la captivité, qui fut le roi Léon III, pour se vouer entièrement à Dieu et à la vie monastique, sous le nom de Macaire⁴.

Hugues III, obligé de se tenir sur la défensive, sans pouvoir secourir son cousin Boémond, avait demandé un traité de paix à Bibars, après la prise d'Antioche, et le sultan avait consenti à lui envoyer des messagers. On fut cependant quelque temps à s'accorder. Le roi voulait seulement traiter pour l'île de Chypre et se réserver la faculté de dénoncer la trêve en Syrie, si une nouvelle croisade arrivait d'Europe⁵. Les Arabes remarquèrent, durant les conférences, que le roi de Chypre parlait souvent du frère du roi de France, le roi de Sicile; ils furent frappés de la déférence que le roi montrait pour ce prince et du soin qu'il mettait à éviter tout ce qui aurait pu, avant ou après les négociations, exciter son mécontentement⁶. Charles d'Anjou, comme successeur de Frédéric et de Conrad dans les Deux-Sicules, paraissait avoir, dès lors, la pensée de prendre la couronne de Jérusalem, et les lenteurs de la négociation de Hugues III avec Bibars nous semblent indiquer que le roi de Chypre n'avait pas encore été investi du titre de roi de Jérusalem, quand il traitait avec les envoyés du sultan.

On finit par convenir d'une trêve et d'une nouvelle délimitation des frontières du royaume, en sacrifiant probablement quelques territoires. Les messagers, chargés de préparer le projet de paix, comme ceux qui vinrent plus tard en demander la ratification, traitèrent, par ordre du sultan, avec une extrême hauteur. Ils exigèrent qu'on les fît asseoir sur un siège semblable à

Négociation
et
rupture
d'un traité
avec le sultan.

¹ Makrizi, t. I, 2^e part. p. 53.

² *Id.* t. I, 2^e part. p. 42, 54-55; Haïton, *Hist. orientalis, sive de Tartaris*, cap. xxxiiii, p. 50.

³ Saint-Martin et Brosset, *Hist. du Bas-Empire*, t. XVII, p. 473; Haïton, p. 50;

Contin. de Guill. de Tyr, p. 457; M. Reinaud, *Chron.* p. 503, 535; Aboulféda, trad. t. V, p. 23.

⁴ Haïton, *De Tartaris*, cap. xxxiiii, p. 51.

⁵ M. Reinaud, *Chron. ar.* p. 514.

⁶ *Id. ibid.*

1208. celui du roi et près de lui. L'un des grands officiers chrétiens s'avançant pour recevoir l'instrument du traité, que les messagers présentaient, ils refusèrent de le livrer et voulurent que le prince lui-même prit le papier de leurs mains.

« Le roi parlait avec humeur et sur différentes choses, » dit l'un des ambassadeurs dans le récit de sa mission, « mais je lui répondais sur le même ton. Tout à coup il me regarda avec colère et me fit dire par l'interprète de regarder derrière moi; je tournai la tête et je vis sur la place toutes les troupes du roi rangées en bataille; l'interprète eut même soin de m'en faire remarquer le nombre et l'attitude martiale. Alors je baissai les yeux, et, après qu'on m'eut promis de respecter mon caractère de député, je dis au roi qu'il y avait, en effet, beaucoup de soldats chrétiens sur la place, mais qu'il y en avait encore plus dans les prisons du Caire. A ces mots, le roi changea de couleur; il fit un signe de croix et remit l'audience à un autre jour¹. »

Le repos fut de courte durée. Quelques mois après la conclusion du traité, Bibars se plaignit de retards que l'on mettait à lui rendre certains mameloucs enfuis à Saint-Jean d'Acre; il déclara la trêve rompue et fit recommencer les dégâts sur le territoire franc². La rivalité des princes qui aspiraient à la souveraineté de Jérusalem favorisait les desseins du sultan et le laissait, en réalité, maître de la paix ou de la guerre en Syrie. A peu près à la même époque, un message amical de Charles d'Anjou vint lui recommander les chrétiens de Palestine, et un député de Conradin sollicita des secours pour son maître, « l'ami des Sarrasins d'Afrique, » afin de l'aider à défendre la Sicile contre l'envahisseur de ses domaines³. Bibars chercha par ses réponses à satisfaire les deux princes, sans prendre un engagement avec aucun. Il ralentit cependant les hostilités en Syrie, désireux de conserver de bonnes relations avec Charles d'Anjou, dont la puissance commençait à l'inquiéter.

Marie
d'Antioche
conteste
les droits du roi
Hugues
à la couronne
de
Jérusalem.

Les dangers de la situation n'empêchèrent pas les chevaliers d'Orient de suivre, avec les formes ordinaires, l'examen de la requête que Hugues III adressa, sur ces entrefaites, à la haute cour d'Acre pour être investi de la royauté⁴. Son admission à la régence, en 1264, avait déjà préjugé en sa

¹ Mohi-eddin. (M. Reinaud, p. 514.)

² M. Reinaud, p. 515; Makrizi, t. I, 2^e part. p. 68.

³ M. Reinaud, p. 515, 516.

⁴ On n'a pas la date précise de cette nouvelle discussion de la cour d'Acre. Mais le compte rendu original qui s'en trouve dans les appendices des Assises (t. II, p. 415 et

faveur la question de la successibilité définitive. Hugues de Brienne, écarté par la cour, avait quitté la Syrie; mais le débat semblait devoir recommencer aujourd'hui vis-à-vis d'un nouvel adversaire. Marie d'Antioche disait être rattachée plus directement que Hugues III, son neveu, à la tige des anciens rois de Jérusalem, attendu que sa mère, Mélissende de Lusignan, seconde femme de Boémond IV¹, était fille d'Amaury de Lusignan et de la reine de Jérusalem, Isabelle I^{re}, et, par conséquent, tante d'Isabelle II de Brienne, morte la dernière en possession de la couronne de Jérusalem. Marie d'Antioche était alors âgée de soixante ans; elle n'agissait pas dans l'intérêt de sa postérité, car elle n'était pas mariée, comme l'indique le titre de *damoiselle*, qu'elle prenait dans ses actes². On sut plus tard que les Templiers, mal disposés pour le roi Hugues, avaient suscité la jalousie de la vieille princesse pour faire passer ses droits au roi de Sicile³.

La haute cour ayant été convoquée à Saint-Jean d'Acre, Hugues exposa brièvement devant elle l'objet de sa demande. Sans aller au-devant des contestations qu'il attendait de la part de sa tante, présente à la séance, il rapela à l'assemblée qu'il s'était hâté de venir en Syrie aussitôt qu'on l'en avait prié, pour deux motifs principaux, « d'abord, dit-il, pour subvenir, s'il est possible, au périlleux état du pays, et ensuite, pour prendre possession du royaume, qui lui était échu par la mort de son cousin, le roi Hugues. » Il offrit de prêter aussitôt le serment royal, conformément aux assises⁴. Après une courte délibération, l'un des chevaliers, le comte Jacques Vidal, prenant la parole au nom de la communauté, annonça que les hommes liges, « par suite de la claire requête du roi, étaient prêts à lui faire les hommages, les services et les redevances que l'on doit au seigneur du royaume. »

suiv.) en reproduisant la réponse du roi Hugues à la requête de Marie d'Antioche, qu'on lira plus loin, établit ce point essentiel, qu'elle eut lieu avant la mort de Conradin, c'est-à-dire avant le 29 octobre 1268. (Voy. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 73.)

¹ Voy. ci-dessus, p. 337.

² *Hist. de Chypre*, t. II, p. 86, notes; cf. Amadi, fol. 176; Fl. Bustron, fol. 188. On a souvent confondu cette princesse avec Marie d'Antioche, femme de Nicolas de Saint-Omer, seigneur de Passava, en Morée, laquelle était fille de Boémond VI d'Antioche. (*Assises*, t. II, p. 416, notes.) C'est par erreur que les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* (ch. des

princes d'Antioche) ont dit que Marie d'Antioche, fille de Boémond IV, le prince borgne, épousa Frédéric, fils naturel de l'empereur Frédéric II. La femme du prince Frédéric se nommait Marguerite, et notre Marie d'Antioche, la tante du roi Hugues III, qui ne se maria jamais, fut appelée, même après sa mort, *damoiselle Marie*. (Voy. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 86, 88, 130; *Assises*, t. II, p. 421.)

³ Cf. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 475; Sannudo, p. 227; Jean d'Ypres, *Chron. Bertin*. ap. Mart. *Thes. anecd.* t. III, col. 754.

⁴ *Assises de Jérusalem*, t. II; *Doc. relat. à la success.* ch. XIII, p. 415.

1268.

On allait procéder à la reconnaissance du roi, quand un clerc se leva du milieu de l'assistance et lut, au nom de Marie d'Antioche, la protestation ou contre-requête suivante, écrite en forme de charte :

« Par devant vous, monseigneur Hugues de Lusignan, par la grâce de
 « Dieu, roi de Chypre, moi, damoiselle Marie, je viens ici; et devant vous,
 « seigneurs, devant les religions¹ et les hommes liges de la haute cour du
 « royaume de Jérusalem, je fais à savoir ce qui suit : Il est certain que la
 « reine Isabelle (I^{re}), dame et héritière du royaume de Jérusalem, eut plu-
 « sieurs filles. L'une fut la reine Marie (de Montferrat), fille du marquis, mère
 « d'Isabelle II (de Brienne), qui épousa l'empereur Frédéric. De cette Isabelle
 « naquit le roi Conrad, père de Conradin. L'autre fille fut la reine Alix, mère
 « du roi Henri de Chypre, qui fut père de Hugues, mort avant sa majorité.
 « Une autre fille fut madame Mélissende, princesse d'Antioche, fille du roi
 « Amaury de Lusignan, ma mère. Pour laquelle chose, je vous prie, comme
 « plus proche héritière du royaume, et fille de la fille de la reine Isabelle,
 « mère² du roi Conrad, la dernière saisie du royaume de Jérusalem, ma mère
 « ayant survécu à toutes ses sœurs, de me faire les hommages et les redevances
 « comme à la dame et au plus direct héritier de Jérusalem qui soit, en ce
 « moment, au royaume. Et je suis prête à faire tout ce que les seigneurs et
 « les dames doivent faire à leurs vassaux³. »

Le roi Hugues
 maintient
 sa requête,
 sans engager
 de débat.

Le roi demanda alors à sa tante si ce qu'on venait d'entendre avait été lu par ses ordres; et, sur la réponse affirmative de la princesse, il lui adressa ainsi la parole :

« Madame, nous vous répondrons, parce qu'il y a, dans ce que vous venez
 « de faire dire, certaines choses qui nous concernent directement; les hommes
 « répondront comme ils le jugeront convenable à ce qui les regarde. Sachez,
 « Madame, que nous voudrions que vous eussiez partout biens et honneurs,
 « car vous nous appartenez de bien près, comme l'on sait. Nous voudrions
 « aussi que chacun vît combien l'on vous mal conseille. Nous ne voulons
 « point plaider, car vous êtes si peu en position de commencer régulièrement
 « un plait, que, si vous n'étiez personnellement présente ici, et si l'on n'eût
 « adressé votre requête à la cour, comme elle vient d'être faite, la cour n'y

¹ Les ordres religieux.

² Lisez aieule ou grand'mère. Marie d'Antioche était, par Mélissende de Lusignan, petite-fille d'Isabelle I^{re}, reine de Jérusalem,

laquelle était, par Marie de Montferrat, grand'mère d'Isabelle II (de Brienne), mère de Conrad.

³ Doc. ch. XIV; Assises, t. II, p. 416.

« eût donné aucune attention, lors même que vous eussiez été le seul héritier. Ce que nous dirons n'est donc que pour éclaircir, devant cette assemblée, ce que nous vous dîmes à Tyr, en présence du grand maître du Temple et du seigneur de Tyr. Sachez, Madame, que, d'après les usages de ce royaume, celui qui veut réclamer un héritage doit le requérir du chef même du dernier possesseur. S'il en était autrement, il n'y aurait ni saisine ni possession qui valût, et il arriverait souvent que les collatéraux pourraient déshériter les descendants de la souche directe. Et puisqu'il faut que le droit procède du dernier saisi, nul ne peut dire que je ne sois le plus immédiat héritier, car le fils de feu mon oncle, le roi Henri, est mort dernièrement, possédant son droit aussi complètement qu'un mineur peut en être saisi. Si vous voulez former votre requête de par le roi Conrad (Conradin), nous vous dirons que le roi Conrad est majeur, qu'il ne peut donc s'agir de son bailliage, et que vous ne pouvez rien autre requérir de son chef, car il n'a jamais été mis en possession de rien. Si bien que, si le roi Conrad était ici présent dans le royaume, il faudrait qu'il adressât sa requête à la cour, non de par lui-même, mais de par le droit qu'il tiendrait du dernier saisi. Mais, nous le répétons, nous ne disons pas ces choses en forme de plait; nous n'avons pas besoin de plaider ¹. »

1268.

Les chevaliers, retirés un moment à l'écart, revenaient pour notifier leur décision, quand ils apprirent que Marie d'Antioche quittait l'assemblée. Ils députèrent trois d'entre eux pour lui demander si elle voulait entendre la réponse à son placet; mais la princesse se refusa à rien écouter et sortit. La cour fit alors savoir au roi Hugues qu'elle n'avait rien à changer à sa première déclaration, si, de son côté, il persistait dans ses dispositions. Hugues répondit qu'il ne voyait rien qui dût les modifier, et maintint purement sa demande et ses offres ².

Il est reconnu
roi
de Jérusalem.

Le comte Vidal s'approcha alors du roi et lui présenta un écrit renfermant le texte du serment que les rois de Jérusalem prêtaient, à leur avènement, pour promettre de respecter les usages du pays, les assises rendues par leurs prédécesseurs et les concessions de fiefs qu'ils avaient faites³. Hugues, ayant juré d'observer fidèlement tout ce qui était contenu dans la charte, les hommes liges s'avancèrent et le saluèrent comme roi de Jérusalem, offrant de rendre

¹ *Doc. relat. à la success.* ch. xv; *Assises*, t. II, p. 417.

² *Doc.* ch. xvi; *Assises*, t. II, p. 418.

³ Cf. *Assises de Jérusalem*, Livre de Jean d'Ibelin, ch. vii et cxciii, t. I, p. 30, 310, et ci-dessus, p. 146-147.

1268. l'hommage en ses mains. Geoffroy de Sergines, sénéchal du royaume et commandant des hommes d'armes français, remplit le premier le devoir féodal, et inaugura ainsi la nouvelle royauté. Il fut suivi de Philippe de Montfort, seigneur de Tyr, et de Jean de Montfort, son fils, sire de Toron¹, qui était devenu, vers ce temps, beau-frère du roi². Le sire d'Arzur, Balian d'Ibelin, nouvellement créé connétable et baile de Jérusalem³, fonction qu'avait autrefois occupée Geoffroy de Sergines, dut assister aussi à la séance royale. Après que les chevaliers eurent satisfait à l'hommage, les ordres militaires, les religieux et les confréries de la ville prêtèrent successivement le serment de fidélité au prince⁴.

Conradin
se trouve évincé
de ses droits
au
royaume
de Jérusalem.

On a vu avec quel soin le roi Hugues, s'associant évidemment, en ce point, à la pensée de la haute cour, avait évité, dans sa requête, de rien dire qui pût infirmer le droit des enfants de Frédéric et d'Isabelle de Brienne. En se montrant toujours disposés à déférer la royauté de Jérusalem au fils et au petit-fils de la reine, mais en ne cessant d'exiger, avant de concéder l'investiture et l'hommage, que l'héritier vînt personnellement dans le royaume, comme les assises le prescrivaient absolument, les chevaliers de Syrie avaient peu à peu relâché les liens qui les rattachaient à la famille de Frédéric et reconquis un gouvernement national. Chaque règne avait avancé l'œuvre de l'émancipation politique. Sous Henri I^{er}, la fermeté des Ibelin avait détruit de fait l'autorité du lieutenant impérial en Syrie, et réduit le droit de l'empereur, depuis la prise de Tyr, au titre de roi de Jérusalem. A la mort de la reine Alix, en 1246, le gouvernement réel du pays était passé au roi de Chypre avec le titre de *seigneur du royaume*. La régence avait pris tous les caractères de la souveraineté, sous le règne de Hugues II. Dans la circonstance présente, c'était la royauté même de Jérusalem que Hugues III réclamait du chef de son cousin Hugues, et c'est la royauté effective, avec tous ses attributs, que les barons du royaume lui conférèrent d'un assentiment à peu près unanime.

29 octobre.

Mort
de Conradin.

Le Saint-Siège, qui jugeait les questions de légitimité d'une manière générale, en s'élevant au-dessus des convenances des temps et des pays, n'ap-

¹ *Doc. relat. à la succ.* ch. xvii; *Assises*, t. II, p. 419.

² *Hist. de Chypre*, t. II, p. 73; cf. p. 453; *Lignages d'outre-mer*, ch. xv.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, liv. XXXIV, chap. xi, p. 457.

⁴ *Doc. relat. à la successibilité; Assises*, t. II, p. 419.

prouva pas d'abord la décision de la cour de Saint-Jean d'Acre. Il ne recherchait pas quelles étaient les exigences particulières du droit féodal d'outre-mer, et, dans les débats touchant l'hérédité royale, sa règle était la loi ordinaire de la succession romaine. Nous l'avons vu, au milieu même de ses guerres contre la maison de Hohenstaufen, reconnaître toujours pour seuls rois de Jérusalem Frédéric II et ses enfants, fils et petits-fils des deux Isabelle. A la mort de Conrad, en 1254, Innocent IV avait expressément confirmé ce titre à Conradin, avec la principauté de Souabe¹.

1268.

Le clergé d'Orient, fidèle aux doctrines romaines, se trouva alors dans un grand embarras. Il paraît que le patriarche et les prélats restèrent, comme le légat apostolique, tout à fait éloignés des délibérations de la haute cour et qu'ils n'adhérèrent à la royauté de Hugues III qu'après la mort de Conradin. On n'a rien de formel à cet égard. L'extinction de la famille de Frédéric, par la fin tragique de ce dernier prince, suivit de si près la proclamation du nouveau roi de Jérusalem, qu'il est difficile de savoir si certains événements ont précédé ou suivi la décision des chevaliers de Saint-Jean d'Acre.

Conradin, battu à Tagliacozzo le 23 août 1268, fut décapité à Naples le 29 octobre. Les scrupules de Clément IV, qui avait vainement interposé son influence pour sauver la tête du prisonnier, ne survécurent pas à sa mort. La dynastie de Frédéric II n'avait plus d'héritier légitime qui pût perpétuer ses droits au trône de Jérusalem. Charles d'Anjou, sachant les dispositions du pape, n'osa élever de prétention personnelle à la royauté vacante. La couronne d'Isabelle II revenait à ses collatéraux d'outre-mer, et les principes de la succession civile se trouvaient d'accord avec les prescriptions des coutumes d'Orient pour la déférer, en vertu d'une double hérédité, à Hugues III, cousin d'Isabelle II, petit-fils d'Isabelle I^{re} de Jérusalem, et de Hugues I^{er} de Chypre. Marie d'Antioche n'avait cessé, jusqu'à-là, de solliciter le patriarche pour être couronnée de ses mains, mais Guillaume d'Agen avait résisté à toutes les obsessions. Après la mort de Conradin, sans s'arrêter aux demandes et aux appels successifs de la princesse, il déclara ne voir aucun obstacle au couronnement du roi de Chypre², et la solennité fut fixée à l'année suivante.

1269.

Le 24 septembre 1269, Hugues III, venu à Tyr, la nouvelle ville du sacré, fut couronné par l'évêque de Saint-Georges de Lidda, délégué spécial du

Couronnement
du
roi Hugues.

¹ Rinaldi, 1254, § 47, t. XXI, p. 507.

² Cf. la lettre de Grégoire X à l'archevêque de Nazareth et aux autres prélats de Pales-

tine, 24 octobre 1272. Rinaldi, 1272, § 20, t. XXII, p. 300; Reinhard, *Hist. de Chypre*, t. I, pr. p. 61.

1269.

patriarche¹ en l'absence, sans doute, de l'archevêque de Tyr², à qui l'usage réservait le privilège de donner l'investiture ecclésiastique au nouveau roi, quand le patriarche en était empêché.

Au milieu de la cérémonie, un clerc osa élever tout à coup la voix, et s'écria que, par ordre de Marie d'Antioche, il s'opposait à l'intronisation du roi Hugues³. Il réussit à se perdre dans la foule, et on ne donna aucune attention à l'incident. Mais un notaire était venu avec lui, et probablement acte de protestation fut dressé en secret comme mesure conservatrice des droits de la princesse. Le roi voulut se précautionner également vis-à-vis des récriminations de sa tante et des réclamations que pouvait élever Charles d'Anjou comme successeur de Conradin. Les usages de la haute cour n'admettant pas un procès-verbal régulier des délibérations, le roi s'adressa au clergé, et fit rédiger une charte où furent rapportées, sous l'attestation du légat du Saint-Siège, des prélats du pays et des grands maîtres militaires, les décisions des barons de Jérusalem, qui, après l'avoir appelé d'abord à la régence, lui avaient remis ensuite définitivement le pouvoir royal, que la bénédiction ecclésiastique venait de confirmer en ses mains. « Et tant pour-
« chassa le roi Hugues vers le légat et vers tous les gens de la religion, dit
« un ancien compilateur des lois d'outre-mer, qu'ils lui firent une lettre pa-
« tente, portant leurs sceaux, de tous les précédents; et comment le royaume
« lui était échu par l'usage, et comment il le requit aux hommes comme son
« droit; comment les hommes lui firent hommage, et comment nul n'était
« plus direct héritier que lui, ni le comte de Brienne ni damoiselle Marie⁴. »

Observations
sur
les événements
précédents.

Le souvenir de ces événements s'altéra cependant en Orient avec la pratique exacte des principes féodaux. Dès le siècle suivant, sous l'influence

¹ Lettre de Grégoire X à l'archevêque de Nazareth, du 24 octobre 1272, ap. Rinaldi, 1272, § 20, t. XXII, p. 300; *Assises*, t. II, p. 419; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 457; Sannudo, p. 223; Amadi, fol. 176; Fl. Bustron, fol. 188.

² Gilles, archevêque de Tyr, était mort en 1267, en France, où il était allé prêcher la croisade, et Jean de Saint-Maixent, son successeur, n'était pas encore institué. (Le Quien, *Or. Christ.* t. III; *Bibl. de l'École des chartes*, 4^e série, t. IV, p. 287; *Continuat. de Guill. de Tyr*, p. 462.) Geoffroy de Sergines,

mort le 11 avril précédent (*Contin. de Guill. de Tyr*, p. 457), et remplacé seulement en 1272, comme sénéchal du royaume de Jérusalem, par Jean de Grailly, ascendant du célèbre capitaine de Buch, manqua aussi à la solennité. (*Contin. de Guill. de Tyr*, liv. XXXIV, chap. XVI, p. 463.)

³ Amadi, fol. 176.

⁴ *Assises*, t. II, p. 419, ch. XVII. Les chapitres III à XVII des Documents relatifs à la régence et à la successibilité royale dans le royaume de Jérusalem semblent formés d'extraits textuels de cette charte.

croissante des idées monarchiques, on affectait de répéter¹ que le roi Hugues III, chef de la seconde dynastie de Chypre, avait reçu ses droits au royaume de Jérusalem par la mort du dernier enfant de Frédéric II. Il est historiquement prouvé à nos lecteurs, que, du vivant même de Conradin, alors majeur, mais absent, la haute cour d'Acre, dans la légitimité de ses attributions, mais faisant une application rigoureuse des assises, avait accepté, proclamé et institué, aussi complètement qu'elle le pouvait, l'ancien régent, pour roi définitif. Le droit d'Hugues III procédait donc de sa reconnaissance par les grands vassaux comme héritier le plus proche de la dernière reine de Jérusalem, et non de l'héritage de Conradin. La cérémonie religieuse du couronnement seule fut postérieure à l'extinction des princes de Souabe, et, si cette cérémonie, réduite à n'être qu'une formalité, quand le sacre ne l'accompagnait pas, était le complément nécessaire de la prise de possession royale, elle n'était cependant que la conséquence de l'hommage des grands vassaux, première et véritable intronisation du roi, dans les États aristocratiques.

Durant les pacifiques débats de la succession d'outre-mer, quelques Faits militaires. croisés avaient devancé les armements du roi de France, et gagné déjà la Palestine. On fit avec eux quelques marches vers les terres du Jourdain, on dressa des embuscades dans l'espoir de surprendre le Saphed, ou quelques-unes des positions moins fortes de Bibars. On trouva partout un ennemi supérieur et l'on fut presque toujours ramené avec perte sur la côte. Dans l'une de ces expéditions, qui semblent avoir été accordées à l'impatience des nouveaux venus, expédition entreprise au mois de décembre 1269², et à laquelle assistaient deux fils du roi d'Aragon, Jacques I^{er}, les chrétiens perdirent Robert de Cresecques, chevalier inscrit parmi les sénéchaux du royaume de Chypre³, et un frère d'Olivier de Termes⁴, de la famille du haut Languedoc, qui montra, au milieu du découragement si général alors en Europe, une confiance et un esprit de sacrifice admirables pour le service de la Terre sainte.

Le rétablissement de la royauté effective, dans les mains d'un prince obéi et respecté⁵, permettait d'espérer, pour un temps opportun, des opérations

¹ Le roi Hugues IV le disait lui-même, en 1324, à Nicosie. (*Assises*, t. II, p. 421, et voy. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 73, notes.)

² *Assises*, t. I^{er}, p. 409.

³ Cf. Sanudo, p. 223; Makrizi, trad. de

Quatremère, t. I, 2^e part. p. 77, 78; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 458; M. Reinaud, p. 517.

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 458; Cf. p. 449, 463, 466.

⁵ *Assises*, t. II, p. 419.

1269.

plus heureuses. La croisade pouvait compter sur une coopération efficace des Orientaux, à la condition qu'elle fût elle-même en état de commencer la guerre. Le roi Hugues, secondé alors en Syrie par les seigneurs et par les ordres militaires, avait en Chypre un corps de chevalerie d'élite. Les républiques de Gènes et de Venise, sur les instances du Saint-Siège et du roi de France, avaient enfin donné la paix à leurs colonies¹. Bibars disposait, il est vrai, de forces considérables. Ses côtes d'Égypte étaient armées et en état de résister à l'invasion². Mais les Mongols promettaient de repasser l'Euphrate. Abaga-Khan avait adressé des messages réitérés aux princes d'Europe; il offrait de réunir ses troupes aux leurs et donnait rendez-vous à tous les Francs en Arménie, pour commencer ensemble la conquête des États du sultan³.

1270.

De la nouvelle
croisade
du
roi de France.

La crainte de compromettre leur commerce avec l'Égypte n'avait pas permis aux Vénitiens de louer à saint Louis les vaisseaux nécessaires au passage de ses troupes en Syrie; mais les Génois avaient assuré ses moyens de transport⁴. Si, dans ces circonstances, le roi eût repris les projets prématurés de 1248, et débarqué en Chypre ou en Arménie, en s'unissant aux Mongols, il est permis de croire que de grands événements, et peut-être la conquête de la Palestine, promise par Abaga, eussent marqué cette guerre. Malheureusement, les déceptions que saint Louis, préoccupé surtout de la conversion des Mongols, avait éprouvées dans son premier voyage, lui avaient inspiré de la défiance et de l'aversion pour ces peuples. Il comptait moins sur leurs propositions, au moment où elles étaient plus sérieuses et plus praticables. Sans les rejeter absolument pour l'avenir, il ajourna l'alliance qui s'offrait, et s'arrêta à un incident qui devint fatal, quand il eût fallu porter de suite toutes les forces chrétiennes en Orient.

L'expédition de Tunis était, dans la pensée du saint roi, le prélude de la campagne d'Égypte ou de Syrie. On peut douter cependant, quoi qu'en dise un contemporain, éloigné de ces pays⁵, que le roi de France se fût déterminé spontanément à commencer sa croisade en débarquant en Afrique. Les relations politiques ou militaires entre les royaumes de Tunis et d'Égypte

¹ Canale, *Cron. des Véniciens*, p. 578, 628, 630. Le traité conclu pour cinq ans, en 1270, fut ensuite prorogé. (Canale, p. 686; Rinaldi, 1268, § 63. 1270.)

² Makrizi, t. I, 2^e part. p. 83.

³ M. Reinaud, *Chron. arabes*, p. 517.

⁴ Voy. lettre de Clément IV, du 17 sep-

tembre 1268, ap. Martène, *Thes. anecd.* t. II col. 628; Rinaldi, ann. 1268, 1269; M. Jal, *Pacta navorum*, dans les *Mélang. des Doc. histor.* t. I, p. 516, in-4°. Collect. de doc. inéd. concernant l'Hist. de France.

⁵ Matthieu Paris, éd. Watts, p. 677; Sannudo le répète, p. 223.

n'étaient pas tellement étroites, que la défaite ou la ruine de l'un de ces États pût sensiblement affaiblir l'autre. Les déserts qui les séparent ôtaient tout avantage militaire à l'occupation de Tunis contre l'Égypte ou la Syrie. La marine des Arabes de l'Afrique occidentale, qu'on appelait le Maghreb¹, pouvait nuire sans doute quelquefois aux croisés, mais elle menaçait surtout les côtes de la Sicile, depuis que l'île n'obéissait plus à la famille de Frédéric, considérée par tous les Sarrasins comme leur alliée naturelle. Le sentiment de l'armée débarquée à Tunis fut unanime à regretter que le roi de France se fût laissé entraîner dans la querelle particulière de Charles d'Anjou² avec l'émir Mostanser-Billah, qui refusait de payer l'ancien tribut imposé par Roger II aux rois de Tunis et accueillait les partisans de Conradin, en leur donnant une solde³.

On avait vu, au commencement du siècle, les Vénitiens confisquer à leur profit une formidable croisade, et, pendant qu'on l'attendait en Syrie, l'employer à venger leurs injures personnelles contre Constantinople. La croisade de 1270 se termina moins heureusement que celle de 1204. La Sicile seule eut à s'en féliciter. Elle y gagna le rétablissement du tribut supprimé par les rois d'Afrique depuis l'avènement de Charles d'Anjou.

Édouard, fils aîné du roi d'Angleterre, parvenu tardivement en Afrique, poursuivit sa route vers la Palestine et aborda au mois de mai 1271 à Saint-Jean d'Acre. Il amenait un millier d'hommes sur une flottille qu'il avait, en passant, ravitaillée en Chypre⁴. Ni ces secours, ni l'arrivée de cinq cents Frisons, dignes émules de leurs pères⁵, ne pouvaient suffire à de grandes expéditions. La mort du roi de France et la retraite de son armée avaient jeté le découragement en Syrie. Le grand maître de l'Hôpital, battu par Bibars, s'était hâté de demander la paix. Il l'obtint pour un temps, en abandonnant la moitié du territoire de Margat, chef-lieu de son ordre, entre

1270.

1270-1271.

La mort de saint Louis oblige les Orientaux à demander la paix.

¹ Les Arabes désignent sous le nom de *Maghreb* (Occident) la partie de l'Afrique septentrionale où se trouvent les États de Tripoli, de Tunis, d'Alger et du Maroc. La partie musulmane de l'Espagne fut même comprise sous cette dénomination.

² *Gesta Philippi III*, ap. Bouquet, t. XX, p. 476; Saba Malaspina, *Hist. sic.* ap. Murat. t. VIII, col. 859; Thomas Wikes, *Chron.* ap. Gale, *Script. Angl.* t. II, p. 93.

³ *Chron. de rebus in Italia gestis*, édit. Huillard-Bréholles, p. 322. *Voy. Bibl. de l'École des chartes*, 4^e série, t. V; *Relations comm. de la Sicile avec l'Afrique*, p. 215, 216.

⁴ Thomas Wikes, p. 96; Gautier d'Hemingford, ap. Gale, t. II, p. 590; Knyghton, ap. Twisden, t. II, col. 2457; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 460.

⁵ *Ibid.* liv. XXXIV, chap. XIII, p. 458; Sanudo, p. 224.

1271. Tortose et Laodicée, et s'engageant à ne faire aucune réparation ni à la ville ni à sa forteresse¹. Le sultan, pour s'éviter la peine d'assiéger séparément les places chrétiennes, obligeait leurs possesseurs à les laisser déperir. Pareille condition fut mise, en ce qui concernait Tortose, à la paix accordée aux Templiers². Boémond ne dut le salut de Tripoli qu'à la nécessité où se trouva Bibars de surveiller les mouvements du prince d'Angleterre, dont il venait d'apprendre le débarquement³.

L'ordre teutonique n'ayant pas traité avec le sultan, comme les autres maisons, Bibars s'empara⁴, en marchant vers le Carmel, du château de Montfort, le seul grand établissement militaire que la nation allemande possédât en dehors de Saint-Jean d'Acre⁵. Ce château, appelé *Korain* par les Arabes, défendait les approches de la capitale vers le nord-est⁶, sur la route même de Damas, où les chrétiens avaient déjà perdu le Saphed. Il avait autrefois fait partie de la seigneurie du Saor, ou de la seigneurie du Bouquiau, deux terres appartenant à Henri le Buffle, croisé français, frère de Philippe, l'ancêtre commun des sires de Naplouse, l'ancienne Sichein. Les chevaliers de l'Hôpital teutonique l'avaient racheté avec toutes ses dépendances des petites-filles de Henri le Buffle; et l'empereur Frédéric II, lors de son voyage en Palestine, avait terminé d'autorité le règlement des conditions de la vente, afin que la grande association militaire et hospitalière des peuples germaniques eût aussi sa forteresse dans le royaume de Jérusalem⁷.

Mai-Juin 1271.

Expédition
de Bibars
contre
l'île de Chypre.

La proclamation de Hugues III en Syrie et l'arrivée du prince Édouard préoccupaient Bibars. Indépendamment de sa valeur personnelle, le nouveau roi, par la réunion des deux royaumes sous son autorité, donnait plus de force et plus de confiance aux chevaliers de Terre sainte. Avant d'attaquer Saint-Jean d'Acre, projet qu'il ne perdait jamais de vue, le sultan voulut porter

¹ Makrizi, trad. de M. Quatremère, t. I, 2^e part. p. 85; M. Reinaud, p. 526.

² M. Reinaud, p. 526; cf. Makrizi, t. I, 2^e part. p. 85.

³ Cf. Reinaud, p. 527; Makrizi, t. I, 2^e part. p. 85-86, ann. 669 (1270-1271).

⁴ Le 2 de doulcada, 669 de l'hégire (milieu de juin 1271). Makrizi, t. I, 2^e part. p. 87; cf. *Cont. de Guill. de Tyr*, liv. XXXIV, chap. XIV, p. 460; Jean d'Ypres, *Chron. Bertin.* ap. Martène, *Thes. anecd.* t. III, col. 750.

⁵ Cf. l'extrait d'un auteur arabe qui, par erreur, donne Montfort aux *Hospitaliers arméniens*. Quatremère, *Hist. des sultans mamel.* de Makrizi, t. I, 2^e part. p. 87, notes.

⁶ Le dominicain Brocard, qui vit les ruines du château de Montfort en 1276, le place à quatre lieues nord-est de Saint-Jean d'Acre. (*Descriptio Terræ sanctæ*, Anvers, 1536, in-12, cap. *Iter ab Accone versus Borsam.*)

⁷ *Assises de Jérus.* t. II, p. 454; *Lignages d'outr.* ch. XVI.

un coup au roi Hugues dans son propre royaume, pendant que le prince se trouvait sur le continent, bien éloigné de croire qu'un danger pût menacer l'île de Chypre¹.

Une flottille de dix à douze galères, rapidement équipée en Égypte, parvint, à la fin du mois de mai², près des côtes de Limassol, sans avoir éveillé de soupçons. Bibars avait eu la précaution de faire peindre le corps de ses navires en noir, comme étaient ceux des chrétiens, et on avait, pour mieux couvrir la ruse, arboré aux mâts des pavillons ornés de croix³. Les Arabes, attendant la tombée de la nuit pour s'approcher du rivage, allaient débarquer, quand les galères frappèrent sur des écueils que les pilotes ne connaissaient pas, et se brisèrent presque toutes. Les Chypriotes, survenus aussitôt avec leurs barques, firent, sans combattre, plus de dix-huit cents prisonniers⁴. S'il fallait en croire les chroniques sarrasines, ce bonheur providentiel aurait inspiré une telle joie au roi Hugues, qu'il aurait écrit à cette occasion une lettre pleine de railleries à Bibars. Le sultan, dans une réponse arrogante, menaça Hugues de sa colère et ne lui donna que son ancien titre de *baile*, affectant de ne pas le reconnaître comme roi des Francs de Palestine⁵.

Il ordonna de construire sans retard de nouvelles galères et, en même temps, il fit marcher des troupes vers Acre. Une invasion des Mongols, déterminée par un message du prince anglais⁶, l'obligea heureusement à rappeler ses hommes vers Damas. Mais l'armée tartare n'exécuta qu'un immense et rapide pillage d'Alép à Césarée de Philippe, sans traverser l'Oronte et sans faire le siège d'aucune ville⁷. Bibars, de son côté, évita un engagement, et des pluies abondantes étant survenues après la rentrée des troupes d'Abaga, il abandonna ses premiers projets. Le pressentiment de nouvelles incursions, du côté de l'Euphrate, le disposa à traiter avec les Francs. Il accueillit favorablement les envoyés de Charles d'Anjou qui lui demandaient la paix pour les chrétiens de Terre sainte et le rétablissement des rapports existants, sous

Dernières
hostilités.

¹ Makrizi, t. I, 2^e part. p. 88, notes.

² Au mois de schewal 669. (Makrizi, t. I, 2^e part. p. 87.)

³ Makrizi, t. I, 2^e part. p. 87, notes; M. Reinaud, p. 528.

⁴ Makrizi, p. 88, notes; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 460; Sanudo, p. 224. Les prisonniers furent conduits à Tyr, où devait avoir lieu le rachat. Beaucoup parvinrent à s'en-

fuir avant qu'on eût payé leur rançon. (Makrizi, t. I, 2^e part. p. 121.)

⁵ M. Reinaud, p. 528.

⁶ *Cont. de Guill. de Tyr*, p. 461; Jean d'Ypres, *Chron. Bertin. ap. Martène, Thes. anecd.* t. II, col. 750.

⁷ Cf. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 461; Sanudo, p. 224; Makrizi, t. I, 2^e part. p. 100 et suiv. M. Reinaud, p. 529.

1271.

le règne de Frédéric, entre la Sicile et l'Égypte¹. Il renouvela la paix avec le seigneur de Tyr², alors Jean de Montfort, fils de Philippe³, en obtenant encore quelques concessions de territoire. Cinq des meilleurs villages de la principauté furent abandonnés au sultan, et le domaine seigneurial, riche autrefois de cent casaux, fut réduit à quinze villages ou hameaux. Les revenus de toutes les autres terres devaient être partagés par Montfort avec son redoutable voisin⁴.

Ces trêves partielles, imposées par la nécessité, tantôt aux feudataires, tantôt aux grands maîtres, désorganisèrent l'armée chrétienne, sans décourager les croisés, qui auraient cru manquer à leur vœu, s'ils étaient repartis avant d'avoir combattu les infidèles. Il fallut que le roi Hugues consentît à faire quelques excursions avec Édouard et les chevaliers d'Europe. Dans leur première expédition, les chrétiens parvinrent à occuper quelque temps Nazareth, où ils retrouvèrent les murailles de la belle basilique ruinée par Bibars⁵. Les sorties suivantes n'eurent pas de plus grands résultats. L'armée détruisit un ouvrage fortifié dont les Arabes s'étaient emparés et qu'ils avaient augmenté au village de Saint-Georges, dans le territoire même de Saint-Jean d'Acre⁶. Au retour de cette marche, entreprise au milieu des chaleurs du mois de juillet, un grand nombre d'Anglais, aussi imprévoyants que les soldats du roi Richard, périrent, victimes de leur goût immodéré pour les fruits. En automne, le roi de Chypre et le prince Édouard, qu'avait rejoint Edmond son frère, s'avancèrent ensemble vers le château de Quaquo ou Kakoun, entre Césarée et Arsur⁷. Il est douteux qu'ils se soient rendus maîtres du fort; ils ne le conservèrent pas longtemps dans tous les cas⁸. « Si tant d'hommes n'ont pu prendre une maison, dit ironiquement Bibars aux députés de Charles d'Anjou, alors auprès de lui, comment feront-ils jamais la conquête du royaume de Jérusalem⁹ ? »

¹ Makrizi, t. I, 2^e partie; M. Reinaud, p. 530.

² Makrizi, t. I, 2^e part. p. 88.

³ Philippe de Montfort avait été tué en 1270 par un Ismaélien. (Amadi, fol. 177; Fl. Bustron, fol. 189.)

⁴ Makrizi, *loc. cit.*

⁵ Cf. Makrizi; Gautier d'Hemingsford, ap. Gale, *Script. Angl.* t. II, p. 590; H. Knyghton, ap. Twisden et Selden, *Script. Angl.* t. II, col. 2457; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 462, 464.

⁶ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 461; Sanudo, p. 224; Amadi, fol. 178; cf. Jean d'Ypres, ap. Martène, *Thes. anecd.* t. III, col. 750, 752.

⁷ Voy. Quatremère, notes à Makrizi, t. I, 2^e part. p. 254.

⁸ Cf. Makrizi, t. I, 2^e part. p. 101, et Amadi, fol. 178. D'après le continuateur (p. 461), et Sanudo (p. 224), les grands maîtres auraient pris part à cette expédition.

⁹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 461; Jean d'Ypres, *loc. cit.* col. 750.

Depuis ce temps les Occidentaux se résignèrent à l'inaction. Les Templiers et les Hospitaliers avaient traité de nouveau avec le sultan. Le roi d'Arménie cherchait à réparer ses pertes. Les seigneurs de Tyr et de Tripoli avaient été obligés de licencier leurs vassaux. La propre armée du roi Hugues était menacée de dissolution, les barons chypriotes témoignant depuis quelque temps l'intention de quitter la Palestine et de se retirer dans l'île.

1271.

Les chevaliers de Chypre voulaient regagner leurs foyers, depuis qu'ils ne voyaient plus une issue honorable et avantageuse à la guerre. Le roi Hugues s'opposait à leur départ, et prétendait les retenir en Syrie autant qu'il le jugerait convenable. Les liges lui déniaient formellement ce droit. Ils soutenaient que le service militaire sur le continent était, de leur part, un acte entièrement volontaire et de pur dévouement religieux. Personne, sous aucun prétexte, ne pouvait les y assujettir. La question était ainsi posée et agitée depuis longtemps entre le roi et ses hommes. Elle ne concernait pas seulement la guerre en Syrie contre les infidèles. Il s'agissait de savoir, d'une manière générale, si le devoir féodal dû au roi par les liges, c'est-à-dire par les vassaux et les arrière-vassaux de la couronne, comprenait le service de mer. La coutume de Terre sainte ne précisait rien à cet égard. Dans les discussions des cours, on n'avait jamais bien déterminé si le suzerain était en droit d'imposer aux liges, indépendamment du service militaire qu'ils lui devaient dans le royaume pour leurs fiefs, un service quelconque au dehors des limites du royaume. On résolut, d'un commun accord, de porter le débat devant le prince Édouard, quand l'armée fut rentrée à Saint-Jean d'Acre¹.

Dissentiment
entre
le roi de Chypre
et ses barons
au sujet
du
service militaire.

Les motifs les plus élevés provoquaient, d'ailleurs, les résistances des chevaliers chypriotes. Ce n'était chez eux ni lâche désir de repos, ni affaiblissement de la foi religieuse. Ils ne cherchaient pas à se prévaloir de l'assise de Belbeis, qui, sous Amaury I^{er}, avait autorisé les chevaliers de Syrie à

¹ *Doc. sur le service militaire*, dans les appendices aux *Assises*, t. II, p. 427. Le chanoine de Gisburn, Gautier d'Hemingford, chroniqueur anglais contemporain, entendit parler de la discussion du roi et des barons de Chypre; mais l'esprit national en a, chez lui, dénaturé tout à fait le caractère. A l'en croire, les chevaliers de Chypre, après avoir refusé d'accompagner le roi Hugues III de

Lusignan en Terre sainte, se seraient rendus de suite à l'appel d'Édouard, en assurant le prince qu'ils seraient toujours disposés à lui obéir et à exécuter les ordres des rois d'Angleterre, dont les ancêtres avaient régné sur leur île. (*Chron. ap. Gale*, t. II, p. 591. Kuyghton a répété la fable patriotique de Gautier d'Hemingford. *Ap. Twisden et Selden*, t. II, col. 2457.)

1271.

refuser le service militaire pour une guerre d'agression étendue au delà d'une journée de cheval loin des frontières¹. Il y allait de leur honneur de ne pas porter les armes hors du royaume, même en Palestine, quand on voulait considérer la guerre sainte comme une conséquence obligée du service féodal, et quand on déclarait pouvoir les appeler à la croisade par une réquisition forcée telle qu'était la semonce ordinaire du devoir militaire. Au lieu d'invoquer un prétendu droit, si on faisait appel avec confiance à leur dévouement, on les trouverait prêts à sacrifier leurs personnes et leurs biens, partout et sans condition, toutes les fois que le service de Dieu ou l'honneur du suzerain l'exigerait. Ces sentiments furent exposés avec une noble et chaleureuse éloquence, au nom de la communauté des liges, par un des principaux seigneurs du royaume de Chypre, Jacques d'Ibelin, que l'on croit être l'un des petits-fils du roi Hugues III lui-même, et qui, plus tard, dicta, du lit de souffrance où il finit ses jours, un abrégé clair et substantiel des assises de Jérusalem, à l'usage du royaume de Chypre².

Présentations
du roi.

Le roi Hugues prit le premier la parole dans la réunion convoquée chez le prince Édouard. Il déclara expressément que tous les hommes liges du royaume de Chypre lui devaient le service militaire, tant à l'intérieur qu'au dehors des frontières du royaume, sans distinction; et cela en vertu de l'acte même de la concession de leurs fiefs, dans lequel il n'existait ni condition ni limite. « Le privilège royal, dit le roi, porte ces mots : Je te donne telle chose en fief pour le service de ton corps, ou pour le service de tant de chevaliers et sous l'hommage lige, sans ajouter rien de plus. » La nature et la durée du service est donc laissée à l'appréciation du seigneur, et le roi affirmait que tel avait été, en effet, l'usage des fiefs en Syrie, depuis le règne de Godefroy de Bouillon. Il ajoutait que, depuis ce temps, les feudataires de Jérusalem avaient toujours servi le suzerain en dehors des terres formant le domaine ou royaume proprement dit³, tant dans le comté d'Édesse et la principauté d'Antioche que dans le pays des *païens* ou à Constantinople, soit par terre, soit par mer, en guerre ou en ambassade. Les mêmes usages, con-

¹ Voy. *Assises*, t. I, p. 455, ch. xxxi.

² *Assises*, t. I, p. 453, notes. Tout paraît indiquer que Jacques d'Ibelin, l'auteur d'un *livre des assises*, inséré dans le recueil des lois d'outre-mer (t. I), est le même qui défendit le droit des liges dans la question du service militaire; mais il n'est pas bien cer-

tain que ce Jacques d'Ibelin soit le chevalier du même nom, petit-fils du roi Hugues III, fils de Balian d'Ibelin, seigneur de Tibériade, et d'Alix de Lusignan.

³ Ce territoire, le *regnum*, s'étendait, dans l'origine, depuis Beyrouth jusqu'à Gaza inclusivement.

tinuait le roi, avaient été suivis en Chypre depuis que l'île appartenait aux Latins, et il énumérait toutes les circonstances dans lesquelles ses prédécesseurs, comme son bisaïeul, Amaury II, son aïeul, Hugues I^{er}, et son oncle, Henri I^{er}, ou même les simples régents, usant du droit royal, comme Gautier de Montbéliard, avaient employé, à leur volonté, hors de l'île, tous les hommes liges du royaume en guerre ou en mission, soit à Satalie, soit à Rhodes, en Arménie ou à Damiette, et enfin en Palestine, si souvent et si fréquemment, qu'il n'y avait pas un homme, dans les pays d'outre-mer, qui pût prétendre l'ignorer¹.

La réponse de Jacques d'Ibelin est un modèle de convenance et de fermeté. Il faudrait citer en entier cette belle harangue, que nous abrégeons à regret en la traduisant cependant littéralement :

• Seigneurs, dit le défenseur des hommes liges, nous avons entendu ce
• que monseigneur le roi a dit devant vous; nous avons suivi ses longues
• explications sur les précédents; nous y répondrons aussi brièvement qu'il
• nous sera possible. Toute la force du discours de monseigneur le roi porte
• sur deux points : l'un est la teneur du privilège de concession des fiefs,
• l'autre est l'usage suivi jusqu'à présent dans le service des fiefs. Nous tou-
• cherons ces deux points.

Droits allégués
par
les hommes
liges.

• Et quant au premier, sauf son honneur et sa grâce, nous sommes bien
• loin de l'entendre comme monseigneur le roi, qui dit que notre service doit
• être sans limite et sans condition, parce qu'il n'y a, dans la formule de notre
• investiture ni réserve ni manière. Mais, s'il en était ainsi, ce serait certes
• trop largement l'entendre, et il y a nécessairement une limite et une condi-
• tion déterminée dans le service. La limite, c'est la frontière même du
• royaume, rien de plus et rien de moins. La condition, c'est la manière dont
• on doit faire le service. Or nous devons le service de chevaliers, et celui
• qui exigerait de nous le service de mer dénaturerait déjà beaucoup le ser-
• vice de chevalerie. Nous ne croyons pas que nul homme lige ait jamais été
• soumis à telle obligation. Mais, séparément et volontairement, chacun de
• nous a pu et peut contracter cette obligation. Et certes, les occasions et les
• motifs ne manquent pas pour nous y engager. C'est avant tout le désir de
• servir Dieu et de mériter la rémission de nos péchés; c'est ensuite l'amour
• de l'honneur et de la gloire, ou bien le dévouement pour notre suzerain

¹ Assises, t. II, p. 428-429.

1271.

« ou pour un ami; enfin, les bons gages qu'on peut offrir aux chevaliers.
 « Voilà comment et pour quels motifs nous faisons le service (hors du royaume).
 « Et comment le devrions-nous, sans limite et tout à la discrétion du roi,
 « quand les serfs des domaines royaux eux-mêmes ne le doivent pas ainsi?
 « car le roi ne peut exiger d'eux que deux jours de travail par semaine, s'il
 « ne veut leur faire tort.

« Quant à ce qui a été dit des usages de Chypre et de Syrie, nous n'y
 « voyons rien qui puisse tourner à notre préjudice. On sait, comme monsei-
 « gneur l'a rappelé, que ces royaumes ont été fondés par des Latins qui étaient
 « particulièrement de la couronne de France et de plusieurs autres pays
 « d'outre les monts. Or regardez s'il y a nulle province d'au delà la mer dans
 « laquelle les hommes doivent le service tel qu'il nous est requis. Nous croyons
 « certainement que non. Si monseigneur le roi dit que nous le devons à son
 « plaisir, parce que nous l'avons offert et pratiqué ainsi jusqu'à présent;
 « cela ne serait point juste, car notre dévouement et notre bonne volonté pour
 « la cause de Dieu et pour nos seigneurs terriens nous tourneraient à dom-
 « mage. Mais, s'il en était ainsi, la même raison assujettirait les barons et les
 « bacheliers des royaumes de France et d'Angleterre, et d'Allemagne, et de
 « Hongrie, et de tant d'autres terres, qui souvent sont venus, par deçà la mer,
 « avec et sans leurs seigneurs, pour la cause de Dieu. Sans doute, il est bien
 « vrai que les gens de Chypre sont plus particulièrement allés et venus dans
 « tous les pays deçà la mer, avec ou sans leurs seigneurs, et à toutes les croi-
 « sades et en toutes autres occasions, quand leur aide a pu être utile et pour
 « défendre l'Hôpital ou le Temple, et souvent avec le vieux sire de Beyrouth,
 « ou avec le seigneur de Beyrouth, son fils (Balian III), et avec le jeune sire de
 « Beyrouth, qui est mort il n'y a pas longtemps (Jean II), et aussi avec le
 « comte de Jaffa (Jean d'Ibelin). Les gens de Chypre ont été, de cette manière,
 « toujours errants hors de leur pays; mais c'est par dévouement, et, s'il
 « plaît à Dieu, ni leur bonne volonté ni leur valeur ne seront invoquées
 « pour les asservir. »

Jacques d'Ibelin, reprenant ensuite une à une les allégations du roi, s'ef-
 força d'établir que, dans toutes les occasions où les chevaliers chypriotes étaient
 allés hors du royaume au nom du roi, en expédition militaire ou en ambas-
 sade, soit quand l'empereur Frédéric vint en Orient, soit pendant la croisade
 du roi de Navarre, soit pendant celle du roi de France, le service, de leur
 part, avait été entièrement volontaire, et non pas fait sur réquisition. « Beau-
 coup d'entré nous se rappellent que, lorsqu'il s'agit d'aller à Damiette (en

« 1248), quelques-uns des chevaliers furent, en effet, semons, par ordre du roi, notre seigneur, d'avoir à passer la mer avec lui. Alors la plupart vinrent trouver le roi et lui dirent : Sire, vous m'avez fait semondre, mais je n'accepte pas votre semonce, car je n'entends pas que je vous doive personnellement ce service; mais j'irai en Égypte pour Dieu et pour mon honneur. Et le roi répondait à chacun : Ce que vous dites est bien; cela me suffit.

« Si monseigneur le roi, quand il était régent, et depuis qu'il est roi, a semons plusieurs fois les chevaliers, sans qu'on ait contredit sa volonté, c'est que le besoin du pays était manifeste et qu'il y aurait eu lâcheté à rester en arrière; d'autres se sont décidés par amour de la personne ou de l'honneur du roi; beaucoup par ignorance, car le commun d'entre nous, seigneur, sont des hommes simples et peu instruits, surtout des usages de plaids et des cours de justice. Mais rien de tout cela ne peut tourner à domage contre nous, car l'usage ou le service que l'on fait volontairement, quelle que soit sa durée, ne peut préjudicier à celui qui le fait. Ce sont choses que nous savons pertinemment des coutumes de Jérusalem et de Chypre. Et nous savons bien que les vaillantes gens des deux royaumes sont allés dans tous les lieux qu'a nommés monseigneur le roi, mais ils y sont allés parce qu'ils l'ont voulu, pour le service de Dieu et pour leur honneur, non point par servage, comme on nous le demande. »

L'habile plaideur ajoutait ensuite : « Nous pourrions prouver encore, par le témoignage de gens pleins de vie, que les chevaliers de Chypre ont servi plus souvent hors du royaume la maison d'Ibelin que monseigneur le roi ou ses ancêtres. Et, si l'usage devait les asservir, il faudrait dire que les seigneurs d'Ibelin auraient le droit d'élever contre eux les mêmes demandes que monseigneur le roi. » Enfin il termina par ces mots, où la fermeté du chevalier s'allie avec la politesse insinuante d'un véritable homme de cour : « S'il plaît à monseigneur d'avoir nos cœurs et nos services, il le peut aisément, et nous sommes assurés qu'il le saura bien faire, s'il le veut. Les moyens sont faciles. L'un est d'avoir pour nous des paroles polies, ce qui coûte peu. L'autre est de chercher à être agréable à ceux qui en ont besoin et qui en seront reconnaissants. Mais, que monseigneur le sache, ce n'est point par la contrainte (par servage) que l'on s'assure le cœur et le service des gentilshommes et des braves (des vaillants). Cela ne s'est jamais vu et ne se verra jamais ¹. »

¹ *Assises*, t. II, p. 434.

1271.

Il n'est rien
décidé
sur la question.

Il est surprenant que le doute pût régner encore dans les États d'outre-mer sur des questions se rattachant au service militaire, la plus importante et la plus fréquente des obligations du chevalier. Aux allégations positives du roi Hugues les liges opposaient des faits non moins formels. Il semble que, depuis l'origine du royaume de Jérusalem et depuis l'adoption des lois dont le texte fut sitôt perdu, les rois et les chevaliers aient pratiqué le service militaire sans jamais vouloir ou oser en préciser les conditions respectives. Les hommes liges n'avaient jamais refusé le service personnel hors du royaume, tant en campagne qu'en mission ou en ambassade; et ils étaient satisfaits d'obéir au roi, à la condition que le roi ne prétendît pas avoir le droit de leur imposer l'obéissance. Mais, en se prolongeant, cet état de choses créait des précédents qui devaient finir par prévaloir contre eux, dans un pays devenu par le fait un pays coutumier. Quoi qu'en ait dit Jacques d'Ibelin, il est certain que l'esprit de la législation et l'usage général des fiefs d'outre-mer, établi par les nécessités d'un état de guerre à peu près permanent, avaient peu à peu introduit des idées et des habitudes tout à fait favorables aux réclamations du roi Hugues.

On ne sait s'il y avait, dans les assises primitives, une disposition expresse au sujet du service militaire hors du royaume; mais le comte de Jaffa, dont le livre finit par remplacer le texte même des assises, dit formellement que le roi pouvait exiger des hommes liges le service personnel à l'extérieur dans ces trois cas, d'une si large interprétation : premièrement, quand il y allait du « besoin manifeste du royaume ou du commun avantage du pays; » deuxièmement, quand il fallait défendre la foi ou l'honneur du roi; et troisièmement enfin, quand il s'agissait du mariage du prince ou du mariage de l'un de ses enfants¹. Dans la marche habituelle des choses, le roi, par l'influence de ses relations, restait le juge des questions d'intérêt général et le maître du service militaire. Les chevaliers laissaient faire ce qui s'était pratiqué avant eux et réclamaient rarement. Mais, quand un incident ramenait l'attention sur l'origine et l'étendue des obligations des liges, quand on voulait remonter aux principes du gouvernement féodal, on trouvait, en l'absence d'une loi formelle, des faits et des tendances si contraires, que l'incertitude naissait dans les esprits, et que le refus d'obéissance paraissait souvent un droit et une nécessité contre les empiétements de l'autorité royale.

Rien ne fut statué devant le prince Édouard. La discussion avait eu, du

¹ M. Beugnot, *Assises de Jérusalem*, t. II, p. 427, notes, t. I, p. 347.

moins, cet avantage d'amener la noblesse et la royauté à préciser leurs prétentions réciproques et à articuler leurs griefs. Le souvenir en resta comme d'un préliminaire indispensable et accompli, qui aida plus tard à terminer le débat.

1272.

La continuation de la guerre devenait cependant impossible, quand la subordination et le devoir militaire étaient ainsi publiquement mis en doute. Le roi Hugues se décida à demander au sultan le renouvellement des trêves. Édouard, miraculeusement préservé d'une tentative d'assassinat, confiée par Bibars à deux Ismaéliens entrés au service du prince¹, reconnaissait l'inutilité d'un plus long séjour outre-mer et désirait rentrer en Angleterre. Bibars, en acquiesçant à la paix, ôta tout prétexte à une intervention du roi de Sicile, qu'il redoutait par-dessus tout, et se trouva plus libre vis-à-vis d'Abaga. L'acte de la trêve entre les chrétiens et les Arabes fut scellé dans la plaine de Césarée, le 21 ou 22 avril 1272². Comme la plupart des traités précédents, il promettait la paix pendant un laps de temps minutieusement fixé à une durée de dix ans, dix mois, dix jours et dix heures, et celui-ci fut, par exception, fidèlement observé.

Paix
avec le sultan
pour
la ville d'Acra.

Il n'y avait nul motif d'y faire figurer le prince Édouard, venu passagèrement en Terre sainte, comme tant d'autres princes croisés. Mais on serait surpris que le roi Hugues n'y fût pas intervenu personnellement et en nom. Les renseignements fournis par les chroniqueurs arabes sur ce traité, dont on n'a pas le texte, semblent indiquer cependant que Bibars, en acceptant peut-être la médiation du roi de Chypre, traita seulement avec les chevaliers de Saint-Jean d'Acra³. Plusieurs fois, il est vrai, le sultan avait témoigné, durant les hostilités, qu'à ses yeux Hugues III n'était encore que le régent ou le seigneur du royaume franc. Il put refuser, en cette circonstance, de se lier directement avec lui, afin d'affaiblir son crédit et de ménager Charles d'Anjou, qui aspirait au rôle de protecteur des chrétiens de Palestine.

La convention de Césarée, d'après ce que nous en savons, n'eut point le caractère d'un traité général réglant les limites et les droits du royaume. Ce fut, à ce qu'il semble, un simple accord pour la pacification de la plaine d'Acra et du chemin conduisant à Nazareth. Cette dernière ville, un instant

¹ M. Reinaud, p. 530; Gautier d'Hemingford, *loc. cit.* p. 591; Guill. de Nangis, *Gesta Philipp.* ap. Bouquet, t. XX, p. 482.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 462; Sanudo,

p. 224; G. d'Hemingford, *loc. cit.* p. 592; Makrizi, t. I, 2^e part. p. 102; M. Reinaud, p. 530.

³ M. Reinaud, p. 530.

1272. possédée par les croisés, était accessible aux pèlerins, mais restait dans le domaine du sultan. Partout l'occupation chrétienne se restreignait et se divisait. Les seigneurs de Tyr et de Beyrouth avaient pourvu séparément à leur sécurité. A partir du Carmel, depuis la prise de Jaffa, tout le sud du pays vers l'Égypte appartenait aux Arabes; dans le nord, il ne restait plus aux Francs que le comté de Tripoli avec la ville de Laodicée et les territoires de Margat et de Tortose, occupés par les ordres militaires, qui s'étaient interdit le droit d'y élever aucune fortification.

CHAPITRE XVII.

FIN DU RÈGNE DE HUGUES III D'ANTIOCHE-LUSIGNAN.

1272. — 1284.

Marie d'Antioche défère à la cour romaine le jugement de sa réclamation contre le roi Hugues. Accord entre le roi et les barons de Chypre au sujet du service militaire. Mesures du Saint-Siège et de la France en faveur de la Terre sainte. Difficultés que l'autorité du roi de Chypre rencontre en Syrie. On lui refuse la tutelle de Boémond VII, son neveu. Grégoire X s'efforce d'empêcher les entreprises d'Hugues de Brienne sur le royaume de Chypre. Mort de Grégoire X. Insubordination des habitants d'Acre et des Templiers. Le roi Hugues se retire en Chypre. Marie d'Antioche se désiste de ses réclamations en cour de Rome. Elle cède ses droits au roi de Naples. Nullité de la cession. Roger de Saint-Sévérin prend possession d'Acre au nom de Charles d'Anjou. Les chevaliers du royaume refusent l'hommage au comte Roger. Paix entre le seigneur de Tyr et les Vénitiens. Souche des Montfort d'Orient. Les chevaliers de Syrie se résignent à reconnaître Roger de Saint-Sévérin. Le roi de Chypre essaye de reprendre Saint-Jean d'Acre. Il proteste contre l'usurpation de Charles d'Anjou. Révolutions survenues en Égypte après la mort de Bibars. Les chrétiens de Chypre et d'Asie s'unissent aux Mongols contre Kélaoun, nouveau sultan d'Égypte. Bataille d'Émesse. Roger de Saint-Sévérin demeure en bons rapports avec le sultan. Les projets de Charles d'Anjou sur Constantinople amènent les vèpres siciliennes. Kélaoun renouvelle les traités de paix avec les chrétiens de Syrie. Observations sur ces traités. Le roi de Chypre échoue dans une nouvelle tentative contre Saint-Jean d'Acre. Il perd son fils et son beau-frère. Il meurt.

Ce pays si morcelé et si amoindri représentait tout l'ancien royaume des croisés, et, après avoir tenté l'ambition des empereurs d'Allemagne, le moindre héritage de Godefroy était encore l'objet de conflits incessants entre les princes d'outre-mer.

Marie d'Antioche ne s'était pas bornée à protester contre le couronnement de son neveu. Poussée par les conseils de l'ordre du Temple¹, qui n'avait jamais accepté cordialement la royauté d'Hugues III, elle en avait appelé au pape de la décision des barons de Saint-Jean d'Acre, et, après l'investiture de

1272.
Marie
d'Antioche
défère
à la cour romaine
le jugement
de
ses réclamations
contre
le roi Hugues.

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 475.

1272.

Hugues III, elle était allée chercher en Italie les défenseurs qui lui faisaient défaut en Orient. Elle vit le roi de Sicile, et lui offrit la couronne de Jérusalem¹. Les propositions de Marie d'Antioche stimulèrent les désirs de Charles d'Anjou, et lui parurent une confirmation suffisante des droits qu'il prétendait déjà au royaume de Palestine du chef de Frédéric et de Conradin, ses prédécesseurs. Mais la réserve du Saint-Siège força le roi à ajourner ses projets. Grégoire X connaissait personnellement la décision de la cour des barons de Syrie qui avait appelé Hugues III au trône. Il avait pu en apprécier la régularité à Saint-Jean d'Acre même, où l'élection du conclave était venu le surprendre en 1271. Il accueillit avec réserve les plaintes de Marie d'Antioche. Il déclara cependant à la princesse, comme satisfaction, qu'en donnant à Hugues de Lusignan le titre de roi de Jérusalem dans les lettres de sa chancellerie, il n'entendait, ni pour le passé ni pour l'avenir, porter atteinte à sa position et gêner ses poursuites². Marie d'Antioche, demandant catégoriquement que la cour apostolique se prononçât pour ou contre sa revendication, Grégoire X chargea un conseil de prélats de Terre sainte d'instruire juridiquement le procès, tant sur la valeur des premiers appels de Marie d'Antioche, que sur le fond même de sa contestation avec son neveu³. Neuf mois après la citation qu'auraient à lui adresser les commissaires apostoliques, Hugues III devait justifier devant le juge délégué de ses titres à la royauté de Jérusalem contre Marie d'Antioche. Mais l'affaire traîna en longueur, et n'amena aucune satisfaction à la princesse.

1273.

Accord
entre le roi
et
les barons
de Chypre.

Le roi était rentré en Chypre après le départ du prince Édouard, et, depuis lors, ni le temps, ni les efforts de la conciliation n'avaient pu amener l'entente si désirable entre les liges et la couronne, au sujet du service militaire. Les grands maîtres, le sénéchal Jean de Grailly et plusieurs seigneurs de Jérusalem étaient inutilement passés à Nicosie, dans l'espoir de terminer le conflit, qui, en se prolongeant, pouvait s'envenimer. Enfin, dans le courant de l'année 1273, de nouveaux pourparlers amenèrent une transaction satisfaisante, grâce aux concessions qui, de part et d'autre, furent consenties. On décida que tous les hommes liges, vassaux ou arrière-vassaux du royaume de Chypre, devraient au roi quatre mois par an le service militaire en per-

¹ D'après les chroniques d'Amadi (fol. 177), et de Fl. Bustron (fol. 189), il y aurait eu un accord entre Marie et Charles d'Anjou dès 1270.

² Lettres du 13 avril 1272. (Rinaldi,

1272, § 18, t. XXII, p. 299; Reinhard, t. I, pr. p. 61.)

³ Lettres du 24 octobre 1272. (Rinaldi, 1272, § 19; Reinhard, t. I, pr. p. 61.)

sonne, hors de l'île, à la seule condition que le roi ou son fils fussent présents dans l'armée¹. Il eût été superflu de rien statuer touchant les missions ou ambassades, un semblable service, même pour les suivants de l'envoyé, ne pouvant être rempli que de l'entier assentiment de ceux qui en étaient honorés.

Grégoire X fut satisfait d'apprendre la fin de cette contestation, dont son expérience savait la gravité. Il s'empessa d'adresser ses félicitations au roi Hugues². En même temps, il lui recommandait de redoubler d'activité et de sollicitude en Palestine; il le conjurait de vivre en bonne harmonie avec le patriarche de Jérusalem, nouvellement désigné, Thomas de Lentino³, précédemment évêque de Bethléem, alors archevêque de Cosenza, et d'unir ses efforts aux siens, dès que le prélat serait de retour en Syrie, pour maintenir les chrétiens du pays dans la paix et l'union, jusqu'au concile général convoqué à Lyon, qui devait s'occuper de la Terre sainte⁴.

Le pape se plaignit vivement au patriarche de ce qu'il avait détourné de sa véritable destination une partie des sommes reçues dans les églises et réservées aux besoins de la Terre sainte⁵. Quel que fût le résultat du concile, la prudence commandait de pourvoir avant tout à la sécurité immédiate de Saint-Jean d'Acre. Pour réparer le tort involontaire qu'avaient pu lui causer les dispositions du patriarche, Grégoire X, quand le prélat partit pour l'Orient, envoya avec lui, aux frais du trésor apostolique, cinq cents hommes de pied et de cavalerie⁶.

Thomas de Lentino était investi, par son titre même, des pouvoirs de légat du Saint-Siège dans le royaume de Jérusalem. Il jouissait, de plus, de l'évêché d'Acre, qu'Urbain IV avait réuni au patriarcat, en compensation des terres enlevées à sa manse par les conquêtes arabes. Le pape étendit son autorité sur tous les pays chrétiens de la mer de Syrie, nommément en Arménie, en Chypre et sur la principauté d'Antioche, ou de Tripoli, dont on voit ici marquée de nouveau l'indépendance politique⁷.

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 463; Sanudo, fol. 225.

² Rinaldi, 1273, § 36, t. XXII, p. 337; Reinhard, t. I, pr. p. 62.

³ Thomas Agni, de Lentino ou Léontino, en Sicile, était dominicain. On a de lui, comme évêque de Bethléem, une lettre sur l'invasion des Mongols, en 1258. (Ap. L.

Hugo, *Sacr. ant. monum.* t. I, p. 534, dans la chronique de l'abbé Mencon.)

⁴ Rinaldi, *loc. cit.*

⁵ *Idem*, 1272, § 17.

⁶ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 462; Sanudo, p. 225.

⁷ Rinaldi, 1272, § 17, t. XXII, p. 298; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 462.

1273.

1273-1274.

Mesures
du Saint-Siège
et
de la France
en faveur
de la
Terre sainte.

1273-1274.

De tous les princes d'Europe, le roi de France secondait le plus habituellement les mesures de Grégoire X, en faveur de la Terre sainte. Philippe III avait gardé à sa charge la solde et le renouvellement des hommes d'armes laissés par son père à Saint-Jean d'Acre¹. Retenu en Europe par les nécessités de son gouvernement, sans pouvoir réellement penser à la croisade dont il avait cependant pris les insignes², il ne négligeait aucune occasion d'envoyer quelques subsides en Syrie ou de renforcer les compagnies de secours qui s'y trouvaient, tantôt en se concertant avec le Saint-Siège, tantôt directement et de ses seuls deniers³. Olivier de Termes, un des derniers seigneurs du Languedoc soumis au roi de France, mourut à Ptolémaïs, en 1274, après avoir commandé ainsi à divers intervalles, depuis la croisade de 1249, un certain nombre de chevaliers enrôlés au compte de saint Louis et de Philippe le Hardi. Lui-même avait vendu ses domaines paternels, afin de pouvoir librement consacrer sa fortune et sa vie au service de la Terre sainte⁴. Son exemple fut surtout remarqué alors, parce qu'il eut malheureusement trop peu d'imitateurs.

1274-1275.

Difficultés
quo l'autorité
du roi
de Chypre
rencontre
en Syrie.

Il eût fallu cependant des dévouements aussi nombreux qu'au temps de Pierre l'Hermitte pour éloigner les périls qui se multipliaient au dehors du royaume et pour arrêter les progrès de sa propre désorganisation. Un esprit de défiance et de jalousie succédait à l'adhésion générale qui avait accueilli et soutenu les premières années du règne de Hugues III. L'incertitude de la position du roi Hugues vis-à-vis du sultan, la compétition notoire de Charles d'Anjou réveillait dans la population européenne un aveugle désir de résistance et de contradiction. La crainte et l'hésitation troublaient les conseils des chevaliers. Trop souvent préoccupés de dangers personnels, les barons semblaient se considérer comme dégagés des liens de la solidarité féodale. Chacun agissait ou négociait suivant ses intérêts, ne pensant qu'à son propre salut. Un fait étrange donnera une idée du désordre moral qui régnait alors dans le royaume de Jérusalem.

Un seigneur anglais, nommé en Orient Edmond l'Étranger, qu'Isabelle

¹ Cf. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 467, 478; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 671.

² Rinaldi, 1274, § 34.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 463, 464, 467; Sanudo, p. 225, 226.

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 449, 466; Sanudo, p. 226. Dom Vaissète n'a rien né-

gligé de ce qui était connu de la vie d'Olivier, seigneur de Termes, dans le haut Languedoc. (Liv. XXVI, ch. xxxvii.) Avec Sanudo, D. Vaissète marque, par erreur, croyons-nous, en 1275, la mort d'Olivier, que le continuateur de Guillaume de Tyr, source plus autorisée que Sanudo, fixe au 12 août 1274.

d'Ibelin, dame de Beyrouth¹, avait épousé quelques années auparavant, frappé du pressentiment de sa fin prochaine, et se voyant privé d'enfants, n'avait trouvé rien de mieux à faire, dans l'intérêt de sa femme, que de la placer, elle et sa terre, sous la protection de Bibars². En d'autres temps, un semblable procédé eût indigné la noblesse entière, comme un outrage à la couronne.

Mieux que Tyr encore, la ville de Beyrouth se trouvait dans la mouvance incontestée de Jérusalem. La protection et la garde des héritiers, si c'étaient des femmes ou des enfants mâles en bas âge, appartenait donc au roi suzerain. Pour la dignité de la royauté et l'honneur du nom chrétien, Hugues III, ne voulant pas laisser périmer des droits si manifestes, se rendit à Beyrouth, et emmena Isabelle dans l'île de Chypre, où on l'avait vue déjà mariée au dernier roi, fils d'Henri I^{er}, mort à peine adolescent³. Bibars, en apprenant la démarche du roi Hugues, entra dans une grande colère; il notifia son intention de s'emparer de la seigneurie de Beyrouth, si on ne rendait Isabelle à son entière liberté. « Il existe un traité d'alliance entre moi et la princesse, écrivit le sultan au roi de Chypre. Quand son mari était en voyage, c'était moi qui devais la protéger; quand elle-même s'absentait, je tenais sa place. Vous avez agi sans mon aveu; je veux que mon ambassadeur voie la princesse, et ce sera à elle de décider ce qu'elle veut faire, sinon j'occuperai le pays de force⁴. » Le Temple soutint que Bibars avait raison, et le roi fut contraint de replacer sous la garde musulmane une noble dame chrétienne, sa vassale immédiate, assurée dès lors de l'indépendance et de l'impunité, s'il lui convenait de s'en prévaloir. Trois ans après, Isabelle se remaria à Nicolas L'Aleman, sire de Césarée, qui, à peu de distance, au mois de juin 1277, fut mortellement frappé en duel à Nicosie par le connétable Baudouin d'Ibelin⁵, dont Nicolas avait tué le frère⁶. Isabelle, n'ayant pas eu d'enfants de ses premiers mariages, ni d'un Barlas qu'elle épousa en quatrièmes noces, laissa la seigneurie de Beyrouth à sa sœur cadette Échive, femme de Humfroy I^{er} de Montfort, qui fut seigneur de Tyr.

¹ Isabelle d'Ibelin, fille aînée de Jean II d'Ibelin, de Beyrouth, mariée d'abord au roi Hugues II de Lusignan, épousa Edmond l'Étranger vers 1232. (*Contin. de Guill. de Tyr*, p. 462.)

² M. Reinaud, *Chron.* p. 532. Cf. Makrizi, t. I, 2^e part. p. 51.

³ Voyez ci-dessus, p. 418.

⁴ M. Reinaud, p. 532, d'après la chronique égyptienne d'Ibn-Férat.

⁵ Fils, croyons-nous, de Guy d'Ibelin (cinquième fils de Jean I^{er}), connétable de Chypre, commandant le corps des gens d'outre-mer à la bataille de Mansoura.

⁶ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 479, année 1277.

1275.
On lui refuse
la tutelle
de Boémond VII,
son neveu.

La prérogative royale avait été sacrifiée à Beyrouth, la considération personnelle d'Hugues III eut à souffrir l'année suivante à Tripoli. Hugues, pour obtenir la tutelle de Boémond VII, n'invoquait pas les lois de la suzeraineté. Sa qualité de cousin germain du prince défunt paraissait l'autoriser à demander la garde de son jeune fils, qu'on appelait toujours prince d'Antioche, bien qu'il ne possédât plus que la ville de Laodicée dans l'étendue réelle de l'ancienne seigneurie de sa famille.

Le roi de Chypre croyait ses droits d'ascendant paternel si bien établis, et son bailliage si conforme aux intérêts de la principauté, qu'il vint à Tripoli avec une nombreuse suite, pour prendre solennellement possession du gouvernement. Mais la mère de Boémond, Sibylle d'Arménie, en avait déjà disposé en faveur de ses propres parents de Cilicie. Elle s'était hâtée de placer son fils sous la protection de Léon III, son frère, en le faisant armer chevalier de ses mains; elle s'était réservé la tutelle de l'enfant jusqu'à sa complète majorité, et avait remis les soins de la régence à l'évêque de Tortose, Barthélemy, homme de talent, qui s'efforçait de réagir avec elle contre l'évêque de Tripoli, patricien de Rome, et contre les Romains venus à sa suite dans le pays. Le roi Hugues, voulant éviter de se mêler à ces débats et jugeant impossible d'y intervenir pacifiquement, fut obligé de se retirer¹. Il rentra à Saint-Jean d'Acre, où le mauvais vouloir des bourgeois et des étrangers lui suscitait sans cesse des entraves.

La querelle intestine qui troublait le comté de Tripoli remontait au mariage de Boémond V avec Lucie, fille du comte Paul, de la famille des ducs de Gaëte, comtes de Segni, préfets de la ville de Rome. La princesse romaine, en venant outre-mer, avait fait nommer un de ses frères à l'évêché de Tripoli, et avait appelé autour d'elle un grand nombre de ses compatriotes, clercs et laïques, qu'elle protégea au détriment des Orientaux, sous le règne de son mari et de son fils². A la mort de Boémond VI, les choses avaient changé de face. Les chevaliers de la principauté, groupés autour de l'évêque de Tortose, et soutenus par le crédit de Sibylle, cherchaient à se débarrasser des nobles romains et de leurs créatures. Les Templiers défendaient, au contraire, Lucie et l'évêque de Tripoli; le prélat, voulant s'assurer l'assistance des chevaliers, s'était fait recevoir confrère de leur ordre³. Le royaume de Jérusalem

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 466, 467; *Sanudo*, p. 226; *Amadi*, fol. 179.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 468 et notes; *Lignages d'outre-mer*, ch. v. Les comtes de

Segni furent préfets de Rome pendant trois cents ans, d'Innocent II à Eugène IV.

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, liv. XXXIV, chap. xxxvi, p. 481.

salem eut alors le spectacle, rare heureusement en Orient, de deux ministres de la religion devenus chefs de parti, employant à se combattre les forces qui auraient dû servir, et qui furent bientôt impuissantes à les protéger.

1275.

Le découragement des chevaliers, l'inquiétude et les défiances de la bourgeoisie n'étaient pas les seules difficultés du gouvernement du roi de Chypre en Syrie. Il avait à se prémunir, pour son propre royaume, contre les nouvelles entreprises du comte de Brienne, son cousin germain. On se rappelle que le fils de Gautier IV de Brienne et de Marie de Lusignan n'avait pas cru pouvoir réclamer avec succès la régence de Chypre, en 1261, à la mort de sa tante Plaisance d'Antioche, et qu'il avait été, quatre ans plus tard, débouté publiquement de ses demandes au sujet de la régence de Jérusalem, dans un long débat contradictoirement soutenu devant la cour de Saint-Jean d'Acre¹.

Grégoire X s'efforce d'empêcher les entreprises d'Hugues de Brienne sur le royaume de Chypre.

Depuis ce temps, Hugues de Brienne avait quitté la Palestine et était revenu dans ses terres de Champagne. Poussé vers les aventures lointaines, comme tous les hommes de sa famille, il entra dans l'expédition de Naples, à la suite de Charles d'Anjou, et fut récompensé de ses services par la concession du comté de Lecce, dans la terre d'Otrante. Il fixa dès lors sa résidence ordinaire dans ce magnifique domaine, mais il n'y resta pas oisif. D'Italie, il jeta ses vues sur la Morée, où il avait des amis et de la parenté. Il avait épousé, vers 1272², Isabelle de la Roche, veuve du seigneur de Caritena, sœur du duc d'Athènes, Guy I^{er} de la Roche, dont il eut Gautier V de Brienne; et, sans abandonner ses espérances sur l'île de Chypre, il pensa dès lors à s'assurer, pour lui ou pour son fils, la possession d'Athènes et de l'Achaïe.

Grégoire X fut informé, probablement par les soins du roi Hugues, que le comte de Brienne faisait des enrôlements, et qu'il annonçait l'intention d'envahir le royaume de Chypre³. La cour apostolique, cheminant à petites journées, revenait alors de la ville de Lyon, où le pape avait présidé le concile. Quoique souffrant déjà de la maladie qui l'enleva peu après, Grégoire X ne cessait de s'occuper de l'Orient. Il pria Charles d'Anjou, en sa qualité de vassal du Saint-Siège et de suzerain de la seigneurie de Lecce, d'arrêter les préparatifs du comte de Brienne. Mais, si les résolutions du fils

¹ Voy. ci-dessus, chap. xiv, p. 387 et chap. xv, p. 400-406.

p. 238; *Recherches et matériaux*, t. I, p. 328, 330, 338.

² Voy. Buchon, *Chron. de Morée*, t. I,

³ Rinaldi, 1275, § 52, t. XXII, p. 392.

1275.

de Gautier le Grand vinrent à changer, comme tout l'indique, sans l'établir positivement, ce fut grâce à des événements imprévus ou par suite de sérieuses réflexions sur la grosse entreprise qu'il voulait risquer, bien plus tôt qu'à la persuasion du roi de Sicile. Jamais Charles d'Anjou n'eût interposé ses bons offices pour éviter au roi Hugues des difficultés ou des dangers. Ses mauvaises dispositions contre la famille du roi de Chypre survécurent à Hugues III et à son propre règne. Après les vêpres siciliennes, après la perte de la ville de Saint-Jean d'Acre, où l'autorité napolitaine n'avait pu s'affermir, Charles II d'Anjou, traitant de la paix avec Frédéric d'Aragon, promettait à son heureux compétiteur de demander pour lui à Hugues de Brienne la cession de ses droits chimériques sur le royaume de Chypre¹.

1276.

Mort
de
Grégoire X.

Grégoire X manqua à la Terre sainte au moment où il pouvait le mieux servir ses intérêts. Le concile de Lyon avait reçu la profession de foi de Michel Paléologue, et put croire que le schisme d'Orient était terminé². Il avait entendu les ambassadeurs d'Abaga, empereur des Mongols de Perse, offrant de reprendre et de consommer l'alliance avec les Francs. Afin de seconder ces favorables dispositions, il avait décrété de nouvelles mesures contre la contrebande maritime, et prescrit la levée de décimes exceptionnelles pour armer la Terre sainte. Il ne fut pas donné au pontife qui avait arrêté ces sages mesures d'en assurer l'exécution³. Après Grégoire X, trois papes se succédèrent en moins de deux ans sur le Saint-Siège et purent à peine, dans leur court pontificat, donner attention aux plaintes non interrompues du roi et des prélats de Jérusalem.

¹ Jordan, ap. Rinaldi, 1302, §3, t. XXIII, p. 322.

² L'empereur Michel Paléologue, pour soutenir son désir d'union et combattre les scrupules du patriarche de Constantinople en même temps que les répugnances du peuple grec, avait souvent employé un savant écrivain chypriote, nommé Georges Grégoire, attaché alors à la cour impériale en qualité de protapostolaire. Grégoire de Chypre, élevé au milieu des Latins de l'île et témoin des égards qu'ils avaient pour le culte grec, aida beaucoup par son exemple et ses exhortations à persuader à ses contemporains qu'il était possible d'établir sur la foi commune la concorde entre les deux grandes commu-

nions chrétiennes. Le souvenir de la réunion momentanée des Églises d'Orient et d'Occident serait resté l'honneur de sa vie, si Grégoire n'eût gâté la fin de sa carrière. En 1281, cédant à l'empereur Andronic, que la politique avait séparé de Rome, il attaqua ce qu'il avait défendu et s'éleva avec passion contre Beccus, partisan de l'union. Il aggrava sa défection, en acceptant le patriarcat, devenu vacant par la mort de Joseph, qu'Andronic avait réintégré. Le dominicain J. Bernard de Rossi a publié son autobiographie. (*Georgii seu Gregorii Cypri patriarchæ Constant. vita*, in-4°, Venise, 1763.)

³ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 472. Rinaldi, ann. 1276.

Hugues III, au milieu des ennuis qu'il éprouvait, retenu encore en Syrie par une sorte de scrupule de conscience, vivait retiré dans le château d'Acrc, et voyait son autorité s'affaiblir de jour en jour. Les communes voulaient se gouverner séparément, ne répondant qu'à leurs consuls. Les Vénitiens surtout, liés avec le Temple et le roi de Sicile, conservaient une attitude hautaine. Quelques années auparavant, un de leurs bailes, Pierre Zeno, à son arrivée à Saint-Jean d'Acrc, apprenant que le beau-frère du roi de Chypre, Jean de Montfort, fils aîné et successeur de Philippe, seigneur de Tyr, se trouvait dans la ville, avait déclaré qu'il ne souffrirait pas que le prince y résidât avant qu'il eût restitué à la nation vénitienne le tiers de la ville de Tyr, dont son père l'avait dépouillé. Des menaces, Zeno allait passer peut-être à la violence, si des hommes sages, craignant une collision dans le sein de la ville, n'avaient déterminé Montfort à se retirer de suite à Nazareth, d'où il parvint à se rendre à Tyr¹. Les confréries des bourgeois d'Acrc entravaient, par leur mauvais vouloir, l'exécution des ordres du roi, et les maisons militaires en étaient venues à contester les droits de sa suzeraineté, à laquelle la loi, en respectant leur organisation intérieure, les soumettait cependant comme tous les habitants du royaume.

Quelque désir qu'il eût d'aider par sa présence au maintien de la paix et de l'ordre général, Hugues n'était pas de nature à conserver indéfiniment une situation ainsi méconnue et abaissée. Un nouvel outrage des Templiers combla la mesure. L'ordre ayant acheté un village appartenant à un feudataire de la couronne sans demander l'autorisation royale, qu'il savait être indispensable à la validité de la vente, le roi refusa de rester plus longtemps à Saint-Jean d'Acrc et quitta la ville, au mois d'octobre 1276, sans vouloir désigner de baile, ni donner de successeurs aux autres magistrats dont les pouvoirs étaient expirés².

Les habitants d'Acrc furent effrayés de son départ. Ils se plaignaient de lui quand ils l'avaient auprès d'eux; ils regrettaient maintenant son éloignement, qui les exposait au désordre de la populace et aux attaques des maraudeurs arabes. Les Génois, les Pisans, les maîtres de l'Hôpital et de Notre-Dame-des-Allemands vinrent prier le roi de rentrer dans la ville. Un grand nombre de bourgeois et de prélats appuyèrent leurs supplications. Seuls les Templiers et les Vénitiens restèrent étrangers à ces démarches. « Si le

1276.

Insubordination
des
habitants
d'Acrc
et
des Templiers.

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 464; Sanudo, pl. 225.

² *Contin. de Guill. de Tyr*, liv. XXXIV.

chap. xxviii, p. 474; Sanudo, *Secret. fide crucis*, p. 226; Jean d'Ypres, *Chron. S. Be ap. Martène, Thes. anecd. t. III, col. 754*

1276.

« roi veut revenir parmi nous, qu'il vienne, disaient-ils, s'il ne veut pas
« revenir, qu'il reste où il est ¹. »

Le roi Hugues
se retire
en Chypre.

Une réaction se prononça cependant bientôt contre les Templiers, et amena quelques manifestations dans la ville en faveur du roi. Les instances redoublèrent auprès de lui. Le patriarche, Thomas Agni, le grand maître de l'Hôpital, Hugues de Revel, Guillaume de Roussillon, capitaine des hommes d'armes du roi de France ², revinrent à Tyr. Le roi consentit enfin, pour ne pas laisser le pays dans l'anarchie, à établir régulièrement la nouvelle administration. Il nomma Balian d'Ibelin, ancien sire d'Arzur, baile du royaume, et le chargea du gouvernement en son nom ³. Il institua Guillaume de Fleury, vicomte d'Acra, pour la cour des bourgeois; il nomma le bailli de la cour de la *Fonde*, où se réglaient les affaires de douane, et le bailli du tribunal maritime de la *Chafne*. Il pourvut aussi à quelques autres offices ⁴. Mais il refusa absolument de revenir à Saint-Jean d'Acra. Il quitta même la ville de Tyr, et se retira en Chypre, après avoir envoyé des messagers au pape et aux princes d'Europe, pour les informer de l'état déplorable de la ville et du royaume, où il lui était impossible de se faire respecter. Il était si indigné de la conduite des habitants d'Acra, qu'il engagea, dit-on ⁵, Bibars à rompre la trêve qu'il avait faite avec eux à Césarée, et le laissa libre d'attaquer, quand il lui plairait, ces gens indisciplinés.

Marie d'Antioche
se désiste
de ses
réclamations
en
cœur de Rome.

Le grand maître du Temple n'avait pas négligé d'informer Marie d'Antioche et Charles d'Anjou du départ du roi de Chypre et de son mécontentement. De l'avis de Guillaume de Beaujeu, c'était autant de motifs pour hâter la cession de la couronne de Jérusalem, projet depuis longtemps favorisé par son ordre ⁶. On n'avait rien obtenu de satisfaisant de la cour de Rome. Le pape avait résisté aux sollicitations de la princesse et aux secrètes instances du roi. Marie, découragée de l'impartiale et coûteuse lenteur de la procédure apostolique, fit une dernière tentative. Elle cita son adversaire devant le cardinal délégué pour qu'il prononçât sommairement sur la cause; mais

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 474; Sanudo, p. 226.

² *Continueur de Guillaume de Tyr*, livre XXXIV, chapitre xx, xxviii, p. 467, 474.

³ *Ibid.* p. 474; Sanudo, p. 226; Amadi.

fol. 179. Balian mourut le 29 septembre de l'année suivante, 1277. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 474.

⁴ *Ibid.* liv. XXXIV, ch. xix, p. 475.

⁵ *Ibid.* chap. xviii, p. 475.

⁶ *Ibid.* Sanudo, p. 227.

les procureurs du roi de Chypre, restés auprès de la cour romaine, depuis le concile de Lyon¹, refusèrent de dire un mot touchant le fond du débat. Ils se bornèrent à décliner itérativement la compétence du tribunal du Saint-Siège, en soutenant que la connaissance du procès intenté au roi Hugues sur la possession du royaume de Jérusalem ne regardait aucune autorité ecclésiastique, et que la cour des barons du royaume, déjà consultée, pouvait seule en décider². La princesse, résolue à traiter avec Charles d'Anjou, saisit cette occasion d'arrêter une stérile poursuite. Elle se rangea à l'exception proposée par les procureurs du roi de Chypre, donnant pour raison la modicité de ses ressources, qui ne lui permettaient pas de plaider plus longtemps en cour de Rome³. Le cardinal commissaire et les autres prélats apostoliques, satisfaits de l'expédient qui mettait fin à un procès ruineux, s'empresèrent de faire constater dans un acte notarié, muni de leurs sceaux, que le jugement de la question soulevée par Marie d'Antioche cessait de leur appartenir, par suite de la retraite des deux parties, et la cause fut ainsi abandonnée⁴.

1276.

La princesse Marie, en retirant sa requête de la cour apostolique, avait annoncé l'intention de se pourvoir devant une autre juridiction, pour obtenir plus promptement justice⁵. C'était un pur prétexte donné à son désistement. Une fois sortie des voies judiciaires, qui avaient si peu répondu à son attente, Marie n'eut d'autre désir que d'effectuer, sans retard, la donation promise au roi de Sicile⁶. Au commencement de l'année 1277, après que les conditions de l'accord eurent été préalablement arrêtées entre eux, elle fit au roi Charles la cession solennelle de tous ses droits au royaume de Jérusalem, comme

1277.

Elle cède
ses
droits
au roi de Napl.

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 466, 474. Dans le nombre des députés chypriotes se trouvait Jacques Vidal, pour qui le roi Hugues avait conservé beaucoup d'estime, depuis la séance d'investiture de la couronne de Jérusalem, dans laquelle le comte Jacques avait porté la parole au nom des chevaliers. (P. 425.) Les mss. des assises et des continuateurs de G. de Tyr écrivent son nom tantôt *Vidal*, tantôt *Vidan*.

² *Ibid.* p. 475; Sanudo, p. 227.

³ « Quar ele estoit povre damoiselle, si ne pouoit sire ne maintenir les plaiz. » (*Contin. de Guill. de Tyr*, p. 476.)

⁴ Sanudo, p. 227; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 476; Jean d'Ypres, ap. Martène, *Thes. anecd.* t. III, col. 754.

⁵ « Et que ele demanderoit sa raison là où ele le cuideroit plustôt avoir. » (*Contin. de Guill. de Tyr*, p. 476.)

⁶ Un chroniqueur du temps prête au roi de Sicile la pensée d'épouser Marie d'Antioche (Jordan, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 130), ce que rend tout à fait invraisemblable et l'âge de la princesse et le court veuvage de Charles d'Anjou, qui, ayant perdu Béatrix de Provence en 1267, épousa Marguerite de Bourgogne dès l'an 1268.

1277.

légitime et directe héritière de la couronne¹. Le roi s'engagea à lui payer, dans la maison du Temple, à Paris, une première rente annuelle de quatre mille livres tournois assurée sur les revenus de l'Anjou; et, en outre, à lui faire compte, chaque année, sa vie durant, d'une somme de mille besants d'or, laquelle devait être mise à sa disposition à Saint-Jean d'Acre².

Le contrat fut dressé par des notaires publics dans une grande réunion, à laquelle furent convoqués plusieurs cardinaux et de nombreux dignitaires ecclésiastiques, qui tous confirmèrent par leur témoignage la régularité de l'acte. On ne manqua pas de rappeler devant l'assemblée et de constater dans la charte que les plus habiles avocats et les plus savants docteurs avaient reconnu la validité des titres de Marie d'Antioche sur le royaume cédé par elle au roi de Sicile. Mais cette assemblée, si imposante qu'elle ait été par le nombre et le rang des assistants, n'avait aucun caractère légal. Lors même que tous ses membres eussent collectivement ou individuellement affirmé la légitimité des prétentions de la princesse, ces déclarations n'étaient que des appréciations personnelles. Elles ne pouvaient remplacer l'arrêt du commissaire délégué par le Saint-Siège, qui seul aurait eu qualité pour prononcer au nom du tribunal apostolique.

Nullité
de la cession.

La solennité de la donation n'ajoutait rien aux droits du donateur. Les formes dont on l'entoura n'avaient pour but que d'en dissimuler l'insuffisance. Elles ne pouvaient changer le caractère de l'assemblée où l'acte reçut sa dernière forme. Ce fut une nombreuse et illustre réunion d'amis et de

¹ Nous n'avons pu retrouver le texte de l'accord, qui semble ne plus exister aux archives de Naples. On connaît seulement ses dispositions principales par des actes postérieurs de 1289 et 1292. (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 85 et 89, notes.) La date même de la cession n'est nulle part précisée. D'après Saba Malaspina, elle aurait eu lieu pendant le court pontificat d'Innocent V, du 21 février au 22 juin 1276. (*Chron. sicul. ap. Muratori, Script. ital.* t. VIII, col. 871; Mansi, notes à Rinaldi, *Annal. eccles.* 1272, § 20, et 1277, § 16; cf. Jordan, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 130.) D'après les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, la donation serait du mois de décembre 1277, et le couronnement de Charles, comme roi de Jérusalem,

du mois de janvier 1278. (*Chronolog. des rois de Sicile.*) Mais le rapprochement des diplômes originaux de Charles d'Anjou, dans lesquels paraît pour la première fois sa nouvelle qualification, prouve que le roi prit la couronne et le titre de *roi de Jérusalem* dès les premiers mois de l'année 1277, treizième année de son règne de Sicile. (*Syllabus membranarum ad regis sicilæ archivum pertin.* Naples, 1824, in-4°.) Le continuateur de Guillaume de Tyr (p. 478, extraits inédits du manuscrit de Florence) et Sanudo le Vieux (p. 227) rapportent également, comme nous, la cession de Marie d'Antioche à l'année 1277.

² Voy. l'accord de 1289. (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 86.)

témoins, ce n'était pas une cour de justice qui eût à prononcer une sentence et qui pût conférer des droits.

Les juges naturels du conflit existant entre Marie d'Antioche et le roi de Chypre étaient les chevaliers liges du royaume de Jérusalem, siégeant en cour féodale. D'après la loi et les précédents incontestés, la haute cour seule déclarait l'ordre de successibilité. Rien de légal ne pouvait se faire, en cette matière, hors de son sein. L'existence entière des royaumes d'outre-mer reposait sur ce principe, que Frédéric II lui-même, peu soucieux, à tant d'autres égards, du privilège des liges, avait respecté. Marie d'Antioche, en formant sa première demande en Syrie, reconnut elle-même la compétence de la cour de Saint-Jean d'Acres, et accepta éventuellement sa propre exhérédation dans un pays où l'appel était inconnu¹. La cour, en se prononçant souverainement contre elle, annulait régulièrement et irrévocablement les droits qu'elle aurait pu avoir à la couronne de Jérusalem.

Mécontente de ce premier arrêt, dont elle avait essayé de retarder la notification en quittant la séance avant la fin des plaidoiries², Marie s'était adressée à d'autres juges, et avait sollicité, pendant cinq ans, de la cour apostolique, un jugement qu'elle n'obtint pas. Battue dans toutes ses tentatives légales, quoique accueillie par les membres de la cour apostolique avec les égards dus à son rang, la princesse n'était même plus, en 1277, une prétendante dont on pût sérieusement discuter les qualités, et Charles d'Anjou n'acquiesça par elle qu'un droit imaginaire. Une surprise permit cependant, comme on le verra, de consacrer cette apparence de droit par la prise de Saint-Jean d'Acres. Mais, après dix ans d'une occupation toujours contestée, la possession de fait eut un terme, et il ne resta plus, pour justifier l'usurpation, qu'à s'autoriser de la générosité d'un donateur sans qualité et sans droits. Le respect dû aux princes augustes qui ont reçu par Charles d'Anjou le titre de roi de Jérusalem, et qui en ce moment défendent si généreusement l'indépendance de leur pays contre l'invasion étrangère, ne peut nous dispenser de constater, dès son origine, la nullité de l'acte que l'on croit avoir opéré la cession de ce titre.

Mai-juin 1277.

Charles d'Anjou, satisfait cependant de la donation de Marie d'Antioche, prit solennellement la couronne de Jérusalem vers le commencement de l'année 1277³, et nomma pour son vicaire général en Syrie, avec le titre de

Roger
de Saint-Sévérin
prend
possession
d'Acres

¹ *Assises*, t. I, p. 537 et note.

² *Voy. ci-dessus*, p. 427.

³ Dandolo, *Chron. venet.* ap. Murat. t. XII, col. 393. (*Voy. ci-dessus*, p. 456, notes.)

1277.
au nom
de
Charles d'Anjou.

baile, Roger de Saint-Séverin, comte de Marsico, un des principaux seigneurs guelfes compromis autrefois pour lui contre les princes de Souabe. Roger partit avec six galères et quelques navires, amenant à peine une suite de douze chevaliers. Il ne voulait rien obtenir par la violence, et, dès son débarquement à Saint-Jean d'Acre, il alla paisiblement demeurer avec ses commensaux dans la maison des Templiers¹.

Son arrivée jeta néanmoins les chevaliers du pays, revenus la plupart de Tyr, dans un extrême embarras. Le sire d'Arzur, Balian d'Ibelin, baile de Jérusalem, au nom du roi de Chypre, établi, en cette qualité, dans le château de Saint-Jean d'Acre, qu'avait autrefois occupé saint Louis, ne savait quelle conduite tenir. Il appela auprès de lui quelques hommes prudents : Balian Antiaume, d'une influente famille bourgeoise; le comte Jacques Vidal; Jean de Fleury, maréchal de Tibériade; Jean de Troyes. Il s'adressa au patriarche; il demanda conseil à Guillaume de Roussillon, capitaine des Français, et au grand maître de l'Hôpital. Il était prêt, si on promettait de le seconder, à garnir le château de troupes et à refuser l'entrée aux Napolitains; mais il ne dissimula pas que la résistance paraissait bien difficile, car on savait que les Templiers et les Vénitiens étaient décidés à faire prévaloir, même par les armes, le parti du roi de Sicile. Nul n'osa émettre un avis. Chacun de ceux qu'il consulta déclara ne pas vouloir s'ingérer dans des affaires si délicates. Pendant ce temps, les Templiers, qui n'étaient pas restés inactifs, parvinrent un jour, comme la nuit approchait, à faire entrer le comte Roger et ses hommes dans l'intérieur du château. Le sire d'Arzur n'eut qu'à se retirer avec sa famille, sans pouvoir se mettre en défense².

Balian d'Ibelin mourut avant la fin de l'année³, investi encore des fonctions de connétable de Jérusalem, que le roi Hugues lui avait conférées en 1272⁴. Sa veuve, Lucie, pas plus que la population d'Acre, ne garda rancune aux hommes qui l'avaient dépouillée du pouvoir. Elle épousa peu après Eudes ou Hugues Poilechien⁵, un des chevaliers venus à Ptolémaïs avec Roger de Saint-Séverin. Eudes était de haute naissance et neveu de Simon

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 478; Sanudo, p. 227; Jean d'Ypres, col. 755; Amadi, fol. 180; Fl. Bustron, fol. 191. D'après l'un des continuateurs de Guill. de Tyr (p. 478, note a), Roger de Saint-Séverin arriva à Saint-Jean d'Acre dès le 8 mai 1277; Sanudo dit le 7 juin 1277. Amadi, qui fait connaître, en cette circonstance, diverses

particularités ignorées des autres chroniqueurs, donne également la date du 7 juin.

² Cf. Amadi; Sanudo, etc. *loc. cit.* B. d'Esclot, *Chron.* p. 613; Dandolo, ap. Murat. t. XII.

³ Le 29 septembre 1277. (*Contin. de Guill. de Tyr*, p. 478, notes.)

⁴ *Ibid.* p. 463.

⁵ *Ibid.* liv. XXXIV, chap. xxxiiii, p. 479.

de Brion, alors cardinal de Sainte-Cécile, élu pape à Viterbe, en 1281¹, par l'influence de Charles d'Anjou, et appartenait à la noblesse française que le roi Charles avait établie dans la basse Italie. Les Poilechien, dont les Napolitains prononcèrent le nom *Polliceni* et *Pelichini*, devinrent ainsi, comme les Filangier, une des grandes familles du royaume des princes d'Anjou².

Maître de la citadelle, Roger de Saint-Sévérin arbora au haut des tours les drapeaux de son maître avec ses propres écussons, et fit proclamer dans la ville les bans du roi Charles, roi de Jérusalem et de Sicile³. A l'exemple de ses prédécesseurs d'Italie et de Chypre, Charles d'Anjou, par une pieuse attention, mit toujours sur ses monnaies et ses diplômes le nom du royaume de Jérusalem avant celui de ses autres États⁴.

Le comte de Saint-Sévérin convoqua ensuite la population dans une assemblée générale, et chargea un docteur italien, nommé Thomas, qualifié de *juge*, c'est-à-dire juriste de profession, d'exposer publiquement et l'usurpation du royaume de Jérusalem par le roi de Chypre et la légitimité de la souveraineté du roi Charles, investi de la couronne par Marie d'Antioche, à qui le royaume appartenait manifestement de l'avis des prud'hommes les plus savants de la chrétienté⁵. Après cette démonstration d'office, où l'éloquence et la raison eussent été superflues, le baile reçut le serment de fidélité des corporations bourgeoises et demanda l'hommage des chevaliers. Les seigneurs répondirent qu'ayant une première fois juré la ligèce à Hugues de Lusignan en sa qualité de roi de Jérusalem, ils ne pouvaient contracter un autre engagement sans son consentement exprès, à moins que le suzerain ne manquât à ses obligations à leur égard. Après avoir essayé plusieurs fois de changer les résolutions des barons, le baile, ne voulant rien brusquer, attendit qu'ils se fussent mis d'accord avec le roi sur ce qu'ils avaient à faire⁶.

Pendant ce temps, le maître du Temple, qui avait à cœur de compléter son ouvrage, cherchait à réconcilier les Vénitiens avec Jean de Montfort. En

1277.

Les chevaliers
du royaume
refusent
l'hommage
au
comte Roger.

Paix
entre le seigneur
de Tyr
et
les Vénitiens.

¹ Martin IV.

² Ils possédaient les seigneuries d'Ostuni, Anglone et Cilenza, près de la terre d'Otrante. (Ammirato, *Delle famiglie Napoletane*, Florence, 1580, 1^{re} part. p. 37. *Della famiglia Pollicena*.)

³ Amadi, fol. 180; Fl. Bustron, fol. 192.

⁴ *Syllabus membran. ad regis sicilæ archivum pertin.* Naples, 1824, p. 137, notes.

⁵ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 479; fragm. inédits extraits du ms. de Florence.

⁶ *Ibid.* p. 478, et note a.

1277.

déterminant les Vénitiens, naturellement favorables aux maîtres de la Sicile, où ils avaient de grandes franchises¹, à reconnaître le beau-frère du roi de Chypre comme seigneur de Tyr et obtenant de Montfort la restitution des propriétés de la République dans sa seigneurie, Guillaume de Beaujeu assurait une précieuse adhésion au nouveau baile. Il parvint à conclure entre les deux parties un arrangement honorable, qui fut scellé publiquement le 1^{er} juillet 1277², sous sa propre tente, au milieu du camp des Templiers, près d'un village de l'ordre, situé dans la plaine d'Acre, auquel les Français avaient donné le nom de *Sommellerie du Temple*, peut-être parce que les chevaliers y réunissaient leurs animaux de transport. Les Levantins vont souvent habiter ainsi la campagne comme de vrais nomades pendant la saison des chaleurs³; mais l'appréhension des hostilités, que la mort récente de Bibars⁴ rendait possibles, avait bien pu aussi déterminer les Templiers à se mettre alors, par précaution, sous les armes et à sortir de Saint-Jean d'Acre.

Le traité fut arrêté au nom du doge Contarini, en présence du patriarche Thomas de Lentino, par Albert Morosini, baile des Vénitiens pour toute la Syrie, assisté de ses conseillers, tous notables de la ville d'Acre. Parmi ces témoins vénitiens, on remarque un Philippe Cornaro de la riche famille commerçant déjà avec le Levant et entrée dès le xiv^e siècle dans l'amitié des rois de Chypre, à qui les Cornaro furent longtemps si utiles et devinrent ensuite si funestes.

Les Vénitiens déclarèrent qu'ils tenaient Jean de Montfort pour seigneur de Tyr et du Toron; Montfort rendit à la République, en pleine propriété, le tiers déterminé de la ville et de la banlieue de Tyr, que les Vénitiens avaient acquis comme leur lot particulier avant d'assiéger la ville, lors de la croisade du doge Micheli⁵. Quoiqu'il se fût élevé quelques difficultés entre eux et les barons de Syrie, sous le roi Jean de Brienne et plus tard sous Henri II, après la reprise de Tyr sur les Impériaux⁶, on avait toujours re-

¹ Voy. *Arch. des missions scient.* t. II, p. 278; *Notice sur le recueil des pactes de Venise.*

² Le traité se trouve dans le manuscrit ambroisien de la chronique de Dandolo, sous la date erronée de MCCLXXII (pour MCCLXXVII), indiction 5^e. (Muratori, *Script. ital.* t. XII, col. 380; *Fontes rer. Austr.* t. XIV; *Doc. de Venise*, t. III, p. 150. Cf. Dandolo, *Chron.* col. 393; Sanudo, *Secreta*, p. 227; *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 478; Jean d'Ypres, *loc.*

cit. col. 756; et *Archives des missions scientif.* t. II, 1851, p. 360-361.

³ En Chypre, les seigneurs allaient souvent s'établir dans les bois, surtout à l'époque des chasses d'automne.

⁴ Le sultan était mort à la fin du mois de juin ou au commencement du mois de juillet 1277.

⁵ Voy. ci-dessus, p. 25, 331, 373.

⁶ Voy. ci-dessus, p. 331.

connu leur droit pour un tiers dans la seigneurie de Tyr. Il n'y avait pas en Terre sainte de propriété plus respectable, et ce n'est qu'au milieu des excès amenés par la guerre civile de Saint-Saba que Philippe I^{er} de Montfort avait pu chasser les Vénitiens de leur ancienne conquête.

1277.

Jean, qui répara les iniquités des discordes civiles, avait recueilli la succession paternelle dans les plus cruelles circonstances. Philippe I^{er} de Montfort était mort, comme tant d'autres seigneurs chrétiens, sous le poignard d'un fédai, ou sectaire du Vieux de la Montagne. Quand un de ces fanatiques avait reçu l'ordre de faire périr un homme, il semblait se dévouer avec bonheur à sa mission et à la mort. Rien ne lui coûtait pour atteindre son but. L'apostasie, ou l'humiliation pendant des années entières, il endurait tout dans l'espoir de trouver un moment où il put sûrement frapper sa victime. Vers l'an 1270¹, un jour que Philippe de Montfort allait entendre la messe à la chapelle de son château de Tyr, un des serviteurs de sa maison, Ismaélien de naissance, secrètement gagé, dit-on, par Bibars², se précipita sur lui et le frappa mortellement d'une arme empoisonnée. L'assassin courut alors à l'oratoire où Jean, fils aîné du seigneur, était déjà rendu avec un autre chevalier, nommé Guillaume de Picquigny. Des serviteurs étant arrivés à ses cris, Philippe refuse leurs soins et les dirige vers la chapelle. Ils y trouvèrent Guillaume de Picquigny aux prises, quoique sans armes, avec le meurtrier. L'Arabe fut massacré sur place, et on amena Jean de Montfort à son père, qui put, avant d'expirer, remercier Dieu d'avoir sauvé la vie à son fils³.

Souche
des Montfort
d'Orient.

Nous devons ce souvenir à l'un des neveux du vieux seigneur d'Ibelin, Jean I^{er}, neveu aussi du célèbre chef de la croisade contre les Albigeois, né en Orient, rentré en France, où, d'un premier mariage, contracté avec Éléonore de Courtenai, il laissa des enfants qui succédèrent à sa seigneurie de Castres et à ses terres du Languedoc. Revenu ensuite en Syrie, qui fut sa dernière patrie, Montfort devint, par son second mariage avec Marie du Toron, un des principaux barons de Terre sainte. On a vu de quelle assistance il fut à la noblesse syrienne pour arracher le gouvernement du pays à

¹ Suivant Amadi (fol. 177) et Bustron (fol. 189); vers 1273, suivant dom Vaissète, *Hist. de Lang.* t. III, p. 603, note 44, nouv. éd. t. VI, p. 345.

² Amadi, fol. 177. Les historiens arabes

ne cachent pas que Bibars armait souvent le bras des sujets du Vieux de la Montagne, pour se défaire des hommes qu'il redoutait. (M. Reinaud, p. 526.)

³ Amadi, fol. 177; Fl. Bustron, fol. 189.

1277.

l'arbitraire de Frédéric; et quels dangers, pires que les premiers, provoqua ensuite son humeur ambitieuse et sa haine contre les Vénitiens¹.

Sa vie, passée presque tout entière dans les royaumes d'Orient, n'a pas été bien connue de quelques historiens de France, qui ont confondu le chevalier d'outre-mer avec un autre Philippe de Montfort, de la branche des comtes de Leycestre, issue du dernier fils du fameux Simon, fixée en Angleterre². Les enfants de notre Philippe I^{er}, Jean et Humfroy de Montfort, formant la souche orientale de sa famille, renoncèrent expressément, pour la sécurité de leur frère, Philippe II, aux biens qu'avait conservés leur père en Europe³. Humfroy, le dernier survivant des enfants de Syrie, réunit aux principautés de Tyr et du Toron la baronie de Beyrouth, par son mariage avec Échive d'Ibelin, et transmit ces seigneuries, devenues purement titulaires, en 1291, à sa famille, qui fut une des plus considérées à la cour des princes de Lusignan. Le roi Hugues IV choisit dans cette maison la première femme du comte de Tripoli, son fils aîné et son successeur sur le trône.

Les liges de Syrie
se résignent
à reconnaître
Roger.

Les chevaliers d'Acre étaient toujours dans une situation difficile vis-à-vis du comte Roger de Saint-Séverin. Ils avaient fait savoir au roi de Chypre les demandes du baile et l'obligation où ils se trouveraient d'y accéder, si le roi, par son éloignement ou son inaction, semblait abdiquer la couronne. On n'a pu oublier que, dans des circonstances à peu près semblables, quand le roi Conrad, devenu majeur, voulut, sans venir personnellement en Orient, obtenir, par mandataire, la reconnaissance et l'hommage lige des barons, les chevaliers résistèrent à une innovation aussi dangereuse et prirent même occasion de cette exigence persistante pour aller avec Philippe de Montfort chasser les derniers Impériaux de Tyr⁴. La proclamation de Charles d'Anjou déjà accomplie et l'hommage requis par son vicaire n'étaient pas moins contraires à la coutume que les anciennes demandes de l'empereur et de son fils. Mais, en 1243, les habitants du royaume de Jérusalem étaient à peu près tous unanimes, à l'exception des princes d'Antioche, pour en finir avec le gouvernement de Frédéric. En 1277, si l'on voulait résister au lieutenant du roi Charles; si on voulait défendre les droits du roi Hugues, qui se montrait peu soucieux de les conserver, il fallait se concentrer à Tyr, unique point où l'on pût se réunir, et de là préparer une longue lutte contre les

¹ Voy. ci-dessus, p. 321.

² D. Bouquet, t. XX, p. 239.

³ Dom Vaissète, *Histoire de Languedoc*,

t. III, p. 603, note 44, nouv. éd. t. VI, p. 345.

⁴ Voy. p. 324 et suiv.

Templiers, les Vénitiens, les Provençaux et les troupes que le roi pourrait envoyer¹. La suzeraineté du roi Charles, qui semblait les rapprocher de la protection du roi de France, répugnait d'ailleurs bien moins aux chevaliers de Syrie qu'autrefois la suzeraineté de princes à moitié allemands et presque toujours en hostilité avec l'Église. Beaucoup, en regrettant les faits qu'ils n'avaient pu empêcher, voulaient, avant tout, éviter les malheurs d'une nouvelle guerre civile.

Le roi Hugues, ramené à l'idée de conserver le royaume de Jérusalem par les efforts qu'on faisait pour le lui enlever, voulant donner à ses partisans le temps de se concerter, avait toujours évité de répondre catégoriquement aux messages venus de Syrie. Lassé de ces attermoiemens indéfinis, Roger de Saint-Sévérin somma, un jour, les liges d'abandonner leurs fiefs et de quitter le pays, s'ils ne voulaient faire immédiatement leur soumission². Les Templiers, usant de modération, après avoir réussi par l'audace et la ruse, demandèrent alors qu'une nouvelle députation se rendît en Chypre, avant de rien décider.

Les envoyés³ étant encore revenus avec une réponse évasive, les liges se mirent enfin à la disposition de Roger de Saint-Sévérin. Le comte, le premier, prêta publiquement le serment ordinaire des lieutenants royaux, en promettant de gouverner le pays conformément aux usages et de maintenir chacun dans son droit; les barons et les autres liges lui firent l'hommage comme baile de Jérusalem, et Roger institua d'une manière définitive la nouvelle administration au nom du roi Charles. Il nomma les grands officiers, puis les magistrats pour les diverses charges. Messire Eudes Poilechien, l'époux désigné de la sœur du sire d'Arsur, dernier baile du roi de Chypre, fut élevé à la dignité de sénéchal, qui était la principale des grandes charges de la couronne. Richard de Neublans⁴ fut créé connétable; Jacques Vidal, l'ancien conseiller du roi Hugues, eut la maréchaussée; Girard le Raschas fut nommé vicomte d'Acre et mis à la tête de la bourgeoisie⁵. Miles de Caïphas

¹ Dès que le comte Roger fut maître du château de Saint-Jean d'Acre, le roi lui envoya des approvisionnements et des chevaux, (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 80; Amari, *Vespro siciliano*, t. I, p. 84.)

² *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 479, chapitres nouveaux fournis par le ms. de Flor. Sanudo, p. 227; Jean d'Ypres, *Thes. anecid.* t. III, col. 755.

³ Dans le nombre furent, dit le Continuateur (p. 479), Jean de Troyes, Guillaume de Villiers et Richard de *Torsquigny*, peut-être Coisquigni ou Coquegni, alliés aux Giblet. (*Lignages*, ch. xxxi.)

⁴ Il y avait un doyen de Neublans, en Franche-Comté.

⁵ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 479; cf. Sanudo, p. 228.

1277.

avait été nommé capitaine des chevaliers et des hommes d'armes du roi de France, à la place de Guillaume de Roussillon, mort quelques mois auparavant¹. A la fin de l'année 1277, l'autorité de Charles d'Anjou était partout acceptée de gré ou de force dans le royaume; Boémond d'Antioche, resté jusque-là dans la réserve, fit aussi son acte d'adhésion au roi de Sicile. Sans venir à Saint-Jean d'Acre, il envoya au régent des procureurs, qui s'acquittèrent régulièrement de l'hommage en son nom².

1278-1279.

Le roi
de Chypre
essaye
de reprendre
Saint-Jean
d'Acre.

Le régent était déjà bien établi à Ptolémaïs quand le roi de Chypre, se croyant enfin en état de repousser les envahisseurs, passa à Tyr avec sept cents chevaliers et un grand nombre de gens à pied. Débarquées à Saint-Jean d'Acre avant l'arrivée du comte de Marsico, ces forces auraient servi de point de ralliement aux chevaliers syriens, dévoués dans le fond au roi Hugues, et prévenu peut-être la surprise des Templiers. Dans les circonstances où elles arrivaient, toutes les positions essentielles étant aux mains des partisans de Sicile, il était difficile d'en avoir de grands succès. Le roi ne désespérait pas néanmoins de reprendre l'avantage, s'il était secondé. Il entretenait des intelligences dans l'intérieur de la ville. Beaucoup de Poulains et de Pisans, soldés secrètement en son nom, avaient promis de se déclarer au moment opportun. Nul mouvement n'eut lieu cependant après son arrivée; les quatre mois de service dus par les liges s'écoulèrent promptement. Les Chypriotes, désaffectionnés chaque jour davantage de la Syrie, reprirent la mer, et le roi, sans abandonner ni ses droits ni ses espérances, les suivit peu après³.

Il ne devait plus aucun ménagement aux Templiers, qui s'étaient mis en révolte flagrante contre lui. Il fit saisir leurs revenus dans tous les districts de l'île; il ruina leurs couvents de Paphos et de Limassol; il démantela le fort de Gastria, dans le Karpas⁴. Les exhortations du pape ne purent le fléchir⁵. Jusqu'à la fin de son règne, le roi Hugues maintint contre l'ordre les rigueurs qu'une aveugle inimitié n'avait que trop méritées.

¹ *Contin. de Guill. de Tyr*, liv. XXXIV, ch. xxxiii, ch. 478; Continuation nouvelle fournie par le manuscrit de Florence. Nous perdons ici ces précieuses chroniques qui, pendant un siècle, sont la source principale de l'histoire des deux royaumes d'outre-mer. (*Voy. Bibl. de l'éc. des chartes*, 5^e série, t. I, p. 168.)

² Sanudo, p. 228; Jean d'Ypres, *Chron. S. Bert. ap. Thes. anecd.* t. III, col. 756.

³ Sanudo, ann. 1278, p. 228; Amadi, fol. 180; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 131.

⁴ Amadi, fol. 180; Fl. Bustron, fol. 192.

⁵ Lettre de Martin IV au roi Hugues de Chypre. (*Martène, Ampliss. coll.* t. II, col. 1300.)

Ne sachant pas si les armes suffiraient au rétablissement de son autorité, le roi chercha un appui moral auprès du Saint-Siège. Il notifia au pape son intention de ne renoncer en rien à la couronne de Syrie, et dénonça la violence qui lui était faite¹. Nicolas III, prince romain, de la famille Orsini, inquiet de l'influence prise par Charles d'Anjou sous les papes français, ses prédécesseurs, écouta favorablement le roi de Chypre et engagea les deux contendants à envoyer leurs mandataires en cour de Rome, dans l'espoir de les accorder². Mais Hugues de Lusignan, en s'adressant au souverain pontife, n'avait voulu qu'ajouter à la notoriété de ses plaintes; il ne cherchait pas à rouvrir des débats juridiques, épuisés pour lui depuis la décision de la cour de Saint-Jean d'Acre. Il ne donna pas suite aux propositions de Nicolas III. Il se borna à renouveler sa protestation et attendit de plus favorables circonstances pour se faire rendre justice par lui-même et ses amis de Syrie. De longtemps cependant, il ne put rien entreprendre contre Saint-Jean d'Acre, tant Roger de Saint-Séverin redoubla de vigilance, au milieu des événements qui amenèrent momentanément, entre les Mongols et les chrétiens, une alliance à laquelle la politique de son maître et la révolte des villes de Sicile lui défendaient de s'associer.

1278-1279.
Il protesta
contre
l'usurpation
de
Charles d'Anjou.

L'Égypte voyait presque toujours succéder à un règne prospère un temps d'incertitude et d'anarchie, qui se prolongeait jusqu'à ce qu'un homme énergique eût ressaisi le pouvoir. Malec-Saïd et Selamesch, fils du dernier sultan, régnèrent à peine deux ans, perdus, l'un par son incurie, l'autre par son extrême jeunesse. Kélaoun, mamelouc du Kaptchak, tuteur de Sélamesch, qu'il détrôna, fut le véritable successeur et le continuateur de Bibars. Tout finit par céder à sa vigueur, que modérait à propos une grande habileté. Son plus redoutable adversaire, Sonkor-Alaschkar, proclamé d'abord sultan à Damas, fut chassé de sa capitale et réduit à se réfugier dans son ancienne principauté de Sahioun³, près d'Antioche, où Kélaoun eut la générosité de le laisser, en accordant le pardon à ses adhérents⁴.

Révolutions
survenues
en
Égypte.

Pendant que les partis arabes avaient encore les armes à la main, plusieurs des chefs et des princes francs, Boémond VII surtout, qui cherchait

1280-1281.

Les chrétiens
de Chypre
et
d'Asie

¹ Lettres de Nicolas III au roi de Chypre, du 28 mars 1279, Rinaldi, 1279, § 15.

² *Id. ibid.*

³ Saona, dans les textes latins. (*Fontes rer.*

Austriac. t. XIII; *Doc. de Venise*, t. II, page 272.)

⁴ Makrizi, t. II, 1^{re} part. p. 11, 20, 30, ann. 1279, 1280.

1280-1281.

s'unissent
aux Mongols
contre le sultan
d'Égypte.

tous les moyens de reprendre sa capitale, résolurent d'attaquer le sultan d'Égypte. Roger de Saint-Séverin refusa d'adhérer au projet et empêcha toute prise d'armes dans le pays qui lui obéissait, autour de la ville d'Acre. Les Hospitaliers, arrivés à la fin des trêves onéreuses imposées à leur maison par Bibars, attaquèrent les premiers les musulmans et reprirent quelques terres près de Margat¹. Bien qu'ils aient, peu après, paraît-il, demandé ou accepté du sultan un accord particulier de dix ans pour le territoire de la ville d'Acre², ils semblent être restés libres de continuer ailleurs les hostilités. Le prince d'Antioche se mit en rapport avec ses alliés habituels, les Mongols et les Arméniens. Une armée tartare était déjà parvenue à Alep, au-devant de Boémond et venait à son aide, quand de nouvelles dispositions la firent tout à coup rentrer en Mésopotamie³.

Son départ ne cachait aucun mauvais dessein. Une nouvelle armée mongole, dans laquelle se trouvaient plusieurs corps chrétiens, venus de Géorgie et d'Arménie⁴, franchit l'Euphrate, l'année suivante⁵, sous les ordres de Mangou-Timour, frère du grand khan. Le roi de Chypre avait promis à Boémond, son neveu, et aux Hospitaliers de les rejoindre en Syrie⁶. Mais Kélaoun surprit et déconcerta les coalisés par la rapidité de ses mesures. Il amena des forces considérables d'Égypte; il rallia autour de lui tous ses anciens ennemis en leur montrant le péril de l'islamisme, et marcha contre les envahisseurs, qui s'avançaient en suivant les bords du désert, à travers l'ancienne Chalcidique.

1281.

Bataille
d'Émesse.

Les deux armées se rencontrèrent dans la plaine située sous les murs de la ville d'Émesse, aujourd'hui Homs, près de l'Oronte, où fut livrée une grande bataille. Leurs mouvements furent si prompts, que l'engagement eut lieu, le jeudi 30 octobre 1281⁷, avant l'arrivée du roi de Chypre et avant

¹ Cf. Makrizi, t. II, 1^{re} part. p. 27; Sannudo, p. 228; Jean d'Ypres, *Chron. S. Bert.* ap. Martène, *Thes. anecd.* t. III, col. 756.

² Makrizi, t. II, 1^{re} part. p. 28.

³ *Id. ibid.*

⁴ Voir la relation de la bataille d'Émesse, adressée à Édouard I^{er}, roi d'Angleterre, par Joseph de Cancy, un des chevaliers de l'Hôpital de Saint-Jean d'Acre, entré en campagne avec le grand maître Nicolas Lorgue pour se joindre aux Mongols. Ce document, qui sert de complément et de contrôle aux

réécits arabes, a été publié par M. Champollion-Figeac dans le recueil intitulé : *Lettres de rois et autres personnages des cours de France et d'Angleterre* (t. I, p. 288, in-4^o). Il fut écrit vers la fin de l'année 1281.

⁵ Au commencement de l'année 680 (avril 1281), Makrizi, t. II, 1^{re} part. p. 28.

⁶ Lettre de J. de Cancy, p. 288.

⁷ Le jeudi, quatorzième jour du septième mois de l'an 680 de l'hégire. (Aboulféda, trad. Reiske, t. V, p. 59. Cf. Makrizi, t. II, 1^{re} part. p. 35.)

même que les hommes du prince d'Antioche et les gens de l'Hôpital eussent pu s'entendre avec les Tartares pour prendre leur place de combat ¹.

1281.

L'aile droite de l'armée mongole, renforcée des contingents arméniens et géorgiens, culbuta l'aile gauche des mameloucs et s'empara du camp égyptien; malheureusement Mangou-Timour, par suite de malentendus, qu'aggrava la défection d'un corps turcoman, eut le dessous au centre et sur son côté gauche ². Les deux armées furent, du reste, extrêmement maltraitées et s'éloignèrent toutes deux, sans vouloir combattre de nouveau. Kélaoun, resté le dernier sur le champ de bataille, regagna lentement l'Afrique par les routes intérieures de la Syrie, en évitant de se rapprocher de la côte, pour ne pas montrer aux Francs le délabrement de ses troupes ³.

Comme son armée passait dans le voisinage des terres dépendant de Saint-Jean d'Acre, le gouverneur napolitain l'envoya complimenter et lui offrit des présents ⁴. Roger de Saint-Séverin, réduit à surveiller les démarches du roi de Chypre, se tenait toujours prudemment renfermé dans Ptolémaïs, profitant de toutes les occasions qui se présentaient de prouver aux Égyptiens combien il désirait vivre en paix avec eux. Peu de temps après, un complot, tramé contre la vie du sultan par quelques anciens mameloucs, ayant été découvert dans la ville d'Acre, le comte Roger s'empressa d'en informer le prince ⁵. Les projets qui occupaient alors le roi de Sicile lui commandaient cette conduite pacifique et déférente. Frédéric et Conrad n'avaient pas eu plus de motifs pour rechercher l'alliance de Malec-Kamel et de Bibars que leur successeur à vivre en bons rapports avec Kélaoun.

1280-1281.

Roger de Saint-Séverin demeure en bons rapports avec le sultan.

Avant même que les propositions du grand maître du Temple eussent éveillé en lui l'ambition de prendre la couronne de Jérusalem, Charles d'Anjou avait eu la pensée de reconstituer, dans un intérêt de famille, l'empire de Constantinople. Dès l'an 1267, à peine couronné roi de Naples, il demandait à l'empereur détrôné, Baudouin II, qui l'accordait sans peine, la cession des anciens domaines de Mainfroy, en Épire, la suzeraineté de l'A-

1281-1282.

Les projets de Charles d'Anjou sur Constantinople amènent les Vêpres siciliennes.

¹ Lettre citée de J. de Cancy au roi d'Angleterre, p. 288.

² Les récits de cette bataille sont confus et contradictoires. (Voy. après la lettre de Joseph de Cancy et l'histoire de Makrizi, Haïton, *Hist. orient.* cap. xxxvi, p. 53; Sa-

nudo, lib. III, part. XII, cap. XIX; part. XIII, cap. VIII, p. 229 et 239.)

³ Lettre de J. de Cancy, p. 291.

⁴ *Ibid.* p. 291.

⁵ M. Reinaud, p. 545; cf. Makrizi, t. II, 2^e part. p. 29.

1281-1282. chaïe, possédée encore par les Villehardouin, et le tiers éventuel de toutes les conquêtes qu'ils pourraient faire ensemble ou séparément sur Michel Paléologue¹. En 1273, après la mort de Baudouin, Charles maria sa fille Béatrix à Philippe, le nouvel empereur titulaire de Constantinople, se réservant de donner à son gendre la réalité de l'empire, qui lui manquait. La soumission de Paléologue à l'Église catholique, sincèrement résolue, quoique effectuée si opportunément qu'on y vit depuis un calcul; les efforts de Grégoire X pour attirer les princes chrétiens vers la Terre sainte, la résistance de Nicolas III aux vues de Charles d'Anjou, ralentirent les projets du roi, sans les changer.

L'élection d'un nouveau pape d'origine française, Martin IV, oncle du sénéchal de Jérusalem, obtenue tyranniquement du conclave d'Orvieto, ramena enfin des circonstances favorables à ses desseins. Michel Paléologue, dominé par les répulsions de ses sujets, n'avait pu, d'ailleurs, tenir les promesses faites, en son nom, au concile de Lyon; les Églises d'Orient et d'Occident s'étaient séparées encore une fois, l'excommunication avait été prononcée et un traité conclu entre Charles et la république de Venise pour la nouvelle conquête de Constantinople². Tout semblait se réunir contre Paléologue et favoriser les vœux de son ennemi, quand la conspiration des Vêpres siciliennes (mars 1282), secrètement liée à Constantinople avec Jean de Procida, vint rassurer l'empereur et contenir Charles d'Anjou, en le retenant en Italie.

1282-1283.

Kélaoun
renouvelle
les
traités de paix
avec
les chrétiens.

La diversion, entretenue au dehors par ces événements, donna quelques années de repos aux chrétiens d'Orient. Après une courte incursion dans le royaume d'Arménie, Kélaoun changea de politique à leur égard et parut abandonner ses projets de conquête. La campagne d'Émesse lui avait montré, durant le cours même de ses succès, les dangers de l'union encore possible des Occidentaux et des Mongols. Il employa, depuis lors, toutes les ressources de sa diplomatie à empêcher cette alliance, dernier moyen de salut des Francs d'outre-mer; il chercha à entrer en relations avec les princes d'Europe, et entretint dans leur pays des agents qui l'informaient de leurs projets. Il se lia par des traités de paix avec le roi d'Espagne et avec l'empereur

¹ Traité de Viterbe, 27 mai 1267. (Du Cange, *Hist. de Constantinople*, éd. Buchon, t. I, p. 455; Buchon, *Recherches et matériaux*, t. I, p. 29.)

² Traité d'Orvieto, entre l'empereur Philippe, Charles d'Anjou et la rép. de Venise, du 3 juillet 1281. (Arch. de l'Empire, J. 374. Du Cange, *Hist. de Const.* t. II, p. 326.)

de Constantinople. Il prescrivit, sur toutes ses frontières, de respecter les possessions chrétiennes, et remit même aux Francs quelques-unes des terres qu'il avait conquises, voulant les maintenir ainsi dans une trompeuse sécurité¹.

Au mois d'avril 1282, il fit avec les chevaliers du Temple une nouvelle trêve de dix ans². L'ordre possédait encore la ville de Tortose et trente-trois villages d'alentour, formant une seigneurie particulière dans le comté de Tripoli. Cet enclave indépendant, qui aurait pu ajouter à la force de résistance du pays, était souvent une occasion de luttes entre les chevaliers et leurs voisins. Guillaume de Beaujeu s'était mêlé, avec son emportement ordinaire, aux querelles qui divisaient la principauté depuis la mort de Boémond VI³. On l'avait vu, quelques années auparavant, prendre parti pour les Romains contre l'évêque de Tortose, l'ancien régent, contre Boémond VII lui-même, qui, à sa majorité, avait sagement continué la politique de sa mère, en s'appuyant sur les hommes du pays. Le grand maître provoqua les feudataires du prince à l'insurrection⁴; il tenta d'enlever Nephin, puis Tripoli⁵, et ce n'est qu'après plusieurs années d'hostilités patentes ou de sourdes machinations qu'il accepta une réconciliation ménagée par les Hospitaliers⁶. Le comté de Tripoli fut pacifié, mais il ne survécut pas longtemps aux atteintes qui avaient épuisé ses ressources.

Le traité de Césarée, relatif à la ville d'Acre et à son territoire, expirant au commencement de l'année 1283⁷, Kélaoun en accorda la prorogation aux chevaliers venus au Caire dans le mois de safar 682 (mai 1283), pour une seconde période de dix ans, dix mois, dix jours et dix heures, à partir du jeudi 3 juin 1283⁸. Le nouveau pacte fut rédigé au nom du sénéchal de Jérusalem, Eudes Poilechien, qui remplaçait le comte Roger de Saint-Séverin, ancien vicaire royal, rappelé en Italie par Charles d'Anjou, après le soulèvement de la Sicile⁹.

Le roi Charles ni le roi de Chypre ne sont nommés dans l'accord. Les ha-

¹ M. Reinaud, *Chron. arabes*, p. 541.

² Traité du 15 avril 1282; analysé par M. Reinaud (p. 544), publié textuellement par M. Quatremère, *Hist. des sultans mamel.* t. II, 1^{re} part. p. 221.

³ Voy. ci-dessus, p. 450.

⁴ Guy de Giblet, l'un d'eux, le constata par un acte notarié, du 18 février 1282. (*Hist. de Chypre*, t. III, p. 662).

⁵ *Hist. de Chypre*, t. III, p. 663; Saudo, lib. III, part. XII, cap. XVII, p. 228.

⁶ Vers l'an 1280 ou 1281. (Saudo, *ibid.*)

⁷ Voy. ci-dessus, p. 443.

⁸ Cinquième jour de rébi 1^{er}, 682. (Makrizi, t. II, 1^{re} part. p. 224 et 231; cf. p. 60; M. Reinaud, p. 545.)

⁹ Saudo, p. 229.

1262-1263.

bitants d'Acre traitent seuls avec le sultan, par l'organe du sénéchal Eudes Poilechien, qualifié de « dépositaire de l'autorité dans la ville d'Acre, » et assisté des trois grands maîtres. Le territoire dépendant de la principauté d'Acre est ainsi déterminé par le traité : 1° la ville de Ptolémaïs avec une dépendance de soixante et treize villages ou cantons; 2° la ville de Sidon et sa banlieue, formant quinze cantons; 3° la ville de Caïphas, rendue aux chrétiens, et ses sept cantons, comprenant le Carmel; 4° la ville ruinée d'Athlit, ancien château Pèlerin, au midi du Carmel; et 5° enfin quelques terres des Hospitaliers, situées plus au sud, dans les environs de Césarée, que le sultan promet de respecter. Des mesures sont concertées pour la sécurité des pèlerins qui voudraient se rendre à Nazareth. Quatre maisons attendant à l'ancienne église de l'Annonciation, réparée sans doute depuis les dévastations de Bibars, leur sont affectées en toute propriété. Les Francs s'interdisent la faculté de construire ou de relever aucune des fortifications dépendantes du territoire de Saint-Jean d'Acre, si ce n'est dans l'intérieur même des villes d'Acre, de Sidon et d'Athlit. Nulle assistance ne doit être donnée aux pirates sur l'étendue du rivage chrétien.

Quelques articles témoignent des vives préoccupations qu'inspiraient toujours aux Égyptiens les projets de réunion, encore agités, des forces mongoles et chrétiennes, projets où l'Europe aurait dû chercher avec persévérance le salut de la Palestine, parce qu'ils étaient les seuls efficaces et praticables pour tenter de rétablir le royaume de Jérusalem. S'il se forme, en Occident, une nouvelle croisade, est-il dit dans l'accord, si les Francs apprennent que les Mongols se disposent à attaquer la Syrie, ils doivent prévenir le sultan de ces résolutions au moins deux mois à l'avance. Dans le cas d'une invasion des Mongols ou de toute autre nation venant de la haute Asie, les parties contractantes, après s'être réciproquement averties, auront à pourvoir chacune séparément à leur propre défense.

Observations
sur
ces traités.

La connaissance de ces traités nous paraît de nature à modifier sur quelques points ce qu'ont dit les historiens de la situation des colonies chrétiennes de Syrie et de la Syrie elle-même au XIII^e siècle. Quel que fût, à cette époque, l'état d'affaiblissement des Francs, on voit que le pays, soumis encore, en temps de paix, à leur autorité, était bien plus considérable que ne le laissent entendre les chroniques contemporaines, qui limitent absolument les possessions chrétiennes à trois ou quatre places de la côte. La condition générale de la Syrie et de la Palestine était, d'ailleurs, bien supérieure alors par sa

population et ses ressources à ce qu'elle est de nos jours. Il suffit de rappeler et les quatre-vingt-dix-neuf bourgs ou villages situés dans les seigneuries de Tyr et du Toron¹, pays où l'on ne trouve maintenant que de rares hameaux perdus dans la solitude, et les dix mille serfs occupés sur les terres des cent soixante villages dépendants du château des Templiers, à Saphed, près du lac de Tibériade². L'existence d'une telle population, dans une contrée étroitement resserrée entre le Jourdain et la mer, suppose des centres d'habitation très-rapprochés et un pays très-cultivé. Si l'on voulait reconstituer aujourd'hui, non dans ses limites géographiques, mais dans sa valeur effective, la principauté d'Acre, en lui donnant les soixante et seize villages ou cantons que lui reconnaît le traité de 1283, il faudrait prendre la plus grande partie de l'ancien royaume de Jérusalem et arriver presque à la mer Morte. Un grand nombre de localités secondaires, bourgs, hameaux ou villages, ont donc totalement péri, dans la campagne de Saint-Jean d'Acre comme ailleurs, en Syrie, depuis le XIII^e siècle.

On est encore frappé, en lisant les traités qui nous occupent, de la situation honorable et respectée qu'ils font aux princes et aux populations chrétiennes. Ces documents nous sont connus d'après le texte arabe, c'est-à-dire dans la rédaction, quelquefois assez différente du protocole latin, destinée à ce que l'on peut appeler la publicité ou la promulgation musulmane, et où, par conséquent, l'écrivain officiel n'avait en rien à ménager la susceptibilité franque. Aucune stipulation, aucune expression blessante ne s'y trouve néanmoins. Honorablement débattus, librement arrêtés, ces actes n'indiquent nulle part qu'il y eût, à la charge des chrétiens, ni tribut, ni redevance, ni marque quelconque d'assujettissement politique. En les considérant comme des espèces de baux imposés par un maître à ses fermiers³, on nous semble oublier les sentiments de dignité que les Francs de Terre sainte, malgré quelques défaillances, conservaient encore au milieu de leurs malheurs, et méconnaître les égards que les Sarrasins leur témoignaient toujours.

Le roi Hugues apprit avec déplaisir la trêve accordée à la ville de Saint-Jean d'Acre. Il avait espéré que le sultan, informé des embarras où la révolte des Siciliens plaçait le roi Charles, et peu disposé à agrandir une influence qu'il redoutait déjà⁴, favoriserait ses propres vues. Mais la crainte

1282-1283.

1283.

Le roi de Chypre échoue dans une nouvelle tentative

¹ Voy. ci-dessus, p. 416.

² Voy. p. 411.

³ M. Reinaud, p. 542.

⁴ Makrizi, *Hist. des sultans mameloucs*, t. II, 1^{re} part. p. 63 et notes; M. Reinaud, p. 547.

1283.
contre
Saint-Jean
d'Acro.

d'attirer sur ses États les armes des princes d'Europe engagea Kélaoun à ordonner qu'on s'opposât à toute tentative du roi de Chypre contre la principauté d'Acro.

Parti, sur ces entrefaites, avec ses trois fils, Jean, Boémond et Henri, pour tenter une nouvelle opération en Syrie, le roi Hugues, éloigné par le vent de la ville de Tyr, où il voulait aborder, fut repoussé vers le nord. Il débarqua dans le port de Beyrouth au commencement du mois d'août¹. Suivant les écrivains chypriotes, il aurait eu alors à soutenir quelques combats désavantageux contre les Arabes; ce qui est douteux, car, peu de temps après, il prit la résolution de s'embarquer presque seul, et ne craignit pas de faire faire à ses hommes, dans le voisinage des musulmans, le trajet qui sépare Beyrouth de la ville de Tyr, où l'attendait son beau-frère². Le roi semblait compter encore en ce moment sur les bonnes dispositions ou, au moins, sur la neutralité du sultan. Mais, comme ses troupes traversaient un endroit difficile de cette partie montagneuse de la Syrie, que les Arabes appellent *le Sahel*³, elles furent assaillies par les gens du pays et perdirent du monde et des bagages. Le roi de Chypre attribua cette mésaventure à la haine des Templiers de Sidon⁴.

L'esprit superstitieux du peuple ne manqua pas de remarquer des circonstances insignifiantes, qui semblèrent, depuis, avoir présagé de plus grands malheurs. Un étendard, aux armes de Lusignan, tomba dans la mer au moment où le vaisseau du roi abordait à Tyr. Quand le clergé de la ville, conformément à l'usage, vint, en procession, recevoir le prince sur le port, une croix se détacha de la hampe que portait un clerc et brisa la tête à un médecin israélite, vis-à-vis de la tour des Juifs⁵. Le roi n'en alla pas moins faire ses oraisons à l'église; il monta ensuite à cheval et se rendit à l'hôtel de Jean de Montfort, où il demeura.

Novembre 1283.

Il perd son fils
et son
beau-frère.

Peu de temps après, le 3 novembre, Boémond, son fils cadet, vint à mourir. Le 23 du même mois, Jean de Montfort, son beau-frère, périt subitement⁶. Les mauvais augures commençaient à se réaliser. Jean, dont les

¹ Amadi, fol. 180; Fl. Bustron, fol. 192-193.

² Cf. Makrizi, t. II, 1^{re} part. p. 63; M. Reinaud, p. 547.

³ Plusieurs chroniqueurs arabes parlent de cette marche des Chypriotes comme d'une

entreprise particulière du roi Hugues contre le Sahel. (Makrizi, *loc. cit.*)

⁴ Sanudo, p. 229.

⁵ Amadi, fol. 181; Fl. Bustron, fol. 193.

⁶ Amadi, fol. 181; Fl. Bustron, fol. 194; Sanudo, p. 229.

chroniques d'outre-mer font un grand éloge, ne laissant pas de postérité de sa femme, Marguerite d'Antioche-Lusignan, la seigneurie du Toron passa à son frère cadet, Humfroy I^{er}, qui jouissait déjà de la seigneurie de Beyrouth par sa femme, Échive d'Ibelin, héritière d'Isabelle, restée sans enfants de ses quatre mariages¹. Humfroy de Montfort fit hommage au roi pour la terre du Toron. Il reçut, en même temps, la possession conditionnelle de la ville de Tyr. Le roi, en dédommageant sans doute sa sœur, se réserva la faculté, jusqu'au mois de mai suivant, de racheter la ville des mains d'Humfroy, pour une somme de cent cinquante mille besants d'or, dits besants sarrasinois². Le sort, qui semblait s'acharner contre la famille de Hugues III, rendit inutiles toutes ces dispositions.

1283.

Humfroy de Montfort mourut le 12 février 1284, laissant de sa femme Échive un fils nommé Rupin, qui finit, après la mort de sa tante, Marguerite de Lusignan, par réunir sur sa tête les seigneuries, alors titulaires, de Tyr, du Toron et de Beyrouth. Le roi Hugues, souffrant déjà depuis quelque temps quand la mort de son fils et de son beau-frère, qui avait été toujours pour lui un ami dévoué, vint frapper ses affections, fut emporté le 26 du mois de mars, à Tyr même, où il était retenu par la maladie³. Son père Henri, fils de Boémond IV, était mort fatalement le 18 juin 1276, devant la même ville, dans le naufrage d'un navire de l'ordre teutonique, qui le portait à Tripoli⁴.

26 mars 1284.

Il meurt.

Le prince Jean, successeur de Hugues III, ramena les trois cercueils en Chypre. Le roi fut inhumé dans l'église cathédrale de Sainte-Sophie; Henri, son père, à l'église de l'Hôpital, où reposait déjà Hugues I^{er}; et Boémond à l'église de Saint-François, des religieux mineurs⁵. Les rois de Chypre, outre la chapelle particulière qui se trouvait dans leur château, comme dans toutes les habitations féodales, n'avaient pas encore, à ce qu'il semble, d'église proprement dite, dépendante de leur résidence. Le couvent de Saint-Dominique ne devint l'église royale de la famille de Lusignan qu'au xiv^e siècle. Au xiii^e, Sainte-Sophie paraît être la paroisse d'obligation plutôt que l'église habituelle des rois. Les membres de la famille royale choisissaient ordinairement

¹ Voy. ci-dessus, p. 418, 449.

² Amadi, fol. 182; Fl. Bustron, fol. 193.

³ Sanudo, p. 229. Amadi (fol. 182) et Florio Bustron (fol. vi, 194) marquent sa mort au 24 mars.

⁴ *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 474; Sanudo, p. 226; Jean d'Ypres, *Chron. S. Bertin*. ap. Martène, *Thes. anecd.* t. III, col. 754; Amadi, fol. 179.

⁵ Amadi, fol. 182.

1284.

d'avance le lieu de leur sépulture, suivant les préférences de leur affection et les inclinations de leur piété.

Nous avons interrogé les monuments de Nicosie avec une respectueuse curiosité, espérant y retrouver les restes de quelques-uns de ces princes illustres qui ont donné au nom de la France ce prestige de force et de générosité que nos temps ont si noblement maintenu et augmenté. Nous n'avons recueilli que regrets et déceptions. Saint-Dominique, le Saint-Denis de la maison de Lusignan, fut sacrifié au xvi^e siècle, comme saint François et bien d'autres monuments compris dans l'ensemble des démolitions opérées autour de la ville, pour diminuer et fortifier son enceinte. Le Turc a dévasté tout ce que les besoins de la défense militaire avaient épargné. Il est impossible de croire cependant que des recherches dirigées avec précaution et discernement, sous le pavé mutilé de la mosquée de Sainte-Sophie, n'amèneraient pas la découverte de quelques cercueils, profanés peut-être, mais précieux encore, des princes et des chevaliers qui furent inhumés dans l'ancienne cathédrale franque.

CHAPITRE XVIII.

JEAN I^{er} ET HENRI II DE LUSIGNAN,

ROIS DE JÉRUSALEM ET DE CHYPRE.

1284. — 1291.

Mort du roi Jean I^{er}. Henri II, son frère, lui succède. Hostilités et trêves partielles en Syrie. La population d'Acre se prononce en faveur du roi Henri. Le roi de Chypre débarque à Saint-Jean d'Acre. Il fait cerner le château royal défendu par les Napolitains et les Français. Le château lui est ouvert. Henri est couronné roi de Jérusalem. Il fixe sa résidence en Chypre et ne prend plus qu'un faible intérêt aux affaires de Syrie. Kélaoun, sultan d'Égypte, s'empare de Laodicée. Troubles dans le comté de Tripoli à l'extinction de la famille des Boémond. Kélaoun s'empare de Tripoli. Le roi Henri renouvelle les trêves pour dix ans avec le sultan. Subsides et secours envoyés outre-mer par le Saint-Siège. Les magistrats de Saint-Jean d'Acre s'efforcent de faire observer le traité de paix. Un incident, occasionné par les croisés, amène la rupture avec les Sarrasins. Le sultan Malec-Aschraf, fils de Kélaoun, investit Saint-Jean d'Acre. Forces respectives des Arabes et des chrétiens. Disposition et isolement des corps chrétiens chargés de la défense. Manque d'unité de la défense. Faux récit d'un contemporain. Progrès du siège. Courage des assiégés. Le roi de Chypre vient tardivement à Saint-Jean d'Acre. Il se retire bientôt du siège. Observations sur la retraite du roi de Chypre. Prise de la ville de Saint-Jean d'Acre. Héroïque résistance des Templiers. Le château du Temple est forcé. Derniers événements de Syrie.

Le roi Jean, fils aîné d'Hugues III, couronné roi de Chypre à Nicosie, le 11 mai 1284¹, eut à peine un an de règne. Sa mort, survenue le 20 mai 1285, appela au trône son frère cadet, Henri, troisième fils du roi Hugues et d'Isabelle d'Ibelin, fille de Guy d'Ibelin, l'ancien connétable de Chypre, que Joinville, lié avec lui en Orient, citait comme un des modèles de la chevalerie de son temps².

1284-1285.

Mort
du
roi Jean I^{er}.
Henri II
lui succède.

Le roi de Chypre avait pu pressentir, avant de mourir, un changement dans les dispositions du sultan d'Égypte. Kélaoun allait réaliser des desseins

1285.

Hostilités
et
trêves partielles
en Syrie.

¹ Sanudo, p. 229; Amadi, fol. 182. — ² Voy. ci-dessus, p. 354.

1284-1285.

préparés depuis longues années, et commencer la guerre qui, après quelques intervalles de repos, devait, en peu de temps, achever la ruine du royaume de Jérusalem.

Au printemps de l'année 1285, rassuré par les rapports de ses émissaires sur les intentions des chrétiens d'Europe, Kélaoun rassembla tout à coup des machines et des troupes au pied de Margat, déterminé à s'emparer enfin de ce boulevard tant renommé, dont les tours, disent les Arabes, étaient aussi élevées que les astres, et les remparts aussi solides que les murs de Palmyre¹. Pour excuser l'agression de Kélaoun, les chroniqueurs sarrasins assurent qu'à l'abri de cette haute forteresse, devant laquelle aucun sultan n'avait encore mis le siège, les Hospitaliers se jouaient des trêves et des traités, et rançonnaient à leur gré les musulmans du voisinage². L'accusation est tout à fait invraisemblable, et l'utilité d'une pareille conquête qui, en affaiblissant l'ordre de l'Hôpital, isolait Laodicée et Tortose, dut suffire à Kélaoun, quand il crut le moment opportun, pour la tenter. Les travaux des mines, commencés le 17 avril, furent poussés avec une vigueur extraordinaire sous la surveillance personnelle du sultan, sans que les diversions des assiégés pussent les interrompre. Les galeries souterraines pénétrèrent jusqu'à l'intérieur du château, et les chevaliers, après avoir épuisé tous les moyens de résistance, capitulèrent le 27 du mois de mai³.

On croyait que le sultan, maître de cette forte position, continuerait immédiatement ses opérations; il n'en fut rien. Kélaoun se borna à détruire un château construit sur pilotis, au bas de la montagne de Margat, par le sire de Marakia, vassal du comte de Tripoli⁴. Il n'entreprit rien directement contre Boémond, ni contre les Templiers de Tortose. Il sembla même revenir pour quelque temps à ses premiers calculs de repos et de ménagements. Il renouvela le traité de Bibars avec le roi d'Arménie, en obtenant du roi la promesse d'un tribut annuel, et les assurances qui garantissaient à ses sujets la faculté d'exporter de la Cilicie toutes sortes de marchandises, notamment des chevaux, des mulets et des esclaves⁵. Il accueillit les députés des prin-

¹ Ses immenses ruines existent encore au haut d'une montagne, près de la mer, sur les confins des anciennes principautés d'Antioche et de Tripoli. M. Guillaume Rey, dont on attend une étude générale des châteaux francs de Syrie, estime que le Margat pouvait renfermer jusqu'à dix mille hommes de défense.

² M. Reinaud, *Chron. ar.* p. 548, 551.

³ *Id. ibid.* p. 549; Sanudo, p. 229; Amadi, fol. 182.

⁴ M. Reinaud, p. 551.

⁵ Traité de 1285, entre le sultan d'Égypte et Léon III, roi de la Petite-Arménie. (M. Reinaud, p. 555, Makrizi, t. II, 1^{re} part. Cf. ci-dessus, p. 423.)

cesses de Beyrouth et de Tyr, et consentit aux armistices de dix ans qu'ils lui demandèrent¹.

1285.

La dame de Beyrouth était alors Échive d'Ibelin, fille de Jean II, veuve depuis quelques mois de Humfroy de Montfort. La seigneurie de Tyr appartenait viagèrement à Marguerite de Lusignan, veuve de Jean de Montfort, seigneur de Tyr et du Toron, et belle-sœur de la princesse de Beyrouth. Marguerite était sœur du roi Hugues III et tante du nouveau souverain de Chypre, qui avait reçu héréditairement de son père et de son frère le titre mais non la possession du royaume de Jérusalem. Sans se faire illusion sur ses projets, les chrétiens de Syrie, savaient gré au sultan des trêves qu'il leur accordait.

Un retour favorable aux princes de Chypre s'était cependant manifesté à Saint-Jean d'Acre depuis les Vêpres siciliennes. La mort de Charles d'Anjou était pour les barons de Syrie une occasion de rompre les liens d'une suzeraineté imposée par les circonstances et subie toujours avec contrainte. Le peuple se prononçait plus librement contre lui. Les Vénitiens, satisfaits des avantages obtenus à Tyr, étaient moins malveillants pour les enfants d'Hugues III qu'ils ne l'avaient été pour le père. De sages démarches, dont le roi Henri n'hésita pas à prendre l'initiative et que seconda l'ordre de l'Hôpital, achevèrent de le réconcilier avec les Templiers². Le roi, informé que la population d'Acre le verrait arriver avec plaisir, se décida à aller débarquer au milieu d'elle, ne sachant pas comment l'accueillerait le sénéchal Eudes Poilechien et les chevaliers de Naples. La ville, en l'attendant, se trouvait dans une grande agitation. Le sénéchal, mis en défiance par quelques symptômes d'insubordination, rassembla ses hommes, appela à lui les chevaliers restés encore à la solde du roi de France, et se renferma avec tout son monde dans le château royal, dont il fit assurer les portes³.

1286.

La population d'Acre se prononce en faveur du roi Henri.

Le lundi 24 juin 1286, le roi de Chypre, escorté d'une flottille de guerre, où se trouvaient ses grands officiers, débarqua dans le port de Saint-Jean d'Acre. Le peuple se porta en foule à sa rencontre, en poussant des accla-

24 juin 1286.

Le roi débarque à Saint-Jean d'Acre.

¹ Le traité avec la dame de Beyrouth est indiqué seulement sous la date de 1285. (Makrizi. *Hist. des sultans mamel.* trad. Quatremère, t. II, 1^{re} part. p. 212; M. Reinaud, p. 558.) Le traité conclu avec Marguerite, princesse de Tyr, et donné en entier par l'au-

teur de la *Vie de Kélaoun*, est du 19 juillet 1285. (Makrizi, t. II, 1^{re} part. p. 213; M. Reinaud, p. 558.)

² Amadi, fol. 183.

³ Sanudo, p. 229; Amadi, fol. 183; Fl. Bustron, fol. 194.

Juin 1286.

mations de joie. Le clergé vint le recevoir au rivage et l'accompagna solennellement à l'église cathédrale de Sainte-Croix. Après avoir rendu grâce à Dieu de son heureuse arrivée dans son royaume¹, le roi annonça qu'à l'exemple de ses prédécesseurs il se proposait d'habiter le château royal, et il pria deux ecclésiastiques d'aller s'informer de sa part des intentions de messire Eudes Poilechien.

Les députés, frère Mathieu, religieux franciscain, évêque de Famagouste, et frère Martin, abbé du Temple Domini², allèrent s'acquitter de leur mission assistés de quelques chevaliers de Jérusalem, pendant que le cortège royal se trouvait encore, entouré du peuple, à l'église Sainte-Croix. Les messagers ne dissimulèrent pas au sénéchal la résolution du roi d'employer la force, s'il le fallait, pour entrer au château, et de ne rien ménager pour reconquérir le royaume de ses pères. Ils assurèrent, d'ailleurs, les hommes de la garnison, surtout les Français, qu'ils pouvaient demeurer en toute sécurité dans la ville. N'ayant pu rien obtenir de Poilechien, ils firent dresser acte de son refus dans le château même, en présence d'un notaire et des témoins qu'ils avaient amenés à cet effet³, et allèrent rejoindre la cour à Sainte-Croix.

Il fit cerner
le château royal.

Le roi fit cerner immédiatement le château et se disposa à l'attaquer. Des traits furent même lancés de part et d'autre⁴. Mais les grands maîtres, venus dans l'intervalle à l'église pour présenter leurs hommages au roi, obtinrent de lui l'ordre de suspendre les hostilités, assurant que le sénéchal du roi de Sicile, reconnaissant l'inutilité de la défense, et finirait par se rendre. Le roi consentit à aller habiter, en attendant, l'hôtel que les seigneurs de Tyr possédaient à Saint-Jean d'Acre⁵.

Le jour même, il fit proclamer par le héraut public, devant la porte du fort et sur les principales places de la ville, une défense formelle de rien dire ou rien faire d'hostile contre la garnison et les habitants du château. L'ordonnance était ainsi conçue : « Oiez le ban et le commandement de mon seigneur le roi Henri, par la grâce de Dieu roi de Jérusalem et de Chypre,

¹ Amadi, fol. 183; cf. *Hist. de Chypre*, t. III, p. 671-672.

² Monastère de Saint-Jean d'Acre, rappelant le monastère du même nom existant autrefois à Jérusalem, dans l'enceinte du Temple. (Voy. *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 2^e série, t. IV, p. 394, 396.)

³ Une expédition de cet acte de protestation, originale et scellée, se trouve aux Archives de l'Empire, à Paris, section hist. J. 511; Sicile, n° 6.

⁴ Amadi, fol. 183.

⁵ *Hist. de Chypre*, t. III, p. 671; Amadi, fol. 183.

« Dieu le maintienne! Que tous les gens du roi de France et tous les Français qui sont au château d'Acre puissent quitter¹ le château; et qu'ils soient sans crainte pour leurs biens et leurs personnes. Et que nul ne soit si hardi de dire ou faire à aucun Français ni dommage ni injure, sous peine de son corps et de son avoir². »

Juin 1286.

En même temps, il faisait redoubler de surveillance autour de l'enceinte, si bien que personne ne pouvait en sortir sans sa permission. Cette simple mesure devait forcer à la longue Poilechien à se soumettre, s'il ne voulait sacrifier inutilement ses troupes. Le roi, conseillé vraisemblablement par les grands maîtres, pensa cependant à un accommodement, qui permit une loyale transaction aux gens du roi Charles, en ôtant à la remise du château l'apparence d'une capitulation. Le 26 juin, il renouvela le ban, qui, sous la forme d'une autorisation, engageait les Français à ne pas rester davantage dans le château, recommandant aux habitants d'Acre de les traiter avec les plus grands égards³. Le lendemain 27, pendant que le héraut proclamait le ban dans la ville, le roi convoqua à son hôtel un grand nombre de prélats, avec les chevaliers de Jérusalem, qui s'étaient la plupart prononcés en sa faveur, et les frères des ordres militaires, dont les dispositions étaient également bienveillantes.

Le château
lui est remis.

Il chargea un de ses jurisconsultes, nommé Richard de Brindes, qui s'exprimait facilement en français, quoique Italien de naissance, d'exposer ses intentions à l'assemblée. L'orateur rappela les motifs de l'arrivée du roi en Terre sainte, l'enthousiasme du peuple à son débarquement, la seule et injuste opposition qu'il eût rencontrée dans la garnison, et la situation critique dans laquelle se trouvaient aujourd'hui les défenseurs du château, privés de toute communication avec le dehors. Il ajouta que le roi Henri, par déférence pour le seigneur roi de France, son ami, bien qu'assuré que les ordres de ce prince ne pouvaient autoriser une résistance contraire à ses droits, ne voulait pas considérer les chevaliers d'Eudes Poilechien comme ses ennemis, parce qu'ils étaient presque tous Français. Il avait, bien loin de là, publié des bans qui garantissaient de tout danger leurs biens et leurs

¹ « N'iscent. » (Expédition originale aux Archives de l'empire. J. 433, Chypre n° 6.) Dans le ban du 26 juin: « s'en yssissent. » (J. 456, n° 27. *Hist. de Chypre*, t. III, p. 672.)

² Archives de l'empire, J. 433, n° 6; *Assises*, t. II, p. 357.

³ Ce second ban fut publié seulement le 26 et le 27 juin. (*Hist. de Chypre*, t. III, p. 672.)

juin 1286. personnes. Il était prêt à faire plus encore, afin de rentrer paisiblement en possession de la ville entière de Saint-Jean d'Acro. Il offrait, si les portes du château lui étaient ouvertes, d'envoyer des députés en France en même temps que la noble assemblée, pour informer le roi Philippe de tout ce qui s'était passé et attendre son avis. Si le roi approuvait la conduite de la garnison, s'il décidait que le château dût être remis à sa garde, le roi Henri s'engageait solennellement à le lui rendre. Il pria les prélats et les seigneurs réunis devant lui d'être garants de sa promesse, et demandait que les principaux d'entre eux voulussent bien apposer leur sceau à la charte qu'il avait fait rédiger séance tenante pour constater ses offres¹.

29 juin 1286. La proposition fut immédiatement transmise au sénéchal Eudes Poilechien, qui l'agréa, et le lendemain, cinquième jour de l'arrivée des Chypriotes à Ptolémaïs², le château fut livré au roi Henri et devint sa résidence. Assuré de la possession et de l'obéissance de la ville, le roi put penser alors à compléter par le sacre son investiture royale.

15 août 1286.

Henri
est couronné
roi
de Jérusalem.

Le 15 août, jour de la fête de l'Assomption, il reçut la couronne de Jérusalem à Tyr, de la main de frère Bonacours de Gloire, religieux dominicain, né en Syrie, devenu archevêque de Tyr, et vicaire du patriarche de Jérusalem³. Il revint ensuite avec la cour à Saint-Jean d'Acro, où des réjouissances publiques se succédèrent pendant quinze jours. Le grand commandeur de l'Hôpital, régent intérimaire en l'absence de Nicolas de Lorgue, passé en Occident depuis la prise de Margat, prêta un des palais de l'ordre, appelé l'*Auberge* ou le *Manoir*⁴, dans lequel se trouvait une vaste salle, que l'on disposa en forme de théâtre pour la représentation des histoires de la Table ronde et des romans d'aventure. On vit paraître tour à tour sur la scène, Lancelot, Tristan, Palamèdes et les héros de l'antiquité, auxquels le moyen âge prêtait le langage et les sentiments de la chevalerie. De jeunes seigneurs, vêtus d'habits élégants, remplirent les rôles de femme. On remarqua surtout la cour de la princesse Féménie, reine incertaine du pays des Amazones, dont la légende paraît avoir emprunté quelques traits à l'histoire merveilleuse de Sémiramis. Dans la ville eurent lieu des cavalcades, des joutes et de brillants tournois. Tout ce qu'on avait fait lors du mariage de

¹ La pièce originale, munie de neuf sceaux, existe aux Archives de l'empire. (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 671.)

² Amadi, fol. 183; Sanudo, p. 229.

³ Amadi, fol. 184; Sanudo, p. 229; cf. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 462, 478.

⁴ Cf. Amadi, fol. 193; *Hist. de Chypre*, t. II, p. 67, 91.

Frédéric et d'Isabelle de Brienne fut dépassé. Les plus vieux habitants ne se souvenaient pas d'avoir vu tant de belles fêtes, et les chroniques du pays rapportent que, depuis plus d'un siècle, il n'y en avait pas eu de semblables dans tout le royaume des Francs¹. Ces bruits et ces joies d'un moment ne pouvaient cacher aux gens clairvoyants l'abandon et l'épuisement irremédiables du pays. Leur honneur sera de n'en avoir pas désespéré, au milieu d'insurmontables difficultés.

Août 1286.

Le roi de Chypre n'avait pas hésité à venir, au premier jour favorable, réclamer la couronne de Jérusalem. Ainsi l'exigeaient sa dignité et son devoir de prince chrétien. Le titre de roi de la cité sainte, où s'était accompli le mystère de la rédemption du monde, était bien la part la plus glorieuse de son héritage. Mais, à considérer le côté purement humain des choses, on ne pouvait méconnaître que les deux pays soumis à son sceptre commençaient à avoir une destinée différente, et qu'il était de son intérêt de les bien distinguer. Le royaume de Jérusalem n'était plus qu'un nom, et n'apportait que des charges, avec des soucis, au souverain. Les revenus des ports et des territoires dépendants de Saint-Jean d'Acre compensaient à peine les frais nécessités pour le gouvernement et la garde de l'État. Seuls ils n'auraient pu suffire à organiser la moindre guerre offensive. Le roi Henri, lorsqu'il insistait noblement pour se faire ouvrir les portes du château royal, et lorsque, peu après, il se fit sacrer à Tyr, défendait le principe de la royauté, mais il avait déjà fait en lui-même le sacrifice du royaume de Palestine. Depuis son couronnement, ses envois de troupes ou de vivres en Syrie ne furent que l'accomplissement d'une dette d'honneur et de piété. Devant l'indifférence des princes d'Europe, aucune pensée d'avenir ne pouvait se rattacher à ces derniers efforts. N'ayant pas l'intention de fixer sa résidence en Syrie, il remit les pouvoirs de régent de Jérusalem à son oncle Philippe d'Ibelin², et revint habiter l'île de Chypre, où était sa véritable royauté³.

1286.

Il fixe sa résidence en Chypre et ne prend plus qu'un faible intérêt aux affaires de Syrie.

Il n'avait cependant d'autres ennemis à craindre, sur le continent, que les Sarrasins. Les chrétiens du pays, Francs ou Poulains, acceptaient son auto-

¹ Amadi, fol. 184; Fl. Bustron, fol. 195. (Voy. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 133.)

² Sanudo, p. 229. Suivant Amadi (fol. 183, 184) et Florio Bustron (fol. 195), le roi aurait remis la lieutenance à son oncle Baudouin, connétable de Chypre et frère aîné de Philippe. Mais Baudouin était mort

quand le roi Henri se rendit à Saint-Jean d'Acre, et, au mois de janvier 1285, le roi fonda un service de Requiem à Sainte-Sophie de Nicosie, pour le repos de son âme. (*Hist. de Chypre*, t. III, p. 669.)

³ Au mois de novembre 1286. (Sanudo, p. 229.)

1286. rité, qu'ils auraient au besoin défendue par les armes. Le roi de France ne paraît pas avoir blâmé la déférence d'Eudes Poilechien. Robert d'Artois, régent de Naples, n'aurait osé entreprendre une expédition contre Saint-Jean d'Acre, tandis que le roi Charles II se trouvait encore au pouvoir des Aragonais. Mais les projets de Kélaoun étaient une menace perpétuelle pour le royaume de Terre sainte. Donnant ou retirant la paix à son gré, le sultan cherchait à épuiser les Francs par des attaques successives, pour que la conquête de Saint-Jean d'Acre, son dernier triomphe, ne lui coûtât pas trop d'efforts. Déjà le Saphed et Margat avaient succombé. Les principautés d'Antioche et de Jaffa n'existaient plus. Le comté de Tripoli et la seigneurie de Beyrouth ne pouvaient avoir de longues années de repos.

1287. Laodicée, seconde ville du comté de Tripoli, que le commerce avait enrichie ¹, attirait depuis longtemps l'attention du sultan. L'insuffisance de sa marine empêchait seule Kélaoun de tenter cette conquête, parce qu'une grande tour, située au milieu de la mer, protégeait toute la ville. Un tremblement de terre ayant ouvert ce donjon maritime et renversé une partie des remparts voisins, le sultan parvint à s'emparer de la place (1287) et la fit complètement démanteler. Son biographe avoue sans détour qu'il n'aurait pas attendu autant à attaquer Laodicée, s'il n'avait craint d'échouer dans un siège du côté de la mer ². Tripoli ne tarda pas à tomber à son tour, et les chrétiens de la ville purent s'accuser d'avoir contribué à leur malheur par leurs divisions.

1287-1289. Boémond VII étant mort ³ sans laisser de postérité de Marguerite de Beaumont, sa femme, un conflit s'était élevé au sujet de la possession du comté, entre Sibylle d'Arménie, sa mère, et Lucie ou Lucienne, sa sœur, femme de Narjot de Toucy, grand amiral de Sicile ⁴. D'après la coutume des principautés d'Antioche et de Tripoli, conforme presque en tout point aux Assises de Jérusalem, Lucienne était l'héritière légitime de son frère. Quand le fief appartenait à la ligne paternelle, la mère ne pouvait prétendre à l'héritage de son fils, qu'au cas du défaut absolu d'héritiers directs ou collatéraux

¹ M. Reinaud, p. 560.

² *Idem*, p. 561. Makrizi impute cependant des griefs, peut-être réels, au comte de Tripoli contre Kélaoun, dans l'histoire des sultans mameloucs.

³ Le 19 octobre 1287, suivant Sanudo (p. 229); le 28 du même mois, d'après Amadi (fol. 184).

⁴ Cf. Sanudo, p. 229; Amadi, fol. 184; *Lignages d'outre-mer, Assises*, t. II, p. 447.

Kélaoun
s'empara
de Laodicée.

Troubles
à Tripoli
à l'extinction
de
la famille
des Boémond.

de l'enfant. Mais les habitants de Tripoli préféraient le gouvernement et la personne de Sibylle, qu'ils connaissaient et qui était auprès d'eux, à une femme devenue presque étrangère au pays. Ils se constituèrent en commune, à la manière italienne¹, en admettant probablement dans leur association les nobles et les bourgeois. Ils refusèrent d'obéir à Bertrand de Gibelet, représentant de Lucienne, et firent hommage de fidélité à Sibylle, en obtenant d'elle la promesse que leur organisation municipale serait respectée². Cet effort des Tripolitains vers un gouvernement particulier établi en dehors de la puissance féodale était trop contraire à l'esprit général des institutions chrétiennes d'outre-mer pour avoir un résultat durable. A part la création de la commune d'Acre, formée en 1232 contre les Impériaux, des faits semblables ont été extrêmement rares dans les États francs d'Orient. Le mouvement de Tripoli fut, d'ailleurs, de courte durée, et ne servit peut-être qu'à hâter l'attaque de Kélaoun, qui espéra surprendre la ville dans ses hésitations.

1287-1289.

La princesse Lucienne vint à Saint-Jean d'Acre l'année suivante; elle conduisit elle-même des secours aux habitants de Tripoli, que le sultan assiégeait; l'association abdiqua aussitôt le pouvoir en ses mains, et accepta sa direction pour la défense commune. Malheureusement un temps précieux avait été perdu, et l'ennemi entourait la ville avec des forces supérieures. Les renforts de Lucienne, ni les vaisseaux venus de Chypre portant des troupes commandées par le frère du roi³, ne purent éloigner l'armée égyptienne. Les chevaliers du pays, les Européens des colonies marchandes, les ordres militaires, tous résolument, mais tardivement unis devant le danger, firent d'inutiles efforts. Après trente-quatre jours de siège, durant lesquels le sultan employa sans relâche dix-neuf machines et quinze cents hommes de son armée à creuser des mines ou à lancer le feu grégeois, la ville fut emportée d'assaut, le mardi 26 avril 1289, et ses murailles détruites peu après⁴.

1289.

Kélaoun s'empare de Tripoli.

La Tripoli moderne n'occupe qu'une partie de l'ancienne ville des croisés. Dans les quartiers abandonnés aujourd'hui, se trouvaient beaucoup d'églises,

¹ Amadi, fol. 184.

² Sanudo, p. 229.

³ Makrizi, *Hist. des sultans mameloucs*, t. II, 1^{re} part. p. 102; M. Reinaud, *Chron. ar.* p. 563. Ce frère du roi de Chypre était vraisemblablement Amaury de Lusignan, prince de Tyr, plus tard baile de Saint-Jean d'Acre.

(Jacques Doria, continuateur de Caffaro, *Annal. genuenses*, ann. 1289; ap. Muratori, *Script. ital.* t. VI, col. 595.)

⁴ Jacques Doria, *loc. cit.* col. 596; Sanudo, p. 230; M. Reinaud, p. 561; Mansi, not. chronol. à Rinaldi, *Ann. eccles.* 1289, § 66.

1289.

de nombreux monastères, et la plupart des métiers à tisser la soie et la laine, qui faisaient déjà la richesse de Tripoli à l'époque où Raymond de Toulouse en avait formé le siège¹. Durant l'attaque de Kélaoun, un grand nombre d'habitants avaient demandé à s'éloigner, et s'étaient fait transporter dans l'île de Chypre par l'amiral génois, Benoît Zacharia². A la suite de la victoire des musulmans, les villes et les châteaux du voisinage firent leur soumission, et il ne resta plus rien de l'ancienne principauté des Boémond, que la place de Giblet ou Byblos. Le seigneur du lieu, soupçonné d'avoir de criminelles relations avec les infidèles, obtint la faveur de conserver ses domaines en payant un cens annuel au sultan³. Marguerite de Beaumont, après la mort de Boémond VII, s'était retirée en France auprès de Marguerite de Bourgogne, veuve de Charles d'Anjou. Elle survécut à son amie, et mourut longtemps après à Tonnerre, dans le courant de l'année 1328⁴.

Le roi de Chypre
renouvelle
les trêves
pour dix ans
avec
le sultan.

Le roi Henri, étant venu à Saint-Jean d'Acre, après la perte de Tripoli⁵, Kélaoun lui envoya des ambassadeurs pour se plaindre des secours accordés aux habitants d'une ville qui, disait-il, s'était toujours fait remarquer par son animosité contre les musulmans et sa répugnance à observer les traités.

Les mêmes griefs furent imputés aux ordres du Temple et de l'Hôpital. Mais le roi et les grands maîtres répondirent qu'ils avaient fidèlement respecté la trêve dans l'intérieur des limites du royaume de Jérusalem, auxquelles s'étendaient les derniers traités, et qu'ils avaient par conséquent la faculté d'assister les chrétiens du comté de Tripoli, s'ils étaient attaqués⁶. Le roi de Chypre envoya à son tour une ambassade à Damas, et parvint à obtenir du sultan un nouvel accord, aussi illusoire, il est vrai, que les précédents, bien qu'on fixât toujours sacramentellement sa durée à dix ans, dix mois, dix jours et dix heures⁷.

¹ Makrizi, t. II, 1^{re} part. p. 103; Sanudo, p. 165; M. Reinaud, p. 562.

² Jacques Doria, *loc. cit.* M. Reinaud, p. 562, notes.

³ Voy. Makrizi, trad. Quatremère, t. II, 1^{re} part. p. 103, M. Reinaud (p. 563) et le récit de la prise d'Acre, publié par Martène. (*Ampliss. coll.* t. V, col. 749.) Ce seigneur paraît être le même que Guy de Gibelet, qui avait déjà cherché, en 1281, de concert avec le Temple, à s'emparer de Tripoli. (Voy. *Hist. de Chypre*, t. III, p. 662.)

⁴ *Art de vérifier les dates*, chap. des princes d'Antioche.

⁵ Le 24 avril 1288, suivant Amadi (fol. 185), mais nécessairement en 1289, Tripoli n'ayant été prise que cette année.

⁶ Amadi, fol. 185.

⁷ Sanudo, p. 230; Dandolo, ap. Murat. t. XII, col. 402, *Addit. Makrizi, Hist. des mamel.* t. II, p. 102; Amadi, fol. 185. L'*Excidium Acconis* porte que les trêves furent conclues pour deux ans. (Martène, *Ampliss. coll.* t. V, col. 759.)

Quelque temps après¹, Henri II donna la lieutenance du royaume de Jérusalem, avec le titre de baile, à son frère Amaury de Lusignan, prince de Tyr, déjà connétable du royaume de Chypre, et revint à Nicosie. Un des oncles maternels du roi avait été investi de la même charge environ deux ans auparavant². On a pu remarquer d'assez fréquentes nominations faites au même intervalle³, et peut-être le bailliage de Jérusalem était-il devenu biennal depuis l'époque où les rois de la famille de Lusignan le déléguaient comme leur lieutenance en Syrie.

Si le découragement ou l'impuissance éloignaient les rois de Chypre de ce pays, l'Europe ne paraissait pas plus disposée à lui envoyer des défenseurs. La fin du royaume de Jérusalem devenait de plus en plus imminente. Jean de Grailly, capitaine des compagnies françaises de Saint-Jean d'Acre, chargé par le roi Henri d'aller exposer la détresse du pays en Occident, n'avait trouvé chez les princes chrétiens que d'insuffisantes sympathies⁴. Le Saint-Siège donna la plus effective assistance. Nicolas IV fit prêcher la croisade et distribua des subsides afin d'activer les enrôlements. Il affecta une partie des collectes à l'armement d'un corps de fantassins et de plusieurs galères de guerre, qu'il fit noliser à Venise. La République, mécontente déjà de Kélaoun, qui, peu de temps après, accorda un traité favorable aux Génois⁵, ajouta spontanément quelques navires à ceux du pape, et plaça la flotte sous le commandement de Jacques Tiépolo, dit le Scopoulo, chef habile, fils du doge Laurent Tiépolo et de la fille du ban de Servie⁶. Le pape ne se bornait pas à stimuler le zèle des seigneurs d'Europe. Les éloges, les conseils, les promesses, il employait tout pour soutenir les forces morales des chrétiens d'outre-mer. Il conjurait le roi de Chypre de ne pas renoncer à la défense de « cette unique et précieuse parcelle de la Terre sainte » restée encore en ses mains, comme un gage assuré d'un futur triomphe⁷. L'histoire atteste, on aime à le répéter, que les courages ne faiblirent pas chez

Subsides
et secours
envoyés
par
le Saint-Siège.

¹ En août ou septembre. (Amadi, fol. 185; Sanudo, p. 230.)

² Voy. ci-dessus, p. 481.

³ Voy. ci-dessus, p. 338, notes.

⁴ Sanudo, p. 230; Jean d'Ypres, ap. Martène, *Thés. anecd.* t. III, col. 770. Lettres de Nicolas IV au patriarche et au roi de Chypre. (Rinaldi, 1289, § 69; 1290, §§ 7, 8.)

⁵ En 1290. (M. de Sacy, *Notices et extraits des man.* t. XI, p. 33.)

⁶ Cf. Sanudo, p. 230; Amadi, fol. 185; Dandolo, *Contin.* col. 402, notes; *Ezcidium Acconis*, ap. Martène, *Ampl. coll.* t. V, col. 760.

⁷ Lettre du 1^{er} octobre 1288. (Rinaldi, t. XXIII, p. 43.) Le recueil de La Porte du Theil (Bibl. imp. R. L. n° 47) renferme de nombreuses lettres de Nicolas IV, relatives aux prédications de la croisade et à la défense de Saint-Jean d'Acre.

1289.

les derniers défenseurs du royaume de Jérusalem, mais la confiance et l'espoir semblaient à jamais éteints. La paix n'avait plus de sécurité. On pressentait qu'au moindre incident le sultan d'Égypte allait tourner toutes ses forces contre Saint-Jean d'Acre. On voyait s'approcher inévitablement le moment de la suprême attaque. Et c'est au moins un noble exemple de fermeté que donnèrent les habitants de cette ville, oubliée de l'Europe presque entière, en demeurant courageusement dans ses murs devant un ennemi dont ils savaient ne pouvoir triompher sans de miraculeux secours.

Les magistrats
d'Acre
s'efforcent
de faire observer
le
traité de paix.

En présence de dangers tous les jours plus certains, le prince de Tyr, Amaury de Lusignan, le nouveau patriarche de Jérusalem, Nicolas de Hanapes¹, les chefs d'ordre, la population entière, sentant instinctivement les périls de la situation, s'efforçaient d'exécuter rigoureusement la trêve conclue avec les Sarrasins². L'année précédente, après le siège de Tripoli, Benoît Zacharia ayant voulu continuer les hostilités, nonobstant le traité du roi de Chypre, les officiers d'Acre avaient refusé l'entrée du port à ses vaisseaux³. Convaincus que la paix seule pouvait sauver la ville, au moins pour un temps, ils évitaient avec soin tout ce qui aurait donné au sultan un prétexte quelconque de se plaindre. Kélaoun, de son côté, décidé à rompre les armistices quand il lui conviendrait, si la prudence excessive des chefs chrétiens lui faisait trop longtemps attendre l'occasion, préparait, sans se hâter, ses moyens pour une prochaine campagne, tant en Syrie, où ses forces étaient sur un bon pied, qu'en Égypte, où il était revenu⁴.

1290.

Un incident,
occasionné
par les croisés,
amène
la rupture.

Malheureusement l'indiscipline des Occidentaux fournit trop tôt au sultan l'occasion d'une rupture, en apparence au moins, légitime. Quelques-uns des croisés dont la solde était arriérée⁵, ayant rencontré dans la campagne de Saint-Jean d'Acre des paysans arabes portant des vivres au marché de la ville, coururent sur eux et firent plusieurs victimes. Atteints de cette espèce de fascination sanguinaire qui s'emparait des nouveaux débarqués à la vue

¹ Le patriarche de Jérusalem, Nicolas de Hanapes, était, en même temps, comme la plupart de ses prédécesseurs, légat apostolique pour la Syrie, Chypre et l'Arménie. (Rinaldi, 1288, § 41; lettres du 30 avril et 27 août 1288; *Hist. litt. de France*, t. XX.)

² Amadi, fol. 185 et suiv. *Eccidium Acconis*, col. 760-763. Les témoignages arabes

font également foi des dispositions pacifiques des magistrats et des habitants d'Acre. (M. Reinaud, p. 568.)

³ M. Reinaud, p. 569.

⁴ Makrizi, t. II, 1^{re} part. Amadi, fol. 186.

⁵ *Cronica di Giovanni Villani*, lib. VII, cap. CXLV, t. II, p. 354. Florence, 1823, in-8°.

des infidèles, les soldats ne bornèrent pas à leurs exploits. Ils parcoururent bruyamment les rues de la ville. Parvenus près du Change, ils envahirent un des bazars que les Francs nommaient *Fonde* ou *Fondouk*¹, et y massacrèrent plusieurs marchands des pays sarrasins. Quelques chevaliers, appartenant aux maisons militaires, accourus au bruit du tumulte, ne purent soustraire d'autres musulmans qui se trouvaient dans l'entrepôt à la fureur des assaillants qu'en les prenant sous leur protection, et les conduisant au château royal².

Le régent eut beau représenter au sultan que ces agressions insensées étaient le fait d'hommes isolés « appartenant tous à la croisade, » sur lesquels ni lui ni les autres magistrats de Saint-Jean d'Acre n'avaient autorité³. Il se porta en vain garant de la ferme volonté du roi et de tous les habitants d'Acre d'observer les conditions de la paix. Un grand divan fut tenu au Caire, pour décider si les derniers faits survenus à Saint-Jean d'Acre autorisaient la dénonciation du traité, et, comme le sultan ne dissimula pas son désir d'en finir avec les chrétiens⁴, l'assemblée se prononça pour la guerre. Des troupes furent peu après réunies au bas du Carmel et commencèrent à ravager la plaine⁵.

La mort de Kélaoun, survenue à la fin du mois d'octobre⁶, quand les équipages du prince, déjà hors du Caire, étaient prêts à passer le désert, ne retarda l'ouverture du siège que d'une saison. Les habitants d'Acre profitèrent de ce répit inattendu pour envoyer une ambassade à son fils, Malec-Aschraf-Khalil⁷. Toute proposition d'accommodement fut rejetée par le nouveau sultan, impatient de marcher sur les traces de son père et d'illustrer son règne, en délivrant la Syrie de la présence des infidèles. Par ses ordres, les volontaires et les garnisons disponibles de toutes les provinces furent dirigées vers la campagne de Saint-Jean d'Acre, avec d'immenses approvisionnements de bois destinés à la construction des machines et des clôtures. Lui-même, suivi de son harem, qui alla s'établir à Damas, arriva devant Pto-

1290.

5 avril 1291.

Malec-Aschraf
investit
Saint-Jean
d'Acre.

¹ Sanudo, p. 230; Amadi, fol. 186. Ces entrepôts, appelés aussi khans, participent à la fois des bazars et des hôtelleries.

² Sanudo et Amadi, *loc. cit.* Jean d'Ypres, ap. Mart. *Thes. anecd.* t. III, col. 770. L'incident qui amena cette dernière rupture avec les musulmans est très-diversement raconté par les écrivains du temps.

³ Sanudo et Amadi, *ibid.*

⁴ Les aveux arabes sont curieux à lire à cet égard. (M. Reinaud, p. 568.)

⁵ Makrizi, t. II, 1^{re} part. p. 109; *Excidium Acconis*, col. 765, 767.

⁶ Octobre 1290. (Makrizi, tr. t. II, 1^{re} part. p. 110.)

⁷ Makrizi, t. II, 1^{re} part. p. 120.

1291. lémaïs, le jeudi 5 avril¹. Six jours après, les machines, complètement montées, commencèrent à battre les remparts de la ville.

Forces
respectives
des
Arabes
et
des chrétiens.

On estime que l'ensemble des troupes musulmanes rassemblées pour le siège de la capitale des chrétiens s'élevait à soixante mille chevaux et à cent soixante mille hommes de pied².

Chez les Francs, les forces étaient infiniment moindres. On ne peut les évaluer à beaucoup plus de vingt ou vingt-cinq mille hommes, parmi lesquels deux ou trois mille chevaliers environ, peut-être autant de cavaliers divers, écuyers, sergents ou turcoples, et à peu près dix-huit mille piétons³. Dans ces nombres étaient compris tous les barons d'outre-mer et leur service, les hommes valides venus de Tripoli et des autres villes prises récemment par les Arabes, les communes, les maisons militaires, enfin les croisés arrivés depuis la proclamation de la guerre et les soldats tenant garnison à Saint-Jean d'Acre, aux frais des rois de France et d'Angleterre, tous Occidentaux désignés sous le nom habituel de gens de la croisade.

Disposition
et isolement
des corps
chargés
de la défense.

La défense de la place se trouvait partagée entre quatre divisions ou gardes principales. Les Templiers et les Hospitaliers, renforcés des chevaliers de l'Épée et du Saint-Esprit, qu'on voit pour la première fois figurer dans les événements, s'étaient chargés de veiller à toute la partie septentrionale des remparts, depuis la mer jusqu'à une haute tour carrée, située à peu près au centre des fortifications, vers la plaine, et nommée la tour Maudite. De ce point à la mer, vers le midi et le Carmel, sur les tours et les ouvrages de Saint-Nicolas, du Pont et du Légat, se trouvaient Jean de Grailly et Eudes de Granson, qui avaient avec eux les communes et tous les croisés⁴.

Le prince de Tyr, portant toujours le titre de baile du royaume de Jérusalem, mais exerçant en réalité une si faible autorité, qu'aucune des chroniques européennes ne l'a mentionné, n'avait pas quitté la ville⁵. Il y résidait,

¹ Le jeudi, troisième jour de rébi second, en 690. (Makrizi, t. II, 1^{re} part. p. 125; Sanudo, p. 230; Jean d'Ypres, col. 770; Amadi, fol. 187.) Lettre de Jean de Villiers, grand maître du Temple, au prieur de Saint-Gilles, écrite de Chypre au mois de mai 1291, publiée par M. V. Le Clerc. (*Hist. litt. de France*, t. XX, p. 94.)

² Sanudo, p. 230. *L'Excidium Acconis* donne le chiffre fabuleux de quatre cent mille hommes. (Col. 767, 769.)

³ L'évaluation est très-approximative. (Viliani, lib. VII, cap. cxlv, t. II, p. 354; *Excidium*, col. 765; Amadi, fol. 187 et suiv.)

⁴ *Excidium Acconis*, col. 766.

⁵ Amadi, fol. 188.

s'il n'y commandait pas, au nom de son frère; et, en attendant l'arrivée du roi, il s'était établi avec les chevaliers de Syrie et ceux venus déjà de Chypre, au poste peut-être le plus dangereux, dans une grosse tour ronde, nouvellement édiflée, qu'on appelait la tour du roi Henri¹. Cette construction, vers laquelle se dirigea l'effort principal de l'attaque, était située en avant de la tour Maudite et de l'enceinte continue, près d'un autre ouvrage récent et extérieur, désigné sous le nom de porte ou barbancane du roi Hugues², parce que le père du roi Henri II l'avait vraisemblablement fait construire.

Jean de Grailly, avec les Français, et Eudes de Granson, capitaine des Anglais, ne recevaient aucun ordre d'Amaury de Lusignan. Les Français prétendent même³ que Jean de Grailly avait le commandement supérieur de la ville. Suivant d'autres⁴, le grand maître des Templiers, Guillaume de Beaujeu, était le vrai général en chef; avec trop réel qu'il n'y eut pas assez d'unité dans la direction des troupes réunies à Saint-Jean d'Acre et que chaque corps dut agir souvent isolément. Comme Guillaume de Beaujeu, les autres grands maîtres étaient présents à la tête des chevaliers de leurs maisons : Jean de Villiers, maître de l'Hôpital, et Conrad, grand maître de Notre-Dame des Allemands, qui se plaça avec les gens du roi de Chypre à la tour Ronde et à la tour Maudite⁵. Les Italiens étaient conduits par leurs capitaines ou leurs consuls. Tous avaient accepté une place dans la défense. Les Génois seuls, désireux sans doute de conserver les avantages du traité de commerce conclu l'année précédente avec le sultan⁶, paraissent avoir manqué au rendez-vous. Il n'est pas, du moins, question de leur nation dans les récits du siège. Les Pisans se firent distinguer, au contraire, par leur activité et leur courageuse industrie. Ils avaient construit, non loin de la rue des Allemands, dont ils recherchaient toujours le voisinage, un grand engin en forme de catapulte, qui contre-battait avantageusement les machines de assiégeants⁷.

Les corps de l'armée chrétienne rivalisaient d'ardeur, et le seul reproch fondé qu'on ait pu leur adresser a été d'avoir trop souvent, par une jalous émulation, négligé les avantages de la subordination et de la discipline. L

¹ Cf. Sanudo, p. 230; Amadi, fol. 188.

² Sanudo, p. 230; lettre du grand maître de l'Hôpital au prier de Saint-Gilles, *Hist. litt.* t. XX, p. 94.

³ *Eccidium Acconis*, col. 753, 766, 781.

⁴ Villani, t. II, p. 277.

⁵ Amadi, fol. 188; *Eccidium Acconi* col. 766.

⁶ Voy. ci-dessus, p. 485.

⁷ Amadi, fol. 190, 192.

1291. patriarche, homme circonspect et conciliant, que les chevaliers appelaient volontiers à leurs réunions, avait de la peine à les accorder¹.

Les difficultés du gouvernement provenaient surtout de la multiplicité des chefs, dont les droits et les prétentions se neutralisaient. Le mal n'était particulier ni à Saint-Jean d'Acre ni à l'Orient latin. Il tenait à la nature même de la société féodale, fondée sur le privilège et l'exception. A Saint-Jean d'Acre, par suite de l'établissement des ordres militaires et des communes, par suite de l'arrivée des croisés, de la translation du patriarcat et de la résidence des grands barons de Terre sainte, possédant, la plupart, des hôtels ou des fiefs dans la ville, il y avait, au moment du siège, dix-sept cours et juridictions complètement indépendantes l'une de l'autre, et pouvant, à côté de la cour royale, administrer la justice, donner droit d'asile et poursuivre criminellement jusqu'à effusion de sang². On juge des obstacles qu'un semblable réseau d'immunités et de résistances opposait, en temps ordinaire et en dehors de toute complication d'amour-propre ou de rivalité, à l'exercice du pouvoir supérieur.

Faux récit
d'un
contemporain.

Les inconvénients de l'indépendance féodale se firent moins sentir cependant alors à Saint-Jean d'Acre qu'en toute autre circonstance, et il ne faut pas prendre à la lettre la description déclamatoire que fit, à Rome, devant la cour apostolique, un religieux de l'ordre de Saint-Basile, échappé aux Arabes, de l'état de la ville assiégée : « Les discordes éclatèrent bientôt à Ptolémaïs, dit « frère Arsène au pape Nicolas IV ; les Pisans et leurs partisans, les Vénitiens, « méprisèrent les conseils des religieux. Vos croisés, ô Saint Père, tandis que « la trompette les appelait aux armes et qu'on les croyait aux remparts, versant leur sang pour le triomphe de la croix, s'oubliaient dans les désordres « de Bacchus et de Vénus. Ce qui est pire, les frères de l'Hôpital de Saint- « Jean et de la maison du Temple refusaient de concerter leurs efforts et fuyaient « les fatigues du combat. Seul, l'illustre Henri, roi de Jérusalem et de Chypre, « parcourait la ville entière, voyant tout, n'épargnant jamais ses fatigues. « Mais ses forces furent impuissantes, et Saint-Jean d'Acre³ succomba. »

Les faits contredisent en tout point les assertions du frère Arsène. Les chrétiens renfermés dans la ville de Saint-Jean d'Acre, les croisés comme les Orientaux, les ordres militaires comme les gens des communes, montrèrent,

¹ *Excidium Acconis*, col. 763, 766, 774.

² Villani, lib. VII, cap. cxlv, t. II, page 353.

³ Récit de frère Arsène, dans Barthélemy de Nicastro. (*Hist. sicil. ap. Muratori. Script. ital. t. XIII, col. 1183.*)

durant les quarante-trois jours que dura le siège, un grand dévouement les uns pour les autres, une infatigable persévérance, un généreux mépris de la mort. Les Arabes ont rendu justice à leur intrépidité et à leur constance¹. Un seul homme, venu tardivement à Saint-Jean d'Acres et reparti trop tôt, manqua peut-être à ses devoirs de chef, de croisé et de roi, et cet homme, ce prince, est celui précisément dont le bon religieux basilien, par un motif inexplicable, entreprit, en Europe, l'impossible apologie.

Au bout d'un mois, les progrès de l'attaque devant Saint-Jean d'Acres étaient devenus très-sensibles. Les vivres, régulièrement apportés du dehors, ne manquaient point; mais l'espoir du succès, que l'énergie de la défense avait donné d'abord, s'était affaibli. On avait déjà fait passer en Chypre une grande partie des femmes et des vieillards². Il restait encore dans la ville douze mille combattants³, et la résistance ne perdait rien de son opiniâtreté. Si les machines des assiégeants abattaient une partie des murs, on les réparait aussitôt. Les pierres ou le temps venant à manquer, on fermait les brèches au moyen de fortes estacades de bois, on improvisait un rempart avec des sacs de coton et de laine, derrière lesquels on continuait à combattre avec acharnement⁴. Presque toujours heureux dans les assauts ou les sorties, les chrétiens s'épuisaient néanmoins au milieu de leurs succès. Ils ne pouvaient, d'ailleurs, arrêter les travaux des mineurs, qui s'avançaient vers la tour du roi Henri et sapaient, en même temps, les fortifications en dix endroits différents. Une chronique rapporte que le sultan avait placé devant chacune des grandes tours de l'enceinte un corps de mille hommes, chargés de continuer sans relâche les travaux souterrains⁵. On remarqua aussi, dans ce siège mémorable, des compagnies d'artificiers arabes qui, une fois parvenus à la portée du trait, lançaient avec ensemble le feu grégeois sur les chrétiens, pendant que les archers, dont la fumée cachait la position, faisaient pleuvoir dans leurs rangs une grêle de traits⁶.

Les galeries des mineurs avaient atteint déjà le pied de la tour du roi Henri, quand le prince quitta l'île de Chypre et vint rejoindre son frère. Or

¹ M. Reinaud, p. 572.

² *Excidium Acconis*, col. 770; Guillaume de Nangis, *Chronique*, édit. Géraud, t. I, p. 177.

³ *Excidium Acconis*, col. 770.

⁴ Villani, lib. VII, cap. cxlv, t. II, p. 354-355.

⁵ Aboulfaradge, cité par M. Reinaud p. 570, notes.

⁶ Amadi, fol. 190, 191.

1291.

était au 4 mai, et le siège durait depuis trente jours ¹. Le roi, accompagné de l'archevêque de Nicosie, Jean, amenait une nombreuse flottille portant des vivres et quelques renforts : environ deux cents hommes à cheval avec cinq cents piétons ². Un dernier espoir de sauver la ville ou de gagner du temps l'engagea à demander au sultan un accord devenu bien difficile ³. L'abandon immédiat de toute la Syrie aurait pu seul décider les musulmans, dont la confiance et le nombre augmentaient sans cesse, à suspendre les hostilités.

La garde de la tour royale était partagée, avant l'arrivée du roi Henri, entre les barons d'outre-mer et les chevaliers teutoniques, qui alternaient jour et nuit dans le service ⁴. Rien ne fut changé à ces dispositions lors de l'arrivée du prince. Mais le débarquement des renforts, que pouvaient suivre d'autres contingents, semble avoir déterminé Khalil à attaquer la tour avec un redoublement de vigueur. Un assaut soutenu fut livré le mardi 15 mai, au moment où les troupes du roi étaient relevées par le grand maître des Allemands. Des complications, occasionnées par la mésintelligence de quelques officiers, amenèrent un tel désordre dans les mouvements des chrétiens, que les Arabes auraient enlevé, ce jour-là même, la tour et peut-être la ville entière, si des secours, arrivés promptement des courtines voisines, n'eussent, à la faveur d'une nuit obscure, repoussé les assaillants ⁵.

15 mai 1291.

Il se retire
du siège.

Blessé peut-être des prétentions du grand maître, épouvanté plus probablement de l'aspect d'une mêlée, spectacle tout nouveau pour lui, le roi Henri, désespérant d'ailleurs de la ville et de la Palestine, au lieu de reprendre son commandement au lever du jour, comme il le devait ⁶, s'embarqua la nuit même sur sa flotte et entraîna, dit-on, plus de trois mille chevaliers chypriotes ou étrangers dévoués à sa cause ⁷. « Plût à Dieu qu'un ouragan eût alors soulevé les flots et précipité tous ces lâches comme du plomb au fond de la mer ⁸ ! » Ainsi parle l'auteur d'une relation anonyme de la prise d'Acre, qui paraît être un clerc de France, écrivant loin du théâtre de l'ac-

¹ Sanudo, p. 231; Amadi, fol. 188; cf. *Excidium Acconis*, ap. Martène, *Ampliss. coll.* t. V, col. 765, 770.

² Sanudo et Amadi, *loc. cit.*

³ Amadi, fol. 188.

⁴ Cf. *Excidium Acconis*, col. 765 et 766.

⁵ *Ibid.* col. 770; G. de Nangis, t. I, p. 277.

⁶ *Excidium Acconis*, col. 770.

⁷ « Non solum cum suis, sed cum tribus fere millibus aliorum nobilium se gerentium propter eandem discordiam discedentium per mare turpiter discessit. » (*Excidium*, col. 770.) Le roi de Chypre resta donc à Saint-Jean d'Acre du 4 au 15 mai, et non trois jours seulement, comme dit Aboulmehassen. (M. Reinaud, p. 570.)

⁸ *Excidium Acconis*, col. 770.

tion, sur le rapport confus de croisés revenus en Occident, et jugeant imparfaitement de dangers qu'il n'avait pas connus ¹. 15 mai 1291.

Cette vive apostrophe témoigne cependant des rancunes dédaigneuses que les Occidentaux rapportèrent dans leur pays contre le roi de Chypre. En Orient, la conduite du roi Henri I^{er} fut appréciée moins sévèrement. Le grand maître des Hospitaliers, dans une lettre adressée de l'île de Chypre au prieur de Saint-Gilles, en Languedoc, peu de temps après l'évacuation d'Acre, n'éleve pas un mot de plainte contre le roi ². Les chroniqueurs le mieux renseignés dissimulent sa fuite ³, ou la considèrent comme le premier mouvement d'une retraite devenue inévitable et nécessaire ⁴. On a vu l'exagération bienveillante à laquelle se laissa aller, en sa faveur, le religieux grec qui fit le récit de la prise de Saint-Jean d'Acre devant la cour pontificale.

Observations
sur
la retraite
du roi
de Chypre.

L'intérêt compatissant qui s'est attaché à la personne du roi Henri, surtout en Orient, tient, croyons-nous, à une raison restée cachée, qui se présente plus qu'elle ne peut se prouver dans l'histoire, car elle n'est nulle part nettement articulée.

Le second fils du roi Hugues III paraît avoir été de bonne heure sujet aux atteintes intermittentes d'un mal terrible, qui semble avoir les caractères de l'épilepsie. Cette infirmité déplorable, qu'on ne put toujours dissimuler, amena les scènes violentes qui éclatèrent, quelques années plus tard, dans le sein de la famille royale de Nicosie, pour donner un successeur au roi Henri, de son vivant même. La constitution générale de l'homme était, chez Henri II, languissante et chétive ⁵. On affirme qu'il ne pouvait être père ⁶. Pour un prince doué, d'ailleurs, d'intelligence et de volonté, mais ainsi maladif et impropre aux armes, un séjour de quelque temps dans la ville

¹ Il va jusqu'à dire quelque part (col. 781), en se contredisant d'ailleurs de la manière la plus formelle, qu'Eudes de Granson et Jean de Grailly, fuyant honteusement devant les Sarrasins, n'eurent pas à quitter le combat, car ils n'avaient pas combattu. Plus loin, il accuse de trahison et de lâcheté le grand maître du Temple, qui fut blessé mortellement en défendant la porte Saint-Antoine.

² Lettre citée, *Hist. litt. de France*, t. XX, p. 94, 97.

³ Villani, écrivant sur les rapports directs d'Italiens venus d'outre-mer, et Ptolémée de Lucques, très-sommaire à la vérité.

⁴ Sanudo, Jean d'Ypres et l'auteur inconnu que suit Amadi, écrivent dans ce sentiment. Guillaume de Nangis est un écho des plaintes et des accusations désordonnées de l'auteur de l'*Excidium Acconis*, qui rédigea sa relation sans avoir quitté la France.

⁵ L'ambassadeur d'Aragon écrivait de lui : « Es senyor de fort flaca persona. » (*Hist. de Chypre*, t. III, p. 704.)

⁶ Le fait est formellement déclaré par le roi d'Aragon, à propos du second mariage de sa sœur, Constance de Sicile, veuve du roi Henri, dans une lettre que nous avons publiée. (*Hist. de Chypre*, t. III, p. 718.)

15 mai 1291. assiégée était déjà un effort qui aurait justifié et qui explique peut-être les ménagements qu'on eut pour lui en Orient.

18 mai 1291. Prise
de Saint-Jean
d'Acre. Quand le roi de Chypre se retira de Saint-Jean d'Acre, la tour ronde, attaquée dans ses fondements, était déjà fendue, d'un côté, jusqu'aux créneaux¹. Les chrétiens avaient élevé un mur de bois en arrière de la plateforme, pour servir de seconde ligne de défense et fermer l'accès du rempart. Tous ces obstacles devinrent inutiles et ne purent arrêter l'impétuosité des Sarrasins.

Le vendredi 18 mai², Khalil-Aschraf ordonna une attaque générale autour de la ville, d'une rive à l'autre, et fit monter à l'assaut par toutes les brèches praticables. L'enthousiasme était au comble dans les rangs musulmans. On vit, dit-on, des faquirs, impatients de hâter le triomphe qui allait venger la longue humiliation de l'islam, se jeter dans les fossés, au milieu des sacs de terre, et faire de leur corps un passage aux colonnes assiégeantes³. Pour exciter encore l'ardeur de ses troupes, le sultan avait fait placer sur des chameaux trois cents tambours⁴, dont le son, dominant le bruit des cymbales et des trompettes, retentissait d'un bout à l'autre de son armée.

La barbacane du roi Hugues et la tour du roi Henri tombèrent les premières au pouvoir des Arabes⁵. Ces ouvrages occupés, de nouveaux corps se dirigèrent vers la tour Maudite, qu'elles réduisirent, et coururent élargir les brèches et les issues du rempart. En même temps, à l'extrémité méridionale de l'enceinte, vers la plage de Caïphas, les musulmans s'emparaient de la tour du Légat, défendue par Jean de Grailly et par Eudes de Granson. Partout une foule délirante envahissait les murailles en poussant des cris de mort, et se précipitait à la poursuite des chrétiens. La bravoure ne pouvait plus rien contre ces masses profondes que les renforts de la plaine grossissaient sans cesse. La seconde enceinte de la ville ne put être défendue qu'en un point, à la porte Saint-Antoine, en arrière de la tour Maudite, où les frères de l'Hôpital se surpassant, dégagèrent un moment le rempart et tout un quartier de la ville⁶.

¹ Amadi, fol. 189.

² Lettre du grand maître de l'Hôpital, *Hist. litt. de France*, t. XX, p. 94; M. Reinard, p. 570; Makrizi, t. II, 2^e part. p. 126; Sanudo, p. 231.

³ Récit du moine Arsène. (Muratori, t. XIII, col. 1183.)

⁴ Makrizi, t. II, 1^{re} part. p. 125.

⁵ Cf. Sanudo, p. 231; Amadi, fol. 189; *Excidium*, col. 770; lettre du grand maître de l'Hôpital, Jean de Villiers, *Hist. litt.* t. XX, p. 94.

⁶ *Excidium Acconis*, cap. v, col. 771 et suiv. ici de nouveau confus et exagéré.

Il fallut songer à la retraite. Eudes de Granson en dirigea les préparatifs et partit pour l'île de Chypre, emportant la plus grande partie des blessés¹. Jean de Villiers, le grand maître de l'Hôpital, était du nombre, ainsi que Jean de Grailly, comme lui mis hors de combat². Le grand maître du Temple, Guillaume de Beaujeu, traversé d'une lance à la porte Saint-Antoine, avait été transporté au château de l'ordre, où il expira peu après³. Mathieu de Clermont, maréchal de l'Hôpital, était mort en héros. C'est lui qui avait repris la porte Saint-Antoine. Il résista toute la nuit, dans ce poste dangereux, contre un corps d'armée entier, où l'on croyait le sultan présent en personne. Le lendemain, jour de la prise d'Acre, enveloppé par des forces innombrables et obligé de se replier vers la mer, le maréchal voulut encore ramener ses gens à l'ennemi. Mais son cheval, parvenu au milieu d'une rue, s'arrêta tout à coup, harassé de fatigue, insensible à l'éperon. Mathieu de Clermont, se voyant seul, n'essaya pas de fuir, et tomba percé de traits⁴.

Au moment où les Sarrasins, forçant les murailles de divers côtés, avaient fait irruption dans l'intérieur de la ville, une partie des habitants s'étaient réfugiés dans le château des Templiers avec leurs effets les plus précieux. Il y avait encore, dans cette population, des femmes, des enfants et beaucoup d'ecclésiastiques, qui n'avaient pas voulu se séparer du patriarche. La maison du Temple, située près de l'angle occidental des murs de Saint-Jean d'Acre, en avant du port, avec ses tours et son enceinte particulière ouvrant sur la pleine mer, ressemblait à une vraie place forte, indépendante du reste de la cité⁵. Le château et le grand manoir de l'Hôpital, la maison des frères Teutoniques, le château royal même, quoique vaste et protégé par des fossés, mais situé au milieu de la ville, n'avaient pas les moyens de résistance qu'offrait l'enclos des Templiers.

Le soir même de la prise des remparts, pendant que les Arabes livraient aux flammes les habitations dévastées, les chevaliers avaient barricadé les portes du château et s'étaient mis en défense, afin d'organiser le passage dans l'île de Chypre ou de mourir les armes à la main. Le maréchal de l'ordre,

¹ *Excidium Acconis*, col. 772.

² Cf. lettre de Jean de Villiers; *Hist. litt. de France*, t. XX, p. 94; *Excidium*, col. 781; Amadi, fol. 192.

³ Cf. *Excidium Acconis*, col. 781; Amadi, fol. 191.

⁴ *Excidium Acconis*, col. 772, 781.

⁵ La chronique d'Amadi donne à ce propos une description du château des Templiers et quelques renseignements utiles sur la topographie intérieure de Saint-Jean d'Acre. (Fol. 192-193.)

18-28 mai 1291. qui était Bourguignon¹, et le grand commandeur Thibaut Gaudin, devenus chefs de la communauté depuis la mort du grand maître, firent réunir près des murs toutes les embarcations qu'il fut possible de trouver dans le port ou sur les côtes.

Le lendemain, samedi, au milieu de l'agitation de la mer, et sous les yeux des Sarrasins, dépourvus de navires pour l'empêcher, eut lieu le départ d'une partie de la population. Le patriarche, Nicolas de Hanapes, termina, dans cette circonstance, par un dernier sacrifice, une vie digne de l'immortalité. Les gens qui montaient sa barque voulaient s'éloigner de la porte du Temple, craignant d'être envahis, et le pasteur ne pouvait se résoudre à abandonner les malheureux qui l'imploraient du rivage. Durant ces moments d'incertitude, il laissa monter tous ceux qui s'approchèrent, si bien que la chaloupe, promptement submergée, s'abîma au fond des flots².

Khalil, voulant éviter les lenteurs d'un nouveau siège autour de la forteresse, offrit une capitulation aux chevaliers, en garantissant la vie sauve à tous ceux qui s'y trouvaient. Le croissant fut arboré sur la grande tour, en signe d'armistice, et un émir entra dans la cour avec des troupes afin de présider à l'embarquement des chrétiens. Mais l'insolence des vainqueurs amena une subite catastrophe. Pendant qu'on prenait les dispositions pour la sortie, quelques soldats arabes, se croyant tout permis par la victoire, outragèrent des femmes et des enfants. L'indignation des chrétiens éclate aussitôt. Ils ferment les portes de la tour, massacrent tous les musulmans, abattent le drapeau du sultan et se préparent à soutenir le siège³. La nuit même, il fut résolu que le grand commandeur Gaudin se retirerait par mer au château que l'ordre possédait encore à Sidon, avec le trésor, les reliques et les vases sacrés⁴. Une noble confiance, qui n'était qu'un moment d'illusion, avait donné l'espoir de conserver cette place à la chrétienté.

28 mai 1291.

Le château
du
Temple
est forcé.

Le sultan, après avoir laissé passer quelques jours, feignit d'excuser l'irritation des hommes renfermés dans le château du Temple, et leur offrit une seconde capitulation. Plusieurs milliers⁵ de soldats chrétiens, trop confiants, sortirent du fort avec des femmes et des enfants; ils furent aussitôt massacrés

¹ Amadi, fol. 194.

² *Excidium Acconis*, ap. Martène, *Ampliss. collect.* t. V, col. 782; Sanudo, p. 231; Jean d'Ypres, ap. Martène, *Thes. anecd.* t. III, col. 771.

³ Amadi, fol. 194; Sanudo, p. 231.

⁴ *Excidium Acconis*, col. 782; Amadi, fol. 195.

⁵ Chiffre arabe, peut-être exagéré. (M. Reinaud, p. 571.)

ou retenus prisonniers. Le maréchal de l'ordre paraît avoir disparu avec ces nouvelles victimes¹. L'odieuse trahison révélait l'exaspération des Sarrasins. On ne pouvait plus attendre d'eux ni trêve ni quartier. Le sang de ceux qui résistaient encore à leurs armes pouvait seul assouvir leur rage. Tout ce qui restait au château se souleva, transporté d'épouvante et de fureur. Les vieillards et les blessés prirent des armes, décidés à se défendre dans les réduits du fort et à y mourir plutôt que de le quitter. Pendant plusieurs jours, ils supportèrent avec intrépidité l'attaque et refusèrent d'écouter de vains pourparlers, sans se laisser effrayer des progrès des mineurs, qui savaient la tour principale en soutenant les murs par des étais de bois². Enfin, quand toute résistance devint impossible, les derniers défenseurs du Temple ouvrirent leurs portes aux Arabes et s'ensevelirent sous les décombres de la tour, qui s'écroula à l'entrée des vainqueurs³. Il y avait dix jours que la ville était prise et que les Templiers tenaient en échec l'armée entière du sultan autour de leurs murs⁴.

Pas un des Francs trouvés dans la cité ne fut épargné. Les historiens arabes rapportent que les femmes et les jeunes enfants furent vendus comme esclaves. Les hommes furent répartis entre les émirs, qui, sur l'ordre de Khalil-Aschraf, les mirent tous à mort⁵. Ainsi tomba Saint-Jean d'Acre, et avec la ville le royaume dont elle était, depuis un siècle, la capitale.

Les autres positions de la côte ne pouvaient opposer une longue défense. Le sultan fit peu d'efforts pour en hâter la soumission, et près de deux mois s'écoulèrent avant qu'il fût entièrement maître du rivage. Caïphas, dépendance de Saint-Jean d'Acre, dont une plage de trois lieues à peine la sépare, avait été abandonné promptement et pris sans coup férir. Les habitants de Tyr s'étaient découragés aussi dès les premiers jours. En apprenant

¹ *Excidium*, col. 782; Amadi, fol. 194; Sanudo, p. 231; Jean d'Ypres, ap. Martène, *Thes. anecd.* t. III, col. 771.

² Sanudo, p. 231.

³ Amadi, fol. 195; Sanudo, p. 231-232, et Jean d'Ypres, col. 772.

⁴ Amadi, fol. 195. L'auteur de l'*Excidium Acconis* n'a pas connu ces circonstances de la défense et de la mort des Templiers. Le traducteur de la relation (texte inédit, Biblioth. impér. ancien fonds franç. n° 8404, fol. 36 v°, et fonds de Sorbonne, ms. n° 454; voy.

Hist. litt. de France, t. XX, p. 79) a pu préciser davantage, sur des renseignements particuliers, la chute du Temple, mais n'a pas fait connaître d'autres circonstances, qu'Amadi et Sanudo racontent seuls.

⁵ M. Reinaud, p. 571. Makrizi rapporte qu'au moment de la prise de la ville dix mill chrétiens s'étaient présentés au sultan, de mandant l'amnistie. Le sultan les fit réparti entre ses émirs, qui les massacrèrent. (*Hist. des sultans mameloucs*, trad. de M. Quatre mère, t. II, 1^{re} part. p. 125.)

Juin-juillet
1291.

le succès des ennemis à Ptolémaïs, ils se retirèrent en Chypre, sans essayer de défendre leurs murailles¹.

Le seul point qui pût donner quelque inquiétude au sultan était Sidon. Le grand commandeur du Temple, Thibaut Gaudin, proclamé maître de l'ordre dès son arrivée dans cette ville, avait cru s'y maintenir en faisant venir des renforts de Chypre. Appelé peu après dans l'île, il vit que la situation était désespérée et autorisa les chevaliers à venir rejoindre la communauté, ne pouvant leur envoyer des secours. Les Templiers de Sidon ne reculèrent qu'à regret et pied à pied. Pressés par un corps d'armée que le sultan avait chargé de l'investissement de la place, ils allèrent s'établir sur l'île de Rouad, l'ancienne Aradus, vis-à-vis de Tortose, et peu après, apprenant que l'émir Sogaï, commandant des troupes égyptiennes, faisait construire des barques à Laodicée pour les attaquer, ils partirent de nuit et se rendirent en Chypre². Les chrétiens de Beyrouth, victimes de leur bonne foi et de leur imprévoyance, payèrent bien cher l'isolement dans lequel ils s'étaient placés. Confiants dans la parole de Sogaï et sur des traités particuliers conclus avec les sultans, ils s'étaient portés sur la route de Damas pour complimenter Khalil-Aschraf à son passage. Ils furent brutalement assaillis et refoulés avec mépris par l'armée triomphante. Beaucoup d'entre eux furent massacrés, d'autres entraînés comme esclaves à Damas³. Plus tard, ils obtinrent du sultan la faculté de rentrer dans leur ville démantelée ou de se retirer en Chypre, parti que la plupart préférèrent⁴. Athlit ou le mont Pèlerin, château fort au sud de la montagne du Carmel, et les îles de Tortose furent les derniers lieux qui appartenirent aux Francs, en Syrie⁵.

Les chroniques arabes marquent la prise d'Athlit au 1^{er} jour du mois de schaban et l'occupation de Tortose au 5 du même mois, jour qui répondait, cette année, au 4 du mois de juillet des chrétiens⁶. C'est dans le même mois que, cent quatre-vingt-douze ans auparavant, la ville de Jérusalem avait été conquise par les Francs, et Godefroy de Bouillon proclamé roi.

¹ Sanudo, p. 231; Jean d'Ypres, ap. Martène, *Thes. anecd.* t. III, col. 771.

² Amadi, fol. 195; Sanudo; p. 232; Jean d'Ypres, col. 772. Les récits sont un peu confus sur ces faits.

³ Sanudo et Jean d'Ypres, *loc. cit.* Amadi, fol. 196.

⁴ M. Reinaud, *Chron. ar.* p. 573, 575.

⁵ Cf. Amadi, fol. 196; Sanudo, p. 232.

⁶ Makrizi, t. II, 1^{re} part. p. 126.

CHAPITRE XIX.

DE L'IMPOSSIBILITÉ DE NOUVELLES CROISADES, À LA FIN DU XIII^e SIÈCLE, ET DE LA SITUATION NOUVELLE FAITE À L'ÎLE DE CHYPRE PAR LA CHUTE DU ROYAUME DE JÉRUSALEM.

À la fin du XIII^e siècle, l'état de l'Orient était favorable à de nouvelles croisades. Progrès du royaume d'Arménie. Ses rapports avec le royaume de Chypre. Les Mongols recherchaient l'alliance des princes chrétiens. La situation politique de l'Europe était plus propice aux croisades qu'antérieurement. D'où venait surtout l'impossibilité de nouvelles croisades. Prédominance des intérêts commerciaux. Le commerce du Levant était l'aliment principal du commerce européen. Importance du commerce de l'épicerie. Routes du commerce avec l'Inde. Heureuse situation géographique de l'île de Chypre. Combien la chute du royaume de Jérusalem fut favorable à l'île de Chypre. Le royaume de Chypre continue en apparence le royaume de Jérusalem. Différences essentielles entre les deux États. Progrès réalisés en un siècle par le royaume de Chypre.

Le royaume de Jérusalem périt parce que les idées et les sentiments qu'il avait fondé ne le soutenaient plus; la cause de sa chute fut bien moins la puissance de l'islamisme que l'indifférence de l'Europe. Durant les deux cents ans de sa pénible existence, la marche des événements avait amené en effet, des situations bien différentes en Orient et en Occident.

Contraires à l'esprit des croisades en Europe, les circonstances leur étaient plutôt favorables en Orient. Sans parler des progrès de la marine chrétienne qui permettaient aux croisés du XIII^e siècle de porter directement leurs forces à quelques journées de Jérusalem, l'état seul de l'Asie, depuis le règne de saint Louis et depuis la perte de Saint-Jean d'Acre, offrait bien plus de probabilités de réussite à une grande tentative des Occidentaux sur la Palestine qu'à l'époque où Pierre l'Ermite avait commencé ses prédications.

Au temps où l'on était arrivé, la croisade n'eût plus trouvé devant elle l'ensemble encore considérable des provinces byzantines que les armées de Godefroy de Bouillon, de Louis VII et de Richard I^{er} avaient rencontré, comme un obstacle inévitable, sur leurs routes de terre ou de mer. Chypre et Candi

au lieu de fermer leurs ports aux flottes latines, offraient des points de repos où les troupes pouvaient se rallier, renouveler leurs vivres et arrêter dans le secret leurs dernières dispositions de guerre. La sixième croisade eût vraisemblablement réussi, si, à ces avantages maritimes acquis déjà en 1249, saint Louis avait pu joindre la coopération effective que les Mongols offrirent tardivement à ses successeurs.

En même temps que les Occidentaux avaient multiplié leurs établissements sur les côtes et dans les îles de la Méditerranée orientale, même après la chute de Baudouin II, les Mongols avaient fondé, sur les ruines de l'empire seldjucide absorbé et agrandi, un État qui s'étendait depuis l'Asie Mineure et la Perse jusqu'aux Indes, avec Tauris pour capitale. La fortune des Francs se relevait en Syrie, si les chrétiens parvenaient à lier des opérations suivies avec les chefs de cet empire immense, démembrement de l'empire général des Mongols, plus vaste encore à lui seul que toutes les provinces réunies des empereurs de Constantinople et des sultans du Caire.

La puissance des Sarrasins avait sans doute plus d'unité qu'au siècle précédent, quand les émirs d'Alep et de Damas disputaient la Syrie aux califes d'Égypte. L'empire des Mameloucs, inauguré par Moëz-Aïbek pendant la captivité de saint Louis, consolidé par Bibars et Kélaoun, comprenait, à l'exception de la Mésopotamie, toutes les conquêtes de Saladin. Les sultans d'Égypte disposaient ainsi de ressources nouvelles par l'acquisition du littoral de la Syrie et la facilité des communications du pays avec l'intérieur de l'Asie. Mais le développement du royaume fondé par les Arméniens, en Cilicie, à l'entrée de l'Asie Mineure, contre-balançait heureusement en faveur des Francs ces avantages de l'islamisme.

Progrès
du
royaume
d'Arménie.
Ses rapports
avec
Chypre.

La Petite-Arménie s'était fortifiée malgré ses revers. Le commerce l'avait enrichie, en fixant dans ses ports les marchands européens¹. L'Égypte, durant toutes les croisades, n'avait offert aux Occidentaux, aux Vénitiens même, qu'une sécurité en quelque sorte intermittente; les villes de Syrie ne recevaient qu'au moyen de nombreux intermédiaires les produits asiatiques. Les négociants arméniens faisaient venir directement ces marchandises aux bords de la Méditerranée par les caravanes de la haute Asie et par la navigation du golfe Persique. Lajazzo, dans le golfe d'Issus, leur port principal, était

¹ Voy. *Arch. des missions scientifiques et littéraires*, t. II, p. 368 et suiv. *Bibl. de*

l'École des chartes, 2^e série, t. I, p. 309, 311 et suiv.

alors un des centres les plus actifs des échanges entre les Orientaux, les Européens et les habitants de l'île de Chypre¹. Les relations, nées de la conformité d'intérêts politiques, devenaient de plus en plus intimes et fréquentes entre les Latins et les Arméniens.

Le roi Haïton II, comme tous les princes de la famille de Roupen, témoignait une cordiale déférence à la cour romaine². Son frère Théodore, qui lui succéda en 1294, avait épousé Marguerite de Lusignan, sœur du roi Henri II³. Amaury de Lusignan, frère du roi Henri et seigneur de Tyr était marié à la princesse Isabelle, sœur aînée d'Haïton II. Appuyés sur de nombreuses places fortes, pourvus d'une bonne organisation militaire et d'une armée aguerrie, les Arméniens furent toujours d'excellents alliés pour les Francs. Les khans mongols, dont ils avaient demandé la suzeraineté à l'exemple des rois chrétiens de la Géorgie, faisaient le plus grand cas de leur nation. Houlagou, Abaga, Argoun, eurent habituellement des troupes arméniennes dans leurs campagnes et leurs entreprises à l'ouest de la Mésopotamie. Abaga avait même voulu rétablir l'empire d'Iconium en faveur de Léon III, qui refusa sagement cette offre⁴, bornant son ambition à défendre son propre royaume contre les Égyptiens.

Les Mongols avaient hésité d'abord dans leurs premiers rapports avec les Francs. Après le départ de saint Louis, ils comprirent mieux que la coopération des peuples occidentaux leur était nécessaire pour combattre efficacement les Musulmans en Égypte, pour les chasser de la Syrie et assurer leur propre sécurité sur l'Euphrate. En échange de l'assistance demandée, les Mongols offraient aux Francs d'abandonner la Judée et la Syrie, contrées qui valaient tout l'Orient pour les chrétiens et que leur température élevée rendait d'ailleurs inhabitables aux Tartares⁵. Les ambassades mongoles signalées en divers pays d'Europe durant les années 1269, 1274 et 1276, tentèrent sans réussir, de former des alliances sur ces vues de coalition et de conquêtes communes aux dépens des Sarrasins⁶. Après le règne exceptionnel d'Amec partisan de l'islamisme, Argoun reprit les démarches de ses prédécesseur

¹ *Hist. de Chypre*, t. II, 74, 267, 532.

² Rinaldi, 1289, § 57, 58; Wadding, an. 1290, § 10.

³ Vers 1286. (*Hist. de Chypre*, t. II, p. 85.)

⁴ Haïton, *Hist. orient. cap.* xxxv, éd. in-4°, 1671, p. 52.

⁵ Abel Rémusat, 2^e mém. sur les relations des princes chrétiens avec les emp. mongols. (*Acad. des inscr.* 2^e série, t. VII, p. 33.)

⁶ Haïton, c. xxxiv et pass. Bofarull, *I Condes de Barcelona*, t. II, p. 243. Barcelone, in-8°, 1836.

Par un étrange concours de circonstances, les promoteurs les plus actifs des croisades furent alors le pape et l'empereur des Tartares. L'espoir de convertir ces peuples détermina Nicolas IV à charger de nouveaux frères mineurs d'aller prêcher l'Évangile dans leurs campements. Jean de Monte Corvino, créé plus tard archevêque de Khanbalek ou Pékin, fut à la tête de cette mission. Argoun accueillit favorablement les mandataires du Saint-Siège; il envoya encore une ambassade aux rois d'Europe; il les pressa de passer en Orient et de s'unir à eux. Il insista surtout auprès du roi de France, et lui donna rendez-vous, à un jour fixé de l'année 1290, dans la plaine de Damas¹. Les moments étaient critiques et le lieu bien choisi. Mais ni les périls de la Terre sainte, ni l'espoir de la sauver peut-être en une campagne ne purent rien sur les Occidentaux. Aucun des rois auxquels Argoun adressa ses propositions, tant en 1290 qu'en 1291, ne répondit à ses instances. La difficulté d'arrêter des combinaisons précises avec des peuples si éloignés, dont les truchemans entendaient encore imparfaitement la langue ou exagéraient les dispositions, empêcha d'obtenir aucun résultat.

La situation politique de l'Europe était plus propice aux croisades qu'antérieurement.

Les progrès de la civilisation et de la puissance publique semblaient permettre cependant aux princes chrétiens de s'occuper de la Terre sainte avec plus de confiance et d'efficacité que dans les siècles précédents. L'esprit d'isolement et d'indépendance, qui rendait plus laborieuse l'organisation de grandes opérations de guerre, s'affaiblissait partout avec le régime féodal d'où il était sorti. Les pouvoirs suzerains se fortifiaient par l'affranchissement des communes, la facilité des enrôlements de soudoyers, la prolongation du service militaire², l'augmentation du nombre de leurs vassaux et de leur fortune. La couronne de France, dont le territoire s'était accru, depuis cinquante ans, de la Champagne, du Languedoc et d'autres provinces, comptait, sous Philippe le Hardi, si on proportionne ses ressources militaires à l'état de ses terres, deux fois plus de tenanciers immédiats qu'à l'époque où Louis VII partit pour la Terre sainte. De leur côté, les rois d'Angleterre avaient fini par réduire les Gallois et les Écossais. L'Aragon, maître de la Sardaigne et

¹ La lettre originale d'Argoun au roi de France, accompagnée d'une paraphrase en français du temps, se trouve aux Archives de l'Empire. Elle a été traduite et commentée par M. Abel Rémusat dans le second de ses mémoires sur les relations des princes chré-

tiens et particulièrement des rois de France avec les empereurs mongols. (*Mém. de l'Acad. des inscr.* t. VII, 2^e série.)

² Conséquence de l'extension de l'hommage lige, devenu, depuis le commencement du XIII^e siècle, l'usage général des fiefs.

des Baléares, assurait la chrétienté contre tout retour possible de la domination musulmane dans les îles de la Méditerranée.

L'Allemagne ressentait aussi les effets du travail de centralisation qui préparait la formation des grands États chrétiens de l'Europe moderne. La maison d'Autriche avait acquis, par l'élection de Rodolphe de Hapsbourg, la suprématie morale qui fut l'origine et le fondement de sa grandeur politique. En même temps, les papes avaient vu s'affermir leur influence par l'abandon des prétentions impériales dans la querelle des investitures, la soumission des Romains, l'extinction de la famille de Frédéric II et la prépondérance du parti guelfe en Italie. Dans tous les pays de l'Europe en état de prendre le plus utilement part aux guerres saintes, l'autorité souveraine avait une action plus étendue et plus décisive qu'à l'époque des premières croisades.

Mais le pouvoir des princes, alors même que leur volonté fût restée la même pour la délivrance des saints lieux, eût rencontré des obstacles d'une nature nouvelle et peut-être insurmontable. Trois causes surtout rendaient à peu près impossibles d'autres croisades à la fin du XIII^e siècle : le changement survenu dans l'esprit des peuples, que les sentiments de piété ou l'espoir des conquêtes n'appelaient plus en Orient; la concentration de la puissance maritime dans quelques grandes villes commerçantes, l'immense développement qu'avait pris dans toute l'Europe l'usage des objets et des denrées provenant du Levant.

D'où venait
surtout
l'impossibilité
de nouvelles
croisades.

Pour accomplir une entreprise aussi considérable qu'une guerre au delà de la Méditerranée, ce n'était pas assez des ordres d'un roi ou des exhortations d'un pape, il fallait la libre adhésion des chevaliers, des bourgeois, des simples serfs de la glèbe, dont le concours, sans partage quand la foi l'inspirait, faisait en réalité la force des princes et l'âme de la croisade. L'entraînement qui répondit, au XI^e siècle, à la parole d'un pauvre moine, l'éloquence de saint Bernard ne put le provoquer cinquante ans plus tard, et il fallut des efforts pour réaliser la seconde guerre d'outre-mer. L'enthousiasme religieux fut encore plus rare dans les expéditions suivantes, où les calculs de l'ambition et les vulgaires préoccupations prirent plus de place. Rien ne semblait pouvoir le ranimer à la fin du XIII^e siècle. L'idée de la croisade en Terre sainte, qui était une idée d'abnégation, d'inspiration et de dévouement, avait, pour ainsi dire, donné tous ses résultats. Elle ne communiquait plus aux cœurs ni élan ni généreuses résolutions. La piété publique ne demandait plus des satisfactions aussi lointaines. L'émotion populaire des premiers temps

s'était calmée, et, d'autre part, les rêves de fortune ou de gloire, qui avaient déterminé aussi plus d'un vœu profane, s'étaient évanouis durant un siècle de revers et de déceptions. L'Orient, comme on l'a justement dit¹, était désenchanté aux yeux de la noblesse européenne, qui avait vu les empereurs de Constantinople et les rois de Jérusalem mendier ses subsides, quand elle aurait voulu leur demander des fiefs et des couronnes.

D'ailleurs l'empressement des populations n'eût plus suffi pour recommencer la guerre sainte. L'évidente nécessité de frapper les Sarrasins en Égypte avant de songer à posséder sérieusement Jérusalem, les incomparables avantages de la voie de mer avaient fait depuis longtemps de toute croisade une expédition essentiellement maritime. Or les princes manquant de marine militaire, parce qu'ils n'avaient pas de marine marchande, se trouvaient à la disposition des communes de la Méditerranée, dont les ports renfermaient seuls les moyens d'opérer un vaste mouvement de troupes, mais dont les intérêts étaient directement opposés à ces entreprises. Venise, Gênes, Pise, Marseille, Barcelone, se trouvaient, à cet égard, dans les mêmes conditions. Gênes n'avait eu garde de refuser les demandes qui lui furent adressées pour construire ou nolisier les navires nécessaires au transport des armées du roi de France en 1249 et 1270; mais elle préférerait à ces grandes et fructueuses aubaines les profits continus et réguliers que lui assurait le commerce d'Orient, depuis surtout qu'elle avait été admise de nouveau en Égypte² et qu'elle était avantageusement établie à Constantinople comme dans la mer Noire. De proche en proche, la solidarité des intérêts et des vœux du commerce se propageait des ports de mer aux villes de l'intérieur, où tout conviait les populations à l'ordre, au commerce et à l'industrie. Né des croisades, ce grand mouvement de la société chrétienne vers le travail, l'économie et la fortune, était devenu le principal obstacle à de nouvelles croisades.

Nous devons en montrer l'étendue avec quelque suite, parce que cette nouvelle direction de l'activité européenne eut une influence aussi marquée que rapide sur la prospérité de l'île de Chypre durant l'époque dont il nous reste à raconter l'histoire.

Prédominance
des
intérêts
commerciaux.

La France, où les célèbres foires de Beaucaire et de Champagne³ attiraient les marchands étrangers, surtout les Italiens³, participait depuis longtemps,

¹ M. Michaud, *Hist. des croisades*, t. V, p. 178.

² Voy. ci-dessus, p. 485.

³ Muratori, *Antiq. ital.* t. II, col. 886; M. P. Berti, *Documenti concernenti il commercio dei Fiorentini in Francia*, Journal des

par la Provence et le Languedoc, au commerce du Levant¹. Ses toiles et ses draps commençaient à paraître sur les marchés asiatiques, et on les y voit universellement recherchés au XIV^e siècle². Marseille, quoique toujours au second rang des puissances maritimes et hors d'état de lutter militairement et commercialement avec les grandes communes d'Italie, avait des relations aussi multipliées que ces républiques. Des traités directs protégeaient le trafic de ses armateurs dans les royaumes de Ceuta, de Bougie et de Tunis, de l'Égypte, en Arménie, en Chypre et en Palestine³. Sans avoir encore une industrie bien avancée⁴, Marseille était, par la navigation seule, un vaste riche dépôt des produits de tous pays, notamment de fers du nord. L'année même où les hostilités recommençaient en Syrie, l'évêque et la commune de la vieille cité phocéenne avaient arrêté de concert des mesures pour faciliter les communications des Provençaux et des étrangers adonnés au commerce. Le statut de 1290 avait décrété que les Sarrasins et les Juifs pouvaient librement se rendre à Marseille avec leurs marchandises et leurs navires, y séjourner et s'y livrer à toutes les opérations de vente et d'exportation⁵.

L'Aragon, par son agrandissement maritime, augmentait en même temps sa marine marchande et faisait connaître au loin son pavillon. En 1279, la ville de Barcelone, afin d'assurer aux marchands qui fréquentaient son port les avantages d'une juridiction spéciale et plus expéditive, avait créé une jurisdicción chargée de régler à l'amiable les différends relatifs à la navigation⁶. Grâce à ses possessions de la mer Noire et à son alliance avec l'empereur de Constantinople, était alors prépondérante sur la Méditerranée et possédait la marine la plus nombreuse. Mais des dissensions continuelles, provoquées par le caractère jaloux et turbulent de sa population ouvrière, finirent par affaiblir la république ligurienne, tandis qu'à Venise la sagesse du gouvernement, l'honnête et active industrie du peuple, assurèrent la prospérité de l'État par des progrès incessants. Venise devint une des villes les plus commerçantes et les plus manufacturières du monde. Dès le XIII^e siècle, s

Archives de Toscane, t. I, p. 164, 1857. Florence, chez Vieusseux.

¹ Voy. ci-dessus, p. 315; Germain, *Hist. de Montpellier*, Doc. t. II, p. 465, 513; notre histoire de Chypre, t. II, p. 27.

² Pegolotti, dans Pagnini, t. III; Depping, *Hist. du comm. du Levant*, t. I, p. 199 et suiv. Germain, t. II, p. 127; *Cartul. de S. Victor de Marseille*, t. II, p. 275.

³ Voy. ci-dessus, p. 315; Méry et Guidon, *Hist. de Marseille*, t. I, p. 329, 333, 356; t. II, p. 205, 350; *Bibl. de l'École des chartes*, I^{re} série, t. II, p. 388.

⁴ Depping, t. II, p. 291.

⁵ *Id.* t. I, p. 286.

⁶ Capmany, *Mem. hist. sobre la marina de Barcelona*, t. I, cité par Depping, *Hist. comm. etc.* t. I, p. 248.

entrepôts de marchandises étrangères étaient les plus considérables de l'Europe; ils approvisionnaient le nord de l'Italie, l'Allemagne et les marines secondaires des États chrétiens. Ses ateliers de teinture, ses fabriques d'étoffes de coton, de laine, de chanvre, d'armes et de verroterie, datent de la même époque¹. C'est au début du siècle suivant que commencent les belles navigations en conserve de ses galères, qui deux fois par an partaient du Lido et allaient porter les productions de l'Orient en Flandre, en Angleterre et dans les autres pays du Nord², où elles faisaient une concurrence avantageuse aux marchandises venues par les voies plus coûteuses de la vallée du Danube.

L'Allemagne, dont ce fleuve était la grande voie commerciale, recevait également les denrées du Levant, comme les contrées plus septentrionales, par Lyon et Marseille. C'est ainsi que les pays les plus éloignés et les villes les plus reculées du continent se trouvaient successivement intéressés au commerce de la Méditerranée et en ressentaient les alternatives. L'état des relations de Gênes et de Marseille avec les Sarrasins influait sur les marchés de Montpellier, de Lyon et de la Champagne, comme l'abondance ou la cherté des marchandises d'Orient à Venise se faisait bientôt sentir à Milan, à Vienne et à Ratisbonne³.

On comprend comment, au milieu d'une extension aussi générale du commerce, les croisades étaient devenues moralement si difficiles et presque inexécutables, au moment même où les circonstances politiques et les moyens matériels pour les accomplir se trouvaient plus favorables. Les susceptibilités nationales ou les scrupules religieux arrêtent rarement l'ardeur des spéculations mercantiles et l'amour du gain. Les chrétiens du midi de l'Europe, ayant depuis longtemps perdu tout espoir de dominer les Sarrasins en Orient, ne voyaient plus dans les croisades que des occasions de marchés et d'entreprises avantageuses avec les pays où se trouvaient le siège et la source du commerce universel. A tout prix il leur importait de multiplier leurs établissements et leurs possessions dans le Levant; aucune considération ne pouvait les détourner de rechercher la faveur des maîtres de l'Égypte, intermédiaires obligés de ce commerce.

Venise, la première, avait pratiqué cette politique intéressée et exclusive,

¹ Daru, *Hist. de Venise*, 4^e éd. t. III, p. 112, 114, 117.

² Marin, *Storia del commercio dei Venez.* t. V.

³ Heeren, *Essai sur l'influence des croisades*, 2^e partie, § Influence sur le commerce continental, p. 378, 381. Paris, 1808, in-8°.

qui devient par une pente irrésistible la politique de toutes les nations essentiellement commerçantes, politique où la générosité et le dévouement pour des abstractions morales sont inconnus, où la gloire elle-même est considérée comme inutile quand elle n'est pas une force qui assure des débouchés et des profits; car, il faut bien le reconnaître, si plus tard Venise illustra ses armes en comprimant la barbarie turque dans les mers du Levant, elle combattait, même à Lépante, non pour le triomphe de la chrétienté, mais pour la liberté de son commerce en Égypte.

Des bénéfices semblables à ceux qu'elle avait recueillis étaient promis à tous les États, grands ou petits, qui pourraient, à son exemple, contribuer à pourvoir les Orientaux des produits européens dont ils avaient besoin, et rapporter en Europe les marchandises infiniment plus précieuses que le Levant fournissait aux contrées occidentales.

On peut dire que tous les progrès du commerce et de la marine de la Méditerranée, jusqu'aux grandes découvertes de la fin du xv^e siècle, procèdent de l'impulsion première donnée par les croisades à la civilisation générale de l'Europe¹. Il n'est pas moins manifeste que l'aliment principal de ce commerce fut l'importation des marchandises et des degrés orientales.

Un coup d'œil jeté sur la nature des échanges opérés alors entre les deux extrémités de la Méditerranée montre en effet à combien d'égards les pays de l'Ouest étaient tributaires de l'Orient, et combien cette infériorité de productions, si amplement rachetée depuis par les merveilles de l'industrie moderne, a persisté longtemps, puisque, au xv^e siècle encore, les marchands partant des ports de Venise et de Gènes pour le Levant étaient obligés de se munir d'une grande quantité de numéraire, afin de suffire à leurs acquisitions de retour².

Au xiii^e siècle cependant les importations d'Europe en Asie étaient déjà considérables. Le fer et le bois en étaient les objets les plus habituels, quoique prohibés. Les rois et les souverains pontifes avaient inutilement prodigué les défenses les plus sévères contre la vente de ces matières, considérées avec raison comme munitions de guerre³. Il leur eût fallu une marine par-

Du commerce
d'Orient.

¹ Je répète ici ce qu'Heeren a démontré dans son mémoire sur l'influence des croisades et ce qui ressort, de la manière la plus évidente, de toute l'histoire commerciale du moyen âge.

² Depping, t. II, p. 320, 325. C'est encore aujourd'hui notre situation vis-à-vis de la Chine, qui n'a pas besoin de nos importations.

³ Voy. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 125.

ticulière et puissante pour garder la mer et assurer l'exécution de leurs ordres. Le fer s'exportait soit brut, soit travaillé en outils et en armes. Le bois servait, surtout en Égypte, où il fait presque entièrement défaut, aux mille emplois de la construction des maisons, des canaux, des machines et des objets de marine. Les navires, les bateaux et les ustensiles de bois entraient aussi pour une part sensible dans les ventes européennes¹. L'étain, le plomb, les fils, les cordages, les voiles, les toiles et les draps légers, fournis principalement par le Languedoc, la Champagne et la Flandre, étaient encore apportés d'Occident².

Mais les exportations d'Asie étaient incomparablement plus variées et surtout d'une valeur bien plus élevée. Indépendamment des esclaves, dont le commerce entre chrétiens fut toujours très-restreint, mais dont les armateurs italiens firent par interlope un transport continu de la mer Noire en Égypte³, les Européens retiraient de l'Asie tout ce qui s'employait en Occident de plus fines étoffes de soie, de coton et de laine, les tapis, les perles, les pierres précieuses, les parfums les plus exquis et les plus divers, les meilleures matières tinctoriales avec l'alun nécessaire à les employer, des grains, des fruits et enfin les innombrables articles de consommation journalière compris sous le nom d'épicerie, qui à eux seuls eussent pu entretenir tout un commerce maritime des plus actifs⁴.

Importance
du commerce
de
l'épicerie.

On a dit avec raison qu'une plante suffirait pour faire la fortune d'un pays. On sait les ressources infinies que procurent de nos jours à l'industrie de certains États et à la marine du monde quelques productions premières et peu nombreuses : le coton, le thé, le café, le sucre. Au moyen âge, le grand objet du commerce d'Orient était l'épicerie⁵. Sous ce nom, on comprenait des produits très-variés employés dans l'alimentation, l'industrie et la médecine. Les principaux étaient le sucre, le poivre, la cannelle, le piment,

¹ Après les croisades, la fabrication de ces derniers objets prit un tel développement à Venise, qu'un quartier entier de la ville lui fut assigné, et que la boissellerie vénitienne se débita sur toute la mer Rouge et pénétra dans l'intérieur de l'Afrique.

² Pegolotti, p. 15 et suiv. Cet intelligent et actif Florentin n'a écrit qu'au milieu du XIV^e siècle; mais le mouvement commercial qu'il constate alors sur tous les bords de la Méditerranée avait commencé avec les grandes

expéditions maritimes des croisés au XIII^e siècle.

³ Voy. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 127.

⁴ Pegolotti, p. 15 et suiv.; cf. *Bibl. de l'École des chartes*, 2^e série, t. I, p. 304.

⁵ Sanudo commence ainsi son ouvrage sur les croisades : « Quod magna pars honoris, redditus, proventus et exaltationis Solis dani et gentium illi subjectarum est propter speciarum et alia multa mercimonia, etc. » (*Secret. fidel. crucis*, p. 22.)

le girofle, le gingembre, denrées rares, qu'on ne dédaignait pas d'offrir en présent aux princes et aux dames¹, et qui formaient souvent l'objet de redevances féodales²; les bois de parfum, la gomme, les élixirs, l'encens pour les églises et les autres aromates, enfin les plantes et les drogues pharmaceutiques³, telles que le cubèbe, la réglisse, la rhubarbe, le zédoaire, le safran et l'aloès. L'immense débit de ces substances, nécessaires aux pauvres comme aux riches, d'autant plus recherchées, d'autant plus employées, que les communications entre les divers peuples de l'Europe devenaient moins difficiles, le haut prix de quelques-unes, rappelé encore par le vieux proverbe *cher comme poivre*, offraient à tous les pays qui en avaient des dépôts un commerce de revente des plus fructueux. On ne pourrait nommer toutes les villes continentales qu'a enrichies l'épicerie. Milan, Bologne, Vienne, Ratisbonne, Nuremberg, comme Montpellier, Avignon et Lyon, ont dû certainement leur première fortune au commerce des denrées orientales comprises aujourd'hui encore, pour la plupart, sous la dénomination de denrées coloniales.

A l'exception du sucre, récolté dans le Levant même, en Égypte, en Syrie et en Chypre, toutes ces marchandises venaient de contrées plus éloignées encore. L'Afrique, la Terre sainte, les deux Arménies, Constantinople n'en étaient que les entrepositaires pour l'Europe. Les pays privilégiés qui les produisaient naturellement étaient l'Inde, ses îles et la Chine, inépuisables ressources de l'Occident, que la découverte du nouveau monde n'a qu'en partie remplacées. Aux avantages de leurs propres productions, les pays du bassin oriental de la Méditerranée joignaient ainsi les premiers bénéfices du commerce de ces denrées précieuses qui leur provenaient, par les voies de terre et de mer, de l'extrême Orient.

Quatre routes, suivies depuis les temps les plus reculés, ont servi, pendant le moyen âge, aux communications de l'Asie orientale avec l'Europe⁴. Les deux principales, toutes deux pénétrant jusqu'à Pékin, s'avançaient ver-

¹ Voy. Depping, *Hist. du comm. du Levant*, t. I, p. 305; Sainte-Palaye, *Glossaire ms.* au mot *Épices*. On sait qu'anciennement le plaideur gagnant son procès faisait au juge un présent d'épicerie, d'aromates ou de fruits confits. Au XIV^e siècle, une somme d'argent remplaça le don en nature, sans supprimer la dénomination d'*épices*, restée longtemps à

la rétribution due pour l'administration de la justice. (Laurière, *Glossaire*, au mot *Épice des juges*; Du Cange, au mot *Species*.)

² Depping, t. I, p. 289; t. II, p. 333 *Cartul. de S. Victor de Marseille*, t. II, p. 459

³ En Italie, les pharmacies s'appellent encore *Spezierie*.

⁴ Voy. Heeren, *Politique et commerce de*

l'Occident à travers les provinces des Tartares Mongols du Zagataï ou de la Chine, en passant au sud de l'Altaï et au nord de l'Himalaya. La plus septentrionale de ces grandes artères touchait Otrar et Organzi, au sud de la mer d'Aral, pays des Kharismiens, dont une bande avait envahi la Syrie sous le règne de Henri I^{er} de Lusignan, remontait ensuite vers le nord entre le lac d'Aral et la mer Caspienne, où commençait le royaume des Mongols du Kaptchak, coupait l'Oural et le Volga vers le 48° degré de latitude, et arrivait par les bords du Don à la mer d'Azof et en Crimée¹, où étaient d'importantes factoreries génoises et vénitiennes. C'est le chemin suivi par le missionnaire Rubruquis, en 1255, pour se rendre auprès du grand khan, à Karacorom, dans le désert de Gobi.

La seconde route traversait toute l'Asie centrale, au sud de la mer Caspienne, et avait le plus vaste réseau. Les caravanes du Cachemire, de Delhi et de l'Inde supérieure venaient la prendre à Balk dans la Boukharie. A ce point elle se bifurquait en deux grandes directions : l'une traversait le Turquestan, puis la mer Caspienne au sud de l'ancien lit de l'Oxus, gagnait Tiflis, en utilisant la navigation du Kour, et arrivait à la mer Noire près de Batoun, sur les frontières de la Géorgie et de la Grande-Arménie. L'autre desservait la Perse septentrionale, passait à Kasbin, puis à Tauris, enfin à Erzeroum, d'où partaient deux nouvelles voies : la première, continuant à s'élever au nord, parvenait à Trébizonde, plus à l'ouest que Batoun sur la mer Noire; la seconde descendait vers le midi en tournant le Taurus, aboutissait à Lajazzo sur le golfe d'Alexandrette². La Petite-Arménie recevait ainsi directement, dans ce dernier port, les marchandises les plus reculées de l'Asie centrale.

Les deux autres voies du commerce oriental étaient toutes maritimes³. Par Aden et par la mer Rouge, les marchandises de l'Inde méridionale, les produits de l'île de Ceylan, l'ancienne Taprobane, et des îles des épices parvenaient sur les marchés du Caire, de Damiette et d'Alexandrie. Bagdad les recevait par Ormuz, à l'entrée du golfe Persique, et par la navigation du Tigre. De Bagdad, les caravanes les transportaient au nord dans trois direc-

peuples de l'antiquité, t. II, p. 333; t. III, p. 474; Pardessus, *Collect. de lois maritimes*, t. I, p. 44; t. II, p. 14, 18; d'Avezac, *Mém. sur les voy. en Tartarie*, *Recueil de la Société de géogr. de Paris*, t. IV; Abel Rémusat, *Mémoire sur la ville de Kara-Koroum*. (*Aca-*

démie des inscriptions, nouv. série, t. VII, p. 234.)

¹ Pegolotti, p. 1; Pardessus, t. II, p. xiv.

² Pardessus, t. II, p. xvii; Pegolotti, p. 9.

³ Voy. Pardessus, t. II, p. xx et suiv. Sanudo, *Secret. fidel. crucis*, p. 22.

avait fondé et consolidé sa constitution; il s'était, par des moyens régulier affranchi de la suzeraineté féodale de l'empire d'Occident; il avait achevé pacification intérieure du pays, réglé l'état des indigènes, en maintenant le complète soumission sans attenter à l'indépendance de leur culte; il avait formé des alliances utiles avec plusieurs maisons souveraines d'Europe, appelé la marine chrétienne de toute la Méditerranée à participer à son commerce.

Dans notre second livre, qui est le second siècle et le temps le plus précieux de son histoire, nous le verrons recueillir les avantages que les événements et la sage direction de son gouvernement lui avaient assurés.

commerciale et ses richesses égalèrent pendant un siècle celles d'Alexandrie et de Constantinople.

Combien la chute
du royaume
de
Jérusalem
fut favorable
à l'île
de Chypre.

L'abandon définitif de la Syrie fut ainsi un bienfait et une vraie délivrance pour le royaume des Lusignan. Depuis qu'Amaury II avait accepté le glorieux héritage de Godefroy de Bouillon, les rois de Chypre n'avaient trouvé sur le continent qu'épreuves et déceptions. Sans cesse en défiance contre une aristocratie ombrageuse, gênés par les immunités des républiques marchandes, qui se considéraient comme copropriétaires des villes qu'elles avaient aidé à conquérir, amoindris par les prétentions d'ordres de chevalerie devenus des puissances militaires avec lesquelles il fallait compter, ils n'eurent en Syrie que les charges et les ennuis de la royauté.

A la perte d'un territoire impossible à défendre sans l'assistance de l'Europe et ne rappelant plus que de nom le premier royaume des croisés, les rois de Chypre gagnaient un réel accroissement d'autorité et l'avantage de pouvoir concentrer leurs moyens de résistance sur un pays défendu par la mer et assez étendu pour se suffire au besoin à lui-même. Il leur était, d'ailleurs, permis d'espérer que, si les princes chrétiens parvenaient à réunir leurs forces et réussissaient jamais à détruire la puissance des sultans d'Égypte, la nouvelle conquête de la Palestine ne se ferait qu'à leur profit.

Le royaume
de
Chypre
continue
en apparence
le royaume
de
Jérusalem.

Le royaume de Chypre resta toujours, en effet, pour l'Europe, comme l'héritier et le représentant du royaume de Jérusalem. En lui se confondaient le passé et l'espérance des croisades. Les princes de Lusignan, sans songer de longtemps à d'irréalisables projets, gardèrent religieusement le nom de rois de Jérusalem comme leur premier titre d'honneur. Ils recueillirent avec sollicitude les restes du gouvernement et de l'Église de Terre sainte. Ils conservèrent ses grands offices dans leur maison ; ils leur attribuèrent des revenus et des fiefs nouveaux. Ils conférèrent à leurs propres enfants les noms des seigneuries de Palestine. Grâce à cette pensée de politique et d'étiquette, on vit toujours à la cour de Nicosie des princes d'Antioche, des comtes de Tripoli, des princes de Galilée¹. D'autres noms historiques de l'ancien royaume se perpétuèrent en Chypre, soit par la descendance des feudataires passés dans l'île, soit par les concessions nouvelles qu'en accordèrent les rois. Comme les Du Plessis, seigneurs de Morpho, avaient relevé le nom de comtes d'Édesse,

¹ Voy. ci-dessus, p. 137.

avait fondé et consolidé sa constitution; il s'était, par des moyens réguliers affranchi de la suzeraineté féodale de l'empire d'Occident; il avait achevé la pacification intérieure du pays, réglé l'état des indigènes, en maintenant leur complète soumission sans attenter à l'indépendance de leur culte; il avait formé des alliances utiles avec plusieurs maisons souveraines d'Europe, et appelé la marine chrétienne de toute la Méditerranée à participer à son commerce.

Dans notre second livre, qui est le second siècle et le temps le plus prospère de son histoire, nous le verrons recueillir les avantages que les événements et la sage direction de son gouvernement lui avaient assurés.

la croix, nobles ou bourgeois, d'autre pensée. Le royaume était tombé quand l'esprit de la guerre sainte et l'espoir de la conquête de Jérusalem s'étaient perdus tout à fait en Europe.

La destinée de l'île de Chypre, sous le règne des princes de la maison de Lusignan, fut entièrement différente. Fondé par un incident fortuit de la troisième croisade, le nouveau royaume franc dut participer, pendant une première période, aux habitudes et au rôle belliqueux du royaume de Jérusalem, au sort duquel il semblait associé, et dont il n'était, aux yeux de la chrétienté d'occident, qu'une sorte de province détachée. Mais, quand la chute de Saint-Jean d'Acre lui donna une vie propre et indépendante, son régime intérieur se modifia complètement, bien que les formes de sa constitution et de son gouvernement restassent au dehors à peu près les mêmes. La partie civile de ses institutions et de ses lois fut surtout accrue et améliorée; les services militaires furent négligés; ils le furent trop, et, à la longue, ce fut une cause de difficultés et de périls pour les rois. Les émigrants qui arrivèrent en assez grand nombre en Chypre, au *xiv^e* siècle, ne passèrent pas dans l'île avec des idées de conquête et de croisade. Ils y vinrent pour prendre part aux richesses de son industrie et de son agriculture, ou pour occuper, soit dans l'administration, soit dans les conseils du prince, les positions qu'une sage prévoyance leur réserva toujours. L'avenir du royaume de Chypre était tout entier dans la continuation de la paix et la conservation de ses ressources industrielles, rôle modeste et subordonné, mais qui n'exclut pas, tous les règnes en témoignent, une constante participation aux travaux de l'intelligence. Quand le royaume, en quelques occasions funestes, voulut changer les conditions essentielles de son développement et tenta de rouvrir l'ère des guerres saintes, pour courir après la gloire militaire et de chimériques conquêtes, il s'affaiblit et compromit tous les bons résultats qu'avait eus sa séparation du royaume de Palestine.

Progrès
que le royaume
de Chypre
avait réalisés
en
un siècle.

Dégagé de l'annexe qui avait été pour lui un fardeau et un danger, le royaume de Chypre reçut, en effet, comme une nouvelle existence d'un événement qui semblait devoir lui être fatal. Rajeuni et fortifié par le surcroît de population latine qui lui arriva du continent, il sentit sa domination territoriale s'affermir, il eut dès lors plus de liberté et d'unité dans son action extérieure.

Durant le siècle que nous venons de traverser, il s'était fortifié et organisé séparément, tout en restant uni politiquement au royaume de Jérusalem. Il

avait fondé et consolidé sa constitution; il s'était, par des moyens réguliers, affranchi de la suzeraineté féodale de l'empire d'Occident; il avait achevé la pacification intérieure du pays, réglé l'état des indigènes, en maintenant leur complète soumission sans attenter à l'indépendance de leur culte; il avait formé des alliances utiles avec plusieurs maisons souveraines d'Europe, et appelé la marine chrétienne de toute la Méditerranée à participer à son commerce.

Dans notre second livre, qui est le second siècle et le temps le plus prospère de son histoire, nous le verrons recueillir les avantages que les événements et la sage direction de son gouvernement lui avaient assurés.

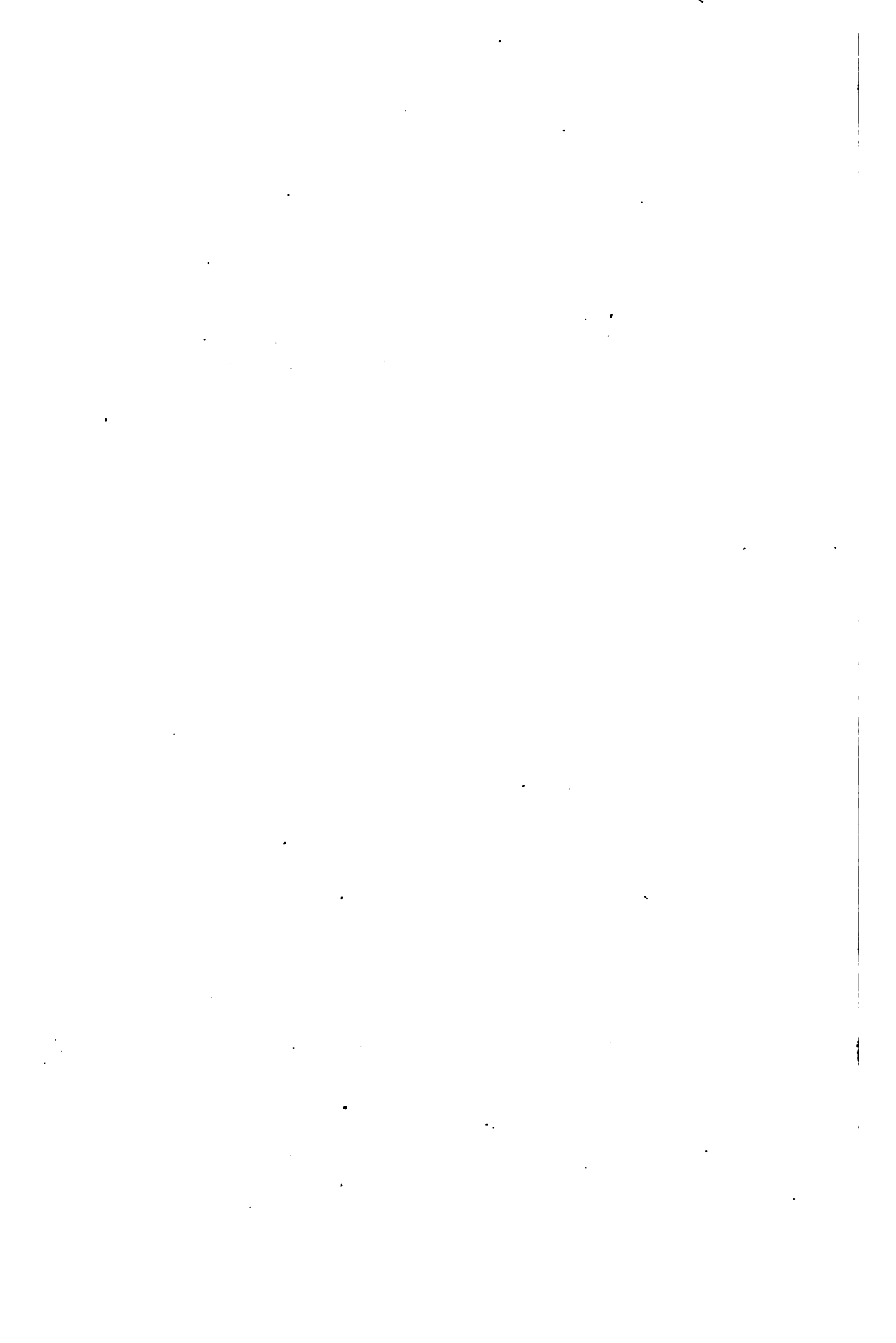


TABLE CHRONOLOGIQUE DES MATIÈRES.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

CONQUÊTE DE L'ÎLE DE CHYPRE.

		Pa
1191.	Croisade des rois de France et d'Angleterre.....	
1191, mai.	Le roi Richard veut reposer sa flotte sur les côtes de l'île de Chypre.	
—	Mauvaises dispositions d'Isaac Comnène, maître de l'île, à l'égard des croisés.....	II
—	Il refuse le débarquement aux Anglais.....	
—	Richard descend à Limassol.....	
—	Il convie Isaac Comnène à une entrevue et essaye de s'entendre avec lui.....	
—	Fausse promesse d'Isaac.....	
—	Le roi Richard bat les Grecs et s'empare de leur camp.....	
—	Guy de Lusignan vient joindre le roi d'Angleterre à Limassol.....	II
1191, 12 mai.	Richard épouse Bérengère de Navarre.....	
1191, mai.	Secondé par Guy de Lusignan, il se décide à poursuivre Comnène dans l'intérieur de l'île.....	II
—	Combat de Tremithoussia et prise de Comnène.....	
—	Occupation de Nicosie.....	II
—	Situation et force des quatre châteaux du nord de l'île.....	
—	Ils sont attaqués et pris par les Anglais.....	
—	Soumission des Chypriotes.....	II
1191, 5 juin.	Butin considérable que le roi Richard emporte en quittant l'île de Chypre.....	
1096-1180.	Aperçu de l'histoire du royaume de Jérusalem.....	
—	Sa faiblesse géographique.....	II
—	Autres causes de sa décadence.....	
1180.	État du royaume sous Baudouin IV.....	
—	Guy de Lusignan épouse la sœur du roi.....	II

	Pages.
1186.	Il est reconnu roi de Jérusalem..... 20
1187.	Conquêtes de Saladin..... 21
—	Prise du roi et de la ville de Jérusalem..... <i>Ibid.</i>
1189-1190.	Nouvelle croisade..... 22
1190.	Le roi Guy entreprend le siège de Saint-Jean d'Acre..... <i>Ibid.</i>
—	Mort de la reine Sibylle..... 24
1190-1191.	On conteste à Guy de Lusignan son titre de roi..... 25
—	Divisions dans l'armée chrétienne..... <i>Ibid.</i>
1191.	Arrivée des rois de France et d'Angleterre devant Saint-Jean d'Acre. 26
—	Discussions au sujet de la royauté de Jérusalem et de la possession de l'île de Chypre..... 27
—	Soulèvement des Chypriotes contre les Anglais..... 28
—	L'ordre du Temple achète l'île de Chypre au roi Richard..... 29
1191, 13 juillet.	Prise de Saint-Jean d'Acre..... <i>Ibid.</i>
1191, juillet.	Accord au sujet de la royauté de Jérusalem..... 30
1191-1192.	Le roi Richard reste seul en Syrie..... <i>Ibid.</i>
1192, avril.	Soulèvement des Chypriotes contre les Templiers..... 32
1192.	Nouvelles divisions entre les croisés et les barons d'outre-mer.... 34
1192, fin d'avril.	Henri, comte de Champagne, est élu roi de Jérusalem..... 36
1192, mai.	Guy de Lusignan achète l'île de Chypre au roi d'Angleterre..... 37
1192, mai-juillet.	Richard se dispose à quitter la Palestine..... 38
1192, 10 août.	Trêve avec les musulmans..... 39
	Résultats de la troisième croisade..... 40

CHAPITRE II.

ÉTABLISSEMENT DE LA DOMINATION LATINE DANS L'ÎLE DE CHYPRE.

GUY DE LUSIGNAN.

1192.	Relations amicales des princes chrétiens avec Saladin..... 41
—	Guy de Lusignan annonce au sultan son acquisition de Chypre.... 42
1192, mai.	Établissement de Guy de Lusignan en Chypre..... <i>Ibid.</i>
—	Guy distribue des fiefs et des revenus..... 43
—	Nombre et nature de ces concessions..... 44
—	Ressources que trouva le roi Guy pour ses donations..... 46
—	Origine du domaine des rois Lusignan..... <i>Ibid.</i>
—	Caractère de l'occupation de l'île de Chypre par les Francs..... 47
—	La population indigène est réduite à l'état de vasselage..... 48
—	Classes diverses de cette population..... <i>Ibid.</i>
1192-1193.	Démêlés de Guy de Lusignan avec le roi Richard et avec Henri de Champagne..... 50
—	Les Pisans veulent livrer la ville de Tyr au roi Guy..... 51
1193.	Henri de Champagne menace de chasser les Pisans de la Syrie... 52
—	Ses différends avec Amaury de Lusignan, connétable du royaume.. <i>Ibid.</i>

TABLE CHRONOLOGIQUE.

		51
		Pag.
1194, avril.	Mort du roi Guy.....	5
—	Guy ne porta point le titre de roi de Chypre.....	<i>Ibi</i>
—	Jugements divers émis sur ce prince.....	<i>Ibi</i>
—	Guy ne put prendre toutes les mesures que lui attribuent les modernes.....	5
—	Avec lui, la société latine passe en Chypre telle qu'elle existait en Syrie.....	5
—	Origine de la législation et de la constitution du royaume de Chypre.....	5
—	État encore imparfait de l'établissement des Latins.....	<i>Ibi</i>
—	La prise de possession seule consommée.....	5

CHAPITRE III.

COUP D'OEIL SUR LA GÉOGRAPHIE DE L'ÎLE ET SON HISTOIRE ANCIENNE.

Constitution physique de l'île de Chypre.....	I
Sa fertilité.....	I
Premiers temps de l'histoire de Chypre.....	I
Colonies japhétiques et phéniciennes.....	<i>Ib</i>
Autres colonies.....	<i>Ib</i>
Multiplicité des colonies grecques.....	I
Prospérité des neuf royaumes chypriotes.....	I
Fin de l'indépendance chypriote.....	I
L'île est soumise aux Égyptiens et aux Perses.....	<i>II</i>
Décadence de l'île sous les Lagides.....	I
Domination romaine.....	<i>II</i>
Résumé.....	I
Établissement du christianisme en Chypre.....	I
Premiers patrons de l'Église chypriote.....	I
Son métropolitain.....	I

CHAPITRE IV.

DOMINATION BYZANTINE.

Administration de l'île sous le Bas-Empire.....	I
Phénomènes naturels.....	I
Bienfaits de sainte Hélène en Chypre.....	I
Organisation de l'Église ehyriote en quatorze évêchés.....	I
Son indépendance et ses privilèges.....	I
Introduction de la soie.....	I
Ravages des pirates.....	I
Incursions et domination des Arabes.....	I
Rétablissement du pouvoir impérial.....	I

	Pages.
Révoltes des gouverneurs	89
Chypre échappe aux invasions des Turcs seldjoucides	90
Fondation du monastère de Kykko	92
Saints populaires de l'île de Chypre	93
Panégories	97

CHAPITRE V.

SUITE DE LA DOMINATION BYZANTINE.

Migrations en Chypre	99
Autres panégories	100
Races diverses de l'île	101
Fond hellénique de la population	<i>Ibid.</i>
Colonies étrangères	102
Les Syriens	103
Les Arméniens	105
Les Maronites	106
Autres éléments de la population orientale de Chypre	111
Chaldéens, Ibériens, Géorgiens	112
Jacobites	<i>Ibid.</i>
Zingares, Juifs	113
Derniers temps de la domination byzantine	115
Villes principales de l'île au moment de la conquête franque	117

CHAPITRE VI.

AMAURY DE LUSIGNAN,

ROI DE JÉRUSALEM ET DE CHYPRE.

1194, avril.	Amaury succède au roi Guy	120
1194-1195.	Il reprend une partie des donations faites par son frère	121
—	Création d'un archevêché et de trois évêchés latins en Chypre	122
—	Plaintes des Grecs	124
1195.	Amaury demande à l'empereur d'Allemagne le titre de roi	126
1195-1197.	Il est couronné et prête hommage lige à l'empereur	127
—	Caractère de cet hommage	128
—	Constitution du royaume de Chypre	<i>Ibid.</i>
—	Prédominance de la haute cour	129
—	Rôle militaire de la royauté	130
—	Grands officiers de la couronne	132
—	Offices et tribunaux divers	133
—	Cour des bourgeois	134
—	Principales familles de la noblesse chypriote	135

TABLE CHRONOLOGIQUE.

521

		Pages.
1195-1197.	Seigneuries titulaires de Terre sainte.	139
—	Seigneurs étrangers.	<i>Ibid.</i>
1197.	Enlèvement de la reine de Chypre par un pirate grec.	140
—	Origine du royaume de la Petite-Arménie.	141
—	Henri de Champagne fait la paix avec Amaury.	142
—	Promesse de mariage entre les enfants d'Henri et d'Amaury.	143
—	Événements de la guerre de Syrie.	144
—	Mort d'Henri de Champagne.	<i>Ibid.</i>
1198.	Amaury de Lusignan épouse la reine Isabelle.	146
—	Il est couronné roi de Jérusalem.	<i>Ibid.</i>
—	État géographique du royaume de Jérusalem.	147

CHAPITRE VII.

SUITE DU RÈGNE D'AMAURY DE LUSIGNAN.

1198.	Administration d'Amaury.	149
—	Reprise de Beyrouth sur les Arabes.	150
—	Renouvellement des trêves.	151
1198, février.	Danger que court Amaury.	<i>Ibid.</i>
—	Il viole les assises.	152
1198-1199.	Sollicitude d'Innocent III pour les affaires de Terre sainte.	<i>Ibid.</i>
—	Rapports bienveillants des papes et des empereurs de Constantinople.	153
1199.	Alexis Comnène demande la restitution de l'île de Chypre.	154
1198-1202.	Préparatifs en Europe d'une grande croisade pour la Syrie.	155
1202.	Les Flamands hivernent à Marseille.	156
1192-1202.	Aventures survenues à la fille de Comnène, ancien empereur de Chypre.	<i>Ibid.</i>
1202.	Un chevalier flamand l'épouse à Marseille et réclame le royaume de Chypre.	159
1202-1203.	Arrivée des premiers croisés en Syrie.	160
—	Les hostilités commencent malgré Amaury.	<i>Ibid.</i>
1203-1204.	La croisade est détournée de son but par les Vénitiens, secrètement favorables aux Arabes.	161
—	Conduite des Vénitiens pendant les croisades.	163
1204.	De la prise de Constantinople.	164
—	Amaury renouvelle la paix avec les Arabes.	165
1205, 1 ^{er} avril.	Il meurt.	166
—	Ses enfants.	<i>Ibid.</i>
—	Son caractère et son règne.	167
—	Son projet de refaire les Assises de Jérusalem.	168

CHAPITRE VIII.

HUGUES 1^{er} DE LUSIGNAN,

ROI DE CHYPRE.

		Pages.
1205, avril.	Séparation des deux royaumes d'outre-mer.....	170
—	Gautier de Montbéliard baile de Chypre.....	171
—	Droits du baile dans les États d'outre-mer.....	<i>Ibid.</i>
1205-1206.	Abus et rigueurs reprochés à Montbéliard.....	173
1206-1207.	Du commerce des Francs en Asie Mineure.....	<i>Ibid.</i>
—	Expédition de Montbéliard à Satalie.....	174
—	Dispositions qu'il prend pour le mariage du roi Hugues.....	175
—	Inquiétudes et précautions de Blanche de Navarre.....	<i>Ibid.</i>
1208.	Hugues épouse Alix de Champagne.....	177
1208-1210.	Affaires de Terre sainte.....	178
1210, septembre.	Jean de Brienne est couronné roi de Jérusalem.....	179
1210-1211.	Le roi Hugues, devenu majeur, se venge de Gautier de Montbéliard.....	<i>Ibid.</i>
—	Montbéliard se retire en Syrie.....	180
1211.	Il se plaint au pape.....	181
—	Renouvellement des trêves avec Malec-Adel.....	<i>Ibid.</i>
1211-1216.	Caractère et gouvernement oppresseur d'Hugues 1 ^{er}	182
—	Sa mésintelligence avec le roi Jean de Brienne.....	183
—	Conflit avec le Saint-Siège au sujet de la nomination des évêques.....	<i>Ibid.</i>
—	Progrès de l'occupation latine dans l'île de Chypre.....	186
—	Fondations et constructions catholiques.....	188
—	Établissements des ordres militaires.....	189
—	Origine de la grande commanderie de Chypre.....	190
—	Vaines prétentions du nouveau patriarche de Constantinople sur l'Église chypriote.....	191
1217.	Nouvelle croisade.....	193
1218, février.	Mariage de Mélissende de Lusignan avec le prince d'Antioche.....	195
—	Mort du roi de Chypre.....	196

CHAPITRE IX.

HENRI 1^{er} DE LUSIGNAN,

ROI DE CHYPRE, SEIGNEUR DE ROYAUME DE JÉRUSALEM.

1218, février.	Alix de Champagne associe Philippe d'Ibelin au pouvoir comme régent.....	197
1218, juillet.	Privilèges commerciaux accordés aux Génois.....	198
—	Suite de la croisade.....	199
—	Siège de Damiette.....	<i>Ibid.</i>

TABLE CHRONOLOGIQUE.

52

		Pag.
1218, juillet.	Mœurs des chevaliers d'Orient.....	20
—	Culture des esprits.....	20
1218-1219.	Mort de Malec-Adel et ses suites.....	Ibi
1219, 5 nov.	Prise de Damiette.....	20
1219-1220.	Incertitudes sur la direction de la guerre.....	20
—	Difficultés survenues en Chypre au sujet des propriétés ecclésiastiques.....	20
1220, octobre.	Accord de Limassol entre la noblesse et le clergé, amené par le cardinal Pélage.....	20
1221.	Perte de Damiette. Fin de la croisade.....	20
1221-1222.	Le clergé latin poursuit l'entier assujettissement du clergé grec en Chypre.....	20
—	Les rois ménagent les clergés indigènes.....	21
1222, 14 sept.	Nouvel accord des prélats et des barons chypriotes sur les propriétés rurales, arrêté à Famagouste.....	21
1223.	Plaintes du clergé grec contre les évêques latins.....	Ibi
—	Peu de gravité de ces querelles pour le pouvoir civil.....	21
—	La reine Alix se retire en Syrie.....	21
—	Jean de Brienne se rend auprès du pape.....	Ibi
—	Sollicitude du Saint-Siège pour les États d'outre-mer.....	21
—	Espérances qu'il fonde sur l'empereur Frédéric.....	Ibi
—	Projet d'union entre Frédéric et l'héritière de Jérusalem.....	21
1223-1224.	Frédéric élude ses engagements.....	Ibi
1225.	On célèbre en Orient le mariage de Frédéric et d'Isabelle de Brienne.....	21
1223-1225.	Mariage d'Alix, reine de Chypre, et de Boémond V d'Antioche.....	21
—	Origine des prétentions d'Alix sur le comté de Champagne.....	21
1215-1219.	Érard de Brienne épouse Philippine, sœur d'Alix.....	21
—	De la légitimité d'Alix et de Philippine.....	21
1221, 2 nov.	Érard fait sa paix avec Thibaut IV, comte de Champagne.....	21

CHAPITRE X.

SUITE DU RÈGNE DE HENRI I^{er}.

1225, 9 nov.	Frédéric II épouse Isabelle de Brienne.....	21
—	Il prend le titre de roi de Jérusalem et dépouille son beau-père de toute autorité.....	21
1225-1226.	Mauvais effet produit en Orient par la conduite de Frédéric.....	21
—	Les princes d'Ibelin font couronner le roi Henri.....	21
—	Mécontentement de l'empereur.....	Ibi
—	Ses prétentions à la régence de Chypre.....	21
—	Conjuration formée par cinq barons chypriotes contre Jean d'Ibelin, sire de Beyrouth, et sa famille.....	Ibi

		Pages.
1225-1226.	Incident survenu lors de la chevalerie des fils du sire de Beyrouth..	230
1226.	Alix de Champagne veut reprendre la régence de Chypre.....	231
—	Anseau de Brie.....	232
1226-1227.	Relations de Frédéric et du sultan d'Égypte.....	233
—	Les ennemis d'Ibelin s'unissent aux Impériaux.....	234
1227.	Duel d'Amaury Barlas et d'Anseau de Brie.....	<i>Ibid.</i>
—	Mort de Philippe d'Ibelin, régent de Chypre.....	236
1227-1228.	Frédéric, excommunié, se décide à passer en Orient.....	<i>Ibid.</i>
—	Convention secrète faite par Frédéric avec le sultan.....	237
1228, avril.	Mort d'Isabelle de Brienne.....	238
1228, 21 juillet.	Arrivée de Frédéric en Chypre.....	<i>Ibid.</i>
1228, juillet-août.	Discussions de l'empereur et du sire de Beyrouth.....	239
—	Le roi Henri reste à la garde de l'empereur.....	242
—	La suzeraineté de l'empereur sur l'île de Chypre est reconnue....	243
—	L'hommage lui est refusé.....	244
1228, septembre.	Les Chypriotes passent avec l'empereur en Syrie.....	246
1228-1229.	Difficultés que l'empereur rencontre en Syrie.....	<i>Ibid.</i>
—	Il précipite les négociations.....	247
1229, 18 février.	Son traité de Jaffa avec le sultan.....	249
—	Stipulations illusaires de ce traité.....	<i>Ibid.</i>
1229, 18 mars.	Frédéric est couronné à Jérusalem.....	251
—	Il nomme le sire de Sidon baile du royaume.....	<i>Ibid.</i>
1229, 1 ^{er} mai.	Il quitte l'Orient.....	252
1229, mai.	Mariage du roi Henri de Lusignan.....	253

CHAPITRE XI.

SUIITE DU RÈGNE DE HENRI 1^{er}.

1229.	Barlas et ses amis deviennent bailes de Chypre.....	254
—	Commencement de la guerre dite des Lombards.....	255
1229, 23 juin.	Ibelin bat les Impériaux sous Nicosie.....	257
—	Il assiège les bailes dans les châteaux forts.....	259
1229-1230.	Incidents divers.....	<i>Ibid.</i>
1230.	Capitulation des Impériaux à Dieu-d'Amour.....	260
1230, avril-mai.	Le roi Henri est rendu aux Chypriotes.....	261
1229-1230.	Événements de Syrie.....	262
—	Les chevaliers veulent donner la régence de Jérusalem à Alix de Champagne.....	<i>Ibid.</i>
—	Fâcheuse situation de Jérusalem.....	263
1230.	Frédéric, réconcilié avec le pape, envoie un corps d'armée en Orient, sous les ordres du maréchal Richard Filangier.....	264
—	Il veut obliger le roi de Chypre à éloigner Ibelin.....	265
1231.	Les Lombards assiègent Beyrouth.....	266

TABLE CHRONOLOGIQUE.

51
Pag

1231.	Irrégularité de la nomination du maréchal Richard Filangier comme baile impérial.	2
—	Remontrances des liges au maréchal.	2
—	Isolement des Impériaux.	2
—	La confrérie de Saint-André devient un centre d'action et de résistance pour les habitants de Saint-Jean d'Acre.	2
—	Ibelin détermine les Chypriotes à passer en Syrie.	2
1231-1232.	Dispositions arrêtées pour la défense et le gouvernement de l'île.	2
1232, février.	Barlas abandonne les Chypriotes dès leur débarquement en Syrie.	2
—	Ibelin assure la défense du château de Beyrouth.	2
—	Il demande des secours aux chevaliers de Syrie.	<i>Il</i>
—	Il cherche à entraîner le prince d'Antioche dans son parti.	2
—	Origine de la seconde maison de Lusignan de Chypre.	2
1232, avril.	Ibelin quitte Beyrouth et vient à Saint-Jean d'Acre, où la population se prononce en sa faveur.	<i>Il</i>
—	La confrérie de Saint-André s'organise en commune.	2
—	Ibelin menace Tyr et établit l'armée chypriote à Casal-Imbert.	<i>Il</i>
1232, mai.	Défaite des Chypriotes à Casal-Imbert.	2
—	Le roi est sauvé.	2
—	Ibelin réorganise l'armée chypriote.	2
—	Majorité du roi.	<i>Il</i>
—	Les Impériaux envahissent de nouveau l'île de Chypre.	2
1232, mai-juin.	Ibelin poursuit les Impériaux en Chypre.	2
1232, 10 juin.	Origine des consulats et des privilèges génois en Chypre.	2
1232, juin.	Marche de Filangier dans l'intérieur de l'île.	2
1232, 15 juin.	Dispositions de la bataille d'Agridi.	2
—	Victoire des Chypriotes.	2
—	Faiblesse numérique des armées en présence.	2
1232, juin.	Poursuite et destruction des corps impériaux.	2
—	Siège de Cérines.	2
—	Le maréchal Filangier et Amaury Barlas se rendent auprès de l'empereur.	<i>Il</i>
—	La haute cour de Nicosie condamne Barlas et ses adhérents.	2
1232-1233.	Mort de la reine Alix de Montferrat.	2
—	Longueur du siège de Cérines.	<i>Il</i>
—	Anseau de Brie est mortellement blessé.	2
—	Les Impériaux repoussent un grand assaut.	2
—	L'empereur cherche à diviser les chevaliers de Chypre et de Syrie.	2
—	La population d'Acre déjoue une tentative des Impériaux.	2
1233.	Vaines démarches de l'évêque de Sidon auprès d'Ibelin.	2
1233, avril-mai.	Capitulation de Cérines.	2

CHAPITRE XII.

SUITE DU RÈGNE DE HENRI I^{er}.

	Page.	
1233, avril-mai.	Fin de la suzeraineté impériale sur l'île de Chypre.....	301
—	Chypre jouit de la paix.....	302
—	Difficultés au sujet de la solde militaire.....	303
—	Les Chypriotes participent à une expédition des Hospitaliers.....	304
—	Alix, reine de Chypre, vient en France.....	305
1234, septembre.	Elle transige au sujet de ses droits sur la Champagne et revient en Orient.....	306
—	Efforts de Grégoire IX pour relever l'autorité de l'empereur en Syrie.....	308
1235.	Mission de l'archevêque de Ravenne.....	309
1236.	Les Orientaux rejettent le traité arrêté par leurs envoyés en cour de Rome.....	310
—	Mort de Jean d'Ibelin, sire de Beyrouth.....	311
1237.	Heureuse négociation de Geoffroy le Tort auprès de Grégoire IX... ..	313
—	Conrad est toujours considéré comme roi de Jérusalem.....	314
1237-1239.	Faits divers.....	<i>Ibid.</i>
—	Commerce des Provençaux en Orient.....	<i>Ibid.</i>
1239-1240.	Croisade de Thibaut IV, comte de Champagne.....	315
—	Désunion des chefs croisés.....	317
1240.	Croisade de Richard, comte de Cornouailles.....	318
—	Faiblesse de la ville de Jérusalem.....	320
1240-1241.	La reine de Chypre épouse Raoul de Soissons.....	321
1241.	Nouvelle tentative des Impériaux pour reprendre Saint-Jean d'Acre.	322
1241-1242.	On ajourne toute attaque contre les Impériaux jusqu'à la majorité de Conrad.....	323
1243, avril.	Majorité du roi Conrad.....	324
1243, 5 juin.	La reine de Chypre est proclamée régente de Jérusalem.....	326
1243, juin-juillet.	Les chevaliers de Syrie chassent les Impériaux de Tyr.....	<i>Ibid.</i>
—	Fin de la guerre des Lombards.....	328
—	Dissolution de la confrérie de Saint-André.....	330
1243.	Raoul de Soissons quitte l'Orient.....	331

CHAPITRE XIII.

SUITE ET FIN DU RÈGNE DE HENRI I^{er}.

1244.	Alliance momentanée des Francs et des Arabes de Syrie.....	333
—	Invasion des Kharismiens en Palestine.....	334
—	Les Francs évacuent pour la dernière fois Jérusalem.....	335

TABLE CHRONOLOGIQUE.

5

Pa

1244, octobre.	Le sultan d'Égypte bat les chrétiens et les Arabes de Syrie, ligüés contre lui, à Gaza.....	3
1246.	Mort de la reine Alix de Champagne.....	3
—	Le roi de Chypre est reconnu seigneur du royaume de Jérusalem..	3
1247.	Son indépendance politique est déclarée par le Saint-Siège.....	3
1245-1247.	Succès du sultan d'Égypte en Syrie.....	11
1248.	Croisade de saint Louis.....	3
—	Séjour du roi de France en Chypre.....	3
—	Ambassadeurs mongols.....	3
—	Étendue de l'empire des Mongols.....	3
—	Premières relations des chrétiens avec ces peuples.....	3
1249.	Dispositions pour l'embarquement de l'armée croisée.....	3
—	Plan de campagne de saint Louis.....	3
—	Force de son armée.....	3
1249, 13 mai.	Le roi de Chypre part avec le roi de France pour l'Égypte.....	3
1249, 6 juin.	Il entre avec lui à Damiette.....	3
1249-1250.	Il quitte l'armée après la prise de Damiette.....	3
1250-1253.	Faits ecclésiastiques.....	3
—	Difficultés du gouvernement avec les Grecs et avec l'archevêque latin.....	3
1250, septembre.	Mariage du roi avec Plaisance d'Antioche.....	3
1253, 18 janvier.	Mort du roi Henri.....	11
—	Faits judiciaires. Origine du greffe de la cour des bourgeois.....	11

CHAPITRE XIV.

HUGUES II DE LUSIGNAN,

ROI DE CHYPRE, SEIGNEUR DU ROYAUME DE JÉRUSALEM.

1253.	Plaisance d'Antioche est régente de Chypre.....	11
—	L'archevêque de Nicosie lève l'interdit lancé sur le royaume.....	11
—	Sa rigueur à l'égard des Grecs.....	11
1254.	Projet de mariage de la reine de Chypre avec Balian d'Ibelin d'Arsur.	11
—	Travaux de saint Louis en Palestine.....	11
—	Le roi revient en France.....	11
1255-1256.	Trêves avec les Sarrasins.....	11
1254-1257.	Zèle de l'archevêque de Nicosie pour la discipline ecclésiastique. .	11
1257-1258.	La reine de Chypre est déclarée régente de Jérusalem.....	11
1258.	Boémond VI seconde le gouvernement de sa sœur.....	11
—	Les Génois sont contraints de quitter Saint-Jean d'Acre.....	11
1259.	Geoffroy de Sergines baile de Jérusalem.....	11
1259-1260.	Les Francs de Saint-Jean d'Acre refusent de seconder les Mongols contre les Égyptiens.....	11
1260.	Inquiétude des chrétiens à l'avènement de Bibars Bondocdar.....	11

	Pages.	
1260.	Nouveaux conflits entre l'archevêque latin et l'archevêque grec de l'île de Chypre.	379
1260, 3 juillet.	Constitution définitive de l'Église grecque en Chypre.	381
—	L'archevêque de Nicosie, Hugues de Fagiano, se retire en Toscane.	383
1261.	Mort de la reine Plaisance d'Antioche.	385
1261-1262.	Les principes de successibilité dans le royaume de Chypre tendent à s'éloigner des dispositions des anciennes assises.	<i>Ibid.</i>
1262, mars-avril.	Hugues d'Antioche est régent de Chypre par l'influence des principes saliques.	387
1261.	Les Génois, en haine des Vénitiens, aident les Grecs à reprendre Constantinople.	388
1261-1262.	Trêve inattendue en Syrie avec Bibars.	389
—	Bibars cherche des alliances chez les chrétiens.	390
1262.	Sécurité et prospérité de l'île de Chypre.	<i>Ibid.</i>
—	Bon état de ses forces militaires.	391
—	Bibars se venge des Chypriotes sur le prince d'Antioche.	<i>Ibid.</i>
1262-1263.	Michel Paléologue menace l'île de Chypre d'une invasion.	392
1263-1264.	Ménagements excessifs de l'autorité civile à l'égard des Grecs, en Chypre.	<i>Ibid.</i>
—	Plaintes du nouvel archevêque de Nicosie et du pape au régent.	393
1263.	Attaque imprévue de Bibars sur Saint-Jean d'Acre.	394
—	Attitude équivoque des Génois.	395
—	Insuffisance des pouvoirs de Geoffroy de Sergines.	<i>Ibid.</i>

CHAPITRE XV.

FIN DU RÈGNE DE HUGUES II DE LUSIGNAN.

1263.	Isabelle de Lusignan, femme de Henri d'Antioche, est instituée régente de Jérusalem.	398
1264.	Elle meurt.	399
—	Compétition au sujet de la régence de Jérusalem.	<i>Ibid.</i>
—	Requête de Hugues d'Antioche, fils d'Isabelle de Lusignan.	400
—	Réponse du comte de Brienne.	401
—	Réplique de Hugues d'Antioche.	403
—	Suite de la discussion.	405
—	Hugues d'Antioche est déclaré régent de Jérusalem.	406
—	Résultats acquis pour le droit de successibilité à la couronne.	407
1264-1265.	Situation difficile de la Syrie.	408
1265.	Bibars recommence la guerre.	409
—	Le régent et quelques croisés arrivent en Syrie.	410
1266.	Échecs des chrétiens.	411
—	Guerre commerciale du sultan en Arménie.	412
1266, décembre.	Mort de Jean d'Ibelin, comte de Jaffa.	413

TABLE CHRONOLOGIQUE.

1266-1267.	Force de Bibars en Syrie.....
—	Il consent à des trêves partielles.....
1267.	Demandes des Orientaux aux princes d'Europe.....
1267, 5 décembre.	Mort du roi de Chypre.....
—	Écrit de saint Thomas d'Aquin destiné à l'éducation de Hugues II..
—	Extinction de la race de Lusignan d'outre-mer.....

CHAPITRE XVI.

HUGUES III D'ANTIOCHE-LUSIGNAN,
ROI DE CHYPRE, PUIS DE JÉRUSALEM.

1267, décembre.	Hugues d'Antioche prend le nom de Lusignan.....
1268, avril.	Il passe en Syrie, où les hostilités étaient reprises.....
—	Négociation et rupture d'un traité avec le sultan.....
—	Marie d'Antioche conteste les droits du roi Hugues à la couronne de Jérusalem.....
—	Le roi Hugues maintient sa requête, sans engager de débat.....
—	Il est reconnu roi de Jérusalem.....
—	Conradin se trouve évincé de ses droits au royaume de Jérusalem...
1268, 29 octobre.	Mort de Conradin.....
1269, 24 sept.	Couronnement du roi Hugues à Tyr.....
—	Observations sur les événements précédents.....
—	Faits militaires.....
1270.	De la nouvelle croisade du roi de France.....
1270-1271.	La mort de saint Louis oblige les Orientaux à demander la paix...
1271.	Expédition de Bibars contre l'île de Chypre.....
—	Dernières hostilités en Syrie.....
—	Dissentiment survenu entre le roi de Chypre et ses barons au sujet du service militaire hors de l'île.....
—	Prétentions du roi.....
—	Droits allégués par les hommes liges.....
—	Il n'est rien statué sur la question.....
1272.	Paix conclue à Césarée avec le sultan relativement à la ville de Saint-Jean d'Acre.....

CHAPITRE XVII.

SUITE DU RÈGNE DE HUGUES III D'ANTIOCHE-LUSIGNAN.

1272.	Marie d'Antioche défère à la cour romaine le jugement de ses réclamations contre le roi Hugues.....
1273.	Accord entre le roi et les barons de Chypre au sujet du service militaire.....

		Pages.
1273-1274.	Mesures du Saint-Siège et de la France en faveur de la Terre sainte.	447
1274-1275.	Difficultés que l'autorité du roi de Chypre rencontre en Syrie.	448
1275.	On lui refuse la régence de Boémond VII d'Antioche, son neveu. . .	450
—	Grégoire X s'efforce d'empêcher les entreprises de Hugues de Brieune sur le royaume de Chypre.	451
1276.	Mort de Grégoire X.	452
—	Insubordination des habitants d'Acre et des Templiers.	453
—	Le roi Hugues se retire en Chypre.	454
—	Marie d'Antioche se désiste de ses réclamations en cour de Rome. . .	<i>Ibid.</i>
1277.	Elle cède ses droits au roi de Naples.	455
—	Nullité de la cession.	456
1277, mai-juin.	Roger de Saint-Sévérin prend possession de Saint-Jean d'Acre au nom de Charles d'Anjou.	457
—	Les chevaliers du royaume de Jérusalem refusent l'hommage au comte Roger.	459
—	Paix entre le seigneur de Tyr et les Vénitiens.	<i>Ibid.</i>
—	Souche des Montfort d'Orient.	461
—	Les chevaliers de Syrie se résignent à reconnaître Roger de Saint-Sévérin.	462
1278-1279.	Le roi de Chypre essaye de reprendre Saint-Jean d'Acre.	464
—	Il proteste contre l'usurpation de Charles d'Anjou.	465
—	Révolutions survenues en Égypte après la mort de Bibars.	<i>Ibid.</i>
1280-1281.	Les Francs de Chypre et de Syrie s'unissent aux Mongols contre Kélaoun, sultan d'Égypte.	<i>Ibid.</i>
1281.	Bataille d'Émesse.	466
—	Roger de Saint-Sévérin demeure en bons rapports avec le sultan. . .	467
1281-1282.	Les projets de Charles d'Anjou sur Constantinople amènent les Vêpres siciliennes.	<i>Ibid.</i>
1282-1283.	Kélaoun renouvelle les traités avec les chrétiens de Syrie.	468
—	Observation sur ces traités.	470
1283, aout.	Le roi de Chypre échoue dans une nouvelle tentative contre Saint-Jean d'Acre.	471
1283, novembre.	Il perd son fils et son beau-frère.	472
1284, 26 mars.	Il meurt.	473

CHAPITRE XVIII.

JEAN I^{er} ET HENRI II DE LUSIGNAN.

ROIS DE JÉRUSALEM ET DE CHYPRE.

1284.	Jean I ^{er} de Lusignan.	475
1285, 20 mai.	Sa mort.	<i>Ibid.</i>
—	Henri II, son frère, lui succède.	<i>Ibid.</i>
—	Hostilités et trêves partielles en Syrie.	<i>Ibid.</i>

TABLE CHRONOLOGIQUE.

1286.	La population d'Acrc se prononce en faveur du roi Henri
1286, 24 juin.	Le roi débarque à Saint-Jean d'Acrc
1286, juin.	Il fait cerner le château royal, défendu par les Napolitains et les Français
1286, 29 juin.	Le château lui est remis
1286, 15 août.	Henri est couronné roi de Jérusalem
—	Il fixe sa résidence en Chypre et ne prend plus qu'un faible intérêt aux affaires de Syrie
1287.	Kélaoun, sultan d'Égypte, s'empare de Laodicée
1287-1289.	Troubles dans le comté de Tripoli à l'extinction de la famille des Boémond
1289.	Kélaoun s'empare de Tripoli
—	Le roi de Chypre renouvelle les trêves pour dix ans avec le sultan . .
—	Subsides et secours envoyés outre-mer par le Saint-Siège
—	Les magistrats de Saint-Jean d'Acrc s'efforcent de faire observer le traité de paix
1290.	Un incident, occasionné par les croisés, amène la rupture avec les Sarrasins
1291, 5 avril.	Malec-Aschraf, fils de Kélaoun, investit Saint-Jean d'Acrc
—	Forces respectives des Arabes et des chrétiens
—	Disposition et isolement des corps chargés de la défense d'Acrc . . .
—	Manque d'unité dans la défense
—	Faux récit d'un contemporain
—	Progrès du siège
—	Courage des assiégés
1291, 4 mai.	Le roi de Chypre vient tardivement à Saint-Jean d'Acrc
1291, 15 mai.	Il se retire bientôt du siège
—	Observations sur le départ du roi de Chypre
1291, 18 mai.	Prise de Saint-Jean d'Acrc
—	Retraite des chrétiens sur l'île de Chypre
1291, 18-28 mai.	Héroïque résistance des Templiers de Saint-Jean d'Acrc
1291, 28 mai.	Le château du Temple est forcé
1291, juin-juillet.	Derniers événements de Syrie

CHAPITRE XIX.

DE L'IMPOSSIBILITÉ DE NOUVELLES CROISADES, À LA FIN DU XIII^e SIÈCLE, ET DE LA SITUATION NOUVELLE FAITE À L'ÎLE DE CHYPRE PAR LA CHUTE DU ROYAUME DE JÉRUSALEM.

A la fin du XIII^e siècle, l'état de l'Orient était favorable à de nouvelles croisades

Progrès du royaume d'Arménie

Ses rapports avec le royaume de Chypre

Les Mongols recherchent l'alliance des princes chrétiens

TABLE CHRONOLOGIQUE.

	Page.
La situation politique de l'Europe était plus propice aux croisades qu'antérieurement.	502
D'où venait surtout l'impossibilité de nouvelles croisades.	503
Prédominance des intérêts commerciaux.	504
Le commerce du Levant était l'aliment principal du commerce européen.	507
Importance du commerce de l'épicerie.	508
Routes du commerce vers l'extrême Orient.	509
Heureuse situation géographique de l'île de Chypre.	511
Combien la chute du royaume de Jérusalem fut favorable à l'île de Chypre.	512
Le royaume de Chypre continue en apparence le royaume de Jérusalem.	<i>Ibid.</i>
Différences essentielles entre les deux États.	513
Progrès réalisés en un siècle par le royaume de Chypre.	514

FIN DE LA TABLE CHRONOLOGIQUE.

76
100



